B 659,683

LIBRAIRIE
YMOND CLAVREUIL
, RUE S^T ANDRE DES ARTS
PARIS VII

269
uw239

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

96 * 1.

REVUE
NOBILIAIRE
HÉRALDIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Digitized by Google

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Digitized by Google

REVUE
NOBILIAIRE
HÉRALDIQUE ET BIOGRAPHIQUE

PUBLIÉE PAR

M. BONNESERRE DE Sᵗ-DENIS

GÉNÉALOGISTE-PALÉOGRAPHE, EX-RÉDACTEUR EN CHEF DE L'UNION DE L'OUEST, ET VICE-PRÉSIDENT DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS (SECTION DES BEAUX-ARTS ET BELLES-LETTRES)

Tome Premier

La Noblesse n'est autre chose que vertu.
(MICHEL DE MONTAIGNE.)

L'Aristocratie est, dans les monarchies, le boulevard des intérêts populaires.
(CHARLES NODIER.)

PARIS

LIBRAIRIE HÉRALDIQUE DE J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Et Administrateur de la Revue Nobiliaire

13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1862

Digitized by Google

CS
580
.R45

v.1

Digitized by Google

7272 [illegible]

A MES ABONNÉS

Créer un organe de publicité, tel modeste qu'il soit, est une tâche délicate et ardue, dans les départements surtout.

Je le sais, maintenant qu'arrivé au but je compte, attristé, les nombreux obstacles que pour l'atteindre il m'a fallu franchir ou tourner.

Et je pourrais là-dessus raconter de piquantes choses !.... Mais le ressentiment le plus juste même, doit céder le pas à la reconnaissance.

Cette première page ne saurait être consacrée qu'à mes premiers Abonnés. Mon devoir est avant tout d'y déposer

Digitized by Google

pour eux, véritables fondateurs de la *Revue Nobiliaire*, le tribut de ma vive gratitude.

Je l'y dépose donc avec bonheur, et j'y prends en outre l'engagement de rendre toujours ce Recueil le plus digne possible et de leur intérêt et de leur honorable patronage.

Ce à quoi m'aideront puissamment, je l'espère, d'érudits Collaborateurs, et le Libraire distingué qui a bien voulu se charger de l'administration de ladite *Revue*.

Angers, 1er septembre 1862.

BONNESERRE DE ST-DENIS.

Digitized by Google

REVUE

NOBILIAIRE

HÉRALDIQUE ET BIOGRAPHIQUE

A LA NOBLESSE

Esprit et But de cette Revue

La Noblesse a cessé d'être un Ordre, une Institution : elle n'est plus qu'un souvenir.... Voilà ce qu'à chaque instant, depuis l'anéantissement de notre vieille et illustre Monarchie, l'envie, si ce n'est la haine ou un faux libéralisme, n'ont cessé de nous répéter.

— Eh! mon Dieu, nous le savons bien, et les intéressés mieux que tous autres, puisque la date qui vit s'accomplir ce grand désastre politique et social, fut écrite avec le sang le plus pur de la race des Preux. Comment voulez-vous alors que ses descendants l'aient totalement oubliée?

Oui, la Noblesse n'est plus qu'un souvenir, je vous l'accorde; mais quel souvenir, que celui qui nous est apporté par la voix de

Digitized by Google

dix siècles, et que le burin de l'Histoire a gravé si profondément dans la mémoire des générations, qu'aucune main désormais ne saurait l'en effacer! Comme on a le droit d'en être fier! Et ne vous semble-t-il pas, quand la Providence nous a donné pour père un de ces hommes dont les aïeux tracèrent la carte de France avec la pointe de leur épée; quand elle nous a doté d'un de ces noms qu'on retrouve partout où fut le génie, l'honneur et la gloire du pays — à Bouvines, en Terre-Sainte, à Azincourt, à Pavie, à Rocroy, à Denain, à Fontenoy — ne vous semble-t-il pas qu'en s'avouant qu'il est vrai que la Noblesse ne saurait plus être qu'honorifique, il soit raisonnable et juste aussi de s'enorgueillir de compter dans ses rangs?

L'abolition, chez nous, de toute immunité, de toute prérogative uniquement dévolue à la naissance, fut chose de droit social et naturel; chacun actuellement s'incline devant cette victoire de l'Egalité sur le Privilége, ce n'est donc pas nous qui la contesterons. Seulement, nous eussions aimé voir les vainqueurs moins enclins à humilier les vaincus, et moins disposés, peut-être, à se croire, à leur tour, une caste dans la Nation. Pour cela, leurs services, à défaut de leurs parchemins, n'étaient point encore assez anciens, assez nombreux; aussi excusons-nous plutôt la Noblesse de s'être trop souvenue, que nous ne pardonnons à ces derniers d'avoir à dessein manqué de mémoire.

Mais si la Noblesse s'est vue dépouillée des avantages que seuls lui avaient conquis ses sacrifices, son perpétuel dévouement à la France, à ses Rois, il ne s'ensuit pas qu'elle soit morte, ni qu'il soit jamais entré dans l'esprit des législateurs impartiaux et sérieux, de réclamer sa suppression. Bien au contraire, elle a constamment rencontré des défenseurs ardents, convaincus, qui n'ont pas souffert

Digitized by Google

qu'on la descendît du séculaire, du prèstigieux piédestal qu'elle occupait en vertu de ses belles actions, en vertu de son lien intime avec tout ce qui constituait, avec tout ce qui constitue la partie la plus pure et la plus éclatante de nos Fastes Monarchiques.

Deux fois, cependant, elle fut atteinte par des lois d'abolition — en août 1789 et en février 1848 — mais on sait ce que bientôt il advint de ces lois, qu'édicta la passion : des décrets impériaux de 1806 et de 1808, l'article 71 de la Charte de 1814, et le décret du 24 janvier 1852, les mirent à néant. Restituant à la Noblesse son existence légale, ils montrèrent ainsi, d'une part, que l'hérédité de certaines distinctions honorifiques n'était nullement incompatible avec les mœurs démocratiques, avec les nouvelles institutions politiques de notre chère France; et de l'autre, que des titres, que des qualifications nobiliaires constituant un droit sacré pour ceux qui les possédaient légitimement, un État policé ne pouvait les fouler aux pieds sans blesser l'équité.

Quel bel hommage c'était rendre à la Noblesse, quelle complète répudiation c'était faire, des fallacieuses utopies de 1791 !

•

Nous le reconnaissons, il devenait difficile de mieux entrer dans les véritables intérêts de la Patrie, de mieux flatter ses généreux instincts. Notre amour de la gloire, notre respect des grands noms, l'ivresse que nous ont toujours inspirée les pages si brillantes de nos Annales Militaires, tout cela n'eût-il pas été froissé, étouffé pour ainsi dire par l'abolition, et de la Nouvelle et de l'Ancienne Noblesse ?

Oh ! Messieurs les Ultra-Égalitaires, croyez-moi, auriez-vous encore été plus intelligents niveleurs que vous ne l'avez été,

Digitized by Google

ou plus hommes d'Etat que vous n'avez essayé de le paraître, que votre double échec fût demeuré le même!... Sans le noble attrait des distinctions, des titres; sans l'espoir d'un échelon social quelconque à gravir; sans la création d'une phalange d'élite se recrutant parmi tous les genres de mérite, jamais, non jamais vous n'eussiez provoqué ce développement d'émulation, cette fièvre d'étude, de bravoure, de génie, qui est la vie, la splendeur et l'unique prestige d'une nation!

Non, vous n'aviez pas interrogé le passé; non, vous n'aviez pas compulsé l'histoire des générations les plus reculées, et moins encore ouvert l'*Écriture*, cette sublime loi de sagesse et de morale, car autrement vous eussiez trouvé mille preuves que nul peuple, tel primitif qu'il ait été, n'avait vécu sans Aristocrates, pour me servir d'un mot de votre vocabulaire.

Le passé, les Anciens — Moïse, Homère, Plutarque, Virgile, par exemple — mais voyez donc comme ils nous ont minutieusement entretenus de leurs hommes illustres, de leurs guerriers, de leurs principaux contemporains!..... Et l'*Énéide*, cet immortel poëme, quand le Cygne de Mantoue le composa, pensez-vous aussi que sa secrète intention ne fut pas, surtout, d'en profiter pour glorifier davantage les Césars romains, en les faisant descendre et d'Iule et d'Enée?

Enfin la *Bible*, est-ce qu'elle n'établit pas la généalogie de notre Rédempteur, issu de ce courageux David, de berger devenu roi? Est-ce qu'elle ne nous transmet pas les noms, la filiation de tous ceux qui furent grands en Israël? Et dans maints passages, est-ce qu'elle ne déclare pas, que posséder des ancêtres nobles et généreux, est un don du Ciel?...

Digitized by Google

La suppression de la Noblesse, « l'égalité des noms, » comme la demandait le fameux Camille Desmoulins, mais c'eût été positivement la suppression de nos Annales, et conséquemment une tache à l'honneur de la France! En ne voulant en rien de l'inégalité, vous alliez, et contre les enseignements de la raison, et contre les arrêts de Dieu; aussi votre triomphe ne fut-il qu'éphémère.

Et ceci nous rappelle un remarquable article que publia dans *les Débats*, précisément au sujet de la loi du 28 mai 1858 sur la Noblesse, un jeune écrivain rempli de talent et de cœur, M. Hippolyte Rigault. Ce fut presque sa dernière œuvre, car la mort — une mort prématurée qui souleva d'unanimes regrets — peu après vint éteindre cette vive intelligence. Eh bien, de cet article nous avons toujours retenu les lignes suivantes, qui pour lors soulevèrent de très-*rouges* colères contre leur spirituel auteur :

« L'inégalité, qui date de l'Eden — disait ce charmant esprit — » l'inégalité persiste dans la suite indéfinie des êtres. La seule égalité » devant Dieu, c'est l'égalité morale des âmes, toutes créées par lui sans » distinction, pour le connaître, l'aimer et le servir, comme nous ap- » prend le Catéchisme. Pour tout le reste, *l'inégalité est de droit divin*.

» L'ordre marqué par Dieu doit finir par régner. Dieu a voulu » l'égalité morale, et depuis les premiers jours du monde l'égalité » morale s'est acheminée à la victoire. L'histoire de la civilisation, » c'est justement l'histoire de ce lent et pénible triomphe de l'égalité » morale dans la conscience humaine et dans la loi. *Dieu a voulu* » *l'inégalité en tout le reste*, et quoi qu'aient fait les hommes, en » dépit de leurs rêves, de leurs utopies, de leurs passions envieuses, » de leurs folles tentatives pour niveler la société, *l'inégalité est tou-* » *jours la maîtresse du monde contingent*, comme l'égalité morale

Digitized by Google

» a établi son trône dans le monde nécessaire de la justice et du droit.
» — Auquel de ces deux mondes appartient la Noblesse?

» Il y a deux sortes de noblesse : l'une purement honorifique,
» celle du nom; l'autre effective, entraînant après elle des immuni-
» tés et des prérogatives. Celle-ci est un fait passager comme tous
» les faits; l'autre est une idée juste, durable comme la vérité.
» L'une repose sur le privilége, et le privilége est un abus que la
» justice abolit. L'autre repose sur le respect des noms, et *le respect*
» *des noms est une des vertus d'un peuple.....*

» Le nom d'une famille, c'est un héritage, c'est une propriété; la
» plus petite en apparence si le nom est obscur, mais la plus solide,
» la plus inaltérable. Depuis de longues années, les terres de la
» famille ont été partagées et vendues; les pieux souvenirs du champ
» natal ne l'ont pas sauvé de l'encan; les maisons sont tombées en
» poussière; l'argent a coulé de main en main; seule, cette petite
» *propriété syllabique*, le nom, a duré pendant des siècles; seule
» elle a défié les efforts du temps et les vicissitudes de la fortune;
» seule elle est le passé, seule elle est l'avenir; seule vous la trans-
» mettrez à vos fils comme vous l'avez reçue de vos pères.....

» Cette poésie du nom paternel, qui décore même les noms les
» plus modestes, entoure les plus nobles d'un plus illustre éclat; et
» si la Noblesse, ainsi comprise, n'est plus qu'une idée, *elle est une*
» *grande idée; et c'est n'être ni sage ni vraiment libéral, que de*
» *tourner en raillerie l'attachement des Familles Patriciennes pour*
» *leurs noms héréditaires.....* »

— N'est-ce pas qu'il y a dans ces lignes éloquentes de sérieuses vérités, et que Hippolyte Rigault comprenait mieux que vous l'inanité des doctrines égalitaires, la considération et le respect dus à la Noblesse?

Digitized by Google

Mais un géant sorti de la Révolution même, Napoléon Ier, s'était également permis de penser, à cet égard, tout différemment d'elle, puisqu'il avait créé, dès le 29 floréal an X, l'Ordre de la Légion d'honneur, depuis maintenu par tous nos Gouvernements. Et comme il s'inquiéta peu des clameurs que poussèrent, en lisant son décret, ceux-là qui, dix ans auparavant, arrachaient de tant de loyales poitrines — dans la brutalité de leurs rancunes, dans leur patriotisme bâtard — cette Croix de St-Louis, insigne vénéré du dévouement, de la bravoure et du sacrifice!... Il fit plus : peu après il déclara que « l'institution d'une Noblesse nationale héréditaire, n'étant pas » contraire à l'égalité, et *devenant même nécessaire au maintien* » *de l'ordre social*, il en établissait une... » Ajoutant : « *Les titres* » *acquis par des services rendus à l'État, sortent toujours d'une* » *source pure et honorable*, d'où il suit que *leur transmission à sa* » *postérité, n'est qu'une justice.* »

Qui ne le sent, cette déclaration consacrait une fois de plus, encore, la légitimité des titres et des distinctions honorifiques de notre antique Noblesse; car ses distinctions, car ses titres, comment les avait-elle acquis, si ce n'est par la Lance et l'Épée, si ce n'est par des Services de toute sorte rendus au Pays dans l'Épiscopat, la Diplomatie, la Marine, la Finance ou la Magistrature?

Plus tard, beaucoup plus tard — c'était en 1820 — le même Souverain montra de nouveau, et plus explicitement peut-être, ce qu'il pensait de la Noblesse et du prestige de nos anciennes Institutions. Cloué sur le rocher de Sainte-Hélène, il s'y voyait, nouveau Prométhée, cruellement, lâchement torturé sous les serres d'un impitoyable vautour. Alors, n'ayant pour tromper sa douleur que la conversation de quelques amis, demeurés les nobles courtisans de son infortune, il causait souvent, avec eux, de sa vie, de son éclat, de

Digitized by Google

ses revers. Et ce fut ainsi qu'en un moment de franche expansion, parlant à M. de Las Cases des événements de 1815, il s'écria amèrement : — « Ah! j'en suis convaincu, je me serais relevé du » pied même des Pyrénées, si seulement j'eusse été mon petit-fils. » *Ce que c'est pourtant*, cher comte, *que la magie du passé!!!* »

Un semblable aveu, sorti d'une telle bouche, en un tel lieu, et sous la pression de pareils sentiments, nous était doublement précieux à recueillir, car s'il contient pour nous un témoignage flatteur, il contient pour d'autres une sévère leçon.

Répétons-le donc, c'est un principe fondamental pour tout Gouvernement, que celui de protéger, d'honorer, d'accroître la Noblesse; et à ce triple point de vue, le Chef actuel de l'État a prouvé qu'il la jugeait aussi glorieuse qu'utile, puisque après l'avoir rétablie en 1848, il en a défendu l'usurpation le 28 mai 1858, et que récemment il en ouvrait les premiers rangs à d'habiles, à de valeureux généraux.

Aujourd'hui comme jadis, on tient donc à honneur de récompenser dignement, en cette noble terre de France, et la vaillance et les talents; aujourd'hui comme jadis, on tient donc à y perpétuer historiquement les souvenirs qui peuvent ajouter au mérite de sa civilisation ou à la gloire de son drapeau?

— Certes!... Et voilà pourquoi nous disions plus haut : Non, la Noblesse, pour être dépouillée des priviléges dont elle a joui légalement autrefois, n'en est pas moins et n'en sera pas moins toujours la Noblesse; non, la Noblesse n'est pas morte!

Il a été de mode, pendant nombre d'années, de jeter sur elle du ridicule et de l'odieux; de parler avec dédain, avec déloyauté de nos antiques coutumes, de cet Ancien Régime que si peu de ses détracteurs se sont donné la peine d'étudier, afin de se trouver, probable-

Digitized by Google

ment, moins coupables en l'accusant et en le condamnant. Véritable bouc émissaire d'une Ecole qui est allée jusqu'à proclamer que la France datait seulement de 1789, ce malheureux Ancien Régime s'est vu chargé par elle de toutes les malédictions qu'on voulait détourner de dessus le peuple, puis chassé dans le désert sans merci ni jugement....

— Sans jugement?

— Nous nous trompons. De savants et généreux esprits à la fin se sont émus de ces injustices, de ces calomnies, de cette ingratitude, et il est arrivé — mais lentement, ainsi qu'il arrive, hélas! pour toutes les réhabilitations — il est arrivé qu'un jour, grâce à leur persévérance, grâce à leurs écrits, la vérité a pu se faire entendre. Devant son témoignage, les assertions de l'ignorance et de la mauvaise foi sont alors tombées une à une, et il a bien fallu, ouvrant les yeux à la lumière, qu'on admirât enfin, sous le caractère glorieux et national qui lui est propre, notre vieille France, si catholique, si chevaleresque et si monarchique!

Actuellement l'élan est donné; aussi de toutes parts voyons-nous surgir des publications destinées à mettre plus en relief encore ces époques fertiles en héros et en grands événements. Un semblable réveil de l'opinion nous a ravi, et nous nous sommes dit que l'heure de l'activité, de nouveau peut-être avait sonné pour nous. Pour nous, champion politique blessé deux fois, en ces derniers temps, dans le champ clos du Journalisme, et jouissant par cela même d'un repos forcé. Nous nous sommes dit que s'il ne nous était plus possible de rompre quelques lances en faveur des principes que nous avions si ardemment défendus, tout au moins pouvions-nous entretenir la Noblesse, des hommes et des choses de son passé; ouvrir, étudier, fouiller à son intention nos poudreux Cartulaires, nos riches

Digitized by Google

Archives Féodales, et ces Manuscrits inédits, et ces volumineux Ouvrages que lui consacrèrent de toute antiquité des écrivains aussi spéciaux qu'érudits. Nous voulons parler des œuvres de Favin, Moreau, Champier, Lalouète, Vulson, Segoin, Ménestrier, Anselme, Boulainvilliers, Lobineau, d'Hozier, Cherin, etc., etc., œuvres si rares, que les principales bibliothèques publiques sont presque seules à les posséder, ce qui fait que nombre de Familles ignorent encore qu'elles y sont citées. Là gisent épars, et trop souvent noyés dans d'arides ou futiles détails, de bien curieux faits, de bien précieux titres, documents, traités, chroniques et biographies. Les détacher du cadre vermoulu qui les enchâsse, puis les condenser, les annoter et les rajeunir pour en composer un Recueil spécial, telle a été la pensée que nous avons conçue en présence de l'hommage si justement rendu maintenant aux siècles qui ont vu grandir la France en honneur, en puissance et en gloire, ainsi qu'aux hommes qui ont le plus énergiquement contribué à lui procurer tant d'éclat et d'autorité.

Quand de tous côtés s'éditent et circulent mille Revues diverses, quand le Commerce et l'Industrie, quand les Sciences et les Arts, quand la Littérature, la Mode, le Sport et la Fashion comptent les leurs par centaines, comment, nous sommes-nous demandé, comment la Noblesse n'en aurait-elle pas aussi quelques-unes qui lui fussent propres? Comment n'accorderait-elle pas son concours, sa sympathie au travailleur consciencieux et dévoué qui chaque mois viendrait lui parler **Nobiliaire, Héraldique et Biographie?** Comment ne comprendrait-elle pas tout ce qu'une pareille publication aurait d'intéressant pour elle, pour ses *Enfants* surtout, qui dès leur bas âge pourraient insensiblement y puiser les éléments, les principes d'une science, d'une histoire et d'un passé qu'il ne leur est pas permis d'ignorer?

Digitized by Google

Nous l'avouons, il nous a paru tellement impossible qu'il n'en fût point ainsi, qu'aussitôt notre dessein conçu de fonder une *Revue Nobiliaire*, nous l'avons exécuté, et que présentement nous livrons cette *Revue* à ses premiers Souscripteurs, en ayant soin de consigner ici notre Programme. Nous voulons en effet qu'il soit loisible à chacun de vérifier dans l'avenir si nous nous sommes, ou non, fidèlement appliqué à remplir les promesses suivantes :

— Pour le **Nobiliaire**, peindre les temps de la *Chevalerie*, la loyauté, la courtoisie des Preux, leurs passes-d'armes si brillantes. A la voix de Pierre l'Ermite, entraîné par son cri de : *Dieu le veult!* qui rallia les libérateurs du Tombeau du Christ, se lever, suivre ces cœurs vaillants jusque dans les champs de la *Palestine*, et là les nommer, les montrer tombant héroïquement pour le triomphe de la Civilisation et de la Foi. Puis, donner l'histoire de la *Féodalité*, des *Anoblissements*, de la *Pairie*, des *Ordres militaires*, des *Chapitres nobles*, des *Droits héréditaires de la Noblesse*, etc., etc.

— Pour l'**Héraldique**, publier un *Dictionnaire* bien complet *du Blason*, à l'aide duquel nos Abonnés aient aisément la clef de cette écriture hiéroglyphique; à l'aide duquel, se familiarisant avec le symbolisme de ses caractères, ils puissent dire quelle action d'éclat est désignée par telle pièce d'un écu armorié, ou quel service rendu à l'Etat y est signalé par telle autre.

— Pour la **Biographie**, retracer la vie de *tous les Nobles* qui se sont illustrés dans les lettres, les sciences, les arts, la guerre, l'Église, la magistrature ou la diplomatie, afin que ces Notices, pour lesquelles l'ordre alphabétique sera rigoureusement observé, deviennent le *Dictionnaire biographique des Hommes illustres de la Noblesse française*, ou mieux son véritable *Livre d'Or*.

— Comme **Variétés**, reproduire les plus charmantes, les plus

Digitized by Google

naïves de ces *Poésies* que nos trouvères et nos troubadours, que nos vieux poëtes chantaient si joyeusement en l'honneur de tous « li » bons Noblois ; » et de même aussi, quantité de courts articles sur les *Origines*, les *Mœurs*, les *Coutumes* de l'époque féodale.

— Sous le titre **Nécrologe,** inscrire les noms des personnes de qualité mortes pendant le mois, en les accompagnant, autant que possible, de notes biographiques.

— Accorder également à la **Jurisprudence Nobiliaire** une sérieuse place, car depuis la loi du 28 mai 1858, il a été rendu un trop grand nombre de jugements en matière d'usurpations, de revendications de noms et de titres, pour que la Noblesse n'en désire pas connaître le résultat, les considérants et la doctrine.

— Enfin la **Bibliographie Héraldique** ne pouvant être oubliée dans un semblable Recueil, y aura parfois son chapitre, au cours duquel nous saurons recommander à nos Lecteurs tout ouvrage nouveau qui, ayant trait à notre spécialité, nous paraîtra digne de figurer sur les rayons de leur bibliothèque.

— En un mot (et c'est la conclusion de cet article dédicatoire), en un mot, la *Revue Nobiliaire, Héraldique et Biographique* formera avec le temps, j'en ai l'espoir, l'histoire la plus variée, la plus générale que l'on puisse désirer, de la Noblesse. Ajoutons encore que mon passé m'autorise à affirmer qu'elle aura été aussi la plus impartiale.

BONNESERRE DE ST-DENIS.

Digitized by Google

OPINION

DE LA PRESSE CATHOLIQUE

SUR LA REVUE NOBILIAIRE

Il ne peut être indifférent aux personnes qui se sont abonnées à ce Recueil, de savoir quel jugement on a porté sur lui dans la Presse Catholique. Nous allons donc mettre sous leurs yeux l'un des principaux articles que lui ait consacrés cette Presse.

Il émane d'un écrivain de talent et de cœur, dont nous n'avons pas l'honneur d'être connu ; et de plus, il est extrait de l'*Orléanais*, feuille hier si répandue, feuille aujourd'hui si regrettée!

Voilà pourquoi nous le choisissons.

Mais nous espérons bien que nul ne nous soupçonnera de rechercher ici de puériles satisfactions d'amour-propre, quand nous n'avons qu'un but, en insérant ce compte rendu : être agréable à nos Souscripteurs, en leur montrant que s'ils accordent quelque mérite à la *Revue Nobiliaire*, ils ont au moins la satisfaction de n'être pas seuls de leur avis.

Extrait du journal l'ORLÉANAIS (*N° du 4 mai 1862*).

« Encore une *Revue!* dira le public. Pourquoi pas? si elle est » utile, et si son rédacteur est un homme d'esprit et un écrivain » consciencieux, chose rare aujourd'hui dans la république des » lettres. Eh bien! le Directeur de la *Revue* se présente avec ses passe- » ports : M. Bonneserre de St-Denis a laissé d'excellents souve- » nirs dans l'*Union de l'Ouest*. Certaines personnes ajoutent même » qu'à force de lutter, il est devenu impropre au service de la presse

Digitized by Google

» militante ; ce qui veut dire qu'il a rendu les armes lorsque la lutte » est devenue impossible. Pour nous, qui ne jugeons pas les entre- » prises au succès, mais à la moralité, nous félicitons l'écrivain de » sa défaite : il pourra ne pas s'enrichir, mais il conservera la con- » sidération publique.

» Cela dit, examinons la nouvelle entreprise de M. Bonneserre de » St-Denis, et voyons si elle mérite tous nos encouragements.

» Un jour, l'ancien rédacteur de l'*Union de l'Ouest* voyant que » la presse quotidienne jouissait d'une indépendance très-limitée, » s'est avisé de chercher un autre mode pour manifester sa pensée. » Dans ce but, il a fondé la *Revue Nobiliaire*, dût-il troubler le » sommeil opulent de M. Havin, ou le calme saint-simonien de » M. Guéroult. Il est vrai que MM. de Labédollière et Sarcey de » Suttières auraient pu y trouver une notice généalogique!.... Son » principe a été celui-ci : *Il y a eu une noblesse, il y a une noblesse,* » *il y aura une noblesse.* Ceci est simple comme bonjour, et veut » dire en termes plus familiers, qu'il y a des gens plus vertueux » et plus courageux que d'autres, et qu'il vaut mieux s'appeler » *Montmorency* et *Magenta*, que Brutus-Carotte ou Cincinnatus- » Navet. — Ce principe est exact.

» Le Rédacteur a présenté ensuite son Programme. Dans cette » publication se trouveront la partie Nobiliaire, l'article Biographie, » la Nécrologie, et les Variétés. Le numéro spécimen contient un peu » de toutes ces matières ; cependant....., cependant, que l'écrivain » ne s'effraie pas, nous ne voulons lui adresser qu'un léger repro- » che : Pourquoi, lorsqu'on fait l'histoire de la noblesse, ne pas faire » intervenir le P. Anselme, de la Roque, la Curne de Sainte-Palaye ? » Pourquoi traiter cavalièrement le P. *Henschenius?* Dom Pitra a » pour le Bollandiste beaucoup de respect, et il ne faut pas lui savoir » mauvais gré d'avoir élaboré la question des trois Dagobert.

» A part ces petites misères de détail, cette Revue est rédigée avec » une hauteur d'idées et une élégance de style que nous aimons à » voir chez les littérateurs d'une certaine école. Trop longtemps on » a reproché aux hommes de bien, de ne pas savoir défendre la » vérité. M. Bonneserre de St-Denis a senti la justesse de ce repro- » che, et il a su éviter l'écueil. Il a su aussi ne pas céder à la tenta- » tion d'éditer un dictionnaire de la noblesse. Cette entreprise n'est » autre chose qu'une manière habile de récolter des pièces de cent » sous, en spéculant sur la vanité humaine.

Digitized by Google

» Considérer la noblesse comme une institution sociale aujour-
» d'hui plus riche de souvenirs que de priviléges; l'entourer des
» égards qu'elle mérite; exhumer son passé pour le présenter comme
» un exemple à suivre par les contemporains, tel est le but de
» M. Bonneserre de St-Denis, et nous l'en félicitons. Avec les
» antécédents de l'auteur et un pareil Programme, la *Revue Nobi-*
» *liaire* se trouvera dans peu de temps sur la table de tous les gen-
» tilshommes, dans le cabinet de travail de tous les érudits, et entre
» les mains de quiconque veut s'instruire sans fatigue. C'est le vœu
» que nous formons. Puisse ce vœu devenir une réalité!

» G. DE CHAULNES. »

A la critique si bienveillante et si digne de cet article, signé d'un nom illustre depuis longtemps et à plus d'un titre, nous nous voyons forcé de faire deux courtes observations ; car il est aussi naturel de ne point accepter, tel « léger » qu'il soit, un reproche immérité, qu'il est convenable de prouver qu'on est esclave de l'impartialité.

« Pourquoi — nous dit M. de Chaulnes — pourquoi, lorsqu'on fait
» l'histoire de la Noblesse, ne pas faire intervenir le P. Anselme, de
» la Roque, la Curne de Sainte-Palaye? »

Non-seulement notre réponse est facile à formuler, mais elle a encore, et c'est ce qui nous plaît, le rare mérite de pouvoir contenter tout le monde :

C'est qu'en effet, comme l'a désiré notre aimable et spirituel juge, nous avons eu le formel dessein de « faire intervenir » en cette *Revue* le P. Anselme, de la Roque, et maint autre de la même école, ainsi que cela résulte du passage suivant, échappé sans doute à l'attention de M. de Chaulnes, lorsqu'il a lu notre Spécimen :

« ..... Détacher du cadre vermoulu qui les enchâsse, les œuvres
» centenaires de : Favin, Moreau, Champier, Lalouète, Vulson,
» Segoin, Ménestrier, Anselme, Boulainvilliers, Lobineau, d'Hozier,
» Cherin, etc., etc., puis les condenser, les annoter et les rajeunir,
» pour en composer un Recueil spécial, telle est la pensée que nous
» avons conçue..... »

Sur ce premier point, nous voilà complétement d'accord. Passons alors au second et dernier.

« Pourquoi — demande-t-on— pourquoi traiter cavalièrement

Digitized by Google

» le P. Henschenius ; dom Pitra, lui, a pour ce Bollandiste beau-
» coup de respect ? »

Dom Pitra, et c'est là notre excuse, dom Pitra évidemment n'a pas eu à s'inscrire contre une opinion erronée d'Henschenius, qui parfois s'est montré, en histoire, naïf et crédule comme on l'était à son époque — il vécut de 1600 à 1681. — Mais nul doute, s'il en eût été différemment, que le savant bénédictin de Solesmes ne se fût cru, à notre exemple, dans la stricte obligation de passer un trait de plume sur les inexactes, sur les inintelligentes assertions du collaborateur de Bollandus. Quelque « respect » que l'on professe pour un historien, qu'il soit clerc ou laïque, on n'en doit pas moins, critique impartial, relever les erreurs dans lesquelles il a pu tomber. Et c'est ce devoir que nous avons accompli à l'égard du jésuite allemand.

Maintenant, que nous l'ayons accompli « *cavalièrement*, » ainsi qu'on l'observe, c'est ce dont nous n'osons trop nous disculper, nous rappelant avoir ri du bon père.....

Mais aussi, n'avançait-il pas que « trois sceptres liés ensemble
» par le bas, ressembloient à une fleur d'iris ou de lis, et avoient
» donné, sous *Dagobert* (628-638), naissance aux armes de la
» Maison de France? »

Et en outre, n'affirmait-il pas également que « l'azur de notre
» escu royal tiroit son origine de la couleur *outremer* de l'eau des
» *marais* où s'espanouit l'iris? »

Mon Dieu oui, et M. de Chaulnes le sait bien. Ce qui nous porte à penser qu'il n'aura point été sans sourire au moins, en son particulier, des dires étranges dont nous avons, en les rectifiant, quelque peu plaisanté. Toutefois, assurons-le, nous n'avons jamais cru, par là, traiter « cavalièrement » un auteur qui après tout a travaillé lui-même, nous apprend le septième volume des *Acta Sanctorum*, « à épurer les légendes des contes pieux et souvent ridicules dont
» elles étaient remplies. »

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE DE LA NOBLESSE

ET

DES ANOBLISSEMENTS

Nous l'avons dit dans notre article dédicatoire : Dieu n'a pas voulu l'égalité parmi les hommes; — et dès la naissance du monde il l'a prouvé par la façon dont il a constitué la société. Nous croyons même que le Créateur, par les qualités et les propriétés diverses, par la sujétion graduée dont il dota les êtres et les choses, eut pour but de faire toujours comprendre aux peuples combien cet état général d'inégalité était essentiel, ici-bas, à l'harmonie, à l'existence humaine. Et ce dut être sa volonté, parce qu'il vit que cela était bon — *et vidit Deus quod esset bonum* — comme parle la Genèse. Aussi sa volonté s'accomplit-elle — *et factum est ita* — en dépit de tous les efforts que tenta la créature pour sortir de la route où l'avait placée cette main si puissante.

Donc, les destinées arrêtées ont suivi leur cours, et la lutte n'a servi qu'à mieux montrer aux générations jusqu'à quel point leur infimité leur défendait de songer un seul instant à changer l'ordre établi.

Hélas ! cette triste vanité, cette malheureuse ambition qui de tout temps nous dévora, elle s'est bien souvent révoltée contre les inégalités sociales; bien souvent elle a maudit l'échelon inférieur que la naissance lui avait assigné ! Mais à la fin, voyant qu'avec la Foi, l'Intelligence et le Travail, elle pouvait arriver presque au sommet

Digitized by Google

de l'échelle, à la fin, chez beaucoup elle s'est apaisée, et de meilleurs sentiments que la haine ou l'envie l'ont alors conduite au but où elle tendait.

C'est là un point saillant de l'histoire de l'humanité, et ce caractère, qui lui est inhérent, durera autant que le monde, car toutes les générations se ressemblent au moral. La civilisation et le progrès les modifient si peu, qu'en vérité je n'oserais affirmer qu'aujourd'hui, par exemple, il ne se trouvât pas, malgré le régime libéral et démocrate dont la France est pourvue, des milliers d'insensés prêts à frapper encore, si la crainte de la répression cessait de paralyser leurs coupables instincts, tout ce qui les dépasse, comme à saisir tout ce qu'ils convoitent, tout ce qu'ils n'ont su gagner.

Ces réflexions sont tristes, je le sens; mais elles se présentent si naturellement sous ma plume, au moment où je vais parler de la Noblesse et de son origine, que je ne puis les taire. C'est qu'aussi, nulle institution, dans l'Etat, ne fut plus jalousée, que l'institution de la Noblesse; c'est qu'aussi, nuls ne furent plus en butte, que ses membres, aux attaques, aux calomnies de la multitude. Et pourtant, quel dévouement n'était pas le leur. à quels sacrifices ne se condamnaient-ils pas, pour le bonheur et la gloire du pays!... Et quand reculèrent-ils devant l'impôt du sang, lorsqu'il s'agit de l'honneur du Drapeau, lorsqu'il leur importa de rester dignes de leur belle, de leur commune devise : *Noblesse oblige?...*

Mon Dieu, qu'ils payèrent cher et leurs immunités et leur splendeur, ces hommes de fer, ces chevaucheurs intrépides que vingt blessures désarçonnaient à peine! La Jacquerie d'abord, la Terreur ensuite, l'Ingratitude toujours, tel a été leur lot, leur récompense. Et cependant, au plus fort des orages qui les abattaient, on enviait encore leurs titres, leurs blasons; on s'essayait encore à singer leurs grands airs, on se surprenait à admirer leur distinction native!... N'était-ce pas montrer que des trésors de haine et de convoitise gisaient au fond de tous ces cœurs déchaînés, égarés, qui néanmoins ne parlaient que d'abolition de priviléges, ne faisaient parade que du plus ardent patriotisme?

Pauvre Noblesse, si ta gloire ne fut pas exempte de taches, si parfois quelques-uns des tiens souillèrent leurs écus, il faut bien avouer, lorsqu'on veut rester juste, que l'expiation qu'on t'imposa pour eux, dépassant toute mesure, indiqua par là même quels secrets sentiments animaient ceux qui se constituèrent tes juges. Et c'est

Digitized by Google

là ce qu'Alfred de Musset, l'un de nos plus grands poëtes, a dit à la Postérité, dans les touchants, dans les admirables vers que voici :

. . . . . .
Noble, pâle beauté, douce Aristocratie,
Fille de la Richesse... ô toi, toi qu'on oublie,
Que notre pauvre France aimait dans ses vieux jours!
Toi que jadis, du haut de son paratonnerre,
Le roturier Franklin foudroya sur la terre;
. . . . . .
. . . . . .
Toi qui, dans ton printemps, de roses couronnée,
Et comme Iphigénie à l'autel entraînée,
Jeune, tombas frappée au cœur d'un coup mortel,
As-tu quitté la terre et regagné le ciel?...
— Nous te retrouverons, perle de Cléopâtre,
Dans la source féconde, à la teinte rougeâtre,
Qui dans ses flots profonds un jour te consuma..... (1)

Mais laissons les souvenirs d'un passé si récent, regagnons le domaine purement nobiliaire que nous avons à parcourir, et disons aux descendants des Croisés, disons aux fils des Chevaliers du moyen âge, disons aux divers membres de la Noblesse française, comment, à quels titres leurs ancêtres furent anoblis. Ce sera un long travail. Toutefois, en le fractionnant, nous espérons le faire passer sous les yeux du Lecteur sans trop de fatigue pour lui, sans trop de gêne pour nous. Et tout d'abord, arrêtons-en les divisions, afin qu'on se rende un compte exact du plan adopté :

I. Noblesse féodale, ou de nom et d'armes. — II. Noblesse utérine, ou coutumière. — III. Noblesse inféodée, ou anoblissements par les fiefs. — IV. Anoblissements par lettres. — V. Noblesse municipale. — VI. Noblesse des sergents d'armes. — VII. Noblesse des francs-archers. — VIII. Noblesse des secrétaires de Roi et des officiers de chancellerie. — IX. Noblesse civile, ou de magistrature. — X. Noblesse comitive. — XI. Noblesse militaire.

Puis ceci exposé, entrons immédiatement en matière.

I

Noblesse Féodale, ou de Nom et d'Armes

La noblesse personnelle a fondé la noblesse de naissance, la noblesse héréditaire; c'est là un fait qu'il n'est plus possible de contester; et de même aussi, ce fut la force, le courage et l'héroïsme, qui

(1) Extrait des *Secrètes pensées de Raphaël, gentilhomme français*, pièce de vers qu'Alfred de Musset publia, dans ses *Premières Poésies*, de 1829 à 1835.

Digitized by Google

dès l'enfance de notre Monarchie permirent à certains guerriers, compagnons fidèles des Chefs francs, d'obtenir de ces Chefs, comme marque reconnaissante de leurs constants services, diverses distinctions, différents priviléges qui naturellement en firent bientôt une classe à part, une espèce de garde entourant sans cesse le Souverain, sur le champ de bataille et dans l'enceinte plus paisible du palais.

En ces temps primitifs, où la lutte était presque incessante, où le droit parlait moins haut que le glaive, on comprend aisément que les premiers Mérovingiens aient eu un immense intérêt à s'attacher, par des bienfaits, les plus braves, les plus aventureux de leurs sujets; et que leurs successeurs, mus toujours par ce même sentiment, aient immobilisé, pour ainsi dire, cette phalange belliqueuse, ce corps d'élite, au profit de la Couronne, en accordant à tous ces leudes (1), à tous ces cœurs dévoués, la faveur exceptionnelle de transmettre à leur postérité les immunités, les terres, les charges, les titres qu'ils avaient obtenus de la munificence royale. On le comprend, et l'on voit ainsi la véritable origine de la noblesse, personnelle dès l'abord, et devenue ensuite héréditaire en 587, par le traité d'Andelot (2), ce qui constitua le régime féodal.

Et là, disons d'après le *Polyptique* de l'abbé Irminon (3), précieux manuscrit du IXe siècle, disons qu'au moyen âge, et avant même, le premier ordre des *Nobilitatum* se composa des hommes libres établis sur leurs propres terres, dont l'administration et la juridiction, du moins en partie, leur appartenaient.

Ainsi les individus nés de parents illustres, puissants ou riches, et les individus investis ou sortant de charges considérables, voilà ce qui composait alors la noblesse.

(1) *Leude*. Nom que, dès l'origine de la Monarchie, on donna à de grands vassaux qui suivaient volontairement, à la guerre, le Chef de la nation.

(2) *Andelot*. C'est présentement un bourg de 900 habitants, situé sur le Rougnon, à 19 kilomètres de Chaumont, dans la Haute-Marne. Du Chêne, en ses *Antiquitez des villes de France*, prétend que ce bourg fut jadis une ville considérable, ce qu'attestent les ruines dont il est encore environné; et ce que prouve aussi le fameux congrès qu'y tinrent, en 587, les rois Childebert II et Gontran, assistés de leurs principaux leudes. Ce fut là qu'ils se partagèrent la succession de Caribert, roi de Paris, et qu'en outre ils assurèrent aux leudes la possession des fiefs dont ils étaient munis.

(3) Irminon était abbé du célèbre monastère de St-Germain-des-Prés; il le gouverna de 810 à 818. Le *Polyptique*, ou *Livre censier*, auquel il a laissé son nom, a été édité et surtout savamment commenté en 1844, par M. Guérard, de l'Institut. A notre sens, il est impossible de traiter convenablement, aujourd'hui, un point quelconque de l'histoire des premiers siècles de notre Monarchie, si l'on n'étudie cet intéressant ouvrage. Il devrait donc figurer dans toutes les Bibliothèques publiques; mais malheureusement il n'en est pas encore ainsi. — La fondation de l'abbaye de St-Germain-des-Prés remonte à l'an 557 environ.

Digitized by Google

Tacite, du reste, nous l'apprend positivement dans ce passage de son treizième chapitre des *Mœurs des Germains* : « Insignis nobili-
» tas, aut magna patrum merita, principis dignationem etiam ado-
» lescentulis adsignant; » passage dont voici la traduction : Une très-haute naissance, ou des services signalés des pères, donnent la dignité de chef à des enfants même, pour ainsi dire.

Le mot *nobilis*, en ces temps si reculés, s'appliqua donc uniquement aux *ingenui*, aux hommes libres de race; ce ne fut que plus tard, du IXe au XIe siècle, par exemple, qu'on commença à se servir indifféremment, pour désigner un noble, du terme *liber* ou du terme *ingenuus*. Mais il y avait là, souvent, fausse application, car l'*ingenuus*, à moins qu'un revers de fortune ne l'eût plongé dans la servitude, était toujours d'une condition supérieure au *liber*, qui, lui, ne devait son rang et sa liberté, qu'à l'affranchissement.

Or, ce sont précisément les descendants des *ingenui* — de ces antiques familles demeurées constamment les premières du pays — que l'on qualifiait déjà, au XIVe siècle, de *Gentilshommes de nom et d'armes*, qualification sur le sens de laquelle on disputa longtemps, dans la suite; aussi ne fallut-il rien moins, en 1728, que l'autorité du célèbre abbé Dubos pour trancher la question. Il le fit avec sa science, avec sa modestie accoutumées; et ce fut dans la Préface de son *Histoire de la Ligue de Cambrai* qu'il consigna ses observations, qui mirent fin à toute fausse interprétation. Ce docte écrivain prouva effectivement que Gentilhomme de nom et d'armes, ou Gentilhomme d'ancienne extraction, c'était tout un. Et voici comment il raisonna :

« Avant Henri IV — objecta-t-il — on donnoit le titre de
» Gentilhomme à tout homme qui n'avoit d'autre profession que celle
» des armes; de là vint, que pour distinguer un Noble de race et
» d'extraction, on le qualifia de Gentilhomme de nom et d'armes,
» c'est-à-dire, un homme qui portoit un nom noble, *comme issu*
» *d'une famille noble et uniquement attachée à la profession des*
» *armes, de temps immémorial*. Aussi, tandis que nos Rois, dans
» les Statuts de l'Ordre de St-Michel, et dans l'Edit de Blois, se
» servent de la dénomination de *Gentilhomme de nom et d'armes*
» pour désigner la naissance requise pour être admis dans cette
» Chevalerie, ou pour remplir les offices de Baillis et Sénéchaux,
» le Corps de la Noblesse, lui, en demandant l'exécution de ces
» mêmes Edits et Statuts, se sert de la dénomination de *Gentilhomme*

Digitized by Google

» *d'ancienne extraction* : l'une et l'autre dénomination sont donc » *synonymes*. Enfin Henri III, dans les Statuts de l'Ordre du » St-Esprit, *réunit les deux dénominations* : il veut qu'aucun » Noble n'y soit admis, s'il n'est Gentilhomme de nom et d'armes, » de trois races paternelles au moins ; ce qui retombe certainement » dans le système d'ancienneté que nous exigeons pour la perfec- » tion de la Noblesse. »

Mais l'étymologie du mot Gentilhomme, donne plus de force encore aux assertions de l'abbé Dubos, puisque nos principaux lexicographes font dériver ce terme du latin *gentilis homo*, expressions qui chez les Romains servaient à désigner tous ceux dont les ancêtres n'avaient jamais été flétris par l'esclavage ou par les répressions pénales ; tous ceux, enfin, qui composaient l'élite de la population, et des rangs desquels sortirent les Patriciens.

Ainsi le *gentilis homo* des Romains, c'était l'*ingenuus* des Germains et des Francs ; c'était cet homme libre de race dont nous venons de parler, qui, primant tout, possédait en propre fiefs et seigneuries ?

Oui. Et ce fut évidemment vers la fin du XIIIe siècle, époque où parurent les premiers romans, que le substantif gentilhomme, d'abord substantif composé, commença de pénétrer en notre langue. Gentil duc, gentil baron, gentil chevalier, gentil damoisel, etc., etc., toutes ces expressions revinrent avec tant de fréquence « ès escripts mer- » ueilleulx des romanistes » d'alors, que l'adjectif *gentil* demeura synonyme de *noble*. Aussi le jour où l'on créa le mot gentil-homme, on en saisit si parfaitement la véritable acception, que nos Rois eux-mêmes ne tardèrent pas à s'entendre appliquer ce nouveau titre, dont ils furent toujours, on le verra plus loin, non moins fiers que de leur couronne.

En dehors de l'abbé Dubos, Loyseau, l'un de nos plus illustres jurisconsultes, s'est également livré à quelques réflexions sur le présent sujet ; comme elles sont pleines de sens, et peu connues, nous croyons utile de les reproduire. Voici ce qu'il dit, au cours de son huitième chapitre du *Traité des Ordres* : « S'il y a de l'orgueil » dans cette façon de parler : Je suis Gentilhomme comme le Roi, » elle est pourtant vraie dans le fond, parce que celui qui est par- » faitement Gentilhomme, ne le peut pas être davantage..... Mais » Gentilhomme comme le Roi, et Noble comme le Roi, sont deux » choses différentes : *tout véritable Gentilhomme, est Gentilhomme*

Digitized by Google

» *comme le Roi.* Oui; mais pour l'autre expression : Aussi noble » que le Roi, si l'on entend ce mot de *noble* pour un adjectif signi- » fiant *excélent*, le proverbe est faux.. ..... car on doit avoüer qu'il » n'y a qu'un fol qui osât se comparer au Roi, comme également » méritant par les qualitez de l'esprit et du corps. »

Nous ajouterons, pour compléter ces divers passages, qu'il nous semble que la simple dénomination de Gentilhomme a pris à peu près, depuis le XVIIe siècle, l'acception et la place de celle de Gentilhomme d'extraction, de race, de nom et d'armes. Et en effet, si nous consultons les *Dictionnaires français* qui depuis lors ont fait loi chez nous, pour l'excellence des définitions, nous voyons notre dire confirmé, ainsi que le montrent les citations suivantes :

GENTILHOMME.....

Homme noble d'extraction, qui ne doit sa Noblesse ni à sa charge, ni aux Lettres du Prince. (*Furetière*, 1695.)

Est un homme d'extraction noble, qui ne doit point sa Noblesse ni à sa charge, ni aux lettres du Roi. (*Trévoux*, 1721.)

Ce mot signifie, qui est noble d'extraction, qui est noble de race et de naissance.... Cette qualité marque une ancienne noblesse, et rend le véritable Gentilhomme plus respectable, souvent, que le titre de comte ou de marquis. (*Richelet*, 1728.)

Celui qui est noble de race.... Il est bien Gentilhomme, POUR DIRE : Il est véritablement Gentilhomme, et d'ancienne race. (*Académie*, éditions de 1778 et de 1835.)

De ces définitions, si précises et si conformes à l'histoire, il faut bien, n'est-il pas vrai, tirer une conclusion? Oui, certes; et la nôtre, qui sera celle évidemment de tout esprit impartial, c'est qu'encore aujourd'hui la qualité de Gentilhomme ne saurait appartenir indifféremment à toute personne noble. Et c'est ici le moment de rappeler, avec la majorité des Généalogistes, que si l'*Anobli* acquiert la *noblesse*, il n'acquiert pas, néanmoins, la *race*. La noblesse, dès l'abord, le distingue de la Bourgeoisie; mais ses descendants pourront seuls, au bout de cent vingt ans, se prévaloir de la race, attendu que la noblesse de race n'a jamais commencé qu'à la quatrième génération (1).

(1) *Génération.* Les historiens comptent une génération pour trente ans ou environ. Hérodote a supposé trois générations pour cent ans, et son calcul s'est trouvé justifié.

Digitized by Google

Il reste donc avéré que les Gentilshommes de nom et d'armes furent toujours regardés comme la fleur de la Noblesse ; et c'était là l'opinion des Rois eux-mêmes ; témoin Henri VIII, ce Barbe-Bleue non légendaire, qui sollicité par son grand-chancelier Wolsey d'accorder le titre de Gentilhomme à un de ses familiers, lui répondit sans hésiter : « Il n'est point en mon pouvoir de faire un Gentil-» homme de nom et d'armes, mais uniquement de faire un baron » ou un chevalier ; car il n'y a que le temps et les années pour » donner la qualité de Gentilhomme. »

Mais les Rois d'Angleterre ne furent pas seuls à penser ainsi de la Noblesse féodale, nos Princes la tinrent également en la plus haute estime. Tous, lorsqu'ils voulaient prêter à leur parole, à leur serment, une solennité inaccoutumée, tous promettaient, tous juraient sur leur *foi de Gentilhomme*. Qui pourrait oublier cette belle réponse de François Ier, par exemple, lorsqu'en son Lit de Justice du mois de décembre 1527, sollicité par l'Assemblée de ne pas retourner prisonnier en Espagne, il s'écria : « Oui, je vivrai au milieu de » vous, car n'ayant point été prisonnier sur ma parole, et n'ayant » point donné ma *foi*, les engagements qu'on m'a arrachés sont » nuls, et je puis les rompre sans donner la moindre atteinte à mon » honneur, le seul de tous les biens qu'il ne seroit pas en mon pou-» voir de vous sacrifier, car *je suis né Gentilhomme, et non pas* » *Roi*, et l'intérêt du Roi ne m'eût pu faire violer ma *foi* donnée. »

Notre Henri IV nous a laissé aussi maintes preuves de son estime de la qualité de Gentilhomme. Pour ne pas allonger notre sujet, nous n'en rapporterons que deux. Ouvrant à Rouen, en 1596, l'Assemblée des Etats Généraux, il prononça cette mémorable harangue : « Si je faisois gloire de passer pour excellent orateur, » j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté ; » mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut, que de » bien parler : j'aspire au glorieux titre de libérateur et de restau-» rateur de la France. Déjà, par la faveur du Ciel, par les conseils » de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse » Noblesse — *de laquelle je ne distingue point*, moi Prince, *la qua-» lité de Gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions* » — déjà j'ai tiré la France de la servitude et de la ruine. Je désire » maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne » illustration. Participez donc, mes Sujets, à cette seconde gloire, » comme vous avez participé à la première..... »

Digitized by Google

Dans une autre circonstance beaucoup moins solennelle, ce Monarque si magnanime et si véritablement français, laissa encore échapper ces mots, en l'honneur de sa vieille Noblesse. Au milieu d'une chasse, voyant le fils du Conseiller d'Etat la Varenne accompagné d'une personne qui lui était inconnue, il demanda au père, présent à ses côtés : « Quel est donc ce nouveau visage? — Sire, un » Gentilhomme que j'ai *donné* à mon fils. — *Comment dis-tu?* » répartit vivement Henri. *Vive-Dieu!* DONNER *ton fils à un Gentil-* » *homme, je comprends bien cela; mais donner un Gentilhomme à* » *ton fils, c'est ce que je ne puis comprendre!* » — Et l'on se rendra mieux compte de la rude apostrophe, de la leçon méritée que recevait de cette bouche royale, le Conseiller la Varenne, quand on saura qu'avant de parvenir à cet emploi qui l'approchait du Souverain, il avait, pendant de longues années, porté la veste et le classique bonnet de coton de cuisinier.

Un fait suffirait du reste pour montrer la prépondérance qu'eut en tout temps cette antique Noblesse : c'est qu'elle fut dotée d'un caractère indélébile, c'est qu'on décréta que la dérogeance ne l'éteindrait même pas, et qu'aussitôt qu'un de ses membres qui aurait dérogé, cesserait de vivre roturièrement, il serait, par cela seul, réintégré dans la pleine, dans l'entière jouissance de ses prérogatives héréditaires.

Cette prescription conservatrice dut être évidemment inspirée par le désir de voir disparaître le moins possible de ces Familles, dont la Royauté aimait les noms et le prestige, mais qu'elle ne put pas toujours sauver de la destruction ou de la décadence; car, semblables aux vagues de l'Océan, qui ne s'élèvent si démesurément que pour retomber ensuite avec fracas, on a vu la chute de quelques-unes de ces Maisons, même des plus illustres, suivre de fort près le moment de leur plus grande splendeur.

Cent ans bannière, cent ans civière. Ce proverbe passablement impertinent, si vous voulez, peint assez bien, cependant, les fluctuations de fortune que subit généralement, dès les premiers siècles de son existence, le Corps de la Noblesse féodale. Les guerres, les croisades, les tournois vinrent en effet, le luxe et le désordre aidant, le décimer et le ruiner. D'où s'ensuivit un tel vide en ses rangs, que la politique conseilla bientôt de le combler; ce à quoi l'on procéda par les moyens que nous allons exposer.

(La suite au N° 3.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

VERS

ÉCRITS EN 1660 SUR LA MORT DE PIERRE D'HOZIER

JUGE DES ARMES ET BLASONS DE FRANCE.

EPRODUIRE dans un Recueil comme le nôtre une pièce de vers dédiée à la mémoire du Gentilhomme Français qui connut le mieux l'Héraldique et le Blason, c'est presque un devoir. Nous l'insérons donc; non pas à cause du mérite littéraire qui la distingue, car nulle poésie ne fut si prosaïque, mais uniquement en souvenir du Généalogiste célèbre dont elle déplore la perte, dont elle loue la science et le rare mérite.

Pierre d'Hozier, écuyer, sieur de la Garde, fut en effet, chacun le sait, l'homme pour lequel la science héraldique, si ardue, si pénible et si longue à acquérir, eut le moins de secrets. Aussi Louis XIII et Louis XIV, admirant les connaissances profondes et la merveilleuse mémoire de d'Hozier en une telle matière, le comblèrent-ils de charges et d'honneurs, et lui témoignèrent-ils toujours la plus grande bienveillance. On en jugera par le court aperçu que nous allons tracer de la vie de ce personnage :

Né à Marseille le 10 juillet 1592, de Françoise le Tellier et d'Etienne d'Hozier, écuyer, Pierre d'Hozier, dès son jeune âge, s'adonna à l'étude des Cartulaires et de nos vieilles Annales, stimulé en cela par son père, qui ayant le goût de ces sortes de travaux avait composé déjà d'assez curieuses *Chroniques*. A la mort de ce dernier, c'était en 1611, Pierre entra dans les chevau-légers, compagnie du comte de Créqui-Bernicules, et bientôt fut au mieux avec ce seigneur, qui précisément désirait faire dresser la généalogie de sa Maison. Elevé pour ainsi dire au milieu des parchemins et des Armoriaux,

Digitized by Google

le fils d'Etienne d'Hozier se chargea de l'établir. Il réussit au delà de ses espérances, et continua de semblables recherches pour les premières Familles du royaume. Ce fut alors que Louis XIII, entendant vanter partout l'érudition nobiliaire du jeune chevau-léger, le nomma Gentilhomme servant, le 4 mars 1620; et depuis lors la fortune lui sourit constamment. Ainsi :

Gaston d'Orléans, le 2 janvier 1627, le faisait aussi son gentilhomme; — le 31 mars 1628, il recevait le collier de l'Ordre du Roi; — le 31 août 1629, une pension de 1200 livres, « pour lui » donner (disait Sa Majesté dans le brevet) plus de moyen de vac- » quer aux recherches curieuses et recognoissance des Maisons illus- » tres de ce royaulme et d'aultres choses utiles au publicq, ausquelles » par ses longues veilles et travaulx il s'est acquis une intelligence » particulière; » — le 21 avril 1641, il était officiellement pourvu de la charge de Généalogiste du Roi, Juge et Intendant-Général des Armes et Blasons de France, demeurée vacante par la mort du titulaire, Chevriers de St-Maurice; — le 31 décembre 1642, nouvelle faveur : il devenait maître d'hôtel ordinaire de Louis XIII; — neuf mois plus tard, le 22 septembre 1643, le cardinal Mazarin lui adressait, au nom de Louis XIV, sa nomination de Généalogiste des Ecuries royales, et lui recommandait de « Dresser les preuves de noblesse » et les arbres de généalogie de ceux qui doresnavant se présente- » roient pour être receus escuyers et pages en lesdites escuryes, nul » ne devant y être admis qu'il ne soit gentilhomme de nom et d'ar- » mes, du moins de quatre générations paternelles; » — enfin, en avril 1654, il était appelé, par Louis XIV lui-même, comme Conseiller, aux Conseils d'Etat, privé, et des finances.

On le voit, il eût été difficile à Pierre d'Hozier de se plaindre de l'ingratitude des Rois et des Grands, ou de souhaiter plus de titres et d'honneurs. Il mourut à Paris le 30 novembre 1660, âgé de 69 ans, et fut inhumé le 2 décembre suivant dans l'église St-André-des-Arts. Il avait épousé le 21 octobre 1630 Yolande de Cerrini, de Pise, dont il eut Charles-René, qui le remplaça comme Juge d'Armes de France.

La mémoire de Pierre d'Hozier était tellement prodigieuse, qu'il lui suffisait d'étudier une seule fois les archives de quelque Maison, pour se rappeler désormais, instantanément, les dates des actes et contrats, les noms, surnoms et armes que lui avaient montrés ces papiers. Ce qui faisait dire à Perrot d'Ablancourt, l'infatigable traducteur, le spirituel Académicien : « Il faut décidément que mon

Digitized by Google

» ami d'Hozier ait assisté à tous les mariages et à tous les baptêmes » de l'univers, car il en sait la date! »

Outre les nombreuses *Généalogies* qu'il a dressées et annotées, Pierre d'Hozier a composé une excellente *Histoire de Bretagne*.

Et maintenant qu'on a lu ces lignes, on sera plus porté à excuser les vers suivants, comme on comprendra mieux aussi l'engouement fort naturel dont ils sont empreints, et l'espérance assez naïve qui s'y trouve exprimée.

A LA MÉMOIRE DE PIERRE D'HOZIER.

Paris, 4 décembre 1660.

Monsieur d'Hozier, cet homme rare,
Qu'aux plus célèbres l'on compare.
Généalogiste du Roy,
En qui chacun ajoûtoit foy,
Et qui par sa science illustre
Metoit la Noblesse en son lustre,
Mourut, presque en semblable jour,
Au regret de toute la Cour,
Des Esprits de haute importance,
Et bref de tous les Grands de France.

Par sa noble Profession,
Il tiroit en perfection
Pour quantité de gens d'élite,
Comme du Puys de Démocrite,
Tant d'intelligentes claircez,
Et d'obligeantes véritez,
Que les plus Nobles de l'Europe,
Où partout son renom galope,
Ne se pouvoient rassazier
D'estimer ledit Sieur d'Hozier;
Regrétant d'un ton assez triste,
Ce fameux Généalogiste,
Qui dans son bel Art fut parfait,
Mais qui n'est pas mort tout-à-fait,
Quoiqu'il fût de mortelle race;
Car il laisse un fils en sa place,
Un docte fils, un fils aîné,
Ainsi que luy, très adonné
Dans la téorique et pratique
De son Art Généalogique;
Ayant esprit infiniment,
Vertu, prudence et jugement,
Et tous les papiers de son père.

De sorte que chacun espère
De revoir en ce fils sçavant
Monsieur d'Hozier toûjours vivant.

Nous avons extrait cette pièce de la *Gazette burlesque en vers*, que publia à Paris, de 1650 à 1665, Jean Loret, poëte normand plus connu par sa verve intarissable, que par le bon goût et l'harmonie de ses compositions. Cette feuille renfermait les on-dit, les nouvelles de la Cour et de la Capitale; et Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, en ayant accepté la dédicace, donnait à Jean Loret une gratification annuelle de 2,000 livres. — Que de journaux littéraires seraient heureux, aujourd'hui, de trouver d'aussi généreux protecteurs! Mais nous croyons qu'ils sont rares, quoique les jolis vers soient encore assez communs en France.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE NOBILIAIRE

Revendication de Nom Terrien. — Voici, sur cette partie si intéressante de la nouvelle législation nobiliaire, un des jugements les plus importants qui aient encore été rendus.

On ne manquera pas de remarquer, que la Cour Impériale de Paris, jugeant en appel, a *autorisé* l'intimé *à porter le nom d'un fief qu'avait possédé son père*, quoiqu'aucun acte d'état civil *n'eût montré ce nom attribué soit audit intimé, soit à sondit père.*

Selon nous, on ne pouvait reconnaître plus complétement le droit absolu qu'ont toujours eu, avant 1789, les possesseurs de fiefs, d'ajouter, si bon leur semblait, à leur nom patronymique une dénomination terrienne.

C'est le 22 février 1861, que la Cour Impériale de Paris a prononcé sur cette affaire, dont les débats ont exigé trois longues audiences.

Mais disons d'abord un mot du jugement de première instance :

Le 13 septembre 1860, M. *Justin Cartault de la Verrière* demanda au tribunal civil de Melun, qu'il voulût bien ordonner que sur son acte de naissance, on ajoutât, au seul nom de Cartault sous lequel il y était désigné, celui de la Verrière, *qu'avait porté son père.*

Et le tribunal fit droit à sa demande.

Toutefois, le procureur impérial ayant interjeté appel de ce jugement, il fallut de nouveau plaider l'affaire.

Le 16 février 1861, elle vint devant la Cour de Paris, et M. le procureur général Chaix-d'Est-Ange lui-même y fit valoir les motifs de l'appelant. Il se fonda sur l'article 46 de la loi du 20 avril et sur un avis du conseil d'Etat du 17 brumaire an X, pour revendiquer, au nom du ministère public, le droit d'agir d'office dans toutes les matières intéressant l'ordre public, et notamment en ce qui touche

Digitized by Google

les actes de l'état civil. Au fond, M. le procureur général a prétendu : qu'aux termes des édits de 1553 et de 1629, il n'était pas plus permis avant 1789 qu'aujourd'hui, de changer son nom; — que le père de l'intimé avait reçu à sa naissance le nom de Cartault; — qu'il n'avait pu arbitrairement y ajouter le nom de la Verrière; — qu'en supposant que l'usage ait prévalu contre la loi, une longue possession pouvait seule couvrir l'abus; — et qu'en fait, si M. Cartault avait, dans quelques circonstances, porté le nom de la Verrière, il ne l'avait pris qu'en 1715 pour la première fois; — *que ce nom ne lui était donné par aucun acte de l'état civil, et qu'il y avait lieu d'interdire à l'intimé de le porter.*

Me Andral, dans l'intérêt de M. Cartault de la Verrière, soutint que l'appel du procureur impérial était non recevable; que le ministère public ne pouvait agir d'office que dans le cas où la loi l'y autorisait expressément, et qu'aucun texte ne lui donnait ce droit en matière de rectification d'actes de l'état civil; il invoqua surtout la loi du 24 août 1790 et les articles 53 et 99 du Code Napoléon, 83 et 856 du Code de procédure.

Au fond, Me Andral soutint que les édits de 1553 et de 1629 n'avaient jamais été exécutés; *qu'un usage passé en force de loi autorisait tout possesseur de fief à prendre le nom de ce fief*, sauf le droit incontestable qu'ont toujours eu les tiers à s'opposer à ce qu'on prît leur nom; qu'en fait, *M. Cartault, père de son client, avait publiquement porté le nom du fief de la Verrière, qui lui appartenait;* — et que la date de la possession n'importait pas, lorsque la possession avait une origine légitime et propre à créer un droit, comme dans l'espèce.

L'audience du 18 fut consacrée aux répliques; et à l'audience du 22, la Cour rendit un arrêt par lequel, en droit, elle déclarait recevable l'appel du ministère public; mais par lequel, au fond, *elle confirmait le jugement des premiers juges*, et reconnaissait *à l'intimé le droit de porter le nom de Cartault de la Verrière.*

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Convaincu que ce *Nécrologe Nobiliaire* excitera vivement l'intérêt, nous le faisons remonter au mois de Janvier 1862, au lieu de l'ouvrir au mois de Juillet, époque de la publication de notre premier numéro. De la sorte, il embrassera toute la présente année. Seulement, comme dès le début il en résulte pour nous un assez notable arriéré de décès, nous allons nous en libérer en lui accordant immédiatement la plus large place possible.

Sont décédés : — 1° En Janvier 1862 :

— *M. le général Léon-Louis de Crény*, à Dieppe. D'une famille où depuis dix siècles déjà on n'avait d'autre culte que celui de la patrie, ce digne officier-général, né en 1809 à Neufchâtel-en-Bray, suivit à 16 ans l'exemple de ses ancêtres : il gagna en 1825 l'épaulette de lieutenant d'état-major, laissant de lui le meilleur souvenir aux écoles de la Flèche et de Saint-Cyr. — Alger, Anvers, furent ses premières campagnes. En 1836, la terre d'Afrique le revit, et longtemps il y combattit sous les yeux et sous les ordres de l'illustre la Moricière. C'est là qu'il conquit ses épaulettes de général de brigade et sa croix de commandeur. En 1852, après 30 ans de services, après plus de 30 campagnes, il prit sa retraite et se voua uniquement aux soins du foyer domestique. Le général de Crény était allié aux Cacqueray de Normandie, et c'est dans le caveau de cette antique maison, à la terre de St-Quentin près Dieppe, qu'on a déposé son cercueil, le 3 janvier 1862.

— *M. Charles de Montherot*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Carlsruhe. Ce diplomate, dont la carrière avait été fort rapide, ce que justifiait son mérite et son extrême aménité, est mort à 43 ans seulement. Il était, par sa mère, neveu de M. de Lamartine.

— *M. le sénateur baron Thieullen*, à Paris. Il était né à Rouen le 30 novembre 1789. Son père, premier président de la Cour impériale de cette ville, avait été anobli par Napoléon Ier, en 1810. D'abord auditeur au Conseil d'Etat, le baron Thieullen fut ensuite, de 1814 à 1822, sous-préfet à Corbeil, à Dieppe et à St-Pol. En 1822, il rentra dans la vie privée, pour n'en sortir qu'en 1830, où i se vit appelé à la sous-préfecture du Havre et bientôt après à la préfecture du Var, qu'il quitta pour celle des Côtes-du-Nord. C'est à ce dernier poste que le trouva 1848. Nommé alors conseiller général, puis député, par ses administrés, il remplit ces diverses fonctions jusqu'au 8 mars 1853, date de son entrée au Sénat. Il avait été promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, le 30 avril 1843.

— *Mme la maréchale comtesse Exelmans*, à Bayonne. Sœur de notre grand orateur chrétien, du P. de Ravignan, cette femme distinguée eut la douleur de voir presque tous les siens mourir avant elle : deux de ses filles (Mme le Barbier de Tinan et Mme de la Borde), son vénérable frère, et en dernier lieu, son mari, qu'une chute de cheval lui enleva subitement. Elle est décédée dans sa 74e année.

Digitized by Google

— *M. Raoul-Charles Petit de Chemellier*, à Angers. Né dans cette ville en 1786, il s'engagea fort jeune dans les grenadiers vélites, et conquit rapidement l'épaulette d'officier de dragons. Ulm, l'héroïque défense du château de Darnstein, où 5,000 Français tinrent en échec 40,000 Autrichiens, deux campagnes en Italie, Vienne, Essling, Wagram, Moscou, telles furent, sous l'Empire, ses plus belles pages militaires. La Restauration le nomma chef d'escadrons aux dragons de la garde, et l'envoya à l'armée d'Espagne. Membre de la Légion d'honneur et officier supérieur, il eût pu prétendre à un bel avenir dans la carrière qu'il avait choisie, sans la révolution de 1830, dont il refusa de servir la cause.

— *M. le vicomte Pierre de Rémusat*, à Paris. Mort à 32 ans des suites d'une chute de cheval, M. Pierre de Rémusat, qui eut pour père l'ancien ministre de ce nom, a laissé partout le souvenir des qualités brillantes de son esprit et de son cœur. Reçu avocat à la Cour d'appel de Paris, il porta la toge avec distinction pendant quelques années. Mais sa nature ardente se fût mieux accommodée de la vie militaire. Il le montra bien, du reste, lors des journées de juin 1848, car il combattit l'émeute en vrai soldat, et se ménagea si peu, qu'on le ramena cruellement blessé chez ses parents.

— *M. le général de brigade Vidal de Lausun*, dans le département du Tarn. (Nous n'avons trouvé sur lui aucun renseignement.)

— *M. Charles Miron de l'Espinay*, à Orléans, où il siégeait, comme conseiller, à la Cour impériale. Ce magistrat était âgé de 48 ans.

— *Mme de Léon des Ormeaux* (née de la Grasserie), à Rennes, dont son fils a longtemps été maire.

— *M. Ernest de la Tournelle*, à Mentone (Italie). Le général Rohault de Fleury fut son aïeul; et il avait pour père M. de la Tournelle, l'ancien député, celui-là même qui donna en 1848 sa démission de premier président de la Cour de Dijon.

— *M. Boudin de Vesvres*, à Paris. Officier de la Légion d'honneur, M. B. de Vesvres appartenait au notariat de la capitale, et la chambre de discipline de ce corps le choisit souvent pour président.

— *Paul-Emile le Vaillant de Florival*, à Paris. Ce fut un savant des plus distingués. Né en 1799, il suivit de 1821 à 1823 les cours de l'école des Chartes, puis ceux des langues orientales. Nommé en 1828 professeur d'arménien à la Bibliothèque Royale, il s'appliqua alors à publier de curieux ouvrages sur l'Arménie et sur les Arméniens; le dernier, croyons-nous, porte la date de 1849. M. le Vaillant de Florival avait été créé chevalier de la Légion d'honneur le 29 avril 1839.

— *M. Hay de Slade*, à Tours. Ancien capitaine de cavalerie, ce gentilhomme, qui descendait d'une famille écossaise des plus honorables, quitta l'armée pour obéir à sa foi politique, et vint cultiver en Touraine les propriétés qu'il y possédait. La Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire le comptait comme membre et vice-président, et la commune de St-Antoine l'avait pour maire. Il était âgé de 55 ans. Cette branche de la maison de Slade n'est pas la seule que nous ayons en France, la Bretagne en possède une seconde, et depuis un très long temps.

— *M. de Grainville*, à Brest. Capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur et retraité récemment, cet officier supérieur a fourni d'une très-glorieuse façon sa carrière de marin. Il n'est pas sans intérêt, peut-être, de rappeler

Digitized by Google

ici que ce fut lui qui se trouva un jour, à son grand étonnement, héritier de la majeure partie de l'Ile de Madagascar. Pareille fortune lui venait d'un sien parent, M. de Grainville de Forval, auquel l'avait léguée la fameuse reine Betty, en reconnaissance d'importants services.

— *M. le général comte de Fitte de Soucy*, à Versailles. Né le 26 mars 1796 à Vitry-sur-Seine, il choisit, à l'exemple de son bisaïeul, le marquis de Fitte de Soucy, qui avait été général d'artillerie, cette arme pour la sienne, lorsqu'en 1814 il sortit de St-Cyr. Licencié en 1815, il entra en 1816 dans les grenadiers à cheval de la garde. Démissionnaire en 1818, il prit du service au Sénégal, mais en 1821 on le réintégra dans l'armée, alors qu'il était venu rétablir chez lui sa santé gravement altérée par les rigueurs du climat sénégalien. Toutefois, il repartit pour ces contrées en 1822, y emportant la croix de la Légion d'honneur, et y resta jusqu'à sa nomination de capitaine, qui lui arriva le 31 mai 1826. Depuis lors, soit à la Guadeloupe, soit à la Martinique, il séjourne presque continuellement dans nos colonies, y est nommé commandant militaire, et y reçoit enfin, le 16 juin 1842, l'épaulette de général, de même qu'il accepte les fonctions d'inspecteur de l'infanterie de marine. Commandeur en 1845, et général de division en 1853, le comte de Fitte de Soucy fut ensuite nommé gouverneur de la Martinique; mais peu après il dut, vaincu par les fatigues et la maladie, renoncer à l'activité, et rentrer en France, où il se retira à Versailles.

— *M. Jourdain de Thieulloy*, à Amiens. Décédé à l'âge de 88 ans, M. de Thieulloy eut à supporter, dès sa 17e année, les terribles épreuves de la tourmente révolutionnaire. Demeuré fidèle à son Dieu, à son Roi, et nécessairement déclaré *suspect*, les prisons d'Amiens s'ouvrirent pour lui. Pendant 18 mois, il y subit avec courage toutes les tortures; mais il eut au moins le bonheur d'en sortir libre et tranquille. La longue existence de cet homme de bien s'est écoulée complétement en dehors des affaires publiques.

— *Mme la comtesse de la Garde*, au château de Beuzon (Maine-et-Loire). Elle était fille du général comte de Beaumont-d'Autichamp, dont la Vendée et l'Anjou ont si religieusement gardé le souvenir. En 1825, elle épousa son parent le comte Auguste de la Garde, pair de France, et que Louis XVIII avait envoyé comme ambassadeur à Madrid et à Munich. Veuve de très-bonne heure, Mme de la Garde s'était uniquement consacrée à l'éducation de sa fille et de son fils. Les la Garde sont originaires du comtat Venaissin.

2° En Février :

— *M. Prosper Bizouard de Montille*, au château de Créancey (Saône-et-Loire). Il avait été garde du corps, sous la Restauration. Il laisse deux fils, qui portent noblement son nom. L'un, capitaine au 3e bataillon de chasseurs à pied, actuellement en garnison à Rome, a fait avec éclat les campagnes d'Afrique et de Crimée. Et l'autre, lieutenant au 2e bataillon de chasseurs, soutient présentement en Cochinchine la gloire de notre drapeau.

— *Le vice-amiral et sénateur comte Casy*, à Paris. Né à Auribeau (Var), le 8 octobre 1787, ce marin distingué conquit son premier grade, celui d'aspirant, dès 1804. Enseigne en 1808, il prit une brillante part au ravitaillement de Barcelone et de Tarragone, ainsi qu'aux expéditions que 1813 vit s'accomplir dans la Médi-

Digitized by Google

terranée. En 1816, Louis XVIII le nommait lieutenant de vaisseau. En 1819, nous le trouvons surveillant les côtes africaines, et, deux ans plus tard, en Amérique, où ses services lui méritèrent la croix de Saint-Louis. De 1824 à 1827, il fait, comme chef d'état-major du contre-amiral de Rosamel, une campagne qui lui vaut la croix de la Légion d'honneur et le grade de capitaine de frégate, qu'il s'empresse de gagner mieux encore par son bouillant courage à Navarin, ainsi qu'aux prises de Coron, de Modon et du château de Morée. Capitaine de vaisseau à la suite des expéditions d'Alger et de Tripoli, en 1830, M. le comte Casy est bientôt appelé au commandement d'une division à la tête de laquelle il parcourt l'Océan et la mer des Antilles. Contre-amiral en 1839, il est chargé en 1842 et 1843 d'importantes missions dont il s'acquitte avec talent. Préfet maritime de Rochefort, en 1844, il est promu au grade de vice-amiral en 1845, et en 1847 à celui de grand-officier de la Légion d'honneur. Les événements de 1848 nous le montrent représentant du département du Var, puis ministre de la marine, fonctions dont il se démit au bout de deux mois; ce qui lui permit, peu après, d'organiser tout le matériel de l'expédition de Rome. Enfin, en 1850 l'amiral Casy présida la commission de révision du Code pénal maritime, fut vice-président du conseil d'amirauté en 1851, et sénateur en 1852, alors qu'il touchait à sa retraite.

— *M. Camille de Lambertye*, à Paris. Il était membre du Conseil général de la Meurthe.

— *Mme de la Guéronnière*, au château de la Guéronnière (Vienne). Issue de l'excellente maison des de Bernon de la Guillemandière, connue en Bourgogne et en Poitou, elle avait épousé en 1800 son cousin-germain, M. Alexandre-Hubert du Breuil-Hélion de la Guéronnière, appartenant aussi à l'une des plus honorables familles du Poitou.

— *M. le comte de Suzannet*, ancien pair de France, et digne représentant d'un nom bien glorieusement écrit dans les Annales de la Vendée. Il épousa Mlle de Vaufreland, fille du vicomte de ce nom, magistrat éminent qui brisa, ainsi que M. de Suzannet, sa carrière en 1830. Il reste trois enfants de ce mariage.

— *M. H. de Fontenailles*, au château de Morains, près Saumur. Ancien garde du corps, M. de Fontenailles sortait, croyons-nous, de la vieille lignée normande de ce nom, qui compte encore des représentants dans le Calvados et dans la Manche.

— *M. Legeard de la Diriays*, à Rennes, où il remplissait, il y a peu de temps encore, les fonctions de président de chambre à la Cour impériale. Les Rennois, en 1848, l'avaient nommé leur représentant à l'Assemblée Constituante.

— *M. de Belleyme*, président du tribunal de première instance de la Seine, à Paris. Il occupa cette haute position depuis 1829 jusqu'en 1856, où son âge l'éloigna forcément de la présidence. Nous avons lu quelques lignes tracées par lui pour exprimer, à l'égard de ses obsèques, sa dernière volonté, et elles sont empreintes d'un sentiment si parfait d'humilité chrétienne, que nous ne saurions nous empêcher de les consigner ici : — « Je veux que mon convoi soit décent, mais » simple. Je tiens à sortir modestement de ce monde, comme j'y suis entré. — » Point de députation des corps auxquels j'aurais encore ou j'aurais eu l'honneur » d'appartenir. — Point de militaires ou de tambours pour ma croix de com- » mandeur. — Point de discours. — J'exige l'exécution de ces dispositions. Je » sais que mes enfants n'oublieront pas les pauvres, ce qui vaut mieux. »

Digitized by Google

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS

I

Examen des Opinions controuvées émises a ce Sujet

Rien n'a été plus contesté, jusqu'ici, que l'origine de la Fleur de Lis, de ce glorieux emblême dont nos Rois chargèrent l'azur de leur écu, et qui pendant sept siècles brilla sur leur bannière ainsi que sur notre drapeau.

En choisissant les Lis pour Armoiries, la Maison de France fit de ces fleurs un symbole de courage, d'héroïsme et d'honneur; et tant de fois elle les arrosa de son sang; et tant de fois, entourée de sa vaillante Noblesse, elle les conduisit au combat et à la victoire, aux conquêtes et à l'immortalité, que nous ne pourrions cesser de les vénérer sans cesser d'être Français.

Mais il ne s'ensuit pas moins qu'on hésite encore à se prononcer sur leur véritable provenance; car parmi les historiens qui se sont occupés de la découvrir, il en est peu — cela ne nous coûte aucunement à avouer — qui aient accepté l'opinion émise par divers annalistes, que ce fut un saint ermite qui de la part de Dieu les remit à Clovis après son baptême, ou un ange qui les apporta à Charlemagne. Et c'est précisément parce que nous sommes au nombre des incrédules qui rejettent cette pieuse, mais fabuleuse légende, que nous allons essayer de dégager l'origine de la fleur de lis, des ténèbres, des contestations dont elle est environnée. Et d'autant mieux, qu'outre l'intérêt patriotique qui naît, pour chacun, d'un pareil sujet, il en existe un autre non moins respectable : celui qu'éprouve le Gentilhomme dont les Ancêtres ont mérité l'insigne faveur de porter, en leurs armoiries, la fleur de lis. Voyons donc s'il nous

Digitized by Google

sera possible, en traçant l'historique complet de ce noble emblème, de satisfaire la louable curiosité de tous.

S'il fallait en croire le chanoine de Paris Jean Charlier, mort en 1429 et connu dans le monde des lettres sous le nom de *Gerson*, ce serait saint Denys, premier évêque de notre Capitale, qui aurait fait don, aux Chefs francs, de la fleur de lis. Peu content du blason de l'un d'eux — il était, paraît-il, *d'azur à trois crapauds d'or* — il lui eût substitué l'écu fleurdelisé?... Nous approuverions assurément cette marque de bon goût du prélat parisien, si nous pouvions songer un seul instant que réellement elle ait été sienne; car il faut bien avouer que ces hideux ovipares formaient en leur champ d'azur d'assez tristes armes pour un souverain. Mais une semblable version est tout aussi acceptable que celle, rapportée plus haut, de l'ermite et de l'ange. Saint Denys, en effet, n'évangélisa les *Parisii* que vers l'an 240; prétendre alors qu'à une telle époque — 280 ans avant Pharamond! — les guerriers demi-sauvages qui commandaient aux Francs, possédaient des armoiries, c'est renverser toutes les données de la science héraldique, puisque chez nous Rois et Nobles n'en adoptèrent de véritables, d'universellement *héréditaires*, qu'à partir du XIe siècle. Nous n'ignorons pas, il est vrai, que plusieurs généalogistes enthousiastes, ou fort enclins, plutôt, à flatter de ridicules vanités, ont été jusqu'à soutenir que les douze tribus d'Israël, que Noé, qu'Adam, qu'Eve même eurent un blason. Oui. Mais nous savons aussi que ce sont là d'absurdes assertions, bonnes à mentionner pour les blâmer et les démentir, et qui ne sauraient avoir plus de crédit chez l'homme d'étude, que n'en doit trouver, chez l'homme religieux, la tradition séculaire racontant qu'après sa décapitation le martyr saint Denys, dont il vient d'être parlé, prit sa tête entre ses deux mains, et la promena triomphalement dans les rues de Lutèce (1).

Présentement, passons donc à un nouveau chroniqueur, puisqu'il nous est prouvé que Gerson n'a rien de sérieux à nous apprendre; passons à Henschenius, jésuite flamand contemporain de Bollandus,

(1) Nous nous rappelons, en écrivant ces lignes, avoir vu, il y a quinze jours à peine, une statuette de S. Denys publiquement exposée, dans une niche murale, sous la gare d'Epernon (Eure-et-Loire). Le saint, en costume d'évêque, tient sa tête entre ses mains, et sur le socle est gravé le millésime 1816. A quel souvenir, à quel fait se rattache la présence de cette statuette? On n'a pu nous le dire. Ce qui nous est une raison de plus de penser qu'il serait bon, peut-être, de mettre enfin à l'écart de pareilles légendes. A quoi servent-elles, en effet, si ce n'est à fournir à l'impiété, qui jamais ne cesse d'en chercher, des armes contre la religion?

Digitized by Google

et qui fut avec lui l'un des plus infatigables compilateurs des *Acta Sanctorum*.

Dans une Notice sur Dagobert Ier, publiée à Anvers en 1655, cet écrivain annonce avoir vu une médaille, ou mieux un sceau sur lequel ce monarque est représenté tenant trois sceptres dans la main droite : ceux d'Austrasie, de Normandie et de Bourgogne; et il en conclut que les fleurs de lis ont dû tirer de là leur origine. Voici du reste son raisonnement : « Ces trois sceptres, que les successeurs de » Dagobert prirent pour armes — nous dit-il — étant liés ensem- » ble par le bas, ressemblent à la fleur de la plante appelée *iris*, en » France, et *lisch-blume*, ou fleur de lis, en Allemagne; d'où vint » qu'on appela ainsi les armes des Princes francs. Et on les fit d'or, » parce que le lisch-blume est *jaune;* puis, comme il naît dans l'eau, » dont la couleur semble *bleue*, cela fut cause qu'on mit les fleurs » de lis en champ d'azur. » On ne peut, en vérité, s'empêcher de trouver que la supposition du père Henschenius n'a pas le moindre fondement; car outre que trois sceptres liés ensemble par le bas, ne rappellent en rien la forme de l'iris, on se demande encore, et surtout, pourquoi Dagobert, lorsque cette fleur avait un nom dans l'idiome français, serait allé lui en chercher un autre dans la langue allemande? — Mais le bon jésuite n'est ni plus heureux ni plus précis, quand il avance que le lisch-blume fut blasonné d'or à cause de sa couleur *jaune*, et posé en champ *d'azur* parce qu'il croissait dans l'eau. C'est juger là des couleurs comme en jugerait un aveugle, puisque le lisch-blume des Allemands est *bleu*, et non pas jaune; et que l'iris de nos *marais*, lui, s'il est jaune, n'a jamais poussé, toutefois, dans une eau à laquelle on ait pu prêter un rapport quelconque de nuance avec l'*outremer* du ciel. Dagobert, d'ailleurs, ne porta pas plus la fleur de lis, que ne la portèrent ses successeurs de la première et de la deuxième race; et nous en fournirions immédiatement la preuve, s'il ne nous paraissait pas utile de réfuter encore quelques-unes des aventureuses hypothèses émises à cet égard.

Ainsi un autre chroniqueur, Claude Fauchet, président à la Cour des Monnaies de Paris, avait également traité, dans un ouvrage intitulé : *De l'Origine des Chevaliers et des Armoiries*, cette épineuse question. Il écrivait en 1600, juste un demi-siècle avant Henschenius, et il prétendit que « les Blazonneurs de l'Escu des armoiries » de France, voulant montrer que les premiers François étoient

Digitized by Google

» sortis des Sicambres, habitans les marets de Frise, vers le païs » d'Hollande, donnerent à nos Roys la fleur de Pavilée (qui est un » petit lys jaune qui croist dans les marets de ce païs) en champ » d'azur, qui ressemble à l'eau, laquelle estant reposée prend la » couleur du ciel. » C'était là l'opinion de Fauchet; et l'opinion du jésuite allemand s'en rapproche tellement, que nous ne serions pas étonné que ce père l'eût faite sienne, en se contentant de l'embellir ensuite des agréments qu'on y a vus. Quoi qu'il en soit, si Claude Fauchet ne put découvrir l'origine de la fleur de lis, du moins fut-il plus sage que Henschenius, puisqu'il se garda bien de déclarer qu'elle se perdait dans la nuit des temps.

Un quatrième auteur, Isaac de Larrey, qui vers 1685 quittait la France pour Berlin, dit en son *Histoire d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse :* « Les rois d'Ecosse portent une bordure chargée de fleurs » de lis depuis la fin du VIIe siècle, où Charlemagne, en mémoire de » l'alliance concluë entre la France et l'Ecosse, fit graver le lion » d'Ecosse dans un Ecu dont la bordure étoit de fleurs de lis entre- » lassées, et l'envoya à Achaïus, roi d'Ecosse. »

Si ce passage pouvait être pris au sérieux, il demeurerait établi que dès le VIIe siècle la fleur de lis figurait ès armes de France, et que déjà même le vocabulaire héraldique était connu. Démontrons en deux mots que les assertions de Larrey vont à la fois contre l'histoire et la chronologie.

D'abord, Charlemagne ne contracta au cours du VIIe siècle aucune alliance avec les Ecossais, et ce par une bonne raison : c'est qu'il ne vint au monde qu'un siècle et demi plus tard, en 743, pour monter sur le trône en 768, et mourir en 814. Ensuite, cet illustre empereur n'a pu donner au roi d'Ecosse Achaius, ou mieux Anchaius, d'écu *à la bordure de fleurs de lis entrelassées,* car nul ne peut offrir ce qu'il ne possède pas, car nul ne peut parler une langue incréée; et la fleur de lis, et les termes de blason étaient loin, fort loin encore dans l'avenir. Les biographes dans lesquels on lit cette phrase : « Isaac de Larrey fut doué d'une mémoire excellente, mais » il s'y fiait trop, et ne faisait pas d'extraits de ses lectures; de là » les inexactitudes qui fourmillent en ses écrits; » ces biographes n'ont donc en rien médit des ouvrages de ce gentilhomme.

Enfin, et pour terminer le fatigant examen de ces opinions erronées et fantaisistes, disons que quelques chroniqueurs ont cru voir gravée, dès le VIe siècle et le IXe, sur certains bijoux, tombeaux

Digitized by Google

et manuscrits, notre royale fleur de lis; et que d'autres ont pensé qu'elle avait pu venir de la figure, mal peinte ou sculptée, d'une abeille; mais ajoutons bien vite, que tous se sont trompés.

A ceux qui ont parlé des fleurs de lis du tombeau de Frédégonde, élevé en 597 dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à ceux-là nous répondrons qu'ils ont ignoré que le sceptre, que la couronne de la statue de cette reine, n'en furent ornés qu'au XIVe siècle, alors qu'on restaura ledit tombeau, restauration mentionnée par le père Anselme lui-même.

Et à ceux, maintenant, qui ont prétendu que différents manuscrits de la Bibliothèque du Roi — manuscrits remontant à Charles le Chauve (840-877) — nous avaient transmis, couronné de « *vraies* » fleurs de lis, » le portrait de ce Souverain, à ces derniers nous observerons, que ce qu'ils ont pris pour fleurs de lis est uniquement le fleuron trilobé qui remplaça les pointes des couronnes antiques. Puis aussi nous leur opposerons ce passage si formel du père Anselme : « Les Princes mérovingiens portoient comme couronne de » simples cercles ou diadèmes d'or, qu'ils mirent sur leur casque » jusqu'à Charlemagne, *qui le premier fit faire une belle couronne* » *d'or, enrichie de pierres précieuses, et rehaussée de* QUATRE FLEU- » RONS, *laquelle se voit au thrésor de Saint-Denys en France.* »

La voilà donc, cette couronne prétendue fleurdelisée, de Charles le Chauve : c'était tout simplement la couronne fleuronnée de son aïeul, de Charlemagne! — Et c'est ainsi que les meilleurs esprits peuvent s'égarer à la suite d'auteurs peu soucieux de contrôler sérieusement les faits qu'ils recueillent, ou les textes qu'ils reproduisent.

Quant à la conjecture qui nous reste à examiner, celle des abeilles, ce fut Jacques Chifflet, médecin et historien franc-comtois, qui la mit en circulation dans son *Lilium Francicum*. — Lorsqu'en 1653 on découvrit à Tournay le tombeau de Childéric Ier, outre le javelot et l'anneau de ce prince, on y trouva de nombreuses médailles romaines, divers objets d'art, et plus de trois cents abeilles d'or. Offerts à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, tous ces curieux objets furent ensuite envoyés à Louis XIV, et classés depuis à la Bibliothèque du Roi. Or, ce sont de ces mêmes abeilles que Chifflet a prétendu faire venir la fleur de lis. Elles auraient été, nous dit-il, les armes de nos premiers Rois, et des peintres ou des sculpteurs inhabiles les eussent tellement défigurées en essayant de

Digitized by Google

les reproduire, qu'elles eussent pris, sous leurs pinceaux ou leurs ciseaux, la forme de la fleur de lis.....

Comme c'est ingénieux, et surtout vraisemblable! Franchement, s'il nous fallait opter pour quelqu'une des opinions que nous venons d'exposer, celle du sieur Chifflet serait la dernière à laquelle nous voudrions nous rallier. Nous aimerions mieux, et de beaucoup, croire à cette pieuse tradition de nos pères, qui nous a montré la fleur de lis remise à Clovis par un saint ermite l'ayant lui-même reçue d'un ange. — Mais nous n'en sommes pas réduit, ici, à choisir entre la conjecture ou la fiction, entre l'absurde ou l'impossible; non, l'histoire est là, qui chaque jour nous apporte de nouveaux, de précieux documents. Interrogeons-les donc avec soin, et nous finirons bien, peut-être, plus heureux que nos devanciers, par en obtenir une réponse décisive et formelle.

(La fin au N° 3.)

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DES

ARMOIRIES DES VILLES

Louvan Geliot, qui écrivait il y a trois siècles *La vraye et parfaicte science des Armoiries* (1), l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur le blason, s'exprima ainsi quand il eut en ce traité à parler des Villes, dont on a souvent meublé les écus : « Sy Orphee et Amphion n'auoient eu aultre moyen » que leur lyre pour bastir les villes, nous ne serions pas en peine » de montrer comme il faut les blasonner. » Eh bien, aujourd'hui que nous voudrions dire ici quelle fut l'origine des armoiries des cités, le mot railleur du docte héraldiste nous revient en mémoire. Il nous plairait fort, en effet, devant l'obscurité qui enveloppe cette origine, de n'avoir à songer qu'aux armes des villes sorties du néant par la vertu des accords des virtuoses mythologiques, car notre tâche serait un peu modifiée. Mais comme il n'en est pas tout à fait ainsi, nous allons essayer de l'accomplir en consultant l'histoire, au lieu d'invoquer la fable.

Les armoiries des villes doivent être assimilées, pour l'origine, aux armoiries de la noblesse féodale, parce qu'elles eurent un commun berceau, l'*emblême*, la *devise*, le *chiffre*, dont ne se firent pas faute d'user et d'abuser, dès l'époque la plus reculée, peuples et guerriers, prêtres et magistrats, cités et provinces.

(1) Louvan Geliot vécut au commencement du XVIIe siècle. Son ouvrage (1 volume in folio) fut fort estimé. En 1660, Pierre Palliot, imprimeur-libraire à Dijon, le réédita, et l'augmenta de six mille écussons. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce fut lui qui les grava tous. Aujourd'hui encore, les érudits et les amateurs recherchent avec empressement ce volume, devenu d'une extrême rareté.

Digitized by Google

Mais au moment où, revenus de la première croisade (1096 à 1145), Rois et Ducs sentirent le besoin de propager les armoiries, on vit aussitôt ces hiéroglyphes, teints encore du sang mahométan, déclarés transmissibles de père en fils ; et ce fut alors que disparut l'emblème fantaisiste et personnel ; que se développa l'art héraldique, et qu'enfin on créa à la longue cet étrange vocabulaire, demeuré depuis leur langage particulier.

Ce fut également alors qu'eut lieu chez nous cet imposant mouvement de reconstitution sociale, qui fait de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe, une époque si intéressante à étudier. La Royauté, sortant des limites où le système féodal cherchait toujours à la contenir, échangea le rôle presque passif de sa suprême seigneurie, contre un pouvoir actif qui prépara la défense des faibles, et assura le maintien de la paix publique. Partout dans les grandes cités, les Bourgeois, armés régulièrement, s'organisèrent en compagnies et s'exercèrent au tir de l'arc et de l'arbalète. Fiers de ce privilége, et surtout de l'établissement des communes, nous croyons qu'ils choisirent ce moment pour adopter, à l'exemple des barons et des chevaliers, des armoiries ; non pour eux, là n'était pas encore leur ambition, mais uniquement pour leur ville.

Nous le croyons..... Cela veut-il dire que nous n'osons l'affirmer? — Oui. — Mais le silence de l'histoire nous impose seul la forme dubitative. Quelles qu'aient été nos recherches à cet égard, nous n'avons pu rencontrer, effectivement, rien de précis chez les chroniqueurs, non plus que chez les maîtres en héraldique. Tous sont muets, ou à peu près, sur l'origine des armoiries des villes ; mais presque tous, par contre, sont d'accord pour fixer au XIe siècle la disparition des emblèmes, et la naissance des armoiries:

Voici du reste les trop vagues et trop courts passages que nous ayons pu leur emprunter, pour éclairer cette question ; les réunir nous paraît utile, en attendant qu'un jour quelque document inédit vienne soudain mettre la certitude là où règne encore le doute.

Citons d'abord le Père Ménestrier, l'érudit consciencieux, l'héraldiste par excellence, car il a consacré sous ce titre : *Origine des Armoiries* (1), tout un volume à exposer son opinion sur cette matière. Or, parlant des armoiries des villes, il dit :

« Outre les tombeaux, les sceaux et les monnoies, qui justifient

(1) Un volume in-12, édité en 1680.

Digitized by Google

» que les armoiries ne sont pas en usage *devant le* XIe *siècle*, les » armoiries équivoques aux noms, que l'on nomme armoiries » parlantes, en sont une autre preuve irréprochable; parce que *les » surnoms de famille n'étant que depuis le* X^e *siècle* il faut nécessaire- » ment que ces armoiries ne soient pas plus anciennes, puisqu'elles » n'ont été prises que pour exprimer ces surnoms. Les ARMOIRIES » DES VILLES en sont une marque évidente. La ville de Lyon porte » de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France : le lion n'a » fait ses armoiries que par équivoque avec son nom françois, le » latin *Lugdunum* n'ayant nul rapport avec ce lion. Ce fut seule- » ment sous le règne de Philippe le Bel (1) que les habitants de Lyon » se firent cette armoirie.

» La ville de Rheims, dont le nom latin est *Rhemorum civitas*, » porte des rainseaux, que l'on nommoit en vieux langage, des » *reims*.

» La ville de Strasbourg, que les Latins nommoient *Argentorac- » tum*, porte d'argent à la bande de gueules, qui est un chemin que » les Allemands nomment *straze*.

» Et ainsi de Léon, qui porte d'argent au lion de gueules, qui se » dit *leon* en espagnol; — et de Madrid, ayant un amandier (2), qui » se dit *madrono*; — et enfin de Berne, qui a un ours, nommé *bern* » en allemand, etc., etc.

» Quelques autres villes ont des armoiries qui marquent évidem- » ment que ces armoiries ne peuvent pas être anciennes, ny devant » le XIe siècle, quoy que ces villes soient beaucoup plus anciennes. » Chartres a pour les siennes trois pièces de monnoie de ses anciens » comtes; Liége, sa grande croix sur trois marches que l'on nomme » le perron de Liége.

» Combien d'aultres villes portent pour armoiries des ponts, des » bâtiments, et d'aultres ouvrages publics qui n'ont esté faits que » *longtemps après le* XIe *siècle, sans qu'il y ait aulcune preuve » qu'elles aient eu auparavant d'aultres armoiries*..... Il est vray » qu'il y a des villes qui ont des armoiries très anciennes, tirées des » médailles romaines, comme Augsbourg, Rome, Mérida, mais » quoy que ces figures soient anciennes dans les médailles, elles

(1) Philippe le Bel régna de 1285 à 1314.

(2) C'est *arbousier*, et non amandier, qu'a voulu dire sans doute le P. Ménestrier, car le mot *madrono* est bien son équivalent en espagnol; tandis qu'amandier, lui, se traduit en cette langue par *almendro*.

Digitized by Google

» sont plus récentes en armoiries, et ces villes *n'en ont fait leurs* » *blasons que depuis le* XIe *siècle, ayant choisi* ce revers de leurs » anciennes médailles pour *en faire* leurs armoiries. Et l'on ne sau- » roit au-dessus de six cents ans trouver ces mêmes figures dans des » écussons, ny avec des couleurs qui marquent qu'elles aient été des » armoiries. Et aussi *nul autheur au-dessus du* XIe *siècle n'a fait* » *mention de l'art du blason*, ny des règles des armoiries, et le plus » ancien que je trouve qui ait parlé des armoiries, c'est le moine de » Marmoutiers, qui a écrit l'histoire de Geoffroy, comte d'Anjou, » fils de Foulques, comte d'Anjou (1). »

De ces divers passages de l'ouvrage du savant jésuite, il résulte donc que les armoiries des villes, à l'exemple des armoiries des familles, n'ont commencé à se répandre qu'à partir du XIe siècle, ce qui est positivement notre conviction. Il en résulte aussi, et cela est important à noter, que *ce sont* bien *les villes*, ainsi que nous l'avons avancé, *qui d'elles-mêmes ont pris et composé leurs armoiries*. Nulle part, en effet, nous n'avons pu trouver le moindre indice que les premiers Capétiens leur en aient accordé. Le Recueil des Ordonnances des rois de la troisième race, n'en dit pas un mot ; et quand beaucoup plus tard nous voyons la Royauté prendre des décisions à cet égard, ce n'est pas encore pour doter d'un blason nombre de ses *bonnes villes* (2), mais uniquement pour les autoriser à joindre quelque pièce honorable aux meubles qui déjà garnissent leurs sceaux, leurs bannières, ou décorent le fronton de leur Maison Commune. Ainsi Charles V permet aux habitants d'Abbeville, le 19 juin 1369, d'ajouter aux armes de Ponthieu, qu'ils avaient adoptées, un chef aux armes de France. Ainsi Philippe le Hardi écrit le 22 septembre 1391, « au Corps des habitants de » Dijon, qu'il leur octroye pouuoir de porter en battaille, et en tous

(1) Le père Ménestrier veut parler ici du célèbre historien *Jean*, moine de Marmoutiers, l'abbaye la plus renommée qu'ait eu la France. Ce chroniqueur, dont les écrits sont aussi remarquables par la forme que par le fond, vécut au XIIe siècle, mais on n'a pu déterminer le lieu de sa naissance. Son *Histoire de Geoffroy*, comte d'Anjou et duc de Normandie, a été publiée pour la première fois en 1610, par Laurent Bochel, et tout récemment (1856), par MM. Salmon et Marchegay, dans le tome Ier des *Chroniques d'Anjou*. — L'abbaye de Marmoutiers s'élevait aux portes de Tours; il en existe encore de précieux restes.

(2) *Bonnes villes:* on qualifiait ainsi, jadis, les cités qui avaient puissamment aidé la Couronne à secouer le joug de la Féodalité. Telles étaient, entre autres, Paris, Lyon, Amiens, Narbonne, Tours, Saintes, Castres, Uzès, Béziers, Toulouse, etc., dans les armoiries desquelles on observe, placées en chef, les trois fleurs de lis de France; privilège que leur valut évidemment le loyal concours qu'elles prêtèrent à la Monarchie.

Digitized by Google

» autres lieux privés et publics, leur escu de gueules chargé du » chef de ses propres armes, en perpetuel honneur et tesmoignage » de superiorité entre toutes les autres villes de Bourgogne. » Puis soixante-quatorze ans après, le 21 mai 1465, Louis XI vient, qui concède aux bourgeois d'Aigueperse le droit de placer en leurs armoiries une fleur de lis d'or, couronnée; et qui ensuite, à une date que nous ne saurions préciser, mais le fait est consigné dans l'*Histoire de Bourges* de M. Pierquin de Gembloux (1840), et qui ensuite veut donner de *nouvelles* armoiries à ladite ville de Bourges, laquelle ne les accepte pas, et s'oublie même jusqu'à détruire la lettre patente qui les lui apporte et les lui décrit.

Telle fut, du XIe siècle au XVe, la part que prirent les successeurs de Hugues Capet à l'établissement des armoiries des villes. On voit qu'elle est complétement nulle, puisqu'à l'exception de Louis XI, dont l'ordonnance devint toutefois une lettre morte, aucun de ces rois n'est signalé comme ayant doté d'un blason une localité quelconque du royaume. Inutile d'ajouter que postérieurement, et jusque sous la Restauration, des armoiries ont été octroyées, par nos monarques, à certaines cités n'en possédant pas, ou désireuses d'en changer. Mais disons, car cela est moins connu, que souvent les villes se composèrent des armes à l'aide de l'emblème de la corporation la plus en faveur dans leurs murs. Témoin Paris, qui prit pour les siennes le vaisseau symbolique des *nautes* de la Seine, bateliers dont l'existence remonte à l'époque romaine (1). Et Poissy semble dans le même cas, en ce sens que si des poissons meublent son écu, c'est évidemment en mémoire du premier nom latin qu'elle porta : *Pisciacus*, et des attributs qu'avaient adoptés les pêcheurs qui l'habitèrent primitivement (2).

A partir du XVe siècle, il se fit une innovation dans les armoiries urbaines : maires et échevins les ornèrent de supports et non de *tenants*, ainsi que par erreur plusieurs historiens les ont blasonnées, croyant ces termes identiques, quand chacun d'eux possède au contraire une signification distincte : support, s'entend des animaux placés aux côtés de l'écu ; tenant, s'applique aux anges, aux

(1) A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, au mot Blason. Paris, 1855, in-8°.

(2) *Polyptique de l'abbé Irminon*, publié en 1844 d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, par M. Guérard, de l'Institut; tome Ier, page 78, note 2 des Prolégomènes.

Digitized by Google

hommes que parfois on y voit aussi figurer. Les villes qui les premières employèrent les supports, furent : Bâle, Bordeaux et Avignon. Bâle choisit deux dragons; Bordeaux, deux béliers; Avignon, deux gerfauts (1).

Parfois encore — nous apprend François de Lalouète (2) — « à leurs » propres armoiries les villes accolèrent celles des seigneurs esquelz » elles appartenoient, ou desquelz elles relevoient, d'où fust qu'on » appella ces darnieres armes, armes de *patronnage.* » De plus — et c'est par là que nous terminons — de plus, « l'escuyer Baron (3) » observe qu'une exception exista généralement, pour les armoiries des villes, à la règle héraldique qui veut qu'on ne mette jamais couleur sur couleur, ni métal sur métal. Nombre de cités ont effectivement en leurs armes, des faces, des chefs de couleur posés sur champ également de couleur ; et c'est alors qu'en les blasonnant on dit de ces pièces honorables, qu'elles sont *cousues.*

Telles étaient les notes que nous avions à condenser, à présenter sur les armoiries urbaines. Si c'est peu, c'est quelque chose, cependant, puisque jusqu'ici aucun écrivain n'avait traité cette question, dont l'importance demandait mieux, pourtant, que l'indifférence et l'oubli. Mais s'il est un auteur auquel il soit juste, surtout, d'adresser le reproche de ne s'en être nullement occupé, c'est à M. Aristide Guilbert. Publier l'*Histoire des villes de France*, reproduire les blasons de nos cités, et ne pas, en un pareil livre, glisser un simple mot sur l'origine de ces blasons, voilà effectivement ce qu'il a fait, et ce qu'on doit d'autant moins lui pardonner, qu'on a prêté à son volumineux ouvrage (4) un mérite qu'il est loin d'avoir, en raison des erreurs et des lacunes dont il est rempli.

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*, article ARMOIRIES. Paris, 1854, in-8°.

(2) *Traité des Nobles et de leurs vertus.* Paris, 1577, in-4°. — François de Lalouète, magistrat français, naquit à Vertus, en Champagne, vers 1520, et décéda à Sedan, l'an 1602. Il fut conseiller du roi, maître des requêtes, et président du Conseil souverain de la principauté de Sedan. Il a laissé la réputation d'un juge des plus intègres et d'un savant des plus érudits.

(3) *L'art héraldique, contenant la manière d'apprendre facilement le blason.* Cet excellent ouvrage de l'écuyer Jules Baron fut réédité en 1695 par le sieur Playne. Baron, qui était aussi un jurisconsulte de mérite, est mort en 1691.

(4) *Histoire des villes de France, avec une Introduction générale pour chaque province.* Paris, 1845-1848, 6 vol. in-4°.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

DÉCAPITATION

DE MESSIRE JEHAN DE MONTAIGU

GRAND-MAITRE DE LA MAISON DE CHARLES VI

Peu de règnes ont offert un intérêt aussi palpitant, mais par contre aussi triste, que le règne de Charles VI. Si encore il eût été de courte durée ! Mais commencé en 1380 il ne finit qu'en 1422 ; et l'on sait, pendant ces quarante-deux ans, à quels maux, à quelles terribles divisions la faiblesse, la folie de ce prince condamna la France !

Infortuné monarque, tout ce qui l'environna le trahit, le persécuta, et les calamités publiques s'en augmentèrent. — Ainsi :

Les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Anjou, de Bourbon, ses oncles, loin de le seconder, traversent ses projets, dilapident les finances, et n'ont qu'un but : satisfaire leurs haines, leur ambition.

Le duc d'Orléans, son frère, l'abreuvant des plus amers chagrins, travaille également, par son esprit remuant, à perdre la situation.

Sa femme, Isabeau de Bavière, âme de mille intrigues, accusée dans ses mœurs, lui enlève jusqu'au bonheur domestique. Plus même : elle finit un jour par se déshonorer entièrement, en signant un traité qui déclare roi de France, Henri V d'Angleterre.

Est-ce tout ? Non. Pour être complet, le tableau de ce désastreux règne a besoin de quelques autres scènes. Il lui faut. les assassinats du connétable de Clisson et du duc d'Orléans ; — la vue du funeste champ de bataille d'Azincourt, où tombent à la fois sept princes français ; — la faction des Armagnacs et celle des Bourguignons s'entr'égorgeant au profit des Anglais; — puis, dans l'ombre,

Digitized by Google

l'apparition d'une main criminelle versant au dauphin Jean le poison qui va permettre au dernier fils du roi, à Charles VII, de mériter par ses exploits le surnom de *Victorieux*..... — Et alors, mais alors seulement, le cadre est rempli, et l'on est à même de se rendre un compte exact des souffrances qu'eurent à endurer chez nous, pendant ce demi-siècle, rois, peuples, seigneurs.

Or, *Jean de Montaigu*, dont nous allons parler, vécut à cette époque, occupa la première charge de la Cour, et joua nécessairement un rôle actif et sérieux dans les affaires et dans la politique. Parti d'assez bas, et monté fort haut, il comprit qu'il lui fallait un entourage dévoué pour lutter contre les oncles du roi, qui gênaient souvent sa marche; aussi fit-il de tous les siens — frères, fils, sœurs, filles — d'éminents personnages, afin de s'appuyer sur eux, au cas où dans la suite l'amitié de Charles VI viendrait à lui manquer.

Vains calculs! Ce moment arriva, habilement préparé par la haine d'un mortel ennemi, le duc de Bourgogne; et ce fut alors qu'on vit le puissant ministre tomber, abandonné, sous les coups de Jean Sans Peur, qui l'accusant de nombreux méfaits l'envoya, de la salle des tortures, rouler décapité sur la place des Halles de Paris.

Ce sanglant épisode eut jadis un immense retentissement. Fidèlement raconté par un moine inconnu de l'abbaye de Saint-Denys, dans un manuscrit intitulé : *Chronica Karoli sexti*, il a traversé les siècles sans perdre rien de son intérêt ni de son enseignement. Voilà pourquoi nous tenons à le reproduire. La traduction de ce chapitre, doué d'un charme particulier, est due à la plume élégante et savante de M. Louis Bellaguet, ancien professeur au Collége Rollin, et lauréat de l'Académie (1).

B. DE ST-D.

« Ceux qui ont la principale autorité dans les Cours, qui croient avoir assis leur fortune sur une base inébranlable, qui mettent les richesses au-dessus de tout, et qui pensent qu'on ne saurait être vertueux si l'on n'est pas dans l'opulence, cesseront sans doute de se croire heureux, lorsque, mesurant leur grandeur sur celle d'autrui, ils songeront à la déplorable destinée de messire Jean de Montaigu. Ils verront en lisant l'histoire de France que jamais la fortune n'en-

(1) L'ouvrage auquel nous empruntons ce chapitre, est intitulé : *Chronique du Religieux de St-Denys, contenant le règne de Charles VI, publiée pour la première fois, et traduite par M. Bellaguet.* Imprimé en 1844, ce travail fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France.

Digitized by Google

traîna personne vers sa ruine avec plus de rapidité. Il semblait, comme dit le vulgaire, qu'elle se repentît d'avoir élevé trop haut un homme issu de bourgeois obscurs (1), de l'avoir placé fort avant dans la faveur du feu roi Charles et rendu l'égal des plus illustres seigneurs.

» Le sire de Montaigu, entré fort jeune au service du roi en qualité de secrétaire, se concilia tellement ses bonnes grâces, qu'il obtint la permission d'assister aux conseils publics et privés. Le roi le combla même avec générosité de toutes sortes de biens, et pour le relever aux yeux des seigneurs de sa cour, il lui confia la surintendance générale des finances. Enrichi par tant de faveurs, le sire de Montaigu fit construire le beau château de Marcoussis et plusieurs autres habitations qui surpassaient en magnificence les résidences royales; enfin il acheta la vidamie de Laon et d'autres terres très-considérables, et rehaussa par ces acquisitions l'éclat de sa grandeur. Afin d'asseoir sa puissance sur une base plus solide, il maria ses sœurs et ses trois filles à d'illustres seigneurs de France, et devint le beau-père du comte de Braine, du sire de Craon, et de..... (2) Grâce à son crédit, ses deux frères furent nommés, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Paris. Il osa même demander et obtint pour son fils la main de la fille du connétable Charles d'Albret, qui par son père et par sa mère tenait à la famille royale. Récemment encore il était parvenu, à force de largesses, à se faire donner la charge de grand-maître de la maison du roi, qui était convoitée par plusieurs compétiteurs. On lui avait conféré en même temps l'administration générale du royaume, avec une pleine et entière autorité, dans la paix et dans la guerre, au dedans et au dehors, sur tous les officiers royaux, grands et petits, et le gouvernement de la maison du roi, de celles de la reine et des ducs. Aussi n'y avait-il rien qu'il ne pût ambitionner.

» C'était sans contredit la plus belle position qu'un sujet pût avoir après les princes du sang. Il s'y maintint pendant quinze ans, heureux sans doute si la fin eût répondu à de si brillants débuts. Mais souvent la prospérité nous aveugle, et la fortune est changeante. Au faîte même de cette grandeur, dont il était si fier, il

(1) Le père du sire de Montaigu était un notaire de Paris, anobli par Jean le Bon en 1363, et qui était devenu conseiller et chambellan de ce roi; sa mère, Biette Cassinel, était sœur du chevalier Guillaume Cassinel, seigneur de Romainville, de Pomponne et de Ver, et de Ferry Cassinel, archevêque de Reims.

(2) Le troisième gendre du sire de Montaigu était Jean, vicomte de Melun.

Digitized by Google

apprit à ses dépens qu'il n'y a rien de si élevé qui ne puisse être abattu, et que telle est la triste condition des mortels, qu'ils sont toujours exposés à tomber sous les coups du mépris ou de l'envie. Il venait journellement à la cour des princes, des gens qui ne se faisaient aucun scrupule de dire que c'était un homme sans instruction, et de tourner en ridicule sa maigreur, sa petite taille, sa barbe clair-semée, et le bégaiement dont il était affligé; ils répétaient qu'il n'avait ni assez de force ni assez d'habileté pour supporter le poids de tant d'affaires. En même temps d'autres ennemis cherchaient à le dénigrer auprès du roi de Navarre et du duc de Bourgogne, qui le haïssaient; ils lui imputaient d'infâmes trahisons et l'accusaient d'avoir contribué à la maladie du roi; d'avoir plus que tout autre entretenu le schisme de l'Église; d'avoir semé et de semer encore la discorde entre les princes; de détourner à son profit les trésors du roi, et de commettre envers lui toutes sortes d'infidélités. Par toutes ces menées, ils déterminèrent les seigneurs à s'assembler, au mois d'octobre, dans l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, pour délibérer sur les griefs imputés au sire de Montaigu. On s'engagea par serment à garder le silence sur ce qui serait décidé dans cette conférence, et à n'en rien révéler, pas même aux principaux officiers.

» Cependant les amis du sire de Montaigu, soupçonnant ce qui se passait, l'avertirent que les princes, et principalement le duc de Bourgogne, animés contre lui d'une haine implacable, en dépit des promesses qui lui avaient été faites, machinaient quelque complot pour le perdre, et avaient juré sa mort. Ils lui conseillaient donc de s'éloigner avec tous ses biens pour échapper à leur vengeance. Mais il ne partagea point ces craintes et ne fit aucun cas de ces conseils : il comptait beaucoup trop sur l'amitié du roi, de la reine et du duc de Berri, comme il l'apprit bientôt à ses dépens. Telle est la faiblesse humaine, que nous ignorons toujours ce que nous réserve le lendemain. Le lundi 7 du même mois, comme il retournait seul, selon son habitude, et sans défiance, à sa maison de Saint-Victor, il fut tout à coup saisi et fait prisonnier dans la rue par le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, et par les sergents armés qui l'accompagnaient. Le prévôt lui dit : *Je vous arrête, traître infâme;* et, quoiqu'il appelât au Parlement, le fit traîner ignominieusement au petit Châtelet. Là, il fut jeté au fond d'un cachot et remis à la garde du sire de Helly, conformément aux ordres du duc de Bourgogne. On emprisonna en même temps l'évêque de Chartres et maître Pierre de

Digitized by Google

l'Esclat, principaux conseillers de la reine et du duc de Berri, et plusieurs autres notables personnages. La ville fut mise en émoi par ces arrestations, et le peuple prit les armes. Mais le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, parcourut les rues avec ses gens, en criant qu'il avait mis la main sur ceux qui trahissaient le roi, et qu'il les tiendrait sous bonne garde. Il parvint ainsi à calmer l'émeute, et persuada aux habitants de retourner à leurs métiers et à leurs affaires.

» Deux jours après, le Parlement nomma des commissaires pour examiner l'affaire et pour entendre les dépositions des dénonciateurs et des accusateurs. Le sire de Montaigu fut interrogé sur les griefs ci-dessus mentionnés et sur d'autres plus graves encore, et, comme il persistait à tout nier, on résolut de le mettre à la torture pour lui arracher des aveux. Cependant l'évêque de Paris, ses amis et ses parents, qui savaient que le duc de Bourgogne était son plus grand ennemi, allèrent le trouver à plusieurs reprises, se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent vainement, dans les termes les plus humbles et avec les plus vives instances, la grâce du sire de Montaigu. Ils adressèrent les mêmes supplications au roi de Navarre, qui se contenta de leur répondre : « Ne craignez rien, on lui fera bonne justice. » La reine et le duc de Berri, cédant aux prières de ses amis, avaient aussi intercédé en sa faveur au commencement du procès ; mais leurs démarches ne purent changer sa destinée. Le sire de Montaigu, vaincu par la torture, avoua les crimes qu'on lui imputait et signa cet aveu. Le Parlement prononça alors contre lui une sentence capitale, et le condamna à subir sa peine dans ce même Paris, qui avait été naguère le théâtre de sa splendeur.

» De même que les pêcheurs suspendent à l'hameçon l'appât auquel vient imprudemment se prendre le poisson affamé, de même le démon, pour mieux tromper les hommes auxquels il tend sans cesse des piéges, déguise ses perfides desseins sous l'amorce séduisante des jouissances d'ici-bas. Il étale à leurs yeux les richesses, leur promet les honneurs, et leur laisse entrevoir les charmes d'une vie tranquille et agréable passée au sein du repos et du plaisir. Entraînés par ces apparences trompeuses, ils se jettent avec avidité sur l'amorce qui leur est offerte, et dans leur imprévoyance ils ne s'aperçoivent de la trahison, que lorsque leur perte est inévitable, et que, sentant toute l'amertume de l'appât, ils se voient pris en quelque sorte à l'hameçon et traînés sur le rivage où ils doivent mourir.

» Le sire de Montaigu ne l'apprit que trop à ses dépens. Le 17 de

Digitized by Google

ce mois il fut conduit aux Halles à son de trompe et au milieu d'une nombreuse escorte de bourgeois en armes; il tenait à la main une croix de bois, qu'il baisait souvent pour se fortifier contre la mort, et il donnait tant de témoignages de dévotion, qu'il arracha des larmes même à ceux qui le haïssaient auparavant. Le bourreau le frappa de sa hache, sans donner, suivant l'usage, lecture de la sentence, et lui ayant tranché la tête d'un seul coup, il la mit au bout d'une lance et pendit le corps au gibet. Je crois devoir mentionner ici que lesdits ducs avaient député des seigneurs de la Cour pour recueillir les dernières paroles du condamné. Ces seigneurs revinrent mornes et abattus. Comme on leur demandait pourquoi les crimes d'un si puissant personnage n'avaient pas été publiés, ils répondirent qu'il avait déclaré à la multitude, en montrant ses mains disloquées et son bas-ventre déchiré, que la violence des tourments lui avait seule arraché des aveux, et que le duc d'Orléans et lui n'étaient coupables que d'avoir trop prodigué l'argent du roi.

» LOUIS BELLAGUET. »

Jaloux de ne pas laisser à nos Lecteurs une impression par trop défavorable de Jean de Montaigu, nous dirons, comme complément de ce récit, que le malheureux ministre fut une victime, plutôt qu'un coupable. Jean Sans Peur, assassinant en 1407 le duc Louis d'Orléans pour demeurer maître absolu de Paris, put bien en effet, deux ans plus tard, faire périr un innocent pour le punir de l'avoir contrarié dans ses projets. Tel est du moins le sentiment général des historiens, car ils s'accordent à ne reprocher à Jean de Montaigu, que le détournement, à son profit, « de quelques parties des finances ; » et encore n'affirment-ils pas que ce soit là « un fait avéré. » Mais, du reste, la mémoire de l'ancien surintendant de Charles VI ne demeura pas longtemps entachée d'infamie : en 1412, à la prière de Charles de Montaigu, fils du supplicié, elle fut solennellement réhabilitée. Puis les Célestins de Marcoussis, dont le monastère avait été fondé par Jean, réclamèrent le corps de leur bienfaiteur, lui firent de pompeuses funérailles, et lui bâtirent un magnifique tombeau, « monument de ses malheurs et de leur reconnaissance, » selon la belle expression d'un biographe estimé, de l'abbé de Feller.

B. DE ST-D.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE NOBILIAIRE

SOMMAIRE. — I. *Revendication de surnoms terriens :* Arrêts différents rendus à ce sujet par les Cours impériales de Paris et d'Angers. — II. *Modification des noms patronymiques :* Avant 1789 on pouvait légalement porter le nom d'une terre ; Lettre de M. Dubosc de Pesquidoux, qui le prouve. — III. *Nom de la femme ajouté à celui du mari :* Sous l'Ancienne Monarchie, cette addition de nom était permise, et elle est encore tolérée aujourd'hui ; Arrêt de la Cour impériale de Paris, l'établissant.

I. **Revendication de surnoms terriens. Arrêts différents.** — Le 22 février 1861, la Cour de Paris, jugeant en appel, rendait un arrêt — qu'on a lu dans notre premier numéro — *autorisant* M. Justin Cartault de la Verrière *à porter le nom d'un fief* qu'avait possédé son père, *quoique aucun acte d'état civil n'eût montré ce surnom* attribué soit audit intimé, soit à sondit père.

Or, le 24 juillet 1862, la Cour d'Angers, jugeant également en appel, a prononcé en *semblable cause* un arrêt *tout différent*.

Une telle divergence de doctrine ne laisse donc pas que d'être assez embarrassante pour ceux qui cherchent à se former une opinion précise sur cette matière.

Mais la Cour de Cassation étant saisie de ce dernier jugement, on ne peut tarder à connaître sa décision, toujours souveraine.

Nous l'attendons pour la reproduire ; et en l'attendant nous publions l'arrêt de la Cour d'Angers, car il est bon que chacun soit à même d'apprécier les motifs sur lesquels s'est appuyée cette Cour, pour infirmer la décision des premiers juges.

Voici ce document :

« Attendu que par leurs conclusions en première instance et en appel, les demandeurs en rectification, intimés devant la Cour sur l'appel du ministère public, demandent que divers actes de l'état civil soient rectifiés en ce sens que leur nom soit déclaré être *Trippier de Lagrange*, au lieu de *Trippier-Lagrange* ;

» Attendu que c'était un principe incontestable sous l'ancienne

Digitized by Google

monarchie, que nul ne pouvait changer ou modifier son nom sans autorisation du pouvoir souverain ;

» Attendu que le nom originaire des demandeurs est *Trippier*, sans addition, ainsi que cela résulte de l'acte de mariage du 28 juillet 1668 entre Trippier et Françoise Ménager, leurs auteurs communs ;

» Attendu que si dans plusieurs actes postérieurs appartenant aux années 1691, 1701 et 1724, on voit s'adjoindre au nom de Trippier, la désignation de *sieur de la Grange*, cette désignation signifie seulement que Trippier était devenu propriétaire d'un immeuble appelé *la Grange*, et ne modifie pas réellement le nom de Trippier ;

» Attendu que si de 1733 à 1779 on trouve un grand nombre d'actes dans lesquels a disparu le mot *sieur*, de telle sorte que *Trippier sieur de la Grange* est devenu *Trippier de la Grange* ou *Trippier* de *Lagrange*, cette altération n'a pas apporté au nom une modification légale ;

» Attendu que, selon un usage constant dans les provinces du Maine et d'Anjou, et suivi par les familles les plus notoirement roturières, le nom patronymique de la famille était réservé, sans addition de surnom, à l'aîné des enfants mâles, tandis que les puînés mâles ajoutaient au nom de la famille un surnom emprunté à un immeuble quelconque ;

» Attendu que telle est la seule origine de la plupart des réclamations portées aujourd'hui devant les tribunaux par des familles qui, d'un usage vulgaire, prétendent induire des distinctions honorifiques ou nobiliaires ;

» Attendu que la loi du 6 fructidor an II, ainsi que sa date le démontre, et ainsi qu'elle s'en explique d'ailleurs dans son art. 2, n'a pas voulu protéger et encourager les prétentions aristocratiques ; qu'elle a voulu, quant au nom, ramener chacun à son acte de naissance, afin de faire disparaître les désordres autorisés par la Convention, et, quant aux surnoms, admettre ceux qui se pouvaient justifier par une possession certaine et par la nécessité de distinguer plusieurs branches de la même famille ;

» Attendu que les intimés ne peuvent établir ni l'une ni l'autre de ces conditions ;

» Que la possession invoquée par eux ne repose sur aucun titre régulier, qu'elle est incertaine et dénuée du caractère constitutif d'un droit ;

Digitized by Google

» Que la nécessité d'un surnom pour distinguer les intimés de diverses autres branches de la famille Trippier, n'est pas démontrée, et que cette distinction résulte d'ailleurs très-suffisamment du surnom de *Lagrange* qui se trouve joint au nom de *Trippier* sur tous les actes dont la rectification est demandée ;

» Attendu que les intimés paraissent avoir compris eux-mêmes que la loi du 6 fructidor an II leur était inapplicable, puisqu'ils ont laissé écouler 60 ans sans réclamer, et qu'il en est résulté une suite non interrompue d'actes de l'état civil, dans lesquels la famille *Trippier* est désignée sous le nom de *Trippier-Lagrange*;

» Attendu qu'en demandant à ajouter à leur nom de *Trippier*, le surnom de *de Lagrange*, au lieu du surnom de *Lagrange*, les intimés se sont inspirés de prétentions que rien ne justifie et que la justice ne pourrait accueillir sans compromettre de graves intérêts d'ordre public ;

» Par ces motifs, la Cour, infirmant le jugement du Tribunal civil de Mayenne du 10 avril 1862, dit qu'il n'y a lieu d'ordonner la rectification des actes énumérés dans la requête introductive d'instance, et condamne les intimés aux dépens. »

II. **Modification des noms patronymiques.** — Maintenant qu'on a lu l'arrêt qui précède, et qu'on a pu constater à quel point il diffère de celui, antérieurement cité (1), de la Cour de Paris, il ne sera pas sans intérêt de parcourir les deux pièces suivantes.

La première est une lettre récemment adressée par M. Dubosc de Pesquidoux, au journal *l'Union ;* elle prouve qu'avant 1789, on pouvait, quoi qu'on en dise aujourd'hui, ajouter à son nom, le nom d'un fief, d'une terre ; nous la donnons textuellement :

« *A M. Laurentie, Rédacteur de l'Union (de Paris).*

» Pesquidoux, le 17 mai 1862.

» Mon cher Maître,

» Je vous remercie de l'article nécrologique que vous avez consacré à mon oncle ; il est conçu en des termes bien faits pour nous toucher. Je crains seulement qu'il n'ait produit quelque mauvais

(1) Voir notre 1er numéro, page 35.

Digitized by Google

effet, en ne donnant pas à l'oncle le même nom qu'au neveu. Mon oncle s'appelait comme je m'appelle moi-même : Dubosc de Pesquidoux. Depuis 1616, époque à laquelle un *Dubosc* épousa *Jeanne de Pesquidoux*, héritière de Pesquidoux, *les miens ont toujours porté le nom de la terre qu'ils ont acquise par ce mariage*. C'est ainsi qu'ils sont toujours désignés dans les cadastres des communes, dans les actes notariés et dans les actes de l'état civil dont je possède les extraits. C'est ainsi que mon oncle tenait à être nommé lui-même.

» Assurément, mon cher maître, je n'aurais jamais dit ni à vous, ni au public, ces choses qui n'ont d'intérêt que pour moi seul, sans la circonstance qui m'y force. Mais il y a plus ici, vous le comprendrez, qu'une question d'amour-propre dont je ferais très-bon marché ; il y a une question d'honorabilité personnelle, sur laquelle nous surtout, écrivains catholiques et royalistes, nous ne saurions nous montrer trop vigilants.

» Vous ne m'en voudrez donc pas si je vous adresse cette petite réclamation, qui n'a d'autre but, je le répète, que de sauvegarder mon caractère, et de prévenir les interprétations fâcheuses auxquelles tant de gens s'exposent de nos jours.

» Veuillez recevoir, mon cher maître, l'expression de ma profonde et respectueuse affection.

» Dubosc de Pesquidoux. »

Passons présentement à la seconde pièce.

III. **Nom de la femme ajouté à celui du mari.** — Il était permis sous l'Ancienne Monarchie, et il est encore toléré de nos jours, d'ajouter à son propre nom, le nom de sa femme. Non-seulement cela résulte de nombreux précédents qu'il serait facile de produire — et la lettre de M. Dubosc de Pesquidoux en apporte un, précisément — mais cela résulte aussi d'un arrêt parfaitement motivé qu'a rendu la Cour impériale de Paris, en janvier 1862. Comme il est trop long pour trouver place ici, nous allons l'analyser.

Selon la loi du 11 germinal an XI, nul ne peut changer ou modifier le nom que lui donne son acte de naissance, sans y avoir été préalablement autorisé. Voilà d'abord ce que rappelle la Cour de Paris, en notre arrêt ; puis elle se demande :

Faut-il appliquer cette loi dans toute sa rigueur, et dire, *malgré*

Digitized by Google

un usage généralement pratiqué, qu'il est défendu au mari d'ajouter à son nom patronymique, le nom de famille de sa femme ?

Or, il s'agit d'un mari qui à son nom a joint celui de sa femme, mais en le *dénaturant*, mais en l'écrivant avec un *d* minuscule et une apostrophe, *dans l'unique but de lui donner une apparence nobiliaire*.

Voyons alors quelle réponse va formuler la Cour.

« S'il est vrai — dit-elle en l'arrêt — s'il est vrai que l'usage, » par l'époux, d'ajouter à son nom, le nom de sa femme, s'est intro- » duit parfois dans la vie *commerciale* et *privée*, il ne s'est jamais » étendu, néanmoins, jusqu'aux actes authentiques ou à ceux de » l'état civil ; mais comme dans tous les cas pareil usage suppose et » veut *une addition rigoureusement exacte*, la Cour, estimant que » le mari, en dénaturant le nom de sa femme, n'a agi qu'en vue de » s'attribuer une distinction honorifique, et qu'alors il s'est mis sous » le coup de la loi du 28 mai 1858, le condamne à 500 francs d'a- » mende et aux frais. »

Les termes de cet arrêt indiquent trop clairement quelle eût été la décision des magistrats, *si aucune altération n'avait existé dans le nom de la femme*, pour que nous nous efforcions de les commenter. Il est évident, en effet, que la Cour aurait absous le mari, s'il se fût borné à porter, en la rigoureuse exactitude de son orthographe, le nom de sa femme.

N'insistons donc pas sur ce point. Faisons observer seulement, que les opinions si diverses que nous voyons régner en matière de revendication, de modification de noms ou surnoms *particulés*, sont chose grave et fâcheuse, et qu'il importe essentiellement à tous, juges et particuliers, de trouver enfin la jurisprudence nobiliaire assise sur des bases, sur des principes constants et certains.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés : — 1° En Mars 1862 :

— *Mme de Bussières*, à Soissons. Veuve d'un conseiller au Parlement de Besançon, elle eut un fils qui mourut maire de Soissons en 1853. Mme de Bussières était une demoiselle de Beaurepaire, famille originaire de la Bourgogne. Elle est décédée dans sa 91e année.

— *Le vicomte le Pellerin de Gauville*, à Evreux. Beau-frère de M. le marquis de Blosseville, député, M. le Pellerin descendait de l'antique maison normande de ce nom, qui donna, au début du XVIe siècle, une abbesse à l'important monastère de Villers-Canivet, près Falaise.

— *M. le Saige de la Villebrune* (Joseph), à Rome. Lieutenant aux Zouaves Pontificaux, M. de la Villebrune fut un des héroïques combattants de Castelfidardo. Fait prisonnier à la suite de cette mémorable bataille, le jeune et brillant officier s'empressa de retourner, aussitôt qu'il en eut la possibilité, là où l'appelaient l'honneur et la foi. C'est donc auprès du Souverain Pontife, c'est donc au poste du devoir et du dévouement, que la mort est venue le frapper. Il a succombé aux attaques d'une fièvre typhoïde. M. de la Villebrune, qui portait la croix de chevalier de l'ordre de Pie IX, était un enfant de la noble Bretagne.

— *M. de Melqué-Lecomte*, à Borny (Moselle). Agé de 87 ans, et chevalier de St-Louis, ce digne vieillard était maire de sa commune depuis 1820.

— *La duchesse douairière de Fitz-James*, en son château de Quevillon, près Rouen. Née de Choiseul-Gouffier, elle avait épousé en premières noces le marquis de Torcy, et en 1819 son second mari, qu'elle perdit en 1838. Morte à 86 ans, elle n'a laissé aucun enfant de sa double union.

— *Le baron Sers*, ancien pair de France, à Paris.

— *La comtesse Charles de Maquillé*, à Nantes. C'était une demoiselle de Pimodan.

— *Le chevalier d'Artois de Bournonville* (Eloi-Joseph), à Alençon. Ancien officier supérieur des gardes du corps de Louis XVIII et de Charles X, et membre des Ordres de St-Louis et de la Légion d'honneur, il vivait dans la retraite depuis 1830, et était âgé de 88 ans.

— *M. de Molènes* (Paul), 42 ans, à Limoges. Chef d'escadrons au 2e chasseurs, cet officier, dont le nom est si connu dans la littérature, est mort victime d'une chute

Digitized by Google

de cheval. Ses services comme soldat égalèrent son talent comme écrivain. Son véritable nom était *Gaschon*; il le changea en 1844 contre celui de sa mère, lorsqu'il débuta dans la littérature. Son père, M. Gaschon, fut conseiller à la Cour d'appel de Paris, de 1836 à 1852.

— *M. de Thieffries* (Louis), à Cambrai. Ancien militaire, ses services lui avaient mérité la croix de St-Louis.

— *M. de Saint-Bonnet*, à Chambéry, où il était président honoraire à la Cour impériale.

— *M. Pineau de St-Denis*, à Bordeaux. Officier dans l'armée française, il avait abandonné cette carrière en 1830.

— *Le comte de la Boulaye* (Pierre-Charles-Hercule), à Saulzet (Allier). Chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, et officier retraité, il est décédé dans sa 74e année.

— *La duchesse de Sabran*, à Marseille. Née de Pontevès, elle était tante du brave général de ce nom qui fut tué devant Malakoff. Depuis la mort de son mari elle vivait retirée dans une communauté.

— *M. de Carmes de la Bruguière* (Camille), à Uzès. Ancien élève de St-Cyr, il fit partie de la Grande-Armée, et fut fait prisonnier à la Bérézina. En 1814, il reçut la croix de St-Louis, fut nommé colonel de la garde nationale d'Uzès en 1816, et plus tard, en 1848 et en 1849, envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée Constituante et à l'Assemblée Législative.

— *M. de Thézan* (Auguste), à..... Sorti de St-Cyr en 1812, il fit les campagnes de Belgique et fut blessé devant Anvers. Entré dans la garde royale en 1817 avec le grade de lieutenant, il en sortit capitaine en 1822 et prit part à l'expédition de Morée, où il gagna la croix de St-Louis à l'assaut de Lépante, en 1828. De 1830 à 1839 il vécut loin de l'armée, mais à cette dernière date il rentra au service et fut bientôt nommé chef de bataillon, puis chevalier de la Légion d'honneur. En 1843, jeune encore, il prit sa retraite pour soigner son vieux père, qui venait de tomber aveugle. Le commandant de Thézan était âgé de 67 ans.

— *M. Boistel d'Exauvillez*, à Bordeaux. Ecrivain laborieux et distingué, il avait fondé plusieurs journaux religieux, et composé différents ouvrages destinés à parfaire l'éducation morale du peuple. Il naquit à Amiens, le 6 décembre 1786.

— *M. de Brisoult* (Marc-Antoine), à Vendôme. Mort dans sa 88e année, et issu d'une antique famille dont la devise : *Cor unum, via una*, fut toujours celle de l'honneur et du devoir, ce gentilhomme, ancien officier dans l'armée des Princes, supporta dix années du plus rude exil. En 1814, lorsqu'il revit la France, il ne tarda pas à être distingué par le roi, qui le nomma chevalier de St-Louis, puis ensuite par Charles X, qui l'appela au commandement de la maison des Pages, et lui donna la croix de la Légion d'honneur Lorsque éclata la révolution de 1830, M. de Brisoult demeura ferme à son poste, et défendit si vigoureusement l'hôtel des Pages, qu'avec une vingtaine de ses jeunes gens et le double de soldats, il s'y maintint victorieusement contre des forces supérieures, jusqu'au moment où il lui fut prouvé qu'une plus longue résistance n'aurait aucun résultat sérieux. Depuis, il s'est tenu constamment éloigné de Paris, et n'a songé qu'à l'éducation de ses enfants. Il laisse un fils et une fille.

Digitized by Google

2° En Avril 1862 :

— *Le vice-amiral Montagnès de la Roque*, à Lorient. Grand-officier de la Légion d'honneur, il était âgé de 68 ans, et appartenait depuis peu au cadre de réforme. Le *Moniteur de la Flotte* a publié sur lui une notice assez étendue, mais nous n'avons pu nous la procurer.

— *M. de Sivry, sénateur*, au château de Villenenve (Morbihan). Président du Conseil général de ce département, et commandeur de la Légion d'honneur, M. de Sivry, avant son entrée au Sénat, avait été député de Ploërmel, de 1831 jusqu'en 1842, puis préfet d'Indre-et-Loire, du 31 décembre 1848 jusqu'à sa nomination de sénateur, qui eut lieu le 19 juillet 1854. Il est né à Milan le 17 mars 1799, où son père était alors payeur général de l'armée d'Italie.

— *M. de Séréville*, à Moulins. Ancien maire de cette localité, M. de Séréville, qui avait servi avec distinction dans les rangs de l'armée, portait les épaulettes d'officier supérieur de cavalerie, quand il revint au milieu de ses concitoyens.

— *Le général baron Durrieu*, à St-Sever (Landes). Mort à l'âge de 87 ans, cet éminent personnage siégea jadis à la Chambre des Pairs, fut chevalier de St-Louis, grand'croix de la Légion d'honneur, et député du département des Landes, où il était né à Grenade, en 1775. Il gagna le titre de baron en 1813, à la suite de son intrépide défense de Glogau; mais il n'eut les épaulettes de général de division que sous la Restauration, le 22 février 1829.

— *La duchesse de Gontaut-Biron*, 90 ans, à Paris. Née de Montant-Navailles, en 1773, Mme de Gontaut, qui eut l'insigne honneur d'être gouvernante des enfants de France, supporta, dans le cours de sa longue existence, de bien douloureuses épreuves. De la cour de Louis XVI, elle dut passer, au début de 1792, sur le sol anglais, où elle demeura jusqu'en 1814, et où même elle se maria. A la Restauration, nommée dame d'atours de la duchesse de Berry, elle alla la recevoir à Marseille, et mérita plus tard, par les qualités précieuses de son esprit et de son cœur, de se voir confier l'éducation de Mademoiselle, future duchesse de Parme, et de son frère, le duc de Bordeaux. Mais survint 1830, et Mme de Gontaut reprit de nouveau le chemin de l'exil, pour ne rentrer en France qu'au bout de quelques années, sur l'ordre exprès, ou mieux sur la prière de Charles X. Douée d'une mémoire parfaite et d'un jugement exquis, la duchesse de Gontaut-Biron, qui s'était trouvée si étroitement mêlée aux événements de 1789 et de 1830, a consigné en 1855, dans de nombreuses et piquantes pages, nous a-t-on dit, les souvenirs qu'elle avait gardés des hommes et des faits de ces époques de troubles, de défaillance et de dévouement. Espérons qu'on les imprimera, et que la génération actuelle comprendra encore, en les lisant, tout le charme qui réside en la fidélité, tout l'honneur qui ressort du devoir accompli.

— *Le comte de Villemur*, à Paris. Ancien garde du corps, et vaillant défenseur du trône, il combattit courageusement en 1830, puis donna sa démission d'officier lorsqu'il vit son vieux roi complétement dépossédé.

— *Le général baron Piat, sénateur*, mort à Paris, où il naquit le 6 juin 1774. Après avoir parcouru tous les champs de bataille, sous la République et sous l'Empire, il reçut de Napoléon, en 1812, le titre de baron et le brevet de général de brigade. La Restauration le mit en disponibilité, mais le gouvernement de

Digitized by Google

Juillet l'envoya commander les subdivisions du Var et des Hautes-Alpes. Retraité en 1837, les événements de 1848 et de 1851 lui permirent de montrer son attachement à la dynastie napoléonienne, et d'être nommé grand'officier de la Légion d'honneur le 14 mars 1850, puis sénateur le 28 mars 1852.

— *M. Brangier de la Tourière*, 81 ans, à Bercy. Il a fait longtemps partie du Conseil général du département de l'Ain.

— *M. Dionis du Séjour*, 65 ans, à Paris, où il remplissait les fonctions de juge de paix (5e arrondissement). Il était chevalier de la Légion d'honneur, et avait précédemment appartenu, comme procureur du roi, au tribunal de Troyes.

— *Le comte de Sèze*, 82 ans, à Paris. Ancien pair de France, ancien président de chambre à la Cour royale de Paris, M. de Sèze, démissionnaire en 1830, a laissé un nom inséparable désormais de l'histoire de la Monarchie. Nous aurons plus tard une noble page à lui consacrer.

— *M. de la Renaudière* (Gustave), à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Décédé bien jeune encore, il eut néanmoins la réputation d'un poëte et d'un critique distingué. Nous avons de lui un Recueil de poésies, une Comédie en vers, et plusieurs articles littéraires doués d'un vrai mérite. Il appartenait à la Normandie et habitait la charmante commune de Vaudry, près Vire.

— *Le général d'Uzer*, à Paris. Commandeur de la Légion d'honneur et général de brigade, ce militaire est mort presque subitement, et dans un âge peu avancé.

— *M. de Kerdrel*, au château de Kerusoret, en Plouvorn (Finistère). Allié aux maisons les plus honorables de cette contrée, M. de Kerdrel a été l'un de ces hommes dont la mémoire demeure dans le cœur des populations, grâce à leur vie toute de bienfaits, et à leurs vertus patriarcales. Il laisse un fils, digne héritier de son nom, et une fille ayant aujourd'hui pour beau-père M. le général de Champagny, ancien ministre de la guerre sous Charles X.

3e En Mai 1862 :

— *M. Lelong de Longpré*, chef d'escadrons en retraite, et membre de la Légion d'honneur. Il est mort à Ruffec.

— *M. Decan de Chatouville*, notaire honoraire à Paris, où il avait été maire du 3e arrondissement.

— *La comtesse de Narbonne-Pelet*, à Nice. Elle était fille de Tallien et de la belle Mme de Fontenay, née Thérèse Cabarrus, et devenue princesse de Chimay après son divorce avec Tallien.

— *M. Gillet de Laumont*, à Rodez; il y occupait le poste de directeur divisionnaire des lignes télégraphiques.

— *M. de Maribail*, à Saint-Gaudens, où il était juge au tribunal de première instance.

— *M. de Chabannes du Peux* (Léopold), mort en mer, en se rendant au Mexique. Lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1854, il entrait à peine dans sa 38e année, et venait d'être nommé inspecteur de la Compagnie générale des Paquebots-Postes.

Digitized by Google

— *Le baron de Damas*, 77 ans, à Paris. Ministre des affaires étrangères sous la Restauration, gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux, et lieutenant-général, le baron de Damas, on l'a dit avec justice, « était la tradition vivante de la foi, de » l'honneur et du dévouement. » Rendu depuis longtemps à la vie privée, il s'étudiait chaque jour à accomplir quelque bonne œuvre, ainsi que nombre de congrégations religieuses et de sociétés de charité sont venues l'attester par leur présence à ses obsèques. M. le baron de Damas a laissé plusieurs fils, qui tous marchent avec fermeté dans la voie si noble et si chrétienne que leur ont tracée leurs ancêtres.

— *M. de Courcy* (Frédéric), à Paris. Il est connu, dans le monde des lettres, comme un vaudevilliste de la bonne école, comme un écrivain consciencieux et moraliste. Né vers 1800, il débuta en 1823 dans la littérature, et fut souvent le collaborateur de Scribe, de St-Georges et de Jaime.

— *Le baron le Coulteux de Canteleu*, à Etrépagny (Eure). Ce fut un des gentilshommes qui, dans la Normandie, s'occupa le plus activement de l'organisation des courses et des haras.

— *La vicomtesse de Bouville*, 87 ans, au château de Bouville, près Pithiviers (Loiret). Elle avait eu pour père M. de Marolle, jadis président au Parlement de Paris, puis au Grand Conseil.

— *M. Fournier de Bellevue* (Jean-Jacques), au château des Aulnayes, près Josselin (Morbihan). Il appartenait à l'une des plus vieilles familles de Bretagne, car on la trouve déclarée d'ancienne extraction avant le XIVe siècle. Nous ignorons si M. Fournier de Bellevue est mort sans postérité ; mais nous savons qu'il existe encore deux branches de sa maison, l'une en Touraine, l'autre en Anjou.

— *Le comte de Mesnard*, à Paris. C'est à son père, ancien chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Berry, que sont dus les intéressants *Mémoires* que publia Mme Waldor en 1844, et qui furent lus alors avec un si grand empressement.

— *Le comte de Solère*, à ..... Il administra longtemps, comme préfet, le département des Deux-Sèvres, et reçut dans cet intervalle la croix de la Légion d'honneur.

— *Le vicomte de Cornulier* (Victor), à Nantes. Successivement appelé par ses concitoyens à siéger dans le Conseil général de la Loire-Inférieure, et dans le Conseil municipal de Nantes, il s'acquittait de ces fonctions avec le zèle le plus louable, lorsque les événements de 1852 l'engagèrent à s'en éloigner. Sa démission acceptée, il se retira à la campagne, et s'appliqua à propager les bonnes cultures agricoles, ce qui était encore se rendre utile à la contrée. Le père de M. Victor de Cornulier fut un des combattants de Quiberon ; et de ses oncles, l'un avait pris rang dans l'armée des Princes, et l'autre s'était attaché à Charette. Aussi l'insurrection de 1832 devint tout naturellement, pour le vicomte de Cornulier, la source de mille épreuves — arrestation, visites domiciliaires, emprisonnement — épreuves qu'il supporta avec autant de calme que de dignité.

— *Mme de Bellisle*, à Nantes. En 1832, Mme de Bellisle, née Jacquelot, fit tous ses efforts pour être admise à partager la captivité de Madame la duchesse de Berry ; mais elle ne put avoir cette satisfaction. Toutefois, elle s'en dédommagea bien noblement depuis, en venant constamment en aide aux personnes demeurées victimes de leurs opinions politiques.

Digitized by Google

— *Le comte d'Osmoy* (Charles-Henri), au château de Bouquelon (Eure). Né en 1799, il entra aux lanciers de la garde en 1820, fit en 1823 la campagne d'Espagne, dans les rangs du 5e chasseurs à cheval, et passa aux gardes du corps le 17 août 1825 pour se retirer ensuite, en 1830, au milieu des siens. Il avait épousé en 1826 Caroline de Guiry, fille du marquis de ce nom, ancien mousquetaire du roi, et il en a eu trois enfants, dont deux fils. Les d'Osmoy sont regardés, avec raison, comme l'une des premières familles de la Normandie. Le comte Charles-Henri était membre de la Légion d'honneur.

4° En Juin 1862 ·

— *L'abbé de Ribains*, au Mexique. On peut dire de lui qu'il est mort au champ d'honneur, puisqu'il remplissait les périlleuses fonctions d'*aumônier en chef du corps expéditionnaire* français qui porte actuellement, sur la terre mexicaine, si haut et si ferme notre glorieux drapeau. L'abbé de Ribains n'en était pas à sa première campagne : la Crimée, la Baltique, l'Italie, l'avaient également vu secourant nos blessés, et rendant, par ses suprêmes consolations, l'agonie moins amère aux victimes de la lutte.

— *M. de la Gironnière*, aux Philippines. Voyageur des plus intrépides, M. de la Gironnière, qui est né à Nantes, avait fini par se fixer aux Philippines depuis plusieurs années. Et là, dans des contrées dont beaucoup de points sont habités par des peuplades complétement sauvages, son énergie, son intelligence et sa bravoure lui acquirent un pouvoir extraordinaire. Il pouvait en effet se regarder comme le souverain de ces hordes, indisciplinées pour tout autre que pour lui ; et il les eût infailliblement civilisées, si la mort ne l'avait arrêté, bien jeune encore, au milieu de la tâche noble et délicate qu'il s'était imposée.

— *M. de Marsy*, 48 ans, à Compiègne, où il remplissait les fonctions de procureur impérial.

— *M. Domet de Mont* (Jules-Edouard), 51 ans, à Arbois. Issu d'une famille provençale établie en Franche-Comté depuis 1517, M. Domet de Mont cultivait avec succès la poésie. Membre de la Société littéraire de Lyon, il céda aux instances de ses collègues et publia en 1861 tout un volume de drames historiques en vers ; mais ce fut à peine s'il eut la satisfaction de le voir paraître. L'aïeul et le père de M. Domet de Mont avaient suivi la carrière des armes. Le premier mourut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis ; et le second, mousquetaire en 1814, obtint plus tard la croix de la Légion d'honneur.

— *M. Hureau de Sénarmont* (Henri), à Paris. Directeur de l'Ecole des Mines, membre de l'Institut, et officier de la Légion d'honneur, ce savant minéralogiste naquit à Broué (Eure-et-Loir), le 6 septembre 1808. Il était parent du général baron de Sénarmont, tombé glorieusement sous les murs de Cadix (1823). La cristallographie, la physique et la zoologie furent les points de la science qu'il étudia le plus particulièrement ; aussi a-t-il laissé sur chacun d'eux un assez grand nombre de *Mémoires* faisant autorité.

— *Le marquis de Choiseul-Beaupré* (Charles-Auguste-Honoré-Gabriel), 80 ans, à Saint-Gervais, près Blois. L'armée eut en lui un chef non moins vaillant qu'éclairé. Il était maréchal de camp, et commandeur des ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et du Christ de Portugal.

Digitized by Google

5° En juillet 1862 :

— *Le duc Pasquier* (Etienne-Denis), 95 ans, à Paris, où il naquit le 22 avril 1767. Il fut successivement : conseiller à la chambre des requêtes du Parlement de Paris (1787) ; maître des requêtes, conseiller d'Etat, procureur-général du sceau des titres, et préfet de police, sous le premier Empire ; directeur général des ponts et chaussées, sous la Restauration ; garde des sceaux, sous le ministère présidé par le prince de Talleyrand (1815) ; député de la Seine, et président de la Chambre des Députés (1816) ; ministre des affaires étrangères, dans le cabinet de M. de Cazes (1819) ; puis, sous le gouvernement de Juillet, président de la Chambre des Pairs (1830) et chancelier de France (1837). L'Empire l'avait fait baron, Louis-Philippe le créa duc (1844). Il était membre de l'Académie française, où il avait remplacé, le 27 février 1842, l'abbé de Frayssinous. Les événements de 1848 l'engagèrent à se retirer complétement des affaires publiques. Toutefois, il ne cessa pas jusqu'à sa mort de les suivre dans sa retraite avec toute la sollicitude que lui laissaient la plus verte vieillesse, une intelligence supérieure et une clairvoyance singulièrement augmentée par l'expérience des révolutions auxquelles il avait été mêlé. Le duc Pasquier, marié sous la Terreur à la veuve du comte de Rochefort, et n'en ayant pas eu d'enfants, adopta, le 16 décembre 1844, son petit-neveu Edme-Armand-Gaston, marquis d'Audiffret, qui pour lors fut autorisé à porter le nom d'Audiffret-Pasquier, ainsi que le titre ducal de son père adoptif. C'est à lui que sont échus les volumineux *Mémoires* dictés dans ses dernières années par l'éminent chancelier, *Mémoires* remplis de révélations, de souvenirs et d'appréciations du plus haut intérêt, s'il faut en croire quelques indiscrets. Chose facile, quand on sait quel était l'esprit, le tact et le jugement de l'homme qui les a composés. Mais le jour où chacun pourra s'en convaincre en les lisant, n'est peut-être pas éloigné.

— *La comtesse de Béthune*, 75 ans, à Reims. Cette dame a été victime d'un bien déplorable accident. Montée dans un train de chemin de fer devant traverser Reims, elle profita du court arrêt qu'il fit sous la gare de cette ville, pour se rendre dans un cabinet. Mais par la plus fatale méprise, ce fut la porte de la cave du buffet, qu'elle ouvrit ; et alors, ne pouvant retenir son mouvement en avant, déjà commencé, elle roula jusqu'au bas de l'escalier, sur la dernière marche duquel on la trouva morte. Mme la comtesse de Béthune habitait Beauvais, où elle était née, et dont son père, M. de Lancry, avait été maire. Tous les deux y auront laissé, par leur dévouement et leur charité, les souvenirs les plus honorables et les mieux gardés.

— *M. Clerc de Landresse*, 62 ans, à Paris. Savant sinologue, il remplissait depuis longues années déjà les fonctions de bibliothécaire, à l'Institut.

— *M. Dangé d'Orsay*, à Toulon. Il occupait à l'arsenal maritime une haute position administrative.

— *M. la Motte d'Incamps*, à Pau, où il était président de chambre honoraire à la Cour impériale.

— *Le marquis de Jumilhac*, à Paris. Neveu de l'illustre ministre de Louis XVIII, il entra fort jeune dans l'armée, des rangs de laquelle il sortit ensuite, mais non sans de vifs regrets, en 1830. Rentré ainsi au milieu de sa famille, il se dévoua

Digitized by Google

à tous les devoirs que lui imposaient sa fortune et son nom, et s'acquit surtout une excessive et honorable popularité dans le canton de la Ferté-Bernard (Sarthe), là où se trouvaient ses principaux domaines. Aussi a-t-il voulu être enterré dans cette dernière ville, plutôt que de reposer, comme il l'eût pu, sous les voûtes de la Sorbonne, où sont les tombeaux de ses ancêtres.

— *Mme de Sars de Braismes*, 85 ans, à Haubourdin, près Lille. Née en 1777, elle était fille du vicomte de Fontaine de Walincourt, qui, seigneur de Resbecq, fut trésorier de France à la généralité de Lille, en 1766, et sœur du Théodose de Fontaine dont le duc de Choiseul parle avec tant d'estime et d'affection dans ses *Mémoires*.

— *M. de Contencin*, à Paris. Il siégea au Conseil d'Etat, et remplit ensuite les fonctions si délicates de directeur général de l'administration des Cultes.

— *Le général de division Levêque de Vilmorin*, à Tours. Agé de 76 ans, ce militaire des plus estimés appartenait, comme chevalier, à l'ordre de Saint-Louis, et comme grand-officier à celui de la Légion d'honneur.

— *La marquise de Bridiers*, à Loches (Indre-et-Loire). Elle eut pour père le marquis de Lussac, gentilhomme de la chambre de Charles X, et pour aïeul le comte de Lussac, qui fut sous-gouverneur des Invalides pendant la Restauration.

— *M. de Bréa*, à Menton (Alpes-Maritimes). Lieutenant de vaisseau, et récemment arrivé de la Cochinchine, ce brave marin est mort des suites d'une maladie contractée au service de la France, dans ces climats brûlants de l'Asie Orientale.

— *Le marquis de Biencourt*, aux eaux d'Aix (Savoie). M. Henry de Riancey lui consacrait les lignes suivantes, dans l'*Union* du 19 juillet : « Rien de plus loyal » que le caractère élevé et généreux du marquis de Biencourt ; rien de plus » admirable que sa constance dans ses convictions religieuses et politiques. Il laisse » après lui des regrets profonds, qui seront partagés par tout ce qui garde en » France le culte de la vérité et de la justice ; il laisse de grands exemples, noblement continués par ceux qui, héritant de son rang, héritent plus encore de ses » rares qualités et de son invincible attachement à sa cause. »

— *La marquise de Mornay*, à Paris. Femme vraiment supérieure, elle soutint dignement, et le nom de son mari, et celui de son père, le maréchal Soult.

— *M. le Coat*, au Mexique. C'est une des victimes du combat infructueux et meurtrier livré par nos troupes, avec tant de bravoure, sous les murs de la Puebla. Sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs à pied, ce jeune officier fut un des élèves les plus remarquables du Prytanée de la Flèche, dont il était sorti en 1855 pour entrer, le premier de toute la promotion, à l'Ecole de Saint-Cyr. Nous croyons qu'il appartenait aux le Coat de Kerveguen, famille bretonne aussi ancienne qu'honorable.

— *Le comte de Budé* (Henri), 78 ans, à Ferney (Ain). Officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil général du département de l'Ain, le comte de Budé est mort quelques heures seulement avant sa femme, dont le nom suit.

— *La comtesse de Budé*, à Ferney (Ain). Elle est décédée, ainsi que nous venons de le dire, fort peu de temps après son mari, un jour à peine ; aussi a-t-on vu, spectacle touchant et triste à la fois, leurs cercueils s'avancer ensemble vers l'église, et ces deux époux demeurer unis dans la tombe, comme ils l'avaient été dans la vie.

Digitized by Google

— *La marquise de la Place*, 94 ans, à Paris. Veuve du célèbre auteur de la MÉCANIQUE CELESTE, elle avait été dame d'honneur d'une sœur de Napoléon, de la princesse Elisa Bacciocchi, grande-duchesse de Toscane.

— *M. de Coniac* (Gustave), au château de la Motte-Olivet, près Dinan. Il fut, sous la Restauration, appelé successivement aux sous-préfectures de Loudéac et de Lisieux, et nommé alors chevalier de la Légion d'honneur. Démissionnaire en 1830, il n'accepta dans la suite aucune autre fonction publique.

— *Le marquis de Cornulier* (Hippolyte-Toussaint), à Mont-de-Marsan. Ancien officier de cavalerie et membre des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, le marquis de Cornulier avait appliqué toute son intelligence et tous ses soins à doter les départements des Landes, des Basses-Pyrénées et de Lot-et-Garonne, d'établissements agricoles d'une haute importance. Aussi sa mémoire restera-t-elle à jamais vénérée parmi les populations de ces diverses contrées.

— *Le général de brigade Cariès de Senilhes*, à Bordeaux. Cet officier-général, dont la bravoure et les talents étaient justement appréciés, appartenait, comme commandeur, aux ordres de la Légion d'honneur, d'Isabelle-la-Catholique, et du Mérite militaire de Saint-Ferdinand.

— *M. de l'Esperon d'Anfréville* (Henri), au Neubourg (Eure). D'une antique famille normande bien connue par ses sentiments chevaleresques, il terminait ses études à l'école ecclésiastique de Notre-Dame du Neubourg, et s'y faisait aimer et admirer de chacun pour les précieuses qualités de son esprit et de son cœur.

— *Le colonel comte des Moustiers-Mérinville*, à Paris. Jadis à la tête d'un régiment de cavalerie, le comte des Moustiers, auquel ses excellents services avaient aussi valu la croix d'officier de la Légion d'honneur, était sorti de l'armée en 1830, jaloux avant tout de ne démentir en rien les exemples de dévouement et de fidélité que depuis des siècles lui avaient transmis ses ancêtres.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

ET A NOS COLLABORATEURS

La *Revue Nobiliaire* compte à peine trois mois d'existence, et cependant, outre d'assez nombreux Abonnés, elle a déjà l'inestimable avantage de posséder plusieurs Collaborateurs érudits et distingués.

Ce double succès, en nous récompensant de nos labeurs, nous rassure un peu sur l'avenir. L'avoir obtenu, c'est beaucoup; le conserver, l'accroître, serait plus encore!

Nous le savons, aussi tous nos efforts tendent-ils vers ce but.

Parmi ceux qu'anime le respect des Grands Noms, l'amour de la Famille, la religion du Souvenir, il est de charmants, de doctes écrivains, d'élégants poëtes. Prenant exemple sur nos bienveillants Collaborateurs de la première heure, qu'ils viennent à nous, qu'ils favorisent de leurs communications la *Revue Nobiliaire*, et bientôt sortira de ce travail en commun, un Recueil substantiel et spécial, qu'ils mettront avec bonheur, avec confiance, entre les mains de leurs Enfants, de leurs Neveux.

Et qu'on ne l'oublie pas : en apprenant ainsi, dès le début de la vie, l'histoire de la Noblesse, en trouvant consignés dans nos *Biographies* les services immenses, glorieux, éclatants, rendus à la France par ces Nobles tant jalousés, tant dénigrés, le jeune patricien se sentira plus fier d'appartenir à leur Ordre, et mieux disposé encore à y tenir honorablement sa place. — Le propre des grandes actions n'est-il pas d'exalter l'âme, de la préparer aux généreux sentiments?

En remerciant avec effusion les Collaborateurs qui de suite ont répondu à notre modeste appel, nous renouvelons donc notre demande d'articles ou de communications de pièces, *inédites et curieuses*, de nature à figurer ici, puis nous commençons la publication d'une série d'*Etudes historiques et littéraires* qu'on nous a

Digitized by Google

envoyées. Elles concernent les *Ouvrages des principaux écrivains appartenant à la Noblesse*, et sont signées LÉONCE d'AVENEL.

Léonce d'Avenel?... — Est-ce là un pseudonyme, où sommes-nous en présence de l'un des descendants, non du héros lyrique de *la Dame blanche*, mais bien de cette antique maison bretonne d'Avenel, portant de gueules à trois aigles d'argent esployées?

Nous l'ignorons. Seulement — et c'est là l'essentiel — si nous ne pouvons répondre que ce courtois champion combat pour nous visière levée, tout au moins pouvons-nous affirmer qu'il manie la plume — cette lance de l'écrivain—avec aisance et parfaite mesure.

Ces *Études* sont suivies d'un document fort curieux, et que bien certainement nos Lecteurs ne s'attendaient guère à rencontrer ici. Nous voulons parler du *blason de Marat!!!* Mais lorsqu'on a le rare bonheur de trouver une pièce dans laquelle ce monstre sanguinaire est pris en flagrant délit de nobilacion; quand on l'y voit, lui le buveur de sang noble, lui le hideux rédacteur du *Père Duchesne*, se parer d'une couronne comtale et d'un blason des mieux meublés, on doit s'empresser, tellement semblable pièce appartient à l'histoire, de la rendre publique. Et c'est ce que nous a prié de faire M. A. DULEAU, de Paris, l'un de nos plus savants collaborateurs.

Enfin, au moment même où nous écrivons ces lignes, il nous parvient un troisième article et une seconde lettre, signés l'un et l'autre d'un nom déjà connu de nos lecteurs.

C'est en effet M. G. DE CHAULNES qui nous les adresse; et l'on n'a pas oublié que, page 19 de notre premier numéro, nous avons reproduit le bienveillant compte rendu qu'il avait consacré à la *Revue Nobiliaire*, et relevé à cette occasion deux légères critiques que nous pensions ne pas mériter..... Que ce charmant écrivain soit donc le bienvenu!... Et vite livrons à l'imprimeur, sa lettre, modèle de modestie, de véritable confraternité littéraire; et son article, où l'érudition le dispute à l'esprit.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Nota. — En raison des articles qui nous ont été fournis, nous ajournons au prochain numéro la suite de notre travail sur la *Fleur de lis*, ainsi que le § IIe (*Noblesse utérine ou coutumière*) de nos *Origines de la Noblesse et des Anoblissements*. Et afin de commencer l'année 1863 avec le numéro de janvier, nous donnerons sous la même couverture, dans un délai très-rapproché, les mois d'octobre et de novembre.

Digitized by Google

ÉTUDES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Sur les Ouvrages des Principaux

ÉCRIVAINS APPARTENANT A LA NOBLESSE

« *A Monsieur Bonneserre de Saint-Denis, Directeur de la* Revue Nobiliaire.

» MONSIEUR,

» Vous aimez les études historiques et vous savez les faire aimer à vos Lecteurs. N'eussiez-vous rendu que ce seul service, qu'il faudrait bien vous remercier de tout cœur.

» Les livres, je veux dire les bons, sont une force, un guide, un enseignement; de tous les amis, de tous les confidents ils restent les plus sûrs, comme les témoins de la vie tranquille et du travail honnête.

» Quelqu'un a dit : « Il ne faut jamais demander : Ce livre vous » a-t-il plu? mais, y a-t-il quelque chose dans ce livre qui vous ait » plu? Aucun livre ne plaît à tout le monde, et les meilleurs plaisent » à chacun par des côtés différents. »

» Pour moi, je préfère les livres qui me conseillent, qui me redressent et qui m'honorent.

» Je les veux braves, sans fard et sans fiel; les plus vrais sont les meilleurs, car un livre, c'est une conscience, c'est un miroir; un livre, c'est l'homme.

» Connaissez-vous beaucoup de ces auteurs sans charlatanisme et sans savoir-faire qui ressemblent tout simplement à leurs écrits?

» Je veux vous en montrer un dans toute sa crudité, j'allais dire dans toute sa *truculence*, qui se fit écrivain parce qu'il était capitaine. Figure étrangement rude et de circonstance, qu'on n'admire pas toujours, mais qu'on explique très-bien quand on considère le milieu où elle a vécu.

» Cette physionomie si accentuée qui vint poindre à l'aurore du XVIe siècle, on la verra parcourir toutes les phases émouvantes de cette ère dramatique, pour en rester le type armé, guerroyant, batailleur, plein de foi violente, de rudesse proverbiale; meurtrière

Digitized by Google

par nature, par vocation et par nécessité; mais, pour contre-poids, douée d'une finesse d'esprit rare, d'une habileté si grande, que le résultat surpassait l'exiguïté des moyens; d'une ténacité si puissante, que le but atteint était toujours le but désiré, malgré la pauvreté des ressources. Génie du mal, opérant le bien à sa manière; vantant ses forfaits à l'égal de ses belles actions, sans scrupule et sans remords. Franc et fier, rusé et sans peur, il dit tout avec une verdeur de style, une vigueur de pensée, une rudesse de soldat incomparable. Dans ce grand drame, ce personnage original ne joua pas, il est vrai, le premier rôle, mais il fut l'homme du moment, l'instrument et l'ouvrier, comme à Cérisolles et à Sienne. Il fut surtout le narrateur, trop élogieux sans doute, des choses surprenantes qu'il exécuta; le conteur si passionné, si convaincu, qu'il donna son œuvre comme le code de la guerre, le bréviaire du soldat, et se posa ainsi comme le *docteur ès armes*.

» Sans être du métier, on s'attache à ces récits si pleins de fougue, où la personnalité de l'auteur est presque toujours en jeu. Humeur gauloise et surtout gasconne, française par sa fidélité et son dévouement à ses rois, on aime ses expansions grivoises, ses excentricités, ses vantardises, ses prouesses. Il y avait en lui du chevalier et du condottiere. Batailleur et précepteur, il enseigne aussi bien qu'il « *mène les mains.* »

» Il n'est pas César, mais il a l'ambition de l'imiter, et lui aussi écrira ses *Commentaires* avec une épée plutôt qu'avec une plume; sans art et sans étude; comme un clerc, non; mais comme un soudart.

» Pour peu qu'on soit versé dans l'étude de l'histoire, on reconnaîtra sans peine, à cette esquisse, le terrible MARÉCHAL BLAISE DE MONTLUC (1). Nous n'entreprenons pas ici sa biographie; nous examinons son livre, si curieux comme peinture fidèle de mœurs, qu'on ne se lasse pas de l'étudier. Cette œuvre est de la même famille que les *Essais* de Michel de Montaigne : même goût de terroir, même saveur âpre et piquante; d'une éloquence également naturelle. On s'attache à cette lecture, qui fait surgir dans votre esprit une foule de réflexions. Ce livre doit avoir une place des plus honorables dans une bibliothèque, parce que c'est un monument d'histoire et de littérature françaises. C'est pour cette raison, Monsieur, que je l'ai choisi entre tous pour en rendre compte à vos nombreux Lecteurs, gens d'élite à qui je serais heureux d'avoir donné le désir de faire connaissance avec lui.

» Agréez,

» LÉONCE D'AVENEL. »

(1) C'est celui-là même dont le nom retentissait bruyamment, il y a quelques mois, dans *certains* journaux politiques, à l'occasion du jubilé centenaire alors célébré à Toulouse. — B. DE ST-D.

Digitized by Google

I

Le Maréchal Blaise de Montluc.

La critique, depuis bientôt trois siècles, s'est librement exercée à l'égard de Montluc. Sa tâche était bien facile, on le jugeait sur pièces. Aucun écrivain français ne s'est livré plus entièrement, car en lui le héros et l'auteur c'est tout un ; sa plume, c'est son épée ; on y sent la trempe d'acier du XVIe siècle. L'une et l'autre flexibles et fortes, habiles aux grandes estocades et aux coups fourrés, chevaleresques et machiavéliques selon l'occasion. Cette alliance est une des merveilles de ce temps.

Quand un homme se raconte lui-même avec tous ses défauts et toutes ses qualités, sans prendre le soin de se déguiser, sans surfaire, j'en excepte ses vanteries gasconnes dont on sait toujours rabattre, il faut bien l'en croire sur parole.

Cette phase si accentuée de notre histoire a été féconde en documents de toute nature; tant il est vrai que les événements provoquent, à une heure donnée, des narrateurs fidèles, capables de s'élever par un effort de génie à la hauteur des circonstances.

Un peuple ne possède pas toujours son histoire, mais il en a pour ainsi dire la monnaie, dans ces mémoires, ces journaux, ces essais, ces libelles même qui en sont les éléments, que des esprits éminents savent mettre en œuvre. Aussi nulle ère ne fut plus riche en ces sortes de productions, que l'ère des Valois; voilà pourquoi cette époque a été la plus fouillée et partant la mieux connue de nos annales françaises. C'est ce qui a fait dire à un écrivain moderne(1), que « la France n'est pas assez fière de ces vieilles richesses, qui » seraient dès longtemps classiques, si on les avait rencontrées chez » Thucydide ou tout autre ancien. »

Nous n'entreprendrons point, nous l'avons annoncé, la biographie de Montluc, elle est assez connue. Il descendait d'une branche cadette des d'Artagnan-Montesquiou, originaires de Guienne. Il vint au monde au commencement du XVIe siècle — on ignore en quelle année. — L'aîné de onze enfants, sans fortune, il chercha de bonne heure à se frayer une voie en rapport avec ses instincts et

(1) Sainte-Beuve.

Digitized by Google

son ambition. Il était né soldat, et au sortir de page il devint archer dans la compagnie dont Bayard avait la lieutenance.

En ce temps-là l'Italie était le rêve de tout ce qui portait une épée ou un mousquet. Depuis le monarque jusqu'au moindre arquebusier, chacun convoitait ce Milanais si fertile et si riche, où se moissonnaient les lauriers, l'or, l'argent et les choses précieuses. Montluc fait sous M. de Lescun, depuis maréchal de Foix, une campagne malheureuse en Lombardie. « Encore que je sois gentil-» homme, dit-il, si suis-je néanmoins parvenu degré par degré, comme » le plus pauvre soldat qui ait été de longtemps en ce royaume. »

A cette époque encore, la cavalerie, ce que l'on appelait les gens d'armes, comme était la chevalerie, faisait la principale force des armées. L'infanterie ne jouait qu'un rôle secondaire dans les batailles, et l'artillerie n'était qu'un auxiliaire qui ne décidait que rarement du sort des combats. Montluc, avec une admirable intelligence de la révolution qui s'opérait dans l'art de la guerre, comprit que les hommes de pied et le canon étaient appelés, surtout en France, à détrôner cette pesante cavalerie bardée de fer, dont les mouvements toujours lents s'accommodaient mal avec la *furia francese*. Il entra dans l'infanterie, pensant peut-être aussi qu'il aurait plus d'avancement dans un corps que la plupart des gentilshommes dédaignaient; et plus tard, quand il fut appelé à commander en chef, il excellait à placer lui-même son artillerie.

Ce n'est pas que ce rude joûteur n'eût l'esprit chevaleresque, et qu'il ne préférât un combat corps à corps et à l'arme blanche, où la valeur personnelle se montre dans tout son éclat, à ce tir à distance où la balle, le boulet et la mitraille atteignent au hasard l'homme vaillant aussi bien que le goujat. Il maudit ces engins du diable, comme il le dit quelque part, pour en avoir été souvent atteint et victime. Mais, et c'est là un de ses principaux titres de gloire, il s'attacha à l'infanterie, parce qu'il entrevit tout d'abord le parti qu'on en pouvait tirer. Ses prévisions ne le trompèrent pas, et l'école moderne, qui le cite quelquefois, lui attribue avec raison l'honneur d'avoir le premier reconnu l'importance des bataillons d'infanterie.

Nous n'avons pas la prétention de suivre pas à pas Montluc dans toute sa carrière militaire, qui fut si bien remplie pendant plus d'un demi-siècle. Nous voulons seulement, avant de nous occuper de ses *Mémoires*, fixer notre attention sur quelques faits saillants de cette existence si agitée et si extraordinaire.

Digitized by Google

On lui a vivement reproché ses cruautés envers les protestants. Sans chercher à atténuer ses torts, il ne faut pourtant pas oublier, d'abord, que ce ne fut que dans les dernières années de sa vie militaire qu'il usa de ces représailles que la morale condamne, mais que les exigences de la guerre et de son propre salut, autorisent quelquefois. Ne l'accusons donc pas! Sa tolérance, j'allais dire sa bienveillance, envers les réformés, se manifesta en 1557, lorsqu'il refusa généreusement la charge de colonel de l'infanterie, que Henri II venait d'ôter à d'Andelot, qui n'avait pas hésité à lui déclarer hautement qu'il était calviniste. C'est ainsi que se trouvant en Guienne au moment de la St-Barthélemy, il épargna les huguenots et favorisa leur retraite dans le Béarn. C'est un fait acquis à l'histoire. Ceci dit, revenons aux actes importants de sa vie guerrière.

Prisonnier à Pavie et relâché aussitôt comme ne pouvant payer sa rançon, le jeune volontaire qui avait fait la campagne parmi les enfants perdus, se retira en Guienne dans ses foyers. Mais bientôt, à l'invitation de M. de Lautrec, il lève une compagnie d'arquebusiers et part pour l'Italie. Au siége de Capistrano, Montluc se jette tête baissée dans un trou pratiqué à la muraille : « Dieu me donna alors, » dit-il, ce que je lui avois toujours demandé, qui étoit de me trou- » ver à un assaut pour y entrer le premier, ou mourir. » Il faillit être exaucé. Ses soldats, repoussés, furent obligés de le tirer dehors par les jambes; puis battant en retraite à reculons, il tomba au fond du fossé et se fractura le bras en deux endroits.

C'est après la prise de Capistrano qu'il chargea son lieutenant la Bastide de lui garder autant de femmes et de filles qu'il se pourrait, afin de les préserver des outrages, « espérant que Dieu, pour ce » bienfait, l'aideroit. » On lui en amena quinze ou vingt, les seules que l'on put sauver. On a beaucoup vanté la continence de Scipion, restituant à son fiancé une belle et jeune captive. Ces exemples étaient rares dans l'antiquité ; mais dans les siècles chrétiens on en pourrait citer une foule que l'histoire a consacrés. Montluc avait la vertu des véritables chevaliers :

> Ils étaient justes, bons, lugubres, ténébreux.
> Prêts à toute besogne, à toute heure, en tous lieux;
> . . . . . .
> Farouches, ils étaient les chevaliers de Dieu (1).

Sa passion dominante, on pourrait dire exclusive, était la gloire ;

(1) Victor Hugo, *la Légende des siècles*.

Digitized by Google

aussi personne n'était plus sensible que lui aux éloges partis de haut. Un jour, s'étant engagé imprudemment à la tête d'une centaine d'hommes pour protéger un corps de cavalerie qui battait en retraite, il parvint, à force d'audace et de manœuvres hardies, à sauver tout le monde, et lui-même le dernier. M. de Lautrec le mande auprès de lui et le complimente publiquement en gascon. Cette louange au murmure dulcisonant, « feroit aux gens de cœur tenter l'impos- » sible, » ajoute-t-il en racontant ce fait.

Jusqu'à sa seconde campagne en Italie, Montluc n'avait occupé que des postes subalternes. Blessé gravement, on avait résolu de lui amputer le bras, lorsqu'un jeune chirurgien prisonnier lui conseilla de ne pas se laisser pratiquer cette opération. Cette fracture et d'autres maladies, suite de fatigues, l'éloignèrent de la carrière militaire pendant deux ou trois ans. Il ne s'en plaint qu'à moitié, s'applaudissant d'avoir sauvé son membre et sa position d'homme de guerre. Il prend de là occasion de faire remarquer qu'il avait été un des plus heureux et plus fortunés entre tous ceux qui ont porté les armes. « Et si, dit-il, n'ai-je pas été exempt de grandes blessures » et de grandes maladies, car j'en ai autant eu qu'homme du monde » sauroit avoir sans mourir, m'ayant Dieu toujours voulu donner » une bride pour me faire connoître que le bien et le mal dépend » (*sic*) de lui; mais encore ce, nonobstant, *ce meschant naturel, âpre,* » *fâcheux et colère* qui sent un peu et par trop son terroir de Gas- » cogne, *m'a toujours fait faire quelque trait des miens, dont je ne* » *suis pas à me repentir.* »

Voilà un aveu qui ressemble beaucoup à un acte de contrition. Le souvenir de ses cruautés devait en effet le poursuivre quelquefois et lui arracher ce cri de la conscience que les plus grands coupables ne peuvent éviter d'entendre.

Etre juste avec Montluc, c'est souvent un titre en sa faveur : il mérite l'indulgence à cause de sa franchise. Ses *Commentaires* contiennent plusieurs traits semblables; mais vouloir analyser cette âme d'une nature si originale, nous entraînerait trop loin ; revenons aux faits.

En voici un entre autres où son caractère se dessine d'une façon qui lui fait le plus grand honneur. C'était au commencement de l'année 1544, le roi François Ier vieillissait, les affaires allaient mal en Italie, faute de troupes et d'argent pour les payer, et la France se voyait menacée par Henri VIII et Charles-Quint, ligués à l'est et au

Digitized by Google

nord. Le comte d'Enghien, jeune prince qui promettait beaucoup commandait l'armée dans le Piémont. Dans son abandon et sa détresse, il dépêcha Montluc, qui pour lors était simple capitaine, au Roi, pour l'informer de la situation critique, obtenir des secours et l'autorisation de livrer bataille. Les Impériaux, sous les ordres du marquis du Guast, levaient une armée nombreuse ; il fallait se hâter. Depuis la défaite de Pavie, si fatale aux armes françaises, le désir d'une revanche éclatante était dans tous les cœurs. Le mois de mars commençait, Montluc allait être congédié et renvoyé à M. d'Enghien, quand vers midi il reçut l'ordre d'aller trouver le Roi, qui présidait son Conseil. Il faut lire le récit de la séance écrit avec la verve gasconne qui caractérise cet écrivain soldat, le plus coloré de nos écrivains militaires. Cette scène vive et animée est racontée d'une façon spirituelle et charmante.

Le Roi, le Dauphin, le connétable de Saint-Pol, l'amiral d'Annebaut et plusieurs grands officiers de la Couronne, assistaient à la séance ; le Roi seul était assis avec le connétable et l'amiral. Le Dauphin (qui sera bientôt Henri II) était debout, derrière le siége du Roi.

« Les vieux capitaines opinaient tous pour qu'on refusât à » M. d'Enghien la permission de combattre. La perte d'une bataille » en Piémont, objectaient-ils, devait livrer sans défense, à du Guast, » tout le Midi de la France. Montluc, « trépignant de parler, » put » enfin à son tour exprimer son avis. Encouragé par les signes du » Dauphin, il s'abandonna à toute sa fougue soldatesque et demanda » la bataille à grands cris, gesticulant, levant les bras comme s'il » eût été déjà prêt à « mener les mains, » promettant merveille au » nom de toute l'armée. L'impétueuse ardeur de Montluc trouva le » chemin du cœur du vieux Roi, et tout le Conseil s'aperçut des » impressions sympathiques qui s'emparaient de François Ier, qui » s'écria : « Eh bien ! qu'ils combattent, qu'ils combattent ! (1) »

Dans l'espoir d'une bataille, une centaine de gentilshommes quittèrent la cour, prirent la poste et suivirent Montluc au delà des Alpes. Ils ne servirent pas seulement de leur épée ; étant tous gens de maison, « chacun avoit apporté le fond de son coffre (2) » et prêta généreusement à M. d'Enghien ses écus pour contenter les soldats,

(1) Henri Martin, *Histoire de France.*

(2) Brantôme.

Digitized by Google

auxquels le Roi n'avait guère envoyé que le tiers de leur solde arriérée.

Le comte d'Enghien, au comble de ses vœux, se prépara à la bataille, quoique le marquis du Guast, qui s'approchait de Carignan, eut dix mille hommes de pied de plus que lui, et une position excellente sur une colline.

Le 11 avril, au soleil levé, les deux armées étaient en présence. Montluc, en avant-garde, commandait mille à douze cents arquebusiers, se battant en enfants perdus, comme on disait alors. C'étaient les tirailleurs de nos jours. Ils escarmouchèrent jusqu'à onze heures. Leur nombre grossissait sans cesse et s'éleva jusqu'à deux mille, avant que le corps de bataille fût engagé.

« L'escarmouche commença de tous les deux côtés et parfois me » ramenoient jusques à la maison, autrefois je les ramenois à eux » jusques à leur trouppe, et sembloit que nous jouïssions (*sic*) aux » barres. Jamais on ne vit mieux faire. »

Bientôt le combat devint général et très-sanglant entre les lansquenets, d'une part, et les Suisses et les Français, de l'autre. Montluc, qui avait obtenu le commandement de l'arquebuserie, s'était avisé d'un moyen qui n'avait pas encore été mis en usage. « Je pensois, » écrit-il, estre le plus fin capitaine de la trouppe, d'avoir inventé » de mettre un rang d'arquebusiers entre le premier et le second » rang pour tuer les capitaines du premier (des ennemis), et avoir » dit à M. de Thais, trois ou quatre jours auparavant, que plus tost » que pas un des nostres mourust, je ferois mourir tous leurs capi- » taines du premier rang; et ne luy voulust dire le secret qu'il ne » m'eust baillé à conduire l'arquebuserie... et là se fit une grande » tuerie, il n'y avoit coup qui ne portasse. »

On ne combattait pas à l'aile gauche de France avec le même avantage qu'à la droite et au corps de bataille. Les vieilles bandes espagnoles et allemandes ne trouvèrent point de résistance dans les Grisons et les Italiens qui formaient cette colonne de gauche; ils se débandèrent au premier feu et abandonnèrent leurs capitaines. C'est là que furent tués une foule de gentilshommes et qu'un certain nombre furent blessés. Le comte d'Enghien s'était porté de ce côté pour les soutenir avec quelque cavalerie. Une seconde charge de cette infanterie allemande et espagnole acheva de détruire ce qui restait auprès de lui. La rage et la mort dans l'âme, il se retirait avec cent gendarmes « qui lui restoient pour soutenir le choc. Deux

Digitized by Google

» fois il se donna de la pointe de son épée dans son gorgerin, se vou-
» lant offenser soy-mesme... Les Romains pouvoient faire cela ; mais
» non pas les chrestiens : chacun en disoit lors sa ratelée. »

Ce jeune prince ne savait pas que sur tous les autres points l'armée impériale était enfoncée, culbutée, parce qu'un mamelon l'empêchait de voir ce qui se passait de ces côtés. Il se mit à pousser les Allemands quand il apprit la déroute du reste de l'armée ennemie, et ceux-ci, qui ne se voyaient point soutenus, lâchèrent pied, poursuivis par ceux qui se rallièrent lorsqu'ils s'aperçurent que sur d'autres points la victoire était gagnée.

Cette bataille de Cérisolles fut très-brillante ; la noblesse française s'y distingua extrêmement. Les ennemis eurent dix à douze mille morts ; deux mille six cents Allemands et cinq cents Espagnols seulement, furent faits prisonniers.

Montluc, quoique simple capitaine, contribua beaucoup au gain de la bataille. En consultant les autres historiens, on voit qu'effectivement ce corps de deux mille hommes de tirailleurs qu'il commandait, rendit de grands services, surtout par le stratagème qu'il avait imaginé, de placer un rang d'arquebusiers derrière un rang de hallebardiers, ne leur ordonnant le feu qu'à longueur de pique.

Ecoutons-le raconter ce qu'il devint à la fin du combat : « M. de
» Valence (1) m'avait envoyé de Venise un cheval turc, un des plus
» braves coureurs que je vis jamais. J'avois opinion, que nul n'auroit
» pu m'oster, que gagnerions la bataille ; et baillant mon dist cheval à
» un mien serviteur, vieux soldat que j'avois maintes fois esprouvé,
» lui recommandant se tenir à l'arrière du bataillon de nos picquiers.
» J'avois mis une folie en ma teste, que je devois prendre le marquis du
» Guast ou mourir, me fiant en la vitesse de mon cheval, et m'ima-
» ginois d'en tenir une bonne rançon ou récompence du Roi... Je
» cerchay mon pendart de valet, mais il s'estoit enfuy avec les
» Gruyens jusqu'à Carmagnolle. »

LÉONCE D'AVENEL.

(1) Son frère Jean, évêque de Valence.

(La suite au N° 4.)

Digitized by Google

LE BLASON DE MARAT

Voilà des mots qui jurent de se trouver accouplés, et cependant rien n'est plus authentique. Il y a une dizaine d'années, je feuilletais quelques lettres et papiers chez M. Auguste Verreaux, antiquaire, marchand de médailles et d'autographes; mon attention fut attirée par un cachet blasonné; je regardai la lettre : elle était écrite par J. P. Marat, datée du 28 décembre 1789, et adressée par lui à Camille Desmoulins. Le contenu était insignifiant; il s'agissait, je crois, d'un rendez-vous pour le jour même ou le lendemain.

Qu'est devenu ce billet? — Je l'ignore; mais le fait me frappa tellement, que je pris de suite le dessin du blason qui ornait le cachet.

L'écusson, surmonté d'une couronne comtale, est parti; au 1er de. . à une demi-aigle de...., au vol abaissé, mouvante du parti; au 2e tranché, en chef, de..., à la bande ou demi-chevron de..., et en pointe, de pourpre. Ce dernier émail était seul indiqué.

Je n'ai pas pris note, et mes souvenirs ne me rappellent pas s'il y avait des supports.

Digitized by Google

Le fait est curieux ! — Est-ce un hasard qui a fait tomber sous les mains de Marat, un cachet armorié dont il se sera servi pour sceller un billet, sans qu'il y ait attaché aucune importance, sans même peut-être qu'il ait regardé quelle empreinte y était gravée?... Ou bien, médecin des écuries du comte d'Artois, et rapproché par ces modestes fonctions, des plus grands seigneurs de la cour, a-t-il cru nécessaire, enivré de vanité, de se fabriquer un blason, ou d'acheter sur le quai des Orfévres un cachet tout gravé?...

La date de la lettre pourrait donner quelque probabilité à la seconde partie de ces suppositions. En décembre 1789, les événements politiques ne pouvaient pas encore laisser présager l'élévation future de l'ami du peuple, et le triomphe des idées démagogiques dont il devait être l'un des plus fervents apôtres. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de savoir si Marat s'est servi, pour cacheter ses lettres, soit du même cachet armorié, soit d'un autre.

Espérons que l'insertion de cette note fera publier sur ce sujet d'autres documents inédits.

A. Duleau.

Digitized by Google

DES CHEVALIERS ROMAINS

« *Château de l'Emerillon près Cléry (Loiret)*, 20 *octobre* 1862.

» A Monsieur Bonneserre de Saint-Denis, Directeur de la *Revue Nobiliaire.*

» MONSIEUR,

» Aujourd'hui beaucoup de personnages sont convaincus de leur infaillibilité. Je n'éprouve aucune espèce de sympathie pour ces sortes de gens. Il en est d'autres qui se trompent quelquefois, et le reconnaissent. J'aime infiniment ces derniers; je fais plus que les aimer, je tâche de les imiter.

» Dans un compte rendu publié par l'*Orléanais*, le 4 mai 1862, sur votre *Revue Nobiliaire*, n'aurais-je pas commis deux bévues? — Je crois que si! Mais, permettez-moi de vous le dire avec la plus grande simplicité, vous les avez relevées avec tant d'urbanité et de savoir-vivre, que je serais tenté de recommencer, ne fût-ce que pour m'attirer de pareilles remontrances.

» Expliquons-nous : Je vous ai accusé d'avoir passé sous silence le nom du *père Anselme*, dans l'énumération que vous faisiez des sources auxquelles vous vous adresseriez? — Vous m'avez renvoyé à la page 16 de votre première livraison.

» Que faut-il en conclure?

» C'est que j'avais lu un peu rapidement votre numéro spécimen : *Errare humanum est!...*

» A cette époque, les brochures à faire connaître encombraient ma table; il fallait travailler, et travailler vite..... Mais depuis?...

» Vous vous disculpez très-spirituellement d'avoir un peu plaisanté sur ce bon père Henschenius?... Maladroit que j'étais, j'exagérais cette ironie de bon ton, si rare aujourd'hui, et prosaïquement remplacée par une plaisanterie amère et triviale, surtout lorsque celui qui en est l'objet porte la robe des Jésuites.....

» Je voudrais pouvoir vous prouver mon repentir dans les colonnes de notre journal catholique l'*Orléanais;* mais, hélas! journal,

Digitized by Google

imprimerie, librairie, tout est vendu ! Propriétaires et rédacteurs se sont dispersés aux quatre vents du ciel, secouant la poussière de leurs souliers, emportant leur léger bagage. C'est un contre-temps assez commun à notre époque; il faut s'y habituer. L'amour du neuf fait entasser les ruines; aussi je suis tenté de retourner avec un mélancolique regret, le vers du bon la Fontaine :

Passe encor de planter, mais bâtir à cet âge !

» Puisqu'il est défendu de bâtir, je viens m'abriter sous votre tente. Généreux vaincu, vous ne refuserez pas l'hospitalité à un confrère qui a connu les tempêtes. L'adversité, loin de m'abattre, m'a donné du courage ! En descendant au fond de ma conscience, je me suis convaincu que mon indépendance me faisait un devoir de rester sur la brèche. Pour parler sans métaphore, je viens réclamer l'hospitalité pour quelques lettres que je me permettrai de vous envoyer du fond de la Sologne, pays décrié où l'on médite quelquefois, et surtout où l'on pense en liberté.

» Deux motifs m'ont attiré vers vous : l'avis important que vous avez placé sur la couverture de votre *Revue*, et votre position de vaincu.

» Les matières que vous vous proposez de traiter, sont bien étrangères à la politique, elles touchent à une spécialité historique que tout le monde n'a pas étudiée ; néanmoins, j'ose descendre dans l'arène pour la lutte. Je ne suis point paléographe, quoique j'aie étudié les principes du blason, que tout gentilhomme doit connaître ; mais depuis longtemps je prends des notes, et j'espère rencontrer dans ces notes des documents qui intéresseront vos lecteurs.

» Permettez-moi donc de vous entretenir aujourd'hui des *Chevaliers romains ;* je parle, bien entendu, des chevaliers de l'antique Rome ; car il est si scabreux d'aborder l'histoire contemporaine, que je veux bien me garder de parler du temps présent. D'ailleurs, les chevaliers les plus importants de la Rome de 1862, sont invisibles et portent des poignards ; or, nous n'aimons pas à parler des sicaires.

» Agréez, etc.

» G. DE CHAULNES. »

A L'ORIGINE de la ville de Rome, les chevaliers furent d'abord des cavaliers, *equites*, montés aux frais de l'Etat. On les appela tour à tour *celeres*, *flexumines*, *trossuli*. Le premier nom indiquait une compagnie de trois cents cavaliers

Digitized by Google

instituée par Romulus pour garder sa personne; il m'a été impossible de trouver la signification de *flexumines* (1); quant à *trossuli*, je crains bien que ce qualificatif n'exprime le diminutif de chevalier, au naturel comme au figuré, quelque chose comme les *roués* de la Régence, les petits-maîtres; tranchons le mot, nos *gandins modernes* (2). Quoi qu'il en soit, l'histoire nous apprend que l'État commença par nourrir les chevaux; plus tard il augmenta la paie, et les chevaux furent nourris par les cavaliers. C'était, à ce qu'il paraît, une charge assez onéreuse, puisque le sénat crut donner une très-grande récompense à Ebutius, qui avait découvert une grande conjuration, en lui permettant de se passer de cheval : *Ne censor ei publicum equum assignaret.*

Les marques distinctives des chevaliers dans leur costume étaient l'*anneau d'or*, la *phalère*, la *trabée*, et l'*angusticlave*.

Cet anneau d'or me fait penser aux *chevalières* sur lesquelles bon nombre de jeunes fats étalent des armes qui ne leur appartiennent pas : la fable du *Geai, paré des plumes du Paon*, est aussi ancienne que le monde!...

La *phalère*, dit Pline, est un collier composé de bulles d'or ou d'argent. Ici, qu'on me pardonne encore mon faible pour les analogies, mais ne pourrions-nous pas retrouver dans cet ornement l'origine de la chaîne de montre, dont les enroulements sur le gilet *des incroyables* du Directoire, passaient pour le superlatif du bon goût?

La *trabée* était une robe flottante, ornée de bandes de pourpre, que revêtaient les consuls et les sénateurs.

L'*angusticlave* était un ornement de moindre apparence que le laticlave des sénateurs, et cousu à la tunique.

(1-2) Nous devons, ici, ajouter quelques annotations à l'article de M. G. de Chaulnes; elles nous paraissent indispensables, aussi aimons-nous à penser qu'on ne les regardera pas comme imbues d'un ridicule esprit de pédantisme :

— Les FLEXUMINES, d'après le *Totius latinitatis Lexicon* de Jacques Facciolati, étaient bien en effet des chevaliers de l'ordre équestre; et ce nom leur fut donné en raison de leur excessive habileté à manier, à dompter les chevaux les plus difficiles.

— TROSSULI. Notre honorable Collaborateur est dans le vrai, au sujet des *Trossuli*, car à une certaine époque ils furent loin d'être estimés à Rome; mais ce dédain n'était rien moins que justifié! Pline nous l'apprend en ces termes, au chapitre IX du XXXIIIe livre de son *Histoire naturelle* : « Les Flexumines prirent le nom de *Trossuli* lorsqu'ils s'emparèrent, SANS AUCUN RENFORT D'INFANTERIE, de Trossule, en Toscane, à neuf milles de Volsinies. Cette dénomination dura jusqu'après Caïus Gracchus. Junius Gracchanus, ainsi nommé de son amitié pour ce tribun, nous dit dans ses *Mémoires* : « Quant à l'ordre équestre, le nom de CHEVALIER a remplacé celui de *Trossuli*, que nombre de chevaliers rougissaient de porter, peut-être parce qu'ils en ignoraient le sens. » — B. DE ST-D.

Digitized by Google

Comme nous allons nous en convaincre, les revues militaires ne sont pas d'invention moderne :

Quintus Rullianus en établit une, qui se nomma *equitum transvectio*, elle avait lieu le jour des ides de juillet. Aurelius Victor prétend que les chevaliers partaient du temple de l'Honneur, traversaient le *Forum* et se rendaient au Capitole. Denys d'Halicarnasse soutient au contraire qu'ils partaient du temple de Mars, qui était situé hors de la porte Colline (1), auprès du temple de l'Honneur.

Dans ces circonstances, chaque chevalier, tenant son cheval par la bride, passait devant le tribunal des censeurs, assis au milieu du champ de Mars; tout individu pouvait alors accuser les membres de cette cavalerie d'élite, et si l'un d'eux était convaincu de quelque mauvaise action, le censeur le dégradait par cette laconique injonction, qui rappelle le style de la loi des Douze Tables : *vende equum.* Quand la faute était très-grave, les censeurs l'effaçaient du tableau des juges : *ex albo judicio.*

Les empereurs remplacèrent les censeurs dans la *probatio equitum.* Aussi, on retrouve sur une médaille d'or du temps de Claude, l'empereur assis sur sa chaise curule, ayant à ses côtés un chevalier tenant son cheval par la bride.

Si personne n'accusait le chevalier romain, le censeur se contentait de lui dire : *traduc equum.*

Les empereurs donnaient le cheval à celui qu'ils voulaient honorer.

Ovide, dans ses *Tristes*, ne manque pas de rappeler à Auguste, que c'est de lui qu'il a eu l'honneur de recevoir son cheval :

Et memini vitamque meam moresque propabas
Illo quem dederas prætereuntis equo.

Suétone nous apprend que lorsque Auguste passait l'inspection des chevaliers, il indiquait son blâme en remettant au chevalier dont il était mécontent, des tablettes qui renfermaient des reproches, et en l'obligeant à les lire tout bas.

Enfin, j'ajoute à ces notes une dernière observation qui nous prouvera que l'aristocratie de l'argent a établi son règne, ici-bas, depuis fort longtemps :

Pour être reçu chevalier romain, ordinairement les services

(1) PORTE COLLINE. Elle s'élevait sur l'emplacement où se voit aujourd'hui le Quirinal, et qu'on a nommé le *Monte Cavallo*, en honneur des deux groupes qu'on y admire : Castor et Pollux, tenant en main chacun un coursier; chefs-d'œuvre de statuaire grecque attribués à Phidias et à Praxitèle. — B. DE ST-D.

Digitized by Google

rendus ne suffisaient pas, il fallait posséder un revenu. — Quel était ce revenu? — A-t-il varié depuis Romulus jusqu'à César?

Autant de questions que nous n'essaierons pas de résoudre; mais toujours est-il que, du temps d'Horace, ce revenu devait être de *quatre cent mille sesterces*, ce qui fait plus de quatre-vingt mille francs de notre monnaie actuelle.

Pline et Suétone nous parlent du même chiffre. Tibère, non content d'exiger une pareille opulence des chevaliers romains, rendit un décret par lequel le titulaire devait prouver que son père et son aïeul possédaient une pareille fortune : « *institutum ne cui jus id esset nisi cui ingenio ipsi patri avoque sestercia* CCCC *census fuisset.* » Cicéron nous apprend que ceux qui perdaient ce revenu, étaient rayés par les censeurs du nombre des chevaliers : « *Gellius indignus ordine equestri cujus nomen retinet ornamenta amisit.* »

La considération dont étaient entourés les chevaliers romains les suivait jusqu'au théâtre. Roscius Othon, en 686, avait fait porter une loi qui assigna aux chevaliers quatorze rangs ou gradins dans l'amphithéâtre; cette loi, tombée en désuétude, fut remise en honneur sous Domitien, comme nous l'apprend Martial, dans les vers suivants : (*Epigram.*, lib. V, ep. VIII.)

Edictum domini, deique nostri, Quo subsellia certiora fiunt, Et puros eques ordines recepit, Dum laudat modo Phasis in theatro.	L'édit du souverain, du dieu de l'empire, qui fixe d'une manière plus précise les places au théâtre, et qui rend aux chevaliers leur enceinte, que ne doit plus souiller le vulgaire, excite les louanges de Phasis.

C'est par cette citation que je termine. Toutefois, me sera-t-il permis de jeter un coup d'œil sur le passé, et de le comparer au temps présent?

Hélas! les vieillards dont parle Horace sont bien mal accueillis dans notre siècle! On veut jouir; et, pour jouir, on ferme les yeux sur bien des détails qui auraient révolté des âmes délicates. L'épiderme de la conscience s'est raccorni; d'autres prétendent même qu'il s'est endurci? Aussi parle-t-on avec dédain de ce *gueux de Tacite*, qui s'est établi le grand juge des fautes de tout le monde!...

Dieu nous garde d'empiéter sur le rôle de Torquemada; mais, quoi qu'il en soit, répétons bien haut aux derniers rejetons de nos anciennes illustrations monarchiques, que ce n'est pas l'angusticlave ni les quatre cent mille sesterces qui anoblissent, c'est le cœur bien placé et la tête bien inspirée....

G. DE CHAULNES.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LETTRES

DE ROIS ET DE REINES DE FRANCE

INÉDITES OU PEU CONNUES, ÉCRITES A LEUR NOBLESSE

PPROCHER du trône, vivre dans l'atmosphère de la Cour, voir journellement le Roi, la Reine, les Princes, fut l'heureux privilége, sous notre antique Monarchie, de tous les Gentilshommes. Mais ce droit d'entrée au Louvre ou aux Tuileries, à Versailles ou dans les autres résidences royales, s'il mettait en présence du Souverain et de sa famille, ne conduisait pas toujours jusque dans les appartements réservés. Vous pouviez constamment vous trouver sur le passage du Roi, assister à son grand couvert, à ses fêtes, à ses chasses, et ne point obtenir de Sa Majesté le moindre sourire, le plus léger mot. De telles faveurs n'étaient le lot que des grands seigneurs, et parfois de ces simples gentilshommes qu'une action d'éclat plaçait tout à coup en évidence, sur le chemin de la fortune.

Cette réserve de nos Monarques fut habile et sage. S'ils s'étaient mêlés à tous leurs courtisans ; si leur regard, si leur parole eût indistinctement tombé sur chacun ; si nulle démarcation n'avait, pour eux, séparé le duc, du comte ; le comte, du cadet de famille ; et mieux, l'homme supérieur, du personnage ordinaire, comment ensuite auraient-ils pu récompenser les services hors ligne que si souvent leur rendait cette fidèle Noblesse ?

Alors, on aimait tant, on vénérait tant son Roi, qu'on bravait

Digitized by Google

tout pour lui plaire, et que le seul désir d'en obtenir un éloge, de n'en point mériter un blâme, enfantait les plus héroïques dévouements. Et par cela même qu'on savait que l'unique moyen de se rapprocher de son auguste personne, et d'en être affectueusement accueilli, était de se distinguer, de dignement accomplir son devoir envers le pays, les cœurs s'y excitaient à l'envi..... Temps chevaleresques, où êtes-vous?...

Mais en maintes circonstances il arriva que nos Souverains ne purent, de vive voix, remercier, féliciter leurs loyaux serviteurs, ou s'associer à leurs douleurs, à leurs joies; ou encore leur confier d'importantes missions, leur transmettre de précieux avis. Dans ces occasions assez fréquentes, leur plume parla pour eux; et ce fut le comble de la considération, la preuve d'un mérite excessif, que de recevoir une lettre autographe de son Prince ou de sa Reine.

Les familles auxquelles semblable honneur a été dévolu, n'ont eu garde d'anéantir de pareils titres; elles les ont, au contraire, religieusement conservés, et parfois sauvés de la destruction ou de l'oubli, en les faisant imprimer dans leurs généalogies. Néanmoins, qui les connaît? — Bien peu d'individus. Ce sont là, pourtant, pages d'histoire et de noble enseignement. Aussi avons-nous dessein de reproduire, en les annotant quand besoin sera, toutes celles que nous retrouverons, et toutes celles qu'on voudra bien nous envoyer; car cette collection ne saurait manquer, dans notre *Revue* surtout, d'offrir un puissant intérêt. Et nous mettons, dès aujourd'hui, notre projet à exécution, en insérant les deux lettres ci-après, dont la dernière est entièrement inédite.

Lettre de Charles X au baron de Damas.

Il y a quelques mois, nous rendions hommage, dans notre *Nécrologe* (1), à la mémoire du baron de Damas, décédé le 6 mai 1862, à l'âge de 77 ans; nous disions de quels regrets profonds sa perte avait été suivie, et quelle renommée glorieuse laissait après lui cet éminent personnage, qui eut l'honneur de terminer, comme gouverneur, l'éducation de Monseigneur le duc de Bordeaux. Aujourd'hui, nous venons ajouter à ces regrets, à cet hommage, en reproduisant la

(1) Voir le n° 2, page 68, de la *Revue Nobiliaire*.

Digitized by Google

lettre suivante, que lui écrivit le noble et infortuné roi qui eut nom Charles X, lorsqu'il l'appela auprès de son petit-fils :

« *22 avril 1828.*

» Vous devez être déjà instruit, mon cher baron, de la perte cruelle que je viens de faire. Le bon et excellent M. Rivière est mort hier matin. Ce malheur est déchirant pour mon cœur, et je sens profondément tout ce qu'il a plu à Dieu de m'enlever; mais, en me soumettant autant qu'il est en moi aux décrets de la Providence, je dois remplir tous les devoirs qui me sont imposés. Le premier est de donner un successeur à celui que j'ai perdu.

» J'ai cherché un homme religieux, moral par principe, dont l'attachement me soit bien connu, dans une situation élevée dans la société, d'un âge qui le mette à même de continuer et de terminer l'éducation de l'enfant que le Ciel nous a donné, et dont les services militaires le mettent à portée de donner à son élève le goût et le talent du grand art dont mon petit-fils aura peut-être un si grand besoin.

» D'après ces motifs, je n'hésite pas à vous dire que j'ai jeté les yeux sur vous pour remplir cette grande et si importante fonction.

» Cette preuve d'une entière confiance et d'une complète estime ne peut pas être considérée comme une faveur que je vous accorde; au contraire, je la regarde comme un sacrifice que je vous demande.

» J'ajouterai que je vous écris d'accord avec la duchesse de Berry, ainsi qu'avec mon fils et ma belle-fille.

» Répondez-moi un mot par l'estafette que je vous envoie, et annoncez-moi le jour où vous viendrez près de moi, si, comme j'aime à n'en pas douter, vous accédez à ma demande.

» Je n'ai pas besoin de vous parler de mon affection et de ma confiance.

» CHARLES. »

Le duc de Rivière (*Charles-François* DE RIFFARDEAU), que remplaça dans les insignes fonctions de gouverneur du Prince Royal, le baron de Damas, était mort le 21 avril 1828, comme l'indique Charles X, qui témoigne en même temps de la haute estime, de l'affection qu'il lui portait. Mais ce que ne pouvait rappeler cette lettre, ce sont toutes les missions délicates, tous les dangers, tous les emprisonnements qui devinrent le lot, pendant et après l'émigration, de ce gentilhomme si loyal et si dévoué, qui cent fois risqua sa tête pour servir ses Princes. Aussi aurons-nous plus tard, dans nos

Digitized by Google

Biographies des hommes illustres de la Noblesse française, une bien touchante page à lui dédier.

Lettre de Henry III au sieur de Villeroy.

La lettre ci-dessous n'est connue que depuis le 12 septembre 1862, jour où il en a été donné lecture à la Société d'Etudes diverses du Havre, par M. de Villeroy, employé supérieur des postes, qui venait de la découvrir dans ses papiers de famille.

Elle n'est pas datée; mais nous croyons que Henry III dut l'écrire *au début de* 1584, car à cette époque il était fort irrité déjà contre le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne, qui tous deux travaillaient à fonder la Ligue, tandis qu'antérieurement il n'avait eu aucun démêlé sérieux avec ce dernier duc. Plus tard, il n'en fut point ainsi, nous le savons; seulement, comme le président Brulart cité dans la lettre mourut le 31 décembre 1584, il est impossible alors de donner à ce document une date postérieure. Voilà pourquoi nous maintenons la nôtre.

« Villeroy,

» Vous m'avez faict un singulier plaisir de me donner l'advis que vous avez faict sur le beau discours concernant M. de Mayenne; c'est de la sorte que j'ai dans l'âme d'user désormais vers ceulx qui oublieront le devoir et respect dus à ce que Dieu m'a faict estre et naistre. J'ai soudain mis la main à la plume et j'ai envoyé ici garder le double que vous voyrés aujourd'hui. Puisque l'on m'ofance, si fût, il ne le faut plus endurer; nous voyrons ce qu'il m'an dira. et après je seray sur mes périls pour donner l'ordre que nous estimerons à propos et requis pour mon honneur et mon contantement. Je vous en diray advantaige ceste après dysner que je vous vayray à la Roquette sur les deux ou trois heures, sans faulte aucune. J'avois escrit au président Brulard de faire aller des Réaux aux Tuileryes, mais puisque je serai à la Roquette, il faudroyet que vous lui mandiés qu'il s'y rende à la dite heure, afin que je m'en départe sans aller plus loing. Ne l'oubliés poinct.

» Adyeu. » HENRY. »

Le *Villeroy* auquel Henry III se confiait ainsi, c'était un de ses secrétaires d'État, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy,

Digitized by Google

administrateur habile et d'une extrême loyauté. Décédé en 1617, à l'âge de 74 ans, il eut le privilége peu commun de servir trois princes, Henry IV et Louis XIII ayant eu soin de conserver dans ses fonctions un ministre qui les remplissait si bien. Le duc de Villeroy que Louis XIV eut pour gouverneur, était le petit-fils de cet homme d'État.

Brulart (Pierre), qualifié ici de président, fut président ès enquêtes, seigneur de Berny, et père de Nicolas Brulart, marquis de Sillery et chancelier de France.

Le dernier personnage dont parle cette lettre, *des Réaux*, est encore inconnu aux biographes. Nous pensons toutefois qu'on doit voir en lui le père de Tallemant des Réaux (Gédéon), de cet écrivain piquant et original qu'on a surnommé le Brantôme du XVIIe siècle.

Quant au lieu de *la Roquette*, où Henry III annonce qu'il allait se rendre « l'après dysner, » Dulaure, en son *Histoire de Paris*, nous apprend que c'était une charmante maison de campagne. Vendue le 8 janvier 1636 aux religieuses de la Charité, elle devint ce couvent-hôpital qu'en 1789 on trouvait encore existant rue de la Roquette, quartier Popincourt, et qui supprimé en 1792 avait fini par être transformé en filature de coton. Lors des événements de 1830 cette filature, toujours exploitée, appartenait à un sieur Delatre.

B. DE ST-D.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés — 1° Fin Juillet 1862 (*Supplément*) :

— *La princesse de Beauvau* (Marc), au château de Sainte-Assise (Sarthe). Née d'Aubusson de la Feuillade, Mme la princesse Marc de Beauvau supportait depuis longtemps, avec une résignation toute chrétienne, les plus cruelles souffrances. Elle est morte jeune encore, laissant un nom béni des pauvres, et des regrets universels. La haute société parisienne gardera surtout précieusement sa mémoire, car dans ce monde d'élite chacun l'aimait et la recherchait.

— *Le comte de Brossard*, consul de France à l'Assomption (Paraguay). On a de lui d'intéressants *Mémoires* sur ses voyages dans les différentes contrées de l'Amérique du Sud.

— *M. Collinet de Lassalle*, 76 ans, à Nancy. Immensément riche, et très-charitable, M. de Lassalle, qui n'avait pas d'héritiers directs, a disposé de sa fortune d'une façon que nous croyons devoir rapporter : il a fondé dans sa terre de Pompey, en faveur de cette commune et des bourgs de Frouard, Liverdun et Marsache, un hospice, et l'a doté de 25,000 francs de rente. De plus, il a légué trois millions à la ville de Nancy, pour qu'elle augmentât les lits de ses établissements de bienfaisance. Enfin, ses domestiques ont eu part également à sa succession, et large part, puisqu'il leur a été compté 53,000 francs.

— *Le comte de l'Espinasse* (Augustin-Etienne-Joseph), chef d'escadrons en retraite, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Jean-de-Jérusalem, et officier de la Légion d'honneur ; 73 ans, à Evreux. Sorti sous-lieutenant de l'Ecole militaire (1807), il fut envoyé au 6e cuirassiers, et fit en 1809, comme lieutenant, les campagnes de Prusse et d'Autriche. Au mois d'octobre 1811, il donna sa démission ; mais reprit du service en 1814, pour suivre, en qualité de garde du corps, Louis XVIII à Gand, et passer plus tard lieutenant en 1er, avec brevet de capitaine, aux grenadiers de la garde. Nommé chef d'escadrons en juillet 1830, on le vit accompagner son malheureux Roi jusqu'à Cherbourg, puis se retirer ensuite à Evreux, qu'il ne voulut plus quitter Ce digne gentilhomme avait épousé la fille du vicomte de Chambray, ancien maréchal de camp ; deux fils sont issus de ce mariage. Le comte de l'Espinasse était né au château d'Orgeville (Eure).

— *M. Marcol de Serres*, à Montpellier, où il était conseiller honoraire à la Cour impériale.

— *Le marquis de Marcieu*, au château de Saint-Egrève, près Grenoble. Doué d'un esprit pénétrant et cultivé, il servit avec distinction, de 1816 à 1830, la Cour de France dans les ambassades de Dresde, Turin, Naples et Rome, y

Digitized by Google

exerçant les fonctions délicates de premier secrétaire, et souvent même de chargé d'affaires. A la chute de Charles X, rien n'ayant pu le décider à prêter son appui au nouveau gouvernement, il revint dans ses terres, où bientôt les ouvriers et les nécessiteux le vénérèrent pour ses bienfaits. Il était effectivement si bon, si humain, qu'en diverses circonstances on le vit ordonner de coûteux travaux dans l'unique but de procurer du pain aux populations, ce qui augmenta encore la sympathie dont jouissait sa famille, établie en Dauphiné depuis le XIIe siècle, et connue pour avoir fourni plusieurs gouverneurs à la province. Le marquis de Marcieu a laissé deux fils de son union avec Mlle de Morgan. Il avait été gentilhomme honoraire de la chambre du Roi (Charles X), et les ordres de la Légion d'honneur, de Malte, des Saints-Maurice-et-Lazare, de l'Epée de Suède, et de Saint-Ferdinand des Deux-Siciles, l'ont compté parmi leurs membres.

— *Le baron de Roubin* (Henri), 70 ans, au château de la Ronce, près d'Anet (Eure-et-Loir). Vers la fin de l'Empire, il entra à l'Ecole militaire, et combattit vaillamment, en 1813 et 1814, dans les rangs du 3e cuirassiers. En 1827, nous le trouvons, avec le grade de capitaine, la croix de Saint-Louis et celle de la Légion d'honneur, aux dragons de la garde; mais après 1830, c'est entre sa femme et ses trois fils qu'on peut le rencontrer; et désormais il ne les quittera plus. Il avait épousé en 1819 Mlle de Sommery, appartenant, croyons-nous, à l'ancienne maison des du Mesnil de Sommery, originaire de Normandie.

— *Le baron de Roussy de Sales* (Félix), 38 ans, au château d'Aveny (Eure). Fils du marquis de Roussy, ancien préfet des Deux-Sèvres sous la Restauration, et démissionnaire en 1830, le baron Félix de Roussy fut élevé en Savoie. C'était le pays de sa mère, et la révolution de Juillet avait engagé ses parents à s'y établir; circonstance qui explique pourquoi, dès 1846, le jeune Félix entrait dans la diplomatie sarde. D'une nature ardente et chevaleresque, il ne put, toutefois, résister au spectacle guerrier qu'offrit soudain la Sardaigne, en 1848. Avec l'aveu du roi, revêtant l'habit de grenadier des gardes, il s'élance sur le champ de bataille, où sa bravoure éclatante lui conquiert l'épaulette d'officier Mais viennent les désastres, les revers, et enfin la paix, qui détermine le baron de Roussy à rentrer dans la diplomatie. Ce fut alors que le Cabinet de Turin l'envoya comme attaché d'ambassade, à Paris; et plus tard, comme premier secrétaire, à Berlin, qu'il ne quitta que pour revoir Paris, et y remplir également, jusqu'en 1860, les fonctions de premier secrétaire, et souvent aussi celles de chargé d'affaires. Seulement, à cette dernière date (1860), mû par les plus honorables scrupules, ceux du chrétien, ceux du catholique, le baron, brisant sans regrets sa carrière, envoie sa démission à Victor-Emmanuel, et continue d'habiter la France, qui, du reste, était redevenue son pays, puisque la Savoie venait de nous être accordée. A la suite de cette démission, Napoléon III fit proposer à M. de Roussy une position dans nos ambassades. Il l'accepta; et si la mort ne l'avait enlevé si jeune, nul doute qu'il n'eût rendu à sa nouvelle patrie les meilleurs services. Descendant par sa mère du grand saint François de Sales, le baron Félix de Roussy s'inspira toujours d'une telle parenté. C'est dire que sa bienfaisance fut inépuisable, et que rien n'altéra jamais sa mansuétude et sa douceur. Il laisse un unique enfant, un fils.

— *Le comte de Vallier de By* (Henri), au château de Vareppe (Isère). Admis

Digitized by Google

dans la maison militaire du Roi, il obtint rapidement le grade de brigadier aux gardes du corps (compagnie de Gramont), et fut ensuite nommé membre de la Légion d'honneur. Il appartenait aussi, comme chevalier, à l'ordre de Malte. Depuis 1830, il vivait dans une retraite absolue.

— *Le comte de Vassal-Sineuil* (Louis-Marc), à Bagnères-de-Bigorre. M. le comte de Vassal habitait la Dordogne, et avait été appelé, à l'unanimité des votes, à représenter le canton de Villefranche-de-Belvès au conseil général de ce département. Ancien militaire, il montra dès ses débuts sous les drapeaux la plus brillante valeur. Sa première campagne — la campagne de Russie! — lui valut, sur le champ de bataille, la croix de la Légion d'honneur. Peu après, il était fait prisonnier sur les bords de la Bérésina. Officier d'état-major en 1823, notre expédition d'Espagne le mit à même d'acquérir une nouvelle gloire et une nouvelle croix : il accomplit, en effet, avec une rare énergie, de périlleuses missions, et fut, en récompense, créé chevalier de Saint-Louis. Quand le moment de déposer son épée lui sembla venu, le comte de Vassal se retira dans ses terres, et n'eut plus qu'un désir : celui de soulager les malheureux, et de travailler à l'amélioration de l'agriculture; désir que chaque jour il mit à exécution.

2° En Août 1862 :

— *M. de Bligny*, Zouave Pontifical, à Rome. Ce digne jeune homme, qui dans son amour pour le Saint-Père et pour la Religion, avait joyeusement échangé les douceurs, le bonheur de la vie de famille, contre les dangers et les rudes fatigues de la vie du soldat en campagne, est mort, on peut le dire, victime de son dévouement. Une dyssenterie épidémique l'a enlevé à ses parents, à ses compagnons d'armes; mais il a eu du moins la consolation d'être soigné, jusqu'à l'heure suprême, par sa sœur, autre généreuse nature également portée à l'abnégation et au sacrifice, puisqu'elle remplit à Rome, depuis assez longtemps déjà, les nobles et si méritantes fonctions de fille de charité.

— *Le baron Chaudruc de Crazannes* (Alexandre), 84 ans, à Castel-Sarrasin. Il débuta par la carrière militaire, mais se consacra ensuite à l'administration. Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat (1814), il occupa cette position jusqu'en 1830, époque à laquelle il accepta les fonctions de sous-préfet, qu'il remplit successivement à Figeac, Lodève et Castel-Sarrasin, où 1848 le détermina à prendre sa retraite. Le baron Chaudruc de Crazannes fut un littérateur et un archéologue fort distingué; il aborda même avec succès la poésie. Ses ouvrages sont nombreux et estimés. Il était officier de la Légion d'honneur.

— *M. Demiau de Crouzillac*, à la Vera-Cruz. Capitaine d'état-major, ce jeune officier, l'un des premiers de son corps, avait quitté la France au mois de mars 1862, pour suivre au Mexique le général Douay, dont il était l'aide-de-camp.

— *M. de Laveyssière de Lavergne*, capitaine de vaisseau et commandeur de la Légion d'honneur, à Suez. C'est au moment même où cet habile et énergique marin rentrait dans sa famille, que la mort est venue le frapper. Chef d'état-major de l'amiral Bonnard, auquel il avait prêté le concours le plus efficace, il revenait vers nous sans être encore remis des fatigues de la guerre. En arrivant à Suez, il a succombé sous les atteintes de la fièvre, lui qui si souvent sortit sain et sauf des périls du combat ou des fureurs de la tempête. Et notamment en 1851, alors

Digitized by Google

que montant l'aviso à vapeur *le Duroc*, il fit naufrage sur les côtes de l'Océanie, et eut à lutter pendant de longues semaines contre des dangers, contre des privations de toute sorte! Ce fut là, du reste, qu'il gagna le grade de capitaine de frégate, grade que sa dernière campagne lui avait mérité de quitter pour celui de capitaine de vaisseau.

— *M. de Fontaine* (Guy-Henri-Modeste), en Vendée. Représentant de ce département aux Assemblées constituante et législative, il s'y montra le défenseur de l'ordre et des principes monarchiques. Magistrat avant 1830, l'exil de la Famille Royale lui avait commandé l'abandon de sa charge. Il fallut donc les événements de 1848 pour le décider à accepter la députation. Mais quand vint le coup d'Etat du 2 décembre, il jugea qu'il devait de nouveau se renfermer dans sa paisible Vendée, et depuis lors il n'en est plus sorti.

— *M. Groc de Salmiech* (Henri), au château de Salmiech, près Valderiès (Tarn). Petit-neveu de Mgr de Frayssinous, évêque *in partibus* d'Hermopolis, et ancien précepteur du duc de Bordeaux, il professa les mêmes opinions politiques que son grand-oncle. Il est mort à 46 ans.

— *Le baron Massy*, à Grenoble. Préfet de l'Isère depuis un certain temps déjà, cet administrateur est décédé dans un âge peu avancé, et presque subitement.

— *Le baron de Montigny*, 57 ans, au mont Dor. Entré dans la magistrature en 1827, il fut d'abord juge-auditeur près le tribunal de la Seine, puis conseiller-auditeur, et enfin conseiller à la Cour Royale de Paris. Porté à la députation par les électeurs du Pas-de-Calais (1849), il se démit alors de ses fonctions, et se vit élu à une très-grande majorité. A l'Assemblée, des membres de la droite il fut un de ceux qui, par la fermeté de leurs principes et la noblesse de leur caractère, acquirent le plus de considération. Travailleur infatigable, il y défendit constamment les intérêts des communes et des départements, et y étudia avec soin tout ce qui eut rapport à la justice ou à la législation. Le 2 décembre le rendit à sa famille, à ses fils; et désormais, afin d'occuper sa vie, qu'il ne pouvait plus consacrer aux affaires publiques, il se voua complétement à l'agriculture. Il avait épousé en 1833 Mlle Marie de Villequier, petite-nièce de l'éminent chancelier d'Ambray, pour lequel Louis XVIII eut une si haute estime.

— *Le duc de Montmorency* (Anne-Raoul), 72 ans, au château de Courtalin (Eure-et-Loir). Pour parler dignement de ce noble et vertueux personnage, il nous paraît impossible de mieux faire, que de reproduire ici la Notice suivante, qu'une plume bien autorisée s'est empressée de lui consacrer :

« Le *dernier duc de Montmorency* vient de rendre sa belle âme à Dieu : il fut par excellence un homme de bien, et à lui plus qu'à aucun autre, on peut appliquer cette belle parole de l'Evangile : *Transiit benefaciendo*, il a passé sur la terre en faisant le bien. Il avait placé la vraie grandeur dans la simplicité. Ingénieux à servir ceux qu'il aimait, d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve dans l'amitié, il semble que Dieu, en le privant du plus doux de tous les sentiments, avait laissé une place plus grande dans son cœur pour aimer davantage ceux auxquels il s'était attaché. Sa charité était inépuisable, et on peut répéter de lui ce que nous disions, il y a quatre ans, hélas! de l'admirable compagne de sa vie : que « sa main gauche ignorait le don de sa droite. »

» Chef d'une famille illustre, une des vieilles gloires de la France, dont la

Digitized by Google

Providence paraît chaque jour plus vouloir nous séparer, il en remplissait le rôle utilement, par son esprit de sagesse et de conciliation. Il en donna des preuves en maintes circonstances, y joignant une rare délicatesse de cœur et de sentiments. Né en 1790, à Soleure, en Suisse, pendant les premiers troubles de la Révolution, entré au service militaire en 1807, il s'en est retiré en 1820, à cause du mauvais état de sa santé. Depuis il a vécu dans la vie privée, aidant de sa fortune et de ses connaissances personnelles diverses entreprises industrielles et agricoles, s'attachant avec un intérêt tout spécial à l'encouragement et au progrès de l'industrie. Il avait uni son sort, en 1821, à Euphémie d'Archies, veuve de son oncle le comte Thibault, âme d'élite; et rien ne manqua au bonheur de leur vie intime pendant trente-sept ans, que celui de continuer ce grand nom de Montmorency, dont il était l'un des derniers héritiers.

» Séparé par la mort, depuis plusieurs années, de cette tendre affection, sa santé alla depuis toujours en déclinant d'une manière très-sensible. Il usait encore de ce qui lui restait de force, pour rendre service et obliger, partagé entre le culte de l'amitié et le soin d'entretenir et d'orner sa belle résidence de Courtalin, dont il avait fait comme le mausolée de sa maison. Il y exerçait la plus noble hospitalité, sans faste, mais avec la dignité et l'opulence qui convenaient à son rang, occupé à soulager toutes les souffrances et toutes les misères, même les plus cachées.

» Dieu lui a accordé de mourir sans angoisse, dans cette vieille demeure de ses pères; il avait eu dans la nuit une crise de douleurs plus vive qu'à l'ordinaire, sans que rien pût faire prévoir une catastrophe si prochaine. Il s'est éteint à la fin du jour, presque inopinément, s'endormant dans la paix du Seigneur, qui était descendu dans son cœur trois jours auparavant. La veille, la Providence avait permis qu'il reçût l'indulgence plénière par la bénédiction qui fut donnée au nom du Souverain Pontife dans toutes les paroisses du diocèse. Il a trouvé ainsi le repos de longues souffrances supportées avec résignation, et la couronne d'une *vie sans tache* qui laissera de longs et pieux souvenirs à ceux en grand nombre qui l'ont aimé.

» S. DE LÉVIS-MIREPOIX. »

— *La marquise de Mornay*, à Paris. Fille du maréchal Soult, duc de Dalmatie, elle sut noblement porter, et le nom de son père, et celui non moins illustre de son mari. C'est un hommage que chacun lui a rendu, et particulièrement M. Genty de Bussy, qui, peu de jours après la mort de cette femme si distinguée, parlait ainsi de son rare mérite :

» Paris ne comptait peut-être pas une œuvre de charité considérable à laquelle » elle ne fût attachée, et ceux qui avaient le précieux avantage d'entretenir avec » elle des relations suivies, savent quel tribut de lumières, quelle prévoyante » sagacité, quels ingénieux expédients elle apportait dans la délibération. Toutes » ces qualités qui l'auraient fait briller sur une autre scène, elle les concentra dans » la société à part qu'elle s'était créée, certaine que son passage sur cette terre » n'en serait que plus heureux. »

— *M. de Payan-Champié* (Louis-François-Joseph), à Orange (Vaucluse). Il était président honoraire du tribunal civil de ce chef-lieu d'arrondissement, et chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

3° En Septembre 1862 :

— *Le maréchal comte de Castellane*, sénateur, chevalier de Saint-Louis, grand'-croix de la Légion d'honneur, et commandant en chef de l'armée de Lyon ; 74 ans, à Lyon. La France entière a payé un juste tribut de regrets à la mémoire de ce vaillant soldat, fidèle et intrépide champion de l'ordre, du devoir et de la discipline. Mais c'est à Lyon, surtout, que sa perte a été vivement sentie ; il y était si populaire ! il avait tant de titres à la reconnaissance des habitants de cette industrieuse cité !... Nous dirons ailleurs, dans nos *Biographies des hommes illustres de la Noblesse française*, quelle fut la vie du maréchal de Castellane. Ici, bornons-nous à rappeler : que sa famille, originaire de Castille, posséda en toute souveraineté, depuis le IXe siècle jusqu'au XIIIe, une partie de la Provence ; — que sa mère était une Rohan-Chabot, veuve en premières noces de Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld ; — que le marquis, son père, mourut lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion d'honneur et pair de France ; — et qu'enfin nous voyons sur les états de service du fils, qu'entré dans l'armée comme simple soldat au 5e léger, le 2 décembre 1804, il fut nommé : sous-lieutenant le 10 février 1806 ; capitaine le 10 février 1810 ; chef d'escadrons le 3 février 1812 ; colonel le 1er juin 1813 ; maréchal de camp le 14 février 1824 ; lieutenant-général le 9 janvier 1833 ; et maréchal de France le 2 décembre 1852. — Puis, ajoutons encore que tous ces grades ont été gagnés sur le champ de bataille : en Italie, en Espagne, en Allemagne, où l'Empereur, à Wagram, le décora de sa main ; en Russie, où il eut un bras gelé ; en Espagne, sous la Restauration ; à Anvers, en Afrique, à Rouen et à Lyon, villes que son indomptable énergie préserva seule des plus terribles malheurs. Le maréchal de Castellane jouissait d'une haute considération auprès des souverains de l'Europe, qui presque tous l'avaient décoré de leurs Ordres.

— *M. Coquard* (Louis), 59 ans, à Vire. Agronome distingué, conseiller d'arrondissement et délégué de la Chambre d'agriculture du Calvados, M. Louis Coquard appartenait à une famille normande fort estimée, et qui tint toujours une place des plus honorables dans la contrée. Il était fils de messire Charles-Louis Coquard, écuyer, seigneur du Pont, et conseiller secrétaire du roi en la Chancellerie de Normandie. Le nom de cette famille vient probablement de la jolie terre de Coquard, qu'elle possède depuis plusieurs siècles dans la commune de Trutemer-le-Grand, près Vire.

— *M. d'Escrivieux* (Gustave), 74 ans, à Strasbourg. Ancien militaire, il a laissé dans l'armée, où il occupa le rang de colonel d'état-major, les meilleurs souvenirs. Il fut chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

— *Le comte de Gasparin* (Etienne-Adrien), 79 ans, à Orange (Vaucluse). Savant agronome, auteur fécond, il a enrichi la science agricole, l'économie rurale, d'une foule d'ouvrages, de mémoires qu'on accueillit toujours avec empressement, et qu'on consultera longtemps avec fruit. Peu s'en fallut, cependant, qu'il ne les écrivît pas ; car, à peine âgé de vingt ans, il s'était fait attacher, en qualité d'officier d'état-major, au service du maréchal Murat ; et il ne quitta l'armée, vers 1807, que par suite d'une grave blessure. Deux ans après (1810) parut son premier traité ; et depuis il se livra sans relâche à l'étude des sciences naturelles, jusqu'en 1830, où la politique et l'administration vinrent l'en détourner. Nommé

Digitized by Google

préfet de la Loire, puis de l'Isère, puis du Rhône, c'est lui qui se trouvait à Lyon lorsque la terrible émeute de 1833 y fit couler tant de sang. Il la comprima, et se vit, en récompense, appelé à la pairie. En 1836, il accepta le portefeuille de l'intérieur; le quitta en 1837 devant le projet de loi d'apanage; mais reprit, en 1839, celui de l'agriculture et du commerce, pour le déposer bientôt, quand survint le ministère de M. Thiers (1840). Reçu à cette époque à l'Académie des sciences — il avait été fait grand-officier de la Légion d'honneur en 1837 — le comte de Gasparin retourna à ses anciennes occupations : il publia de nouveaux livres, dirigea l'Institut agronomique de Versailles, et atteignit ainsi l'année 1856, la dernière qu'il ait passée à Paris. Sentant en effet sa santé gravement altérée, il partit alors pour sa terre d'Orange, située près d'Avignon, et s'y confina. C'est là qu'il était né, c'est là qu'il voulut mourir.

— *La marquise de Geoffre*, à Vendôme, où elle est décédée presque subitement. Elle habitait cette ville, dont elle était originaire, ainsi que son père, M. de la Bonninière de Beaumont.

— *M. Marchant de Bannans*, 80 ans, à Salins. Ancien officier de l'Empire, il était issu d'une famille dont le nom se rencontre souvent dans les annales de Salins, et qui s'est alliée aux maisons les plus honorables de la Franche-Comté.

— *M. Mérot des Granges* (Amand). Zouave Pontifical, mort à 24 ans, à Marino, dans les Etats romains. Ce généreux champion de la plus sainte des causes, appartenait à la Bretagne, et l'avait quittée plein d'ardeur et d'espoir. Devenu bientôt l'un des meilleurs soldats du glorieux bataillon qui a voué sa vie à la défense du Souverain Pontife, il s'est vu frappé par la fièvre typhoïde au moment même où du camp de Ceprano il s'apprêtait à marcher à l'ennemi. Pour lui, c'était deux fois mourir! — A la nouvelle de cette mort, le Saint-Père a fait offrir à chacun des parents du jeune zouave, un camée; et quand ils sont venus chercher sa bénédiction, il leur a dit, tout ému : « Vous aviez donné un défen- » seur à l'Eglise, et maintenant vous avez un protecteur au ciel. » Puis, au bas d'une photographie de celui qu'ils pleuraient, Pie IX écrivit : « Bienheureux ceux « qui meurent dans le Seigneur. » Et Sa Sainteté essaya d'adoucir encore la douleur de ces cœurs chrétiens, en leur remettant son propre portrait, après y avoir tracé les mots suivants : « Parce qu'il était agréable à Dieu, il était nécessaire » qu'il vous éprouvât. » — Le corps d'Amand Mérot des Granges a été rapporté en Bretagne, à la Gallottière, lieu qu'habite sa famille; et là, une foule de prêtres des diocèses de Nantes et de Rennes, ainsi que plusieurs zouaves pontificaux, sont venus, dans la chapelle même du château, assister à son inhumation.

— *Mlle Picot de Limoëlan* (Hélène), 93 ans, au château de Limoëlan (Côtes-du-Nord). Toute sa longue vie s'était passée à pratiquer la bienfaisance; aussi cette charitable personne avait-elle été surnommée la Mère des pauvres.

— *Le comte de Rességuier* (Jules), 75 ans, au château de Sauveterre (Haute-Garonne). Littérateur de mérite, avant d'aborder la carrière des lettres, il avait, sous l'Empire, porté l'épaulette d'officier jusqu'en 1814, qu'il l'échangea contre le titre de maître des requêtes au Conseil d'Etat; titre que vint lui enlever le gouvernement de Juillet, auquel il ne voulut jamais se rallier. Poëte et prosateur, le comte de Rességuier a beaucoup écrit, et ses productions ont toujours été bien reçues du public; ses poésies surtout, qu'il savait empreindre d'un charme infini.

Digitized by Google

Il était chevalier de la Légion d'honneur, mainteneur des Jeux-Floraux de Toulouse, et appartenait à l'une des plus anciennes familles du Rouergue.

— *Le baron de Richepanse*, général de division, décédé au château de Seganges, commune d'Iscure (Allier). Il eut pour père Antoine de Richepanse, ce général de division qui, nommé gouverneur de la Guadeloupe par Napoléon Ier, avait su y comprimer si énergiquement l'insurrection des Noirs. M. le général de Richepanse était venu chercher quelque repos dans sa terre de Seganges, près Moulins, au milieu de la famille de sa femme ; mais sa santé, profondément altérée, n'a pu se rétablir. L'armée a perdu en lui un militaire aussi méritant qu'estimé.

— *M. Rigord de Bruges*, à Apt. Homme de bien par excellence, il a consacré une partie de sa fortune à soulager les malheureux ; car plus de quatre-vingt mille francs ont été dépensés par lui en bonnes œuvres de toute sorte.

— *La duchesse de Sagan-Talleyrand*, 69 ans, au château de Sagan (Silésie). Elle était fille du duc Pierre de Courlande, de la maison de Biron, et elle avait épousé, en avril 1809, le lieutenant-général Edmond de Talleyrand-Périgord, duc de Talleyrand et de Dino, en Calabre. De ce mariage sont issus deux fils : Louis, duc de Valençay, Alexandre, duc de Dino, et une fille, la princesse Pauline, mariée au marquis Henri de Castellane. Au congrès de Vienne, la duchesse de Sagan, dont l'esprit supérieur était hautement apprécié, exerça une certaine influence sur les négociations diplomatiques. Elle fut liée avec tous les hommes d'Etat importants de cette époque, et s'intéressa toujours aux affaires publiques. Elle avait été investie de son duché de Sagan le 6 janvier 1845.

— *M. Vincent de Saint-Bonnet* (Octave), 65 ans, à Lyon. Avocat d'une grande distinction, il jouissait de la renommée la plus pure et la mieux établie, puisqu'elle reposait sur l'estime de tous, même de ceux qui ne partageaient ni ses sentiments religieux, ni ses convictions politiques. Ancien bâtonnier des avocats de Lyon, il a laissé à ses confrères du barreau des souvenirs bien chers, comme il leur a donné de bien précieux exemples.

— *M. de Saint-Juan*, à Besançon. Membre de l'Académie de cette ville, il s'y faisait remarquer par son érudition.

— *Le comte de Soyecourt*, à ..... Avec lui s'est complétement éteinte une famille ayant joui d'une belle illustration, et dont plusieurs membres ont rendu au pays d'excellents services dans l'armée ; notamment les marquis Maximilien et Charles-Antoine, tous deux maréchaux-de-camp et grands-officiers de la Couronne au XVIIe siècle. Cette maison était originaire de la Picardie ; elle avait changé son nom patronymique de Belleforière pour celui de Soyecourt, que portait la terre sur laquelle était assis son marquisat. Soyecourt est une petite commune de l'arrondissement de Péronne, dans la Somme.

— *Le colonel Taillefer de la Portalière*, décédé à sa terre de Castanet (Haute-Garonne). Il commandait le 12e régiment d'artillerie.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE NOBILIAIRE

Loi du 11 germinal an XI, relative aux Prénoms et changements de Noms. — Plusieurs personnes nous ayant demandé quelques explications au sujet de la loi du 11 germinal an XI, sur laquelle les Tribunaux s'appuient constamment, en matière de revendication de nom terrien ou autre, nous croyons devoir la reproduire en son entier :

TITRE Ier. — *Des Prénoms.*

ART. 1er. — A compter de la publication de la présente loi, les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants; et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

ART. 2. — Toute personne qui porte actuellement comme prénom, soit le nom d'une famille existante, soit un nom quelconque qui ne se trouve pas compris dans la désignation de l'article précédent, pourra en demander le changement, en se conformant aux dispositions de ce même article.

ART. 3. — Le changement aura lieu d'après un jugement du tribunal d'arrondissement, qui prescrira la rectification de l'acte de l'état civil.

Ce jugement sera rendu, le Commissaire du Gouvernement entendu, sur simple requête présentée par celui qui demandera le changement, s'il est majeur ou émancipé, et par ses père et mère, ou tuteur, s'il est mineur.

TITRE II. — *Des changements de Noms.*

ART. 4. — Toute personne qui aura quelque raison de changer de nom, en adressera la demande motivée au Gouvernement.

ART. 5. — Le Gouvernement prononcera dans la forme prescrite pour les règlements d'administration publique.

ART. 6. — S'il admet la demande, il autorisera le changement de nom par un arrêté rendu dans la même forme, mais qui n'aura son exécution qu'après la révolution d'une année, à compter du jour de son insertion au *Bulletin des lois.*

ART. 7. — Pendant le cours de cette année, toute personne y ayant droit sera admise à présenter requête au Gouvernement pour obtenir la révocation de l'arrêté autorisant le changement de nom; et cette révocation sera prononcée par le Gouvernement, s'il juge l'opposition fondée.

ART. 8. — S'il n'y a pas eu d'oppositions, ou si celles qui ont été faites n'ont point été admises, l'arrêté autorisant le changement de nom aura son plein et entier effet à l'expiration de l'année.

ART. 9. — Il n'est rien innové, par la présente loi, aux dispositions des lois existantes relatives aux questions d'état entraînant changement de nom, qui continueront à se poursuivre devant les tribunaux dans les formes ordinaires.

(*Bulletin des lois*, tome VIII de la 3e série, page 83.)

Digitized by Google

PORTRAITS

DES

MEMBRES DU PARLEMENT

DE PARIS

ET DES MAITRES DES REQUÊTES

VERS LE MILIEU DU XVIIe SIÈCLE

Auxquels on a joint un Armorial et des Notes Biographiques

AVANT-PROPOS

Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue Nobiliaire*, les Portraits et l'Armorial des Présidents et Conseillers au Parlement de Paris, ainsi que ceux des Maitres des Requêtes, vers le milieu du XVIIe siècle. Ceux des membres du Parlement ont déjà été publiés en entier par M. Depping, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, d'après le manuscrit CCXII faisant partie de la collection dite les Cinq-Cents de Colbert, conservée à la Bibliothèque Impériale, puis par fragments, dans les notes dont MM. de Monmerqué et Paulin Paris ont enrichi leur troisième édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Avant eux, M. Hauréau en avait signalé l'existence dans des notes placées au bas de la page 111 du *Bulletin des Comités historiques*, année 1849 (Histoire). Ces érudits n'avaient eu à leur disposition que des copies falsifiées et incomplètes.

Digitized by Google

Voici par exemple le jugement qu'ont porté sur cette partie de l'ouvrage de M. Depping MM. de Monmerqué et P. Paris dans une note de la page 21 du tome IV des *Historiettes :*

« Disons ici tout de suite que ces notes sur les Membres du Parle-
» ment de Paris, notes que nous citons et citerons fort souvent, ont
» été insérées dans le second volume de la *Correspondance adminis-*
» *trative sous le règne de Louis XIV*, in-4°, 1851. Par malheur,
» l'éditeur, M. Depping, d'ailleurs savant très-distingué, n'avoit pas
» une connoissance assez complète des familles françoises et des
» personnages considérables du XVIIe siècle; aussi un assez grand
» nombre des noms cités, sont-ils rendus méconnoissables dans
» l'impression de cet ouvrage. L'un des moins défigurés est celui de
» notre Président, écrit : *de Coigneux*. Ajoutons que le titre donné
» par M. Depping à ce précieux document, est complétement inexact :
» *Notes secrètes du personnel de tous les Parlements et Cours des*
» *Comptes du Royaume, envoyées par les Intendants des Pro-*
» *vinces, à Colbert, sur sa demande.* Les notes, au contraire, sont
» faites dans l'intérêt opposé à celui du Roi et de Colbert, pour
» l'usage de Fouquet, déjà préoccupé du soin de rendre sa disgrâce
» impossible. »

L'erreur que l'on vient de signaler pour le Parlement de Paris, provient des manuscrits que M. Depping avait pu consulter. MM. de Monmerqué et P. Paris eux-mêmes, ont plusieurs fois hésité sur la date de ce document. Ainsi, ils la rapportent, soit à l'année 1660, soit à l'année 1661. Pour nous qui avons eu la bonne fortune de retrouver une copie plus ancienne de l'œuvre en question, nous pouvons être plus explicite que les savants éditeurs des *Historiettes*, et fixer, à quelques mois près, la date du travail remis à Fouquet.

Robert Hubert, aumônier du Roi, chantre et chanoine de l'église royale Saint-Aignan, de la ville d'Orléans, sa patrie, né en 1620 et mort en 1694, passa sa vie à s'occuper d'études historiques et surtout de recherches généalogiques. Il fit imprimer de son vivant une histoire de l'église dont il était chanoine, et mourut en laissant inédits de volumineux manuscrits sur l'histoire de sa ville natale et les familles de sa province. Ces derniers, formant huit volumes in-4°, appartiennent depuis très-peu d'années à la bibliothèque d'Orléans. Avant cette époque, ils avaient été vus et transcrits en entier par nous, avec l'autorisation de Mme veuve de la Boissière et de M. le chevalier de la Boissière, son fils, dans la famille

Digitized by Google

desquels ils se trouvaient depuis près de deux siècles. Depuis leur cession à la ville d'Orléans, M. de Vassal, ancien archiviste de la préfecture, en a publié l'analyse.

Nous avons également trouvé parmi les papiers du chanoine Hubert, un cahier manuscrit de vingt-cinq feuillets in-4°, non numérotés, contenant les portraits dont nous nous occupons en ce moment. Certes, ce n'était pas le travail original, mais cette copie avait été transcrite par Hubert lui-même, lié avec tous les savants de son temps, sinon en 1662, du moins à une époque fort rapprochée, ainsi que nous avons pu nous en assurer en comparant l'écriture de ce cahier avec celle de ses manuscrits généalogiques. Copiste, il n'a commis guère d'erreurs, sauf pour les noms des familles parisiennes et pour ceux des localités avec lesquelles il n'était pas très-familier. Les rectifier est facile; et ce qui rend son manuscrit précieux à nos yeux, c'est qu'il a peut-être été transcrit sur le travail original lui-même.

En lisant attentivement ces quelques pages, on s'aperçoit à certains détails et surtout au respect avec lequel il est parlé de Fouquet, que les notes ont été composées avant sa disgrâce, par un de ses plus familiers domestiques, par Pellisson peut-être, et sans doute par son ordre. Ainsi nous remarquons dans notre copie, qu'on parle de Colbert comme étant attaché à la personne du cardinal Mazarin; or, chacun sait que ce célèbre contrôleur général ne fut en vue qu'à la mort du cardinal, son protecteur, arrivée le 9 mars 1661. D'autre part, l'arrestation de Fouquet n'eut lieu que le 5 septembre de cette même année; et d'ailleurs, nous voyons aux n°s 82 et 215, que le sieur Lambert, cité comme conseiller au Parlement, quitte cette fonction le 16 décembre 1660 pour devenir maître des requêtes (voy. le n° 253). Au n° 80, le sieur de Nesmond, conseiller au Parlement, devient maître des requêtes le 5 décembre 1659; on peut donc en conclure que le travail est de plusieurs mois antérieur à la disgrâce de Fouquet, et qu'il ne put par conséquent être commandé par Colbert, personnage assez obscur à cette époque.

Le travail sur les Conseillers au Parlement se trouve non seulement dans un volume des Cinq-Cents, mais dans deux autres manuscrits de la Bibliothèque Impériale; l'un est coté 1096, fonds Saint-Victor; l'autre, 890, supplément français Dans le manuscrit n° 1096, beaucoup de noms sont omis; dans celui n° 890, il manque

Digitized by Google

trois chambres entières du Parlement. En outre, ce dernier fut transcrit à une époque postérieure à la disgrâce de Fouquet; car le copiste, pour donner plus d'actualité à l'œuvre originale, en modifie quelques expressions, celles qui s'appliquent aux fonctions remplies par les personnages qui sont en scène; et pour les rendre plus reconnaissables, il ajoute à la suite de certains noms : « Fait partie de la chambre de justice » (créée en 1661 pour juger Fouquet). L'ordre des conseillers est interverti, à cause du roulement qui s'était opéré parmi eux. Quelques-uns même sont omis : ils étaient morts dans l'intervalle; et de plus, ce manuscrit n'est même pas la copie exécutée à cette époque, c'est la copie de cette copie, transcrite vers 1748, ainsi qu'on peut le voir par une note placée en regard du n° 289, et que nous avons reproduite.

Les portraits des Maîtres des Requêtes, qui viennent à la suite dans le manuscrit d'Hubert et dans ceux cotés 890 et 1096, semblent inédits; ils se trouvent également transcrits dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (n° 764 B., histoire, relié à la suite des généalogies des maîtres des requêtes (par Blanchard), Paris, in-folio, 1670, ouvrage interrompu à la page 328, correspondante à l'année 1575 (non cité par M. Guigard, en sa *Bibliothèque Héraldique*). Les maîtres des requêtes étaient réputés du corps du Parlement, où ils avaient séance au-dessus des conseillers, mais ils ne s'y pouvaient trouver ensemble qu'au nombre de quatre. Leurs portraits ne sont donc pas déplacés ici, mais la date à laquelle ils ont été composés, est de deux années environ postérieure à ceux des membres du Parlement. Nous y voyons en effet que le sieur Thubeuf est reçu le 12 décembre 1661, et la Reynie le 23 mars 1662; ce sont les seuls, du reste, qui soient postérieurs à la disgrâce de Fouquet, mais cela suffit pour prouver que ces notes ne furent pas composées par ordre du surintendant. Il est facile, au surplus, de s'apercevoir qu'elles ne sont pas de la même main que les précédentes. Elles sont infiniment plus concises, et nous avons d'ailleurs la date exacte de ces notes en nous reportant au n° 230, où nous lisons que le sieur Lallement de l'Etrée mourut le 24 juin 1662 (Hubert avait même supprimé la notice de ce personnage, tout en conservant son nom à son rang). Ces notes ont donc été composées entre le 23 mars et le 24 juin de cette année, et peut-être, alors, par ordre de Colbert. M. Depping n'a pas donné ces portraits des maîtres des requêtes, et MM. de Monmerqué et P. Paris n'en ont

Digitized by Google

cité quelques-uns que d'après le manuscrit nº 1096. Notre travail sur ce point est donc entièrement nouveau.

Nous n'eussions point entrepris ce labeur ingrat et véritablement insipide, si la pensée ne nous fût venue d'y joindre un Armorial du Parlement et des Maîtres des Requêtes à cette époque. Le Catalogue des Conseillers au Parlement, fait par Blanchard, s'arrête à la fin de l'année 1649, et contient d'ailleurs plusieurs omissions typographiques que nous avons pu restituer. Après lui, il faut atteindre l'année 1685 pour trouver des documents héraldiques dans l'ouvrage du Père de la Baune (*Augustissimo Galliarum Senatui panegyricus*) imprimé à Paris, in-4°, avec 12 planches d'armoiries, mais on ne peut user des documents qu'il contient qu'avec discernement, car il y a plusieurs erreurs héraldiques. Les planches in-folio, de Chevillard, n'ont été éditées qu'en 1693 et 1707. Il y avait donc une légère lacune à combler, ce que nous avons essayé de faire à l'aide surtout des nombreux *jetons armoriés* que nous possédons ou que nous connaissons ; non qu'ils aient toujours été frappés pour le personnage dont il s'agit, mais tout au moins l'ont-ils été pour un membre de sa famille. — Nous avons en outre placé à la suite de chaque portrait une très-courte note destinée à donner sur les personnages cités, quelques documents généalogiques. — Nous espérons que nos additions mériteront l'approbation de ceux qui les liront, et pourront exciter leur intérêt.

Nous avons comparé avec soin les différents manuscrits et les portraits édités par MM. Depping et P. Paris. On sait que les manuscrits du XVIIe siècle renferment peu de signes de ponctuation ; de là naissent souvent des difficultés pour bien saisir le sens des phrases et les ponctuer à propos. Nous avons donc pu sur ce point ne pas toujours être d'accord avec nos devanciers, mais nous avons noté avec soin et donné toutes les différences réelles que nous avons trouvées.

Pour ne pas répéter dans nos notes les noms de plusieurs des auteurs que nous avons consultés, nous avons adopté les abréviations suivantes :

B. : Blanchard (*Présidents et Conseillers au Parlement ;* in-f°).

D. : Depping (*Correspondance... sous Louis XIV ;* in-4°).

E. : *États de la France ;* diverses années ; in-12.

J. : Jetons du personnage ou de sa famille.

L.-B. : la Baune (*Panégyrique du Parlement ;* en latin ; 1685, in-4°).

Digitized by Google

L.-C. : la Chenaye-Desbois, 2e édit., in-4°.
M. : Moréri, édit. de 1759, in-f°.
P. : Palliot.
P.-A. : le père Anselme, 9 vol. in-f°.
T.-R. : Tallemant des Réaux (*Historiettes*, 3e édit., in-8°).
T.-T. : *Tablettes de Thémis*, 3 vol. in-16.

A. Duleau.

Digitized by Google

PARLEMENT DE PARIS

GRAND'CHAMBRE

Présidents.

1. De Lamoignon. — Soubs l'affectation d'une grande probité et d'une parfaite intégrité cache une grande ambition, conservant pour cet effect une grande liaison, paroist tout dévôt, de quelque party et caballe qu'il soit [1]; tesmoignant tousjours une réformation que ne luy conseillent pas MM. de la grand'chambre. A de médiocres biens, et n'en acquierrera que par voyes légitimes. A pour amis MM. de Fénelon, d'Albon et Pelletier. Est tuteur honoraire de MM. de Bouillon; cette tutelle luy donne une grande union avec M. le mareschal de Turenne. On peut espérer tous les offices qui ne le commettent point trop; possède les aides de l'eslection de Chasteaudun, vallant 26,000 livres de revenu.

[1] *Variante* :... Liaison avec tous les dévôts, de quelque party et caballe qu'ils soient, ou : que ce soit (ms 890 et D).

Losangé d'argent et de sable, au franc quartier d'hermines. (B. et son jeton.)

Guillaume de Lamoignon, né le 23 octobre 1617, chevalier, marquis de Basville, comte de Launay-Courson, baron de Saint-Yon, avocat au Parlement le 19 avril 1635, conseiller le 14 décembre même année, maître des requêtes le 16 avril 1644, premier président du Parlement le 2 octobre 1658, mort le 10 décembre 1677. (T.-T. L.-C.)

2. De Nesmond. — S'occupe, va viste, a espousé une sœur de M. le premier président, est gouverné par elle; a donné sur soy grand crédit à mondit sieur le premier président aussy bien qu'a l'abbé [1] son filz. M. Jannard, substitut (*du procureur général Fouquet*), a pouvoir sur luy. A quelques amis dans la Compagnie pour la grande facilité qu'il donne à toutes sortes d'affaires. Fera tousjours beaucoup pour de menus intérests. M. son fils est receu en survivance de sa charge. Possède les aides de Courtray, Clépin et Courberon, nouveaux et anciens droits, de 2,000 livres de revenu.

[1] L'évêque de Bayeux (ms. 890).

D'or à trois cornets de sable, enguichés et liés d'azur. (B. et médailles.)

François-Théodore de Nesmond, seigneur de Saint-Dysan et de Courberon, conseiller au Parlement de Bordeaux, maître des requêtes le 10 décembre 1624,

Digitized by Google

président à mortier au Parlement de Paris le 20 décembre 1636, surintendant de la maison du prince de Condé, conseiller d'Etat, mort à 66 ans le 26 novembre 1664; il avait épousé Anne de Lamoignon, sœur de Guillaume. (L.-C.)

3. De Longueil. — Est intéressé, de peu de conscience [1], habile en sa charge, donne pour et contre la Cour, suivant ses intérests; a de grands biens et particulièrement du domaine du Roy, pour raison desquels on a de grandes prises avec [2] luy. M. son filz est chancelier de la Royne et receu en survivance de sa charge de président. M. le président Dorieux et M. Ravot, avocat-général de la Cour des aides, sont ses amis particuliers. M. Minier, receveur général des finances d'Alençon, a grande connoissance de ses affaires et peut utilement servir auprès de luy. Est homme de jeu et de plaisir, pour raison de quoy il n'a pas tousjours paix en son domestique. Est en grand procès avec M. son [3] filz, conseiller d'Église, pour ses comptes. A été persécuté par (*Harlay de*) Beaumont qui a emporté sur luy la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye. Possède les aides [4] de Garges, Armenonville, vallant 10,000 livres [5]; Gentilly, 3,000 livres; Chartrouville [6], 2,000 livres; Poissy et anciens droits, 6,000 livres.

[1] *Var.* : Confiance (ms 1096). — [2] *Var.* : Sur (ms 1096). — [3] Le ms 1096 ajoute : second. — [4] D. ajoute : du Puy; le ms 890 écrit : d'Issy. — [5] *Var.* : 20,000 liv. (ms 1096). — [6] *Var.* : Certrouville (ms 890).

D'azur à trois roses d'argent, au chef d'or chargé de trois roses de gueules. (B. J.)

Jean de Longueil, marquis de Maisons, baron d'Erissé, seigneur de Videville, reçu président à mortier en survivance de son père le 7 février 1646, comme tel prit séance au Conseil privé du Roi. Il fut chancelier de la Reine-Mère, capitaine gouverneur des châteaux de Versailles, de Saint-Germain et de Poissy, et mourut à 80 ans le 10 avril 1705. (L.-C.)

4. Potier de Novion. — Est homme de grande présomption et de peu de seureté, timide lorsqu'il est poussé, assez habile dans le Palais, y ayant sa caballe composée de ses parents et amis [1]: MM. le Féron, Mandat, Thubeuf, son gendre, son filz, etc. [2]; s'appliquant tous les jours à y faire de nouvelles habitudes. Son principal crédit est dans la 2e chambre; il est souvent brouillé en son domestique. Mme des Brosses-Chouart a grand crédit sur luy. A de grands biens et particulièrement sur le Roy [3]. S'est allié à M. le président (*Maslon*) de Bercy par le moyen de son filz qui a espousé sa fille; possède les aides d'Arques, Frenoy [4] et Montivilliers, anciens et nouveaux droits, de 47,000 livres; de Saint-Denis, 10,000 [5].

[1-2] Le ms 890 supprime les mots : et amis, ainsi que ceux-ci : Son gendre, son filz. T.-R. écrit : Mandar. — [3] Le même ms a omis : Mme des Brosses... sur le Roy. — [4] *Var.* .

Digitized by Google

Fescamp. (ms 1096, D. et T-R); Samoy, (ms 890). — [3] Le ms 890 a omis : possède..... jusqu'à la fin.

D'azur à deux mains dextres d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur. (B.-J.)

Nicolas Potier, seigneur de Novion, conseiller du Roi en ses conseils en 1637, président à mortier le 18 octobre 1645, greffier des ordres du Roi en 1656, s'en démet l'année suivante; devenu premier président du Parlement en 1678, se démet de cette dignité en 1689. Il mourut à 73 ans, le 1er septembre 1693, et avait été reçu membre de l'Académie française le 27 mars 1681. Son fils, André Potier, seigneur de Novion, reçu en survivance de la charge de son père le 2 janvier 1674, mais mort avant lui en 1677, avait épousé le 3 février 1660 Catherine-Anne Maslon de Bercy. (L.-C.)

5. De Mesme. — Est homme d'intégrité dans la discipline et dans la régularité du Palais, où il a acquis de la réputation. M. son filz, maistre des requestes, est receu en survivance, et a espousé Mlle de la Bazinière, a pouvoir sur son esprit, aussy bien que Mad^e sa femme. Est foible par ses intérests domestiques, ayant beaucoup de biens et particulièrement [1] sur le Roy ; possède les aides de Boissy [2], de 4,000 livres.

[1] *Var. :* principalement (ms 890). — [2] *Var. :* Roissy, (même ms). Ce qui est plus croyable.

Ecartelé, au 1er d'or au croissant de sable; au 2 et 3 d'argent à deux lions léopardés de gueules, qui est Bigorre; au 4 d'or à l'étoile de sable, au chef de gueules, et la pointe de l'écu ondée d'azur, qui est Lassus; et en chef, comme brisure, un lambel de gueules de 3 pièces. (B. L.-C. P.-A. J.)

Jean-Antoine de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval et de Cramayel, comte d'Avaux, baron du Brueil et de Lagery, vicomte du Vendueil et de Hourges, troisième fils de Jean-Jacques, seigneur de Roissy, fut conseiller au Parlement en mars 1621, maître des requêtes le 19 mai 1627, jusqu'en 1643; conseiller d'État ordinaire en tous les conseils, puis président à mortier en 1650 après la mort de son frère aîné; il mourut en 1672 et avait épousé en 1628 Anne Courtin, fille du seigneur de Bruselles. Il eut pour fils Jean-Jacques de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, etc.; voyez le n° 251. (B. L.-C. P.-A.)

6. Le Coigneux. — Est homme violent, fier, et affectant la justice pour s'acquérir du crédit, et néantmoins peu aymé du barreau, pour quelques mauvais traitements qu'il a faicts à des advocats ; s'applique peu aux lettres, ayme ses intérests et ses divertissements. Est léger. A espousé une Rochefort, niepce de M. (*Habert*) de Montmort. Est amy de M. de Turenne, de M. de Mascarani, de l'abbé (*Camus*) de Pontcarré. A des biens sur le Roy.

D'azur à trois porcs-épics d'or. (B.)

Jacques le Coigneux, marquis de Montmélian, fut d'abord conseiller au Parlement, puis le 21 août 1651, président à mortier, en remplacement de son père, en la survivance duquel il était reçu.

7. De Bailleul. — Est doux et d'humeur facile, s'acquérant par sa civilité beaucoup d'amis dans le Palais et à la Cour, où il en

Digitized by Google

recherche [1] volontiers. Voit souvent MM. (*Rohan*) de Montbazon, les comtes de Béthune, (*et de Balzac*) d'Entragues [2]. A espousé Mlle le Ragois, sœur de M. le président de Bretonvilliers, dont il a eu de grands biens, entre autres des droits sur le Roy. A les aides et le domaine de Chasteaugontier, a part aux aides de l'eslection de Senlis qui sont de 38,000 livres [3], et de celles de Poissy [4], de 200 livres.

[1] *Var.* : est recherché (ms 890). — [2] *Var.* : le comte de Béthune d'Entragues (ms 890 et 1096), ce qui est une erreur. — [3] Le ms 890 met 37,000 liv. et supprime le reste. — [4] *Var.* : Soisy (ms 1099 et D.).

D'hermines, parti de gueules. — Aliàs, *d'hermines à la bordure de gueules, écartelé d'argent à la fasce de gueules.* (B. P. et les jetons de son père qui offrent ces deux variantes.)

Louis de Bailleul, marquis de Châteaugontier, seigneur de Vatetot-sur-Mer, de Choisy, d'Estiolles, etc., conseiller au Parlement le 21 août 1643, président à mortier après son père le 20 août 1652, mort le 11 juillet 1701 à 79 ans. (B. P.-A.)

8. Molé de Champlastreux. — Est inique [1], fier, de peu de seureté, de peu d'amis dans sa Compagnie, et conservant peu ceux de dehors. Ayme ses intérests. A espousé une Garnier dont il a receu d'assez grands biens sur le Roy. Est appliqué à ses intérests et divertissements particuliers [2]. Est allié [3] de M. le Bailleul, *et est* beau frère de M. de Brancas.

[1] *Var.* de M. Depping : est picqué. Selon T-R : fin. — [2] Particuliers : omis dans le ms 890. — [3] *Var.* : ami (ms 890).

Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable qui est Mesgrigny. (B. P. J.)

Jean Molé, seigneur de Champlâtreux et de Lassy, conseiller au Parlement le 30 janvier 1637, maître des requêtes en 1643, conseiller d'Etat, intendant de justice, et président à mortier en 1657, mort subitement le 6 août 1682. Il avait épousé Madeleine Garnier, fille de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, morte d'apoplexie le 18 juillet 1661, dont une sœur, Suzanne, avait épousé, en 1649, en deuxièmes noces, Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, lieutenant général des armées du Roi, mort en 1681. (L.-C. P.-A.) C'est ce comte de Brancas que la Bruyère aurait pris pour type de son caractère du distrait.

Conseillers Laïcs.

9. Ferrand. — A de l'esprit, tendant toujours à ses fins, seur et en qui on se peut fier ; intéressé, et gouverné par sa dame Jeanne, par Guyet, ci-devant procureur, par Champy en considération des gages qu'il pourra recevoir de la marine ; se charge de toutes sortes d'affaires. A pour opposé en la grand'chambre M. Prévost. Aimé-jean a pouvoir sur luy.

D'azur à une épée d'argent garnie d'or et posée en pal. (B.) Plus tard, cette famille a modifié ses armes; voy. n° 150.

Digitized by Google

Michel Ferrand, reçu conseiller au Parlement le 13 juillet 1607, mourut doyen en ..... ; il avait épousé Anne Tixier. Le sieur Guyet ne serait-il pas Jean Guyet, secrétaire du Roi et de la Cour du Parlement de Paris, mort en 1661, ayant eu pour seconde femme Marie Ferrand, cousine-germaine de Michel? (B. L.-C.) — Nous n'avons pu découvrir quel était Aiméjean.

10. Le Musnier. — Homme léger, de peu de conscience [1] et de peu de créance dans sa Compagnie; n'a que de petits intérests et un filz conseiller au Parlement et un autre religieux de Saint-Victor qui a grand crédit sur luy [2].

[1] *Var :* Confiance (ms 890 et 1096), fait double emploi avec créance. — [2] Qui a, etc. (omis par M. Depping)

D'azur au chevron d'or accompagné de trois poissons d'argent. (B.; mais L.-C. blasonne ainsi : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois chabots d'or.* — La différence est peu importante.)

Clément Musnier, reçu conseiller le 21 janvier 1611 ; père de Jacques le Musnier ou le Meusnier, reçu conseiller le 8 février 1641. (Blanchard offre ces variantes d'orthographe.) Voy. n° 45.

11. Laisné [1]. — Esprit confus, opiniastre, ne faisant guère d'ouverture aux affaires ; n'est point du tout intéressé ; n'a de biens que ce qui luy en faut pour vivre avec honneur, comme il fait ; s'appliquant à lire [2] et particulièrement à la langue grecque, qu'il affecte par dessus toute aultre estude et en fait curieusement un recueil de livres. Est gouverné par M. (*Pomereu*) de la Bretesche, maistre des requestes, qui a espousé sa niepce, par Vesin ou Desin [3], secrétaire du Roy, cy-devant procureur, gendre de son clerc.

[1] Ce conseiller a été omis dans le ms 890. — [2] *Var. :* aux lettres (ms 1096, D.). — [3] Vesin ou Desin n'existe pas dans la liste donnée par Tessereau. Le nom qui nous paraît se rapprocher le plus, serait : Jean de Raincy, secrétaire du Roy le 29 janvier 1635. Du reste, Hubert a laissé le nom en blanc ; le ms 1096, suivi par T.-R, nous a seul fourni le nom, et M. Depping a écrit une phrase inintelligible, que voici : Est gouverné par M. de Bretesche, maistre des requestes, qui a espousé sa niepce par desseing, secrétaire du roy, cy devant procureur, gendre de son clerc

D'azur au chevron d'or chargé d'une étoile de sable, et accompagné de deux roses et d'un cœur d'argent. (Arm. de 1696.)

On voit aux nos 140 et 268 que le conseiller Laisné ou Lesné était frère d'un maître des comptes. Or, Mlle Denys donne pour armes à cette famille : *d'azur à trois demi-vols d'or.*

Jean Laisné, conseiller le 20 août 1613. (B.)

12. Doujat [1]. — A de l'intérieur [2], et est de peu de chose au fond. Foible, timide, dévoué entièrement à la Cour. Intéressé. M. le président [3] de Maupeou, son gendre, a grand pouvoir sur luy, et Herbinot, huissier de la Cour, le gouverne.

[1] Omis (ms 1096). — [2] *Var :* a de l'extérieur (D.). — [3] Les mots : le président, sont omis par le ms 890 et D.

D'azur au griffon couronné d'or. (B.)

Jean Doujat fut reçu conseiller le 4 décembre 1617. (B.)

Digitized by Google

13. SEVIN [1]. — Habile homme, seur quand il promet, très intéressé, de nul crédit, et desnüé de tous amis dans sa Compagnie. Aime la desbauche; Mlle Girault a tout pouvoir sur luy. Est aimé de M. le président le Bailleul, et tout à fait desvoüé à M. le premier président. A les aides de Saint-Leu, d'Armenonville, de 3,000 livres de revenu.

[1] Omis par le ms 890 et 1096.

D'azur à une gerbe de blé d'or. (B.)

Jean Sevin fut reçu conseiller au Parlement le 19 avril 1619. (B.)

14. MÉNARDEAU-CHAMPRÉ [1]. — Très capable, foyble, opiniastre, seur, intéressé et desvoüé à la Cour. Gouverné par une demoiselle de la rue de Saint-Martin, qu'il entretient, par Viala [2], thrésorier de France à Moulins, son commis au controole [3]. M. le comte (*Bautru*) de Nogent et Aiméjean ont pouvoir sur luy.

[1] Omis par le ms 1096. — [2] *Var. :* Violat (ms 890). — [3] *Var. :* Conseil (ms 890). M. Depping écrit : Gouverné.... par Violot, trésorier de France à Moulins ; son commis le conseille. — Ce qui paraît plus exact.

D'azur à trois têtes de licorne d'argent. (B. J.)

Claude Ménardeau, chevalier, seigneur de Champré, conseiller au Parlement le 13 décembre 1619, ne mourut pas en 1631, ainsi que le prétend Blanchard, qui aura confondu ce personnage avec un autre de la même famille, puisque Claude fut doyen du Parlement, conseiller d'État ordinaire, contrôleur général des finances, en mai 1655 (P.-P.), charge où il fut remplacé en 1657, et directeur des finances après 1672. (B. L.-C. T.-T.) Les Tablettes lui donnent faussement pour armes : *De gueules à deux fasces d'or, accompagnées de trois têtes de serpent coupées d'argent, entre les fasces.*

15. D'HODIC [1]. — Homme sans nulle suite [2] et de nul crédit; foible et sans intérests, defférant entièrement au premier président. A son gendre, M. d'Argouge, qui a pouvoir sur luy.

[1] Omis par le ms 1096 — [2] *Var. :* santé (D.). — D'après la ponctuation du ms 890, le premier président aurait été le gendre du sieur d'Hodic, ce qui est complètement inexact.

D'argent à trois croix ancrées de gueules. (B. J.)

Pierre d'Hodic, reçu conseiller entre le 27 mars et le 7 mai 1621, fut le 30 août de la même année président en la chambre des enquêtes. (B.) — Nous trouvons un Pierre d'Hodic, comte de Marly-la-Ville, maître des requêtes en 1672. (T.-T.)

16. COURTIN [1]. — Sans suffisance, sans crédit, foible. M. de Saveuse a pouvoir absolu sur lui, le guydant et aydant [2] aux affaires qu'il rapporte. Gouverné par une demoiselle de Bragélogne, de la rue des Escoufles. Est beau-frère de M. le président de Mesmes, pour quy il a grand respect.

[1] Omis par le ms 1096. — [2] *Var. :* Luy donnant entrée aux ... (D).

D'azur à trois croissants d'or. (B., Armoriaux L.-C.) D'après le jeton du président de Mesmes d'Irval, les armes des Courtin, seraient écartelées *de... à un lion de... accompagné de trois roses de...*

Digitized by Google

Blanchard, qui cite ce conseiller p. 120 de son Catalogue des conseillers au Parlement, lui donne faussement pour armes : *D'azur à l'aigle d'argent accompagnée de quatre brandons enflammés d'or et de gueules, deux en chef et deux en pointe.* — Il y a là une erreur ou plutôt une omission typographique. Ces armes sont celles des Brandon, voyez pp. 58 et 59, et à la table; à ce mot on renvoie de plus à la p. 120, où ce nom manque, ainsi qu'aux précédentes et suivantes. Il en est de même pour le conseiller des Landes-Payen; il est indiqué par la table à la p. 120, et manque également. Nous pensons donc qu'il faut intercaler dans le texte de Blanchard, à la deuxième colonne de la p. 120, après les mots : « Nicolas Courtin, le 18 février, » les lignes suivantes : 1° les armes des Courtin ; 2° Pierre Payen des Landes, conseiller le .....; 3° les armes de ce conseiller; 4° N..... Brandon. Ce qui suit : « il portait d'azur, etc., » étant la description des armes de ce dernier conseiller, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Nicolas Courtin, reçu conseiller au Parlement le 18 février 1622, avait un frère également conseiller, voy. n° 203, et une sœur, Anne Courtin, femme du président de Mesmes. Ils étaient enfants de François Courtin, seigneur de Bruselles, maître des requêtes, et de Jeanne l'Escalopier. (M., au mot Mesmes.)

17. Regnard [1]. — Très habile, seur, de grande créance dans sa Compagnie, a beaucoup d'honneur et de probité ; n'est nullement intéressé [2]. Son clerc a crédit auprès de luy et Aiméjean est de ses amys.

[1] Omis (ms 1096). — [2] Le ms 890 ajoute : il est de la grand'chambre de justice.

D'azur au cœur de gueules chargé d'un soleil d'or. (B.)

Jacques Regnard, reçu le 14 janvier 1623. (B.) Les Etats de la France mettent le 14 février. — Les ms et M. Depping s'accordent avec Blanchard pour le placer avant le conseiller du Tillet.

18. Du Tillet [1]. — Très habile, adroit, souple, suivy en ses opinions, et en qui l'on peut s'asseurer ; aimant ses intérests, attaché à M. le premier président, et Aiméjean peut sur luy. A espousé la veufve (*de*) Marin, receveur général de Paris, qui le gouverne, et pour laquelle il a eu plusieurs affaires.

[1] Omis (ms 1096).

D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, écartelé d'or à trois chabots de gueules, et sur le tout d'azur à la croix patée d'or. (B.)

Jean-Baptiste-Maximilien du Tillet, seigneur de la Neuville et de Gouaix, maître des requêtes le 21 janvier 1612, conseiller au Parlement le 3 février 1623, devint conseiller en la grand'chambre ; il avait épousé Marie Oudailles, de laquelle il eut un fils, Jean-Baptiste-Maximilien-Pierre du Tillet, seigneur de Villotran, également conseiller au Parlement (M. B. T.-T.). Moréri a fondu les familles du Tillet et Titon du Tillet en une seule; c'est une erreur.

19. Portail [1]. — Moins que rien ; léger, sans suffisance, frondeur, emporté, cherchant inutilement des appuis [2] ; grand processif, n'espargne pas son frère, conseiller en la Cour des Aydes, avec lequel il est en continuel procès ; interdit de sa charge, sans suite, et sans amys; a les aydes d'Asnière, de 600 livres [3].

[1] Omis (ms 890). — [2] *Var.* : de s'appuier (D.) — [3] *Var.* : 500 (ms 1096).

D'azur semé de fleurs de lys d'or, par concession du Roi Charles IX, qui d'abord

Digitized by Google

n'en avait accordé que six, au bœuf couronné d'argent, onglé, accolé et clariné de gueules. (Armoriaux, T.-T. J.) — Quelques auteurs font la couronne de gueules.

Paul Portail, conseiller au Parlement le 3 mars 1623, avait pour frère Louis, conseiller en la cour des aides. (B. L.-C.) Voyez au n° 122.

20. Le Comte de Montauglan. — Très foible, de facile prévention, s'attachant aux premières opinions que l'on luy insinue, n'a acquis aucune estime ny crédit en sa Compagnie; intéressé, gouverné par son clerc [1], qu'il croit presque en toute chose, mesme [2] des (*pour les*) affaires du Palais. Est allié par sa femme à tous les Boullangers. M. Jannart [3] a pouvoir sur luy.

[1] *Var.* : intéressé pour (ou par) son clerc (ms 890 et D.). — [2] Le ms 890 ajoute : hors. — [3] Jaucourt, selon D.

D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois besants mal ordonnés d'or. (P. B.)

Charles le Comte, seigneur de Montauglan, reçu conseiller le 24 mars 1623 (B.), eut un fils conseiller au Parlement. Voy. n° 154. — Jannard, substitut, fit la charge de procureur général, au lieu de Fouquet; il était oncle de la femme de la Fontaine. (T.-R., t. II, p. 381.)

21. Catinat. — Homme d'honneur, très [1] capable, hors d'intérests, a grande probité, a grande créance en la [2] Chambre, est un des pilliers de M. le premier président, a grande déférence aux sentiments de [3] M. Pucelle son gendre; a son fils conseiller au Parlement qui promet beaucoup, son frère [4] lieutenant général à Tours, qu'il croit presque en tout; est assez dépendant de M. le Tellier, et amy [5] de M. Talon.

[1] Très-habile et capable, selon le ms 890, qui supprime : hors d'intérests. — [2] Grande, ajouté par le même ms. — [3] Feu (id.). — [4] Le ms 1096 met : père, ce qui est impossible, d'après la généalogie de la famille, car le père du conseiller au Parlement ne fut pas lieutenant général à Tours. — [5] *Var.* : aussy (D.). Le ms 890 ajoute : Il est de la grande chambre de justice.

D'argent à la croix de gueules, chargée de neuf coquilles d'or. (B. J.)

Pierre Catinat, conseiller au Parlement le 5 mai 1623, mourut doyen en 1673 ou vers 1676 (P.-A.). Il avait épousé le 8 janvier 1624 Françoise Poille, dame de Saint-Gratien, morte en 1649, dont entre autres enfants : René Catinat, seigneur de Saint-Mars et de Courtroye, né le 30 avril 1630, conseiller au Parlement le 29 mai 1655, puis conseiller d'honneur, mort subitement à 74 ans le 24 janvier 1704; et Françoise Catinat, née en 1627, mariée le 21 janvier 1652 à Claude Pucelle, avocat en Parlement, morte en 1702. Un autre de ses fils, Nicolas, fut le célèbre maréchal de France. La rédaction de l'article laisserait croire que le lieutenant général de Tours était frère de Pierre Catinat. Il n'en est rien : c'était un de ses fils, frère du jeune conseiller au Parlement, car nous voyons dans la généalogie de cette famille que Georges Catinat, un des frères de Pierre, fut lieutenant général à Tours, puis abbé de Saint-Julien de cette ville et mourut le 29 décembre 1652; et qu'un autre membre de cette famille, appelé aussi Pierre, et fils du conseiller dont nous nous occupons, fut également abbé de Saint-Julien (après son oncle?) et mourut en octobre 1676. Il fut très-probablement aussi lieutenant général, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre frère Clément, né en 1636, prieur de Saint-Jauron, puis abbé de Saint-Julien, après son frère, et mort en 1687. (B. L.-C. P.-A.) Voy. le n° 148.

Digitized by Google

22. Gilbert de Voisins. — Ne manque pas de connoissance, foible, néantmoins estimé de M. le premier président[1]; luy renvoye toutes affaires; est peu intéressé pour[2] ses proches; a un filz conseiller au Parlement, honneste homme et sévère[3] en la jeunesse où il est. Son clerc a toute puissance sur luy. A espousé une des Fontaines.

[1] Le ms et D. ajoutent : qui, mais D supprime le mot : luy. — [2] *Var.* : par (ms 890 et 1096). — [3] *Var* : Seur (ms 890).

D'azur à la croix engrêlée d'argent, accompagnée de quatre croissants d'or. (B. J.)

Pierre Gilbert, seigneur de Voisins, conseiller au Parlement le 7 juillet 1623, mort conseiller d'Etat en 167..., avait épousé Marguerite Bouer, fille de Jean Bouer, seigneur des Fontaines, contrôleur général de la grande chancellerie. (B. L.-C.) Nous verrons plus loin, n° 90, l'article de son fils Pierre.

23. Granger. — Homme très particulier, de peu de bruit, foible, et de médiocre crédit, sans intérest. Beau-frère de M. Catinat, auquel il est déférant, aussi bien qu'à M. l'evesque de Triguier, son frère.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de blé de même, au chef vairé d'argent et de gueules. (B.)

Edouard Grangier, seigneur de Liverdy, conseiller au Parlement le 15 décembre 1623, doyen dès avant 1680. (B. L.-B. E. de 1680.) Le père Anselme ne parle d'aucune alliance entre les Grangier et les Catinat.

24. Thibeuf[1]. — A une entière defférence à M. Sevin qui le peut engager à tout. Est intéressé comme luy. A eu de la capacité, à présent tout à fait diminuée par une maladie qu'il a eue; a espousé une Boullenger, qui a crédit sur luy. Peu seur et hay de M. le premier président. Brouillé avec son gendre, M. d'Alessau (*Dalesso*), à cause de sa fille qu'il a quittée.

[1] Omis par le ms 890.

D'argent à trois aigles volantes de sable, le vol abaissé. (P.) Aliàs des *hirondelles* (Mlle Denys). Selon L.-B., ce serait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois aigles du même.* Mais c'est une erreur.

Pierre Thubeuf, ou Tubeuf ou Thibœuf (appelé Nicolas, sieur de Bourvillé, T.-R.), conseiller au Parlement le 3 février 1624. (B.) Il avait une fille, Anne, mariée à Claude d'Alesso, conseiller au Parlement, qui quitta sa femme en 1658 pour se faire oratorien. (T.-R.)

25. De Brilhac. — Très homme d'honneur, très particulier, confident de M. le premier président. Parent et familier de M. le chancelier (*Séguier*), s'estant rendu entremetteur des choses qui se traittoient entre eux deux et la grand'chambre mesme[1]. A crédit dans sa Compagnie. A des terres en Poitou, dont il est originaire; n'est subject à aucuns intérests. L'on peut seurement se confier à luy. A grande amitié[2] pour M. Benoise, conseiller en la grand'chambre[3],

Digitized by Google

son beau-frère; a de la defférence pour M. le curé de Saint-Gervais; Aiméjean a quelque crédit auprès de luy [4].

[1] Le ms 890 supprime : et la grand'chambre mesme. — [2] *Var.* : est une (ms 1096 et M. Depping, qui plus loin écrit : Cenoise). — [3] Le ms 890 supprime : Conseiller.... — [4] Ce même ms ajoute : il est de la chambre de justice.

D'azur à trois fleurs de lys d'argent, écartelé d'azur au chevron d'argent chargé de cinq roses de gueules, et accompagné de trois étoiles d'or. (B. P. J.)

Pierre de Brilhac, conseiller au Parlement le 18 août 1624. (B.)

Conseillers Clercs.

26. Des Landes-Payen. — Homme cy-devant attaché à ses plaisirs, particulièrement à ceux de la table; s'est mis depuis dans une très grande réforme. Il s'est donné entièrement à la dévotion; va peu au Palais, y rapporte peu, estant la plus part du temps à son prieuré de la Charité; a souvent promis sans effect, et est de peu d'asseurance. Il a esté attaché à M. le Prince (*de Condé*), et s'est chargé pendant nos [1] mouvemens de toutes les choses qui le concernoient. Est gouverné de peu de personnes; M. le président de la Grange a quelque crédit auprès de luy.

[1] *Var.* : Les derniers (ms 890). M. Depping a écrit par erreur : S'est attaché etc... au lieu de s'est chargé.

D'azur à trois besants d'or. (Arm. de 1696.)

Omis par Blanchard, bien que la table renvoie à la p. 120. — Voyez à ce propos la note placée à la suite du n° 16.

Pierre Payen, conseiller avant mars 1622, eut un grand procès pour son prieuré de la Charité. Il en demeura commendataire jusqu'en 1663. (T.-R.)

27. Prévost [1]. — Très habile, très fier, foible quand il est contredit; aimant ses intérests, témoing la thrésorerie de Paris. Est craint de M. le premier président, qui ne laisse pas de le caresser; n'a affection ne tendresse pour qui que ce soit. M. de Thou a espousé sa niepce, et n'en a pas plus de crédit auprès de luy. A esté attaché à ses plaisirs secrets. A de grands biens et de grands bénéfices. Le (*en blanc*) [2] a quelque crédit sur luy, à cause des bastiments, (*ainsi que*) M. Monnerot l'aisné et Mad^e Sauve [3].

[1] Omis (ms 890). — [2] Le mot est en blanc dans tous les ms. Ne serait-ce pas le sieur Ratabon, auquel succéda Colbert? — [3] D. écrit : Mme Sanné, et le ms 1096 : Sauvé. Nous ignorons quelle est cette dame.

Echiqueté d'or et d'azur, au franc quartier d'or chargé d'un griffon dragonné de sable, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or, entourant tout l'écusson. (B. et sceaux.)

Charles le Prévost de Malassis, reçu conseiller le 10 juin 1622. (B.) Il avait une sœur, Marie le Prévost, laquelle épousa Hugues Picardet, procureur général au Parlement de Bourgogne, et en eut une fille, Marie Picardet, morte en février

Digitized by Google

1663, première femme de Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, président aux enquêtes du Parlement, envoyé ambassadeur en Hollande en 1657, etc., lequel se remaria à Renée de la Marzellière, décédée en juin 1691. (L.-C.)

28. De Refuge. — Bonhomme innocent, sans intérests, ayant assez de connoissance, mais foible et de peu de seureté. Peu estimé de M. le premier président. Il se prévient, est fait [1] à la dévotion, et est gouverné par Mme sa sœur.

[1] *Var.* : Tout (ms 1096 et D.).

D'argent à deux fasces de gueules, et deux guivres d'azur affrontées, tortillées et posées en pal, brochantes sur le tout. (B. J.)

Henri de Refuge, conseiller le 12 juillet 1624. (B.)

29. De Sainctot. — A beaucoup de capacité et davantage de probité; a acquis grande réputation et grande estime dans sa Compagnie; est fort suivy de ses amys dans ses [1] affaires particulières, est de bon sentiment dans le public [2], mais il ne parle pas beaucoup. Est fort considéré de M. le premier président et de MM. du grand banc; est néantmoins un peu foible. Aime [3] sa famille, y est fort attaché, et luy donne ce qu'il peut, ne se souciant que du bien qui luy est nécessaire pour subsister et vivre. A respect pour M. le procureur général (*Fouquet*), de qui il [4] a esté obligé.

[1] *Var.* : Les (ms et D). — [2] *Var.* : les publicques (id). Ces deux variantes paraissent préférables au texte d'Hubert. — [3] *Var.* : Aymé de... (ms 890). — [4] *Var.* : en ce qu'il en a... (ms 890).

D'or à la fasce d'azur chargée d'une fleur de lys d'or, accompagnée en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'une tête de Maure de sable tortillée d'argent. (B. L.-B. J.)

Etienne de Sainctot, reçu conseiller le 18 août 1624. (B.)

30. Benoise. — Homme de bien, sans intérest; aimé [1] dans sa Compagnie et particulièrement de M. le premier président. Est seur et ferme. Aime sa famille, est très particulièrement lié avec M. de Brilhac, son beau-frère. N'a nulle déférence pour la Cour; au contraire, s'oppose presque toujours à tout ce qui en part. Son clerc a quelque pouvoir auprès de luy.

[1] *Var.* : estimé (les deux ms et D., lequel écrit : Cenoise).

D'argent à la fasce d'azur chargée d'une fleur de lys d'or et accompagnée de trois roses de gueules. (B.)

Charles Benoise, conseiller le 31 juillet 1626. (B.) — L'origine de la fortune de cette famille a été racontée par Tallemant des Réaux.

31. De Saveuse. — Fait profession de probité; est néantmoins attaché au sacq et à de petits intérests; n'a de divertissemens et d'occupations qu'au Palais. Est foible, de peu de crédit, et est de

Digitized by Google

médiocre suffisance. Gouverné par Made (*l'abbesse?*) de Montmartre [1]. Son clerc a très grand crédit sur son esprit.

[1] Le ms 890 met : Made de Montmartin. Ce nom nous est inconnu.

De gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes de même. (B.)

Robert de Saveuse fut reçu conseiller au Parlement le 10 mai 1624; nous pensons qu'il s'agit plutôt de Charles, reçu le 30 mars 1629, parce que les conseillers au Parlement étaient rangés dans leur chambre suivant la date de leur réception. (B.)

32. Roy. — Est foible et léger; sur lequel il n'y a point d'asseurances à prendre; n'est nullement considéré dans sa Compagnie, et moins encore de M. le premier président. De peu de biens; a esté autrefois dans les plaisirs.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même. (B.)

Bénigne le Roy, reçu en décembre 1629. (B.)

33. Lottin. — Parent de M. le premier président, auquel il donne entier pouvoir sur luy. Sans vigueur et sans crédit, aimant ses intérests, et déférant à la Cour. M. Sevin [1], conseiller, le gouverne.

[1] *Var. :* Servien (ms 890). C'est une erreur, il ne pourrait y avoir que Servin, si ce n'est Sevin.

Echiqueté d'argent et d'azur. (B. J.)

François Lotin, seigneur de Charny, conseiller le 11 mars 1632, puis président aux enquêtes, doyen en 1680, et mort en février 1684. (B. L.-C.)

34. Perrot de la Malmaison. — Aimant la chasse, et soubs ce titre attaché à M. (*Berbier*) de Metz. Foible, de peu de suffisance, et quoy que parent de M. le premier président, néantmoins peu prisé de luy. A un filz conseiller en la Cour.

[1] Selon D. : Pezzot de la Mallemaison.

D'azur à deux croissants adossés d'or, au chef d'argent chargé de trois aigles de sable. (B.) — Il vaudrait mieux blasonner ainsi : *D'azur à un croissant d'or soutenu d'un croissant renversé du même, au chef,* etc. (B. J.)

Charles Perrot, seigneur de la Malmaison, reçu le 2 avril 1632, vivait encore en 1680. (B. E.) Il fut, en 1641, prévôt des marchands de Paris.

35. Hébert. — Est d'esprit fort doux et paisible; de beaucoup de probité et de capacité raisonnable. A un fils conseiller au Parlement; Made de Bussy, sa sœur, dont le mary est dans les affaires, le peut gouverner [1]. A eu de grands différens pour la terre de Bucq proche Chaville [2], avec son coseigneur; s'applique et est passionné pour ses intérests [3], n'en ayant pas d'ailleurs. A beaucoup d'amys dans la cinquiesme chambre, dont il est sorti.

[1] Le ms 1096 a passé la phrase : Made de Bussy... — [2] Les mots Buc et Chaville nous

Digitized by Google

sont fournis par le ms 1096, D. écrit : Chanones. — [3] Selon M. Depping : passionne ses intérêts.

D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules. (Arm. de 1696.)

Guillaume Hébert, sieur de Buc, conseiller au Parlement le 4 juin 1632. (B.)

36. De Sève. — Est homme de lettres ; ne rapporte point, ayant perdu la veüe ; est contraire à toutes les affaires publiques et qui viennent de la Cour. N'est sujet à intérest quelconque, affecte grande probité. Ne se gouverne point, et est fort singulier en ses advis. Est de société, de logement et de table avec M. l'abbé de Villers, proche parent de M. de Bellièvre. A son frère [1] lieutenant général du présidial de Lyon, qu'il aime et considère. Garot, procureur, est son conseil [2]. Est sujet à de grandes infirmitez de fluxions. N'est pas beaucoup considéré de M. le premier président ; est singulier amy de M. de Tambonneau, et est tous les jours au cabinet et à la bibliothèque de M. de Thou.

[1] Le ms 1096 écrit : père. — [2] Considère Garot et ses conseils, porte le ms 890, — et s'en conseille, selon M. Depping. Nous préférons cette variante.

Fascé d'or et de sable de six pièces, à la bordure contre-componée du même. (B. J.)

Imbert de Sève, reçu conseiller le 3 février 1634. (B.)

37. De Vertamont. — Chanoine de Notre-Dame, devient [1] fort régulier, aimant le sacq et conséquemment ses intérests. Est assez formé [2] aux affaires. A son frère conseiller d'Estat. N'est pas de grand crédit parmy ses confrères [3].

[1] *Var.* : demeure (ms 1096), M. Depping écrit : de mœurs fort régulières. — [2] *Var.* : ferme (ms 890 et D.). — [3] Ces trois derniers mots omis dans le ms 890.

Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, le premier chargé d'un lion léopardé d'or ; aux 2 et 3, cinq points d'or équipolés à quatre d'azur. (B. J.)

Antoine de Verthamon, reçu conseiller au Parlement en décembre 1635. (B.)

38. Tambonneau. — Très habile, très fin, et intéressé, ayant receu des bénéfices et des biens de la Cour. Est fort dans les délibérations, estimé dans le Parlement. M. le président Tambonneau, son frère, a pouvoir sur luy. Garot, procureur, est fort son [1] amy et a trouvé grande confiance auprès de luy [2] ; et est lié avec M. de Sève.

[1] *Var.* : bon (ms 1096), — n'offre aucun sens. — [2] Et a trouvé... omis par le ms 890.

D'azur à la fasce accompagnée en chef de trois molettes, et en pointe d'une aigle à deux têtes, le tout d'or. (B. J.)

François-Jérôme Tambonneau, reçu conseiller au Parlement le 22 février 1636, avait pour frère Jean Tambonneau, président de la Cour des Comptes du 8 septembre 1634 jusqu'en mai 1684, qu'il mourut ; et pour neveu Jean Tambonneau, également conseiller au Parlement. Voyez n° 152. (B. Mlle Denys.)

Digitized by Google

PREMIÈRE CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidents.

39. POTIER DE BLANCMESNIL. — Mélancholique, extravagant, bizarre, de très [1] mauvaise humeur; foible et de difficile accord [2]; ne manque pas de sens, mais prend [3] les affaires à contrepied; peu seur et de qui on ne se peut rien promettre; s'obstine quelquefois, par boutade, au party qu'il prend, n'a point de crédit dans sa chambre, n'est gouverné par aucune personne de qualité, bien qu'il soit le beau-frère de M. le premier président. Un nommé Tardif, marchand [4], a pouvoir sur luy. MM. Canaye, Fraguier, de Creil, Malbranche, le Coq, Bossu [5], sont plus attachez à luy que les autres (*conseillers de la chambre*). Deffère à M. Salo, parce qu'il le gourmande. Possède les aydes de Blancmesnil, de 3,000 livres [6], et au dessoubs sont escrits ces mots : M. de Novion a assez de pouvoir sur luy.

[1] Hubert écrit : toute, mais la leçon des ms D. et T.-R. est meilleure. — [2] *Var. :* accez, (ms et D.). — [3] Le ms 1096 et Depping ajoutent : tousjours. — [4] Le ms 890 écrit : Tardif-Marais. — [5] Le ms 1096, D. et T.-R. mettent : Bossu; le ms 890 : Bosset; Hubert : Brosset. Bossu est la vraie leçon. — [6] 6,000 livres (ms 890).

D'azur à deux mains dextres d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur. (B. J.)

René Potier, seigneur de Blancmesnil et du Bourget, fut reçu conseiller au Parlement entre mai et août 1636, puis président en la première des enquêtes le 16 février 1645, et mourut le 17 novembre 1680. Une de ses sœurs, Madeleine, morte à 82 ans en 1705, avait épousé en 1640 Guillaume de Lamoignon. M. Potier de Novion, auquel il déférait, était son cousin-germain. C'est le président à mortier dont nous avons ci-dessus parlé, au n° 4. (L.-C.)

40. DE MAUPEOU. — Vray homme d'honneur, d'esprit, d'intelligence, nullement intéressé, bon juge, bienfaisant, seur et plein de foy; universellement aymé de tous les conseillers de sa chambre. Appartient [1] à M. le procureur général (*Fouquet*); est gendre de M. Doujat, conseiller de la grand'chambre [2], (*est*) frère de M. l'évesque de Chalons et de M. le chevalier de Maupeou, qui est considéré à la Cour.

[1] M. Depping écrit : apparenté. — [2] Appartient..... grand'chambre; phrase omise par le ms 890.

D'argent au porc-épic de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (B. J.) — Plus tard, cette famille a supprimé le chef. (Armoriaux et jetons.)

René de Maupeou fut d'abord conseiller au Châtelet de Paris, conseiller au Grand Conseil le 23 mars 1635; conseiller au Parlement le 3 avril 1636, puis président en la première des enquêtes le 3 novembre 1657, et enfin conseiller d'honneur le 22 novembre 1691; il mourut le 22 mai 1694 à 82 ans, ayant épousé

Digitized by Google

Marie Doujat, morte en 1698, fille de Jean Doujat, conseiller au Parlement. Un de ses frères, Jean de Maupeou, fut évêque de Châlon-sur-Saône, et le chevalier de Maupeou est sans nul doute le dernier de ses frères, Louis, seigneur de Sablonnière, septième fils de René de Maupeou et de Marguerite de Creil, major en 1659 du régiment des gardes françaises, obligé de se démettre de cette fonction lors de la disgrâce de Fouquet, mais rentré en grâce en 1667, et mort en 1669, étant gouverneur de Salins. (L.-C.)

Conseillers.

41. Canaye. — Fort incommodé en ses affaires, fort intéressé, hardy [1]. Va viste, a de la capacité dans le Palais [2]. Peut servir et ne manqueroit pas de le faire, s'il l'avoit promis. M. de Harlay, maître des requestes, l'a poussé ; Perrachon [3] l'a soutenu et l'a sauvé, luy prestant de l'argent [4], et de ce chef a tout pouvoir sur luy. Est processif. — Et au dessoubs est escrit d'une autre main : fait profession d'être obligé à Monseigneur (*le surintendant des finances M. Nicolas Fouquet*). M. de la Guerche [5] et Mme du Plessis-Bellière ont pouvoir sur luy.

[1] Mot omis par Hubert. — [2] Ces trois mots omis par le ms 890. — [3] Le ms 890 écrit : Perathon ; celui 1096 : Perrachet ; M. Depping : Pérules ; Hubert : Paccachon. Il s'agit évidemment de Perrachon, partisan huguenot, T.-R. — [4] Le ms 890 a supprimé : et l'a sauvé. — [5] Le ms 890 met : de la Guesle. — Nom inconnu à cette époque.

D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose du même. (L.-B. et Armoriaux.)

Jacques Canaye, seigneur des Roches, de Grandfond, d'abord conseiller au Grand Conseil, puis au Parlement le 30 décembre 1633, mort sous-doyen le 29 septembre 1686. (B. L.-C.)

M. de la Guerche est probablement Antoine Tenon, baron de la Guerche, conseiller au Grand Conseil vers 1650.

42. De Creil. — Sçait son mestier, y est fort attaché, ayme le sacq et les [1] intérests du Palais, incapable néantmoins de faire une lascheté [2] et une bassesse ; peut servir ses amis utilement. Tient [3] à la dévotion. Est fort gouverné par M. Méliand son beau-père.

[1] *Var. :* ses (D.). — [2] *Var. :* salleté (D.). — [3] *Var. :* tend (ms 890).

D'azur au chevron d'argent chargé de trois molettes de sable et accompagné de trois roses d'argent. (B. J.)

François de Creil, seigneur de Bazoches, reçu conseiller au Parlement le 15 février 1636, avait épousé Marie de Méliand, fille de Nicolas, conseiller au Grand Conseil. (B. L.-C.)

43. Geniers [1]. — Est homme assez fier, avec quelque opinion de luy-mesme ; a de l'esprit. Adroit [2], assez peu attaché à sa profession ; de qui on ne doit pas craindre une lascheté. Est assez commode et faisant plaisir aux choses raisonnables. N'est pas hay dans sa chambre. A espousé une de Bourdeaux, fille de l'intendant, aimant

Digitized by Google

les divertissemens autant que les gouttes, dont il est continuellement travaillé, luy peuvent permettre [3].

[1] M. Depping écrit . Geniezes. — [2] *Var. :* Va droict (ms 890 et D.). — [3] *Var. :* le peuvent comporter. (D.)

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, regardant une comète caudée d'or, posée au canton dextre du chef. (Arm. de 1696.)

Jacques de Geniers fut reçu conseiller le 7 août 1629. (Selon B., en avril.) Il devint conseiller en la grand'chambre, et sa veuve est citée dans l'Armorial de 1696. C'est tout ce que nous avons trouvé sur lui. (B. E. Arm. de 1696.)

44. De Bermond [1]. — Beaucoup d'esprit; très délicat. Très capable de secourir [2] ses amis; nullement attaché au Palais. M. Gonthier, conseiller au grand conseil, son nepveu, a grande liaison avec luy; est aymé et estimé en sa chambre. Est gendre de Demeules [3], thrésorier de l'extraordinaire des guerres et des receptes d'Orléans [4]. Originaire [5] du Languedoc, de la maison d'Aubais [6].

[1] Bezmond (D.) — [2] Servir (id.) — [3] M. Depping écrit : de Moule, et passe le mot trésorier. — [4] Ici s'arrête M. Depping. — [5] Le ms 1096 écrit : ordinaire. Ça n'offre pas de sens. — [6] Des Cambais (ms 890).

De gueules au chevron d'or accompagné de trois têtes de lion arrachées du même. (B.) — Tandis que selon L.-B., c'est : *d'azur au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules.*

Martin de Bermond fut reçu conseiller le 29 novembre 1640. (B.) Il vivait encore en 1685. (L.-B.) Sa seconde femme fut Elisabeth de Moules, fille de Pierre, receveur général des finances à Orléans, et d'Isabelle Briçonnet. (Hubert, généal. ms.) La sœur de Martin, Marie de Bermond, morte le 2 avril 1636, épousa Jacques Gonthier, conseiller au Parlement en 1616, et en eut un fils, Jean-Baptiste, né le 6 août 1622, seigneur de Longeville, Thiais, Choisy et Grignon, conseiller au grand conseil le 26 mars 1649, président en la chambre des comptes le 6 mai 1667, jusqu'en 1675. (Nous avons trouvé dans Moréri, au mot Baron, qu'en 1659 un sieur de Bermond était consul au Caire, nous le croyons parent du conseiller au Parlement.)

L'auteur des Portraits prétend que le conseiller était de la maison d'Aubais ; mais il est à remarquer que les marquis d'Aubais s'appelaient Baschi, et que, à la vérité, si nous trouvons dans leur écu d'alliances les armes d'une famille Bermond : *d'or à l'ours de sable en pied*, ces Bermond s'étaient éteints pour les deux branches d'Anduse et de Sauve, qui portaient *d'argent au lion de gueules*, dès le XIIIe siècle, et pour celle de Sommières qui portait l'ours, dès 1527, en se fondant dans les Narbonne-Pelet. (M.) D'un autre côté, les Caylar de Saint-Bonnet, du Languedoc, eurent une branche qui prit le nom de Bermond, donna naissance au maréchal de Saint-Bonnet de Thoiras, et s'éteignit en 1691 en la personne de Jacques-François de Bermond de Caylar de Thoiras d'Amboise; mais ces autres Bermond avaient aussi des armes différentes de celles du conseiller au Parlement. (L.-C.) Il nous semble donc que l'auteur a confondu entre elles différentes familles de même nom, et que le conseiller n'appartient ni aux Baschi d'Aubais ni aux Caylar de Saint-Bonnet.

45. Le Musnier. — Homme de rien, de nul crédit et de nulle lumière, et néantmoins assez capable de servir à l'occasion. A [1] son père conseiller en la grand'chambre. N'a nul commerce avec les honnestes gens [2] : joue à la boule avec son cordonnier et des procureurs qui le peuvent gouverner.

[1] M. Depping écrit : *de*, et continue la phrase précédente. — [2] Le ms 890 et D. ajoutent :

Digitized by Google

d'honneur, et suppriment par conséquent le mot honnestes, ce qui dans le langage du XVIIe siècle, offre un sens tout différent. Nous préférons la leçon d'Hubert.

Armes, N° 10.

Jacques le Musnier, ou le Meusnier, reçu le 8 février 1641. (B.)

46. Fraguyer. — Bon homme, un peu patelin; bien intentionné; appliqué au mestier; est capable d'ouverture. Un peu foible et vacillant; sans intérest. Son frère le jésuite et les dévôts ont crédit auprès de luy. Est fort amy de M. le président le Bailleul.

D'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois grappes de raisin d'or. (Armoriaux, cachets.) B. fait les grappes *d'argent*.

François Fraguier, seigneur de Longpérier et de Quincy, fut reçu conseiller le 15 mars 1641, et mourut sous-doyen en 1689. (B. L.-C.)

47. Feydeau. — Très habile, s'appliquant tout à fait au Palais, faisant presque toutes les [1] ouvertures de sa chambre. Homme de nuls intérests, peu gouverné. Très particulier, aimant le cabinet et l'estude; souhaiterait néantmoins des bénéfices.

[1] D. ajoute : belles.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même. (B. J.)

Louis Feydeau, de la branche des seigneurs d'Erouville, conseiller clerc en la grand'chambre du Parlement, fut reçu conseiller le 12 juillet 1641, et mourut le 9 juin 1673. (L.-C.)

48. Machault. — A grand sens, s'appliquant tout à fait au mestier, fort formé [1], a grande suite, de la réputation et du crédit dans sa chambre, et ses opinions y sont très considérées [2]; est quelquefois emporté. Quelques-uns le croient intéressé, et s'il l'est, c'est en particulier [3]. Et considère fort ceux qui tiennent de luy; son père est conseiller d'Estat.

[1] *Var. :* ferme (ms 890 et Depping). — [2] *Var. :* considérables (ms 890). — [3] Mesnage et... (M. Depping). — Mesnager et... (ms 1097 et 890).

D'argent à trois têtes de corbin (ou corbeau) *arrachées de sable.* (B. J.)

Louis de Machault, abbé de Saint-Pierre en 1625, conseiller au Parlement le 21 juin 1642, mort le 15 juin 1673, était l'un des fils de Charles de Machault, seigneur d'Arnouville, né en 1587, conseiller au grand conseil le 25 avril 1608, maître des requêtes le 21 août 1619, intendant des armées en Normandie, Languedoc, Bourgogne et Dauphiné, puis conseiller d'Etat, et doyen en mars 1665; mort le 16 janvier 1667, à 80 ans. (B. L.-C.)

49. Servin [1]. — De nulle application au Palais, quoyqu'il ne manque pas de connoissance. On se peut fier sur luy, se donnant tout à fait à ses amis, et prend soin pour eux. Est estroitement lié avec M. Monnerot le jeune [2], jusques là qu'ils ont accordé par mariage leurs enfans qui ne font presque que de naistre. N'a pas beaucoup acquis d'estime dans le Palais; et celle qu'il a [3] vient de l'affection

Digitized by Google

que feu M. le premier président luy tesmoignoit ; il l'avoit fait intendant de justice à Orléans. Est en perpétuel divorce avec sa femme, qui est (*en blanc*).

[1] Omis par le ms 890. — [2] D. écrit : Mounerole jeune. — [3] Ce commencement de phrase en blanc chez Hubert, est restitué d'après le ms 1096 ; cette phrase est étrangement estropiée dans D.

D'argent à l'aigle à deux têtes, de sable. (B.) — Le jeton de l'avocat général offre de plus *un lambel de ... en chef.*

Louis Servin fut reçu conseiller le 28 août 1643. Le célèbre avocat général Louis Servin, seigneur de la Grève, conseiller d'Etat en 1614, était sans doute d'une branche cadette. De sa femme Françoise de Rambures, il n'eut qu'une fille unique, selon le Père Anselme. D'après M. de Terrebasse, en sa relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, le conseiller au Parlement, Louis-René Servin serait fils de l'avocat général, et aurait eu pour femme Charlotte de Vassan.

50. Mallebranche.—Honnête homme, mais foible et de médiocre capacité; a peu de crédit. Est gouverné par le curé de Saint-Roch. A un nepveu conseiller au Parlement. Fort honneste homme, ne paroist pas fort sujet à ses intérests, a les aydes rongnées [1], anciens droits de 400 livres, Fresne 300 livres. — Et plus bas sont escrits ces mots : quelques droits employez en l'état des aides.

[1] *Var.* : de Rougnes (ms 1096 et D.) ; de Roynes (ms 890).

De gueules à une patte de lion d'argent posée en barre et mouvante du canton sénestre du chef. (L.-B.)

Mathurin Mallebranche, conseiller au Parlement le 26 mai 1644. (B. E.)

51. Du Fos [1]. — Homme du monde ; capable, aimant la société et la compagnie des dames. A bon esprit et bon jugement aux affaires; sans intérests. Acquiert de l'estime. A trouvé la succession de son père embarrassée de grandes debtes, d'où le mariage de sa femme, fille de M. Royer, maître des comptes, ne l'a pas tout à fait tiré. A de grandes terres en Picardie, la Tolle (*Lataule?*) ; est nepveu et présomptif héritier de M. de la Noüe [2].

[1] Hubert commet une erreur singulière en écrivant : du Bois ; M. Depping met : du Fer ; le ms 1096 : du Fau ; la vraie leçon, conforme à la liste de Blanchard, nous est fournie par le ms 890. — [2] La Neuve (ms 890) ; selon D. : la Manne.

D'or à trois pals d'azur, au lambel de trois pendants d'argent. (B.) — L.-B. écrit : *de gueules à trois pals d'or, au lambel à trois pendants du même.*

François du Fos, reçu le 9 avril 1652 (E.), monta à la grand'chambre en 1685. (L.-B.) Sa femme était fille de François Royer, maître des comptes le 4 janvier 1638 jusqu'en mars 1662. (Mlle Denys.)

52. De Fourcy. — A beaucoup d'honneur et d'esprit ; s'appliquant tout à fait au Palais, prenant les affaires du biais qu'elles doivent estre prises ; est entier à ses intérests [1]. M. Boucherat, maître des requestes, est son beau père et qui a grand pouvoir sur luy. A

Digitized by Google

de grands biens et entre autres cette belle terre, (*Chessy*), entre Lagny et Meaux; et (*est*) proche [2] à se faire président aux enquestes. Possède les aydes de Chessy, de 4,000 livres [3].

[1] Selon D.: est entier et sans intérest. — [2] *Var.* : cherche. (ms 890 et D.) — [3] 400 livres selon le ms 890 et Depping, qui écrit : Chezy.

D'azur à l'aigle d'or, le vol abaissé, au chef du même, chargé de trois tourteaux de gueules. (L-B. J.)

Cet article fait double emploi avec celui consacré au même personnage, nº 99.

53. Le Tonnelier de Breteuil. — Jeune homme qui va viste, capable de servir et donnant à la recommandation; sans intérest. Est gouverné par les dames et particulièrement par la Gaillonnet. A son frère contrôleur général. M. le président de Bailleul a crédit sur luy. — Et plus bas sont escrits d'une autre main ces mots [1] : Foible et prenant les choses d'ordinaire de travers [2].

[1] M. Depping a omis : et plus bas... — [2] Le ms 890 met : prenant d'ordinaire le travers.

D'azur à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté de même. (B.)

Claude le Tonnelier de Breteuil, seigneur d'Escouché, reçu le 14 juin 1652, mort en 1698. (L-C.) Son frère était Louis le Tonnelier, seigneur de Breteuil et de Boissette, maître des requêtes le 23 janvier 1644, contrôleur général des finances en novembre 1657, remplacé en 1666, mort le 18 janvier 1685. (T-T. et Haudiquer de Blancourt, Nobiliaire de Picardie.) — Pour la Gaillonnet, consultez les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

54. De Salo. — A l'esprit ferme; entier dans ses résolutions [1]; attaché au mestier qu'il fait en homme de bien et sans intérests; aspire plus haut; aime l'estude et la bonne chère. A des bénéfices et est peu gouverné.

[1] *Var.* : opinions (ms et D.).

De gueules à trois fers de lance émoussés d'argent. (B.)

Il était l'un des quatre frères de Denis, voyez nº 145, et fils de Jacques, seigneur de la Coudraye, conseiller en la grand'chambre. (B. M.)

55. Brisard. — Homme obscur, froid, sans communication, bon d'ailleurs; de qualité fort médiocre. Neveu de M. Foucaud, conseiller en la quatrième (*grand'chambre*, ms 890).

Fascé d'azur et d'argent de six pièces; chaque fasce d'azur chargée d'une aigle d'or entre deux lions affrontés du même, renfermés chacun dans des cercles d'argent enchaînés du même; et les fasces d'argent chargées de neuf hermines de sable, 4, 3, 2. (B. P. J.)

56. Dorieux. — D'excellent esprit, aimant peu sa profession, quoyqu'il ait esté très bien instruit par M. Dorieux, président de la Cour des Aydes, son père, qui lui laissera de grands biens. Est commode pour toutes choses; se donne assez volontiers aux plaisirs de la vie.

[1] La variante : institué, adoptée par M. D., d'après les ms, n'a pas de sens.

Digitized by Google

D'azur à la bande d'or chargée de trois molettes de gueules. (L-B. J.)

Charles-Henri Dorieux, conseiller au Parlement, était fils de Jean, conseiller au grand conseil, puis président en la cour des aides, et de Geneviève de Creil. — (L.-C. au mot Creil.)

57. PHELYPES DE BILLY. — Extravagant, affectant de la suffisance; grand parleur, hardy harangueur; capable quelquefois d'ouvertures, et plus capable de servir que personne, pour la chaleur qu'il a pour ses amys. Il se donne tout entier aux dames.

D'argent au chevron de gueules accompagné de trois glands et de trois olives de sinople, un gland et une olive accouplés et liés de gueules; écartelé de gueules à la croix engrêlée d'argent. (P. J.)

Jean-Julien Phelypes de Billy, reçu le 14 mai 1654 (E.)

58. LE COCQ. — Ne manque pas de sens, mais n'a point encore acquis de crédit ni la capacité qu'il faut pour faire des ouvertures. A son père conseiller de la seconde (*chambre des enquêtes*) [1], est nepveu de M. Broé [2], a espousé Mlle de la Berchère [3], et sera intéressé.

[1] Grand'chambre (ms 890). — [2] Broüé ou mieux de Broë. (D. et le ms 1096). Le ms 896 écrit : de Brocq, et Hubert : Bione. Voyez du reste le n° 72. — [3] Phrase omise (ms 1096).

D'azur à trois coqs d'or. (B. L-C.)

Jean-François le Cocq, conseiller au Parlement le 29 mai 1654, était fils de Jean, conseiller en la 2e des enquêtes, puis en la grand'chambre, seigneur de Corbeville, Elleville, etc., marquis de Goupillières en 1678, mort le 4 juin 1683. Il avait épousé le 15 mai 1657 Louise Charlotte, morte le 15 février 1699, fille de Pierre le Goux, chevalier, seigneur de la Berchère, etc, successivement premier président des parlements de Dijon en juin 1631, exilé en 1637, puis de Grenoble, le 19 août 1644, mort en 1653. (L-C. T-T.)

59. BROUSSEL. — Très habile, très sçavant, ferme, entier, sombre, particulier; n'est gouverné de personne; a peu de biens. Est frère de la Louvière, qui [1] cherche du desdommagement de sa charge de gouverneur de la Bastille; est nepveu de M. Boucherat, doyen de la Chambre des Comptes. — Et plus bas sont inscrits ces mots, d'une autre main : Amy intime de M. Nublé, qui l'est de Pellisson.

[1] M. Depping a laissé en blanc le nom de la Louvière, et le ms 890, n'y comprenant rien, change ainsi la phrase : est fier, cherche du.....

Armes, voyez n° 202; cependant l'Armorial de 1696 donne à une famille de même nom : *De sable au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

Il était fils de Pierre Broussel, *aliàs* Brussel, conseiller au Parlement, mort le 4 août 1633 (selon B., il aurait au contraire été reçu le 19 août 1633), et de Marguerite Boucherat, mariée en 1603. (L-C.) B. ne donne pas les armes de ce conseiller, et écrit Broussel, page 125, Brussel pages 113 et 127.

M. Nublé, et non pas Huble (Depping), était un avocat au Parlement, célèbre à cette époque.

60. PELLETIER. — Honneste homme, bel esprit, appliqué à sa profession, et affectant de la singularité; prenant quelquefois des

Digitized by Google

opinions bizarres. Aime le monde. Est sans intérests. Proche parent de M. le Tellier. Il y a quelquefois jalousie entre ses frères [1].

[1] M. Depping donne la leçon : proche de M. le Tellier et frère de Pelletier, confident de M. le Tellier.

D'azur à la croix patée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules soutenu d'une rose du même et accosté de deux molettes de sable. (B. J.)

Jérôme le Pelletier, d'abord conseiller au Châtelet de Paris, puis, le 7 juin 1656, conseiller au Parlement, nommé en 1666, avec son frère Michel le Pelletier de Sousy pour l'exécution des arrêts de la Cour des grands jours de Clermont en Auvergne, vivait encore en 1680. — Il avait un autre frère, Claude, également conseiller au Parlement. Voyez nº 147. (E. M. L-C.)

61. Amproux. — A de l'esprit et de la capacité ; se picque de chaleur pour ses amys ; est seur ; et brouillé avec l'intendant son frère, quoyqu'il en puisse espérer beaucoup de biens. Est de la religion. M. de Bermond le gouverne ; s'attache à MM. d'Estrée et (*à l'évêque*) de Laon. Est capable de grandes ouvertures et les pousse avec vigueur.

De sinople à trois larmes d'argent. (L-B.) Selon les Tablettes de Thémis : *de gueules*, etc., ce qui est en contradiction avec tous les armoriaux.

Benjamin Amproux, conseiller au Parlement le 13 juillet 1657, avait un frère, Jacques Amproux, seigneur de Lorme, intendant des finances dès 1638. (T-T. E.)

62. L'Archer. — Jeune, estourdy, joueur, léger, foible, sans application, faisant despense ; frère de M. le président l'Archer et beau-frère de M. de la Villeserre (*Var.* : *Villassé, Villaserre, Valacère*).

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale de même. (P. J.)

Germain Larcher, prieur de Saint-Gaon en Champagne, conseiller clerc au Parlement le 17 mai 1658, avait un frère président des comptes, et une sœur, Geneviève, épouse d'Edouard Colbert, marquis de Villacerf et de Payens, premier maître d'hôtel de la reine Marie-Thérèse et de la Dauphine, puis surintendant général des bâtiments du Roi. (L-C.)

63. Chevalier. — Jeune homme peu expérimenté et peu connaissant les affaires ; promettant néantmoins quelque chose ; venant de M. Chevalier du Parlement mesme.

D'azur à la tête de licorne coupée d'argent, au chef du même, chargé de trois demi-vols de sable. (L-B.)

Jean-Baptiste Chevallier (seigneur du Plessis et du Coudrai, né en 1626, mort en 1688 ?) conseiller au Parlement le 22 août 1658, était fils de Nicolas, conseiller au Parlement, mort en 1633 doyen de la grand'chambre. (B. L-C. E.)

64. Bossu. — Obscur, vivant en homme de rien [1] ; aimant le sacq, assidu ; et de fort médiocres parents [2].

[1] *Var.* : bien (ms 890). — [2] *Var.* : partyes (D.), — a de médiocres partyes, selon les deux ms.

D'or à trois têtes de More de sable, tortillées d'argent. (Armorial de 1696.) — B. écrit,

Digitized by Google

p. 86... : *bandées de gueules, à la bordure engrêlée de même.* C'est sans doute une brisure.

Il était peut-être fils de François le Bossu, seigneur de Beaufort, qui avait épousé vers 1638 Madeleine Ferrand (L-C.), et descendant ou parent d'Olivier le Bossu, conseiller au Parlement le 1er septembre 1570. (B.)

65. FAYET. — Moins que rien. Filz de M. Fayet, conseiller en la quatrième des enquestes.

D'azur à la fasce d'or chargée d'une autre de sable, surchargée d'une coquille d'argent accostée de deux étoiles d'or, accompagnée en chef d'une levrette courante d'argent accolée de gueules, bordée, clouée, bouclée d'or, et en pointe de trois losanges d'or. (Arm. de 1696; — Mlle Denys.) Palliot supprime la levrette et les losanges.

Il s'agit probablement de Louis Fayet, seigneur de Piscop, qui devint conseiller honoraire en la grand'chambre. Voyez au n° 131.

66. DE COULANGES [1]. — Spirituel, mais jeune ; de nulle application et de nulle capacité. Petit-fils de M. (*le Fèvre*) d'Ormesson [2], maître des requestes. — Et plus bas sont escrits ces mots, d'une autre main : Mme de Savigny [3], sa tante, a beaucoup de pouvoir sur luy.

[1] D. écrit : Decolauges. — [2] Ici D. intercale : doïen du Conseil, gendre de M. le Tellier... — [3] *Var.* : Sevigny et Sévigné.

D'azur à la bande d'argent chargée de trois aigles de sable. (Mlle Denys.)

Philippe de Coulanges, maître des comptes en 1632, mort en 1659, épousa en 1626 Anne le Fèvre d'Ormesson, morte en 1654, fille d'André le Fèvre, seigneur d'Ormesson, maître des requêtes, intendant de Lyon, directeur des finances, conseiller d'État, mort doyen le 2 mars 1665, à 88 ans. — Son fils Philippe-Emmanuel de Coulanges fut conseiller au Parlement, puis maître des requêtes en septembre 1672. — Il épousa Mlle du Gué-Bagnols, nièce, par sa mère, de la femme du chancelier le Tellier et favorite de Mme de Maintenon. — Il mourut le 31 janvier 1716, à 85 ans. *Mme de Savigny, sa tante.....* il y a ici deux erreurs : il faut lire, *Mme de Sévigné sa cousine germaine.....* En effet, nous voyons dans la généalogie des Rabutin que Celse-Bénigne de Rabutin, chevalier, baron de Chantal et Bourbilly, tué à 30 ans le 27 juillet 1627 lors de la descente des Anglais dans l'île de Rhé, avait épousé en 1624 Marie de Coulanges, fille de Philippe, seigneur de la Tour, et sœur de Philippe, maître des comptes; qu'elle en eut une fille, Marie de Rabutin, dame de Chantal et de Bourbilly, morte en 1696, mariée en 1644 à Henri, marquis de Sévigné, tué en duel en 1651. La marquise de Sévigné est donc la cousine, non la tante de Ph.-E. de Coulanges; lequel n'avait aucun lien de parenté avec la belle-mère de sa cousine, et est souvent cité dans les Lettres de sa célèbre parente. Les Mémoires de Philippe de Coulanges ont été publiés.

67. BARBERYE DE SAINT-CONTEST. — Nouveau venu; de parenté médiocre [1], mais riche, et dans le dessein de travailler. A de grands procès en la chambre de l'édict contre ses proches. N'est pas d'esprit relevé. Le père Peingré, jésuite, a grand pouvoir sur luy.

[1] Le ms 890 écrit : Normand venu de... ainsi que M. Depping. — Hubert avait écrit : de Coutais, ce qui provenait d'une mauvaise lecture, et M. D. : Verberie.

D'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'or. (L.-B. J.)

Est-ce Michel Barberie, seigneur de Saint-Contest, qui se fit recevoir maître des requêtes le 24 avril 1665, et mourut en avril 1692 ? (T.-T.)

68. DE QUELIN. — Ne s'adonne que à la despense et aux divertissemens, en s'incommodant; s'attache fort aux dames; s'appliquant

Digitized by Google

fort au jeu. Au Palais [1] est assez chaud amy; son plus familier amy est M. Saintot, conseiller au Châtelet. A son oncle, M. Sevin, auquel il a grande obligation, et à qui il deffère beaucoup [2].

[1] Fort peu au Palais, est assez..... (ms 1096 et D.) — [2] *Var. :* a son oncle de..... omis par le ms 890.

D'azur au chevron accompagné de deux étoiles et d'une pomme de pin, le tout d'or. (L-B.)

Nicolas de Quelin, reçu le 12 décembre 1659. (E.) Vivait encore en 1685. (L-B.) Il était né en 1606, et se vantait d'être le fils de Henri IV. (T.-R.)

DEUXIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidents.

69. Le Féron. — Bon juge; jugement solide [1], résolu dans ses opinions, qui ne change point sans rendre [2] raison; ne se prévient point; ayme la reigle; bon homme, et sans intérest. Aime le jeu, et s'y applique. M. le président de Novion est son beau-frère; M. le mareschal de Villeroy est son amy et lui a procuré la prévosté des marchands. A pour adhérans et amis particuliers en sa chambre, MM. Magdeleine, Mandat, (*Feydeau de*) Bernay, Phippeaux (*Phelypeaux*), tous ses proches; a quelques brouilleries dans son domestique.

[1] Le ms 890 substitue : décisif; mais M. Depping met : décisif et résolu..... — [2] *Var. :* à la place du mot : rendre, les ms et D. mettent : de grandes.

De gueules au sautoir accompagné en chef et en pointe de deux molettes, en flanc de deux aiglettes, le tout d'or. (L-B. J.)

Jérôme le Féron, chevalier, seigneur d'Orville et de Louvres-en-Parisis, conseiller au Parlement le 9 juillet 1627, puis président en la 2e des enquêtes avant 1646, fut prévôt des marchands de Paris le 2 février 1646, et mourut le 8 septembre 1689. (B. M.)

70. De Bragelonne. — De médiocre suffisance, a bonne opinion de luy-mesme; grand parleur, cherchant tousjours des nouveautez; amateur de louanges; sans pouvoir, sans suite. MM. Magdeleine, Marle et Poncet [1] ont crédit sur luy. Donne tout à fait à la faveur et aux ministres, deffère à M. Colbert. N'est point seur, et est en quelque manière intéressé. Le chevalier [2] de Bragelonne le gouverne.

[1] Le ms 890 supprime : Magdeleine; celui 1096 ajoute après Marle : son beau-frère. — [2] *Var. :* la chevalière. (D.)

De gueules à la fasce d'argent chargée d'une coquille de sable et accompagnée de trois molettes d'or. (B. L-C. J.)

Thomas de Bragelongne, chevalier, seigneur d'Inginville, Issi, Pourpry, Petit-Tignonville, et de la Magdeleine près Chastre, fut conseiller au Parlement le 12 mai 1637, puis, après avoir été président aux enquêtes, président au parlement de Metz en 1674; il mourut à 67 ans, en 1680. (B. L-C.)

Digitized by Google

Conseillers.

71. MAGDELEINE [1]. — Consommé dans les affaires ; a grande probité, se prévient de luy-mesme et contredit volontiers. Sçavant aux coustumes et arrests. Grand parleur, aymant pratique et cherchant ses intérests raisonnables. Mme le Coq, sa fille, a grand pouvoir sur luy, aussy bien que M. de St-Martin, à cause de la religion. Ses proches sont les mesmes que ceux de M. le président le Féron. Est considéré parmi ceux de la religion prétendue réformée. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : fait profession d'estre obligé à Monseigneur, témoigne beaucoup d'amitié à Pelisson, a considération pour les recommandations qu'il luy fait.

[1] Omis dans le ms 890.

D'argent à six pattes de griffon de sable, posées 3, 2, 1. (B.)

Jacques Magdelaine, reçu conseiller le 23 janvier 1615 (B.), mourut en 1661. Une de ses filles avait épousé le marquis de Saint-Simon-Courtaumer, puis le marquis de la Case, de la maison de Pons; une autre fut femme de Jean le Coq de Corbeville, conseiller au Parlement. Tallemant des Réaux parle de toute cette famille, au chapitre de Mme de Langey.

72. LE COCQ DE CORBEVILLE [1]. — Dévôt et scrupuleux. Esprit assez dur [2], capable néantmoins. Bon juge, mais long à toutes choses; parleur et ayant quelque opinion de luy-mesme; est obstiné en ses opinions; n'est pas homme de grande pratique; aime les intérests du Palais. Avait espousé une Broüé (*Broé*) [3] dont il a eu un filz qui est conseiller en la première des enquestes ; a depuis espousé une femme [4] dont il a plusieurs enfans.

[1] Le ms 890 lui donne le rang n° 25 ter. — [2] *Var.* : Doux (ms 890); c'est un contre-sens. — [3] Le même ms écrit : Brie ; c'est une erreur. — [4] Le ms 1096 et D. la nomment : de Sève, le ms 890 : de Serre.

Armes, N° 58.

Jean le Coq, seigneur de Corbeville, Elleville et les Porcherons, marquis de Goupillières en 1678, conseiller au Parlement le 11 juillet 1625, mort le 4 juin 1683, avait épousé en premières noces Anne de Broé, fille de Bon-François de Broé, seigneur de la Guette et des Marches, conseiller au Parlement, et président aux requêtes, et de sa première femme Madeleine de Hacqueville. Son fils a été cité au n° 58. (B. L.-C.)

73. PITHOU. — Bel esprit, sçavant, s'exprimant facilement, fantasque [1], alléguant souvent des authoritez supposées; réputé dans sa chambre pour homme de lettres, mais rien au delà, y ayant peu de suite ; aime ses intérests et néantmoins sans beaucoup d'excès ny de chaleur. A espousé une Loisel-Garlanson [2], et est beau-frère de M. Brisacier, maître des comptes. N'est pas aimé à la Cour, en ayant

Digitized by Google

été exilé et proscrit durant six ou sept années, a esté frondeur. — Et au dessous, d'une autre main, sont ces mots : plusieurs le tiennent pour seur; Mme Brissonnet [3] veufve, sa sœur, a pouvoir sur lui; et peut estre gouverné par Pélisson.

[1] Le ms 890 supprime : fantasque, D. conserve ce mot et ajoute : inconstant. — [2] M. D. et le ms 890 mettent : une Garsaulan ; c'est une mauvaise lecture. — [3] D. écrit : Crisonne.

De vair, à la bande de gueules liserée d'or. (B.)

Pierre Pithou, conseiller au Parlement le 11 mai 1629, avait épousé Chrétienne Loisel, fille d'Antoine, conseiller au Parlement en 1604, et mort en 1610, dont aucune sœur n'épousa un Brisacier. Une des sœurs de Pierre Pithou, Louise, était femme d'André Briçonnet, auditeur des comptes. Ils étaient enfants d'Antoine Pithou, seigneur de Saint-Léger; la seconde sœur, Marguerite, épousa Claude Molé. (B. L-C. Grosley, Vie de Pithou, Paris, 1756, in-12.)

74. Camus de Pontcarré [1]. — Ne manque pas de suffisance et capacité ; cherchant les nouveautez. Opposé à M. Magdeleine. De belle humeur, et de grande liberté à parler, est homme de parolle, et aymé en sa chambre. A une très grande exactitude dans les affaires. Est attaché à M. le président de Novion. N'est pas intéressé; aime la dignité du Parlement. A son frère, l'abbé, qui est homme du monde [2]; a les aydes de Pontcarré, de 100 livres.

[1] Omis (ms 890). — [2] Hubert avait sauté les mots : du Parlement, a son frère l'abbé. Nous les avons rétablis d'après le ms 1096 et D.

D'azur à une étoile d'or posée en cœur, accompagnée de trois croissants d'argent. (P.-J.)

Nicolas Camus, seigneur de Pontcarré, conseiller au Parlement le 3 avril 1636, mourut en 1660, selon la Chenaye, si toutefois cet auteur n'a pas commis une erreur de date, car il peut s'agir de son fils Nicolas, lequel fut reçu conseiller le 28 mai 1661, maître des requêtes en 1691, et mourut en 1705. (L-C. T-T. E.)

75. Le Clerc de Courcelles. — Contredisant et rompant en visière; s'ingéniant volontiers. Est d'une capacité [1] de plus de bruit que de fonds [2]; ne refusant pas ses intérests. Est fort amy de M. le comte de Rochefort, et de Mad^e la mareschale Foucault, dont il soustient les affaires. A été plusieurs fois proscrit. A pour la pluspart (*du temps*) des advis assez hétéroclites [3]. Capable de faire toutes ouvertures; affectant l'ordre et le bien de sa compagnie. — Et plus bas : bizarre, peu seur [4] et glorieux.

[1] Le ms 890 intercale le mot : médiocre. — [2] *Var* absurde : fruit (ms 890). — [3] D. lui donne des *amis* hétéroclites, le ms 890 supprime la phrase et met : est hétéroclite. — [4] Le ms 890 contient : penseur.

De gueules au croissant d'argent d'où sort un lion naissant d'or. (B. et ms de Lainé, prieur de Mondonville, t. III, p. 346, à la Bibliothèque impériale.)

Charles le Clerc, seigneur de Courcelles et de Boisrideau, fut reçu conseiller au Parlement le 5 février 1639. (B.) La maréchale de Foucault est Marie Fourré de Dampierre, fille de Charles Fourré, seigneur de Dampierre, et de Marie de la

Digitized by Google

Lande, morte le 25 avril 1696 à 66 ans. Elle avait épousé Louis Foucault, comte du Daugnon, d'abord page du cardinal de Richelieu, puis vice-amiral de France, gouverneur de Brouage, et enfin maréchal de France le 20 mars 1653, mort à 43 ans le 10 octobre 1659. Il n'était pas de la même famille que les conseillers au Parlement du même nom. (L-C. P-A.)

76. MANDAT. — A médiocre sçavoir, néantmoins est bon rapporteur; se porte au bien, peu ferme [1] dans ses advis; estimé dans sa chambre. Ayme la chasse [2]; et est tout à fait desvoüé à M. le président de Novion, a soin de ses intérests au Palais.

[1] Hubert a omis : peu ferme. — [2] Phrase omise (ms 890).

D'azur au lion d'or, au chef d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable accostée de deux roses de gueules. (B. J.)

Galliot Mandat, conseiller en 1639, vivait encore en 1670.

77. GENOUX. — Aime tout à fait ses intérests, est attaché au sacq; se meslant [1] de bien des affaires; ferme et opiniastre en ses advis, a de la suite. Dans sa chambre est homme de caballe et d'intrigue, se donnant volontiers à la Cour; fait de grands bruits et est capable de servir. Est gendre de Lebrun, thrésorier du sceau.

[1] *Var. :* démeslant bien..... (ms 890).

D'or à trois bandes ondées d'azur. (P. Arm. de 1696.)

Philippe Genoux, seigneur de Guibeville et de Toulongeon, fut secrétaire des commandements de Marie de Médicis, puis secrétaire du Roi, conseiller au Parlement le 20 décembre 1641, et mourut conseiller de grand'chambre le 1er décembre 1684, à 71 ans. (L-C. B.)

78. DURAND [1]. — Bon juge, de sens raisonnable, mais tout d'une pièce; ne considérant que ce qu'il s'est mis dans l'esprit de croire; nullement intéressé. A espousé la sœur de des Fontaines, et est de difficile accord.

[1] Avant ce conseiller, D. place le conseiller Boucherat, auquel notre manuscrit donne le n° 128, nouvelle preuve de l'antériorité de la copie du chanoine Hubert.

De gueules au lion d'or tenant un coutelas d'argent garni d'or. (L-B.)

Ursin Durand, reçu le 19 juillet 1647 (E.); mais selon B, ce serait le 8 mai.

Ursin Durand, seigneur de Pontcarré, probablement fils du précédent, reçu le 19 février 1698, porte selon Chevillard : *Ecartelé aux 1 et 4 les armes des Camus de Pontcarré, aux 2 et 3 d'or au thyrse de gueules tortillé d'une couleuvre d'azur, lampassée de gueules, la tête contournée.*

79. DOUJAT. — Présomptueux, et se croyant habile au delà de ce qu'il est; contredisant, plein de boutades, joueur, ruiné et séparé de sa femme, n° 10. Aymant la pratique. Fils de M. Doujat, conseiller de la grand'chambre, et beau-frère de M. le président le Noir, pour qui il a de la defférence.

Armes, N° 12.

Jean Doujat fut reçu conseiller le 30 août 1647 (E.); mais selon B., en mai.

Digitized by Google

80. De Nesmond-Courberon. — D'humeur prompte, comme M. son père; d'assez bon esprit; estudiant à se former. Bienfaisant, non intéressé, aymé dans sa chambre, faisant justice. N'a pas tout à fait l'air du monde; est reçu en survivance (*de*) son père (*président à mortier*); est fort gouverné du curé de St-Nicolas [1].

[1] Le ms 890 ajoute : « est à présent maistre des requestes. » Il le fut du 5 décembre 1639 au 1er décembre 1664. Les notes auraient donc été composées à la fin de l'année 1659, un peu plus tôt que nous ne l'avions pensé d'abord.

Armes, N° 2.

Guillaume de Nesmond, seigneur de Courberon et de la Couare, conseiller au Parlement le 5 mars 1649, président à mortier en survivance de son père le 16 novembre 1658, maître des requêtes le 5 décembre 1659, président à mortier le 1er décembre 1664, mort le 19 mars 1693. (B. L-C. T-T.)

81. Guillard. — Fort homme d'honneur, mais n'aymant nullement son mestier ny sa peine. Est dans le divertissement. D'un naturel assez doux. A espousé une Gobelin, fille d'un cy-devant maître des comptes; est beau frère de M. Voysin, maître des requestes.

De gueules, à deux bourdons de pèlerin d'or, posés en chevron, accompagnés de trois montjoies au rocher d'argent. (L-B. L-C. J.)

Claude Guillard fut reçu conseiller le 7 juin 1649. (B.) Il épousa la fille de Jacques Gobelin, maître des comptes, et de Marie Bachasson. (L.-C.)

82. De Lambert [1]. — Ne manque pas d'esprit; parle bien, s'applique peu aux affaires, est dans le jeu, dans le divertissement; est de société ordinaire avec MM. (*de Mesmes*) d'Avaux, Barillon, Courtin. A espousé une Rouillié, sœur du maître des requestes, est nepveu de M. le président de Mesmes, qui estoit cy-devant surintendant et chef du conseil de Mademoiselle.

[1] Omis par le ms 890.

D'azur au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules. (L-C. J.)

Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, marquis de Thibouville, né le 3 novembre 1623, conseiller au Parlement de Paris le 4 février 1650, maître des requêtes le 16 décembre 1660, intendant à Moulins en 1666, en Dauphiné en 1679, à Montauban en 1691, à Lyon en 1694, puis à Rouen, conseiller d'Etat; mort le 23 novembre 1700. Avait épousé Elisabeth Rouillié. (L-C.)

83. Le Grand. — Tout à fait dévôt, craignant tousjours de faillir. Civil, obligeant, nullement intéressé, s'appliquant fort et se tenant à ses advis, quoyque quelquefois assez bizarres. Est nepveu de M. l'ancien [1] évesque de Thoulon; aurait besoin de bénéfices.

[1] M. Depping écrit : Lautien... Il n'y a jamais eu d'évêque de Toulon de ce nom. — Henri le Grand, prévôt de l'Eglise de Toulon en 1645, avait pour mère une sœur de Jacques Danès, seigneur de Marly, aumônier du Roi, puis évêque de Toulon. (Ste-Marthe, *Gallia christiana.*)

D'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles d'or, accompagnée en chef de trois larmes d'argent. (B. J.)

Digitized by Google

84. Feydeau de Bernay. — Esprit infiniment inquiet. De peu de connoissance dans les affaires du Palais. S'intriguant fort à la Cour, dans le dessein qu'il a d'estre évesque; a la réputation[1] d'estre du Port-Royal, et se jette présentement de l'autre party. Voit souvent M. et Mme de Villeroy. Bon amy. Est dans la société ordinaire de MM. d'Avaux, Barillon, etc.; est attaché au président le Féron, son parent. S'est incommodé au jeu, quoyqu'il ait de grands biens[2]. Est officieux et sert ses amys quand il peut. A part aux aydes de l'élection de Clermont, qui sont de 14,000 livres.

[1] *Var.* : représentation (ms 890), n'offre de sens. — [2] Grands bénéfices, *var.* du ms 890.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même. (P. J.)

François Feydeau, abbé de Bernay, prieur de Maupas et de Villenauxe, fut reçu conseiller au Parlement le 21 juillet 1651. (L-C.)

85. Frezon. — Bon homme et qui a de l'honneur, bon juge, nullement attaché au Palais; fort riche. A espousé une Villevault[1].

[1] *Var.* : Villeure (Depping); Villerceau (ms 890). — La leçon d'Hubert nous paraît préférable.

De sable à deux lions passés en sautoir et adossés d'or. (L-B.)

François Frezon, conseiller au Châtelet, puis au Parlement le 18 août 1651. (L-C.)

86. Phelypeaux d'Herbault. — Médiocre esprit, très paresseux, nullement appliqué aux affaires ny au Palais; chasseur, joueur. Nepveu de M. de la Vrillière, a espousé une Loisel, niepce de MM. Pithou et de Brisacier; est dans la société de MM. d'Avaux et de Bernay.

D'azur semé de bacinets ou quarte feuilles d'or, au franc canton d'hermines, qui est Tiercie ou Thierry; écartelé d'argent à trois lézards de sinople, qui est Cottereau. (B. P. P-A. Hubert, et J.)

François Phelypeaux, sieur d'Herbault, avait épousé Anne Loisel. Il mourut le 26 mars 1705. (L-C. M.)

87. De Marle. — Beau-frère de M. le président de Bragelonne, a espousé la fille de feu M. de Beaubourg, sa cousine germaine. A l'esprit obscur, difficile; a grande passion de s'advancer[1]; la maison dont il est sorty luy donnant de la gloire. N'est point intéressé; aime la pratique pour travailler. Est parent des Colbert, et particulièrement de celuy de M. le cardinal (*Mazarin*)[2], le regardant comme en pouvant être advancé.

[1] C'est la leçon que donne D. C'est la meilleure. Hubert avait écrit : s'absenter, le ms 890 : subsister, ce qui est un contre-sens. — [2] Le ms 890, à la place de ces mots : celuy de M. le cardinal, a mis : le surintendant. C'est changer complètement le portrait du personnage. Il montrait de la perspicacité, ayant su démêler le mérite d'un homme obscur encore, on en fait un vulgaire solliciteur, courtisan d'un homme en place.

Digitized by Google

D'azur à trois tours d'or, qui est d'Hector; écartelé d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent, qui est de Marle. (L-C. J.)

Bernard Hector de Marle, seigneur de Versigny, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes le 28 mai 1665, mourut en 1694. Il avait épousé sa cousine, Claude de Marle de Beaubourg. (L-C.) Le Colbert du cardinal, son parent, était J. B. Colbert, attaché à la maison du cardinal Mazarin, et depuis contrôleur-général des finances, secrétaire d'État, etc.

88. Foucault. — Nepveu de M. Foucault de la quatrième, est moins que rien, et le sujet de la raillerie de ses confrères.

De sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or. (L-C.) — L'Armorial de 1696 porte simplement : *de sable au lion couronné d'argent.*

89. Pinon. — Conseiller d'église, fort honneste homme; sans affection des affaires du Palais. Frère de M. du Martray, conseiller en la quatrième, et filz du feu président à Metz.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin du même. (B. J.)

Jean Pinon, seigneur d'Oncy, de Vitry, et du Martray, conseiller au Parlement de Paris, puis président à celui de Metz, épousa Marie de Creil, et en eut deux fils, Etienne, reçu conseiller au Parlement le 5 septembre 1653, vivant encore en 1680, et Jacques, seigneur du Martray. Voyez n° 139. (E. M.)

90. Gilbert. — Tend asseurément à quelque chose de grand, et tout jeune qu'il est entre dans la volée des habiles; et pour ce sujet estimé dans sa chambre. Est gendre de Petit, payeur des rentes. M. Housset, cy-devant intendant, est son parent.

Armes, N° 22.

Pierre Gilbert, seigneur de Voisins, Villaroy, etc., né le 7 octobre 1630, reçu conseiller au Parlement le 8 août 1654, mourut en 1679. Il avait épousé le 7 février 1656 Elisabeth Petit. (L-C. Voyez à l'article de son père, n° 22.)

M. Housset, ci-devant intendant, est sans doute N... Housset, trésorier des parties casuelles, intendant dès 1654, à moins qu'il ne s'agisse de Claude Malier, seigneur du Houssay, intendant des finances en 1620, ou de son fils Pierre, également intendant. (T-T.)

91. Le Fèvre de la Falluère. — Doux, gracieux, honneste homme; s'appliquant entièrement au mestier. Est de Tours; a un frère conseiller au grand conseil; est gendre de M. Ferrand, lieutenant particulier. Est amy de Desvaux et Valentine, receveurs généraux de Tours [1].

[1] D. écrit : est ami de MM. du Vaux Vallentine, receveurs... Il en fait les deux frères. Le ms 890 met : ami de Mrs d'Avaux et de Valentine, receveur général... Où est la vraie leçon?

D'azur à trois bandes d'or. (L-B.)

René le Fèvre de la Falluère, conseiller au Parlement le 18 août 1656, fut ensuite président en la quatrième des enquêtes, puis premier président au parlement de Rennes, le 16 juillet 1687, et mourut en 1703. Il avait épousé Françoise Ferrand, morte le 17 mars 1720. (L-B. L-C. T-T.)

92. Gallichon de Courchamp [1]. — Est filz d'un conseiller de

Digitized by Google

Bretaigne. A espousé une Dehallus[2]. A de l'esprit, quoyque sans estude; est médiocrement estimé, ne paroît point intéressé.

[1] Omis (ms 890). — Hubert avait écrit : Couchaux, et D. : Coursan. Ce sont deux légères erreurs. — [2] *Var.* : Deschalus. (D.)

D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois canettes d'argent. (Potier de Courcy, Nobiliaire et Armorial de Bretagne, 2e édition.)

Louis Galichon, seigneur de Courchamp, fut d'abord conseiller au Parlement de Paris; puis le 13 juin 1661, président à mortier au parlement de Metz, charge qui fut supprimée en décembre 1669 et rétablie en février 1674. (T-T.) Cet article fait du reste double emploi avec le n° 216.

93. De Ribeyre[1]. — Est Auvergnac, proche parent de Mme la présidente Tubeuf, est fort attaché à ceste famille. Est filz d'un lieutenant général de Ryon (*Riom*)[2] qui estoit de tous traittez et des partys de la province, qui a laissé de grands biens.

[1] Ribert. (D.) — [2] Clermont. (D.) C'est une erreur, car tous les manuscrits sont d'accord pour mettre Riom.

D'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois cannes du même, becquées et membrées de gueules. (L-C.) — Armoiries sculptées à Saint-Flour.

Antoine de Ribeyre, seigneur d'Homme, né le 10 février 1632, conseiller au Parlement le 26 mai 1657, maître des requêtes le 27 mai 1667, intendant de Limoges en 1671, de Touraine en 1672, lieutenant civil au nouveau Châtelet le 30 avril 1674, intendant de Poitou en 1689, président au grand conseil, conseiller d'honneur au Parlement de Paris en juillet 1679, conseiller d'État en 1683, ordinaire en mai 1695, mort le 7 octobre 1712, avait épousé Catherine Potier de Novion. (L-C.) Il y a eu un évêque de Saint-Flour de cette famille.

94. Potier de Novion. — Jeune et foible encore, que M. son père tasche de former et luy asseurer la charge de président de la Cour, en le mariant à la fille de M. le président de Bercy. (Il est à présent avocat général au grand Conseil, ajoute le ms 890.)

Armes, N° 4.

André Potier, chevalier, marquis de Novion, seigneur de Grignon, conseiller au Parlement de Paris le 31 août 1657, avocat général au grand conseil en 1661, maître des requêtes le 12 décembre 1663, président à mortier en survivance de son père le 2 janvier 1674, mais mort avant lui le 23 janvier 1677, avait épousé le 3 février 1660 Catherine Anne Maslon de Bercy. (L-C.)

95. Brissonnet-Maignan[1]. — Homme d'esprit, d'estude et de sagesse, qui aspire à l'honneur, qui penche à la fronde; est capable de suivre les bons advis; fort assidu au Palais. Est filz de M. Brissonnet, président au grand conseil.

[1] Le ms 1096 et D. ajoutent ce mot.

D'azur à la bande componnée d'or et de gueules, le premier compon de gueules chargé d'une étoile d'or; une autre étoile du même sur le canton sénestre de l'écu. (B. Armoriaux, pierres sculptées.)

François Briçonnet, seigneur de Millemont, mort en 1705, fut conseiller au Parlement, ainsi que son frère Jean-Baptiste, seigneur de Magnanville, reçu le 12 août 1650, mort le 25 décembre 1698. Il s'agit de ce dernier. Ils étaient fils de

Digitized by Google

Guillaume Briçonnet, seigneur de Leveville, Auteuil, Quinquempoix, etc., conseiller au Parlement le 19 mai 1635, maître des requêtes en décembre 1641, puis président au grand conseil, et mort le 3 février 1674. (L-C. P-A.)

96. Poncet. — Ne manque pas de connoissance et de lumière, estudie, se forme au Palais, ne paroist point intéressé. Est filz de M. Poncet, maître des requestes, qui a de grands biens et particulièrement de regrats [1].

[1] Hubert avait écrit : de patrimoine, mais les ms et D. ne sont pas d'accord avec lui.

D'azur à la gerbe d'or, chargée de deux tourterelles affrontées du même, et surmontée d'une étoile d'argent. (P. J.)—Généralement l'étoile est d'or.

Mathias Poncet, comte d'Ablis, seigneur de la Rivière, baron de Presle, conseiller au Parlement le 30 août 1658, maître des requêtes en mai 1665, intendant d'Alsace en 1671, de Metz en 1673, de Bourges en 1676, président au grand conseil le 11 septembre de la même année, mourut le 20 août 1693, à 57 ans. Il avait épousé Marie Betault, morte le 11 février 1723, fille de Louis Betault, seigneur de Chemault, président en la chambre des comptes, en 1673. (L-C.)

97. De Heere. — Sage, non intéressé, et desjà fait, quoyque de peu d'aage. Proche parent et très intime amy de M. et de Mad^e (*le Clerc*?) de Courcelles.

D'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux coquilles du même, et en pointe d'une étoile de gueules. (Armoriaux, gravures.)

Claude de Heere, seigneur de Vaudoy, reçu conseiller le 21 février 1659, mourut en juin 1680. (L-C.)

98. Vedeau. — De peu d'expérience, et sur lequel M. le Bel, conseiller de la Cour des Aydes, a tout pouvoir.

D'azur à deux colombes affrontées et volantes d'argent, posées en chevron, surmontées d'une roue d'or posée en chef. (L-B.)

François Vedeau, sieur de Grandmont et de Saint-Lubin, reçu conseiller le 22 août 1659. (E. M.) Epousa Marie Courtin, dont une fille, Marie, femme de Pierre Cardin le Bret. Voyez sur cette famille, les clefs des Caractères de la Bruyère.

TROISIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidents.

99. De Fourcy. — Est homme d'honneur et d'esprit; s'appliquant tout affait au Palais et prenant les affaires du biais dont elles doivent estre prises. Est entier et sans intérests. Dans la dépendance entière [1] de M. le premier président et de M. Boucherat son beau-père. A de grands biens en terres et possède les aydes de Chessy [2], de 4,000 livres de revenu.

[1] *Var.* : absolue (D. et le ms 890). — [2] Chézy (D.); les terres de Choisy (ms 890) : ce sont des erreurs.

Cet article fait double emploi avec le n° 52; voyez à ce numéro pour les *Armes*.

Digitized by Google

Henri de Fourcy, comte de Chessy, seigneur de Chalifert, Jabelines et Varanne, d'abord conseiller au Châtelet, puis au Parlement le 29 février 1652, président aux enquêtes le 9 février 166..., conseiller d'Etat ordinaire et conseiller d'honneur au même Parlement, prévôt des marchands de Paris en 1684, mort le 4 mars 1708 à 82 ans, avait épousé en deuxièmes noces le 23 février 1659, Madeleine Boucherat. (L.-C.) La Chenaye écrit qu'il fut président aux enquêtes le 9 février 1663, c'est évidemment une erreur typographique ; car tout nous prouve dans ces portraits, qu'ils furent écrits vers l'an 1660.

100. De Périgny. — Homme d'esprit solide et de grand raisonnement, et de fermeté, et qui ne manque point à ses amys. Estimé dans sa chambre, aymant les belles lettres et les belles connaissances, et s'y appliquant autant que son employ lui peut permettre. A espousé une Margonne, est beau-frère de M. Nolet [1] de l'espargne.

[1] Aucun nom n'a été plus estropié que celui-là. Hubert écrit : Notat ; D. : Mauton ; le ms 1096 : Nocé ; celui 890 : Roullot. Il ne peut s'agir que du sieur Nolet, d'abord premier commis de Janin, puis de Fieubet, trésorier de l'épargne. (T.-R., t. IV, p. 377.)

Le président de Périgny, mort en 1670, fut précepteur du grand Dauphin, né en 1661 ; il eut pour successeur Bossuet, évêque de Meaux. (Le P. Hénault.) — Il nous a été impossible de trouver le moindre renseignement sur la famille de ce président. Selon une note du ms 890, il s'appelait Gagne de son nom de famille, et était Bourguignon d'origine, mais L.-C., qui contient une généalogie des Gagne de Périgny, ne parle pas de ce personnage, et le précepteur d'un Dauphin n'est pas de ceux qu'on oublie.

Nous trouvons dans l'Armorial de 1696, Paris, une famille de même nom, qui portait : *d'azur à trois croissants d'or surmontés d'une trangle du même; écartelé d'argent à une vache de gueules sommée entre les deux cornes d'une étoile d'or; et sur le tout, de gueules à un corps de cuirasse d'argent.* Ou bien appartenait-il à la famille de Jean-Baptiste Picart, seigneur du Plessis et de Périgny, conseiller au Parlement en 1636, maître des requêtes le 6 février 1642, mort en 1653, qui portait *d'azur au lion d'or?*

Conseillers.

101. Hervé. — A beaucoup de capacité et de crédit dans sa chambre ; est ferme en quelques occasions ; peut n'estre pas tousjours seur. Est oncle de M. Talon, et a grande defférance pour luy ; est homme de despense et de galanterie. Attaché d'amitié au comte de Rochefort, au comte de Goëllo [1] ? et à toute ceste famille. A de grandes affaires pour la succession de son père avec une belle-sœur. A espousé une (*le*) Ragois-(*de*) Bourgneuf, et de ce chef a pour cousins-germains et alliez MM. le président le Bailleul et le président (*le Ragois*) de Bretonvilliers [2]. Est intendant de la maison de Mme (*la duchesse*) de Nemours (*née d'Orléans*) de Longueville.

[1] Hubert écrit : Goisleau, le ms 1096 : Groelleau, T.-R. : Groulleau, D. : Gorleau. Le ms 890 se tire d'affaire en le supprimant ; nous croyons qu'il faut lire Goello, nom d'une famille bretonne. Claude de Bretagne, comte de Goello, puis marquis d'Avaugour, avait pour mère une Fouquet. Voy. tome IV, p. 460 des *Historiettes* de Tallemant. — [2] Et de ce chef... omis par le ms 890.

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même. (L.-B.)

Digitized by Google

Charles Hervé, conseiller au parlement de Dauphiné, puis à celui de Paris le 16 février 1633. (B.) Mourut doyen en 1697. (T.-R.)

102. Colombel. — Esprit de jurisconsulte, fort seulement[1] dans les questions de droit; vacillant, incertain, obscur, long, ennuyeux, de médiocre crédit. A obligation à la Cour; recherchant volontiers la bienveillance des ministres.

[1] D. et le ms 890 suppriment ces deux mots.

D'azur à trois colombes d'argent. (B.)

Claude Colombel fut reçu entre le 22 janvier et le 13 février 1636. (B.)

103. De Paris. — Contradicteur, censeur de tout, hargneux, de mauvaise humeur, en [1] bien fesant; retiré [2], attaché à ses intérests, se picquant néantmoins de générosité; point du tout gouverné; de peu de capacité. A son frère maître des comptes.

[1] *Var. :* est (les deux ms). — [2] *Var. :* se tient secret, serait attaché etc. (ms 890).

D'argent à la fasce d'azur chargée d'une étoile d'or et accompagnée de trois merlettes de sable; écartelé de... au chevron de... accompagné en chef de deux roses de... et en pointe d'un croissant de... qui est... (B. Armoriaux, et jeton de son père, maître des comptes.) Mlle Denys a attribué à ce conseiller au Parlement, à son père et à son frère, successivement maîtres des comptes, les armes d'une autre famille Paris, dont plusieurs membres ont été postérieurement maîtres des comptes, et qui sont *d'azur à la fasce accompagnée en chef de trois roses, et en pointe d'une tour, le tout d'or;* mais c'est une erreur, que la vue du jeton suffit à démontrer.

Annas de Paris, conseiller le 14 décembre 1637. (B.)

104. Faure [1]. — Stupide, ignorant, brutal, craignant extraordinairement M. Hervé. Son père est homme de lettres; aimant extraordinairement ses intérêts, comme le filz. M. Colbert de chez M. le cardinal (*Mazarin*) a tout pouvoir sur luy.

[1] Cette notice est presque inintelligible dans les ms et D. Nous avons adopté la leçon de M. Paulin Paris, qui est la seule exacte.

D'azur à la bande d'or chargée de trois croissants de gueules, et accompagnée de deux lions d'or. (B. J.) — L.-B. lui donne pour armes : *de sable au chevron d'argent accompagné de trois roches du même.*

Louis Faure, baron de Dompmar, sieur de Puiseux-Faure, Breuvières, et de Clamart en partie, conseiller au Parlement le 11 mai 1640. (B. E.)

105. Fouquet. — A de l'esprit, pensif, deffiant, infatué des affaires d'Estat, frondeur, ayant eu de grandes attaches à M. le cardinal de Retz; depuis, soupçonné de luy avoir fait un mauvais party. Est prisonnier : on avoit esté mesme sur les termes de luy faire son procès. A de grands biens en Touraine.

D'argent à l'écureuil grimpant de gueules. (P. J.)

François Fouquet, vicomte de Vaux, frère du surintendant, fut conseiller au Parlement. Né le 26 juillet 1611, il devint plus tard archevêque de Narbonne. (L.-C. M. P.-A.)

106. Du Bois de Ménillet. — Entend le Palais; a de l'esprit

Digitized by Google

et des lettres; néantmoins irrégulier, d'accueil[1] farousche; et, pour l'ordinaire, intraitable : revient quelquefois. Aime ses intérests et ses affaires; a médiocre crédit[2]. Est frère de M. Dubois de Gueudreville, maître des requestes.

[1] Les ms et D. suppriment : d'accueil; le ms 1096 met à la place : discord. — [2] D. écrit : ayant ses intérêts et ses affaires à médiocre crédit.

D'argent à l'arbre de sinople, au chef d'azur chargé de trois croissants d'argent. (L.-B. Mlle Denys.)

Jean du Bois, reçu le 28 mai 1641. (B.)

107. Scarron-Vaujour. — Homme du monde, non scrupuleux, et faisant seurement plaisir. Aymant ses intérests par besoin, ayant espousé une femme de laquelle il a eu peu de bien et peu d'avantage, d'ailleurs[1] a peu de suffisance et de crédit. Son père estoit intéressé aux gabelles. M. le mareschal d'Aumont, son gendre[2], a grand pouvoir sur luy. — Et plus bas, d'une autre main sont escrits ces mots : amy très particulier de Boussicaut, qui l'est de Pelisson.

[1] Ces phrases sont autrement interprétées par M. Depping, ce qui provient évidemment du manque des signes de ponctuation dans les manuscrits : faisant coure au plaisir, aimant assez ses intérêts, par besoing ayant espousé une femme de laquelle il s'est fait des biens, a peu d'avantage d'ailleurs, etc. — Le lecteur choisira; pour nous, nous préférons ce beaucoup la leçon d'Hubert, — faire coure au plaisir! — [2] Les manuscrits mettent : beau-frère, c'est une erreur. Hubert écrit : beau-père. D. esquive la difficulté en ne mettant rien; il faut : gendre.

D'azur à la bande vivrée d'or. (P. J.)

Jean (B.), *aliàs* Michel-Antoine (M.) Scarron, seigneur de Vaures et de Vaujours, conseiller du Roi en ses conseils, conseiller au Parlement le 28 juin 1641, épousa Catherine Thadei, et en eut une fille, Catherine, née le 14 mars 1629, morte le 20 novembre 1691, mariée à Antoine d'Aumont, chevalier des ordres en 1633, maréchal de France le 5 janvier 1651, duc et pair en 1665, mort le 11 janvier 1669. (B. M. P.-A.) Le maréchal d'Aumont était donc le gendre, et non le beau-frère ou le beau-père du conseiller Scarron.

108. Daurat. — Se picque d'éloquence; harangueur, les chambres assemblées. Peu judicieux, emporté, incapable de raison dans ses passions, peu seur quoyqu'il (*le surintendant Fouquet?*) le prise d'amy[1]. Grand frondeur, a esté dans les affaires et dans le recouvrement des taxes, déclamant néantmoins contre le mestier[2]. Brouillé avec sa famille et particulièrement avec Mme du Tillet, femme du conseiller de la grand'chambre. Nullement attaché à ses intérests, l'estoit fort à ceux de M. le cardinal de Retz.

[1] Cette phrase est très-significative, si elle est telle que notre manuscrit la donne. Selon D., il y a : quoy qu'il se prise d'amy; le ms 1096 met : quoi qu'il se picque d'estre amy; le ms 890 supprime le mot : estre. — [2] D. écrit : mortier.

D'argent à trois hermines de sable; parti d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur. (L.-B.)

Étienne Daurat, reçu conseiller en février 1642 (B.), vivait encore en 1680 (E.)

Digitized by Google

et en 1685 (L.-B.) ; il était mort avant 1696, doyen du Parlement. Sa veuve, Marie de Murat, fit enregistrer ses armes et celles de son mari, qui auraient été, d'après l'Armorial de 1696 : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent*. On voit que cet Armorial n'est pas d'accord avec l'ouvrage du père de la Baune. Il est très difficile, sinon impossible, de décider lequel mérite la préférence. Mme du Tillet, parente d'Étienne Daurat, s'appelait Marie Oudailles. (M.) Voy. le no 17.

109. Tronçon. — Bel esprit et de beaucoup de capacité, obligeant, doux envers tous, est aymé de tous. Vray homme d'honneur, sans intérests. Ferme dans ses opinions, defférant à M. de Sève, prévost des marchands, son oncle ; a espousé la fille de M. de Brossay [1], auditeur des comptes, que l'on croit se estre meslé d'affaires et qui avait grande liaison avec M. Camus, controolleur général.

[1] Ce mot varie dans chaque ms. D. écrit : Rozay ; le ms 1096 : Beauçay ; le ms 890 : Baussay, et ajoute qu'il était maître des comptes. Aucun de ces noms ne se trouve dans l'ouvrage de Mlle Denys.

Coupé d'azur et d'argent ; ce dernier maçonné de sable ; et sur l'azur trois coquerelles d'or, tigées de même, les trois tiges mouvantes du coupé en chevron renversé. (B. et Arm. de Paris, par Beaumont.)

Charles Tronçon ou Tronson, conseiller le 19 août 1644, était fils de Louis Tronçon, secrétaire du cabinet sous Louis XIII, et de Claude de Sève ; et avait pour frère un autre Louis, supérieur de Saint-Sulpice. (B. E. M.)

110. Hallé. — Homme particulier ; d'assez bon sens, quoyque peu esclairé, comprend peu facillement ; ne manque pas d'honneur. MM. de Brilhac et Benoise, ses oncles, ont crédit sur luy.

D'azur à la fasce d'argent chargée de deux coquilles de sable oreillées, accompagnée de trois étoiles d'or. (Armorial de 1696.) B. écrit que *la fasce est accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'un tiers-point d'or en pointe.*

Charles Hallé, reçu conseiller au Parlement le 9 décembre 1644 (B.), avait épousé Charlotte de Neufbourg ; ils sont cités dans l'Armorial manuscrit de 1696.

111. Le Boindre [1]. — A de l'esprit et de la capacité ; emporté, avec quelques opinions de soy-mesme ; non intéressé. En qui on se peut seurement fier. Capable de faire toutes sortes d'ouvertures et les soustenir. A pour amys particuliers M. Roujault, M. Petau ; est du cabinet de M. de Thou. Beau-frère de M. Brodeau, conseiller au Parlement, qui a espouzé sa sœur.

[1] Son rang est changé (128 bis), selon le ms 890. — [2] Petou. (D.)

D'argent au sanglier passant de sable, accompagné de trois étoiles d'azur, au chef de gueules chargé d'une croix d'argent. (B.) Mais L.-B. lui donne pour armes : *de pourpre au chevron d'or, accompagné de trois roses du même*, et Chevillard remplace la *rose* qui est sous le chevron par une pomme de pin.

Jean le Boindre fut conseiller le 29 juillet 1645. (B.)

112. Des Trappes [1]. — Fort homme d'honneur et de beaucoup d'esprit. Estimé dans sa chambre, y rapportant les affaires fort agréablement, aymant la justice et nullement intéressé. Est fort

Digitized by Google

dans le monde et y faisant despense, a de grands biens de quoy la soustenir, et particulièrement en terres situées en Berry, Bourgogne et autres lieux. Cherche volontiers la société et la douceur de la vie; est lié de très singulière amitié avec M. Hervé.

[1] Omis par M. Depping.

D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois chausse-trapes de sable.—(B., p. 120, écrit d'Estapes, la table porte Estrapes. Il s'agit du père de celui-ci. Voyez aussi l'Armorial de Grandmaison.)

113. RANCHER. — Pourveu d'esprit commun et médiocre; railleur, mordant et timide, a peu veu le monde et le connoist peu; est assez couvert et sans communication; n'a point paru jusques à présent intéressé. M. l'abbé de Montiraudé (*Moustier-en-Ver*), son oncle, a crédit sur son esprit; est allié aux Portails.

D'azur au sautoir d'or chargé d'une rose de gueules, et cantonné de quatre annelets d'or. (D'Eschavannes, Armorial, et L.-B.)

Antoine Rancher, seigneur de la Foucaudière et de Trémemont, conseiller le 5 septembre 1650. (E.)

114. BARANTIN. — Homme rude, revesche et de mauvaise humeur; glorieux, opiniastre, grand mesnager; a peu de crédit et d'amis dans sa chambre. A de grands biens. Est frère de M. Barantin, maître des requestes, président au grand conseil; a espousé la fille de M. Quatrehommes, conseiller en la Cour des Aydes, qui a tout pouvoir sur luy.

D'azur à trois fasces, la première d'or, les deux autres ondées d'argent; surmontées en chef de trois étoiles d'or. (Armoriaux, J.)

Achille Barantin, conseiller au Parlement le 1er mars 1652, avait pour frère Charles-Honoré, seigneur d'Ardivilliers. (E.)

115. DE SAINT-MARTIN. — Bel esprit, sçavant [1], fort en jurisprudence et en belles-lettres; retient néantmoins un peu de l'eschole. Est estimé dans sa chambre. Est de la religion. A espousé une niepce de M. de Lorme; est despendant de M. le marquis de la Force, dont il a tousjours fait les affaires, et par le crédit duquel on croit qu'il a esté fait conseiller. Est fort attaché à M. de Turenne. — Et plus bas est escrit d'une autre main : prenant très souvent les choses à gauche et de travers.

[1] Le ms 1096 s'arrête à ce mot, pour le portrait de ce conseiller, et ne parle plus des conseillers de cette chambre.

Écartelé, aux 1 et 4 de gueules à une tour d'argent maçonnée de sable; au 2, d'azur à trois étoiles d'or; au 3, d'or à un arbre de sinople. (L.-B.)

Armand de Saint-Martin, reçu au Parlement le 14 janvier 1653. (E.)

116. DAUBRAY [1]. — Est fort honneste homme et de mérite, auquel

Digitized by Google

on ne peut honnestement refuser la charge de lieutenant civil de M. son père, à laquelle il aspire. A l'air du monde, est estimé dans sa chambre, ayme la galenterie, et, de ce chef, peut estre intéressé.

[1] Omis par le ms 1096.

D'argent à trois trèfles de sable, au croissant de gueules en cœur. (État de la France en 1661.) — On écrit également ce nom d'Aubray.

117. Colbert [1]. — Homme timide, serré, mélancolique, voyant peu le monde, comme son père. Ne manque pas tout affait d'esprit, et prend peine aux affaires de M. Colbert, secrétaire de M. le cardinal, son parent [2].

[1] Omis dans le ms 1096. — [2] Attaché à M. Colbert de M. le cardinal, son parent, qui le fit naguères de l'édit. D. — Le ms 890 met : Colbert le surintendant... etc...

D'or à la couleuvre d'azur tortillée en pal. (P.-A. J.)

Michel Colbert, de la branche de Villacerf, fut d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes et mourut en 1694. (L.-C.)

118. Gillet [1]. — A de l'entendement, s'applique à sa profession; est assez serré, quoyque honneste dans la despense. Aime son divertissement, est du monde; aimé de [2] ses confrères. Est allié à M. le Roux le Clerc [3], et a pour beau-frère le marquis de Beaune [4]; son père estoit des gabelles.

[1] Omis dans le ms 1096. D. et le ms 890 écrivent : Gillot. — [2] Aime ses... (D.) — [3] Le ms 890 met : MM. le Roux, le Clerc. — [4] Banne, ms 890.

D'azur à une palme d'argent mise en pal, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant du même. (Arm. de 1696.)

119. De Brion [1]. — Esprit rude, qui tient de l'Auvergne d'où il est. Fin, colère et mesnager, amateur du bien; a acheté le marquisat de Combronde [2] en Auvergne. Est plein de vanité; n'est pas incapable d'affaire. A espousé une la Barde.

[1] Omis (ms 1096). — [2] D. a mis : Pommeronde, Hubert avait écrit : Commeronde.

Vairé d'or et de gueules, parti de gueules. (Arm. de 1696.)

Jean de Brion, marquis de Combronde, baron de Salvert, et conseiller au Parlement le 28 août 1654, mort le 1er août 1684, épousa Marie-Anne de la Barde. Leurs descendants réunirent les noms et les armes des deux familles, et s'appelèrent de Brion de la Barde. (L.-C.)

120. Le Nain [1]. — A beaucoup de timidité et peu d'effect [2]. N'est pas d'esprit bien pénétrant; il réussit néantmoins à force d'estude et de la sagesse qu'il tient de M. le Nain, son père, maître des requestes. Est parent de M. (*le Ragois*) de Bretonvilliers et de M. de Bailleul. Se picque et s'effarouche pour peu de chose.

[1] Omis (ms 1096). — [2] De feu, selon le ms 890.

Digitized by Google

Echiqueté d'or et d'azur. (L.-B. J.)

Jean le Nain, seigneur de Guignonville, conseiller le 2 juin 1655, mourut doyen à 87 ans, le 20 septembre 1719. (L.-C.)

121. DE LONGUEIL [1]. — Filz de M. le président de Maisons, avec lequel il est en grand procès. A l'esprit au-dessus du commun, mais particulier; a de l'honneur, et est aymé de ses confrères; est bon mesnager. Gouverné par [2] Gourville, l'abbé de Baro (*Barreaux?*) [3], son oncle, et Mad^e de Sablé.

[1] Omis (ms 1096). — [2] D. intercale : Munier. — [3] D. et le ms 890 mettent : Barr.

Armes, N° 3.

Jean-René de Longueil, seigneur de Poissy, mourut sans alliance en mai 1689. (L.-C.)

122. PORTAIL [1]. — Bel esprit, gay, railleur, homme de bons mots; a bien estudié et parle pertinemment d'affaires, quoyque receu depuis peu d'années. Est aymé parmy la jeunesse, ayme le divertissement des dames, fait despense, a du cœur, de l'honneur. M. Hervé est son oncle maternel, et a pouvoir sur son esprit; a des procès contre ceux de son nom.

[1] Omis (ms 890).

Armes, N° 19.

Antoine Portail, conseiller le 30 avril 1657, mourut conseiller d'honneur le 10 juin 1713. (L.-C.)

123. LE BOULTS [1]. — Filz de M. le Boults de la cinquième chambre. Homme du monde assez agréable, a de l'esprit et de la mémoire [2], suivant néantmoins de loing son père. Aymant la despense et sans intérests.

[1] Omis (ms 1096). — [2] *Var.* : d'honneur (ms 890), de mœurs. (D.)

D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile du même; au chef cousu de gueules chargé de trois puts d'or. (L.-C.)

François le Boultz, reçu le 26 mars 1658. (E.)

124. SEVIN DE QUINCY [1]. — S'applique fort aux affaires, quoyque d'esprit assez commun; mesnager et soignant [2] ses intérests. Est parent de M. [3] Sevin de la grand'chambre. Gouverné entièrement par M. Tarteron, maître des Comptes, et par sa femme.

[1] Omis (ms 1096). — [2] Le ms 890 supprime : mesnager, et met : aymant. — [3] Feu (id.).

Armes, N° 13.

Théodoric Sevin, seigneur de Quincy, reçu le 24 mai 1658. (E.)

125. HABERT DE MONTMORT [1]. — Honneste homme, assez agréable dans le monde, de portée médiocre. Filz de M. de Montmort,

Digitized by Google

maître des Requestes, parent de MM. d'Estrées et de Rochefort; a espousé Mlle de Pontchartrain, son alliée[2].

[1] Omis (ms 1096). — [2] Qui est morte depuis quelque temps (ms 890).

D'azur au chevron d'or accompagné de trois anilles d'argent. (B. J.)

Louis-Henri Habert de Montmort, conseiller au Parlement de Paris le 4 juin 1658, maître des requêtes le 16 novembre 1667, résigna en 1670 et mourut en 1686. Sa première femme, qu'il avait épousée en 1660, fut Marie-Claude Phelypeaux de Pontchartrain. Elle mourut en couches le 24 janvier 1661. (L.-C.) L'aïeule maternelle de L.-H. Habert était une Phelypeaux d'Herbault.

126. Gontier[1]. — Esprit frelaté[2], ridicule; desbauché[3], sujet à une femme qui luy couste beaucoup; d'humeur niaise et taciturne[4]. A M. son frère, honneste homme, conseiller au grand Conseil.

[1] Omis (ms 1096). — [2] *Var. :* folâtre (ms 890), farfadet (D.). — [3] D. et le ms 890 ajoutent : faible. — [4] *Var. :* Tacite (ms 890), facile (D.).

D'azur à la fasce d'or chargée de deux hures de sanglier de sable affrontées, séparées par une étoile de gueules ; ladite fasce accompagnée de trois gonds d'argent. (L.-C. P.)

127. Mallebranche[1]. — Nepveu de M. de Mallebranche, conseiller en la première; homme de mérite, fort sociable, pourveu d'esprit, de jugement et de sçavoir, qui s'instruit fort aux affaires, et acquierrera du crédit.

[1] Omis par le ms 1096.

Armes, N° 50.

L'Armorial de 1696 donne par erreur à Nicolas de Malebranche, seigneur de Mesnil-Simon et de Montmagny, conseiller au Parlement le 23 août 1659, les armes suivantes : *d'or à une bande d'azur accompagnée de deux lions de sinople.* Il a été suivi par Chevillard.

128. Boucherat[1]. — Filz de M. Boucherat, maître des Comptes, et frère du maître des Requêtes, a médiocre capacité. Homme assez particulier, et de crédit[2].

[1] Omis par les ms 890 et 1096. — [2] Selon D., de peu de crédit. — Ce qui paraît plus probable.

D'azur au coq d'or becqué, barbé, crêté et membré de gueules. (P.-A. Armoriaux, J.)

S'agit-il de Guillaume Boucherat, abbé de Saint-Sever, né en 1620, mort conseiller honoraire le 20 décembre 1619, ou de son frère Aymond-Jean-Baptiste, seigneur de Boissy et de Piédefer, mort conseiller d'honneur le 28 août 1709? Ils avaient pour frère Louis, comte de Compans, etc. (voy. n° 224), et étaient fils de Jean Boucherat, seigneur de Piédefer et d'Athis, auditeur des comptes le 11 mars 1600, puis maître le 4 septembre 1618, mort doyen le 24 février 1671, et de Catherine de Machault. (P.-A. L.-C. Mlle Denys.)

QUATRIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidents.

129. Viole. — Esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, desvoué aux intérests de M. le prince (*de Condé*), s'est

Digitized by Google

veu un des chefs de la Fronde et avoit[1] grand crédit dans le Parlement, que le despit d'avoir esté exclus de la charge de chancelier de la Royne a emporté dans l'espérance qu'il avoit d'arriver aux premières charges de l'Estat; et donnant tout à sa haute ambition. S'explique bien, a de la fermeté dans ses résolutions et de grands biens que Lambert de l'espargne luy a laissez ou procurez[2]. A changé d'amis selon l'intérest du party où il est engagé. N'a point d'enfans de sa femme qui est vieille[3]. Beau-frère de M. du Boullay-Favier, parent à cause d'elle de M. (*de Montmorency*) de Bouteville et de Mad^e de Chastillon, avec lesquels il a estroitte liaison.

[1] *Var.* : avec. (D.) — [2] Voici le texte de M. D. : ..... laissez ou procurez à change. Dormant selon... — [3] Une Vallée. (D.)

De sable à trois chevrons brisés d'or. (B. J.)

Pierre Viole, sieur d'Athis et du Chemin, conseiller au Parlement le 1er février 1642, puis président en la quatrième chambre des enquêtes, épousa Marie Vallée, fille de Jacques Vallée des Barreaux, et sœur d'Elisabeth Vallée, femme de Jacques Favier, sieur du Boullay. (Généalogies manuscrites d'Hubert et B.)

130. Le Maistre. — Est sage, posé[1] et exact, sans intérest. Qui se donne tout à sa charge, se laisse peu gouverner. A grand crédit, est estimé dans sa chambre. A M. de Bellejamme, conseiller d'Estat, son père, et M. Faideau (*Feydeau*), avocat, son beau-frère[2]. A pouvoir particulier sur Fayet, Roujault, Bénard, (*Boyvin de*) Vaurouy et Catinat.

[1] *Var.* : reposé (ms 1096 et D.). — [2] Beau-père (D. et ms 890).

D'azur à trois soucis d'or.—Blanchard ajoute : *une fasce d'or chargée de trois merlettes de sable.* C'est la brisure de cette branche. (Voy. B., p. 343 des présidents à mortier.) P. fait la fasce *d'argent.*

Jérôme le Maître, seigneur de Bellejamme, fut conseiller au Parlement le 4 mai 1646, puis président aux enquêtes, et mourut en décembre 1669. Il avait épousé le 22 août 1650 Marie-Françoise Feydeau. (B. L.-C.)

Conseillers.

131. Fayet[1]. — Homme d'honneur, pieux, sans intérest; d'un esprit assez lent, mais connoissant les affaires du Palais; estimé dans sa chambre pour son intégrité; est peu gouverné et a son filz conseiller au Parlement. M. le Maistre, président[2], a pouvoir sur luy; n'est porté ny pour la Cour, ny au contraire; apportant un tempérament raisonnable aux affaires publiques[3].

[1] Rangé par le ms 890 sous le n° 25 bis. — [2] D. contient la singulière variante : M. le marquis Pro. — [3] Il est de la chambre de justice, ajoute le ms 890.

Armes, N° 65.

Nicolas Fayet fut reçu conseiller le 27 juin 1625. (B.)

Digitized by Google

132. GODARD-PETITMARAIS [1]. — A bel esprit, intelligent, a beau débit, prenant néantmoins des advis tout particuliers; fort intéressé. Donnant à la Cour; gouverné par toute la maison de M. le chancelier (*Séguier*); attaché à M. le premier président, à Mmes d'Angoulesme, de Navaille [2]. A médiocre pouvoir et peu de créance dans sa chambre. — Et au dessoubs sont escrits ces mots d'une autre main : assez amy de M. de Nouyon (*Potier de Novion*), fait profession d'estre obligé à Monseigneur (*le surintendant Fouquet*).

[1] A le rang 25 quater, dans le ms 890. — [2] Manaille (D.), Noailles (ms 890).

D'or à une bande d'azur chargée de trois défenses de sanglier d'argent. (Arm. de 1696.) — B. fait les défenses *d'or*.

Jean Godard, sieur du Petit-Marais, fut reçu conseiller le 7 mai 1627. (B.)

133. FOUCAULT [1]. — Sans crédit, de peu de capacité, quoyqu'il affecte d'avoir des affaires. Grand parleur; intéressé; ferme quand il promet; grand débauché [2]. Gouverné par Monnerot, thrésorier des parties casuelles, et par les hommes de table. A un filz conseiller au Parlement, fort honneste homme. (*Voy. le n°* 198.)

[1] 25 quinter (ms 890). — [2] Hubert avait écrit : grande bonté. — Les ms et D. sont unanimes pour la leçon que nous avons adoptée, bien que celle d'Hubert n'ait rien d'improbable.

Armes, N° 88.

Claude Foucault, reçu le 30 juillet 1627. (B.)

134. BOURLON. — A beaucoup d'honneur, d'esprit facile, mais paresseux pour sa charge; estimé dans sa Compagnie, se prévient et est seur et sans intérest; aymant les divertissemens. L'évesque de Soissons est son frère [1], qui a pouvoir sur luy, et un cadet maistre des comptes.

[1] Le ms 1096 prétend que l'évêque de Soissons était le père du conseiller au Parlement. C'est inexact.

D'or à une bande d'azur chargée de trois annelets d'or. (Armorial de 1696; Mlle Denys.)

Nicolas de Bourlon, conseiller au Parlement le 10 mars 1636 (B.), avait pour frères Charles, d'abord évêque de Césarée, coadjuteur en 1652 de Simon le Gras, évêque de Soissons, et son successeur le 31 octobre 1656, mort le 25 octobre 1685; et Mathieu, greffier en chef de la chambre, puis maître des comptes le 15 décembre 1650, décédé en 1673. Ces trois frères étaient fils de Mathieu Bourlon, auditeur, puis maître des comptes du 1er février 1619 jusqu'en 1645, et de Christine Bailly. (M. Mlle Denys.)

135. BÉNARD [1]. — Intéressé, malfaisant, aimant le sacq et cherchant pratique et bénéfice de toutes parts; n'est nullement aymé ny considéré dans sa Compagnie [2]. Est attaché à M. le premier président et à M. de Novion, quoyque opposés; est gouverné par les Chartreux. A son frère maistre des requêtes, et est doyen de Tours [3].

[1] Le ms 890 lui donne le n° 58 bis. — [2] D. met : ..... cherchant praticque dans sa

Digitized by Google

Compagnie.... Il a sauté une phrase entière, ainsi que le ms 890, qui a omis : n'est nullement, etc... — [3] Est doyen, etc..., omis par le ms 1096.

D'argent à deux fasces ondées d'azur, au chef de sable chargé de trois chevaliers d'échecs d'or. (B.)

Guillaume Bénard de Rézay, reçu conseiller le 16 mai 1636, était chanoine de Notre-Dame de Paris. (B.)

136. Dorat. — Ne manque pas de capacité, aymant la pratique et les intérests raisonnables ; est d'esprit civil, obligeant, justicier, un peu ingrat et chagrin. A grande defférence pour M. le procureur général, aime tout à fait M. le président le Bailleul. A curiosité pour les tableaux ; aime l'estude et les lettres humaines, s'applique mesme à la poésie latine et françoise. Sa femme, qui est (*une*) d'Espinoy, a grand pouvoir sur luy. A les aides de Massy et Chastenay, de 900 livres (300 livres, ms. 1096).

De gueules à trois croix ancrées (ou patées) d'or. (M. L.-C.)

Joseph Dorat, sieur de la Barre, fut reçu le 7 août 1637 (B.), mourut d'apoplexie le 11 avril 1669. (T.-R.)

137. Roujault. — Fort honneste homme ; habile, sans intérests ; aymé et estimé dans sa chambre. Aymant les lettres et les studieux, se trouve tous les jours au cabinet de M. de Thou avec M. de Sève, conseiller en la grand'chambre, et MM. l'évesque de Césarée (*Charles Bourlon*, *voy. le n°* 134) et le Boindre [1]. A grande defférence pour M. Talon, advocat général, est amy de M. le cardinal de Retz à cause de Rousseau [2], son beau-frère. — Et plus bas sont escrits ces mots : amy fort particulier de M. Ménage.

[1] D. écrit : le Coindre ; — le ms 890 ajoute : qui ont pouvoir sur luy. — [2] Hubert avait mis : Gousseau ; or, il y a eu des Goussault à la chambre des comptes ; mais les ms et D. s'accordant à mettre Rousseau, dans le doute, nous avons dû adopter cette leçon.

D'or à trois billettes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (Dubuisson, J.)

Nicolas Roujault fut reçu conseiller au Parlement le 7 février 1639. (B.)

138. Racine. — Moins que rien [1]. Sans crédit, sans intérest particulier. Attaché à sa famille, a espousé une Grasseteau.

[1] Le ms 1096 ajoute : faible ; D. écrit : facile.

D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un lion, le tout d'or. (B.)

Charles Racine fut reçu conseiller au Parlement en 1641, du 15 mars au 28 mai. (B.) Il n'appartenait pas à la famille du célèbre Racine, lequel, d'après sa pierre tumulaire à Saint-Étienne-du-Mont, et l'Armorial de 1696, portait *de sable au cygne d'argent.*

Fils d'un confiturier ; d'abord conseiller à Metz, puis à Paris, Charles Racine se retira en 1667 et mourut dix ans après. (T.-R.)

139. Pinon du Martray. — Faible, sans capacité, sans

Digitized by Google

application, sans intérest; vain sur ses biens et sur ses desseins, tesmoignant vouloir passer à des charges de la Cour. Sans pouvoir dans sa Compagnie, est homme assez commode; voyant beaucoup de monde, voit souvent Mad^e de Bonnelle et autres dames de cette qualité. A eu quelque liaison avec M. le cardinal de Retz. — Et ensuite d'une autre main : Beau-frère de M. Ricouard.

Armes, N° 89.

Jacques Pinon, conseiller au Parlement le 4 février 1644, seigneur de Martray, Vitry-sur-Seine, Villejuif, etc., acheta le 24 mars 1656 la baronnie de Courcy, en Orléanais. Elle fut presque aussitôt décrétée sur lui par ses créanciers. (B. Ms d'Hubert.)

140. Bouvard [1]. — S'adonne entièrement à sa charge, et, bien qu'il soit honneste homme et sans attache à ses intérests, n'a pas néantmoins grand crédit dans sa chambre, estant toujours singulier en ses advis. M. Laisné, conseiller, oncle de sa femme, et M. (*de Pomereu*) de la Bretesche [2], maistre des requestes, son beau-frère, ont grand pouvoir sur luy. A une terre proche Saint-Germain-en-Laye.

[1] Hubert a écrit par erreur : Boisnard; et D. : Bonnard. — [2] et [3] (Malon) de Bercy, maistre des comptes, selon Hubert; il y avait là double erreur.

D'azur à trois fasces d'or, accompagnées en chef d'un croissant, et en pointe de trois étoiles rangées, le tout du même. (L.-C.)

Hubert, qui ne connaissait pas les familles parisiennes, avait commis ici plusieurs erreurs. D'abord Boisnart, c'est Bouvard, car Blanchard ne cite un Boisnart conseiller au Parlement qu'en 1612, tandis que nous y voyons Michel Bouvard se faire recevoir conseiller le 12 décembre 1645. — En outre, la Chenaye-Desbois, tout en nous donnant une généalogie incomplète et postérieure à cette époque, de cette famille, nous apprend néanmoins qu'un Michel Bouvard, sieur de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, et conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement, mourut en son château de Fourqueux, près Saint-Germain-en-Laye, le 18 juillet 1754, dans sa 68e année. — Il descendait sans nul doute du Michel Bouvard, conseiller en 1645, qui possédait une terre près Saint-Germain. Nous voyons que tout concorde pour nous prouver que le conseiller au Parlement s'appelait Bouvard et non Boisnard. Nous n'avions trouvé aucun renseignement sur les Malon de Bercy et les Laisné qui fût propre à nous éclairer. Notons seulement que le sieur de Bercy n'était pas maître des comptes (il n'y a aucun personnage de ce nom dans la liste donnée par Mlle Denys), mais bien maître des requêtes. (Mlle Denys. L.-C. T.-T.) Voy. le n° 256. D'un autre côté, en consultant la généalogie de la famille Pomereu, dans L.-C., on voit que M. de la Bretesche avait épousé une demoiselle Lesné ou Laisné (voy. n° 268), dont une sœur était évidemment femme de Michel Bouvard. Puis, aucune fille des Pomereu ne s'allia à ce conseiller. Bouvard et le sieur de la Bretesche ne pouvaient donc être beaux-frères que parce qu'ils avaient épousé les deux sœurs.

141. Le Vasseur. — Assez honneste homme, ayant veu le monde, joue beaucoup, grand parleur, peu suivy dans sa Compagnie [1], pour estre particulier. A de grands biens sur le Roy, comme héritier de son père et de ses oncles qui estoient dans les

Digitized by Google

affaires. A une terre à Saint-Vrain assez considérable. M. de Turenne, M. d'Argouge [2] et M. [3] de Guénégaud ont pouvoir sur luy. A les aides de Tiles (*Tillay* ou *Theillay?*) [4], de 180 livres [5].

[1] *Var.* : ses opinions (ms 1096). — [2] D'Argouge est supprimé et remplacé par Villevault (ms 1096), par Tillemault. (D.) — [3] Hubert met M. le ms 1096 et D. écrivent : Mad^e. — [4] *Var.* : Estiolles (ms 1096 et D.); Titeel (ms 890). — [5] 150 livres (ms 1096 et D.).

D'azur à deux fasces d'or, chargées chacune de trois alérions de sable (L.-B). — B. ajoute : *écartelé de Brethe, qui est d'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre roses d'or.*

Nicolas le Vasseur, seigneur de Saint-Vrain, fut reçu le 20 août 1646. Il avait été auparavant conseiller au parlement de Bretagne. (B.) La terre de Saint-Vrain fut érigée en sa faveur en marquisat par lettres de février 1658, registrées au Parlement et en la chambre des comptes les 6 juin et 2 septembre suivants.

142. (*Boyvin*) De Vaurouy. — A beaucoup d'esprit et d'amis; fort appliqué à sa charge, où il acquiert de la capacité ; songe à ses intérests légitimes. A des biens sur le Roy, comme regrats, et (*a*) acquis des bois en Normandie proche de ses terres. Est attaché à M. le président de Mesmes et à Mad^e la maréchale de la Mothe (*Houdancourt*). A son frère conseiller de la grand'chambre (*du parlement*) de Rouen, qui a de grandes abbayes. M. (*Bochart*) de Champigny, intendant de justice, est son beau-frère. Est destrompé de la Fronde, où il estoit engagé.

D'azur à trois croisettes d'or; — quelquefois il y a *une fasce du même, pour brisure.* (L.-C. Dubuisson. J.)

L.-C. au mot Boyvin, ne parle que de la branche restée à Rouen.

143. De Vassan [1]. — Bon homme, commode et obligeant, mais foible et sans crédit; n'aimant point sa charge, chasseur, et ayant une charge des chasses. Est tout à M. de Nesmond. Beau-frère de M. (*Boyvin*) de Vaurouy [2], ayant pareils regrats. N'est point intéressé.

[1] Avant ce conseiller, D. place le sieur Mandat, lequel occupe le n° 217 dans notre liste. — [2] D. met : Est tout à M. de Nesmond, beau-frère de M. de Vaurony, etc.

D'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent et d'une coquille du même. (Dubuisson.)

144. Barillon de Chastillon. — Ne manque pas d'esprit; peu appliqué au Palais, sans intérest. Donnant tout à la Cour; précieux, amy des comtesses, ne visitant que les grands. A [1] son frère maistre des requestes; M. (*Barillon*) de Morangis, son oncle, dont il despend comme son héritier. A médiocre crédit dans sa chambre, pour un peu de fumée et de vanité qu'il a.

[1] *Var* : et. (T.-R.)

D'azur au chevron d'or accompagné de deux coquilles et d'une rose du même. (L.-C. Dubuisson. J.)

Antoine Barillon de Morangis, seigneur de Louans et de Montigny, fut d'abord

Digitized by Google

conseiller au Parlement, puis maître des requêtes le 12 mai 1672, et successivement intendant à Metz et au pays Messin, et dans les généralités d'Alençon, de Caen et d'Orléans; il mourut le 18 mai 1686. Il avait épousé Catherine-Marie Boucherat, fille du chancelier. Cette branche des Barillon, dite de Morangis, écartela depuis cette époque ses armes de celles des Boucherat.

L'un des frères du conseiller au Parlement fut Jean-Paul de Barillon, marquis de Branges, seigneur de Mancy, de Morangis et de Chastillon-sur-Marne, maître des requêtes. Voy. le nº 250. — Ils étaient fils de Jean-Jacques de Barillon, seigneur de Chastillon-sur-Marne, conseiller au parlement de Rennes en 1619, puis à celui de Paris le 17 août 1623, mort en 1645, dont le frère Antoine, sieur de Morangis, marquis de Branges, conseiller au Parlement en 1621, maître des requêtes en 1625, conseiller d'Etat, directeur des finances en 1660, mourut en 1672, sans enfants de sa femme Philiberte d'Amoncourt. — Jean-Paul de Barillon, maître des requêtes, hérita de son oncle et de sa tante, à condition de prendre et de porter le nom et les armes d'Amoncourt, ce qu'il exécuta. Voy. nº 250.

Les comtesses étaient probablement Mmes de Fiesque et de Frontenac. (T.-R.)

145. Salo. — Donne beaucoup d'assiduité à l'estude et nulle au Palais; a de l'honneur et point d'intérests; a peu de crédit dans sa chambre. Méditant de sortir de sa charge et passer à celle de maistre des requestes. A espousé une Ménardeau.

Armes, Nº 54.

Denis de Sallo, seigneur de la Coudraye, né en 1626, conseiller au Parlement en 1652, sur la résignation de son père, mourut à Paris le 14 mai 1669, à 43 ans. Il avait épousé en 1655 Elisabeth Ménardeau, fille de Gratien, conseiller en la grand'chambre. — Il est l'inventeur, en 1665, des journaux littéraires. — On ne trouve pas son nom dans les listes des maîtres des requêtes, preuve qu'il ne put réaliser son projet. (M. T.-T.)

146. Mascarani. — Stupide et moins que rien; sans application, sans estime, s'attachant à M. de Novion. A fait despense[1]. Son père était secrétaire de M. le duc d'Orléans. (*Gaston, frère de Louis XIII.*)

[1] A forte despense, son père estant, etc. (D.) — En quoi les fonctions du père peuvent-elles obliger le fils à faire dépense? — Le ms 890 met : a fort despensé.

De gueules à trois fasces vivrées d'argent, au chef cousu d'azur chargée d'une aigle éployée d'argent couronnée d'or, accostée à dextre d'une clef posée en pal, et à senestre d'un casque de profil du même, et en cœur un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, par concession de Louis XIII du 12 juin 1635. L'aigle est une concession d'un empereur; la clef, d'un pape; le casque, des ducs de Milan. (Arms. des fleurs de lys, au 3e volume de la 1re édition de la Chesnaye. — Et jeton de son père, lequel porte de plus *un lambel d'argent en chef.*) L.-B. leur donne pour armes : *de gueules à trois fasces vivrées d'argent.* Sans faire mention du chef. C'est une grave erreur héraldique.

Ce nom est plus généralement orthographié Mascrany ou Mascranni. — André fut reçu conseiller le 5 septembre 1653. Il vivait en 1685, conseiller de la grand'chambre. (E. L.-B.)

147. Pelletier. — Habile homme, en estime dans sa Compagnie. Attaché à M. le premier président, à M. de l'Estrade (*le maréchal d'Estrades*), à M. Boucherat, et singulièrement à M. le Tellier, son parent; pensant fort à establir sa fortune. Est seur.

Armes, Nº 60.

Digitized by Google

Claude le Peletier, seigneur de Villeneuve-le-Roy, de Montmélian, Mortfontaine, etc., né le 28 juin 1631, conseiller au Parlement en 1652, tuteur des trois princesses filles de Gaston duc d'Orléans, président aux enquêtes en 1662, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1668, conseiller d'État en 1673, contrôleur général des finances et ministre d'État de septembre 1683 à 1689, président à mortier en 1686, surintendant des postes en 1691, se démit de tous ses emplois en 1697, pour vivre dans la retraite, et mourut à 80 ans le 10 août 1711. (L.-C.)

148. Catinat. — D'esprit doux, agréable, de beaucoup d'honneur et de nul intérest; aymé dans sa chambre; retiré et renfermé dans son cabinet[1] et (*sa*) famille. Duquel M. son père, conseiller en la grand'chambre, et Pucelle, son beau-frère, peuvent disposer.

[1] Son cabinet, omis par D.

Armes, N° 21.

René Catinat, seigneur de la Fauconnerie, de Courteraye, de Saint-Mars, de Coulonges, né le 30 avril 1630, conseiller au Parlement le 29 mai 1655, mort conseiller d'honneur le 23 janvier 1704. (P.-A.)

149. Bignon. — Ne manque pas de lumière et de connoissance, mais bizarre, opiniastre, présomptueux, attaché à son sens[1], malfaisant, peu seur, haïssant les gens de qualité; ne voyant pas MM. Talon et Bignon, ses frère et beau-frère; aymant le sacq; peu aymé et peu estimé dans sa chambre pour son humeur; qui ne se laisse gouverner de personne que de sa femme.

[1] Hubert avait écrit : ses soins. Nous préférons la leçon de M. Depping.

D'azur à la croix haussée d'argent mouvante d'un tertre de sinople d'où sort un cep de vigne du même qui accole et entoure la croix, laquelle est cantonnée de quatre flammes d'argent. (Armoriaux. J.) Les armes de cette famille ont varié. Voy. P.

Thierry Bignon, né en 1632, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes le 15 mars 1663, président au grand conseil en 1671, et enfin premier président de la même compagnie le 7 avril 1690, mourut le 19 janvier 1697. Il avait épousé Françoise Talon. (L.-C. T.-T.)

150. Ferrand[1]. — Raisonnablement pourveu de sens, mais peu appliqué, aymant ses plaisirs avec gens de peu. A son père doyen de la grand'chambre.

[1] Omis dans le ms 890.

D'azur à trois épées d'argent garnies d'or, posées en pal et rangées en fasce, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres la pointe en bas, et sur le tout une fasce d'or brochante. (L.-C. J.)

Pierre Ferrand, seigneur de Janvry, conseiller le 12 décembre 1642. (B. L.-C.)

151. Benoise. — Vray bourgeois[1], présomptueux, néantmoins ne s'esloigne pas des gens de qualité, et quoy qu'il ait quelque esprit, n'a toutefois ny suite ny crédit. MM. ses oncles Benoise et Brilhac[2] ont pouvoir sur luy.

[1] *Var.* : Bourguignon (ms 890). — [2] Brisart (id.).

Armes, N° 30.

Digitized by Google

152. Tambonneau. — Qui s'engage dans la Cour et dans le grand monde, a bonne opinion de luy-mesme, et ceste bonne opinion luy a esté insinuée par M. le président son père et Mme sa mère qui en sont idolastres. Est assez aymé, ne sçait ce que c'est qu'intérests[1]; est dans les plaisirs. A son oncle conseiller en la grand'-chambre.

[1] Ne suit que ses intérests. (T.-R.)

Armes, N° 38.

Antoine Tambonneau, conseiller au Parlement le 11 mai 1657; en 1664 il résigna sa charge pour se rendre comme envoyé extraordinaire à Cologne, fut reçu maître des comptes le 24 octobre 1684, à la place de son père, Jean Tambonneau, et fut depuis nommé ambassadeur en Suisse. Il mourut en 1719. (Mlle Denys. T.-R.)

153. Gillier. — Est de la religion, de nulle capacité et de nulle suite; engagé dans la despense et dans les plaisirs et parmi les dames de l'Isle (*Saint-Louis*). Dépendant entièrement de son oncle, maistre d'hostel du Roy. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : a espousé une d'Agamy[1]; a des intérests secrets dans les affaires du Roy avec ses beaux-frères.

[1] *Var.* : d'Agaury. (D.) C'est une erreur. Voy. T.-R.

D'or au chevron d'azur, accompagné de trois macles de gueules. (L.-C. J.)

154. Le Comte. — Pied plat, beste, filz de M. de Montauglan, conseiller en la grand'chambre. De la famille des Boullangers du costé de sa mère, et qui ont crédit sur luy.

Armes, N° 20.

Jean le Comte, seigneur de Montauglan et de Germonville, fils de Charles, cité au n° 20.

155. Baron. — Foible et de peu de suffisance; dans le dessein néantmoins de s'attacher à la profession[1]. Joueur de paulme. Cousin germain de M. (*Pomereu*) de la Bretache (*Bretèche*), qui a grand pouvoir sur luy. Feroit plaisir, s'il en estoit requis. A espousé la fille de Bruneau, notaire. L'abbé (*Camus*) de Pontcarré est fort de ses amys.

[1] De peu de suffisance dans le desseing. (Capable) néantmoins de... Telle est la leçon de D.

D'azur à un arbre arraché d'or (L.-B.); mais en ses généalogies mss. Hubert ajoute : *accosté de deux épis de blé du même, le tout mouvant d'une terrasse également d'or.*

André Baron, conseiller le 28 juin 1658. (E.) Il avait pour tante Marie Baron, mariée en 1617 à François de Pomereu, père de M. de la Bretesche; elle mourut en 1633. (L.-C.)

156. De la Barde. — Filz de l'ambassadeur de Suisse, est allié de toute la maison (*Bouthilier*) de Chavigny. Sage, et assidu

Digitized by Google

dans sa charge. En se donnant à ses amys singuliers, cherche[1] la capacité qu'il n'a pas encore acquise.

[1] *Var.* : en se donnant assez aux advis ; singulier, cherche la... etc. (D.)

D'or à trois coquilles de sable, au chef d'azur, chargé d'une molette d'or ; écartelé d'azur à trois fusées d'or rangées en fasce, qui est Bouthilier. (L.-B.)

Claude de la Barde, marquis de Marolles, mort sans enfants le 1er août 1671. (L.-C. Voy. le n° 119.)

157. PERROT. — Esprit emporté, présomptueux, impétueux ; de peu d'application ; chasseur, et s'applique aux autres plaisirs. Est filz de M. Perrot, conseiller en la grand'chambre.

[1] *Var.* : impérieux. (D.)

Armes, N° 34.

157 *bis*. LE DOUX (en blanc). — M. Depping est le seul qui indique ce conseiller.

Claude le Doulx de Melleville fut reçu le 4 septembre 1659. (E.)

CINQUIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidents.

158. MAUPEOU. — Se donne à la profession et n'est pas ignorant du Palais et du droit ; a du mérite ; l'estude, l'application suppléent à ce que luy en manqueroit. Est civil et déférent ; ne s'expose pas inconsidérément ; a beaucoup d'intégrité ; n'a pas l'esprit de direction nécessaire à la conduite d'une Compagnie et une chambre forte comme est celle où il préside. Ayme la justice ; et, après tout, n'a pas tout le crédit nécessaire à un président. A espousé une (*Quentin de*) Richebourg, dont le père estoit des Gabelles, de laquelle il a eu de grands biens.

D'argent au porc-épic de sable. (L.-B. L.-C. — J. B. y ajoute le chef. Voy. le n° 40.)

Pierre de Maupeou, seigneur de Monceau, conseiller au Parlement en juillet 1640, puis président aux enquêtes, avait épousé Catherine Quentin de Richebourg. (L.-C.)

159. MIRON. — Sage, retenu, judicieux, aymé dans sa chambre et y obligeant tous les conseillers ; y a grand crédit. Ayme la justice, ne s'oppose point aux affaires publiques où le bien de la Compagnie n'est point blessé. A de bonnes lettres et de bonnes alliances à des premiers de la robbe, auxquels il s'attache. A toute defférance pour M. le procureur général ; est amy singulier de M. de Caumartin. — Et plus bas sont escrits ces mots : Considère fort M. le premier

Digitized by Google

président[1]. Est de naissance. Il voit impatiemment la fortune des gens d'affaire et autres[2].

[1] Mad^e des Brosses-Choart respond fort de luy. (Addition de D.) — [2] Rentes. (Variante de D.)

De gueules au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté d'or, écartelé de Hurault, qui est d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules. (L.-C. et l'Hermite-Soulliers, Naples françoise.)

Conseillers.

160. Petau. — A de l'esprit, vif, de grande conception. Est sçavant, soit en sa profession, soit aux lettres qu'il estudie, s'appliquant fort aux livres, dont il fait un amas curieux. Aime la justice et n'a nul esgard à soy dans les affaires publiques, fors dans celles des particuliers[1]; est homme du monde qui se prévient et se préoccupe le plus, et depuis qu'il est prévenu ne se rend jamais. Est prompt et colère, rompt en visière mesme à MM. les présidens. A du crédit en sa chambre pour l'opinion qu'il a acquise de probité et de désintéressement.

[1] Esgard, soit dans les affaires publiques, soit dans les particulières. (D.)

D'azur à trois roses d'argent, au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable, écartelé d'argent à la croix patée de gueules. (B. L.-B. J.)

Alexandre Petau, reçu le 11 février 1628. (B.)

161. Paluau. — Assez sage et assez poly dans le monde, a de l'esprit, et de la suffisance dans la justice. Se préoccupe quelquefois, est facile dans les affaires, mesme dans les publiques. Est sans intérests, et n'est pas difficile à gouverner. A de la douceur pour ceux qui ont affaire à luy. A son beau père[1], M. de la Haye (*Ventelet?*), ambassadeur de Constantinople, dont il affectionne les affaires, et qui ne manque pas de prétentions. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : il feroit toutes choses pour Mlle Scudéry.

[1] Son beau-frère (Hubert); — son frère (D.)

D'or au chevron de gueules, chargé de trois roses d'argent, accompagné de trois aubifoins de pourpre, tigés et feuillés de sinople. (L.-B.)

Denis Palluau fut reçu conseiller le 16 juin 1628. (B.)

162. Le Boultz. — Homme d'esprit vif, éclairé, ardent, actif, qui sçait et ne s'esloigne jamais des grandes maximes; d'un travail infatigable. Homme d'honneur et d'intégrité, qui pour toutes les bonnes qualitez qui sont en luy, a esté et seroit aujourd'huy arbitre des plus grandes affaires, s'il les vouloit accepter. Est civil, obligeant; quelquefois prompt, prenant feu, mais revenant

Digitized by Google

facilement. Est non seulement considéré dans sa chambre, mais dans tout le Parlement, comme un des premiers conseillers des Enquestes; est tout affait désintéressé.

Armes, N° 123.

Noël le Boults, reçu le 4 juin 1632. (B.)

163. NEVELET. — Presche la justice, parlant toujours de règle et de discipline; affectant de la politesse; ne faisant nullement sa charge, s'appliquant peu aux affaires du Palais; parle bien, ne manque pas de connoissance. Est dans la dévotion. A espousé une Bénard, sœur du maistre des requestes et du conseiller; est beau-frère de M. le grand prévôt (*Jean du Bouchet de Sourches*), qui a pouvoir sur luy. N'est point intéressé.

D'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules, au chef du même chargé d'un lion léopardé d'or. (B.)

Vincent Nevelet, conseiller le 9 mars 1629. (B.) Je vois dans Moréri qu'un Nicolas Nevelet, conseiller au Parlement, mourut en 1680, et qu'il était fils de Pierre, seigneur d'Osche, avocat.

164. MALO. — Bon sens, et fait bien la justice. Est ferme et seur; demesle bien une affaire. A de la probité. A ses biens sur le Roy, son père s'estant meslé d'affaires, et particulièrement des entrées [1]. Est officieux et civil.

[1] *Var.* : Cuirs (ms 1096 et D.).

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un croissant du même. (B.)

Charles Malo, comte de Séry, la Marche, et conseiller au Parlement le 18 juillet 1642. (B.)

165. DE LATTEIGNAN. — Se préoccupe, et, comme il sçait le droit, fonde toutes ses maximes, et se mesprend quelquefois [1]. Est froid en apparence, sans intérest du Palais et suivant la justice qu'il connoist. Est fort brouillé dans son domestique, et s'engage à des procès peu advantageux à sa maison. A de grands biens, particulièrement des regrats. Est beau-frère de M. Poncet, maistre des requestes, avec lequel il est souvent en désordre [2].

[1] *Var.* : Souvent (ms 1096). — [2] *Var.* : Discorde (id.).

D'azur à trois coqs d'or. (B.)

Gabriel de Latteignant, seigneur de Galet et de Beussingue, conseiller le 13 mai 1639, puis de grand'chambre le 13 mai 1676, mourut le même jour. Sa sœur Catherine avait épousé Pierre Poncet, seigneur de la Rivière, comte d'Ablis, baron de Presle, conseiller du Roi, maître des requêtes le 16 janvier 1642, puis conseiller d'État ordinaire. (B. L.-C. T.-T.)

166. DU LAURENT. — Sçait bien les droits et les coustumes, et jouit avec grande connoissance et de l'un et de l'autre. Est homme

Digitized by Google

de grande estude et de toute curiosité; ne se charge que le moins qu'il peut d'affaires; mais très bon conseiller, sans intérest, sans affectation, obligeant, et faisant plaisir à ses amys, autant que la justice le permet. A pour beau-frère M. (*Baltazard*) maistre des requestes, dont il aime passionnément les enfans, leur destinant son bien. Se bastit une retraitte à Saint-Victor, où il est très souvent.

D'or au laurier de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (B.)

Richard ou Antoine du Laurens, avocat aux conseils du Roi, mort à 87 ans en 1639, eut trois fils, conseillers au Parlement, et une fille : Antoine fut reçu le 11 mars 1632, Robert le 6 juillet 1640, et Maximilien le 21 février 1642. Il s'agit ici de l'un de ces deux derniers. Le beau-frère du conseiller du Laurens était Jean Baltazard, seigneur de Malherbe, d'abord conseiller au Parlement le 5 janvier 1635, puis maître des requêtes le 20 mars 1642, mort en mai 1665, qui avait épousé Louise du Laurens. (B. L.-C. M. T.-T.)

167. Le Bret. — Intendant de la maison de M. de Longueville. Homme de bien, et que la Cour ne change point. Assez expédient, mais scrupuleux dans ses résolutions. N'est pas touché du bien, n'est pas facile aux affaires publiques, et est fort particulier.

D'or au sautoir de gueules, accompagné de quatre merlettes de sable, et en cœur un écusson d'argent chargé d'un lion de sable armé et lampassé de gueules. (B.)

Vincent le Bret fut reçu conseiller le 23 mai 1642. (B.)

168. Bullion. — Se dresse aux affaires; a plus de sens que de bonne expression, ne témoigne point de désir d'acquérir, est capable de suivre les advis; assez civil et porté à faire plaisir. A beaucoup de biens acquis par son père par toute sorte de mesnage. Est cousin de M. de Bonnelle et le peut gouverner.

Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à trois fasces ondées d'argent en pointe, et un lion naissant d'or en chef, aux 2 et 3 d'argent à la bande de gueules accompagnée de six coquilles de même en orle, qui est de Vincent. (T.-T. J.)

Henri de Bullion, seigneur de Fontenay, Basonville, marquis de Courcy, près Orléans, par érection d'août 1681, fut reçu conseiller au Parlement le 31 décembre 1647, et mourut conseiller le 22 janvier 1689. (B. L.-C. Ms d'Hubert, Tablettes généalogiques.)

169. Amelot. — Homme d'esprit du monde plustost que du Palais, où il ne s'applique presque point; est dans les intrigues et voit beaucoup de gens de la Cour; est fort amy de M. de Montrésor; a tousjours esté dans les intérests du cardinal de Retz. Est capable de servir, sans néantmoins qu'on attende de luy une injustice. Est considéré dans le monde comme un homme seur. A de grandes abbayes. Est de la maison des Amelots, assez renommée dans les charges. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : intime amy de M. de Raincy-Bordier et de M. Ménage. Aymant qu'on le considère et qu'on face cas de luy.

Digitized by Google

D'azur à trois cœurs d'or, posés 2 et 1, surmontés d'un soleil du même. (B. J.)

Michel Amelot, baptisé le 18 août 1624; conseiller au Parlement le 17 janvier 1648; abbé commendataire de l'abbaye du Gué-de-Launay, diocèse du Mans, en 1656; pourvu aussi de celles de Saint-Calais et d'Evron, même diocèse; nommé à l'évêché de Lavaur le 5 janvier 1671, se démit alors de l'abbaye de Saint-Calais. Transféré à l'archevêché de Tours le 14 janvier 1673, il y mourut le 17 février 1687, à 63 ans. (L.-C.)

170. Bonneau. — Esprit domestique[1] et médiocrement élevé; de mœurs innocentes, a néantmoins des promptitudes qui l'emportent au delà de ses pensées, mesme s'échappe à dire des choses sans les avoir préméditées; pour l'ordinaire est assez distrait. Ne feroit pour rien au monde une injustice; est obligeant à ses amys, et reconnoissant des offices qui luy sont rendus. A peu de crédit dans sa chambre. Est très désintéressé, estant fort éloygné des despenses de ceux qui naissent dans les affaires. Est fort attaché à sa famille.

[1] *Var.* : de modestie (ms 1096 et D.).

D'azur à trois grenades d'or, ouvertes et grenées de gueules. (B. J.)

S'agit-il de Charles Bonneau, seigneur du Plessis et de Valmer, conseiller laïque au parlement de Dijon, les 25 juin - 9 août 1644, reçu conseiller au Parlement de Paris le 5 mai 1645? (Palliot. Parlement de Bourgogne.) Cependant la date de sa réception ne concorde pas avec celles des conseillers qui le précèdent et le suivent. Pareille observation pour Toussaint Bonneau, reçu le 17 mai 1647, et Thomas Bonneau, reçu le 19 août 1647. (B.)

171. Hillerin. — Ne manque pas de sens ni de connoissances des affaires du Palais, les cherchant assez soigneusement, tesmoing (*la chambre de?*) l'édit où il entra naguère par des faveurs mandiées; n'a pour cela aucun intérest injuste. Est assez facile et bienfaisant; a quelque liaison avec le Port-Royal à cause de sa femme.

D'azur à trois quintefeuilles d'argent. (B.)

Jean Hillerin, seigneur de Bazoges, conseiller le 26 février 1649. (B. E.)

172. Méliand. — Filz de M. Méliand, naguères de la grand'-chambre, pour qui il a grande defférence, aussi bien[1] que pour Petit, payeur des rentes, dont il a espousé la fille. Homme d'esprit, aymant les lettres et s'attachant aux affaires du Palais, où il acquiert de l'estime.

[1] La copie d'Hubert prétend que Méliand n'aurait pas eu grande déférence pour son père ni pour Petit.

D'azur à la croix d'or accompagnée aux 1er et 4e cantons d'une aigle d'or, aux 2e et 3e d'une ruche du même. (B. J.)

Nicolas Méliand, conseiller au Parlement le 20 août 1650, mort le 13 février 1696, avait épousé le 19 septembre 1650 Marie Petit, morte le 4 décembre 1724, à 97 ans, fille de François Petit, écuyer, seigneur de Passy, Villeneuve et Ravannes, secrétaire du roi. Il était fils d'un autre Nicolas Méliand, conseiller au Parlement en 1615, président aux enquêtes en 1634, et de Marie Petau. (L.-C.)

Digitized by Google

173. (*Berbier*) Du Metz. — Fort honneste homme, civil, bienfaisant, réglé, quelquefois prompt; se donnant entièrement aux affaires et avec [1] succès; est estimé du Palais, a toute l'intégrité [2] qu'on peut désirer. Est filz de M. (*Berbier*) du Metz, doyen de la Cour des Aydes, avec lequel il vit respectueusement; le père pour sa part ayant de grands esgards pour le filz. A espousé une niepce de M. Forests, cy devant premier valet de chambre du Roy, homme très riche et très seur. Est nepveu de MM. Chouart, (*l'un*) maistre des Comptes et (*l'autre*) conseiller au grand Conseil, et est de fort foible complexion.

[1] *Var.* : un. (D.) — [2] *Var.* : intelligence. (D.)

D'azur à trois colombes d'argent. (Arm. de 1696.)

174. Le Fèvre de Laubrière. — Grand parleur, par le vice du païs d'Anjou dont il est. Processif avec sa famille. S'appliquant à la chicane du Palais et aimant ses intérests; ne manque pas de connoissance.

D'azur au lévrier rampant d'argent accolé de gueules. (L.-C.)

175. Daniau-Saint-Gilles. — Est d'esprit assez doux et de mœurs agréables; peu appliqué aux affaires du Palais; ayant un soin ny trop ardent ny trop servile des siennes particulières [1], de beaucoup de probité et de peu d'ambition, lent en ses actions, attaché à son domestique, et ne voyant de grand monde qu'autant que l'obligation de bienséance le peut permettre. Est proche de M. Fouquet, pour qui il a de la defférence.

[1] D. écrit : ayant un soing ni trop ardent ni trop remis; particulier, etc.

De gueules à trois croissants d'or, écartelé d'or au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable, qui est Chourt. (Arm. de 1696.)

Nicolas Daniau de Saint-Gilles, conseiller au Parlement, épousa le 23 juin 1658 Madeleine Choart, sa parente au 4e degré, morte en 1674. (L.-C.)

176. Perrot-Fercourt. — Homme de tout plaisir et de tout divertissement, de chasse, de danse, de jeu, sans application à sa profession; ne manque pas néantmoins de sens, est adroit à tout. S'est engagé en de grandes dépenses qu'il ne peut pas présentement tirer de sa maison : cherche à se pourvoir. Est fils de M. le président de Saint-Dyé, conseiller vétéran de la grand'chambre; qui ne refuseroit pas les faveurs de la Cour.

Armes, N° 34.

Cyprien Perrot, seigneur de Fercourt, conseiller en 1653, fut ensuite reçu maître des requêtes le 14 août 1663, il mourut le 30 décembre 1693. (T.-T.)

Digitized by Google

177. Le Maistre. — Esprit de Palais, en aymant les intérests. De bonne naissance et d'assez de vertu; ferme en ses opinions et brusque en son procédé. A espousé la fille de M. le Féron, conseiller en la Cour des Aydes, à qui il deffère.

Armes, N° 130.

François le Maistre, seigneur de Persac, en Anjou, de Belloc et en partie du marquisat de Ferrières, conseiller au Parlement le 11 juillet 1653, mort conseiller de grand'chambre le 14 septembre 1685, avait épousé en deuxièmes noces Marie le Féron. (L.-C.)

178. Bochart de Champigny. — Fort paresseux aux affaires, ne manquant pas de lumières. Est filz de M. de Champigny, intendant de justice en Lyonnois, et nepveu de M. d'Aligre, qui le considère comme l'un de ses principaux parens[1].

[1] Le ms 1096 met : intérests, ce qui n'offre aucun sens. — Selon D.: ... est parent de Mme d'Aligre, qui le considère comme un de ses principaux héritiers. — Il eût été fort difficile à Jean Bochart d'hériter de sa tante, car elle eut dix-huit enfants, dont plusieurs eurent postérité. M. Depping a suivi un manuscrit évidemment transcrit avec peu de soin.

D'azur au croissant d'or surmonté d'une étoile du même. (Armoriaux. J.)

Jean Bochard, seigneur de Saron, dit de Champigny, conseiller au Parlement le 3 août 1653, mort sous-doyen du Parlement le 20 août 1709, était fils de François Bochard, dit de Champigny, seigneur de Saron, conseiller au grand conseil, maître des requêtes et conseiller d'État, intendant de justice en Provence en 1637, puis en Dauphiné et à Lyon, où il se noya en 1665, et de Marie Luillier, sœur de Jeanne Luillier d'Inteville, première femme d'Étienne d'Aligre, conseiller au grand conseil en 1615, ambassadeur à Venise, conseiller d'État, intendant de justice, conseiller d'honneur au Parlement en 1651, surintendant des finances sous le titre de directeur, chef du conseil de commerce de marine en 1654, enfin en 1672 garde des sceaux de France, chancelier en 1674, et mort à 85 ans en 1677. (L.-C.)

179. Bizet. — Esprit viste et brusque; qui parle assez agréablement. S'attache fort à M. le grand maistre de l'artillerie avec lequel il a quelque alliance. Peu attaché à ses intérests. — Et plus bas est escrit d'une autre main : Est de la religion prétendue réformée. On le peut gouverner par des personnes de même religion et par Pellisson à qui il a fait diverses protestations de service pour Monseigneur, se louant d'en avoir été traité civilement en quelques rencontres.

D'argent à trois croissants en chef de gueules, et à une tête de More au naturel, en pointe. (B.)

Gabriel Bizet, seigneur de la Baroire, conseiller le 19 décembre 1653. (E.) Le grand maître de l'artillerie dont il est parlé ci-dessus est Charles de la Porte, duc de la Meilleraie.

180. Brodeau. — Se donne entièrement à sa profession, estudie beaucoup, entend bien le Palais; homme de mœurs fort douces, fort réglées, faisant conscience de tout, civil, obligeant lorsqu'il est en pouvoir de l'estre. Est beau-frère de M. Lallement, maistre des

Digitized by Google

requestes, et parent de M. Mérault, qui ont pouvoir sur luy. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : Capricieux, affectant de ne donner aucun pouvoir sur luy aux personnes de la Cour; contraire aux gens d'affaires; amy de M. de Harlay et devant tout à sa maison; M. Lallement n'a pas crédit auprès de luy, surtout dans les affaires publiques [1].

[1] Il y a ici un peu de désaccord au sujet de l'influence exercée sur le sieur Brodeau, entre l'auteur des notes et son annotateur anonyme. — Ce dernier serait-il Fouquet lui-même ? on pourrait peut-être le penser en lisant ces mots : Contraire aux gens d'affaires.

D'azur au chevron accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées, et en pointe d'un croissant, le tout d'or. (L.-B.)

Julien Brodeau, conseiller le 19 janvier 1654, plus tard conseiller en la grand'-chambre. (E.)

181. Bocquemare. — A bien du feu, et va fort viste. A un peu trop bonne opinion de luy-mesme. Est filz de M. le président Bocquemare. (*Voyez le n°* 200.)

D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de léopard du même. (B.)

On écrit également Bauquemare.

182. Feydeau de Brou. — De portée fort médiocre, mais d'inclination à obliger et à bien faire. N'a pas encore acquis grande estime dans sa chambre. Est nepveu de M. Roullié, maistre des requestes, de M. l'abbé de Bernay, (*et*) beau-frère de M. (*Quentin*) de Richebourg, maistre des requestes.

Armes, N° 47.

Denys Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, Prunelay, la Villeneufve, conseiller au Parlement en survivance de son père, en exercice le 21 juillet 1654, puis maître des requêtes le 27 février 1671, intendant de Montauban, puis de Rouen en 1686, président au grand conseil le 19 novembre 1689, et créé en charge le 2 avril 1690, mort le 10 novembre 1691 ; était fils de Henri Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, etc., conseiller au grand conseil, puis au Parlement en 1622, mort doyen de grand'chambre en 1654, et de Marie Rouillé de Meslay, sœur de Jean Rouillé, seigneur de Meslay, maître des requêtes le 25 octobre 1653, mort le 30 janvier 1798. Henri Feydeau était frère de François Feydeau, abbé de Bernay, conseiller au Parlement, voy. n° 84, et père, outre Denis, de Marie, femme de Charle Quentin, chevalier, seigneur de Richebourg, et (baron ?) de Saint-Ange, maître des requêtes le 3 février 1659, mort le 20 novembre 1671, beau-frère par conséquent de Denis Feydeau. (L.-C. T.-T.)

183. De Nesmond. — Est habile, sçait le droit, acquiert du crédit et de l'estime autant pour la considération de sa personne que de son alliance, estant filz de M. le président de Nesmond, et nepveu de M. le premier président; est fort retenu et fort sage.

Armes, N° 2.

Henry de Nesmond, seigneur de Saint-Dysan et de Breuil, reçu maître des requêtes en 1665, mort en 1672, frère de Guillaume, et fils de François-Théodore

Digitized by Google

et d'Anne de Lamoignon, sœur du premier président. (L.-C.) Voy. les n°s 1, 2 et 80.

184. Hébert de Bucq. — Fort jeune, n'ayant encore acquis les qualitez qui luy doivent donner de l'estime, et en tire néantmoins de la personne de M. son père, conseiller d'Eglise de la grand'-chambre, qui a laissé une grande réputation dans sa chambre.

Armes, N° 35.

185. De la Grange. — S'est advisé fort tard d'entrer[1] dans le Parlement; a esté noury aumosnier[2] du Roy et a fait beaucoup d'habitudes, soit dans la Cour, soit dans le monde où il a acquis quelque expérience qui supplée à celle des affaires du Palais, auxquelles il ne peut guères vaquer par la faiblesse de sa veue. Est homme de divertissement, de chasse; obligeant. Frère de M. le président de la Grange.

[1] M. Depping met : de rentrer; c'est complétement inexact. — [2] aux Mesnins. (D.) C'est un contre-sens complet.

De gueules au chevron d'argent chargé d'un autre chevron vivré de sable, et accompagné de trois croissants d'or. (D'Hozier, Origines des conseillers du Parlement; ms.)

Charles de la Grange, seigneur de Neuville, abbé de Saint-Acheul, conseiller clerc au Parlement le 8 août 1659, mort en 1670, était frère de Louis de la Grange, président en la 2e chambre des requêtes. Voy. n° 201. (L.-C.)

186. Leschassier. — A passé de la charge d'advocat du Roy au Chastelet en celle de conseiller au Parlement, en laquelle il a apporté de la capacité et de l'estude; se donne entièrement au Palais; a peu veu le monde, ayant tousjours esté tenu par M. Leschassier son père, maistre des Comptes, que l'on sçait estre tout dévost. Est nepveu de M. le président Miron, pour lequel il a une grande defférence.

D'azur au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines de sable, accompagné de trois demi-vols d'or. (Armoriaux. J.)

Robert Leschassier, seigneur de Maricourt, né le 15 mars 1637, avocat du Roi au Châtelet le 7 novembre 1656, conseiller au Parlement le 19 décembre 1659, conseiller de ville en 1675, mourut à 87 ans, doyen du Parlement, le 28 juin 1723. Il était fils de Christophe Leschassier, correcteur, puis maître des comptes en 1634, et de Marguerite Miron, sœur du président Miron. (L.-C.)

187. D'Aligre. — Fort jeune, et qui par ses bonnes meurs tesmoigne aimer la profession d'Eglise qu'il a prise. Est filz de M. d'Aligre, directeur des finances.

D'azur à cinq burelles d'or surmontées de trois soleils de même, rangés. (D'Hozier, Origines des conseillers au Parlement, ms. Armoriaux et jetons.)

Charles d'Aligre, abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, conseiller le 21 mai 1660, conseiller d'État ordinaire en 1672, conseiller d'honneur peu après, mort le 20 mai 1695, à 65 ans. Il avait abandonné à ses religieux les revenus de son abbaye, qui se montaient à 20,000 livres par an; ils en firent bâtir une église. (L.-C.)

Digitized by Google

PREMIÈRE CHAMBRE DES REQUESTES.

Présidents.

188. CHARTON[1]. — Esprit brusque[2], turbulent et qui se picque d'intelligence, de capacité, de justice, qui veut de grandes defférences et de grands honneurs et qui se range[3] facilement, songe néantmoins à son intérest; estoit embarassé au canal de Briare[4]. A esté frondeur. A sa brigue dans sa chambre, en laquelle il trouve de l'estime, s'y comportant bien pour l'expédition des affaires. M. Martineau est son opposé. Sa femme a pouvoir sur luy. A donné sa fille d'un premier lit à M. le Boults, cy-devant maistre des requestes. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : M. de Périgny[5], son parent, est fort bien avec luy.

[1] Toute cette chambre manque dans le ms 890. — [2] *Var.* : ingénieux (ms 1096). — [3] *Var.* : se rend (ms 1096 et D.). — [4] *Var.* : Loire (id.), c'est le même canal. — [5] *Var.* : de Brigny, selon Hubert.

D'azur au lion d'or accompagné au canton dextre du chef d'une étoile du même. (Arm. de 1996.) Selon B. ce serait *un croissant d'argent.*

Louis Charreton, sieur de la Douze, conseiller le 17 janvier 1626 (B.), mort en 1684. (T.-R.)

189. BAILLET. — Bon homme, facile, de peu de crédit et de peu de vertu; attaché à sa famille. M. le Clerc[1] a pouvoir absolu sur luy, comme parent de sa mère. Deffere à M. de Refuge, conseiller en la grand'chambre. A espousé une de Vassan.

[1] M. Depping écrit : le chancelier; le ms 1096 : Leschassier. Où est le vrai nom ?

D'or à trois chardons de sinople, fleuris de gueules. (Armoriaux. J.)

Claude Baillet, seigneur de Vaugrenan, chevalier de Saint-Michel, reçu le 3 février 1658. (E.)

Conseillers.

190. CHARLET. — D'humeur fort particulière et de suffisance raisonnable, paresseux pour ses amys, ne pouvant pas respondre[1], facile à gouverner par de petits intérests. A espousé une Guéroust[2]. M. son père, qui est bon homme, et de manières obligentes, a pouvoir sur luy. Est renfermé assez dans sa famille.

[1] D. supprime ce membre de phrase. — [2] *Var.* : Guéroule. (D.) — Cet auteur finit ainsi l'article de ce conseiller : M. son père a pouvoir sur luy,.... et supprime tout le reste.

D'or à l'aigle éployée de sable. (État de la France de 1661. — Arm. de 1696. — Médaille.)

Digitized by Google

Pierre Charlet, seigneur des Garennes, d'Esbly et de Tourvoye, conseiller au Parlement le 3 août 1640, mort le 1er août 1680, doyen des requêtes du Palais, avait épousé en troisièmes noces Marie le Faulqueux, fille de Martin le Faulqueux, président en l'élection de Paris, et de Jacqueline Guéroult. Elle mourut peu après son mari, en septembre 1680. (L.-C.)

191. MARTINEAU. — A beaucoup d'esprit, mais prompt, opiniastre, et qui se laisse aisément préoccuper, facile néantmoins à gouverner. Seur quand il a promis, et bon amy. A espousé une de Bourdeaux, et, de ce chef, intéressé à une succession en laquelle il n'y a pas peu d'affaires. Est nepveu de M. des Landes-Payen, conseiller d'Esglise de la grand'chambre, pour lequel il a grande defférence.

D'azur à trois tours d'or. (Arm. de 1696. — L.-B.) Mais B. lui donne pour armes : *d'azur à un demi-vol d'argent, au chef d'or chargé d'un croissant de sable entre deux étoiles du même.* (B.)

Pierre Martineau, reçu conseiller le 2 janvier 1642, vivant en 1680, mourut avant 1696, doyen des requêtes. (État de 1680, Arm. de 1696.) Son père avait épousé Madeleine Payen des Landes, dont, entre autres, lui et une fille, Madeleine, femme du président la Grange. Voy. au n° 201. (L.-C., au mot la Grange.)

192. CHARPENTIER.—Fort facile à gouverner, quoyque en apparence d'humeur bizarre, critique et mélancolique ; est fort attaché à ses intérests, au sacq ; seur à ses amys, a servy assez le président de Maisons, avec grande vigueur, et pour lequel il a grande defférence. Ne manque pas de capacité. M. le président Miron, son voisin, a du familier avec luy.

D'azur à une bande échiquetée d'or et de gueules de deux tires, accompagnée de deux licornes saillantes d'argent. (B. Arm. de 1696. J.)

Thierry Charpentier, conseiller au parlement de Metz le 16 octobre 1637, puis au grand conseil le 25 janvier 1644, conseiller au Parlement de Paris, et commissaire aux requêtes du Palais le 5 avril 1645, mourut en 1681. Sa veuve, Marguerite le Tonnelier, vivait encore en 1696. (B. L.-C.)

193. DE LARCHE. — De génie médiocre et de peu de vigueur, n'a pas de crédit dans sa chambre. A espousé une Gargan. M. des Brosses, son beau-frère, a crédit sur luy.

D'azur à une croix ancrée d'argent chargée d'un cœur de gueules, et cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or, aux 2 et 3 d'un croissant du même. (Arm. de 1696.)

Pierre de Larche, conseiller au Parlement le 29 juillet 1649, président en la 2e chambre des enquêtes, vivant en 1680, mort avant 1685, avait épousé Perrette Gargan. (B. État de 1680. Arm de 1696.)

194. COISNART. — D'esprit doux et raisonnable, facile à traitter ; aymant le Palais et s'y attache assiduement ; deffère à M. son père, cy-devant maistre des Comptes, ayme le jeu, auquel il donne le temps qu'il a de reste ; a une lotterie [1] de son voisinage [2] de MM. Camus [3] e Destempes (*d'Estampes*).

Digitized by Google

[1] *Var.* : cotterie. (D.) — [2] D. et le ms 1096 ajoutent : et. — [3] Le ms 1096 écrit : Cannes ; D. : de Lanne d'Estampes.

Echiqueté de sinople et d'argent, au chef abaissé d'or surmonté d'un chef d'argent émanché de sinople. (Mlle Denys et d'Hozier, Origines des conseillers au Parlement, ms.) L.-B. écrit fautivement : *échiqueté d'argent et d'azur à la trangle d'argent sous un chef émanché d'argent et de gueules de seize pièces.*

Nicolas Coisnard fut reçu conseiller le 15 mai 1649. (B.)

195. Le Clerc de Lesseville. — Esprit bourru, de peu d'esclat[1] et (*de*) peu d'estime dans le Palais. A son frère, M. l'evesque de Coustances (*Coutances*)[2], qui le peut gouverner. A espousé (*une Moucy*)[3] à qui il deffère. Homme de grands biens et de la dernière lésine.

[1] Peu d'esclat, supprimé par D. — [2] En blanc dans M. Depping. — [3] En blanc dans D. et Hubert ; le ms 1096 écrit : Moussy.

D'azur à trois croissants d'or, au lambel de même en chef. (D'Hozier, Origines, etc.).

Pierre le Clerc de Lesseville, seigneur de Thun, d'Evecquemont, Incourt et Mézy, conseiller en la 1re chambre des requêtes le 15 ou 18 mai 1651, mort le 5 octobre 1680, avait épousé Elisabeth de Moucy. Un de ses frères, Eustache, recteur de l'Université de Paris, à l'âge de vingt ans, docteur de Sorbonne, abbé de Boras et de Saint-Crépin, aumônier du roi Louis XIII, curé de Saint-Gervais à Paris, conseiller clerc au Parlement le 27 juillet 1645, seigneur d'Authon et d'Evecquemont, chanoine de Notre-Dame de Paris, honoraire du chapitre noble de Brioude, fut sacré évêque de Coutances le 25 mars 1659 et mourut à Paris le 3 décembre 1665. (L.-C.)

196. Despinoy. — Bon homme, facile, n'est pas capable de grandes ouvertures, mais peut suivre les bonnes. Aime ses plaisirs, se pouvant gouverner par quelque dame, auprès de laquelle il a de l'attache. M. son père[1], maistre des Comptes, vit en grand familier avec luy. Est beau-frère de M. Dorat, homme d'honneur, et qui peut sur luy.

[1] Le ms 1096 ajoute : ci-devant.

D'azur à trois besants d'or en bande. (Mlle Denys. — Arm. de 1696.)

Claude d'Espinoy, conseiller en la Cour de Parlement le 20 août 1653, et ensuite de la grand'chambre, doyen des requêtes, cité dans l'Armorial de 1696. (E.)

197. De Villevault. — D'humeur serrée et particulière ; assez bon conseiller. Picart, procureur, a espousé une de ses parentes, en pourroit rendre bon compte.

De gueules au lion d'or, accompagné en pointe d'un serpent rampant du même, écartelé d'or à trois chabots de gueules, et sur le tout d'azur à trois croissants d'argent. (Arm. de 1696.)

Antoine-Louis de Villevault, conseiller honoraire de grand'chambre, cité en 1696, ou Louis de Villevault, maître des requêtes en 1671 ?

198. Foucault. — Honneste homme, de bon esprit, capable de servir, hardy ; s'appliquant à sa charge et la faisant bien, ne laisse

Digitized by Google

pas d'aimer le plaisir et le divertissement; se trouvant souvent avec M. Foucault, son père, chez M. Monnerot. A espousé une Villesavin [1].

[1] Le ms 1096 et D. mettent : une Villeserin.

Armes, N° 88.

Claude Foucault, conseiller le 12 février 1656. (E.) Voy. le n° 133.

199. Olier. — Brusque, emporté, de peu de science et de peu d'expérience, néantmoins seur et en qui on se peut fier. A espousé la fille de M. (*Colbert*) de Saint-Pouanges. Aimant le jeu, la chasse et les divertissemens ; ne s'appliquant que très peu à sa charge. Mme sa mère, femme de vertu, peut sur luy.

D'or au chevron de gueules, chargé sur sa pointe d'un besant d'or soutenu d'un croissant du même et accompagné de trois grappes de raisin d'azur. (Armoriaux. J.)

Jacques Olier, seigneur de Verneuil et de Maison, conseiller au Parlement le 4 août 1656, mort en 1688, épousa le 16 septembre 1658 Claudine Colbert, fille de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Saint-Pouange, conseiller d'État. Il avait pour mère Marie Roger, morte en juin 1665, fille d'un valet de chambre de Marie de Médicis. (L.-C.)

SECONDE CHAMBRE DES REQUESTES. [1]

Présidents.

200. De Bocquemare. — Homme sensé, de probité, aimé et estimé des honnestes gens du Palais ; assidu [2] dans sa chambre et y est respecté. Bien [3] facile à gouverner, et ne voulant choquer personne. Est médiocrement accommodé. A un filz conseiller au Parlement ; a son gendre, le comte de Claire (*Martel de Clere*), capitaine des gardes de Monsieur.

[1] Cette chambre manque encore dans le ms 890. — [2] *Var.* : a crédit (ms 1096 et D.). — [3] Bienfaisant, facile, etc. (id.).

Armes, N° 181.

Nicolas de Bauquemare, président le 20 mai 1654. (E.)

201. De la Grange. — A de l'esprit ; ardent et emporté, opiniastre, intéressé, affectant néantmoins de rendre la justice et la rendant. A des amys et des ennemys [1] dans sa chambre, sert ceux qui se fient en luy, quand l'occasion s'en présente ; présume de soy et le porte hault. A son frère conseiller d'Église. M. de Saint-P.... (*de Machault de Saint-Pierre*), de la première, est fort de ses amys, et le gouverne.

[1] Et des anciens, etc. (D.)

Armes, N° 185.

Digitized by Google

Louis de la Grange, seigneur de Nandy et de Marcouville, conseiller au Parlement le 28 juin 1640, président en la 2e des requêtes en décembre 1651, mort en février 1706, avait épousé Marguerite Martineau, fille de Madeleine Payen des Landes. (L.-C.)

Conseillers.

202. De Broussel. — Assez facile, l'esprit bourru[1], assidu au Palais et néantmoins peu expéditif. De sa conduite foyble, de peu de seureté, de peu de secret, fort retiré, et gouverné absolument par son clerc et par sa femme. A peu de biens, aymant ses intérests et cherchant des bénéfices avec beaucoup de passion. — Et au dessoubs sont escrits ces mots d'une autre main : Amy intime de Nublé[2] qui l'est de Pellisson.

[1] Morne, selon D. — [2] Noble (id.). Nous pensons qu'il s'agit de l'avocat Nublé; cependant à la même époque, un sieur Noblet, commis de Jeannin de Castille, avait un fils, qui plus tard fut maître d'hôtel chez Monsieur. Voy. les clefs des Caractères de la Bruyère.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées du même, et en pointe d'un croissant d'argent. (B.)

Pierre Brussel, conseiller au Parlement le 28 novembre 1637. (B.)

203. Courtin. — Aimant la desbauche et le plaisir, chasseur, intriguant, ne manquant pas d'esprit, mais de nulle application au Palais. Très seur à ses amys. Autrefois grand frondeur. Frère de M. Courtin, conseiller de la grand'chambre, et beau-frère de M. le président de Mesmes, avec lequel il n'est pas tousjours bien.

Armes, N° 16.

Joseph Courtin fut reçu conseiller le 8 mars 1644. (B.)

204. Le Boultz.—Tout affait appliqué au Palais; ne manque pas d'esprit, mais opiniastre, présomptueux, portant les choses de hauteur, et voulant tousjours faire valloir son opinion et son crédit; a du pouvoir dans sa chambre, est opposé à M. le président de Bocquemare et à M. de Broussel. Aimant ses intérests[1]; déférant à sa femme, à M. l'advocat général Talon, allant souvant chez luy pour le mesme jeu.

[1] D. ajoute : ... et le jeu.

Armes, N° 123.

François le Boultz, conseiller au parlement de Dijon les 5 janvier et 21 mars 1646, puis en celui de Paris le 30 décembre 1648. (B.)

205. La Rivière-League[1]. — De nulle estime et de nulle suffisance, sans crédit. A espousé la fille de M. Carré[2], greffier du Conseil. M. d'Estampes est son parent, a pouvoir sur luy, aussy bien que

Digitized by Google

Mme Nicolaï, veufve de M. le premier président de la chambre des comptes.

[1] Le ms 1096 écrit : Léagre ; Hubert a passé ce mot. — [2] En blanc dans Hubert et D. ; restitué d'après le ms 1096.

De sable à une bande d'argent. (Arm. de 1696.) — ?

Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un Poncet de la Rivière, ni par conséquent que ce conseiller soit parent de celui cité au n° 96.

206. Le Maistre. — Bon homme, faisant bien le Palais et ayant acquis de l'estime dans sa chambre ; aimant néantmoins le divertissement et le plaisir. Homme en qui on se peut fier. Amy intime de M. le président de la Grange. A peu de biens ; aime ses intérests, se peut gouverner. A espousé la fille du sieur Saustin ? notaire à Angers [1].

[1] Le ms. 1096 supprime : a peu de, etc. jusqu'à la fin. — M. Depping écrit : a espousé la fille de M. Ozans.

Armes, N° 130.

207. Quentin. — A beaucoup de probité et d'honneur, aimé et estimé dans sa chambre ; a de l'esprit et de grands biens qui luy ont esté laissez par son père qui estoit des Gabelles. A son frère, maistre des requestes, avec qui il est en parfaite intelligence, despendans de leur mère qui a de grands biens. Amy seur. Cherchant de l'appuy et du crédit à la Cour. A espousé la fille de M. Balthazar, maistre des requestes [1].

[1] M. Depping écrit : a espousé une Feydeau de Brou, ce qui est inexact. Le ms 1096 a supprimé cette phrase.

D'azur à trois pommes de pin d'or. (L.-C.)

Jean Quentin de Richebourg, conseiller au Parlement, épousa en 1661 Anne-Catherine Balthazard, fille d'un maître des requêtes. (L.-C.) Voy. le n° 235.

208. Fieubet. — Homme gracieux et raisonnable, s'appliquant à sa charge ; est homme d'honneur, faisant plaisir aux occasions, et en l'amitié duquel on se peut fier. Gouverné par son frère, maistre des requestes, et par toute sa famille qui est assez unie ; a espousé la fille du président Blondeau.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un rocher ou d'un mont du même. (Arm. de 1696.)

Anne de Fieubet, chevalier, seigneur de Launac, conseiller au Parlement en 1655, maître des requêtes le 2 mars 1663, mourut honoraire le 22 mars 1705, à 73 ans ; il avait épousé Élisabeth Blondeau, fille de Gilles, président de la Cour des Comptes, et de Marguerite le Boults. Elle mourut à 67 ans le 13 juillet 1705. (T.-T. M.)

209. Grasseteau. — De genre fort bourru et de médiocre portée, mais amy seur et qui se porte avec affection pour ceux qu'il veut

Digitized by Google

servir; fort reconnoissant des plaisirs que l'on luy fait; vit assez retiré; et dans les biens fort modéré[1]. Nepveu de M. de Paris et beau-frère de M. Racine, conseillers.

[1] Et dans des biens fort médiocres (ms 1096 et D.).

D'azur à trois bandes d'or. (Arm. de 1696.)

210. De Longueil. — Se donne tout aux affaires du Palais, ne manque pas de sens; peu aymé dans sa chambre; opposé à M. le président de la Grange, despendant de M. (*de Longueil*) de Maisons et de M. le chancelier, dont il est parent, à cause de sa mère. A espousé la fille de la Ville, procureur, et est nepveu de M. Monnerot.

Armes, N° 3. — Il y a de plus, comme brisure, *une tête de léopard d'or en cœur.* (L.-C.)

Jean de Longueil, seigneur d'Ozoi, conseiller au Châtelet, puis en la Cour des Aides, et enfin au Parlement le 31 janvier 1657, épousa le 12 juillet 1654 Catherine de la Ville. (L.-C.)

211. De Harlay. — Marque dans la jeunesse où il est beaucoup d'esprit, plus attaché à ses divertissemens et à ses amys qu'au Palais. Entièrement dans la dépendance de M. son père.

D'argent à deux pals de sable. (P.-A. J.)

Achille de Harlay, comte de Beaumont, seigneur de Grosbois, né le 1er août 1639, conseiller au Parlement le 3 août 1657, procureur général le 4 juin 1667, président du Parlement le 4 juin 1689, se démet de cette charge en avril 1707, et meurt à 73 ans le 23 juillet 1712. Son père, Achille, maître des requêtes le 17 décembre 1635, fut procureur général le 20 août 1661. (P.-A.)

212. Chevalier. — De nulle considération et de nulle estime; bizarre, ridicule[1] et de peu de société. Parent de tous les clercs du Palais.

[1] D. a omis le reste. — Le ms 1096 et D. placent ce conseiller après M. de Machault.

Armes, N° 63.

213. De Machault. — De très médiocre suffisance et de moins de crédit parmy ses confrères; faisant néantmoins plaisir quand il peut. Suivant les mouvements de M. de Machault, conseiller d'Estat, son père, et de M. de Saint-Pierre, son frère.

Armes, N° 48.

Jean-Baptiste de Machault, reçu le 17 mai 1658. (L.-C.)

214. Turgot. — Fort homme d'honneur, très habile pour le temps qu'il est dans sa charge. Fort amy du président de Machault. A de grands biens qui luy ont esté laissez par M. son père, conseiller d'Estat, et son frère, conseiller au parlement de Rouen. A une defférence toute entière pour la maison de Sainctot, le conseiller de la grand'chambre ayant esté le commissaire de toute la succession de

Digitized by Google

son père. A espousé la fille du président du Tillet, cy-devant en la première des Requestes.

[1] D. a supprimé le reste.

D'hermines, fretté de gueules de dix pièces. (L.-C. J.)

Antoine Turgot, seigneur de Saint-Clair, chevalier de Malte de minorité en 1631, conseiller au Parlement en 1660, maître des requêtes en 1667, intendant de Limoges en 1671, mort en 1713, à 88 ans, avait épousé Jeanne du Tillet, morte le 12 mai 1728, fille de Jean, seigneur de la Bussière, président des requêtes du Palais. (L.-C.)

215. De Lambert [1]. — Ne manque pas d'esprit, etc., est maistre des requestes, est cy-dessus desjà à la deuxième (*chambre*).

[1] N'est que dans le ms d'Hubert.

Cet article fait double emploi avec le n° 82. Voy. n° 253.

216. Gallichon de Courson [1].—Est filz du conseiller (*au Parlement*) de Bretaigne; a espousé une de Halus; a de l'esprit, quoyque sans estude. Est médiocrement estimé ; ne paroist point intéressé. — Président à Metz. Voyez à la deuxième (*chambre*).

[1] N'est que dans le ms d'Hubert.

Cet article fait encore double emploi. Voy. n° 92.

217. Mandat [1].—Parent et desvoüé à M. le président de Novion. M. de Bouron [2] et Mad^e de Moucy sont ses bonnes amies. Est homme de chasse et de divertissement. A de l'honneur et sans intérests, possédant de grands biens. Officieux, aymé de ses confrères; ne manque pas de sens. Est beau-frère de M. (*le Fèvre*) de la Barre, maistre des requestes. — N'est plus conseiller, il étoit de la quatrième.

[1] Il occupe le n° 143 bis dans la liste de M. Depping. — [2] *Var.* : Bevron (D.). — Peut-être faut-il lire : Beuvron.

Armes, N° 76.

Antoine Mandat, seigneur de la Chassière, conseiller au Parlement en 1649, mourut sans alliance en mars 1697 ; sa sœur Marie avait épousé Antoine le Fèvre de la Barre, maître des requêtes, puis vice-roi d'Amérique, mort le 4 mai 1688, et elle le 20 décembre 1689. (L.-C.)

218. David de la Fautrière [1].—De médiocre capacité et s'estant jusques icy peu estudié aux affaires; ne manque pas néantmoins de sens; opiniastre et assez contraire aux affaires publiques; ennemy des gens d'affaires, est sans intérests; est officieux à ses amys. A espousé la fille du vicomte de Algrain (*Allegrin*)[2] dont il n'a point eu de biens; est frère de Mme le Maistre, femme du conseiller au Parlement, avec laquelle il est continuellement en procès. — Et plus bas sont escrits ces mots d'une autre main : M. Jannart le connoist

Digitized by Google

fort; il a des intérests auprès de Monseigneur à cause de certains greffes. — (*En marge de cet article, il y a :*) mort.

[1] Occupe le n° 166 bis. (D.) — [2] *Var. :* de Bran-Algrin. (D.)

D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi de blé, le tout d'or. (Armoriaux. J.)

Laurent David (T.-T.), Davi (M.) ou Davy (J.), seigneur de la Fautrière en Anjou, maître des requêtes le 14 juin 1619, avait pour fille Renée, morte le 27 février 1692, femme de Jean le Maistre, seigneur de Ferrières, de Cincehour, etc., conseiller au Parlement, mort en avril 1659, et pour fils N... Davy, conseiller au Parlement, lequel avait épousé N... Allegrin. (M. L.-C.) Le fils du conseiller au Parlement, Guillaume Davy, sieur de la Fautrière, maître des comptes en 1688, portait un écartelé de Davy et d'Allegrin. (Voy. Mlle Denys.)

PORTRAITS DE MM. LES MAISTRES DES REQUESTES.

Quartier de Janvier.

219. Gaulmin. — Hardy, brusque, frondeur contre le Parlement, entend les langues orientales, a beaucoup de science, mais un peu confus. Assez bon amy et obligeant.

D'azur à trois glands tigés et feuillés d'or. (Arm. de 1696.)

Gilbert Gaulmin, seigneur de Montgeorges et de la Guyonnière en Bourbonnais, reçu avant août 1631. Il avait été avocat au grand conseil. (T.-T.) Il mourut conseiller d'Etat en 1665, âgé de 74 ans. (T.-R.)

220. Habert de Montmort. — Aime les lettres, s'explique [1] avec peine, est lent, timide, et peu appliqué à sa charge.

Armes, N° 125.

[1] *Var. :* s'applique (ms 890).

Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort et du Mesnil-Habert, conseiller au Parlement le 11 septembre 1625, puis maître des requêtes le 6 avril 1632, mort le 21 janvier 1679, doyen de l'Académie française et des maîtres des requêtes. (T.-T.) Il avait été l'ami du philosophe Pierre Gassendi, qu'il fit inhumer dans la chapelle des Haberts, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris.

221. Tallemant. — A quelque élévation d'esprit, est d'humeur libérale, et digne des emplois, s'il n'estoit pas attaché aux intérests de Montoron (*Puget de Montauron*), son beau-père.

D'azur au chevron renversé d'or, accompagné en chef d'une aigle d'argent. (B.) — Mais (P.) fait *le chevron d'argent.*

Gédéon Tallemant, d'abord conseiller au Parlement de Paris en 1637, puis maître des requêtes le 24 mars 1640, intendant d'Orléans, puis de Guyenne, mourut le 26 novembre 1668. Il avait épousé en 1640, Marie Puget, fille naturelle du financier Puget de Montauron; le maître des requêtes était cousin-germain de l'auteur des Historiettes. (T.-R. T.-T.)

Digitized by Google

222. (*Le Fèvre*) D'ORMESSON. — Esprit plat, [1] est de la caballe devote, et qui est considéré pour estre filz de M. d'Ormesson, doyen du Conseil, et amy de M. le premier président [2].

[1] *Var.* : poly (ms 1096); peu poly (ms 890 et celui de l'Arsenal). — [2] Le ms de l'Arsenal ajoute : un des commissaires de M. Fouquet et rapporteur de son procès; petit neveu de saint François de Paule.

D'azur à trois lys de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople. (L.-C. J.)

Olivier le Fèvre, seigneur d'Ormesson et d'Amboile, né le 26 décembre 1616, conseiller au Parlement le 23 août 1636, maître des requêtes le 19 février 1643, intendant d'Amiens et de Soissons en 1662, commissaire de la chambre de justice, mort le 4 novembre 1685, était fils d'André le Fèvre, seigneur d'Ormesson, mort doyen du conseil d'État en 1665. (L.-C. T.-T.)

223. BOULANGER. — Esprit rude, [1] mais qui à force de travail a acquis l'intelligence des affaires.

[1] Et pesant (ms de l'Arsenal).

D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles du même et en pointe de trois roses d'argent. (L.-C. J.)

Jean le Boulanger, seigneur de Fontenay, reçu en septembre 1643, mort le 16 janvier 1689. (T.-T.) Voy. le n° 234.

224. BOUCHERAT. — A l'expérience des affaires; soubs une fausse probité cache beaucoup d'ambition, pour laquelle il s'entretient avec la caballe dévote, comme un moyen de parvenir à ses affaires (à ses fins, ms. n° 1096).

Armes, N° 128.

Louis Boucherat, chevalier, comte de Compans, né le 6 septembre 1616, d'abord correcteur des comptes, puis conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes le 29 août 1641, maître des requêtes le 4 décembre 1643, conseiller d'État en 1662, et du conseil royal, maître des requêtes honoraire par lettres du 3 août 1661, conseiller d'honneur du Parlement le 12 février 1671, intendant et commissaire en Languedoc, Guyenne, Picardie, Champagne et Bretagne, chancelier et garde des sceaux le 1er novembre 1685, chancelier des ordres du Roi le 21 août 1691, mourut le 2 septembre 1699, à 84 ans. (P.-A.)

225. DE CREIL. — Est homme qui aime la justice.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois clous de même. (Armoriaux. J.)

Henri de Creil, seigneur de Bournezeau, maître des requêtes le 22 décembre 1644, mort le 10 juin 1691 (T.-T.), était d'une famille différente de celle du conseiller au Parlement du même nom que lui. Voy. n° 42.

226. BESNARD DE RÉZÉ. — A beaucoup d'honneur et de réputation à bien faire sa charge.

Armes, N° 135.

Cyprien Bénard, seigneur de Rezay, reçu le 19 novembre 1648, mort le 10 décembre 1702. (T.-T.)

227. LANGLOIS DE COLMOLINS. — Est compté pour rien.

D'or à deux lions léopardés de gueules, au chef d'azur chargé de trois besants d'or. (Mlle Denys.)

Digitized by Google

Jean-Baptiste Langlois, seigneur de Colmoulins et de Canteleu, conseiller au grand conseil le 22 janvier 1642, maître des requêtes le 18 novembre 1650, mourut le 5 mars 1667. (L.-C. T.-T.)

228. Amelot de Chaillou. — A bien de l'esprit; sçait mesler les divertissements à ses intérests.

Armes, N° 169.

Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, conseiller au grand conseil en décembre 1642, maître des requêtes par la résignation de son père le 10 juillet 1651, conseiller d'État ordinaire, mort doyen à 83 ans, le 19 décembre 1699. (L.-C.)

229. Voysin de la Noraye. — S'applique fort à sa charge; a l'esprit doux [1]; fort attaché à sa famille.

[1] Le ms 1096 ajoute : et heureux; ceux n° 890 et de l'A. mettent : et sérieux.

D'azur au croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or. (Armoriaux. J.)

Jean-Baptiste Voysin, seigneur de la Noiraye et du Mesnil, conseiller au grand conseil, maître des requêtes par lettres du 7 juillet 1651, reçu le 11, intendant en Picardie, puis en Normandie l'an 1664, en Touraine en 1665, mourut à Tours en 1672. Il était le père du chancelier. (P.-A.)

230. Lallement. — Esprit facile, sert avec chaleur, protecteur et pensionnaire des partisans. (*En blanc dans le ms d'Hubert.*)

De sable au chevron accompagné de trois étoiles, celle de la pointe soutenant un besant, le tout d'or. (L.-C.)

Pierre Lallement de l'Étrée, reçu en 1652, mort le 24 juin 1662. (T.-T.)

231. Barentin. — Bon juge qui s'applique à sa charge et qui seroit tout affait honneste homme s'il n'estoit gendre de Boilève, qui par cette liaison d'intérest l'oblige à des choses dont il n'est pas capable.

Armes, N° 114.

Jacques-Honoré Barentin, seigneur d'Ardivillier, vicomte de la Motte, baron de Mauriac, maître des requêtes en février 1655, premier et ancien président du grand conseil, mort le 1er mars 1686, avait épousé N... Boilève, fille du sieur Boilève, intendant des finances. (L.-C. T.-T.)

232. Gallard. — Assez honneste homme, autant que sa naissance le peut permettre.

D'azur à une flamme d'or issante d'un croissant d'argent, et une fasce du même, brochante, accompagnée en chef de deux étoiles d'or (B., aux corrections); mais Mlle Denys lui donne des armes un peu différentes; la fasce, au lieu de brocher sur une fasce d'or, serait au contraire chargée d'une flamme de gueules. — Elle a sans doute copié Blanchard, p. 129 de ses Conseillers au Parlement, sans faire attention aux corrections du livre.

Galliot Gallard, seigneur de Poinville, de Dannemoy et de Courances, reçu le 21 novembre 1656, mort le 21 juillet 1684. (T.-T.) Il était frère de Claude Gallard de Courances, conseiller au Parlement le 16 mai 1636, maître des requêtes le 19 mars 1644, puis président à la Chambre des Comptes du 3 février 1651 jusqu'en 1673. (B. T.-R. T.-T. Mlle Denys.)

Digitized by Google

233. Boulanger d'Acqueville. — Sçait les affaires; ne manque pas de suffisance, mais un peu l'esprit bourgeois.

Armes, N° 223.

Louis le Boulanger, seigneur d'Acqueville, reçu le 22 décembre 1656, mort le 18 septembre 1701. (T.-T.) Auparavant conseiller au Parlement le 4 sept. 1645. (B.)

234. Le Boulanger de Viarme. [1] — Riche [2], et au reste moins que rien.

[1] Les savants éditeurs de Tallemant des Réaux ont commis une légère erreur en attribuant à ce conseiller le portrait de son parent, Jean le Boulanger de Fontenay, cité au n° 223. (T.-R., t. VI, p. 519.) — [2] Le ms de l'A. ajoute : se divertit.

Armes, N° 223.

Auguste Macé le Boulanger, seigneur de Viarme et de Maflier, reçu le 26 mars 1658. (T.-T.) Il avait été d'abord conseiller au Parlement en 1652, et fut depuis président au grand conseil.

235. Quentin de Richebourg. — L'esprit libre; assez honnête homme. (Dans les ms 890 et 1096, ces trois mots deviennent : s'explique aisément, homme de fortune.)

Armes, N° 207.

Charles Quentin, seigneur de Richebourg et baron de Saint-Ange, reçu le 3 février 1659, mort le 20 novembre 1671. (T.-T.)

236. De Nesmond. — Homme de médiocre sens et bienfaisant.

Armes, N° 2.

Guillaume de Nesmond, seigneur de Courberon, de Saint-Dysant et de la Couare, conseiller au Parlement le 5 mars 1649, président à mortier en survivance de son père le 16 novembre 1658, maître des requêtes le 5 décembre 1659, mort le 19 mars 1693. (L.-C.)

237. Daguesseau. — Assez honneste homme avec un peu de présomption (le ms 890 ajoute : et bienfaisant).

D'azur à deux fasces d'or, et six coquilles d'argent entre les fasces 3, 2, 1. (P.-A. J.)

Henri d'Aguesseau, reçu le 3 mars 1660, président au grand conseil, conseiller d'État et du conseil royal des finances, fut le père du chancelier d'Aguesseau. (P.-A.)

Quartier d'Avril.

238. Le Lièvre. — Fin, adroit, avec beaucoup de suffisance [1]; faisant bien ses affaires, est capable de faire celles des autres, s'il vouloit s'en charger. Bon juge, mais formaliste au dernier point.

[1] Les ms 890 et 1096 ajoutent : et capacité.

D'azur au chevron accompagné en chef de deux quintefeuilles et en pointe d'une aigle à deux têtes, le tout d'argent. (G. de Soultrait, Arm. du Nivernais. J.)

Thomas le Lièvre, seigneur de Glisy, baron d'Huriel, marquis de Fourilles et de la Grange, conseiller au Parlement le 19 juillet 1626, secrétaire du Roi après son

Digitized by Google

père le 25 juillet 1631, s'en démet en 1648, maître des requêtes le 7 avril 1634, président au grand conseil le 7 novembre 1637, conseiller d'État par brevet en 1638, intendant de la généralité de Paris en 1658 et 1659, mort le 13 août 1669. (L.-C.)

239. Favier. — Habile homme, qui donne à la faveur et qui fait plaisir à bien des gens pour la quantité d'arrests bons et méchants qu'il fait passer.

De gueules à trois concombres d'argent, les queues en haut. (Armoriaux. J.)

Jacques Favier, seigneur du Boulay-Thierry, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roy, reçu le 31 janvier 1636. (T.-T.)

240. Jassaud. — Propre à rien; gendre de de Flandres. (Trésorier des parties casuelles, addition du ms de l'A.)

D'azur au croissant d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. (Armoriaux. J.)

Nicolas de Jassaud, marquis d'Arquinvilliers, seigneur de Richebourg, de la Lande, vicomte de la Borde, etc., conseiller au parlement de Metz le 17 octobre 1640, secrétaire d'État depuis le 28 août 1670 jusqu'au 16 mai 1674, mort conseiller d'État à 78 ans, le 17 décembre 1689, avait épousé Marie de Flandres, morte en 1700, à 84 ans, fille de Guillaume de Flandres, trésorier des parties casuelles et deniers extraordinaires. (L.-C.)

241. (*Maulnourry de*) Gaillac. — Porté au bien; ennemy des partisans; qui a plus d'esprit que de conduite.

D'argent à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules. (G. de Soultrait, numismatique nivernaise, et son jeton.)

Claude de Maulnourry (ou, selon son jeton, Moulnorri), abbé commendataire de Gaillac, prieur de Saint-Etienne de Nevers, fut conseiller au parlement de Toulouse, conseiller d'Etat, maître des requêtes le 16 juillet 1640, et mourut en avril 1670. (De Soultrait.)

242. Amelot de Biseul. — Difficultueux dans les affaires, mais assez bien intentionné pour la justice.

Armes, N° 169.

Jean-Baptiste Amelot, vicomte de Bisseuil, conseiller au grand conseil le 22 novembre 1635, maître des requêtes le 21 février 1642, obtint ses lettres d'honneur le 24 avril 1664 et mourut à 76 ans le 15 avril 1668. (L.-C.)

243. Morand. — Fort esclairé, subtil et d'une expression aisée qui scait donner le tour aux choses, et qui en a fait de bons en sa vie; Normand, et un peu dangereux.

D'azur à trois cormorans d'argent, écartelé de gueules au griffon d'or, qui est Cauchon. (Armoriaux. J.)

Thomas Morand, seigneur, baron, puis marquis de Mesnil-Garnier, comte de Penzès, né en juillet 1616, conseiller au grand conseil le 18 septembre 1636, maître des requêtes le 1er-6 août 1643, intendant de Bordeaux et Montauban en 1650, Picardie et Bourgogne en 1651, Caen en 1653, Rouen en 1655, Touraine, Anjou et Maine en 1659, maître des requêtes honoraire le 30 août 1663, conseiller d'État, et mort le 6 octobre 1692. (L.-C.)

Digitized by Google

244. De Paris. — [1] Faisant moins de bien que de mal [2].

[1] Les ms ajoutent : triste figure. — [2] Le ms 890 ajoute en note : un parent des Paris, président de la chambre des Comptes, et de celui qui est neveu de l'évêque d'Orléans, a épousé Mlle de Bragelonne, fille du conseiller.

D'azur à la fasce accompagnée en chef de trois roses, et en pointe d'une tour, le tout d'or. (B.)

Guillaume de Paris, reçu en février 1644, mort le 6 novembre 1684. (T.-T.)

245. De Machault.—A de l'esprit comme un démon, agréable, desbauché, desvoüé aux partisans ; faisant tout pour de l'argent.

Armes, N° 48.

Louis de Machault, seigneur de Soisy, né en janvier 1623, conseiller au Châtelet le 19 août 1642, conseiller au grand conseil le 10 septembre 1644, maître des requêtes le 30 décembre 1649, honoraire le 17 août 1671, intendant d'Orléans, Guyenne, Provence, Champagne et Flandre, mort le 12 février 1695. (L.-C.)

246. (*De Braux*) d'Anglure [1]. — Ne manque pas d'esprit. Juge incorruptible, mais peu appliqué à sa charge ; ayant peu d'ambition ; fuyant la peine [2] et cherchant trop ses plaisirs et divertissemens.

[1] Hubert écrit Dangluse. Le ms 1096 donne la vraie leçon. — [2] Les ms 890 et de l'Arsenal suppriment ces trois derniers mots.

De gueules au drayon ailé d'or. (Grandmaison.)

Pierre-Ignace de Braux, baron d'Anglure et de Bellay, maître des requêtes le 1er avril 1651, mort le 20 mars 1663. (T.-T.)

247. (*Le Fêvre*) De Caumartin.—A de l'esprit. Avoit de grands desseins qui l'attachent au cardinal de Retz [1].

[1] Tous les ms mettent : a de la probité, et avoit de grands desseins qui sont eschoués par l'attache qu'il a avec M. le cardinal de Retz.

D'azur à cinq trangles d'argent. (Armoriaux. J.)

François-Louis le Fêvre, seigneur de Caumartin, né le 16 juillet 1624, conseiller au Parlement en 1644, maître des requêtes le 14 juin 1653, intendant de Champagne en 1667, conseiller d'Etat en 1672, mort le 6 mars 1687. (L.-C. T.-T.) Voyez T.-R., t. VII, p. 150.

248. De Fieubet. — Homme d'honneur [1], l'esprit net, faisant facilement sa charge.

[1] Le ms 1096 met : honneste homme. — Ce qui, dans le langage du XVIIe siècle, offre un sens tout different.

Armes, N° 208.

Gaspard de Fieubet, seigneur de Cendray et Ligny (ou Logny), conseiller au Parlement le 8 mai 1649, maître des requêtes le 30 avril 1654, conseiller d'Etat, chancelier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche en 1671, mort à 67 ans le 10 septembre 1694. (L.-C. T.-T.)

249. (*Bouthillier*) De Chavigny. — C'est un bon gros garçon, gendre de Bossuet.

D'azur à trois fusées d'or rangées en fasce. (Armoriaux. J.)

Armand-Léon Boutillier ou Bouthilier, comte de Chavigny, seigneur de Pons-sur-

Digitized by Google

Seine, maître des requêtes le 20 mars 1656, mort en 1684, avait épousé en 1658 Elisabeth Bossuet, morte à 76 ans le 7 mai 1717, fille d'Antoine Bossuet, maître des requêtes, et nièce du célèbre évêque de Meaux. (L.-C. T.-T.)

250. BARILLON. — A l'esprit du monde, poly, fort bon juge; travaillant beaucoup avec facilité (*aliàs :* succès).

D'azur au chevron d'or accompagné de deux coquilles et d'une rose du même, écartelé de gueules au sautoir d'or, qui est d'Amoncourt. (L.-C. Dubuisson. J.)

Jean-Paul de Barillon, marquis de Branges, seigneur de Mancy, de Morangis et de Chastillon-sur-Marne, maître des requêtes le 8 mai 1657, conseiller au Parlement, intendant de Paris, conseiller d'État ordinaire, ambassadeur ordinaire à Cologne en 1677, puis extraordinaire en Angleterre, mourut le 23 juillet 1690. (L.-C. Mercure de France. T.-T.) Voy. le n° 144.

251. (*De Mesmes*) D'AVAUX. — Entreprenant, présume beaucoup de luy, a du mérite. Est gendre de (*Bertrand*) de la Basinière.

Armes, N° 5.

Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, vicomte de Neufchastel, seigneur de Cramavel, maître des requêtes le 2 octobre 1657, président à mortier au Parlement de Paris, prévôt et maître des cérémonies des ordres du Roi le 20 septembre 1671, mort le 9 janvier 1688, avait épousé le 8 mars 1660 Madeleine Bertrand de la Basinière. (L.-C. P.-A.)

252. LADVOCAT. — Empesché de peu de chose; faisant matière[1] de rien, et se rend nécessaire autant qu'il peut.

[1] Les ms 1096 et de l'Arsenal mettent : mistère.

D'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois croissants d'or et en pointe d'un lion léopardé du même, armé et lampassé de gueules. (Armoriaux. J.)

Jean-Antoine Ladvocat, conseiller au grand conseil le 6 juin 1653, rapporteur du point d'honneur, charge qu'il exerça le premier, maître des requêtes le 3 février 1660, mort à 77 ans le 5 mai 1706. (L.-C. T.-T.)

253. (*Lambert*) D'HERBIGNY[1]. — Très honneste homme, fort sage, de grande probité, aymant la justice sur toutes choses.

[1] Omis par le ms 1096.

D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules. (Armoriaux. J.)

Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, marquis de Thibouville, né le 3 novembre 1623, conseiller au Parlement le 4 février 1650, maître des requêtes le 16 décembre 1660, intendant à Moulins en 1666, en Dauphiné en 1679, à Montauban en 1691, à Lyon en 1694, puis à Rouen, conseiller d'Etat, mort le 23 novembre 1700, à 77 ans. (L.-C.) Voy. les n°s 82 et 215.

254. COURTIN. — Bon sens, habile homme dans sa profession, beau-frère de Picard.

D'azur à trois croissants d'or. (Armoriaux. J.)

Louis Courtin, seigneur de la Beaucerie, ci-devant conseiller en la Cour des Aides de Dauphiné, puis conseiller au parlement de Rouen, procureur général de 1645 à 1653, ci-devant aussi ambassadeur en Angleterre, reçu maître des requêtes en 1661, mort le 12 septembre 1693 (E. T.-T.), aurait été le père, selon L.-C., d'Honoré Courtin, aussi maître des requêtes. Voy. n° 263.

Digitized by Google

255. Thubeuf. — Bon juge, a un esprit doux, civil[1] et bienfaisant.

[1] Civil est omis par les ms.

Armes, N° 34.

Charles Tubeuf, baron de Planzat et de Ver, maître des requêtes le 12 décembre 1661, mort en 1680. (T.-T.)

Quartier de Juillet.

256. (*Malon*) de Bercy. — Le meilleur esprit et le plus esclairé, et le plus méchant de toute la Compagnie.

D'azur à trois merlettes d'or. (Armoriaux. J.)

Henri-Charles Maslon ou Malon, chevalier, seigneur de Bercy, Conflans, Charenton, etc., conseiller au grand conseil le 3 septembre 1626, maître des requêtes le 20 décembre 1634, président au grand conseil en 1636, présida les États de Languedoc en 1653, et mourut doyen des maîtres des requêtes (L.-C.) en mars 1676, selon le ms de l'Arsenal.

257. Barrin de la Gallissonnière. — Bel esprit; sçavant et un peu intéressé. De la caballe dévote[1].

[1] Les ms portent : a l'esprit sçavant ; un peu intéressé dans la caballe dévote.

D'azur à trois papillons d'or. (Armoriaux. J.)

Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière et de la Guierche, reçu le 31 octobre 1639, mort en 1683. (T.-T.)

258. Le Jay. — Honneste homme, d'agréable rencontre, qui donne à la faveur.

D'azur à une aigle d'or, cantonnée d'un soleil et de trois aiglons du même. (Armoriaux. J.)

Charles le Jay, baron de Tilly et de la Maison-Rouge, de Saint-Fargeau et de Villiers-sur-Seine, conseiller au grand conseil le 20 août 1638, maître des requêtes le 28 février 1642, intendant à Limoges en 1664, à Tours, à Bordeaux et en Lorraine, mort en 1671. (L.-C.)

259. Balthazar. — Homme de fortune, desvoüé aux partisans et[1] aux puissances; dangereux, est capable de faire toutes choses pour la Cour et pour ses intérests.

[1] Ces trois derniers mots supprimés par les ms.

D'azur au chevron d'argent surmonté d'un croissant du même, accosté de deux étoiles d'or. (Arm. de 1696.)

Jean Balthazard, seigneur de Malherbe, reçu le 20 mars 1642, mort en mai 1665. (T.-T.)

260. Du Gué. — A de l'esprit; ayme la justice, mais gouverné par sa famille.

D'azur au chevron accompagné de trois étoiles, celle de la pointe surmontée d'une couronne ducale, ou comtale, le tout d'or. (Armoriaux. J.)

François du Gué de Bagnols, maître des requêtes le 4 juillet 1643, intendant de Lyon en 1666, mort le 4 novembre 1686. (T.-T.)

Digitized by Google

261. PAGET [1]. — Protecteur des partisans, s'est associé avec aucuns ; qui de peu a fait beaucoup, par toutes sortes de voyes.

[1] Le ms de l'Arsenal met : Paget de Villecomble.

D'argent, fretté de sinople, au chef parti d'or et de gueules, chargé de trois macles de l'un en l'autre. (Dubuisson.) Son jeton porte en plus, *comme brisure, un annelet de ... au point d'honneur de l'écu, entre les frettes.*

Jacques Paget, seigneur de Villecomble et du Plessis, reçu le 9 février 1644, fut intendant des finances en 1654. Cette charge fut supprimée en 1658. Il mourut le 6 décembre 1695. (T.-T.) Il avait été président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. (É.) Il eut pour première femme Anne Gelée, morte en mars 1865. (T.-R. et son jeton.)

262. VOYSIN DE LA SERISAYE. — Est légal, faisant sa charge et ses employs avec honneur.

Armes, N° 229.

Daniel Voysin, frère aîné de Voysin de la Noiraye, seigneur de Cerisay, du Plessis-aux-Bois, dit le Plessis-Voysin, d'Iverny, de la Baste, de la Malmaison, des Essarts, de Cuisy, de Villebourg, etc., conseiller au grand conseil le 23 février 1640, maître des requêtes les 18-20 août 1646, prévôt des marchands de Paris le 16 août 1662, continué six ans, conseiller d'honneur au Parlement en 1664, intendant en Auvergne et en Champagne, puis conseiller d'État de semestre en 1666, conseiller d'État ordinaire le 4 février 1672, et en 1679 commissaire de la chambre de l'Arsenal contre les empoisonnements, mourut le 22 novembre 1693. (P.-A.)

263. COURTIN. — Homme du monde, agréable, railleur, attaché à la Cour; qui considère plus ses amys que la justice.

D'azur à la fasce ondée d'argent accompagnée en chef d'un lion issant d'or, et en pointe de trois trèfles du même. (L.-C. J.)

Honoré Courtin, seigneur des Menus et de Chantereine, maître des requêtes le 5 février 1651, mourut doyen du conseil le 27 décembre 1703. (T.-T.) Un jeton de 1688 le donne comme étant déjà sous-doyen. Le ms 890 ajoute en note : de ce Courtin vient la maréchale de Villars.

264. DE VERTHAMONT. — A plus d'esprit que de conscience, et plus de biens que d'honneur.

Armes, N° 37.

François de Verthamont, seigneur de Villemenon, de Ceveron et de la Ville-aux-Clercs, conseiller au Parlement en 1647, maître des requêtes le 23 novembre 1653, mort le 24 juin 1697. (T.-R. T.-T.)

265. DU BOIS DE GUEDREVILLE. — Ayme les belles-lettres, est bon juge et fait sa charge [1].

[1] Le ms 1096 ajoute : bien. — Celui de l'Arsenal supprime cette phrase.

Armes, N° 106.

Sébastien du Bois, seigneur de Guedreville et de Signy-le-Petit, reçu le 30 décembre 1653, mort le 29 août 1692. (T.-T.)

266. PELOT.—Homme de fortune; expédiant les affaires [1]; amy des partisans.

[1] Les ms 1096 et de l'Arsenal portent : homme de fortune et d'expédients ; celui 890 met: et d'expérience.

Digitized by Google

De sable à la tierce d'or en bande. (Armoriaux. J.)

Claude Pelot, seigneur de Port-David, reçu le 8 janvier 1654, devient en 1670 premier président du parlement de Rouen, et meurt le 3 août 1683. (T.-T.)

267. Bouchu. — Desvoué à la Cour [1], a peu d'esprit et beaucoup d'ambition.

[1] Les ms ajoutent : a médiocrement de biens.

D'azur au chevron accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'un lion, le tout d'or. (Armoriaux. J.)

Claude Bouchu, baron de Loisy, reçu le 26 janvier 1654, mort en juin 1683. (T.-T.)

268. De Pommereuil. — A de l'esprit, vif, adroit; qui a des dispositions à pousser sa fortune. Civil, bienfaisant et bon juge.

D'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes d'or. (Armoriaux. J.)

Robert-Auguste de Pomereu, chevalier, seigneur de la Bretesche, Saint-Nom et Vauxmartin, baron de Riceys, conseiller au grand conseil le 18 janvier 1651, maître des requêtes le 31 juillet 1656, intendant du Bourbonnais en 1661, président au grand conseil en mars 1662, intendant en Auvergne en 1663, à Bourges et à Moulins en 1664, conseiller d'État, prévôt des marchands de Paris en 1676, intendant en Bretagne en 1689, président en la chambre royale de l'Arsenal, conseiller au conseil royal des finances en 1697, premier commissaire du Roi aux assemblées du clergé, mort le 7 octobre 1702. (L.-C.) Il avait épousé une Lesné, fille d'Aubin Lesné, maître des Comptes, etc.; et une sœur de sa femme avait pour mari Michel Bouvard; — Aubin Lesné était lui-même frère de Jean Laisné, ou Lesné, conseiller au Parlement. Voy. nos 11 et 140. (L.-C. Mlle Denys.)

269. Ménardeau [1]. — Civil, bienfaisant et bon juge.

[1] Omis par le ms 1096.

Armes, No 14.

François Ménardeau, seigneur de Beaumont, né le 26 octobre 1627, conseiller au Parlement le 29 août 1653, maître des requêtes le 14 mai 1660, mort en 1698. (L.-C.)

270. D'Aubray. — Vault beaucoup et croit valoir davantage.

Armes, No 116.

Antoine d'Aubray, seigneur d'Offémont et de Villiers, maître des requêtes le 27 novembre 1660. (T.-T.)

271. De Cotentin. — A de l'esprit et est Normand.

De gueules à un bras armé d'argent, mouvant du flanc senestre de l'écu, tenant une épée du même, surmonté d'un casque de profil, aussi d'argent. (Armoriaux. J.)

Jacques de Cotentin, seigneur de Tourville et de Coutainville, baptisé le 11 juin 1629, gouverneur de Coutances, maître des requêtes le 18 janvier 1661, mourut le 4 octobre 1664. (P.-A.)

272. (*Nicolas*) de la Reynie. — A toutes les apparences d'un fort honneste homme, ne s'est pas encore fait connoistre [1].

[1] *Var.* : ... homme d'honneur, sçait bien se faire connoistre. Son fils est allé s'établir à Rome (ms 890).

D'azur à trois fasces d'or, écartelé de gueules à trois chevrons d'or. (Armoriaux.)

Digitized by Google

Gabriel-Nicolas, seigneur de la Reynie, de Vicq et de Tralage, baron de Saint-Sulpice de la Pointe, né à Limoges le 26 mai 1625, président au présidial de Guyenne, maître des requêtes le 23 mars 1662, en mars 1667 lieutenant général de la police de Paris, conseiller d'État en 1680, se démet de ses places en 1697, mort le 14 juin 1709, à 84 ans. (M. et Fillon, Lettres de la Vendée.)

Quartier d'Octobre.

273. Foullé. — A l'esprit dangereux et embarassé. Est sujet de tomber dans les piéges qu'il tend aux autres.

D'argent à la fasce de gueules et trois pals d'azur brochants sur le tout, accompagnés de six hermines de sable, 4 et 2. (T.-T. J.) Le J. fait la *fasce brochante* et met 8 *hermines.*

Etienne Foullé, seigneur de Prunevaux, greffier des présentations du Parlement de Paris le 17 juin 1624, conseiller au Parlement le 14 mai 1632, premier président de la Cour des Aides de Guyenne le 22 août 1633, maître des requêtes le 5 août 1636, honoraire le 31 décembre 1656, intendant à Limoges, en Languedoc et à Moulins, puis des finances en 1660, mort en 1673. (L.-C.)

274. Poncet. — Patelin, adroit, l'esprit souple, suivant aveuglément la volonté de M. le chancelier, dont la protection a fait sa fortune.

Armes, N° 96.

Pierre Poncet, baron de Presle, seigneur de la Rivière et de Gournay, comte d'Ablis, auditeur des comptes, puis maître des requêtes le 16 janvier 1642, fut l'un des commissaires de la chambre de justice, puis conseiller d'État et au conseil royal. (L.-C.)

275. (*Le Clerc*) du Tremblay. — Foible, inégal, sans beaucoup de mérites. (Les ms 890 et de l'Arsenal et T.-R. mettent : malice.)

D'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules. (Armoriaux. J.)

Henri-Marie le Clerc, seigneur de Tremblay, Basoche et Saint-Rémy, conseiller au Parlement en 1635, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes le 26 février 1642, mort le 28 septembre 1688. (T.-T.)

276. De Gallibal. — Un des chefs de la caballe dévote; d'une humilité fastueuse et d'un esprit assez facile dans l'employ de sa charge.

D'azur au coq d'or perché sur un roc d'argent, surmonté de trois étoiles d'or rangées en fasce. (Armoriaux. J.)

Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice, conseiller au parlement de Grenoble le 28 novembre 1637, puis de Toulouse le 9 mai 1639, maître des requêtes les 4-14 mars 1644, et président du grand conseil en 1653, eut permission de désunir l'office de maître des requêtes de celui de président le 18 février 1664, et mourut le 17 juillet 1667. (L.-C.)

277. Amelot de Gournay. — Homme d'honneur, bienfaisant et bon juge.

Armes, N° 169.

Charles Amelot, seigneur de Gournay et de Neuvy, etc, baptisé le 8 juin 1620, conseiller au Parlement le 5 février 1638, maître des requêtes les 6-16 mars 1645,

Digitized by Google

président au grand conseil, eut ses lettres d'honneur de maître des requêtes en 1665, et mourut à 51 ans le 12 février 1671. (L.-C.)

278. De Forcoal. — S'est mis dans la caballe dévote pour y trouver de l'appuy dans l'embarras de ses affaires ; ne manque pas d'esprit et fait assez bien sa charge.

De... à l'aigle à deux têtes de... le vol abaissé. (Jeton.)

Pierre de Forcoal, seigneur de Pantier en partie, avocat général au parlement de Metz le 6 juillet 1641, puis maître des requêtes le 21 août 1646, mort le 7 janvier 1681. (T.-T.)

279. De Fortia. — A l'esprit rude et glorieux ; sçait pourtant s'accommoder au temps pour conserver ses employs.

D'azur à la tour crénelée d'or, maçonnée de sable, posée sur un tertre de sinople. (Armoriaux. J.)

Bernard de Fortia, seigneur du Plessis-Cléreau et de Fromentières, conseiller au parlement de Rouen en 1642, maître des requêtes le 10 juin 1649, intendant de Poitou, Aunis et la Rochelle en 1653, d'Orléans et de Bourgogne en 1659, d'Auvergne en 1664, mort doyen des maîtres des requêtes le 20 octobre 1694. (L.-C.)

280. (*Le Febvre*) de la Barre — Esprit souple, accommodant. Amy des traittants dans son Intendance qui par ces moyens a fort augmenté ses biens.

Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à un chevron sommé d'une tour, et accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de souci tigée et feuillée, le tout d'or qui est Lefebvre ; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un mouton passant d'argent, qui est Séguier. (Armoiries. J.)

Antoine le Febvre de la Barre, maître des requêtes le 4 mars 1653, mort le 4 mai 1688. (T.-T.)

281. D'Albertas. — Hardy, entreprenant, l'esprit vif, juge dangereux et prévoyant. (Le ms 1096 met : Provençal.)

Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules (aliàs *un fascé de six pièces d'or et de gueules, qui est Glandevès*) ; *au 2 de gueules à une tour d'or sommée de trois donjons du même, qui est Castellane ; au 3 de gueules à la croix vidée, clechée et pommetée d'or, qui est Forcalquier ; sur le tout de gueules au loup ravissant d'or, qui est d'Albertas.* (Naples françoise, par l'hermite Tristan de Soliers. Courcelles. J.)

Pierre d'Albertas, seigneur de Géménos et de Ners, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes le 8 juillet 1649, mourut le 2 mai 1684. (T.-T.)

282. De Fieux. — Copie de (*Malon*) de Bercy, qui ne vaut pas l'original, bien qu'il en ait beaucoup de ressemblance.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles du même. (Jeton et Armorial général de Rietstap.)

Edmond de Fieux, seigneur de Muis et de Bonnemare, président et lieutenant général au présidial d'Andelys, fut reçu maître des requêtes le 23 août 1653, mourut le 7 février 1689. (T.-T. M.) Il avait pour frère Jacques de Fieux, évêque de Toulouse. M. les fait originaires du Limousin.

283. Berthier. — Moins que rien. (Le ms de l'Arsenal écrit : Berthier de Montraut, et ajoute : capable néantmoins, s'il vouloit, mais trop adonné à ses divertissemens et à la bonne chère.)

Digitized by Google

D'or au taureau effrayé de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent posées en bande. (L.-C. J.)

Jean-Philippe Berthier, seigneur de Saint-Geniès et de Montrabé, reçu maître des requêtes le 14 octobre 1653, mort le 7 septembre 1682. (T.-T.)

284. Roullié. — A de l'esprit; adroit, travaillant facilement, préfère ses intérêts à toutes choses. Gendre d'Astrie. (*Astruc*? le ms n° 1096 met : d'Astry, celui n° 890 : d'Apry.)

De gueules à trois mains dextres apaumées d'or, posées 2 et 1, au chef du même chargé de trois molettes de gueules. (Armoriaux. J.)

Jean Rouillié, seigneur de Meslay, conseiller en la Cour des Aides, reçu maître des requêtes le 25 octobre 1653, intendant d'Aix en Provence, mort le 30 janvier 1698. (T.-T.)

285. Girard de la Cour des Bois. — Propre à rien, qui a espousé la veufve de Girardin.

Le jeton porte : *D'argent à la fasce de gueules chargée d'un léopard d'or, écartelé d'or à trois merlettes de sable.* — Mais L.-C. et P. ajoutent qu'au 1er quartier le *léopard* est *couronné d'or*, et que *la fasce* est *accompagnée en pointe d'une quintefeuille d'azur*, et en outre, prétendent que les armes des Girard de la Cour des Bois sont un *losangé d'argent et de gueules*, quelquefois *posé en cœur* de l'écartelé qui précède.

Louis Girard, seigneur de la Cour-des-Bois, conseiller au grand conseil le 9 janvier 1645, maître des requêtes le 3 avril 1654, doyen en 1704, mort le 14 avril 1718, à 95 ans, avait épousé par contrat du 14 mai 1660 Anne de Villers, morte le 4 mars 1710, veuve de Pierre Girardin, secrétaire du roi. (L.-C.) En 1665 elle fut taxée à six millions. (T.-R.)

286. Potet. — A de l'esprit, un peu pesant et mélancholique, assez bien intentionné pour la justice.

De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois vases ou pots d'or, de chacun desquels sortent trois roses tigées et feuillées du même. (P. J.)

Philibert Potet, seigneur de la Bretinière et de Tarlabon, maître des requêtes le 23 juillet 1655, mort le 3 avril 1683. (T.-T.) Il avait été président aux requêtes du parlement de Dijon.

287. Le Rebours. — L'esprit irrésolu, assez bon juge.

De gueules à sept losanges d'argent, 3,3,1. (Armoriaux. J.)

Thierry le Rebours, seigneur de Bertranfossé, conseiller au grand conseil le 8 mars 1650, maître des requêtes le 21 août 1656, président au grand conseil par provisions du 3 septembre 1667, reçu le 12, eut permission le 20 juillet 1674 de démembrer ces deux derniers offices, mourut président honoraire le 6 octobre 1706, à 83 ans. (L.-C.)

288. Hotman de Fontenay. — A l'esprit agréable et fait avec honneur sa charge et ses emplois.

Parti, émanché d'argent et de gueules. (Armoriaux. J.)

Vincent Hotman, seigneur de Fontenay, Nancel, Marcigny, conseiller au grand conseil le 30 mai 1650, maître des requêtes le 23 août 1656, procureur général de la chambre de justice en 1663, intendant de Tours, de Bordeaux, de Paris, conseiller d'État, intendant des finances en 1669, mourut le 14 mai 1683. (L.-C.)

Digitized by Google

289. MOLÉ. — Suit les sentiments [1] de la Cour; aime ses divertissemens; il est gouverné par les dames [2].

[1] Le ms 1096 met : sçait les sentences. — [2] Le ms 890 ajoute en note : le mariage de Mlle Bernard, fille du fameux Bernard, a tellement relevé ce nom, qu'outre un garçon qu'il vient d'avoir, en 1748, il possède dix millions de biens.

Armes, N° 8.

François Molé, marquis de Porquerolles, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, de Saint-Paul de Verdun, de Sainte-Menge, d'Hérivaux, de Chambre-Fontaine et de la Prée, conseiller au Parlement en 1650, maître des requêtes le 8 mai 1657, mourut à 87 ans, le 5 mai 1712. (L.-C.)

290. PELLETIER. — A l'esprit porté au bien; fort attaché à sa famille et bon juge. (Ici le ms d'Hubert porte en marge : *l'an* 1662.)

D'argent au chêne arraché de sinople, accompagné de trois roses de gueules, deux en flanc, une en pointe. (Armoriaux. J.)

Nicolas le Pelletier, seigneur de la Houssaye, conseiller au Parlement le 19 février 1653, maître des requêtes le 19 décembre 1660, mort le 10 janvier 1674. (L.-C. T.-T.)

Digitized by Google

TABLE

A — d'Aguesseau, n° 237. — d'Albertas, 281. — d'Aligre, 187. — Amelot, 166, 228, 242, 277. — Amproux, 61. — l'Archer, 62. — d'Aubray, 116, 270. — d'Avaux, 251.

B — Baillet, 189. — Bailleul, 7. — Balthazard, 259. — Barberie, 67. — la Barde, 156. — Barentin, 114, 231. — Barillon, 144, 250. — Baron, 155. — la Barre, 280. — Barrin, 257. — Bauquemare, 181, 200. — Bénard, 135, 226. — Benoise, 30, 151. — Berbier, 173. — Bercy, 256. — Bermond, 44. — Bertier, 283. — Besnard, 226. — Bignon, 149. — Bizet, 179. — Bochart, 178. — Bocquemare, 181, 200. — le Boindre, 111. — du Bois, 196, 265. — Bonneau, 170. — Bossu, 64. — Boucherat, 128, 224. — Bouchu, 267. — le Boullanger, 223, 233, 234. — le Boultz, 123, 162, 204. — Bourlon, 134. — Bouthilier, 249. — Bouvard, 140. — Boyvin, 142. — Bragelongne, 70. — Braux, 246. — le Bret, 167. — Briçonnet, 95. — Brilhac, 25. — Brion, 119. — Brisard, 55. — Brissonnet, 95. — Brodeau, 180. — Broussel, 59, 202. — Bullion, 168.

C — Camus, 74. — Canaye, 41. — Catinat, 21, 148. — Caumartin, 247. Charlet, 190. — Charpentier, 192. — Charton, 188. — Chavigny, 249. — Chevalier, 63, 242. — le Clerc, 75, 195, 275. — le Cocq, 58, 72. — le Coigneux, 6. — Coisnart, 194. — Colbert, 117. — Colmolins, 227. — Colombel, 102. — — le Comte, 20, 154. — Cotantin, 271. — Coulanges, 66. — Courtin, 16, 203, 254, 263. — Creil, 42, 225.

D — Daguesseau, 237. — Danglure, 246. — Daniau, 175. — Daubray, 116. — Daurat, 108, 136. — Davy, 218. — Despinoy, 196. — Dorat, 136. — Dorieux, 56. — Doujat, 12, 79. — le Doulx, 157 *bis*. — Durand, 78.

E — d'Espinoy, 196.

F — Faure, 104. — Favier, 239. — Fayet, 65, 131. — le Febvre, 280. — le Féron, 69. — Ferrand, 9, 150. — le Fèvre, 91, 174, 222, 247, 280. — Feydeau, 47, 84, 182. — Fieubet, 208, 248. — Fieux, 282. — Forcoal, 278. — Fortia, 279. — du Fos, 51. — Foucault, 88, 133, 198. — Foullé, 273. — Fouquet, 105. — Fourcy, 52, 99. — Fraguier, 46. — Frezon, 85.

G — Gaillac, 241. — Gallard, 232. — Gallibal, 276. — Gallichon, 92, 216. — Garibal, 276. — Gaulmin, 219. — Geniers, 43. — Genoux, 77. — Gilbert, 22, 90. — Gillet, 118. — Gillier, 153. — Girard, 285. — Godard, 132. — Gontier, 126. — le Grand, 83. — la Grange, 185, 201. — Granger ou Grangier, 23. — Grasseteau, 209. — du Gué, 260. — Guillard, 81.

Digitized by Google

H — Habert, 125, 220. — Hallé, 110. — Harlay, 211. — Hébert, 35, 184. — Hector, 87. — Heere, 97. — d'Herbigny, 153. — Hervé, 101. — Hillerin, 171. — Hodic, 15. — Hotman, 288.

J — Jassaud, 240. — le Jay, 258.

L — Ladvocat, 252. — Laisné, 11. — Lallement, 230. — Lambert, 82, 215, 253. — Lamoignon, 1. — des Landes, 26. — Langlois, 227. — Larche, 193. — Larcher, 62. — Latteignant, 165. — du Laurent, 166. — Leschassier, 186. — le Lièvre, 238. — Longueil, 3, 121, 210. — Lottin, 33.

M — Machault, 48, 213, 245. — Magdeleine, 71. — le Maistre, 130, 177, 206. — Mallebranche, 50, 127. — Malo, 164. — Malon, 256. — Mandat, 76, 217. — Marle, 87. — Martineau, 191. — Mascarani, 146. — Maslon, 256. — Maulnourry, 241. — Maupeou, 40, 158. — Méliand, 172, — Ménardeau, 14, 269. — Mesmes, 5, 251. — du Metz, 173. — le Meusnier, 10, 45. — Miron, 159. — la Moignon, 1. — Molé, 8, 289. — Montmort, 125, 220. — Morand, 243. — le Musnier, 10, 45.

N — le Nain, 120. — Nesmond, 2, 80, 183, 236. — Nevelet, 163. — Nicolas, 272.

O — Olier, 199. — d'Ormesson, 222.

P — Paget, 261. — Paluau, 161. — Paris, 103, 244. — Payen, 26. — le Peletier, 60, 147, 290. — Pelot, 266. — Périgny, 100. — Perrot, 34, 157, 176 — Petau, 160. — Phelypes, 57. — Phelypeaux, 86. — Pinon, 89, 139, — Pithou, 73. — Pomereu, 268. — Poncet, 96, 205, 277. — Portail, 19, 122. — Potet, 286. — Potier, 4, 39, 94. — le Prévost, 27.

Q — Quélin, 68. — Quentin, 207, 235.

R — Racine, 138. — Rancher, 113. — le Rebours, 287. — Refuge, 28. — Regnard, 17. — la Reynie, 272. — Ribeyre, 93. — la Rivière, 205. — Roujault, 137. — Rouillié, 284. — Roy, 32.

S — Sainctot, 29. — Saint-Martin, 115. — Salo, 54, 145. — Saveuse, 31. — Scarron, 107. — Servin, 49. — Sève, 36. — Sevin, 13, 124.

T — Tallemant, 221. — Tambonneau, 38, 152. — Thibeuf, 24. — Thubeuf, 255. — du Tillet, 18. — le Tonnelier, 53. — des Trappes, 112. — du Tremblay, 275. — Tronçon ou Tronson, 109. — Tubeuf, 24, 255. — Turgot, 214.

V — Vassan, 143. — le Vasseur, 141. — Vaurouy, 142. — Vedeau, 98. — Verthamont, 37, 264. — Villevault, 197. — Viole, 129. — Voysin, 229, 262.

Digitized by Google

ÉTUDES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Sur les Ouvrages des Principaux

ÉCRIVAINS APPARTENANT A LA NOBLESSE

I

Le Maréchal Blaise de Montluc.

(Suite.) [1]

Cette victoire si brillante de Cérizolles, dont nous esquissions la physionomie si dramatique dans notre précédent article, n'eut pas le résultat heureux qu'on était en droit d'en attendre; elle pouvait nous ouvrir l'entrée du Milanais et rompre la ligue de l'Allemand et de l'Anglais. Rien de cela ne se fit; et, comme le dit Montluc : « nous ne sçaurions jamais faire valoir » nos victoires. » Cette réflexion judicieuse peut s'appliquer à bien des batailles de notre histoire contemporaine, tant il est vrai que le caractère chevaleresque de la France se maintient de siècle en siècle, et que sa passion dominante est toujours la gloire pour la gloire.

Outre l'honneur, le gain de cette journée fut immense par le grand nombre de prisonniers et le riche butin que l'on trouva à Carignan, qui se rendit sans coup férir. Montluc, déçu dans ses espérances de prendre du Guast, comptait bien qu'il serait choisi par M. d'Enghien pour aller porter au Louvre la nouvelle du triomphe. Le lieutenant du Roi le lui avait promis, et c'était justice.

(1) Voir, pour le commencement de cet article, le N° 3 de la *Revue Nobiliaire*, pages 75 à 84.

Digitized by Google

Voici comment les choses se passèrent :

« Ainsy arrivasmes au camp, où estoit M. d'Anguyen; je courus » à luy, et luy dis ces mots, faisant bondir mon cheval : « Et pen- » sez-vous, Monsieur, que je ne sois aussi bon homme à cheval » qu'à pied? » Alors il me dit, estant encore tout triste : « Vous serez » tousjours bon en une sorte et en autre. » Il se baissa et me fit cest » honneur de m'embrasser, et me fit sur l'heure chevalier, dont je » me sentirai toute ma vie honoré pour l'avoir esté en ce jour de » bataille et de la main d'un tel prince.....

» Je luy dis : « Monsieur, il est en vous de me faire le plus grand » bien que vous sçauriez faire à gentil-homme du monde. » Alors » il s'escarta, me tirant à part, afin que personne ne l'ouïst, et me » demanda qu'est-ce que je voulois qu'il fist pour moi? Je luy dis » que c'estoit qu'il m'envoyast porter les nouvelles du gain de la » bataille au Roy, et qu'il n'y avoit homme qui le deust faire si » tost que moi... Il me tourna redire qu'il estoit raison que j'y » allasse plustôt que tout autre ; mais comme je pensois estre depes- » ché pour partir la nuit, on me dist que M. d'Escars avoit gagné » tout le monde pour qu'il y allast. »

Ce fut un chagrin profond pour Montluc, que la perte de cette occasion de se présenter à François Ier et à son conseil, les lauriers à la main, et justifiant sa promesse d'être victorieux. « Je laisse à » penser, dit-il, si j'eusse été le bien venu et quel tort me fut faict, » mesmement ayant eu ce jour là une grande et honorable charge et » au contentement du lieutenant du Roy. C'eust été un bonheur à » moy et beaucoup d'honneur aussy d'apporter au Roy ce que je » luy avois promis et asseuré. »

Il s'est reproché cent fois de n'être pas parti ; il se fût rompu le col ou il serait arrivé le premier; et puis le Roi lui eût pardonné cette infraction à la discipline en faveur du motif.

Notre capitaine, furieux, se retira en Guyenne, malgré les cajoleries de M. d'Enghien et de M. de Thais, son colonel, qui voulaient le garder. Ce ne fut que l'année suivante qu'il fut créé mestre de camp après l'affaire de Boulogne. C'est dans cette circonstance qu'il donna la preuve de ce que peut l'exemple du capitaine sur ses soldats. Il s'agissait de travailler aux fortifications et de construire une courtine indispensable pour la défense. Les soldats avaient refusé leurs bras au maréchal du Biez. Montluc s'avisa de prendre sa compagnie, celle de son frère et celles de deux autres parents ; lui-même

Digitized by Google

mania la pioche avec les capitaines qui l'accompagnaient, et chaque soldat l'imita aussitôt. Ayant fait apporter, et beaucoup plus copieux qu'à l'ordinaire, son dîner, il le distribua aux plus méritants et les gratifia en outre d'une haute paie de cinq sols. En huit jours le travail fut achevé ; ce qui aurait coûté six semaines avec des pionniers ordinaires. Homme de ressources s'il en fut, et d'expédients, qui par des moyens pleins d'originalité arrivait au but sans jamais reculer devant les difficultés, il était dans ses habitudes de parler avec une extrême liberté à ses chefs ; il leur disait franchement son opinion et se permettait de leur donner des avis. Ceux-ci lui pardonnaient la rudesse de son langage en faveur de la bonté de ses intentions.

Un fait resté célèbre dans l'armée, à cette époque, c'était la *camisade* de Boulogne.

Il faut savoir que dans ces temps de combats partiels et quotidiens, chaque parti cherchait, par surprise, à tomber sur le parti opposé; on appelait donc une camisade une attaque brusque et imprévue faite la nuit ou de grand matin. Les assaillants se revêtaient d'une chemise afin de se reconnaître; de là le nom de camisade et de camisards (1). Cette échauffourée, dans laquelle Montluc avait joué un des principaux rôles, et dont il s'était retiré le dernier après avoir assuré le salut des autres capitaines, devint le sujet des plaisanteries du Dauphin, de M. d'Orléans et des autres officiers généraux. « Lors, je commencay à me courroucer, dit notre auteur, » et maudire ceux qui en étoient cause. M. le Dauphin rioit, et à la » fin il me dit : Montluc, Montluc, vous autres capitaines ne vous » pouvez aucunement excuser que vous n'ayez mal fait.—Comment, » Monsieur, auriez-vous opinion que j'eusse faict faute? Si je le » sçavois, je m'en irois tout à cest heure faire tuer dans la ville ; » vrayment nous sommes bien fols de nous faire tuer pour vostre » service. — Sur quoy il me dit : Non, non, je ne le dis point pour » vous, car vous estes le dernier capitaine quy estes sorty de la » ville, plus d'une heure après les autres. »

Henri II l'estimait en effet beaucoup. Il l'envoya quérir par un courrier exprès jusqu'en Guyenne, où il s'était retiré « pour raison » de quelque hayne que Mme d'Estampes avait concùe contre luy,

(1) Nom donné aux religionnaires des Cévennes qui se révoltèrent contre Louis XIV au sujet de la révocation de l'édit de Nantes.

Digitized by Google

» à cause de la querelle de MM. de la Chasteigneraye et Jarnac. » Mauvais courtisan, il dit tout haut sa façon de penser sur la Cour, et n'hésite pas à la traduire dans ses *Mémoires*.

François Ier mort (1549), Montluc profita de la paix pour refaire sa santé pendant plusieurs mois; mais bientôt il fut appelé dans le Piémont pour servir sous les ordres du maréchal de Brissac. Il fait le plus grand éloge de cet illustre personnage, qui lui rend aussi justice. Montluc était toujours pour les entreprises périlleuses. Un jour, il s'agissait d'attaquer une place forte et escarpée, défendue par des Allemands. Appelé à donner ses avis, il dit au conseil : « Laissez-les venir seulement à nous, nous les traiterons de la mesme » façon que nous fimes à Serizolles. » Alors M. de Montmorency » parla, et dit : « Monsieur de Montluc est vieux capitaine (on était en » 1552), il me semble que vous devez adjouster foy à ce qu'il vous » remonstre. » Brissac lui répondit : « Vous ne le cognoissez pas » comme moy, car il ne trouve rien difficile, et un jour nous fera » tous perdre. » Nemours, Condé, Enghien, d'Aumale, de Gonnord (1), la Rochefoucauld, la Fayette et tous les autres adoptèrent son plan d'attaque. Ce ne fut qu'avec des difficultés inouïes qu'il parvint à loger quatre pièces de canon sur une montagne et qui battirent le château (près de Lans). Il fut encore blessé à cette affaire, en allant seul reconnaître la place. Il fit une chute, et, comme il dit, « je me declouay la cuisse. » C'est alors qu'il prend occasion d'adresser des conseils aux capitaines qui vont en reconnaissance. Il s'écrie : « Cela vous doit faire sages, mes capitaines, de ne vous fier » jamais à un ou deux pour recognoistre une place, et sans vous » arrester à vostre jugement, employez ceux que vous penserez les » plus expérimentez et les plus courageux... »

C'est là qu'on reconnaît le professeur de l'*art bellique*. Si l'on réduisait en préceptes et sous la forme didactique tous les avertissements, toutes les observations, toutes les réflexions dont sont émaillés ses *Commentaires*, on aurait non-seulement un code de la guerre, mais une idée de la manière dont à cette époque les armées tenaient la campagne, assiégeaient les places, livraient des batailles ou risquaient des escarmouches. Ce livre est instructif, et au point de vue de l'art et à celui de l'histoire. Du reste, ce n'était pas pour

(1) Frère du maréchal de Brissac et devenu lui-même maréchal de Cossé et gouverneur d'Anjou.

Digitized by Google

l'avenir que Montluc aimait à donner des leçons; il en donnait, et souvent, aux gouverneurs et chefs d'armée, qui l'écoutaient avec déférence et finissaient par adopter sa manière de voir. En voici une preuve : Cette même année, Brissac avait résolu d'abandonner Cazal, ville démantelée et qui ne pouvait résister. Montluc l'apprend, se rend à Turin, adresse un discours au maréchal, et termine par ces paroles : « ... Plustôt que cette place s'abandonne, j'y » mourrai dedans.» Brissac le laissa faire, et Cazal fut conservé. On s'étonnerait aujourd'hui d'entendre un officier dans une position subalterne, parler avec cette assurance et cet air de supériorité qui semble donner des ordres plutôt que d'en recevoir.

Ce Brissac dont il vante tant le mérite, il fait un bel éloge de sa justice et dans un langage qui mérite d'être produit. Montluc allait se retirer, encore souffrant de sa blessure, démis de sa charge de mestre de camp, qu'il échangea pour une place de gentilhomme de la chambre du Roi : «Or, mes compagnons, dit-il, celuy est bien» heureux qui faict service à son Roy sous un sien lieutenant qui » ne cèle pas l'honneur de ceux qui font quelque chose remarquable, » comme ne faisoit pas Monsieur le maréchal de Brissac; car onc» ques homme ne fit rien auprès de luy, qui fust digne, que le Roy » l'entendist, qu'il ne l'en advertist; il ne desroboit pas l'honneur » d'autruy pour s'en enrichir, il ne celoit la valleur du plus grand » jusques au petit, etc., etc. »

Ce passage est noble et digne, et l'âme de Brissac dut tressaillir d'aise de se voir jugée ainsi par un compagnon d'armes qui ne fut jamais suspect d'adulation. Quand l'histoire de France sera devenue ancienne, de pareils noms auront grandi à l'égal de ceux de Thémistocle et de Scipion. Il fera beau s'appeler Montmorency ou Brissac. C'est vraiment alors qu'il est juste de dire, que Noblesse oblige! Un tel nom est bien lourd à porter, mais aussi il est bien glorieux! Brissac en Piémont méritait un Thucydide. C'est lui qui vendit toute son argenterie pour payer la solde arriérée de ses troupes. Ce trait rare de désintéressement lui fait autant d'honneur à mes yeux, que le gain d'une bataille.

Les bornes de notre article nous obligent à franchir dix années de cette carrière militaire si glorieusement remplie, pour arriver à la célèbre défense de Sienne, que Montluc regarda toujours comme la plus belle page de sa vie.

Ce brillant fait d'armes a été comparé avec raison à la défense

Digitized by Google

de Gênes par Masséna en 1800 : même opiniâtreté, même insuffisance de ressources. Sienne tint six grands mois; Gênes, cinq mois. Toutes deux, réduites aux plus grandes extrémités, obtinrent des capitulations qui honorèrent, à l'égal d'un triomphe, les vaincus aux yeux même des vainqueurs.

En ces temps de discordes, les Républiques italiennes devenaient la proie du plus fort, quand par leur position elles pouvaient servir de places d'armes. C'est ce qui arriva pour Sienne, cité de quarante mille âmes, bien située et fort à la convenance de Charles-Quint, qui en 1552 y fit bâtir une citadelle, et dont les habitants mécontents chassèrent la garnison espagnole, à l'aide de troupes françaises.

Strozzi, qui depuis fut maréchal, y commandait, et comme il était obligé de tenir la campagne pour s'opposer au marquis de Marignan envoyé par l'Empereur pour reprendre cette ville, il écrivit au Roi pour le supplier de nommer un personnage pour l'y remplacer. Henri II appela le connétable, le duc de Guise et le maréchal Saint-André, pour en indiquer chacun un. Le connétable, favori du Roi, nomma son candidat; M. de Guyse, le sien; M. de Saint-André, aussi le sien. « Alors le Roy leur dict : Vous n'avez point » nommé Montluc. M. de Guyse luy respondit : — Il ne m'en sou- » venoit point. M. le mareschal de Saint-André en dict de mesmes; » et encores luy dist M. de Guyse : Si vous nommez Montluc, je me » tais et ne parleray plus de celuy que j'ai nommé. — Ny moy » aussi, dict M. le maréchal. Alors M. le Connétable dist que je » n'étois pas bon pour cette charge, parce que j'étois trop bizarre, » fascheux et colère. »

Henri II, qui avait gardé bon souvenir de Montluc depuis Cérisoles et Boulogne, où il l'avait vu à l'œuvre, plaida pour lui. Montmorency insista; enfin le Roi se voyant appuyé de M. de Guise et du maréchal, résolut d'envoyer vers M. de Brissac, pour dépêcher Montluc à Sienne, en qualité de lieutenant de Roi. Le maréchal gouverneur du Piémont fit des objections touchant le caractère de Montluc, mêlées de beaucoup d'éloges, car il aimait et estimait fort son lieutenant; il écrivit même à notre capitaine pour le dissuader d'accepter cette mission; tout fut inutile. Montluc, malade, presque mourant, demande huit jours pour se préparer au départ; il se traîne à Montpellier, où, ayant consulté la Faculté, il en reçoit le conseil de ne pas poursuivre son voyage, attendu qu'il succombera avant d'avoir atteint Marseille. Vaine défense; il

Digitized by Google

partit, et peu à peu, chemin faisant, sa santé s'améliora au point qu'il put s'embarquer.

C'est pendant l'été de 1554 que le lieutenant de Roi débarqua en Italie. Strozzi tenait la campagne à la tête d'une petite armée; le rôle de Montluc ne fut que secondaire jusqu'au moment où ce général, si habile et si prudent, pourtant, s'avisa de décamper en plein jour et à la face d'un ennemi supérieur en nombre. Montluc, renfermé dans Sienne, sentit la faute ; il assembla la seigneurie au palais et harangua en italien, annonçant la défaite de Strozzi comme certaine. Tombé malade de nouveau de la dyssenterie, il releva le courage des habitants, les engageant à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, leur faisant espérer que le Roi leur enverrait du secours en hommes et en argent. Il ne le croyait pas lui-même ; mais il était résolu à s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de se rendre. La pensée de capituler le faisait bondir; il avait juré de conserver cette place que le Roi avait confiée à son honneur, et de ne jamais signer de son nom une capitulation, quelque honorable qu'elle pût être.

Strozzi, en effet, fut battu et blessé grièvement dans cette malencontreuse retraite. Montluc lui-même semblait à l'extrémité. On envoya de Rome un nouveau gouverneur, M. de Lansac; mais il eut le malheur de se laisser prendre avant d'arriver à Sienne. « S'il » fust venu, dit naïvement Montluc, je crois que je fusse mort, car » je n'eusse eu rien à faire; j'avois l'esprit tant occupé à ce qui » me faisoit besoin, que je n'avois loysir de songer à mon mal. »

Strozzi, guéri plus tôt que lui, le vint visiter et lui-même se remit peu à peu, au point de vaquer à ses devoirs en se faisant porter en chaise par la ville. Déjà le marquis de Marignan le serrait de près, espérant en venir à bout par famine, sinon par la force. C'est alors que commence cette phase si dramatique de ce siége mémorable. Montluc assemble ses capitaines, Français, Allemands et Italiens, et leur adresse un discours comme on en lit dans Tite-Live. Il leur parle de l'honneur, des intérêts du Roi, des privations qu'ils doivent s'imposer, et « pour cette occasion, dit-il, j'ai à vous » remonstrer que je veux faire amoindrir le pain, qui est de vingt-» quatre onces, à vingt. » Il leur déduit ses raisons et leur expose ses arguments, qui sont sans réplique; et finit en disant : « Si vous » montrez le chemin à vos soldats, il n'est rien qu'ils ne facent, il » n'y a incommodité qu'ils ne souffrent. »

Digitized by Google

Le lendemain, les soldats, assemblés par leurs chefs respectifs, acceptèrent de bon cœur la proposition, même les Allemands, qui, naturellement grands mangeurs, « levèrent tous la main et jurèrent » qu'ils patiroient tous jusques au dernier souspir de leur vie. »

Le lieutenant de Roi convoqua le sénat et les principaux seigneurs de la ville et leur adressa une « remonstrance » d'une rare habileté pour amener la peuple de Sienne à réduire la ration de pain. Ce discours fut accueilli avec enthousiasme; on délibéra, et le résultat fut conforme au désir de Montluc. Ce soldat qu'on avait représenté aux yeux du Roi comme un homme violent, colère, incapable par sa fougue de se gouverner lui-même et de gouverner les autres, surtout dans ces républiques italiennes si jalouses de leur autorité, on le voit agir et parler avec la sagesse et le sang-froid d'un diplomate, d'un négociateur consommé. Et pour donner une idée de son esprit original et de la victoire qu'il remporta sur son caractère impétueux, nous nous plaisons à rapporter le récit qu'il fit plus tard à Henri II de cette émouvante péripétie de sa vie.

« Alors, je lui répondis (au Roi) que c'estoit une chose que j'avois » trouvée facile, et comme je le vis affectionné à la vouloir entendre, » connoissant qu'il prenoit plaisir d'en ouïr conter, je lui dis que je » m'en estois allé un samedi au marché, et qu'en présence de tout » le monde j'avois achepté un sac et une petite corde pour lier la » bouche d'iceluy, ensemble un fagot. Ayant pris et chargé tout cela » sur le col, à la vüe d'un chacun, et comme je fus à ma chambre, » je demandai du feu pour allumer le fagot, et après je pris le sac, » et là j'y mis dedans toute mon ambition, toute mon avarice, toutes » mes haines particulières, ma paillardise, ma gourmandise, ma » paresse, ma partialité, mon envie, et mes particularités et toutes » mes humeurs de Gascogne; bref, tout ce que je pus penser qui » pourroit me nuire à considérer tout ce qu'il me falloit faire pour » son service; puis après, je liai fort la bouche du sac avec la corde, » afin que rien n'en sortist, et mit tout cela dans le feu; et alors je » me trouvai net de toutes choses qui me pouvoient empescher en » tout ce qu'il falloit que je fisse pour le service de Sa Majesté. »

Le Roi rit beaucoup de l'apologue. Et n'est-il pas plaisant, en effet, de voir le farouche, le bizarre, le colérique Montluc confesser ses vices de caractère, puis en faire un auto-da-fé pour les réfréner sous l'empire d'une résolution noblement prise?.....

Ce siége, qui a une si belle page dans l'histoire, offrit ceci de

Digitized by Google

particulier : c'est que de part et d'autre on y agit avec courtoisie, sans haine, sans désir d'extermination, comme à Numance et à Saragosse. C'est ainsi que le marquis de Marignan, sachant Montluc malade, lui envoya la veille de Noël « la moitié d'un cerf, six cha- » pons, six perdrix, six flascons de vin excellent et six pains blancs. » Déjà le marquis avait laissé passer un mulet chargé de vin grec, que le cardinal d'Armagnac adressait à Montluc, qui pendant sa terrible dyssenterie avait désiré boire de ce vin généreux. Ce présent de la part d'un ennemi ne lui parut point étrange, mais il justifia pleinement ce vers de Virgile :

Quidquid id est, timeo Danaos, et dona ferentes.

C'était une ruse de guerre accomplie avec courtoisie, il est vrai, mais qui n'en était que plus périlleuse.

« Cependant que le marquis me caresse avec ses présens, lesquels » je payois de grands mercis, il pensoit bien à me faire un autre fes- » tin, car la nuict mesmes, environ une heure après minuict, il » donna l'escalade avec toute son armée à la citadelle et au fort de » Camollia. »

Depuis un mois Montluc en avait le pressentiment ; tout malade qu'il était, il sut être sur pied, fit bonne contenance, se porta au plus fort du danger, encourageant les siens avec un mot, un geste qui mettait le courage au cœur. Enfin, après le premier moment de surprise, l'ennemi fut repoussé. Il y eut bien d'autres alertes et plusieurs escarmouches, mais jamais sa vigilance ne fut mise en défaut.

Bientôt on fut obligé de diminuer encore la ration de pain ; on murmura dans la garnison, on murmura dans la ville, mais on obéit, tant le gouverneur montra d'adresse et de précautions pour en arriver à ses fins. Il était devenu le maître absolu et tout-puissant dans la cité, non par la force et la violence, mais par la persuasion et ses discours insinuants. On ne peut s'imaginer quelle souplesse d'esprit déploya ce rude cadet de Gascogne pour obtenir tout ce qu'il voulait d'un peuple étranger, réduit à la dernière extrémité. D'une commune voix, il fut créé dictateur.

On était à la fin de janvier, le bruit se répandit à Sienne que l'empereur, trouvant « fort estrange qu'on fit tant durer ceste » guerre, avoit dessein d'envoyer de l'artillerie de Florence. » La ville fut dans l'épouvante, car on s'assura que vingt-quatre pièces de canon étaient déjà arrivées à Lusignano. La crainte de perdre

Digitized by Google

Montluc, toujours malade, jetait le découragement parmi les Siennois.

« Or, j'estois si extenué, et le froid grand et aspre, j'estois con-
» traint d'aller si enveloppé le corps et la teste de fourreures, que
» nul ne pouvoit avoir espérance de ma santé, ayant opinion que
» j'estois gasté dans le corps et que je me mourrois à veüe d'œil. —
» Que ferons-nous, disoient les dames et les poureux (car en une
» ville il y a d'uns et d'autres), que ferons-nous si nostre gouverneur
» meurt ? Nous sommes perdus !.... Toute nostre fiance après Dieu,
» est en luy, il n'est possible qu'il en eschappe. — Je croy fermement
» que les bonnes prières de ces honnestes femmes me tirèrent de
» l'extrémité et langueur où j'estois, j'entends du corps, car quant
» à l'esprit et entendement, je ne le vis jamais affoiblir. »

Montluc sentait le besoin de prouver à tout le monde qu'il avait conservé son énergie et sa vigueur. Voici comment il raconte la scène qu'il joua à cette occasion : « En ce temps-là je portois gris et blanc
» pour l'amour d'une dame de qui j'estois serviteur lorsque j'avois
» le loisir, et avois encore un chappeau de soye grise, faict à l'alle-
» mande avec un grand cordon d'argent et des plumes d'aigrette
» bien argentées. » Il continue à décrire minutieusement sa toilette comme un petit-maître allant en bonne fortune. « Cazaquin de
» veloux gris tressé d'argent, chausses de veloux cramoisi à passe-
» mens d'or, pourpoinct tout de mesmes, chemise ouvrée de soye
» cramoisye et filet d'or bien riche, etc.»

Qu'on lise la fin de cette description curieuse et les réflexions qui l'accompagnent.

« Or, avois-je encore deux petits flascons de vin grec » (que le marquis de Marignan lui avait laissé parvenir), « je m'en frottay un
» peu les mains, puis m'en lavay fort le visage, jusqu'à ce qu'il eût
» prins un peu de couleur rouge ; et en beu, prenant un petit morceau
» de pain, trois doigts, puis me regarday au miroir. Je vous jure
» que je ne me connoissois pas moy mesme, et me sembloit que j'es-
» tois encore en Piedmont, amoureux comme j'avois esté, car
» n'ayant rien à faire et estant de loysir en nostre garnizon, il le fal-
» loit donner aux dames. Ainsy ne me pus contenir de rire, me
» semblant que tout à coup Dieu m'avoit donné un autre visage. »

C'est en ce galant équipage, et avec cette bonne mine d'emprunt, qu'il traverse la ville à cheval, se rendant au palais du sénat où toute la noblesse et les principaux de la cité étaient réunis. Le

Digitized by Google

capitaine Reincroc, en l'apercevant, « se mit à sanglotter à force de » rire ; » et Montluc, lui prenant le bras, lui dit : « Eh quoi ! seigneur » colonel, pensez-vous que je sois ce Montluc qui va tous les jours » mourant par les rües ? Nani, nani, car celui la est mort, et je suis » un autre Montluc. » Il harangua l'assemblée en italien. Il le fit si bien et si victorieusement qu'il enleva tous les suffrages, à ce point que deux seigneurs qui avaient déjà voté la reddition, avant son arrivée, se rétractèrent. « Je bravois par la salle plus que quatorze, » et n'eusse pas eu la puissance de tuer un poullet. » Son discours fut long, substantiel et péremptoire. Puis quand il vit qu'il avait électrisé ses auditeurs, il leur fit prêter serment de défendre la ville jusqu'à la mort.

Il prend texte de ce discours pour adresser des conseils à tous gouverneurs et capitaines : « Marchez la carre (1) levée, messieurs mes » compagnons, quand vous vous trouverez en de telles noces ; prenez » vos beaux accoutremens, parez-vous, lavez-vous la face de vin » grec, et tenant jamais autre propos, sinon que bientôt avec l'aide » de Dieu et la force de vos bras et de vos armes, vous aurez, en » dépit d'eux, la vie de vos ennemis et non eux la vôtre..... Mais si » vous alliez avec un visage pâle, ne parlant à personne, triste, » mélancolique et pensif, quand toute la ville et tous les soldats » auroient cœur de lions, vous le leur ferez venir de moutons. »

Il entre dans tous les détails du siége, de sa marche, de ses vicissitudes. Il s'adressait à une population aguerrie et jalouse de son indépendance ; aussi dès le premier jour se montra-t-elle empressée de seconder ses vues. Les femmes avaient eu l'idée de s'organiser pour la défense et de payer de leur personne. A ce souvenir Montluc s'émeut ; son récit, épique par moments, a quelque chose de l'élégance et de l'imagination italienne.

« Il ne sera jamais, dames siennoises, que je n'immortalise votre » nom tant que le livre de Montluc vivra ; car à la vérité vous estes » dignes d'immortelles louanges, si jamais femmes le furent..... » Toutes les dames de la ville de Sienne se départirent en trois » bandes : la première étoit conduite par la signora Forteguerra, » qui estoit vestue de violet et toutes celles qui la suivoient aussi, » ayant son accoutrement en façon d'une nymphe, court et montrant

(1) *Carre :* coiffure de l'époque, qui avait une forme carrée. Marcher la carre levée, répond à notre expression moderne, Aller de l'avant.

Digitized by Google

» le brodequin. La seconde estoit la signora Piccolomini, vestue de » satin incarnadin et sa troupe de mesme livrée. La troisième estoit la » signora Livia Fausta, vestue toute de blanc, comme aussi estoit sa » suite, avec son enseigne blanche. Dans leurs enseignes elles avoient » de belles devises; je voudrois avoir donné beaucoup, et m'en res- » souvenir. Ces trois escadrons estoient composés de trois mille dames, » gentils-femmes et bourgeoises; leurs armes estoient des pics, des » palles, des hottes et des fascines, et en cet équipage elles firent » leur montre et allèrent commencer les fortifications..... Elles avoient » faict un chant en l'honneur de la France, je voudrois avoir donné » le meilleur cheval que j'ai, et l'avoir pour le mettre ici. »

Il faut savoir que ce meilleur cheval qu'il eût donné avec bonheur pour l'hymne des dames siennoises en l'honneur de la France, était un cheval turc dont il a dit « qu'il l'aimoit, après ses enfans, plus que » chose du monde, car il lui avoit sauvé la vie ou la prison trois fois. »

On ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté avec laquelle il se tira de tous les embarras et les dangers qu'il rencontra. Sentant la nécessité de ménager les provisions de bouche, il résolut de se débarrasser de ses Allemands, trop grands mangeurs. Il les fit sortir, mais pour prévenir le mauvais effet que la privation de ce secours pouvait produire sur les habitants, il leur persuada par de belles paroles que c'était pour leur plus grand avantage. Un autre jour il a à lutter contre la trahison; il use d'une merveilleuse adresse pour connaître la vérité et fait preuve en même temps d'une grande humanité en sauvant la vie à une foule d'innocents dénoncés injustement et dont le peuple demandait la tête. Cependant la faim pressait; il dut alors se résigner à expulser toutes les bouches inutiles; ce fut un sacrifice pénible, mais auquel la population se résigna; puis il fit faire des processions publiques et des prières : « Car de jeûnes, dit-il gaie- » ment, nous en faisions assez. » Citoyens et soldats, pendant trois mois, ne mangèrent qu'une fois le jour, des herbes, comme des mauves arrachées le long des murailles. Pour lui, ce chétif souper avec un morceau de pain lui « estoit un bancquet. »

C'est le 22 avril, après plus de six mois de siége rigoureux, quand tout espoir de secours était évanoui, que la population, exténuée par les privations, songea à entrer en négociations. Pour Montluc, il ne voulut jamais que son nom se trouvât sur l'acte de capitulation; il sortit avec ses soldats, emportant armes et bagages, sans stipulation directe, et fut reçu par le marquis de Marignan et son

Digitized by Google

armée, non comme un vaincu, mais comme un héros et le plus noble des compagnons.

Après ces récits légendaires, dignes de l'Odyssée ou de l'Orlando, je voudrais n'avoir plus rien à dire de Montluc; sa vie militaire aurait dû finir après ce siége fameux, sans précédent encore dans l'histoire, au point de vue de la capitulation sans conditions. « Votre » renom d'honneur, dit-il quelque part, ne durera tel que vous » l'avez acquis, si vous ne le gardez bien et ne taschez de faire de » mieux en mieux. »

De mieux en mieux! quelle belle devise pour quiconque a charge d'hommes! Faut-il qu'après la mort de Henri II ce rude batailleur, livré corps et âme à la Reine-Mère, qui prisait fort un tel instrument dans ses mains habiles, devienne un de ces grands capitaines qui n'eurent plus qu'à « *s'entre-manger* » dans les guerres civiles!.... C'est une page à effacer de l'histoire, en la lavant avec des larmes; et les noms de Montluc et celui du baron des Adrets, son féroce adversaire, resteront les éternels synonymes de cruauté et de fanatisme. Terribles représailles qui ne trouvent leur excuse que dans les ardeurs de l'esprit de parti et les incitations de la vengeance!

Il faudrait, pour l'honneur du premier, retrancher les douze dernières années de sa vie active. Nous ne nous sentons pas le courage d'entrer dans cette période de son existence où le bourreau joua un si long et si triste rôle, qu'il n'y eut plus de place pour les vertus humaines.

Montluc n'obtint que fort tard (1574) le bâton de maréchal de France, et plutôt comme une récompense des services passés, que comme un encouragement à en rendre de nouveaux.

Les dernières années de sa vieillesse s'écoulèrent dans l'inaction; l'horrible blessure qu'il avait reçue au visage, pendant le siége de Rabasteins (1570), lui avait déjà rendu la vie des camps trop pénible. Il se retira dans ses terres de Gascogne, gémissant, on peut le croire, sur les malheurs du temps et sur les infortunes de sa propre famille. Il mourut à Estillac, près d'Agen, en 1577.

De ses quatre fils, il en avait vu tomber trois pour le service du Roi. Le dernier, nommé évêque de Condom après avoir servi honorablement en Piémont et en Guyenne, décéda en 1587.

Les *Mémoires* de Blaise de Montluc sont fort à prendre en considération :

Sous le rapport politique, ils nous prouvent une fois de plus

Digitized by Google

combien la France, à une certaine heure, a été près de se réveiller protestante au moins par la tête, c'est-à-dire par la Cour. La noblesse et la bourgeoisie s'étaient engouées de la réforme; la jeunesse parlementaire surtout l'avait embrassée avec ardeur. « Il n'estoit fils de » bonne maison, dit Montluc, qui n'en voulust gouter. »

Quant au mérite littéraire de cette œuvre jusque-là unique en notre langue, il faut bien lui reconnaître un caractère d'originalité, de force, de chaleur et de mouvement. Montluc peint sa pensée de couleurs si vives, qu'il est resté un modèle dans son genre; et n'était la longueur de certains récits et de détails fort peu intéressants pour la majorité des lecteurs, ces volumes seraient devenus classiques et rangés au nombre des livres qu'on peut feuilleter avec plaisir, et consulter quelquefois avec avantage.

On a fait environ huit éditions des *Mémoires* ou *Commentaires* de Montluc; la première est de 1592.

LÉONCE D'AVENEL.

Les Charmoises, 30 décembre 1862.

Digitized by Google

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS

(Suite.) [1]

II

Examen des Opinions acceptables émises a ce Sujet.

Dans notre § Ier, nous avons fait passer sous les yeux du Lecteur les opinions *controuvées* que différents écrivains ont essayé d'accréditer, en France, sur l'origine de la fleur de lis. On a vu leur naïveté, leur manque de sérieux, de consistance; aussi pensons-nous qu'on les a rejetées au rang des fables et des aberrations historiques. Aujourd'hui, plus favorisé qu'hier, ce sont des opinions fort acceptables que nous venons présenter, avec l'espoir qu'aisément admises, elles résoudront enfin cette importante question, demeurée trop longtemps indécise.

Nous l'avons prouvé, la fleur de lis n'apparut jamais, ni comme emblème, ni comme attribut, ni comme pièce héraldique chez nos Rois de la première et de la seconde race. Nous ajouterons même que parmi les successeurs de Hugues Capet il faut franchir plusieurs générations pour la rencontrer. Et, chose importante à faire ressortir, on ne l'aperçoit pas non plus sur les bijoux, sur les objets d'art, sur les monuments. Peintres, orfèvres, sculpteurs, architectes, ne la reproduisent ni ne l'utilisent. Pourquoi cette abstention? — C'est qu'assurément personne ne la connaissait; c'est qu'aucun de ces Monarques ne l'avait mise en évidence, car autrement on se fût empressé, par esprit de spéculation ou de flatterie, de la populariser; ainsi qu'il arriva dès que Louis VII en eut meublé le champ d'azur de son écu royal.

(1) Voir, pour le § Ier, le N° 2 de la *Revue Nobiliaire*, pages 41 à 46.

Digitized by Google

Mais comment Louis le Jeune, qui régna de 1137 à 1180, la connut-il, nous dira-t-on, et quels motifs particuliers eut-il pour se l'approprier?

Voici notre réponse :

— Lorsque ce prince monta sur le trône, il entrait dans sa dix-huitième année; trente-sept ans seulement s'étaient écoulés depuis le retour des premiers croisés; beaucoup d'entre eux vivaient donc encore, ce qui permet de supposer que l'enfance de ce jeune roi fut bercée par les attachants récits des compagnons de Godefroy de Bouillon, de Hugues de Vermandois, de Robert de Normandie, et de tant d'autres valeureux chefs. Or, l'imagination d'un adulte pouvait-elle demeurer insensible à de tels accents; pouvait-elle ne pas s'enflammer d'une ardeur guerrière, d'une extrême curiosité, en entendant raconter les exploits de cette expédition, vanter les merveilles de l'Orient par ceux-là mêmes qui avaient accompli les uns, contemplé les autres?... Tout chevalier, tout homme d'épée eût succombé, il se fût épris d'une véritable passion pour ces lieux privilégiés, parlant à son cœur par la foi; à son intelligence, à ses instincts par cette surabondance de civilisation, par cet éclat artistique qui contrastait si puissamment avec l'état de l'Europe, de la France, si arriérée à cette époque, mais avide déjà, cependant, de gloire et de progrès. Qu'on songe alors aux sentiments que dut, à la longue, éprouver l'enfant royal; aux résolutions chevaleresques que développèrent en lui ces récits, faits devant les riches étoffes, les admirables armes, les précieux vases, les délicieux coffrets, les suaves parfums rapportés de l'Orient par les principaux seigneurs de sa cour!... L'entraînement, le charme fut si complet, qu'une fois sur le trône Louis le Septième se promit de conduire un jour sa vaillante noblesse contre les Sarrasins, et que ce jour arriva la dixième année de son règne. C'était en 1147, il avait 28 ans et venait, brave parmi les braves, de se distinguer aux yeux de son armée en infligeant une rude correction au comte Thibaud de Champagne, qui s'étudiait à le rabaisser, à le desservir auprès du pape Innocent II. Aussi le digne abbé Suger, premier ministre de Louis, s'opposa-t-il en vain à cette expédition. Aiguillonné par l'amour des combats, par le désir longtemps comprimé de déployer sa bannière sur les bords du Cédron, et de plus par la voix de saint Bernard, de l'illustre moine de Clairvaux, l'intrépide Monarque n'écouta aucune objection : il partit. Quatre-vingt mille hommes l'accom-

Digitized by Google

pagnèrent; puis Conrad III, empereur d'Allemagne, se joignit à lui, ce qui grossit le chiffre des chrétiens. Néanmoins, grâce aux intrigues d'Alexis Comnène, qui régnait à Constantinople, grâce à la lâcheté de nos coreligionnaires de la Syrie, rien de décisif ne put être tenté, et Louis VII eut la douleur, après deux ans d'inutiles efforts, de regagner la France sans avoir rempli sa mission (1149). L'attrait qu'il avait pour l'Orient n'en fut pourtant pas amoindri; bien au contraire, car il voulut, à peine rentré, organiser une nouvelle croisade. Mais cette fois l'opposition générale dont il constata partout les marques, lui commanda de s'abstenir.

Un esprit aussi impressionnable que celui de ce jeune Souverain, garda nécessairement un profond souvenir de tout ce que l'Orient lui avait offert de grand, d'inconnu, de prestigieux. Nous en aurons la preuve plus loin, en le voyant régler le cérémonial de sa cour d'après l'étiquette en vigueur chez les fastueux princes de Byzance. Ici, nous désirons seulement observer que ce fut à son retour de la Palestine qu'il dut, en présence des armoiries, dont cette seconde croisade affermit surtout l'usage, songer à composer les siennes. Or, n'était-il pas fort naturel qu'à l'exemple des chevaliers croisés, qui presque tous empruntaient à l'Orient les pièces de leur écusson, n'était-il pas fort naturel que leur chef Louis VII, si complétement engoué de cet intéressant pays, lui empruntât un emblème pour meubler son écu? — Personne ne le contestera; de même qu'il paraîtra tout simple qu'il ait choisi pour armes la fleur de lis, symbole sacré qu'il avait vu, chez les Orientaux, briller sur les couronnes, sur les sceptres et dans les palais. La dignité, la majesté du trône imposaient à Louis un blason spécial; il le comprit et laissa les besants, le pal, le croissant, les têtes de Maure, la feuille de palmier, le turban, l'armen (l'hermine), le vair, le bourdon, la pannetière, etc., etc., à ses féaux guerriers, pour adopter, lui le Roi, ce qu'il savait être, en ces contrées où il se glorifiait d'avoir campé, l'attribut du pouvoir suprême.

Quelques passages d'un auteur bien compétent, de M. Adalbert de Beaumont, qui est allé sur les lieux mêmes étudier cette question historique, et l'a élucidée en 1853 avec une rare érudition, vont démontrer du reste que la fleur de lis n'a jamais pu venir que de l'Orient (1).

(1) Le travail de M. Adalbert de Beaumont, intitulé : *Recherches sur l'Origine*

Digitized by Google

« Lorsqu'on arrive en Egypte — écrit cet auteur — ou pour mieux dire en Orient, et qu'on y examine les monuments merveilleux de l'art arabe et persan, on est frappé tout d'abord par la forme d'un ornement sans cesse reproduit dans la peinture et la sculpture architecturale, et qui a exactement la forme de la fleur de lis.

» En dessinant les mosquées et les tombeaux, les portes et les murs de Constantinople, du Caire, de Brousse et autres cités de l'Orient; en rencontrant sans cesse ce fleuron comme le type, comme le *générateur de l'arabesque*, nous avons dû rechercher d'où venait cet ornement arabe, quelle en était l'origine première. Il nous a été facile d'en retrouver la trace dans l'art de l'antique Egypte, dont l'art arabe n'est que la conséquence et l'entier développement. Les *vieux* monuments de ce pays nous l'ont fourni de mille façons, et toujours aussi nettement dessiné, aussi aisé à reconnaître; de telle sorte qu'en mettant ces formes sous les yeux, il faudrait être aveugle pour nier l'identité du fleuron antique et de sa reproduction moderne. Une seule chose nous étonne, c'est que ce rapprochement soit demeuré aussi longtemps inaperçu.

» Quiconque a étudié l'art si complet, si expressif de l'ancienne Egypte, a pu se convaincre que les Egyptiens se sont toujours inspirés naïvement des objets qu'ils avaient sous les yeux, surtout dans le règne végétal. Le lotus, le papyrus, le bananier, le palmier et autres plantes furent sculptés en chapiteaux, en fûts et en bases de colonnes, peints et gravés sur les murs, façonnés en bijoux et ustensiles, brodés sur les étoffes, et de plus ils entrèrent dans le symbolisme du langage, dans l'écriture hiéroglyphique, véritable langue des fleurs que les Orientaux ont toujours employée et emploient encore aujourd'hui. Ces fleurs étaient aussi un attribut sacré, un symbole servant à caractériser les personnages qui les tenaient à la main ou en étaient couronnés. L'une d'elles a été CONFONDUE avec le *lotus en bouton* ou le *papyrus* par les Egyptologues, quoiqu'elle n'ait avec ces plantes aucun rapport, ET PAR CONSÉQUENT ILS NE LUI ONT PAS TROUVÉ SON NOM PROPRE. En observant attentivement le lotus et le papyrus sous les différents aspects que les peintres et les sculpteurs égyptiens leur ont donnés, il est impossible de les confondre avec cette troisième fleur, qui pousse aussi comme eux sur le bord

du Blason et en particulier sur la Fleur de Lis, forme un volume in-8° auquel on a joint 22 planches gravées qui prêtent au texte le plus précieux appui.

Digitized by Google

de l'eau. Cette fleur a très-exactement la forme de cet ornement reproduit continuellement par les Arabes, *lequel ornement est évidemment le type primitif de la fleur de lis.*

» Les Arabes, qui cherchaient leurs modèles, comme les Egyptiens, dans les produits de la nature, mais dans un cercle encore plus large, avaient une double raison pour préférer cette fleur, dont les lignes sont plus gracieuses que celles du lotus et du papyrus. Dans l'Egypte ancienne, nous la trouvons comme *symbole ou attribut des Dieux et des Souverains*, comme *ornement du bandeau royal*, au front des statues et des sphinx, comme *sceptre* dans leurs mains, et TELLEMENT SEMBLABLE A NOS FLEURS DE LIS, QU'ON NE SAURAIT Y VOIR DE DIFFÉRENCE. »

Convaincu qu'il était là sur la terre natale de la fleur de lis, et chez les peuples auxquels nous l'avions empruntée, M. Adalbert de Beaumont voulut compléter sa découverte. Il interrogea de tous côtés savants et livres, afin de mettre en lumière le nom botanique de cette herbe, de cette fleur du Nil devenue dans ces régions mystérieuses la plante symbolique de la déesse du Midi. Ce fut en vain; nulle réponse ne le satisfit, puisqu'on ne lui donna, ou qu'il ne lut que des noms de convention adoptés à la légère, noms qu'il connaissait déjà et dont tout lui révélait la fausse, l'ignorante application. Aussi « pour retrouver ce nom il lui faudrait, dit-il, retourner aujourd'hui en Egypte et y étudier les plantes d'eau. »

L'amour de l'histoire a ses bornes; ce docte voyageur nous paraît donc fort excusable de capituler avec son dévouement archéologique; de ne pas recommencer, en un mot, une telle excursion dans l'unique but d'apprendre quel nom portait jadis la plante aquatique devenue notre fleur de lis. Et d'ailleurs, nous possédons presque le mot de l'énigme, puisque ce même auteur, après avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir soulever ce voile, ajoute aussitôt :

« On est étonné, en comparant les ornements que nous venons de mentionner, de la confusion si longtemps faite par les savants; et elle ne s'explique que par le peu d'habitude que la plupart d'entre eux ont du dessin. Cette fleur, si différente du lotus égyptien, et *qui est ou une autre espèce de* NIMPHÆA NELUMBO, *ou tout autre plante de ce genre*, est évidemment, par la forme qu'elle représente, par sa signification allégorique, le symbole de la *fécondité*, du *bonheur*, de la *richesse*. Osiris, Iris et Horus en sont couronnés comme engendrés de Phtah, le plus ancien des dieux, celui qui

Digitized by Google

employait le Nil à la fécondation de la terre;..... et M. Lajard (1), dans ses savantes *Recherches sur le culte de Vénus*, nous montre la Vénus assyrienne tenant à la main cette même fleur, que nous retrouvons encore, dans ledit ouvrage, au milieu de divers symboles représentant le sexe de l'homme et de la femme. »

Mais M. Adalbert de Beaumont n'est pas le seul historien contemporain dont nous puissions invoquer le témoignage. L'opinion que nous voulons faire triompher, a été émise également par trois savants bien accrédités.

Le premier, M. Sonnini de Manoncourt (2), connu par ses nombreux voyages et par les relations qu'il en a laissées, s'exprime en ces termes dans des *Notes sur la Haute et la Basse Egypte* : « Je ne me serais jamais attendu à trouver DANS UN MONUMENT DE LA PLUS HAUTE ANTIQUITÉ, ET DANS LE FOND DE L'ÉGYPTE, une sorte de sceptre surmonté du signe que les Rois de France avaient adopté pour armoiries. C'est cependant ce que j'ai rencontré, et LA FLEUR DE LIS EST PARFAITEMENT CARACTÉRISÉE SUR LA FIGURE ÉGYPTIENNE. Il est donc évident que l'ornement appelé *lis* n'a pas été un symbole particulier aux Rois de France, et qu'*il a jadis été le signe de la puissance de quelques souverains de ce pays.* »

Le second, M. Rey (3), que ses *Recherches sur le drapeau, les couleurs et les insignes de la Monarchie française*, ont amené tout naturellement à s'occuper de notre sujet, a partagé le sentiment de Sonnini de Manoncourt; il a déclaré, comme lui, « que LA FLEUR DE LIS ÉTAIT ÉVIDEMMENT D'ORIGINE ÉGYPTIENNE. »

Enfin un troisième archéologue, M. le docteur Eugène Woillez, d'Amiens, dans son *Iconographie des plantes aroïdes figurées au moyen âge en Picardie*, constate « que les végétaux reproduits sur les monuments de cette époque, *furent de nature* EXOTIQUE *avant le*

(1) *Lajard* (Jean-Baptiste-Félix), archéologue, né à Lyon le 30 mars 1783, mort à Tours en septembre 1858. Il avait été reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dès 1830. Voici le titre exact de celui de ses ouvrages que cite ici M. Adalbert de Beaumont : *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident* (1 vol. in-4°, 1837-1847, avec Atlas in-f° de 40 planches).

(2) *Sonnini de Manoncourt* (Charles-Nicolas-Sigisbert), naturaliste et ingénieur de la marine française. Né à Lunéville en 1751, de parents d'origine italienne, il fut l'ami, le collaborateur de Buffon. Il accomplit de nombreux et lointains voyages scientifiques, et mourut à Paris en 1812. Son *Voyage dans la Haute et Basse Egypte* fut publié en 1796, en 3 vol. in-8° renfermant 40 planches.

(3) *Rey*. Nous croyons que cet écrivain n'est autre que M. Alexandre Rey, de Marseille, ancien rédacteur du *National*, et qui depuis la suppression de cette feuille en 1851, s'est occupé d'études historiques.

Digitized by Google

XIIIe *siècle, et plus spécialement* D'ORIGINE ORIENTALE. » Or, il est urgent de noter que le docteur Woillez, qui a publié ce traité spécial en 1848, « *considère les aroïdes comme le type générateur de la fleur de lis*, » ce qui donne plus de force encore aux opinions de Sonnini de Manoncourt, et de M. Rey. Mais on doit observer, surtout, qu'aucun de ces trois auteurs ne pouvait avoir subi, lorsqu'il se prononça ainsi, l'influence du remarquable ouvrage de M. Adalbert de Beaumont, puisque cet ouvrage ne parut qu'en 1853.

Nous pourrions arrêter là l'exposé de nos preuves, car la question est suffisamment jugée pour tout esprit clairvoyant et cultivé. Cependant nous ajouterons quelques faits à ceux si concluants qu'on a déjà lus, parce qu'en une telle matière ce qui abonde ne vicie pas.

Nous dirons, par exemple, qu'au moyen âge les princes occidentaux s'estimaient toujours fort honorés, lorsqu'un souverain de l'Orient leur adressait présents et saluts; et que nos annalistes, qui généralement ont parlé de ces courtoises marques de sympathie, et décrit les objets offerts, sont à leur tour des témoins que nous devons produire. Ainsi Clovis, dès le VIe siècle, recevait de l'empereur Anastase le Silentiaire, avec le titre de consul un sceptre de grand prix. Ainsi le fier Charlemagne lui-même, deux cent soixante ans plus tard, acceptait du maître de Byzance, tissus, vêtements, armes; et du célèbre calife Haraoun al Raschid, un vase historique actuellement au Musée du Louvre, où il est connu sous le nom de *baptistère de saint Louis*. Il servit effectivement au baptême de ce Roi, et depuis à celui de la plupart de ses descendants. Eh bien, sur ceux de ces objets qu'on admire encore aujourd'hui, soit à Paris, soit à Aix-la-Chapelle, l'art oriental, en semant à profusion ses dessins, ses arabesques, ses plantes, ses hiéroglyphes, n'a eu garde d'oublier le fameux fleuron qui devait être, bientôt, notre fleur de lis. *Il y figure*, et vient confirmer de la sorte, aux yeux des personnes qui n'ont pas parcouru l'Orient, les affirmations des éminents archéologues, des érudits voyageurs dont nous avons invoqué l'autorité.

Mais nous y songeons, il est un numismate français qui peut aussi éclairer le jugement des dissidents, s'il en existe quelques-uns, en notre sujet. C'est M. de Saulcy, que son rare mérite, que ses connaissances universelles ont fait passer de l'Académie au Sénat. Si l'on veut bien feuilleter, en effet, le recueil (1) spécial qu'il

(1) Ce recueil de M. de Saulcy est intitulé : *Essai de classification des suites*

Digitized by Google

a consacré à la description et à la reproduction des monnaies byzantines, on y verra apparaître dès les années 610, 641, 685, 820, etc., etc., diverses pièces portant des têtes de souverains orientaux coiffés de casques surmontés d'une fleur de lis. Cet emblème ne fut pas, du reste, l'unique emprunt fait aux Levantins par les premiers successeurs de Hugues Capet; l'usage des lits de justice, ils le doivent à la patrie de Mahomet, comme ils lui doivent celui de distribuer, dans les tournois, un manteau d'honneur aux plus vaillants champions. La main de justice, la formule traditionnelle qui commence et termine leurs missives : « Au noble et illustre seigneur..... salut; » puis : « Que Dieu vous ait en sa sainte garde, » c'est également des souverains orientaux qu'ils les tiennent, de même que la charitable coutume de toucher certains malades avec espoir de leur procurer allégement ou guérison. Enfin, et pour abréger, constatons, d'après la majeure partie de nos chroniqueurs, et d'après M. Adalbert de Beaumont, que Louis VII, au retour de sa croisade, adopta l'étiquette, le cérémonial pompeux dont il avait été singulièrement frappé pendant son séjour à Byzance; et assurons que depuis lors lui et les siens imitèrent constamment les usages raffinés, les « belles manières » de la cour des Comnène.

Ainsi tombent, devant tout ce qui précède, les opinions étranges sur lesquelles, à diverses époques, on s'était efforcé, chez nous, d'asseoir l'origine de la fleur de lis. Ainsi disparaissent : ce bon saint Denys qui avait dû, dès l'an 240, en gratifier les chefs francs; — ces anges, cet ermite venus si mystérieusement la remettre à Clovis; — le lisch-blume, les trois sceptres liés par le bas, du père Henschenius; — la pavilée des marais, de Claude Fauchet; — les malheureuses abeilles, de Chifflet; — et les fers de pertuisane, de francisque, de haste, de lance, dont la forme, nous disaient quelques auteurs, avait donné naissance à la fleur de lis. En un mot, cette question est sortie du domaine de la fiction et de l'erreur, pour entrer dans celui de l'histoire et de la réalité.

Mais complétons notre article par un court aperçu des modifications que subirent la fleur de lis et les armoiries de la Maison de France, après leur adoption par Louis le Jeune.

monétaires byzantines, et daté de 1836. L'Institut lui décerna, cette même année, le grand prix de numismatique.

Digitized by Google

III

De la Fleur de Lis de France, depuis Louis VII.

Ce fut en 1147, nous l'avons dit, que l'époux d'Éléonore de Guyenne se mit en route pour la Palestine. Avant son départ, le pape Eugène III, exprès accouru à Paris, lui avait remis en grande pompe, dans l'église de Saint-Denis, les insignes du pèlerin : la pannetière et le bourdon. Or, à cette date le royal croisé ne s'était pas encore paré de la fleur de lis; aucun historien, aucun document diplomatique n'en a du moins fait mention, quoique nous possédions bon nombre de chroniques sur Louis VII et son règne. Deux ans plus tard, en 1149, ce prince rentrait, sans éclat et sans fêtes, dans sa capitale, peiné du mauvais succès de son expédition, froissé de s'être vu pendant la traversée prisonnier de pirates grecs, et surtout affecté de la conduite odieuse de son frère Robert de Dreux, qui l'ayant devancé à Paris avait essayé, à son unique profit, de soulever le peuple contre lui. Et là encore nulle trace sur sa personne, sur ses armes ou sur son scel, de la fleur de lis.

Un personnage aussi docte que compétent en ces matières, Oronce de Brianville (1), chargé par Louis XIV de composer un *Abregé methodique de l'Histoire de France* pour le Dauphin son fils, s'acquitta de cette tâche avec un rare mérite, et mit à contribution les numismates les plus en renom, afin de débrouiller quelque peu l'origine de la fleur de lis. Or, parlant des symboles qu'il avait fait graver au-dessous du portrait de Louis VII, en ladite *Histoire*, il les définit ainsi :

« Louis le Jeune. Son expedition à la Terre-Sainte, marquée » par le Labaron (2) sur un Trophée d'armes Sarrasines. Et deux

(1) *De Brianville* (Clément-Oronce-Finé), abbé de Saint-Benoît de Quinçay-lès-Poitiers, né vers 1598, mort en 1675. Outre l'*Abregé methodique de l'Histoire de France* pour Monseigneur le Dauphin, qu'il publia en 1664 en 1 volume in-12, il a donné une *Histoire sacrée* (3 vol. in-12, 1670-1675) et une traduction française des *Lettres* latines du calviniste Jacques Bongars (1668, 2 vol. in-f°). Plusieurs biographes ont qualifié l'abbé de Brianville « d'écrivain fort médiocre. » Nous sommes parfaitement de leur avis; mais nous croyons qu'ils ont eu tort de ne pas ajouter, que si sa plume manqua d'élégance, elle fut en revanche savante et consciencieuse.

(2) *Labaron* est ici pour Labarum ; et chacun sait qu'on doit entendre par là une espèce d'étendard formé d'une lance à l'extrémité de laquelle se voit un bâton qui, placé transversalement, maintient une pièce carrée d'étoffe quelconque. Ce fut l'empereur romain Constantin qui l'introduisit dans l'armée (312) et l'appela Labarum, du gaulois *lab*, élever, et du grec latinisé κρεν, combat : Elever, pour donner le signal du combat.

Digitized by Google

» Bannieres marquées chacune d'une Fleur-de-Lys ; *car ce fut lui* » apparemment *qui en marqua le premier ses Enseignes.....* » Puis il consigne divers renseignements précieux, relatifs aux scels des successeurs de ce Prince, renseignements qu'on va trouver plus loin, et dont l'exactitude est absolue. Après lui, l'abbé le Gendre (1), dans ses *Mœurs et Coutumes des Français*, a écrit ce qui suit : « La plus saine » opinion est que ce fut Louis VII le Jeune qui prit le premier des » fleurs de lis..... pour ses armes...., mais en quel temps les prit-il? » Il y a bien de l'apparence que ce fut quand il se croisa avec les » seigneurs de son royaume. » Si ce passage d'un auteur estimé mérite quelque attention, il ne peut être invoqué, cependant, que sous formelle réserve, car il contient une présomption, et non point une affirmation. Néanmoins, nous sommes volontiers de l'avis du même historien, lorsqu'il dit : « Ce fut par allusion au nom de Loys, » et parce qu'on le nommoit *Ludovicus Florus*, qu'on appela ces fleurs, » *fleurs de lis.* » Orderic Vital (2) nous apprend effectivement que le père de ce souverain, Louis le Gros, donnait souvent à son fils le nom de *Florus* ou *Fleurus*, sans doute à cause de sa bonne mine; puis ce jeu de mots ne laisse pas que d'être aussi dans l'esprit du XIIe siècle. D'ailleurs, et quoi qu'il en soit, nous préférons de beaucoup cette étymologie, après tout fort acceptable, à celle émise par Bullet (3) en 1759, puisqu'en nous y ralliant nous devrions paraître convaincu que *lis* vient directement du chinois ou du celtique.

Mais en descendant plus bas dans le cours du règne de Louis VII, on trouve enfin un monument certain de l'existence du glorieux emblême de notre illustre Monarchie, à cette époque si reculée. C'est en 1179, et dans le dispositif d'une Ordonnance royale, qu'on le rencontre; il est donc authentique et de nature à satisfaire les plus exigeants. A cette date, le Roi est déjà vieux ; il a soixante ans et commence à ressentir les atteintes de la paralysie dont il doit mourir

(1) *L'abbé le Gendre* (Louis), historien. Il naquit à Rouen en 1655 et décéda à Paris en 1733 Ce fut en 1712 qu'il publia le livre dont nous avons extrait le passage ci-dessus : *les Mœurs et Coutumes des Français dans les premiers temps de la Monarchie* (1 volume in-12).

(2) *Orderic Vital*, moine fort érudit de la célèbre abbaye normande de Saint-Evroult, dans laquelle il mourut postérieurement à 1143, laissant une *Histoire ecclésiastique* que Duchesne imprima en 1619 dans les *Historiæ Normannorum scriptores*, et qui renferme sur les premiers Capétiens de bien curieux faits.

(3) *Bullet* (Jean-Baptiste), doyen de l'Université de Besançon, et savant distingué. Il mourut en 1775. Véritable celtomane, il eût volontiers avancé que toutes les langues vivantes découlaient uniquement du celtique. L'étymologie si plaisante qu'il a prêtée au mot *lis*, se trouve dans ses *Dissertations sur l'Histoire de France*, publiées en 1759 à Besançon (1 vol. in-8°).

Digitized by Google

sous quelques mois. Il songe en conséquence à partager le trône avec Philippe son fils, qui malgré son extrême jeunesse — il entre dans sa quinzième année — sera bientôt surnommé l'Auguste. Reims, avertie, apprête sa riche basilique, à laquelle ce sacre et ce couronnement vont assurer désormais la prérogative pour de pareilles cérémonies; et *Ludovicus Florus*, lui, dicte l'Ordonnance dont nous venons de parler. Elle règle les moindres détails de cette imposante solennité, et l'on y puise ces précieux renseignements :

« Auparavant le sacre seront desposées sur ledict otel, la cou-
» ronne roïale, l'espée de mon filz enclose dedans le fourreau; ses
» esperons d'or; ses chausses apellées sandales ou bottines de soyes
» couleur bleu azuré, *semées en moult endroits de* FLEURS DE LYS
» D'OR; puis aussy sa dalmatique de MÊME *couleur et* ŒUVRE (1). »

Le voilà donc bien établi, le point de départ de la fleur de lis héraldique : c'est le XIIe siècle, c'est le règne de Louïs le Jeune; et si nous n'ajoutons pas que la date précise de la première apparition de cet emblème, fut 1179, c'est que le père de Philippe-Auguste en le faisant voir ainsi brodé sur les vêtements de son fils, témoigna par là qu'il le portait lui-même sur les siens depuis un temps assez long peut-être. Aussi ne croyons-nous pas qu'il soit téméraire d'assurer, en présence de tout ce qui précède, que Louis VII dut l'adopter de 1150 à 1160. Et deux choses rendent notre dire plus certain encore : des monnaies et un sceau (2) de ce prince, sur lesquels on aperçoit, semées sans nombre, des fleurs de lis; monnaies qu'on avait frappées, sceau qu'on avait gravé, nécessairement, bien avant 1179, puisque Louis mourut en 1180. Observons enfin que ce fut également à partir du milieu du XIIe siècle, que l'on commença à fleurdeliser les portes, les vitraux, les reliquaires, les calices et les croix; mais avouons en même temps que nous ignorons auquel de nos Rois est due la devise des armes de France. Le père Ménestrier (3) nous dit bien que cette devise — LILIA NON LABORANT NEQUE NENT : *Les lis ne travaillent ni ne filent* — « faict allusion à la
» loy sallique, qui exclud les filles de la royauté; » seulement il est

(1) L'abbé le Gendre et M. Adalbert de Beaumont, dans leurs ouvrages déjà cités, font mention de cette Ordonnance, que rapporte aussi le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *lis*.

(2) Ces monnaies et ce sceau font partie du Cabinet des Médailles, à Paris, et ont été décrits, entre autres, par Millin, dans ses *Antiquités nationales*.

(3) *Abregé methodique des principes heraldiques, ou la Maniere d'apprendre aysement le Blason*. Lyon, 1669, un vol. petit in-12.

Digitized by Google

muet sur le reste, ainsi que ses devanciers et que les héraldistes modernes. Ajoutons que la présente devise a été tirée de l'évangéliste Matthieu, chapitre VI, verset 28.

Philippe-Auguste et ses successeurs gardèrent religieusement la fleur de lis sur leurs habits de parade, leurs sceaux, leur écu, leur bannière; mais tous l'y multiplièrent plus ou moins.

Le père Anselme et dom Mabillon, dans les ouvrages si remarquables qu'ils ont publiés sur l'histoire de France, affirment que de Louis VII à Charles V, c'est-à-dire pendant une période de deux cents ans, nos différents Rois portèrent « semé de fleurs de lys sans » nombre. » C'est aussi l'opinion de l'abbé le Gendre, de François le Blanc (1), et généralement des principaux annalistes. Cependant, en ce qui touche Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis, il est constant que leur *scel*, lui, ne contint qu'*une* fleur de lis; leurs chartes sont là pour l'attester; et de plus, Oronce de Brianville, dont nous avons invoqué déjà l'autorité, affirme ce qui suit : « PHILIPPE » AUGUSTE *et* SAINT LOUIS. La figure de leur contrescel, qui m'a esté » communiquée par M. Justel (2), secretaire du Roy, et que M. du » Tillet (3) a donnée dans son *Recueil*, porte une Fleur-de-Lys. » Il est muet sur le sceau de Louis VIII, mais il donne sur l'écu de ce souverain et sur les écus de ses successeurs des détails précis que nous nous empressons de reproduire : « LOUIS VIII. Un Ecu en » cœur, semé de Fleurs-de-Lys; communiqué par M. Justel, et » allegué par du Tillet. — PHILIPPE LE HARDY. Un Ecu avec dix » Fleurs-de-Lys, 4. 3. 2. 1.; tiré d'un sceau communiqué par » M. Justel. — PHILIPPE LE BEL. Tout pareil. — LOUIS HUTIN et ses » deux freres PHILIPPE LE LONG et CHARLES LE BEL. Un Ecu semé de

(1) *Le Blanc* (François), numismate, né en Dauphiné vers 1620, mort à Versailles en 1698. Sa publication la plus connue est intitulée : *Traité historique des Monnoies de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent.* Edité en 1690, ce *Traité* devait former deux volumes in-4°; mais malheureusement il n'y en a eu qu'un d'imprimé, celui relatif aux monnaies des Rois de France. Le second, dans lequel l'auteur passait en revue les monnaies des seigneurs, est resté manuscrit; fâcheuse lacune, car François le Blanc, dont la fortune était considérable, avait rassemblé, pour écrire cette deuxième partie, de précieuses collections numismatiques. Nul doute alors que sa plume érudite n'en ait tiré un bon et utile travail.

(2) *Justel* (Christophe), né à Paris en 1580, mort même ville en 1649. On le regarde généralement comme le savant du XVIIe siècle qui connut le mieux l'histoire du moyen âge. Son ouvrage le plus estimé est l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne.*

(3) *Du Tillet* (Jean), mort greffier en chef du Parlement de Paris en 1570. Il a laissé divers mémoires sur nos annales; mais on prise surtout le suivant : *Recueil des Rois de France*, qui est précisément celui dont parle ici le secrétaire du Roi, Justel.

Digitized by Google

» France, environné pour ornement des Armes de Navarre, en » compartimens arrondis. Tiré de leurs sceaux alleguez par du Tillet » et communiquez en original par M. Justel. Il est remarquable » que ces deux derniers n'étant pas rois de Navarre, ne laissoient » pas d'en prendre la qualité et d'en porter les Armes. »

On a cru, et l'on croit encore aujourd'hui que le semé de France disparut de l'écu royal en 1381, sous Charles VI, pour faire place aux trois fleurs de lis arrivées jusqu'à nous. Cette croyance est erronée. Elle eût été pourtant facilement détruite, si l'on avait tenu compte :

1° D'un document irrécusable enregistré dans le *Dictionnaire universel*, dit *de Trévoux*, et emprunté bien certainement à quelque chroniqueur. Là, au milieu d'une longue série d'extraits relatifs au lis héraldique, chacun, en effet, peut lire ce qui suit : « Dans » un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté 8356 et qui contient » des *Inventaires des Joyaux de Charles V*, dont l'un a été fait par » lui à Melun, en 1379, les 23, 24 et 25 de janvier, on trouve ces » mots : « *Dix plats dorez, à fruict, et à châcun, sur le bord*, » TROIS FLEURS DE LIS FERMÉES EN MANIÈRE D'ÉCUSSON. »

2° Et des passages ci-après de l'*Histoire de France* du sieur de Brianville : « PHILIPPE DE VALOIS (*explication du symbole gravé sous » son portrait*). Un Saint Michel couronné, tenant à sa main droite » une Croix fleurdelisée, et à la gauche un Ecu abbaissé sur quoy il » semble s'appuyer ; *remply seulement de trois Fleurs-de-Lys ;* tiré » d'un Ecu d'or dit à l'Ange, frappé du tems de ce Roy, communiqué » par feu M. de Teroüenne (1), tres-curieux et tres-intelligent, surtout » en la recherche des Monnoïes. De l'autre côté de la piece où est la » Croix, elle est cantonnée de quatre Ecussons aussi *avec chacun trois » Fleurs-de-Lys seulement*. — JEAN LE BON. Sa représentation à che- » val, telle qu'elle est dans les Monnoïes de son tems, communiquées » par M. de Teroüenne : le glaive en main gauche (*sic*) et la bride et » l'Ecu en main droite, et sur l'Ecu *trois Fleurs-de-lys*. — CHARLES V. » Dans un Calice d'or qu'il a donné à la Sainte-Chapelle, j'ai vu » plusieurs Ecussons de ce Roy, dont les uns sont semez de Fleurs- » de-Lys, et *les autres n'en ont que trois*. »

De cet Inventaire, et surtout des Monnaies et du Calice si fidèlement gravés et décrits par Oronce de Brianville, il faut donc

(1) *De Teroüenne*. Ce personnage nous est complétement inconnu.

Digitized by Google

conclure QUE CE FUT PHILIPPE VI DE VALOIS (1328-1350), et non pas Charles VI en 1381, *qui substitua nos trois fleurs de lis modernes aux fleurs de lis sans nombre* portées par quelques-uns de ses prédécesseurs.

Mais nous touchons à la fin de notre tâche, car à partir de Philippe de Valois les armes de la Maison de France ne subirent plus la moindre modification, et parvinrent à Charles X telles qu'on les voyait « sur l'Ecu d'or dit à l'Ange, frappé de 1328 à 1350. » Aussi aurons-nous tout dit sur ce sujet, quand le lecteur saura qu'au début de son règne saint Louis décréta qu'à l'avenir les princes du sang, qui jusqu'alors avaient porté les armoiries de leurs apanages, porteraient d'azur aux trois fleurs de lis d'or, avec une brisure quelconque pour différencier leur écusson de celui du Roi (1).

Il est encore une chose, cependant, que nous devrions consigner ici, nous le comprenons : c'est le nom des diverses familles auxquelles nos Souverains ont permis d'ajouter, comme récompense de services signalés rendus à l'Etat, des fleurs de lis dans leurs armoiries. Ce travail est prêt; seulement il est si volumineux qu'il devient indispensable de le publier séparément. Il fera donc l'objet d'un article spécial qu'on nous excusera de rejeter à la fin de 1863, quand on saura qu'en 1780 on comptait déjà, chez nous, *plus de mille blasons meublés de la fleur de lis.* Mais disons immédiatement que sur ce nombre, il en est beaucoup dont les possesseurs, s'ils ont puisé leur droit à la même source, ne l'ont pas dû à la même cause : d'où naîtra pour nous l'obligation d'établir des catégories. Puis terminons en regrettant que la fleur de lis, emblème historique huit fois séculaire, soit toujours sous le coup d'une loi (2) qui en défende, par de sévères pénalités, la libre vente, la libre exposition....

Et ce regret est le seul qu'exprimera notre cœur, la nature de ce Recueil ne nous permettant pas la manifestation d'un autre sentiment.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

(1) C'est M. Adalbert de Beaumont qui mentionne ce fait important, mais sans indiquer, chose fort regrettable, à quelle source il l'a puisé. Pour nous, désirant l'appuyer d'une double autorité, nous avons consulté le *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, pensant y rencontrer le document ainsi invoqué. Notre attente a été trompée. Toutefois, on ne saurait s'armer de cet aveu pour s'inscrire contre la déclaration dudit auteur, attendu que le *Recueil* dont nous venons de parler est bien loin de contenir toutes les Ordonnances émanées de nos premiers Princes; elles sont, au contraire, passablement disséminées : dans les cartulaires, les chroniques, les vieux historiens, etc., etc.

(2) Article 22 du décret impérial du 17 février 1852.

Digitized by Google

LE REGISTRE SECRET

DU SIRE DE BOFFLE

SEIGNEUR DE SOUCHEZ (ARTOIS) AU XVIe SIÈCLE

Il existe entre les villes d'Arras, de Béthune et de Lens, une gracieuse et fertile vallée. — Deux cours d'eau, dans leurs sinuosités, y entretiennent toujours la fraîcheur. Au centre du village s'élève une croix de grès, naguère restaurée. C'est l'un des plus élégants monolythes du XIVe siècle. On lit sur sa base hexagonale : *Jehan de Mahégny*. Un grand nombre d'hérésies existaient alors dans le Nord de la France. Les coupables étaient obligés de faire un pèlerinage, de verser une somme d'argent pour la croisade, et, comme témoignage de leur repentir, d'ériger une croix au lieu le plus apparent de leur domaine. Telle est sans doute l'origine du monument dont nous parlons.

Plus loin on rencontre l'église, voisine d'un élégant château du XVIIIe siècle ; elle n'offre peut-être point un vif intérêt, mais il n'en est pas de même de la tour, ogivale à sa base et romane au faîte. Elle se trouvait autrefois au centre de l'église, ainsi que le constate un plan ancien conservé dans les archives communales. Un travail de substruction eut lieu ; d'énormes colonnes de grès furent placées aux angles, et une voûte servit de support à la partie qu'avait déjà creusée le temps. Elle est réellement belle avec ses larges baies, ses colonnettes engagées, ses chapiteaux ciselés et sa frise où grimacent des hommes barbus à côté de monstres du *bestiaire*.

Dans l'intérieur de l'église, que distingue seulement sa propreté, on remarque une croix processionale qui date du XVIe siècle. L'église

Digitized by Google

de Souchez est un fief ancien ; saint Remi en fait mention dans ce testament dont l'authenticité a été mise en doute ; mais dès le xᵉ siècle elle était soumise au chapitre d'Arras, qui exerçait des droits dans cette paroisse et nommait à la cure. Or, nos pères ont vu dans cette localité, au milieu de larges fossés que le temps n'a point encore comblés, quelques ruines ; elles étaient les restes de l'antique donjon de Souchez, détruit au xivᵉ siècle par les Flamands.

Nous avons recueilli les documents historiques relatifs à ce village ; et, dans la bibliothèque communale d'Arras, nos efforts ont été couronnés par le succès, puisque nous y avons rencontré le *Registre secret de François de Boffle*, seigneur de Souchez au xviᵉ siècle, lequel recueil renferme sa correspondance de famille, de 1551 à 1598. Ce gentilhomme n'omet aucun document ; si l'un de ses neveux le rembourse de ses avances, sa lettre se trouvera près d'une invitation à tuer un sanglier. (Il paraît que ce gibier abondait en Artois.)

De Boffle était gentilhomme artésien dans toute l'acception de ce mot : il aimait la guerre, et maintes fois il écrit des sentences dans le genre de celle-ci : « *Il est beau de mourir pour le Christ et pour sa patrie.* » Mais son cœur parle également, et alors, prenant une allure plus morose, il dit : « *J'ay le cœur percé par le dard d'amour, le dard d'amourette m'a le cœur navré.* »

Dans cette correspondance de famille, François de Boffle entremêle des vers, des chansons, des dicts philosophiques. Il se demande, par exemple, à qui l'on peut le mieux confier un secret ; et il répond : C'est à un menteur, parce que celui-là ne serait pas même cru en le révélant.

On trouve également dans ces odes un grand nombre de pièces politiques. L'Artois fut souvent le théâtre de guerres religieuses, surtout au xviᵉ siècle. Le prince d'Orange cherchait alors à détacher cette province de la monarchie espagnole pour en faire l'un des plus beaux fleurons de la couronne qu'il devait transmettre à ses héritiers ; les Etats d'Artois, inquiétés, ne tenaient plus leurs réunions avec ce calme nécessaire aux discussions qui fixaient les plus graves intérêts du pays. Aussi le seigneur de Boffle gémissait de ces agitations, mais à l'exemple de Pierre de l'Estoile, il enrichissait sa collection particulière et son *Registre secret* fournit à l'historien de précieux renseignements.

Nous ne soulevons pas aujourd'hui ces mystères historiques ; nous

Digitized by Google

nous bornons à emprunter à ce curieux manuscrit, les vers suivants, que nous croyons inédits :

Douze Vertus de Noblesse.

Tous issus de noble maison
Et de gentilz gens successeurs,
Tant de vertuz que de rayson
Devez estre vrais successeurs;
De vos parfaiz predecesseurs
Avez le nom et heritaige,
Mais douze vertus qui sont seurs
Font seulement noble couraige.

Noblesse.

La vertu première est noblesse,
Car le noble doibt estre extraict
De noble sang et gentilliesse
Dont son nom et ses armes traict
Se garde de faire faulx traict
Et se montrer filz legitime,
Et soit son nom au vif pourtraict
De nobles mœurs et bon regime.

Foy.

Par cas pareil doibt avoir foy
Tout noble homme, premierement
Envers Dieu le souverain Roy
Et a l'Eglise pareillement;
Et son Prince entierement
Le doibt garder sans quelqu'offense
Quy sa foy faulse ou son serment,
En tout pert honneur et credence.

Loyaulté.

Tiercement ensuit loyaulté
Dont le noble doibt possesser
Comme la fleur de sa bonté
En son cœur le doibt encasser;
Pour nul cas ne le doibt faulser,
Soit vert son espouse ou sa dame,
Car mieulx vault loyal trepasser
Que desloyal vivre en blasme.

Honneur.

Sur honneur doibt estre fondé
Du noble le desir finable
Quy veult estre recommandé
Et tout ses faictz soit honorable,
Il ayt la bouche veritable
Et cœur assis plus hault que roche,
Ainsy poulra estre samblable
Aulx parfaictz qui sont sans reproche.

Droicture.

Apres honneur ensuit droicture
Quy le noble faict obliger
A garder toutte creature;
En droict et mauvait corrigier
Ses armes ne doibt encharger
S'il n'a bonne et juste querelle
Que doibt croire de legier
Mais partyz ouïr sans cautelle.

Proesse.

Proesse est la haulte vertu
Quy le cœur du noble enlumine,
Son nom est mort et abatu
Se proesse en lui ne domine;
Preux et vaillant se determine,
Pour loyer et honneur acquerre
Ou aultrement il n'est pas digne
De tenre seigneurye ne terre.

Amour.

Amour est la vertu fiable
Quy au noble faict Dieu aymer,
Refuge doulx et amiable
Se doibt le noble à tous clamer;
De feire le doibt heaulmer
Amour conduicte de franchise
En gardant par terre et par mer
Vesves, orphelins et l'Eglise.

Courtoisye.

Courtoisye est la vertu noble
Que au gentil cœur faict decorer,
C'est ung des beaulx faiz de vignoble
Que le noble puist savourer;

Digitized by Google

Il doibt entendre de labourer,
De estre doulx et de humble voloir,
Sy se polront en luy mirer
Tous et touttes pour mieulx valoir.

Diligence.

Diligence acquiert par son gré
Proesse et honneur largement,
Et mect le noble en hault degré
S'il la veult croire seullement;
Attendre ne peult franchement,
Des autres vertus l'excellence
Quy premier ne a le fondement
Et le moyen de diligence.

Netteté.

Le gentil cœur quy honneur charche
Doibt avoir netteté entier,
Car on voit une seulle tache
Gaster la robe tant soit chere;
En faictz, en dictz et en manier
Netteté le doibt esclarchir,
C'est de tous biens la tresoriere
Quy les nobles poeult enrichir.

Largesse.

Un noble cœur et gracieulx
Doibt estre largesse entreprinsse,
Car ung cœur avaricieulx
Ne sera de hault entreprinse;
Quy est large, chacun le prise,
Bien est servy et tant aymé,
Que pour sa largesse bien prinse
Il est haultement renommé.

Sobresse.

Sobresse faict l'arriere garde
Dont le noble homme est cappitaine,
Affin que ses vertus bien garde,
Sa bouche dont naist gloire vaine
Ne dict parolle villaine
Et de exces se garde en tout lieu,
Car poinct ne aura vertu haultaine
Quy de son ventre faict son dieu.

L'ACTEUR.

Ceulx quy gentilz nommer se sçavent
Et nobles dire et maintenir,
Se pour nobles tenir se veullent,
Douze vertus doibvent tenir,
Lesquelles pour mieulx retenir
Cest abregé leur administre,
Se ils le veullent entretenir
Et en leur cœur faire registre.

Ces vers naïfs et d'une si complète originalité, montrent le véritable caractère du chevalier, du gentilhomme tel que le comprenaient François de Boffle et ses contemporains, les seigneurs du XVIe siècle; voilà pourquoi nous les adressons à la *Revue Nobiliaire;* car dans les pages de ce nouveau recueil consacré à la Noblesse, la reproduction de cette note et de la pièce que nous y avons jointe, ne sera peut-être pas sans intérêt.

Comte A. D'HÉRICOURT.

Digitized by Google

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

PAGES D'UN ALBUM, PUBLIÉES PAR M. LE MARQUIS LOUIS DE LAINCEL. (*Lyon, imprimerie Périn*, 1862.)

La Poésie descendue du Ciel s'est tellement enivrée des jouissances grossières du réalisme, qu'elle ne peut plus retrouver le chemin du Parnasse. Après avoir dépouillé le manteau de soie des *Chaulieu* et des *la Fare*, après avoir cotoyé les bords du Lignon avec *Florian*, elle a revêtu les hardes voyantes des tricoteuses pour applaudir à tous les excès. Aujourd'hui, elle est égarée, déclassée, dépaysée. Que de fois nous avons rencontré ces pauvres Muses vagabondes qui courent les routes sans passeport, abdiquant toute pudeur! Il en est même qui hantent le trottoir comme de viles courtisanes, et qui se hissent sur les planches pour lutter de grimaces avec les clowns.

Ces filles dégénérées de l'Hélicon ne sont pas, bien entendu, celles dont nous avons à parler. Justement bannies de la bonne société, leurs photographies feraient triste figure dans la *Revue Nobiliaire :* cette publication ne tend la main qu'aux chastes sœurs qui ont inspiré les Laprade, les Reboul, les Barbier, les Canonge, les Péladan, les Laincel. Que les femmes les plus sévères ouvrent à deux battants l'entrée de leurs salons à l'*Album du marquis de Laincel*, ce vigoureux champion de la vérité n'a jamais courbé les genoux devant l'idole du temps.....

. Un marquis qui compose et qui signe ses vers.... quelle nouveauté!.. Cela vous étonne, charmantes lectrices?... Eh bien! cela me rassure. Du reste, si nous n'avions pas encore le poëte des salons, nous connaissions déjà le charmant critique de la bonne compagnie;

Digitized by Google

désormais le marquis de Laincel peut figurer à côté du comte de Pontmartin : chez ces deux Méridionaux, on retrouve toujours l'amour de la vertu et de l'honneur.....

Un marquis favori des Muses! quel piquant démenti donné à ces esprits jaloux et stupides, qui ne cessent de répéter, d'après la *Presse* ou le *Constitutionnel*, « que la Noblesse autrefois ne savait pas signer son nom. » Halte-là! Caméléons et Zoïles, la Noblesse, à cette époque, savait se battre, et aujourd'hui bien des hommes de ma connaissance ne savent ni se battre, ni écrire. Pour se battre, il faut porter l'épée, et bien des gens la trouvent trop lourde! Pour écrire, il faut savoir penser; mais que d'hommes qui n'ont jamais pensé de leur vie!

Il y a donc progrès : la Noblesse descend dans l'arène intellectuelle; qu'elle brandisse sa plume avec vaillance, car moins il y aura de Mécènes, moins il y aura de courtisans; et d'habitude le fils de famille ne reconnaît de supérieurs, que sur le champ de bataille... Mais pardon, je m'éloigne du précieux écrin qui est sur ma table; ouvrons-le bien vite, afin que chacun puisse en admirer les richesses.

Le marquis de Laincel a détaché quelques pages de son *Album;* il a prié M. *Louis Perrin* de leur donner un passeport typographique qui leur permît d'arriver jusqu'au boudoir le plus élégant, et ce petit volume, armé de pied en cap, est allé frapper à la porte des amis du noble marquis.

Ce volume se divise en trois parties :

1° *Pages d'un Album;*

2° *Estompes;*

3° *Myosotis.*

Les deux premières parties seules émanent de l'auteur; la troisième est une réunion de charmantes pièces de vers adressées à l'écrivain par quelques littérateurs. Des critiques acariâtres pourront faire une mauvaise querelle à M. de Laincel d'avoir joint ces poésies aux siennes; nous l'en remercions bien vivement, nous, car il est toujours agréable de lire des vers de MM. Thalès Bernard, Adrien Péladan, Auguste Letourgie.

M. de Laincel a confié à son *Album* des vers pleins de lyrisme, de sentiment et de malice; nous voudrions pouvoir citer un grand nombre de ses morceaux littéraires, mais la causerie, pour être discrète, doit avoir des bornes. Aujourd'hui, nous nous contenterons d'une épître à M. Léopold de Gaillard, écrite en 1844.

Digitized by Google

Voici dans quelles circonstances :

Si je ne craignais de passer pour un chroniqueur chauvin, je vous raconterais qu'il y avait autrefois (en 1844) un Roi des Français que l'on appelait *Louis-Philippe*; c'était le premier de sa race; il avait usurpé le trône sur son cousin; il est bien vrai que dans le *Décalogue* on lit en grosses lettres, cette injonction : *non furabere*; mais bah! qui donc aujourd'hui lit le *Décalogue*? Bref, ce Roi des Français régnait cahin-caha en 1844, lorsque son cousin dépossédé se mit à voyager en Angleterre. Quelques esprits arriérés, fidèles au vieux culte, prirent le bâton du pèlerin et allèrent le visiter. Comme parmi ces imprudents voyageurs se trouvaient cinq députés, ces cinq maladroits furent flétris par les *ventrus de la Chambre*. Parmi ces *flétris*, se trouvait le duc de Valmy, qui fut félicité par l'Ecole de Droit d'avoir été stigmatisé. Dans cette circonstance, le jeune publiciste Léopold de Gaillard fut choisi par ses condisciples, pour porter la parole. Un étudiant qui fait acte d'hostilité au Gouvernement : horreur! quel scandale! Il faut une répression sévère, efficace; et aussitôt toutes les inscriptions furent enlevées au turbulent... Mais le courage devait avoir le dessus, et à la place de ses inscriptions, M. Léopold de Gaillard reçut une couronne de feuilles de chêne en or, témoignage de sympathie de ses camarades. C'est dans cette circonstance que M. Louis de Laincel, son ami, lui adressa la pièce de vers suivante :

A M. Léopold de Gaillard.

Voyez-vous cette meute ardente à la curée,
Dont la clameur poursuit les dévoûments punis?
Posant sur le budget une griffe acérée,
Tous d'un lambeau se sont munis!
— De ces hommes hargneux la colère impuissante,
Noble ami, sans l'atteindre, a glissé sur ton cœur;
Le nôtre est un écho pour la voix éloquente
Qui parlait au nom de l'honneur.
En flétrissant ainsi, parade un fier courage
Qui va tout aplati tomber à l'étranger.
Aux instincts corrupteurs la vertu fait ombrage,
La peur les porte à se venger.
— D'un avenir plus pur nous saluons l'aurore;
Un vent qui chassera les reptiles fangeux
Est prêt à se lever, et, pour le faire éclore,
Il suffit d'un jour nuageux.

Digitized by Google

« Le passé, tu l'as dit, nous apprend l'espérance,
Et dans la boue un jour ira s'ensevelir
Cet égoïsme étroit qui bâillonne la France,
Et ne craint pas de l'avilir. »
Lorsque nous avons vu la rigueur des serviles
Chercher à réprimer de généreux élans,
Ami! nous avons ri de ces juges débiles
Et de leurs défis insolents.
Que t'importe l'éclat de leur foudre cynique!
En triomphe pour toi l'outrage s'est changé,
On a mis sur ton front la couronne civique :
— Encore un flétri de vengé.

De grâce, chers lecteurs, permettez-moi de vous détacher une seconde page de l'*Album* du marquis de Laincel; cette feuille volante a bien droit de se reposer sur la table de votre bibliothèque; placez-la à côté des *Muses d'État*.

Vous connaissez tous les infortunes de *Victor de Laprade*; vous avez tous compati à ses disgrâces; il y a quelques mois, j'avais le bonheur de lui serrer la main; plus heureux que moi, M. de Laincel lui a adressé les strophes suivantes, qui ne sont que l'écho de nos sentiments :

A M. Victor de Laprade.

Poëte! on ne veut plus de douce symphonie,
Le mirliton prétend succéder au kinnor,
Il suffit aujourd'hui qu'une fine ironie
Dans ses doigts impudents tienne des grelots d'or.
O Muse ! cherche donc de grotesques cadences
Pour chanter les amours de la belle Marco !
Puis aux triomphateurs, aux nouvelles puissances
Adresse tes couplets, si tu veux de l'écho.
Puisque le fier sarcasme est tombé sur ta lyre,
Qu'on a broyé pour toi le fiel et les venins,
Fais bondir sans répit d'une ardente satyre
Les ïambes de feu sur la tête des nains.
Sous les coups redoublés de sifflantes lanières,
S'échappera le gaz de ces ballons subtils;
Les rieurs, du côté des fortes étrivières
Se rangent volontiers : — peut-être riront-ils !

Nous avons abrégé cette pièce, afin de parler des *Estompes*. Les

Digitized by Google

Estompes ! Vous devinez qu'il s'agit ici de la poésie chérie de Boileau, de Martial et de Juvénal. Le marquis de Laincel, qui n'a rien à gagner, ni rien à perdre, profite de la circonstance pour flageller les vices du siècle ; il passe successivement en revue la presse, le réalisme, l'amour des honneurs, l'agiotage, la critique, la centralisation ; il ose même, aimables lectrices, s'attaquer à la crinoline, ce nouveau tyran qui ruine vos maris, vous fait brûler toutes vives, et vous donne des tournures parfois si insolites ; — un moraliste plus sévère, dirait : si extravagantes !

Je m'arrête, car il est temps de finir ; mais je m'arrête avec un regret, c'est que le marquis de Laincel n'ait pas vidé tout son portefeuille. Je demande aussi qu'à l'avenir, la modestie de ce favori des muses n'enchaîne pas l'essor de sa lyre ; elle a droit sans doute à l'hospitalité du salon, du château, et du boudoir de la grande dame ; mais il faut que l'indignation pour le vice, il faut que les coups de lanières sanglés à l'outrecuidance, soient connus de tous. Je sais bien qu'il a trouvé son excuse dans ces vers, qu'il écrivait en 1860 :

L'art poétique de Boileau
Est aujourd'hui sous le boisseau,
Et les funambules du beau,
Seuls, en leurs mains ont le flambeau.
Je nargue les brocards du critique puriste,
Ma muse devient réaliste.

Non, non, charmant poëte, votre muse ne devient pas réaliste ; et c'est précisément parce que, craignant les odeurs nauséabondes de la terre, elle s'envole vers la région du plus pur spiritualisme, que nous la voulons rendre plus populaire. Ecoutez nos vœux, et la jeunesse contemporaine, qui est lasse des *saltimbanques*, applaudira des deux mains.

GABRIEL DE CHAULNES.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

SERMENT

DU CHANCELIER ANTOINE DU PRAT

ET BALLADE EN SON HONNEUR

(1515 ET 1528)

Nous aurons à raconter plus tard, dans notre *Biographie des Hommes illustres de la Noblesse française*, la vie si patriotique, si admirablement remplie du cardinal Antoine du Prat, chancelier de France et archevêque de Sens, né à Issoire (Auvergne) le 17 janvier 1463, mort au château de Nantouillet, près Meaux, le 9 juillet 1535.

Présentement, nous n'avons qu'un désir : reproduire deux pièces qui le concernent, car elles sont aussi peu connues qu'intéressantes à tous les titres. La source où nous les puisons est officielle : c'est dans la *Généalogie historique, anecdotique et critique de la Maison du Prat*, pieux monument récemment élevé (1857) à l'illustre mémoire de cette famille, par son chef actuel, Antoine-Théodore, marquis du Prat, chevalier des ordres du Saint-Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Etienne de Toscane.

Ajoutons que M. le marquis du Prat, outre la publication ici mentionnée, a composé les ouvrages suivants : 1° *Vie d'Antoine du Prat* (c'est le chancelier); — 2° *Fragments et souvenirs sur la vie et la mort de Mlle Pauline-Cécile du Prat* (âme d'élite, véritable sainte morte à 26 ans, à Versailles, en 1839); — 3° *Histoire*

Digitized by Google

d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne (1545-1568); — œuvres dans lesquelles l'élégance du style le dispute à la science et à l'érudition.

SERMENT

Prêté par Antoine du Prat, comme Chancelier de France.

« Vous jurés Dieu le Créateur, et sur vôtre foy, et honneur, que » bien et loyaument exercerés l'Etat et Office de Chancelier de » France, serés obéissant au Roy, le servirés audit Etat envers tous » et contre tous sans nul excepter : ferés justice à un chacun sans » acceptation de personne : là où vous verrés qu'il y aura quelque » désordre tant au fait de la Justice, que de la Chancelerie, y met- » trés ordre, et où il ne sera en vôtre pouvoir d'y mettre ordre, en » avertirés ledit Seigneur afin de l'y mettre : aimerés le bien et l'hon- » neur d'iceluy Seigneur et en toutes choses luy donnerés bon et » loyal Conseil. Quand on vous apportera quelque lettre à sceller, » signée par le commandement du Roy, si elle n'est de justice et » raison, ne la scellerés point encore que ledit Seigneur le com- » mandât par une ou deux fois, mais viendrés pardevers iceluy » Seigneur, et luy remontrerés tous les points par lesquels ladite » lettre n'est raisonnable, et après que aura entendu lesdits points, » s'il vous commande de la sceller, la scellerés ; car lors le peché en » sera sur ledit Seigneur, et non sur vous : exalterés à vôtre pou- » voir les bons, sçavants et vertueux personnages, les promouverés » ou ferez promouvoir aux Etats et Offices de Judicature, dont » advertirés le Roy, quand les vacations d'iceux Offices adviendront : » ferés punir les mauvais en sorte que soit correction à eux, et » exemple aux autres : ferés garder les Ordonnances Royaux, » tant par les Secrétaires, que par les autres Officiers ; prendrés » garde que nulles exactions, ni extorsions induës se fassent par » lesdits Secrétaires, Gens du grand Conseil, et autres Officiers ; » autrement ferés tous actes concernant l'Etat, et qui conviennent » estre faits par un bon et loyal Chancelier, comme ledit Seigneur a » en vous sa parfaite fiance. »

BALLADE

A la louange de Monseigneur du Prat, mil Ve XXVIII.

« La ballade suivante, postérieure de trois ans à la nomination du chancelier du Prat à l'archevêché de Sens, et d'un an seulement à

Digitized by Google

son élévation au cardinalat, semble avoir été composée pour célébrer ce dernier honneur, et pour le venger des injures auxquelles il était en butte, de la part surtout de son Chapitre et de celle du Parlement, qui mettait opposition à la possession de son siége archiépiscopal. Nous devons sa découverte aux savantes recherches de M. Louis Paris et à ses obligeantes communications. L'érudit historien l'a insérée p. 165 du *Cabinet historique*, t. Ier, 1re partie, et nous empruntons à cet important ouvrage la note dont il accompagne sa citation : « Nous publions cette pièce comme un curieux » spécimen de la versification alambiquée et pleine de figures, » qu'avaient léguée les poëtes du xve siècle aux poëtes du xvie. La » grande finesse de cette ballade métaphorique est sans doute dans » le refrain, qui montre la ville de Sens échangeant la mître de son » archevêque contre le chapeau de cardinal. Quoi qu'il en soit, en » lisant de pareils vers on n'est pas fâché que Marot et Ronsard » lui-même ne se soient pas fait trop attendre. »

Auprès d'ung Pré, clos d'arbres fructueux,
Remply de fruicts, feuilles et florectes,
Me suis trouvé, où plusieurs vents venteux
Eurent désir de ce Pré vertueux
Adnichiller, et sécher les herbettes;
Or veis venir dessus ces entrefaictes
Vne vertu que Prudence disons,
Qui résista encontre les poisons
De ce dict vent, voulant prendre saisine
Des dites fleurs : dont fist par ces raisons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Erreur cuida par faiz sedicieux
Semer dedans Zizanie et Noisectes;
Voulant du tout le faire infructueux
Par malle bouche et buissons espineux
Le pulluler offusquant les feuillectes :
Ce voyant Foy par œuvres magnifestes
Vainquist Erreur, préparant des tisons
Pour l'abollir et brusler ses blasons;
Et puis cueillit (la mectant en ruyne)
Le Trèfle au Pré, faisant en oraisons,
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Follie estoit avec ses envieulx
Qui caquetoit, disant plusieurs sornettes :

Digitized by Google

Mais Tempérance arriva sur les lieux ;
Justice y vint clore leur bouche et yeulx,
Abollissant paroles indiscrettes.
Lors Espérance a voulu faire aprestes
Avecq ses seurs en temps et en saisons,
De recueillir les fruicts des arbres bons,
Les préservant de mordante vermyne,
Faisant d'iceulx teracynant buissons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Des deux chemins le meilleur eslisons
Et gardons tous Charité très-bénigne
Qui faict des fruicts dont a faict garnisons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Alleluya.

DON A L'ÉTAT

PAR M. LE DUC DE LUYNES

DE SA COLLECTION D'ANTIQUITÉS

En véritable grand seigneur, en archéologue intelligent, en savant amoureux de la science, et surtout en Français affectionnant son pays, M. le duc de Luynes, qui possédait certes la plus précieuse, la plus riche collection d'objets antiques que particulier ait jamais réunie, vient d'en faire don à la France.

Cet acte de munificence encore sans égal, est connu de nos Lecteurs, nous le savons. Mais nous regardons néanmoins comme un devoir de le signaler dans cette *Revue*; et d'autant mieux que les journaux qui en ont parlé, ont affaibli ou exagéré presque tous la valeur du Cabinet du généreux duc.

Afin d'éviter semblable erreur, adressons-nous alors au *Moniteur* lui-même, qui dans son numéro du 3 décembre consacrait à cette collection et à son donateur, l'article ci-après :

« La Bibliothèque impériale — disait la feuille officielle — a été

Digitized by Google

autorisée, par un décret rendu sur la proposition du ministre d'Etat, le 30 novembre 1862, à accepter le don que M. le duc de Luynes lui a fait de ses magnifiques collections.

» Les collections de M. le duc de Luynes se composent de 6,893 médailles, 393 camées, pierres gravées et cylindres, 188 bijoux en or, 39 statuettes de bronze, 43 armures et armes antiques, 85 vases étrusques et grecs; d'un grand nombre de monuments de diverse nature, d'une superbe tête de statue romaine en bronze, enfin d'un admirable torse de Vénus en marbre grec.

» Le monde savant appréciera la haute importance de cette patriotique donation. Formée par M. le duc de Luynes avec ce goût éclairé qui n'admet que des monuments de choix, exceptionnels par leurs beauté ou par leur intérêt scientifique, cette collection est depuis longtemps célèbre. Le membre éminent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont les travaux ont ouvert des voies nouvelles à la philologie orientale, auquel on doit la lecture de l'inscription du sarcophage du roi de Sidon Esmunnazar, la classification des séries monétaires de la Phénicie et des Satrapies jusqu'alors incertaine, la découverte d'une numismatique de l'île de Chypre entièrement ignorée, pouvait seul réunir cet ensemble unique de médailles à légendes phéniciennes et cypriotes, de cylindres, de cônes et de pierres gravées de l'Asie.

» C'est au savant qui, poursuivant ses fécondes recherches sur les arts de la Grèce, a le premier fait connaître les noms des grands artistes graveurs des médaillons de Syracuse, que la Bibliothèque sera redevable de ces séries sans rivales de monnaies des rois grecs, des villes helléniques, de la Sicile et de l'Italie. Le Cabinet des médailles s'enrichira en même temps de ces vases d'élite, de ces camées inestimables, de ces rares et précieux bronzes qui donnent à la collection de Luynes le premier rang après les grandes collections publiques de l'Europe.

» Tant d'œuvres d'art, tant de travaux archéologiques et historiques ont été entrepris et achevés sous les généreux auspices de M. le duc de Luynes, qu'une telle libéralité ne surprendra personne. Bientôt, selon le désir du donateur, et dès que les grands travaux entrepris à la Bibliothèque le permettront, le public entrera en possession de ce nouveau musée qui viendra se placer, dans le département des médailles et antiques, à côté des trésors qu'un autre savant illustre, le comte de Caylus, donnait, il y a un siècle, à ce

Digitized by Google

grand établissement par un de ces actes dont la munificence devait être encore dépassée. »

A ces détails pleins d'intérêt, à ces louanges, à ces remerciements si bien mérités, joignons un dernier renseignement, que nous sommes étonné de n'avoir pas rencontré dans le *Moniteur* : c'est l'estimation de cette merveilleuse collection. La voici en chiffres ronds, et par catégories :

Bronzes.	600,000 francs.
Pierres gravées	150,000 —
Camées	150,000 —
Monnaies grecques	100,000 —
Monnaies du moyen âge	200,000 —
Total.	1,200,000 —

Et l'on peut ajouter foi à ces évaluations, qui sont celles qu'à données M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles, lorsqu'on lui a confié la garde, le nouveau classement de ces richesses archéologiques et artistiques.

B. DE ST-D.

NOS FAMILLES DUCALES ACTUELLES

(STATISTIQUE)

Il existe présentement, en France, 67 familles ayant un *duc* pour chef de nom et d'armes. Peut-être sera-t-on satisfait de connaître celles qui, dans ce nombre, comptent un ou plusieurs membres au service ou parmi les hauts dignitaires de l'Etat. Ce sont les Maisons suivantes :

— 1° Dans l'armée française :

1. Beauffremont. — 2. Brissac (un fils à Saint-Cyr). — 3. Broglie. — 4. Castries. — 5. Cadore. — 6. Choiseul. — 7. Clermont-Tonnerre. — 8. Crussol d'Uzès. — 9. Fitz-James. — 10. Gramont.

Digitized by Google

— 11. Harcourt. — 12. Magenta. — 13. Malakoff. — 14. Massa. — 15. Montebello. — 16. Montesquiou. — 17. Ney d'Elchingen. — 18. Oudinot de Reggio. — 19. Polignac. — 20. Masséna de Rivoli. — 21. Rochechouart. — 22. la Rochefoucauld. — 23. Rohan-Chabot. — 24. Talleyrand-Périgord. — 25. Trévise ;

— 2° Dans l'armée autrichienne :

26. d'Arenberg (branche française). — 27. Rohan ;

— 3° Dans l'armée pontificale :

28. Sabran.

Tout récemment, on pouvait rencontrer un 29e membre de ces familles, sous les drapeaux; c'était le fils unique du maréchal Bugeaud, le jeune duc d'Isly ; mais il a fini par donner sa démission.

— 4° Enfin les noms suivants nous apparaissent aux Tuileries, au Sénat, dans nos Ambassades ou au Corps législatif :

29. Albuféra. — 30. Bassano. — 31. Bellune. — 32. Cambacérès. — 33. Conegliano. — 34. de la Force. — 35. Morny. — 36. Mortemart. — 37. Padoue. — 38. Saint-Simon. — 39. Tarente. — 40. Tascher de la Pagerie. — 41. Vicence.

Sur nos 67 maisons ducales, il en est donc, sauf les omissions que nous pouvons avoir commises, 41 qui sont mêlées à la vie publique, et 26 qui en demeurent éloignées. Observons toutefois que parmi ces 26 dernières, 10 au moins ne tarderont pas à s'éteindre, faute d'héritiers directs.

B. DE ST-D.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés — 1° en Octobre 1862 :

— *Mme de Baudre* (née de Condé), au château de Noyers, commune de le Tourneur (Calvados); 72 ans. M. Isidore Cautrel a consacré les lignes suivantes à la mémoire de cette vénérable personne, dont tout l'arrondissement de Vire louait la vertu et admirait la charité : « La distinction de sa naissance, et son mariage avec le représentant d'une de nos vieilles familles d'épée, assuraient à Mme de Baudre un des premiers rangs dans la société du pays. Elle aima mieux consacrer sa vie aux humbles mais saintes pratiques de la bienfaisance et de la piété, et borner ses relations à un petit nombre d'amis. Sa charité, attentive au soulagement de toutes les misères, s'exerçait avec un dévouement vraiment maternel dans un rayon assez étendu ; mais, selon le précepte évangélique, elle donnait, soulageait et consolait à petit bruit. Ce sera le vide causé par sa mort qui apprendra surtout le nombre et l'étendue de ses bienfaits. »

— *Le colonel comte Borgarelli d'Ison*, au château de Coupigny-Airan (Calvados); 76 ans. Peu d'hommes auront laissé un souvenir plus cher et plus honoré que ce digne militaire, au convoi duquel ont assisté trois mille personnes. Italien d'origine, il eut pour père un officier général piémontais, et ce fut sans doute à son exemple qu'il résolut de porter l'épée. Il n'avait pas 20 ans que nos armées le comptaient, en effet, déjà dans leurs rangs, et que sa courageuse conduite à la bataille de Kaab, en Hongrie (juin 1809), lui valait la croix de la Légion d'honneur. L'Espagne et le Portugal le virent chef de bataillon ; mais cette terrible campagne faillit lui être fatale. Blessé cruellement devant Astorga (1810), il tomba aux mains de l'ennemi, et Coruna (la Corogne) devint sa prison. Sa rare énergie lui procura une assez prompte évasion, et lui permit de reparaître avec éclat sous nos drapeaux. En 1814, aide-de-camp du général Cafarelli, il fit noblement son devoir, mérita l'estime des deux partis alors en présence, et fut appelé, à la chute de Napoléon Ier, à remplir les fonctions de major dans la légion de Seine-et-Oise. Plus tard, après avoir été chef de bataillon au 38e de ligne, nous le retrouvons portant la croix d'officier et lieutenant-colonel du 2e de ligne, avec lequel il revoit, en 1823, cette Espagne où son sang avait déjà coulé. Le siége d'Urgel lui donna l'occasion de s'y distinguer de nouveau; aussi son nom y fut-il mis à l'ordre du jour de l'armée. Il venait de passer colonel et commandait le 16e de ligne, quand eut lieu l'expédition de Morée. Choisi pour en faire partie, il s'y montra ce qu'il avait toujours été : actif, intelligent, intrépide, et même il se ménagea si peu en cette circonstance, qu'il ne regagna la France qu'épuisé, qu'exténué. — Ce fut en 1832, âgé

Digitized by Google

seulement de 46 ans, que le comte d'Ison se résolut à déposer l'épée. Sous l'empire de quelles idées? Nous l'ignorons ; mais nous savons qu'à cette époque il pouvait prétendre aux épaulettes de général, et qu'il les avait glorieusement méritées. Marié depuis peu, et ayant pris femme dans la Normandie, ce fut là que le vaillant colonel alla planter sa tente en la commune d'Airan, près Caen, et là que bientôt aimé, apprécié, il fut nommé maire, puis conseiller général. — Ajoutons que le Ministre, en recevant la démission du jeune colonel, s'était empressé, en lui témoignant tous ses regrets de lui voir quitter le service, de lui faire délivrer des lettres de grande naturalisation.

— *Le vicomte de Brémond* (Pierre-Claude-Arthur), à Niort ; 58 ans. Soldat militant de la presse légitimiste de l'Ouest, il conquit, par la noblesse de ses sentiments, la franchise et la fermeté de ses opinions, une place distinguée parmi ses écrivains. Jaloux de porter son titre et son nom le plus dignement possible, il avait voulu parfaire ses études, en s'initiant à la science du droit. Reçu avocat, sa toge lui devint aussi chère que la couronne de vicomte qu'il tenait de ses aïeux ; plus même, car s'il dut cette dernière uniquement à sa naissance, ce fut sa seule instruction qui lui ouvrit les rangs du Barreau. Précieux exemple que nous recommandons à la méditation d'une foule de jeunes gentilshommes consumant trop souvent dans une complète oisiveté, de brillantes facultés, de généreuses aspirations.

— *N... de Broglie*, au château de Broglie (Eure) ; 14 ans. Second fils de M. le prince Albert de Broglie, de l'illustre écrivain catholique auquel l'Académie s'est empressée d'ouvrir ses portes, ce jeune enfant, dont la vive et précoce intelligence, dont les succès scolaires montraient qu'il suivrait avec éclat la voie glorieuse de son aïeul et de son père, est mort au moment même où son infortunée famille avait le plus besoin de goûter quelques consolations. Il y a deux ans à peine, en effet, que Mme la princesse de Broglie a été enlevée à l'affection des siens ; aussi cette nouvelle perte a-t-elle été deux fois sensible au cœur du malheureux prince : la douleur du père a ravivé la douleur de l'époux ! — Il reste encore à M. Albert de Broglie, quatre fils ; puissent-ils longtemps l'entourer de leur tendresse, et tous s'inspirer de ses vertus, de ses convictions !

— *La comtesse de Carnazet* (née de Corcelles), au château de Colombier, commune de Saint-Julien (Rhône). Elle est morte dans un âge peu avancé.

— *La comtesse de Carné* (née du Marhallach), à Quimper. « C'était — pour nous servir des expressions mêmes de M. l'abbé de Cazalès, qui lui a rendu hommage — c'était une personne d'une foi simple, vive, ferme jusqu'à l'héroïsme..... un modèle accompli de tout ce que doit être une femme chrétienne. » Ajoutons que l'éminent publiciste qu'elle avait épousé, M. le comte Louis de Carné, faisait souvent appel à son jugement, à son esprit cultivé, pour l'éclairer sur ses productions.

— *Mme de Cessiat*, à Mâcon. « Sœur de M. de Lamartine, elle avait la grâce de la bonté — nous dit le *Journal de Saône-et-Loire* — elle donnait aux pauvres en cachant sa main. Née avec le double don de la vertu et de l'amabilité, elle était aimée de tous. Dans ce temps de divisions d'opinions, elle accueillait tout le monde dans son salon hospitalier. Son âme aimait à unir les classes séparées, sa figure souriante les appelait toujours, et elle avait ainsi fait de son salon un foyer

Digitized by Google

d'alliance..... Un immense convoi accompagnait les parents en deuil. M. de Lamartine suivait le corps de sa sœur, et portait douloureusement cette nouvelle tristesse ! »

— *Le comte de Charnailles*, à Paris. Ancien colonel de cuirassiers, et l'un des plus brillants militaires de la Restauration, il refusa de servir le Gouvernement de Juillet, et renonça ainsi à une carrière qui devait infailliblement lui procurer une haute position dans l'armée. Le comte de Charnailles était membre des ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

— *La comtesse de Coëtlogon* (née de Clugny), à Saint-Pol (Pas-de-Calais). Mère de M. le préfet du Loiret (1862), cette femme éminente par son esprit et sa piété, avait fait partie, comme dame d'honneur, de la maison de MADAME, comtesse d'Artois, pendant l'émigration.

— *M. Corail* (Honoré), au château de Saint-Orens (Haute-Garonne). Il appartenait à l'une des plus vieilles familles nobles du Languedoc, et figurait sous la Restauration dans les rangs de la magistrature. Mais quand l'usurpation eut accompli son œuvre, fidèle au serment qu'il avait prêté, il se condamna à la retraite, et sut occuper ses loisirs en se vouant à la fois à l'agriculture et à la poésie. On nous écrit qu'il a laissé de charmantes pièces inédites : odes, élégies, épîtres, etc. ; et plusieurs études littéraires dignes d'être livrées à l'impression. Espérons que quelque main amie songera à les sauver de l'oubli.

— *La baronne de Cressac* (née Marie-Thérèse-Antoinette de Valburge, baronne de Soleuvre), à Metz. Veuve de Jacques-François-Célini de Cressac, officier supérieur du génie, et membre des ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et du Mérite militaire de Bavière, elle est morte dans un âge extrêmement avancé, mais trop tôt encore pour tous les malheureux qu'elle se plaisait à secourir.

— *Mme Fizeau de la Martel* (née baronne de la Martel), à la commanderie de Sainte-Vaubourg, au Val-de-la-Haye (Seine-Inférieure). Elle était fille d'un ancien maire de Rouen.

— *M. de Guérard* (Frédéric), à Bordeaux. Il fut l'un des principaux collaborateurs de *la Guyenne*, et l'un des plus zélés et des plus courageux écrivains de cette feuille si catholique et si monarchique.

— *M. de Lagabbe*, à Neufchâteau (Vosges), où il présidait le tribunal de première instance.

— *Le vice-amiral baron le Marant de Kerdaniel* (René-Constant), 85 ans, à Paris. L'un des derniers représentants, parmi les officiers généraux de la marine, de la génération qui avait servi sous l'infortuné Louis XVI, le Marant naquit à Lorient, le 10 août 1777. Son père, administrateur à l'amirauté de cette ville, eut sept enfants, dont quatre garçons portèrent l'épaulette d'officier de vaisseau. Actuellement il en reste encore un, qui, retraité, commandait, quand il se retira du service, l'un de nos plus forts vaisseaux. La carrière maritime du vice-amiral le Marant a été aussi glorieuse qu'accidentée. Ailleurs, nous aurons à la retracer en son entier ; c'est pourquoi nous n'allons, ici, qu'en présenter les points saillants : Embarqué comme mousse, en novembre 1790, lorsqu'il atteignait à peine sa 13e année, il fit naufrage au bout d'un mois, et ne fut sauvé qu'après être demeuré pendant trois jours sur un rocher battu constamment par les vagues les

Digitized by Google

plus furieuses. Réembarqué presque aussitôt, il alla faire côte, et ne dut la vie qu'à un sloop américain. Rentré en France vers le milieu de 1792, le jeune mousse n'en persista pas moins à suivre sa vocation, et se livra avec ardeur à l'étude. En 1794, nommé aspirant, il assistait au combat du 13 prairial, et s'y distinguait. Enseigne le 7 juillet 1797, il fit, sur la frégate *la Sirène*, le voyage de Cayenne, au cours duquel il tomba aux mains des Anglais, qui l'envoyèrent sur les pontons. Il y séjourna quatre mois et, prisonnier sur parole, put ensuite regagner Lorient, où la paix d'Amiens le dégagea de son serment. En 1802 il reprit la mer et vogua vers la Martinique, puis vers l'Ile-de-France et les mers de l'Inde. Nommé lieutenant de vaisseau le 26 octobre 1803, il passa alors sur *le Héros*, et prit part, sous les ordres de l'amiral de Villeneuve, à la désastreuse bataille de Trafalgar (21 octobre 1805). En 1808, chargé par l'amiral Rosily d'une mission délicate, il dut, pour l'accomplir, traverser l'Espagne, la France, et revenir à Cadix rejoindre son chef. C'était un mauvais moment pour se risquer au milieu des populations espagnoles. Le Marant s'en aperçut, puisqu'il lui fallut, afin d'éviter les poignards castillans, s'évader la nuit de son auberge et gagner furtivement son vaisseau (*le Héros*) dans une petite barque à moitié défoncée. Peu après, prise entre deux feux, la division dont il faisait partie capitula (14 juin 1808) ; mais il obtint un sauf-conduit et put entrer à Toulon. Le 12 juillet suivant, il y reçut le brevet de capitaine de frégate et se vit appelé comme aide-de-camp auprès du duc Decrès, ministre de la marine, qui l'envoya en 1810, sur *l'Astrée*, concourir à la défense de l'Ile-de-France. Cette expédition fut de courte durée ; toutefois elle lui valut, tant il avait montré de bravoure et d'habileté, le grade de capitaine de vaisseau (20 décembre 1810). Sous la Restauration, entre autres commandements, le Marant reçut l'ordre, le 19 août 1823, de se porter, avec *la Guerrière* et *la Galathée*, devant Algésiras, afin de contraindre cette place à reconnaître la Régence établie à Madrid, et soutenue par nos armes. Un combat meurtrier amena le résultat désiré, et tout aussitôt le hardi commandant se porta devant Cadix, dont il hâta ainsi la reddition. La récompense ne se fit pas attendre : le 24 août 1824, Louis XVIII le nommait contre-amiral, et *baron*. De cette époque jusqu'au 11 août 1845, date de son inscription au cadre de réserve, il fut successivement appelé : au commandement de la station du Brésil et mers du Sud (1827-1830) ; à la préfecture maritime de Cherbourg (1831-1836) ; à l'inspection des équipages de ligne (1837-1841) ; et enfin à la vice-présidence du Conseil d'amirauté (1842). Il avait été promu au grade de vice-amiral le 22 janvier 1836. De plus, il était grand'officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et officier de l'ordre de Saint-Ferdinand. « Arrivé à l'âge du repos — dit la *Revue maritime et coloniale*, qui lui a consacré un long article nécrologique — il garda la simplicité de manières dont il ne s'était jamais départi ; ses relations étaient douces, et il sut conserver de nombreux amis. Dans sa jeunesse, il avait reçu des principes religieux que vers la fin de sa carrière il pratiqua avec une foi profonde, et qui lui donnèrent un calme remarquable aux approches de la mort. » M. le comte Bouët-Villaumez, vice-amiral et préfet maritime de Toulon, a épousé l'unique enfant qu'ait laissé ce noble vétéran de la marine française.

— *Le marquis de Maupas* (Auguste-Marie-Agard), 77 ans, au château de Poissons (Haute-Marne). Nous sommes là en présence d'un grand nom, d'une belle

Digitized by Google

âme, d'un cœur brave et loyal. Diplomate, puis soldat, puis sous-gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux, le marquis de Maupas sut remplir dignement chacune de ces positions, et les sacrifier toutes, quand la voix de l'honneur vint le lui commander. Né en 1785, il n'avait pas 20 ans que déjà sorti de l'Ecole militaire on le trouvait sur les champs de bataille, lors des dernières guerres de l'Empire, s'y conduisant en vrai gentilhomme. A l'avènement de la Restauration, prié d'accepter le poste de secrétaire d'ambassade à Constantinople, il laissa momentanément l'épée pour prendre la plume. Mais quand vint l'expédition d'Espagne, ce fut avec une extrême satisfaction qu'il se vit rappelé sous les drapeaux, et que nommé lieutenant-colonel d'état-major il entendit le Roi lui confier la garde du duc d'Angoulême, dont la bouillante ardeur avait besoin d'être surveillée, et qu'au retour il put être placé, en qualité de commandant, aux gardes du corps de Sa Majesté. Cependant, quelque attrait qu'il éprouvât pour la carrière des armes, il sut de nouveau l'immoler, quand Charles X lui demanda de se consacrer entièrement, comme sous-gouverneur, à l'éducation de l'enfant royal dont les destinées semblaient devoir être si heureuses! Il fit plus : il accompagna dans l'exil, en 1830, le vieux monarque et son héritier dépossédé, et ne les quitta qu'à la fin de 1832, pour revenir en France où le rappelaient impérieusement les devoirs sacrés de la famille Et ce fut alors qu'il refusa — rare désintéressement! — une pension de 6,000 francs qu'eut hâte de lui offrir celui qui comblé des bienfaits de Charles X, l'en avait remercié en travaillant lâchement à lui arracher la couronne! Le marquis de Maupas vécut depuis dans ses terres, et c'est là qu'il est mort. Il appartenait aux ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand.

— *Mgr de Morlhon, évêque du Puy,* à Rozières (Haute-Loire). C'est en remplissant les saintes fonctions de l'épiscopat, que ce vénérable chef du diocèse du Puy a été frappé ; et si soudainement, qu'à peine a-t-on pu lui administrer les derniers sacrements. La veille de ce coup imprévu, il présidait à la clôture d'une mission à Retournac, puis prêchait en plein air, au milieu d'une foule immense, avide d'entendre son premier pasteur. Le lendemain, il confirmait les enfants de cette commune, et la quittait pour regagner le Puy. En passant à Rozières, localité peu distante, il fit arrêter sa voiture pour bénir la population, rassemblée sur la route. Mais aussitôt sa main, qui s'élevait, retombe lourdement, et sa tête va chercher un appui sur l'épaule même de son propre frère, qui l'accompagnait. Et ce fut tout, car le digne prélat ne poussa plus qu'un faible soupir. Une telle fin jeta dans le pays une surprise d'autant plus douloureuse, que la santé de Mgr de Morlhon était assez bonne, depuis un an surtout, et que rien, les jours précédents, n'avait donné lieu de présumer que Sa Grandeur ressentît la moindre indisposition.

— *Le comte de Riancourt* (Roger), 40 ans, à Paris. Sur cette tombe à peine fermée, et si fatalement ouverte, la presse a fait circuler, déjà, bien des bruits, bien des suppositions, sans qu'aucun des chroniqueurs qui se sont empressés de les raconter au public, ait pu lui certifier que son dire ne s'écartait pas de la vérité. Là où tout est mystère, comment ne point sentir que livrer un cercueil en pâture à la malignité des envieux et des sots, qu'en faire un aliment de la curiosité générale, c'est manquer aux devoirs les plus impérieux du journalisme, qui veut le respect des personnes, la pratique des convenances, de la discrétion? Et,

Digitized by Google

là, c'était d'autant mieux le cas de les observer, qu'aujourd'hui encore les causes qui ont occasionné la mort du comte de Riancourt, si elles sont connues peut-être de la justice, ne le sont pas du vulgaire. Pour nous, loin de croire, comme on s'est plu à l'avancer, que le comte ait eu recours au suicide afin de se débarrasser d'une vie riante, fastueuse et honorée, nous pensons que la balle qui lui a fracassé le crâne vient plutôt de la main d'un assassin, armé par la cupidité. Et le Parquet de Paris a semblé en être convaincu, puisqu'il a laissé publier que « deux individus auteurs présumés de ce crime étaient arrêtés. » Mais ne fussent-ils pas coupables, qu'au lieu de dire, sans certitude aucune : « Le comte Roger de Riancourt s'est brûlé la cervelle, » nous préférerions, et de beaucoup, présenter l'hypothèse, si facilement admissible, d'un accident. Qui donc n'a jamais, ou chez lui, ou chez un ami, manié un pistolet chargé ; et qui ne sait quelles catastrophes l'imprudence a souvent amenées en pareil cas ? — Quoi qu'il en soit, nous rendons hommage à la mémoire de cet infortuné, qui, député de la Somme et chambellan de Napoléon III, était aimé et justement considéré de tous.

— *Le baron de Romeuf* (Albert), 33 ans, au château de la Vallette, commune de Chastel (Haute-Loire). Doué d'un esprit sérieux et pratique, il avait été nommé, bien jeune encore, maire de sa commune et membre du conseil général.

— *Le docteur de Saint-Arnoult* (Henry), à Paris.

2° En Novembre 1862 :

— *M. Balay de la Bertrandière* (Jules), à Saint-Etienne (Loire). Envoyé au Corps législatif par l'arrondissement de Saint-Etienne, il y remplissait avec conscience ses devoirs de député, et se consacrait entièrement, dans sa ville natale, aux intérêts de tous. Frappé d'apoplexie foudroyante, il est mort trop tôt pour ses concitoyens, dont il avait la confiance et l'affection. Depuis longtemps déjà il était membre de la Légion d'honneur.

— *M. de Boishébert* (Paul), à Rouen. Après avoir largement payé, comme officier d'infanterie, sa dette au pays, il avait voulu ne plus vivre que pour sa famille et pour les pauvres. Unique héritier de M. Martainville, jadis maire de Rouen, chaque année il semait largement les bienfaits et les aumônes dans les classes nécessiteuses, si nombreuses en cette cité ; et la lecture de son testament a montré que le désir de venir en aide aux malheureux, ne l'avait abandonné qu'avec la vie.

— *M. de Boistel*, à Béthune. Chef de bataillon, commissaire au conseil de guerre séant à Lille, et officier de la Légion d'honneur, ce militaire est mort subitement.

— *Mme du Chatellier* (née de Couëtus), à Nantes. Fille d'un officier vendéen, son enfance s'écoula dans les larmes, les épreuves et les douleurs : sa mère, guillotinée ; son père, fusillé, tels furent les bienfaits que lui apporta la Révolution. Mais ces épreuves, ces cruels souvenirs n'ébranlèrent en rien sa foi politique. Royalistes étaient ses parents ; royaliste elle vécut ; royaliste elle est morte. Combien d'hommes, sous ce rapport, ont eu moins de courage et de dignité, que cette faible femme !

— *M. Chereil de la Rivière* (Alexandre), à Rennes. Ce fut un loyal serviteur des Bourbons. Sous la Restauration, nommé secrétaire général à la préfecture de

Digitized by Google

Périgueux, il occupa ce poste jusqu'en 1830, et laissa dans la Dordogne les meilleurs souvenirs.

— *M. de Froidefond de Bellile*, 83 ans, à Paris. Il appartenait au département de la Dordogne, et l'avait longtemps représenté dans nos assemblées législatives, où son esprit de conciliation lui permit souvent de jouer un rôle utile.

— *M. de Kérobert* (Corbern), au château de Kérobert, commune d'Herbignac (Loire-Inférieure).

— *Le comte de Montcalm* (Louis-Marie-André-Dieudonné), 77 ans, au château d'Avèze (Gard). La révolution de Juillet vint arrêter sa carrière militaire, qui n'eût pu manquer d'être fort belle, puisqu'à cette époque, et quoiqu'il n'eût encore que 44 ans, il était déjà général de brigade, aide-de-camp du duc d'Angoulême, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne et de Saint-Jean de Jérusalem.

— *M. de Montépin* (Aymon), 82 ans, à Mâcon. — Sommes-nous là en présence du comte de Montépin, père du fécond littérateur que chacun connaît, ou en présence de son oncle, l'ancien membre de la chambre des pairs? Nous l'ignorons, le journal qui a signalé ce décès l'ayant fait sans donner le moindre renseignement d'état civil.

— *M. Payan d'Augery*, à Marseille, où il avait été conseiller de préfecture pendant de longues années.

— *Le général de Pignier*, 84 ans, à Saint-Pierre-d'Albigny (Basses-Alpes). Ce vétéran de nos armées nous est resté complétement inconnu, malgré toutes nos recherches.

— *M. de Quitry* (André-Alexandre), à .....? Les événements de 1848 le firent membre du conseil général et représentant du peuple, pour l'un des arrondissements de l'Eure, dans lequel étaient situées ses propriétés. — Parmi les chambellans de l'Empereur, il existe un marquis de Chaumont-Quitry. Nous pensons que le personnage dont nous enregistrons le décès, doit être un de ses plus proches parents.

— *M. Raby de Kerangrum*, 82 ans, à Brest. Ancien commissaire de la marine, ses longs et excellents services l'avaient fait nommer membre de la Légion d'honneur.

— *M. de Rosamel* (Claude-Charles-Marie), à la Vera-Cruz. Enlevé à la fleur de l'âge, ce jeune homme, qui portait avec distinction l'épaulette d'enseigne de vaisseau, était le filleul de l'amiral et ancien ministre de la marine de ce nom.

— *Le général comte de Rostolan* (Louis), 71 ans, à son château de..... près d'Aix (Bouches-du-Rhône). Né à Aix en 1791, il entra à Saint-Cyr en 1810, fit à sa sortie de ladite école les campagnes d'Espagne, et fut blessé devant Sagonte. La Restauration le garda à son service, et quand elle disparut il était déjà lieutenant-colonel. Sous le gouvernement de Juillet, un séjour en Afrique et la direction de l'Ecole Polytechnique, lui permirent d'arriver au grade de général de division; mais vint la République, qui s'empressa de le mettre en disponibilité. Toutefois, s'étant rallié franchement au parti qu'on appelait alors, *parti de l'Élysée*, il fut rappelé à l'activité et placé, avec son digne compagnon d'armes le duc Oudinot de Reggio, à la tête des troupes de l'expédition de Rome (1849). Sénateur en

Digitized by Google

1852, il dut presque aussitôt, en raison de la limite d'âge, rentrer définitivement dans la vie privée. A son retour de Rome, où il avait su conquérir l'estime et l'affection des habitants et du vénérable Pie IX, il s'était vu chargé de deux autres commandements importants : ceux des divisions militaires de Montpellier et de Marseille. Il portait une affection toute particulière à sa ville natale (Aix); aussi lui a-t-il légué, par son testament olographe du 2 mai 1862 : 1° toutes les décorations qu'il a obtenues durant sa longue carrière; — 2° son portrait en pied, où il est représenté comme général en chef de l'armée de Rome; — 3° deux volumes relatifs à la description des basiliques du Vatican et de Saint-Paul, du temple du Vatican à son origine, du *Statuto* de la congrégation des virtuoses du Panthéon; le rare et beau livre des Loges du Vatican; les six tomes de l'ouvrage de Piranesi; et une admirable mosaïque, tous présents de grand prix qui lui venaient du Souverain Pontife; — 4° les gravures qui se trouveraient dans son portefeuille à son décès; — 5° un tableau peint par Eugène Lami (la *Revue des chasseurs à pied passée devant les Tuileries, en revenant d'être organisés à Saint-Omer)*, tableau que lui avait donné la duchesse d'Orléans; — 6° deux dessins très curieux relatifs au perfectionnement des armes à feu portatives; — 7° et une boîte renfermant la collection de nos balles coniques. — De plus, par ce même testament, le général offrait encore à ses concitoyens de bien précieux dons, et cela en des termes si patriotiques, que nous sommes heureux de les pouvoir reproduire littéralement : « Dans le but — écrit-il — de prouver à mes jeunes compatriotes qui embrassent » la carrière militaire, que sans protection ni intrigues on peut arriver aux grades » et dignités les plus élevés, je leur confie l'épée d'honneur qui m'a été donnée » par reconnaissance des services que j'ai été assez heureux de rendre à Mont- » pellier et au département de l'Hérault. Copie de la délibération du conseil muni- » cipal encadrée des monuments de Montpellier, par Curmer, l'accompagnera » ainsi que ma médaille comme sénateur. Je donne également à mes concitoyens » le titre de citoyen romain, qui m'a été accordé par la municipalité de Rome, » pour que mon nom fût mis au Capitole, et une copie de mon titre de comte qui » m'a été donné par le Saint-Père, pour moi et mon neveu Balthazar de Rostolan, » fils d'un ancien lieutenant-colonel des gardes du corps du roi Charles X, en » 1830. » — Le général comte de Rostolan était grand'croix de la Légion d'honneur.

— *Mme de Saint-Mauris*, au château du Bouchat (Saône-et-Loire). Le 3 juillet dernier, « cette femme selon le cœur de Dieu, » nous écrit un de nos correspondants, voyait mourir subitement son mari; et tout aussitôt, brisée par la douleur de cette perte inattendue, elle se sentait à son tour atteinte d'une maladie qu'elle jugea incurable. Pronostic fatal que n'ont pu conjurer ni sa foi sincère, ni la vive tendresse qu'elle portait à ses enfants.

— *Le marquis Turpin de Crissé* (Anatole), 31 ans, au château de la Rivière-d'Orveaux, commune de Loiré (Maine-et-Loire). Un des noms les plus anciens et les plus justement considérés de l'Anjou s'est éteint en la personne du marquis, précédé depuis peu dans la tombe par le comte son oncle, dernier représentant de la branche cadette de cette noble famille, et si connu par les remarquables productions de son pinceau.

Digitized by Google

3° En Décembre 1862 :

— *Le comte de Beaurepaire-Louvagny* (Alexandre), 79 ans, à Falaise. L'*Union* de Paris a consacré les lignes suivantes à la mémoire de cet homme vénérable dont le savoir égala l'élévation des sentiments et l'aménité : « Après de fortes et brillantes études faites dans une université d'Allemagne — dit cette feuille — il embrassa la carrière diplomatique. Il fut sous la Restauration nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople et accompagna le marquis (depuis duc) de Rivière, alors ambassadeur. Resté fidèle à la cause des Bourbons, pendant les Cent-Jours, il fit en 1817, étant toujours secrétaire d'ambassade à Constantinople, le pèlerinage des Lieux-Saints. Les fonctions qu'il remplissait lui donnèrent occasion de rendre d'importants services aux catholiques d'Orient, et le Saint-Père crut devoir charger son nonce, à Paris, d'exprimer toute sa gratitude au Roi de France. Envoyé successivement à Londres, où il géra l'ambassade pendant un voyage du prince de Polignac, puis à Madrid, il reçut dans cette dernière ville sa nomination de ministre plénipotentiaire à Cassel. C'était en juillet 1830, et les graves événements qui survinrent alors le décidèrent à faire généreusement le sacrifice de sa carrière, à renoncer à de brillantes espérances d'avenir. Rendu à la vie privée, il partagea désormais tout son temps entre Dieu, l'étude et ses affections domestiques. En 1833 il épousa la fille du comte de Robillard et ne cessa depuis cette époque de mener dans sa terre de Louvagny la vie si noble et si digne d'un vrai gentleman farmer. Il ne se distinguait pas moins par l'étendue de ses connaissances que par l'élévation de son caractère et parlait avec une facilité surprenante les principales langues de l'Europe. Il n'est pas besoin de dire combien ses éminentes qualités avaient été appréciées des différents gouvernements avec lesquels il s'était trouvé en relations, à commencer par celui des Bourbons. Créé gentilhomme de la Chambre par Charles X, M. le comte de Beaurepaire fut successivement nommé officier de la Légion d'honneur, chevalier du Saint-Sépulcre, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, et officier de l'ordre d'Isabelle la Catholique. » — Ajoutons qu'il appartenait à l'une des plus vieilles familles de la Normandie, qu'il a publié d'assez nombreuses brochures scientifiques, et que son corps a été transporté de Falaise au château de Louvagny, où il a été inhumé dans le caveau de la chapelle.

— *Le comte de Chazelles-Lussac*, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Fidèle serviteur de la Maison de Bourbon, il fut préfet du Morbihan sous la Restauration, puis gentilhomme de la chambre. L'*Opinion du Midi* a publié sur lui un assez long article, que nous n'avons pu nous procurer encore, mais que nous nous réservons d'utiliser plus tard, dans nos *Biographies*.

— *M. Cheriel de la Rivière* (Alexandre), à Rennes? Ce fut un dévoué serviteur de la Restauration, qui l'avait nommé secrétaire général de la préfecture de Périgueux; emploi dont il ne se démit qu'en 1830.

— *M. de Chomel de Boisgirard*, 55 ans, à Bourges. Originaire de l'Allier, il reçut des siens de généreux exemples que plus tard il s'empressa de suivre. — Son père, garde du corps de Louis XVI, montra en effet la plus brillante valeur pendant les sanglantes journées des 5 et 6 octobre 1790, ainsi qu'à l'armée des Princes, en diverses rencontres; et lui-même, devenu homme et grenadier à cheval de la

Digitized by Google

garde royale, accomplit en 1830, le 28 juillet, une de ces missions dont on s'étonne toujours d'avoir pu revenir. Peu s'en fallut, du reste, qu'il tombât, en celle-ci, victime de son dévouement, car il eut ses habits criblés de balles, et son cheval tué. Il était élève de l'Ecole de la Flèche.

— *Le général Courby de Cognord*, au château d'Odos, près Tarbes. Notre colonie d'Afrique entendit souvent vanter son courage et son habileté, et ce fut là qu'il gagna presque tous ses grades. Il faisait partie, le 22 septembre 1845, de ce malheureux détachement que la trahison fit sortir des murs de Djemma-Ghazouat pour l'attirer au marabout de Sidi-Brahim, et l'y massacrer presque en totalité. Pour lui, fait prisonnier par Abd-el-Kader, il fut un de ceux qu'alla délivrer Mgr du Puch, le vénérable évêque d'Alger. Commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, il y avait dix-huit mois seulement qu'il n'était plus en activité quand la mort l'a frappé à l'improviste, au moment même où il s'apprêtait à descendre de voiture. Peu de militaires auront eu d'aussi nobles états de services, que ce vaillant général.

— *M. de Crouy*, à Compiègne. Il avait été longtemps membre du conseil général de l'Oise.

— *La comtesse Dubois de Saint-Mandé* (née de Turpin), 81 ans, à Paris, où ses vertus et sa charité la faisaient aimer et bénir.

— *Le marquis de Foucauld* (Charles), 80 ans, au château de Dussac (Dordogne). Descendant des anciens ducs de Guyenne, et d'une maison dont les membres ont largement payé, de tout temps, leur dette au pays dans l'armée, la marine ou les hautes charges de l'État, le marquis de Foucauld, en sa longue carrière, demeura profondément attaché aux convictions, aux souvenirs qui avaient régné dans sa famille. Bon et pieux, doux et bienfaisant il n'eut qu'amis autour de lui, et mourut avec la satisfaction de voir trois de ses petits-fils au service de la France. Il a laissé deux filles, l'une mariée au général de division du Puch, frère de l'ancien évêque d'Alger, l'autre au comte de Touchebœuf-Beaumont; et un fils, le marquis Léon, digne héritier de ce beau nom.

— *M. de Frasnois*, 24 ans, à Besançon. Déjà lieutenant de vaisseau en récompense de sa valeureuse conduite aux siéges de Sébastopol et de Pei-Ho, ce jeune, ce brillant officier si plein d'avenir, a été enlevé en trois jours, au milieu de ses parents, par une de ces terribles affections qui tuent non moins sûrement que les balles ennemies.

— *M. de Fleuriau*, à Paris. Ancien directeur du personnel au ministère de la marine, il avait conquis, par de loyaux services, les épaulettes de capitaine de vaisseau.

— *M. de Froidefond de Bellile*, 83 ans, à Paris. Le département de la Dordogne l'eut longtemps pour député.

— *Le vice-amiral baron Hugon* (Amable), sénateur, 80 ans, à Paris. Voici dans quels termes *le Moniteur de la Flotte* a retracé la glorieuse carrière de cet éminent marin, qui pendant 47 années consécutives a si noblement figuré sous nos drapeaux : « Né à Granville en 1783, Amable Hugon était mousse en 1794. L'année suivante, âgé de 12 ans, il était pris par les Anglais, qui le gardèrent quatorze mois.

Digitized by Google

Nommé enseigne le 5 juillet 1805, il est fait de nouveau prisonnier à la suite d'un combat de quatre heures, soutenu contre des forces supérieures. Mais au bout de quatre mois il réussit à s'échapper. Il devient successivement : — lieutenant de vaisseau le 23 mai 1810 ; — chevalier de la Légion d'honneur, le 18 août 1814 ; — capitaine de frégate, le 1er septembre 1819 ; — commandant particulier de Gorée, le 19 mars 1823 ; — et en cette qualité officier de la Légion d'honneur ; — capitaine de vaisseau, le 22 mai 1825. C'est avec ce titre qu'il accomplit sur l'*Armide*, à la bataille de Navarin, le fait d'armes qui fut l'illustration de sa carrière. La hardie manœuvre par laquelle il coula une frégate ennemie, excita les hurrahs frénétiques des Anglais ; elle est demeurée célèbre. Il fut mis à l'ordre des trois escadres, et les trois puissances voulurent le récompenser de cette action d'éclat. La Russie le décora de l'Aigle impériale, l'Angleterre de la croix du Bain, qu'elle accordait pour la première fois à un officier de notre marine. Quant au gouvernement français, il le faisait commandeur de la Légion d'honneur le 18 novembre 1827, et *baron* l'année suivante. — En 1830, le commandement supérieur d'une flottille dans l'armée navale, lui fut confié. Placé, le 31 mars 1831, à la tête de la station du Levant, il fit une guerre terrible aux pirates qui infestaient l'Archipel, et reçut les insignes de grand-officier. En 1836, il commandait l'escadre d'observation de la Méditerranée, et prenait, au milieu des complications que fit naître la question d'Orient, une attitude énergique. A la fin de l'année cette escadre, remarquablement organisée par lui, recevait le nom, qu'elle a depuis conservé, d'escadre d'évolutions dans la Méditerranée. Le 31 décembre il est nommé vice-amiral. Peu de temps après il allait gouverner le Sénégal. Outre les services militaires que nous venons d'énumérer trop rapidement, l'amiral Hugon avait, à plusieurs reprises, siégé au conseil de l'amirauté, et une fois présidé le conseil des travaux. Enfin, le 3 mai 1851 il recevait le grand-cordon de la Légion d'honneur, et l'année suivante il entrait dans le cadre de réserve, puis quelques mois plus tard, au Sénat. »

— *M. Jarry de Mancy* (Adrien), 67 ans, à Paris, où il remplissait avec distinction la place de bibliothécaire et de professeur d'histoire et d'antiquités à l'École des Beaux-Arts. Il était né dans cette ville en 1796, et y avait occupé d'abord, au collége Saint-Louis, sous la Restauration, une chaire d'histoire. Doué d'une très-grande érudition et d'une extrême activité, il a produit de nombreux ouvrages, tous fort estimés. Il appartenait depuis 1843, comme chevalier, à l'ordre de la Légion d'honneur.

— *M. de Kercadio* (Quintin), 79 ans, à Niergnies, près Cambrai. Chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, il avait servi dans la cavalerie et s'était retiré avec le grade de chef d'escadrons.

— *M. le Dhuy* (Carle), 59 ans, à Paris. Romancier sur la fin de sa vie, il débute dans la littérature par le journalisme, et cela sous les auspices de Châteaubriand. C'est dire de suite qu'il était royaliste, et que sa plume possédait un sérieux mérite. La *Quotidienne*, l'*Union catholique*, *la Mode*, le comptèrent parmi leurs rédacteurs ; et ce fut quant il eut renoncé à la polémique qu'alors il publia des romans, dont plusieurs sont doués d'un vif intérêt. En annonçant la mort de cet écrivain à ses lecteurs, l'*Union* de Paris dit de lui : « Il était de ceux qui suivent jusqu'au bout leur drapeau. Il n'a poursuivi ni la richesse ni la renommée ; il

Digitized by Google

a trouvé un prix meilleur : la sérénité de la conscience et la paix de la vie. » — Il nous semble que ces lignes suffisent à rendre vénérable la mémoire d'un homme, d'un publiciste ; quant à nous, notre unique ambition est de mériter un jour un pareil éloge.

— *La comtesse de Leziard du Dezerseul* (née Dupont des Loges), 88 ans, à Rennes.

— *Le comte Luillier d'Orcières*, 75 ans, à Clermont-Ferrand. Les Bourbons l'honorèrent d'une confiance entière, et l'appelèrent successivement aux sous-préfectures d'Issoire, de Barcelonnette, de la Tour-du-Pin, puis au secrétariat général de la préfecture de Seine-et-Oise; et ce fut là, remplissant par intérim les fonctions de préfet, que le trouva la révolution de Juillet. Inutile d'ajouter que depuis lors il est resté fidèle à son serment.

— *M. de Mauduit* (Hippolyte), à Sainte-Marthe (Nouvelle-Grenade), où il représentait la France comme consul. Chevalier de la Légion d'honneur, et ancien officier de la garde royale, nous croyons qu'il était frère de l'écrivain militaire de ce nom qui a fondé et qui dirige encore aujourd'hui, avec un tact si parfait, la *Sentinelle de l'armée*.

— *Madame de Mongascon*, à Paris. Son mari est premier secrétaire de la légation de France, dans le Hanovre.

— *Le général comte Ordener* (Michel), sénateur, 75 ans, à Paris. Né sur les bords du Rhin, à Huningue, ce vaillant soldat, dont le père fut également général, partit en 1802, comme volontaire, dans un régiment de cavalerie, puis bientôt après suivit les cours de l'école de Metz. En 1809, à la suite des campagnes de Pologne, d'Espagne, de Portugal, dans lesquelles il s'était distingué, il fut nommé chef d'escadrons ; celles de Russie, de Saxe et de France lui valurent les épaulettes de colonel ; et ce fut en cette qualité qu'il assista à la bataille de Waterloo, où il recut une grave blessure après avoir accompli des prodiges de valeur. La Restauration le tint à l'écart, mais Louis-Philippe lui envoya le brevet de général et lui confia le commandement du département de Maine-et-Loire. Général de division en 1846, il remplit alors les fonctions d'inspecteur de cavalerie jusqu'en mars 1848, époque à laquelle, par les ordres du gouvernement provisoire, il alla remplacer à Rouen le général Castellane. Et l'on sait s'il y pactisa avec les insurgés qui, le 27 avril, tentèrent de mettre à feu, à sang et au pillage la grande, l'industrieuse cité normande ! Il sabra, il mitrailla tous ces misérables, et s'acquit ainsi la reconnaissance des cœurs honnêtes. La limite d'âge vint, en 1852, le condamner au repos. Toutefois, le Sénat lui ouvrit ses portes à cette même date, ce qui lui permit ainsi de rendre encore d'utiles services à son pays. Il était grand-officier de la Légion d'honneur.

— *La comtesse de Rieux-Songy* (née de la Rochejaquelin), 75 ans, au château du Fresne-Chabot (Vendée). *La Guyenne*, en annonçant ce décès, ajoute ces quelques lignes, que nous nous empresons de reproduire : « Quoique femme et douée de toutes les vertus de son sexe, Mme la comtesse de Songy, digne du noble sang qui coulait dans ses veines, a, pendant les guerres de la Vendée, plusieurs fois donné des preuves de sa fermeté et d'un courage qui prenait sa source dans sa foi de chrétienne et de royaliste, et dans sa tendresse de sœur. »

Digitized by Google

— *Le général marquis de la Roche-Aymon* (Antoine-Charles-Étienne-Paul), 82 ans, au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire). Ayant suivi son père en exil au début de la Révolution, il servit sous les ordres de Condé, puis ensuite dans l'armée prussienne, où il obtint le grade de capitaine-adjudant. La Restauration lui permit de revoir son pays, et le brevet de maréchal-de-camp fut, le 24 août 1814, ainsi que le titre de pair de France (17 août 1815), la double récompense dont son Roi paya son dévouement. Enfin, il commanda successivement dans les départements de la Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, et exerça pendant plusieurs années les fonctions d'inspecteur général de cavalerie. Les événements de Juillet le condamnèrent au repos. Toutefois, il avait accepté ces dernières années, et malgré son grand âge, la vice-présidence du conseil général d'Indre-et-Loire. Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. L'estime et la vénération de tous l'entouraient à Chenonceaux ; à ce point, que plus de deux mille personnes assistaient à son convoi, venues du canton de Bléré et des divers points du département.

— *Le général baron Teste* (François-Antoine), 88 ans, à Angoulême. Doyen de nos généraux de division, il a gagné tous ses grades, et son titre de baron, sur les champs de bataille de l'Empire. Parti volontaire à 17 ans, en 1796 il était déjà chef de bataillon ; puis il devint colonel à Marengo (1800) ; général de brigade à l'affaire de Caldiero, près Vérone (1805) ; et général de division et baron en février 1813, en récompense du courage et de l'habileté dont il fit preuve pendant la campagne de Russie. Louis XVIII ne crut pas pouvoir l'employer ; il resta donc en disponibilité jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe, qui, lui, le rappela à l'activité. Mis à la retraite en 1848, et inscrit au cadre de réserve en 1852, le général Teste n'a joué depuis aucun rôle. Il était grand'croix de la Légion d'honneur, et frère aîné de l'ancien ministre (1846) de ce nom.

— *M. de Vanel* (Armand-Louis-Marcellin), 90 ans, à Pont-Saint-Esprit. Citons en son entier la notice nécrologique qu'on a eu l'excellente pensée de nous adresser sur lui :

« Il est des hommes heureusement doués qui ne peuvent disparaître sans laisser après eux un vide immense. Tel était M. Armand-Louis-Marcellin de Vanel, qui vient de mourir à l'âge de 90 ans, dans les sentiments de foi et de piété qu'il avait toujours manifestés, même dans les camps et à une époque où un faux respect humain exerçait une déplorable influence. Issu par son père, ancien major d'artillerie, d'une noble et ancienne famille du Languedoc, il descendait par sa mère des Tannegui du Châtel. M. de Vanel était né au château de Chevreuil, près Soissons, en 1772. Il sortit de l'Ecole Militaire avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment du Perche ; il émigra avec les princes et fit partie de l'armée de Condé. Une ordonnance du roi Louis XVIII l'ayant nommé chevalier de Saint-Louis en même temps que son frère le chevalier de Vanel, ils furent reçus l'un et l'autre par leur père, alors nonagénaire, qui faisait partie de l'Ordre depuis la bataille de Fontenoy, où, fort jeune, il avait signalé sa bravoure et son rare sang-froid à la tête d'une compagnie d'artillerie. Après avoir été, sous la Restauration, lieutenant-colonel de la 7e légion de la garde nationale du Gard, et membre du conseil

Digitized by Google

d'arrondissement du même département, M. de Vanel résigna ses fonctions en 1830 et se retira à Pont-Saint-Esprit, où pendant trente-deux ans il a continué de répandre le charme de la conversation la plus variée, et l'édification de ses pieux exemples. — AUGUSTIN DE VILLEPERDRIX. »

— *Le comte de Vendeuvre*, au château de Vendeuvre (Calvados). Doué d'éminentes qualités et d'une grande habileté administrative, la Restauration s'empressa de le placer, comme maire, à la tête de la ville de Caen, où de 1816 à 1824 il gagna les sympathies de chacun par sa bienveillance et son équité. Appelé ensuite à la préfecture de Rennes, il s'y vit bientôt entouré des mêmes sentiments d'estime et d'affection; aussi cette noble et catholique cité de Rennes fut-elle longtemps à se consoler de sa perte, lorsqu'en 1830 il la quitta pour rentrer dans la vieille demeure de ses pères, où depuis il séjourna toujours. Il était, nous le croyons du moins, membre des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il laisse trois fils, dont un est officier de cavalerie.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE DE LA NOBLESSE

ET

DES ANOBLISSEMENTS

(Suite)

II

Noblesse Utérine, ou Coutumière.

Le premier chapitre de ce travail était intitulé : *Noblesse Féodale, ou de Nom et d'Armes;* il a figuré dans le N° 1 de cette Revue (Juillet 1862). Aujourd'hui, continuant notre tâche, nous présentons le second, avec le formel dessein de publier désormais, sans nulle interruption, les neuf autres chapitres qui resteront à traiter pour son entier accomplissement.

La Noblesse Utérine, Maternelle, ou Coutumière, la Noblesse transmissible par les Femmes, à toutes les époques trouva de nombreux défenseurs; ce qui implique qu'elle fut souvent attaquée.

Oui, et sans plus tarder nous avouerons que, consulté, nous eussions toujours conclu en sa faveur, car le bon droit était évidemment de son côté, dans le Barrois où elle régnait *légalement*, comme dans la Champagne où le *laisser-faire*, qui est aussi une *sanction*, lui fut perpétuellement acquis.

Cette déclaration nous est dictée par l'attitude même que tinrent — en Champagne surtout — les juges devant lesquels, en 1509, 1557, 1599 et 1668 on la somma de comparaître. Jamais ils ne

Digitized by Google

voulurent la frapper d'amendes, et moins encore l'abolir, renvoyer aux rangs de la roture les personnages qu'elle en avait tirés..... Pareille conduite est bien faite alors pour démontrer à nos générations que les anoblissements venus d'une telle source ne sont pas « *une fable historique* (1), » ainsi qu'on s'est efforcé récemment d'en établir la preuve (2). Comment supposer, en effet, qu'à trois différentes reprises Bailliages, Présidiaux, Parlement eussent hésité à prononcer contre les prétentions de la Noblesse Utérine Champenoise, s'ils les avaient reconnues dénuées de fondement, usurpatrices?... On aura beau s'ingénier à commenter le texte des Coutumiers; dire qu'on y aperçoit interpolations, substitutions de mots, cela n'influencera en rien les esprits *impartiaux*; ils croiront toujours que si nos Anciennes Juridictions déboutèrent de ses requêtes la Noblesse Féodale, qui voulait l'abolition de la Noblesse Utérine, c'est que très-positivement cette dernière eut pour elle, outre une possession plus que séculaire, la tolérance, l'*appui même de la Royauté*—nous le prouverons—comme aussi la Coutume..... qui faisait loi.

Et maintenant que nous avons franchement, consciencieusement posé, justifié notre opinion sur ce point historique d'une grave importance, rassemblant les pièces du procès, faisons entendre témoins à charge et à décharge, à seule fin que nos lecteurs puissent à leur tour prononcer en pleine connaissance de cause.

Ce fut la tradition, chronique vivante, écho rarement infidèle des premiers âges de tous les peuples, qui chez nous révéla à nos plus anciens annalistes l'origine de la Noblesse Utérine en Champagne. Beaucoup le savent — car on l'a cent fois raconté depuis plusieurs siècles — le corps des Patriciens de cette contrée fut tellement maltraité en 841, sur le champ de bataille de Fontenay — où les fils de Louis le Débonnaire se disputaient l'Aquitaine et la Neustrie — qu'afin de réparer ses pertes on inscrivit cette clause dans les Coutumes : « Désormais le Ventre, c'est-à-dire la Mère, anoblira les » enfants, lors même que le père sera roturier. »

Une telle origine n'a rien d'invraisemblable, et pour notre part

(1) *Union* (de Paris), N° du 7 avril 1861, article relatif à la brochure de M. Anatole de Barthélemy *contre* la Noblesse Maternelle en Champagne.

(2) *Recherches sur la Noblesse Maternelle*, brochure in-8° de M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1861, chez Aubry.

Digitized by Google

nous la préférons à celle qu'adoptait Pierre Grosley (1) en 1752, quand il émettait la pensée que « les comtes de Champagne avoient » pu concéder ce privilége pour faciliter l'alliance des Filles Nobles » avec les Commerçans. » Enfin une troisième opinion s'est produite, selon M. Anatole de Barthélemy (2), laquelle a cherché dans les Croisades la nécessité desdits anoblissements, que les pertes causées à la Noblesse par ces expéditions auraient pour lors rendus nécessaires..... Il en est de cette troisième version comme de la seconde : nous la répudions au profit de la première; car celle-là, rapportée par tous nos historiens depuis un temps immémorial, est la seule dont il nous semble sage de rester armé. Qui ne sent, d'ailleurs, que le dire de Grosley — faciliter l'alliance des Filles Nobles avec les Commerçants — tombe de lui-même devant la répugnance marquée qu'au moyen âge la Classe Noble éprouva pour la Classe Marchande?... Et l'on comprend aisément encore à quel point il aurait été extraordinaire — en admettant la supposition relative aux Croisades — de voir la Champagne exceptionnellement nantie de ce privilége, lorsque tant d'autres comtés français avaient eu nécessairement aussi leur Noblesse décimée en Palestine?

Ceci expliqué, fournissons nos pièces PROBANTES, en commençant par celles qui concernent la *Champagne*, et en observant que leur rédaction remonte au XIIIe et au XVe siècles.

§ Ier. TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DE LA NOBLESSE MATERNELLE.

I. Coutumiers Généraux et Particuliers.

1° *Coutume établie le jour de Noël 1224, et dite du roy Thiebaulx* (3). — « Il est coutume en Champaigne que se enfens nobles demeurent de père et de Mère, soient Nobles ou de père ou de Mère; se il y a hoir ainsné, il doit avoir l'avouerie de ceulx qui sont soubzaagiez : et tant comme ils seront en avouerie, li avoué n'en perdront ne gaigneront. »

2° *Coutume générale de Champagne et de Brie.* — « Ceux-là sont tenus Nobles, qui sont issus de père ou de Mère noble. Il suffit que le père ou la Mère soit noble. L'un et l'autre, étant nobles, donnent la noblesse à leur famille. »

(1) *Recherches sur la Noblesse de Champagne.*

(2) *Loco citato.*

(3) C'est Thibaut VI, d'abord comte palatin de Champagne et de Brie, puis roi de Navarre du chef de sa mère. Né en 1201, il mourut en 1253, et, parfait troubadour, mérita le surnom de *Faiseur de chansons.*

Digitized by Google

3° *Coutume de Châlons.* — « Le Ventre affranchit et anoblit. (Article 2). »

« Nobles yssus de père noble, Mère noble ou roturière, et ceux qui sont yssus de père roturier et Mère noble, sont exempts des droits de thonleu, grand et petit guet, de prévost et forage, et en ce qui est de leur creu; encores qu'ils vivent roturièrement. (Article 3.) »

4° *Coutume de Chaumont.* — « Quant aux Nobles, l'on tient coutume estre audit Bailliage, que ceux-là sont dits et reputés nobles, qui sont nez et issus en mariage de père et de Mère nobles, ou de père noble et de Mère non noble, ou de Mère noble et de père non noble; et qu'il suffit l'un d'iceulx père ou Mère estre noble, à ce que le fruict soit noble. (Article 2.) »

5° *Coutume de Meaux.* — « Entre gens nobles, le fruict ensuit la condition du père ou de la Mère; car il suffit que l'un des conjoincts par mariage soit Noble, à ce que les enfans qui en ystront soient censez et reputez personnes nobles : tellement, que si la Mère estoit venue de noble lignée, soit conjoincte par mariage à un homme roturier, les enfans qui en ystront sont reputez nobles, supposé que le père ne le soit pas. (Article 4.) »

6° *Coutume de Sens.* — « Les enfanz nais de père ou Mère noble, sont reputez Nobles, posé que l'un d'iceux père ou Mère soit roturier. (Article 60.) »

7° *Coutume de Troyes.* — « Les aucuns sont nobles, les aultres non nobles. Ceux sont Nobles, qui sont yssus en mariage de père ou de Mère nobles; et suffit que le père ou la Mère soit noble : posé que l'autre desdits conjoints soit non noble ou de serve condition. (Article 1er.) »

8° *Coutume de Vitry.* — « Quand sont deux conjoints par mariage, le mary franche personne et la Femme noble, et ladite Femme va de vie à trespas, délaissez enfans, le fils aisné aura son droit d'ainesse en la succession de sadite Mère, ainsi qu'ès successions des Nobles. Et si le père estoit de serve condition, ledit fils, en renonçant à tout ce qui seroit du costé serf, auroit pareil droit que dessus. Toutesfois, à Chasteau-Thierry et Chastillon, il suffiroit que ledit fils renonçast à ce qui chet en morte-main; et ne peut l'enfant venu de franc ventre, renoncer au costé franc, pour prendre le serf. (Article 69.) »

Nous pourrions arrêter là nos citations, les textes qu'on vient de lire étant aussi nombreux que formels; mais dans un tel sujet, laisser à l'écart le moindre document, serait commettre une lourde faute. Continuons alors d'interroger chronologiquement, sur faits et articles, l'histoire et la jurisprudence, en ce qui touche, bien entendu, la Noblesse Utérine Coutumière.

II. Jurisconsultes et Généalogistes Anciens et Modernes.

1° *André Tiraqueau.* — « Statutum potest facere nobilem vel ignobilem ex genere Materno. (De Nobilitate et jure Primogenitorum, cap. XVII, n° 22; un vol. in-fol. Lugduni, 1574.) »

On a dit de ce magistrat : « Il travailla avec zèle à purger le

Digitized by Google

» Barreau des chicanes qui s'y étaient introduites, et administra la » justice avec une intégrité peu commune. » Tiraqueau mourut en 1558 après avoir siégé, comme conseiller, au Parlement de Paris.

2° *Jean Bacquet.* — « Par Coutume duement homologuée, les enfants, par le moyen de leurs Mères, peuvent être Nobles..... (Du Droit des Francs-Fiefs, Anoblissements, etc., chap. II, n° 5; un vol. in-fol. Paris, 1592.) »

Moréri nous apprend que Bacquet, avocat du Roi en la Chambre du Trésor, à Paris, « étoit non-seulement très-profond dans les » matières du domaine, dans le droit Coûtumier, mais aussi dans les » loix Romaines. » Il termina ses jours en 1597.

3° *André de la Roque.* — « La Coutume de Champagne et de Brie autorise la Noblesse Maternelle..... Les historiens anciens et modernes qui font mention de cette manière d'anoblir en Champagne, demeurent bien d'accord que l'origine en vient de ce que la plus grande partie de la Noblesse de cette Province ayant été tuée en une bataille l'an 841, leurs Veuves eurent le privilége d'anoblir les Roturiers qu'elles épousèrent, et que les enfants qui en sortirent furent estimés Nobles... Cet anoblissement est général chez lesdits Champenois... (Traité de la Noblesse et de toutes ses différentes espèces, chap. XL; un vol. in-4°. Paris, 1678.) »

Le Traité ici invoqué a joui et jouit encore d'un grand crédit, car André de la Roque, gentilhomme normand, « Fit sa principale » étude de la connoissance des généalogies et des armoiries. Il avoit » apporté à cette recherche une mémoire prodigieuse. *Il connoissoit* » *tous les défauts des familles, et sembloit prendre plaisir à les* » *publier*. (Huet, Origines de la ville de Caën). » La Roque décéda à Paris, au début de 1687.

4° *Pierre Grosley.* — « On regarde la Noblesse Utérine comme faisant partie du droit commun de la Champagne.... C'est un usage consacré par une loi écrite, par une tradition constante, par les titres les plus authentiques, enfin par l'autorité unanime des auteurs les plus respectables.... Et les Nobles de Mère portent la qualité d'écuyers, en vertu desdites Coutumes. (Recherches sur la Noblesse de Champagne, pages 198-239; un vol. in-12. Paris, 1752.) »

Avocat et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Grosley naquit dans la capitale même de la Champagne, en 1718. Il étudia constamment l'histoire de sa province, consigna dans divers recueils le fruit de ses doctes recherches, et laissa, suivant plusieurs biographes, « le renom d'un écrivain spirituel, » d'un légiste plein d'une érudition solide et d'une critique saine. » Il termina sa carrière en 1785.

5° *Louis Chérin.* — Nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage où cet auteur si compétent a « *reconnu l'existence légale de la Noblesse Utérine Champenoise;* »

Digitized by Google

néanmoins, nous le faisons intervenir en ce débat, car M. Anatole de Barthélemy lui-même le range au nombre de nos partisans (1). Voici toutefois le titre dudit ouvrage : Discours sur l'Origine de la Noblesse, ses Différentes Espèces, ses Droits, ses Prérogatives, la manière d'en établir les Preuves, et les causes de sa Décadence; un vol. in-8°. Paris, 1788.)

Généalogiste des Ordres du Roi, et Conseiller à la Cour des Aides, Louis Chérin, dont le père fut un de nos plus savants héraldistes, était, avant 1790, chargé de l'examen des actes ayant trait à la féodalité. Mort en 1799, il a laissé un nom qui fait autorité en ces matières.

6° *Julien Laferrière.* — « Il est un point qui demande aussi notre attention, et qui distingue les Coutumes de Champagne *du droit de toutes les autres provinces*, c'est la transmission de la Noblesse par les Femmes, avec toutes ses conséquences. (Histoire du Droit français, tome VI, pages 69-70; six vol. in-8°. Paris, 1846-1858.) »

Jurisconsulte, et actuellement membre de l'Institut, M. Laferrière occupa, de 1836 à 1846, la chaire de droit administratif à la Faculté de Rennes, et fut ensuite inspecteur général de nos Facultés de droit. Il a de plus publié déjà de nombreux volumes sur la jurisprudence et la législation; tout son passé donne donc une extrême valeur au témoignage que nous avons eu à lui demander.

7° *Paul Biston.* — « En ce qui concerne l'existence actuelle de la Noblesse Maternelle en Champagne, les Coutumes en cette matière ont conservé force de loi : Il est de principe, en effet, qu'on peut, dans les pays ci-devant Coutumiers, demander l'application de la Coutume autrefois en vigueur sur telle ou telle partie du droit qui n'a pas été réglée par la loi nouvelle.... (De la Noblesse Maternelle en Champagne, et de l'abus des changements de noms; brochure in-8°, 1859.) »

M. Paul Biston est un des avocats les plus distingués du Barreau de Châlons-sur-Marne, et nous savons qu'il a longuement et consciencieusement étudié le droit coutumier.

8° *Le comte P. de Sémainville.* — « Dans les derniers temps, deux provinces de France avaient conservé la Noblesse Utérine consacrée par leurs anciennes Coutumes : c'étaient la Champagne et le Barrois..... En l'absence d'aucune nouvelle loi politique contraire, les personnes vivant dans les pays autrefois soumis aux Coutumes de Champagne, de Brie,.... doivent donc continuer à recevoir la Noblesse de leur Mère aussi bien que de leur père, immédiatement et de plein droit, conformément à ces deux Coutumes.... (Code de la Noblesse française, pp. 234 et 245;.... un vol. in-8°, 2e édition. Paris, 1860.) »

Ancien magistrat, M. le comte P. de Sémainville en publiant le travail auquel nous venons d'emprunter ce dernier passage, a rendu

(1) *Recherches sur la Noblesse Maternelle*, page 1, note 1re.

Digitized by Google

un immense service aux familles nobles, d'autant mieux que, juriste prudent et exercé, il n'a rien avancé, dans ce livre, qu'il ne l'ait appuyé de preuves irrécusables. Aussi M. *E. Dalloz*, le journal *l'Audience* et divers autres organes ou critiques spéciaux, ont-ils fait au Code de la Noblesse française le meilleur accueil.

De Tiraqueau jusqu'au comte de Sémainville, c'est-à-dire de 1543 à 1860, les opinions, on vient de le voir, n'ont jamais varié sur la légitimité de la Noblesse Maternelle; et nous affirmons qu'il serait impossible, n'importe en quelle cause, de mettre de son côté de plus puissants, de plus loyaux auxiliaires que les huit jurisconsultes dont nous avons invoqué la science et l'autorité. Jaloux, du reste, de ne laisser à nos lecteurs aucun doute à cet égard, nous avons eu soin, par quelques notes biographiques, de les éclairer sur le passé de ces divers auteurs, sachant que de tels renseignements augmenteraient encore la force de leurs déclarations.

Mais — car il nous tarde d'en finir — appelons nos derniers témoins.

III. Principaux Arrêts Recognitifs.

1346. — PHILIPPE VI accorde, en juillet, des *Lettres patentes* à Girard de Chastelvillain, demeurant à Vitry en Partois, « qui le *confirment*, et sa postérité née et » à naître, *dans la Noblesse, comme issu de Sébilète*, fille de la sœur de Monsieur » Girart Descos, Chevalier, et du lignage du Seigneur de Jaucourt. » Cette confirmation contient les enquêtes faites par les Baillis de Chaumont et de Châlons, l'an 1305 et 1315, « comme Sébilète *étoit Gentilfemme*, et descendue de celles ici » nommées. » (Registres de la Chambre des Comptes et du Trésor des Chartes, pendant les années 1345-1347, n° 272.)

1431. — Jugement en faveur de François Jacquinot, de Philippes et de Catherine de la Gamoise, qui furent « exempts du tribut appelé jurée, et *déclarés Nobles* » *à cause de Jeanne leur Mère*, fille de François Jacquinot. » Ce jugement fut confirmé en la personne de Gillette de la Gamoise, par Arrêt des Généraux des Aides à Paris, du 17 janvier 1484.

1440. — Jugement pour exemption du même tribut, rendu le 10 janvier au profit d'un sieur Doudinot, de Dijon; et cette sentence est remarquable surtout en ce qu'elle « *fait défenses* au Procureur du Roy du Bailliage de Troyes, *de plus* » *nier la Coûtume, que* LE VENTRE ANOBLIT. »

1447. — CHARLES VII, au mois de décembre, fait expédier de Bourges des *Lettres de réhabilitation* pour Jean-Gaspard Bureau. Elles portent : « Lesquelz » Bureau sont yssuz de Gentilshommes et de Damoiselles de *la Champagne*, OU » LE VENTRE ANOBLIT. »

Digitized by Google

1449. — Jugement, le 26 août, du Lieutenant du Bailly de Troyes, par lequel Nicolas de Marisy, poursuivi depuis 1446 au nom du collecteur du droit de jurée, est « déclaré — *ayant fourni preuve de Noblesse Maternelle* — Noble et Gentil-» homme, attrait de noble lignée, habile à joïr et uzer des privileges et franchises » que joïssent et uzent les Nobles et Gentizpersonnes du comté de Champagne... »

1483. — Arrêt de la Cour des Généraux des Aides à Paris, du 7 août, qui » déclare Jean Gouyer *Noble du côté de Thiénette Baudrier sa Mère*, bien que » né d'un père non-Noble. »

1486. — Sentence du Bailly de Château-Thierry, du 20 juin, par laquelle Louis le Dieu « est dit *Noble du côté du Ventre*, et exempt de toute imposition. »

1487. — Sentence du Bailliage de Troyes, prononcée le 20 décembre, et portant que « Jean de Châteaurut étoit *Noble du côté de Guillemette Vivien sa Mère.* »

Enfin, comme nous ne saurions rapporter ici tous les Arrêts qui furent prononcés en faveur de la Noblesse Maternelle dans les divers Bailliages de la Champagne, au Parlement de Paris et au Conseil du Roi, nous allons au moins grouper les dates et les noms suivants, pour montrer que, de 1346 à 1785, la jurisprudence, sur ce point si délicat, n'a jamais varié dans ladite province.

Arrêts du :			*Rendus sur la requête de :*	*Et déclarant :*
11 juin	1490	—	Jean de Pelleterat.	Tous ces personnages « *Nobles du* « *côté de leur Mère,* « et habiles a joïr et « uzer des Privileges « et Franchises devo- « lus es Gentilzhomes « Champenois, quoy « que yssuz de peres « Roturiers. »
9 août	—	—	Gilles Bellot.	
25 février	1491	—	Pierre le Bay.	
1er avril	1507	—	Jean de Chasteaurut.	
4 octobre	1509	—	Jean de Saint-Aubin.	
18 juin	1526	—	Pierre Paillot.	
7 juillet	1530	—	Jean Forest.	
9 août	1535	—	Divers Nobles de Sommeson.	
30 octobre	1535	—	Thomas Fouquet.	
9 avril	1537	—	Nicolas de Chasteaurut.	
11 septembre	1548	—	Nicolas Bizet.	
26 mars 23 mars	1555 1556	—	Benoist le Dieu.	
3 juin	1559	—	Estienne Bruchie.	
14 novembre	1568	—	Enfants Gilles le Dieu.	
9 février	1575	—	Michel Girardin.	
25 mai	1582	—	François Paillot.	
19 juillet	1591	—	Pierre de Montiot.	
22 novembre	1597	—	Jean Brucher.	
11 janvier	1608	—	Nicolas Sauvage.	
20 septembre	1621	—	Jean Paillot.	
7 septembre	1621	—	Pantaléon Cornuat.	
27 avril	1627	—	Christophle Angenoust.	
14 mars	1633	—	Simon Parisot.	
. . . . .	1785	—	Bourlon d'Arrigny.	

Digitized by Google

En lisant les Arrêts, les Actes que nous venons de signaler, et qui presque tous avaient été mentionnés déjà par le plus érudit des héraldistes, par André de la Roque, au chapitre XL de son *Traité de la Noblesse*, on aura remarqué, nous l'espérons bien, que le Pouvoir Judiciaire ne fut pas seul à proclamer qu'en Champagne le VENTRE ANOBLISSAIT. Deux de nos Rois, Philippe VI et Charles VII, l'un en 1346, l'autre en 1447, reconnurent en effet, par Lettres Patentes et de Réhabilitation, l'autorité des Coutumes Champenoises en ce qui concernait les Anoblissements par les Femmes. Cette double sanction royale est précise, inattaquable; elle suffirait même à légitimer, en dehors de toute jurisprudence, les prétentions des Gentilshommes qu'on essaie de rayer aujourd'hui de maint *Nobiliaire*. Mais combien n'acquiert-elle pas de force et d'importance, en présence de ces nombreux Arrêts, non moins définitifs, non moins authentiques?....

Qu'on prononce! — Pour nous, la question est jugée; ce qui, toutefois, ne doit pas nous empêcher de produire les quelques témoins *à charge* dont nous avons parlé au début.

§ II. TÉMOIGNAGES CONTRE LA NOBLESSE MATERNELLE.

I. Jurisconsultes et Généalogistes Anciens.

1° *Philippe de Beaumanoir*. — « On doit savoir que trois estas sunt entre les gens du siecle : li uns de gentillece, li autres de cil (*ceux*) qui sunt franc naturelment, si come cil qui sunt de *Frances Meres;* et ceste francise ont tuit (*tous*) cil qui poent (*peuvent*) et doivent estre apelé Gentilhome. Mais tuit li franc ne sunt pas Gentilhome; ançois (*ainsi*) a grant diference entre les Gentix Homes et li autres Frans Homes de poesté, car on apele cil qui sunt estrait de franque lignié, si come de roys, de ducs, de comtes ou de chevaliers, Gentix; et ceste gentillece est toz jors raportée de par les peres *et non de par les Meres;..... et combien l'on soit Gentix Home de par la Mere, l'on ne pot estre chevalier* se li Roys ne font grace especial.... »

De ce texte — où il est dit que les Femmes Nobles donneront la franchise, la roture libre, mais non la « gentillece, » puisque l'enfant qu'elles auraient d'un roturier ne pourrait être chevalier sans la volonté du prince — de ce texte on ne saurait tirer aucun parti contre la Noblesse Utérine Champenoise; et voici pourquoi : C'est que Philippe de Beaumanoir, grand-bailli de Senlis, qui le composa vers 1283, l'inscrivit dans les *Coutumes de Beauvoisis*, et non pas

Digitized by Google

dans les Coutumiers de la Champagne. On aurait donc tort de s'en armer pour combattre le privilége que nous défendons. Le faire, serait aussi peu sensé que vouloir, en territoire étranger, arguer des lois de son pays pour échapper à l'action des juges du lieu.

2° *Commissaires et Praticiens Champenois.* — Lorsqu'à la fin du XVe siècle les rédacteurs de la Coutume de Meaux firent lecture de leur travail aux Trois Ordres du Bailliage, quelques assistants s'élevèrent en ces termes contre la Noblesse Maternelle : « Communement, es pays de Champagne et de Brie, on dict que *le » Père ennoblist et le Ventre affranchist;* d'où nostre demonstrance qu'il est de » necessité, auparavant que un enfanz seit censé et reputé Noble, qu'il seit yssuz » de pere Noble. » — Enfin plus tard, en 1661, les Commissaires envoyés au nom du Roi dans les provinces, pour y rechercher les Faux Nobles, crurent devoir à leur tour refuser aux Champenois issus de « Gentilz Femmes et de peres roturiers, » le titre d'écuyer.

Répondre à ce passage, est facile, et la brochure de M. Anatole de Barthélemy, déjà citée, nous fournira nos arguments. Dans cet opuscule destiné à battre en brèche la Noblesse Utérine, et où se rencontrent nécessairement les deux allégations ci-dessus, nous voyons en effet :

En ce qui touche la première — le Père ennoblist et le Ventre affranchist — que les Commissaires voulurent connaître le sentiment de l'assemblée. Donc, nous disent-ils, « Demandasmes les opi- » nions et advis des gens d'Eglise et autres du Tiers État; *lesquels » furent de diverses opinions*, les uns pour l'affirmation, les autres » pour la negation. Au moyen de ladite diversité, fut par nous ledit » article..... remis à la Cour. » — LAQUELLE, on le sait, LAISSA LES CHOSES EN L'ÉTAT !!

Et en ce qui a trait à la seconde — le refus du titre d'écuyer aux Nobles de Mère — Messieurs les Commissaires se virent gourmandés de leur zèle, et bel et bien leur fut enjoint « DE NE PAS S'OCCUPER » DE CEUX QUI JUSTIFIAIENT DE LEUR NOBLESSE PAR LES FEMMES. »

— Est-ce assez clair, assez décisif ?...

3° *Louis de Caumartin.* — Conseiller du Roi et Intendant de Justice en Champagne, ce personnage dressa en 1673 un *Armorial* de ladite province, « et se » garda bien d'y admettre les Familles qui prétendaient à la Noblesse Maternelle, » observe encore M. Anatole de Barthélemy.

Nous n'ignorions pas ce fait, sachant depuis longtemps que parmi les préposés à la recherche des « usurpateurs du tiltre de Noblesse, »

Digitized by Google

Louis Lefèvre, seigneur de Caumartin, se montra l'un des plus ardents, certain de plaire ainsi aux Gentilshommes de « hault » paraige. » Et quand nous aurons ajouté qu'il n'appartenait, lui, qu'à la *Noblesse de Robe*, nous pensons qu'on devinera aisément quel secret mobile le porta à se donner le plaisir d'une telle exclusion ; — exclusion n'infirmant en rien, du reste, les pièces par nous produites.

II. Nobles de Race.

A diverses époques, notamment en 1509, 1557, 1661 et 1668, les Nobles de Père et de Mère s'efforcèrent, en Champagne, de provoquer l'Abolition de la Noblesse Utérine. Ils ne purent y parvenir, nous l'avons plusieurs fois établi. Seulement, ce que nous n'avons pas encore rapporté, ce sont les moyens qu'ils firent valoir en leurs requêtes. Offrons-en donc un échantillon, car il est bon, à tous égards, que chacun les connaisse et les apprécie :

« D'abord, les Coutumes, qui sont établies par le Peuple, ne peuvent disposer que de ce qui relève de l'autorité du Peuple : or, c'est le Souverain, et non pas le Peuple, qui peut anoblir, et la Coutume ne peut empiéter sur les attributions du Souverain. Ensuite, en admettant que les enfans issus d'un Serf puissent ainsi être déclarés Nobles, le nombre des Nobles se multiplieroit en peu de temps de telle façon, que personne ne payeroit plus la taille, l'impôt, et ne prendroit part aux charges publiques : il ne faudroit pas beaucoup d'années pour que tous les François fussent Nobles, *depuis l'écorcheur et le porcher*, jusqu'à l'homme de *la condition plus vile encore* (1). »

Tels étaient les arguments qu'en 1509 les Nobles de Père et de Mère faisaient valoir en Bailliage de Troyes; et tels furent également ceux que portèrent plus tard leurs descendants, devant les Hautes Juridictions du Royaume. On voit leur sérieux et surtout leur convenance!... Aussi le silence — *un silence complet* — vint-il toujours les réduire à néant.

III. Ecrivains et Héraldistes Modernes.

Si nous n'avions pas résolu de porter la lumière sur tous les points de la question pendante, nous dirions immédiatement que

(1) Nous trouvons ce document dans la brochure de M. Anatole de Barthélemy, mais nous ignorons à quelle source cet élève si distingué de l'Ecole des Chartes, l'a puisé; il a oublié de le dire.

Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy est le seul héraldiste moderne dont l'opinion, à l'égard de la Noblesse Maternelle, s'éloigne de la nôtre, ou, mieux, de l'histoire et du droit coutumier. Mais désirant ne rien laisser dans l'ombre, nous mentionnerons, comme ayant soutenu la même thèse que cet estimable publiciste :

1° *M. Edouard de Barthélemy* — son frère. Voué depuis longtemps aux études héraldiques et archéologiques, et connu par de nombreux ouvrages, ce docte écrivain croyait encore, en 1860, à l'existence d'une Noblesse Utérine Champenoise ; et cela, nous dit-il, » *sur l'autorité de témoignages émanés d'auteurs graves* (1). » Ce ne fut qu'en 1861, après avoir aidé son frère à rassembler les pièces de la brochure dont nous avons parlé, qu'il cessa d'y croire. Et ce fut alors aussi que

2° *Le Journal* l'Union (*de Paris*) — rendant compte de ladite brochure, en épousa si chaleureusement les conclusions, qu'il s'écria : » ..... Désormais, il faudra renvoyer la Noblesse Maternelle avec ce » terrible Droit du Seigneur, et *tant d'autres fables historiques !* » N'en déplaise à L'UNION, qui a toutes, toutes nos sympathies, elle fut étourdie ce jour-là, car elle dénatura passablement, au profit de la *mythologie*, et faute sans doute d'une lecture attentive, le jugement porté par

3° *M. Anatole de Barthélemy* — comme on en restera bien convaincu devant les passages suivants, que nous allons extraire du travail de cet auteur, pour les réfuter ensuite :

« Depuis quelque temps, les prétentions nobiliaires de certaines personnes ont fait penser de nouveau au privilége que les Femmes Nobles auraient eu, en vertu d'anciennes Coutumes locales, de transmettre la Noblesse, de leur chef, soit à leurs enfants, soit à leurs époux. N'a-t-on pas été jusqu'à soutenir qu'aujourd'hui même une Fille Noble, épousant un Roturier, dans les anciens bailliages de Chaumont, Troyes, Vitry, Meaux, Sens, Saint-Mihiel ou Bar-le-Duc, donnait de plein droit à ses fils la qualification d'écuyer et le droit de prendre ses armoiries ? Bien entendu que ses filles hériteraient aussi du privilége de continuer cette transmission. — Je crois qu'il est temps d'étudier sérieusement si cette Noblesse Maternelle a jamais existé régulièrement en France, quelle est son origine, et ce qui peut en subsister encore aujourd'hui..... Nous allons passer en revue les textes qui se

(1) Voir le tome Ier de son *Histoire et Monuments du Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, à la page 268, ainsi que l'*erratum* qui le termine (deux vol. in-8°. Paris, 1861).

Digitized by Google

rattachent à cette question, et *tâcher de prouver* que la Noblesse Utérine n'est pas autre chose qu'*une fiction perpétuée par l'amour-propre* intéressé de ceux qui voulaient à tout prix éviter d'être roturiers..... »

Et M. Anatole de Barthélemy se livre aussitôt à cet examen, cite les Coutumiers, déclare le plus ancien de tous — celui de 1224, dit du roi Thiebaulx — « *singulièrement altéré, dénaturé* par les « jurisconsultes chargés plus tard de le reproduire; » — entame ensuite de longues dissertations sur le droit féodal; soutient les prétentions des Nobles de Race; blâme, incrimine les juges qui ont donné raison, contre eux, à la Noblesse Maternelle; — puis enfin, après une si complète opposition, n'en arrive pas moins à reconnaître :

« Que le CONSEIL D'ÉTAT, saisi de la question, *évita de donner une solution ;* — qu'*on ordonna aux Intendants de la laisser pendante;* — qu'*on imposa silence aux Préposés* à la recherche des *Faux Nobles*, sur ce point, et qu'*on leur enjoignit* de ne pas s'occuper de ceux qui JUSTIFIAIENT DE LEUR NOBLESSE PAR LES FEMMES. » — Enfin, « Que la question de *la Noblesse Utérine*, en Champagne, N'A ÉTÉ *ni approuvée*, NI IMPROUVÉE OFFICIELLEMENT. »

Alors, à quoi bon, aujourd'hui, la remettre sur la sellette?..... Aurait-on la pensée de l'assigner à comparoir devant Messieurs du Conseil du Sceau?.... Ou croit-on point que l'imposant assemblage de preuves officielles, d'arrêts, de *Lettres royales* que l'histoire nous a conservé pour la défense des droits de la Noblesse Utérine, va crouler sous le poids de l'argumentation plus qu'intempestive à laquelle on s'est livré contre elle?....

Nous ne savons..... Mais ce dont nous sommes pleinement convaincu,

— et là commence notre Conclusion —

c'est que le plaidoyer systématique de M. Anatole de Barthélemy — répétons-le — n'influencera en rien, malgré son habileté, les personnes qui pour étudier une opinion controversée se font un constant devoir de rassembler, de parcourir *toutes* les pièces du procès. Or, telle a été notre façon de procéder, dans le présent débat · nous avons mis *sans exception*, *nous*, sous les yeux du Lecteur, les documents pour et les documents contre. Aussi aimons-

Digitized by Google

nous à croire qu'on s'empressera, parfaitement éclairé, de dire avec nous :

— Non, la Noblesse Utérine n'est pas « une *fable historique;* »

— Oui, depuis nombre de siècles, la Noblesse s'est transmise légalement, en Champagne, par les Femmes;

— Non, les descendants d'une Damoiselle de cette province et d'un Roturier, n'ont jamais été, ne sont pas de « Quasi-Nobles, de » Pseudo-Gentilshommes; » car les Coutumes, nos Rois, les Bailliages, le Conseil d'État, le Parlement, et cela jusqu'en 1785, ont proclamé le contraire.

Quant à la *Noblesse Utérine établie dans le* BARROIS, nul encore n'a tenté d'élever le moindre doute sur sa légitimité; et M. Anatole de Barthélemy lui-même, tout en cherchant à en faire » une véritable substitution subordonnée au bon vouloir du Souve- « rain, » n'a pu s'empêcher de constater que deux fois, en 1580 et en 1707, elle fut solennellement reconnue par les ducs Charles III et Léopold Ier.

Nous lui en donnons acte, et engageons ceux qui désireraient se renseigner plus amplement sur ladite question, à lire la brochure de ce savant archéologue; ils y trouveront, en dehors des points ici traités, la réfutation érudite, victorieuse, de croyances erronées touchant certains anoblissements exceptionnels par les femmes, et maints textes précieux qu'on tenterait vainement de rencontrer ailleurs.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

(Le chapitre III, traitant de la *Noblesse inféodée, ou Anoblissements par les Fiefs,* paraîtra prochainement.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS HÉRALDIQUES

I

Nous avons déjà, ailleurs, esquissé à grands traits les singularités de tout genre que nous ont montrées nos études sur la science héraldique ; science n'offrant à son début qu'un horizon bien borné mais qui finit ensuite par dérouler aux regards étonnés un champ si vaste, qu'il est impossible d'en mesurer l'étendue.

Ce fait est commun d'ailleurs à toutes les sciences : si l'on se contente de rester à la superficie, l'intérêt est faible. mais si au contraire, l'amour de l'étude aidant, on creuse sans cesse, on découvre chaque jour de nouveaux trésors — trésors singuliers qui excitent peu la convoitise, mais qui n'en procurent pas moins des jouissances bien vives à ceux qui savent les apprécier — et s'en contenter.

Chaque fois que le hasard nous a mis sur la trace du *pourquoi* de quelques armoiries dont la composition avait éveillé en nous un certain sentiment de curiosité, nous avons patiemment continué nos investigations jusqu'à ce que nous ayons eu satisfait notre désir de connaître — sans nous préoccuper en aucune façon de l'utilité historique de notre recherche — plaisir du chasseur qui suit une piste, voilà tout.

Il est résulté de cette manie de chercheur, une collection de notes dont l'ensemble peut former des volumes. — C'est la publication de quelques-unes d'elles que nous offrons aux lecteurs de la *Revue*, en les priant, si ce que nous avons découvert était déjà connu d'eux, de ne pas nous en faire un crime. — Nous n'avons rien inventé de ce que nous racontons, il est donc très-probable que d'autres avant nous le savaient.

Les **de Gramont, ducs de Caderousse :** portent pour armoiries *d'azur à trois têtes de reine de carnation, couronnées d'or à*

Digitized by Google

l'antique. Suivant la tradition, ces armes furent concédées à un membre de la famille de Gramont pour avoir tué en duel un géant qui faisait la guerre à trois sœurs, filles et héritières d'un roi d'Ecosse.

La maison **de Pons de Thors**, en Saintonge, porte *d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces*. Les trois bandes d'or représentent trois ponts sur lesquels se signala le sire de Pons; et les trois bandes de gueules, le sang des ennemis qu'il tua, ainsi que le constatent les vers suivants qui se trouvent consignés dans les vieux Nobiliaires :

Puis vint le brave Pons, qui d'un bras sans repos
Sur trois ponts de Charente arrêta tous les Goths;
Il porte le beau nom de ce fait mémorable
Pour en rendre à jamais le souvenir durable;
Et comme un fier vainqueur encore que vaincu
Il ose de trois ponts enrichir son écu.

La maison **de Félix du Muy**, d'Aix en Provence, mais originaire de Savoie, porte *de gueules à la bande d'argent, chargée de trois F de sable*. Le comte de Savoie accorda les F à cette famille pour la récompenser des services qu'elle lui avait rendus pendant la guerre civile, ces F signifiant *felices fuerunt fideles :* les Félix furent fidèles.

Une autre famille de Provence, celle des **Porcelets de Maillane**, d'Arles, porte *d'or, à la truie de sable*, et les symbolistes seraient bien en peine de chercher par induction la cause de la composition de cette armoirie peu commune, dont l'origine est des plus bizarres :

Une pauvre femme ayant été taxée d'impudicité par une jeune dame nouvellement mariée, se récria fort contre cette accusation, et prenant le ciel à témoin de son innocence, elle dit à son interlocutrice, en lui montrant une truie qui passait : — Je prie Dieu, Madame, pour la défense de mon honneur, qu'il vous donne autant d'enfants que cette truie qui passe a de petits. — Puis elle s'éloigna.

Neuf mois plus tard la nouvelle mariée donna le jour à neuf enfants mâles — juste le nombre des petits de la truie — ces neuf frères vécurent tous et s'élevèrent pour devenir de grands capitaines.

Ce fut en considération du prodige de leur naissance, qu'on les appela les Porcelets, nom qu'ils adoptèrent en prenant pour armes une truie de sable.

Digitized by Google

Nous ne pouvons passer sous silence les armoiries de la famille **de Jessé**, que la tradition fait tenir par quelque branche à celle du roi David, parce que dans un chapitre de S. Matthieu il est dit qu'Obed engendra Jessé et que Jessé fut le père de David.

L'inventaire des actes qui fut produit par-devant les commissaires chargés de la recherche de 1668, s'exprime de la sorte sur le fait des armoiries de cette maison et sur la descendance que nous venons d'indiquer :

« La ressemblance du nom et les armes que porte cette maison ont donné lieu à cette présomption, puisqu'elle porte *d'argent au laurier naissant de sinople ; au chef d'azur chargé de trois cœurs d'or.*

» Ce laurier est mystérieux, puisqu'on demeure d'accord que la Vierge est née de la racine de Jessé, qu'elle a porté dans ses sacrés flancs, comme dans un champ d'argent à cause de sa pureté et de sa candeur, le Roi des Rois, le vainqueur des vainqueurs, figuré par un laurier naissant, comme le symbole de la victoire qu'il a remportée sur le péché, comme le seul arbre garanti de la foudre, de la tache d'origine.

» Il est de sinople, à cause des blessures et meurtrissures qu'il reçut sur son sacré corps dans la passion, qui le rendirent tellement livide qu'il sembloit avoir du rapport avec la couleur du sinople.

» Les trois cœurs sont le symbole de la Trinité, qui se trouve en quelque manière accomplie selon le langage des saints Pères, par le ministère de la sacrée Vierge, issue par la Providence de la maison de Jessé, afin que ce que les prophètes avoient si souvent chanté qu'il naîtroit une vierge de la maison de Jessé, trouvât en elle son dernier accomplissement.

» Ils sont d'or, parce que comme c'est la plus pure substance élémentaire qui se forme dans les entrailles de la terre, par le plus pur rayon du soleil, de même cet adorable mystère de la Trinité, qui est le chef-d'œuvre de la main de Dieu, se trouve formé dans les entrailles de la sainte Vierge par les plus pures irradiations de ce Soleil éternel de justice.

» Le chef est d'azur, comme étant un ouvrage tout céleste.

» Le champ d'argent, à cause de l'immaculée conception de la sainte Vierge, figurée par la blancheur de ce métal.

» C'est la raison pour laquelle la race du produisant a voulu porter dans ses armes ce laurier naissant, ces trois cœurs d'or, ce chef d'azur et ce champ d'argent, comme une marque et un signe

Digitized by Google

presqu'assurés de l'honneur et de la gloire qu'ils ont de tenir à cette illustre et éclatante race de Jessé, qui a contribué à la naissance de ce laurier mystérieux, et une prérogative presque singulière à tous ceux qui ont porté ce beau nom de Jessé.

» On a remarqué depuis cent septante six ans, que pas un de cette famille n'est décédé subitement sans avoir été aidé et assisté des sacrements de l'Eglise, par une protection singulière de la sainte Vierge, ce qui contribue beaucoup à persuader l'opinion publique, que cette race tient en quelque façon à cette grande race de Jessé, la plus noble, la plus glorieuse et la plus connue du monde. »

Racine était d'une famille noble.

— « Je sais, disait-il dans une lettre qu'il écrivait à sa sœur Mme Rivière, que les armes de notre famille sont un rat et un cygne, dont j'avois seulement gardé le cygne parce que le rat me choquoit; mais je ne sais point les couleurs du chevron, sur lequel grimpe le rat; j'ai ouï dire que feu notre grand-père avoit fait un procès au peintre qui avoit peint les vitres de sa maison, à cause que ce peintre, au lieu d'un rat, avoit mis un sanglier. »

Il y avait lieu d'être mécontent de cette substitution, car dans la nomenclature des symboles applicables aux diverses pièces qui entrent dans la composition des armoiries, l'héraldiste Baron, arrivé aux mots *sanglier* et *porc*, prétend que ces animaux représentent l'homme d'un naturel voluptueux et peu enclin aux exercices d'honneur et de vertu.

C'est peu flatteur pour les familles qui ont des sangliers ou des porcs dans leurs armoiries; — aussi, désespéré sans doute d'être dans la nécessité d'avancer une opinion aussi désobligeante, Baron se hâte-t-il de lui donner une application toute spéciale, ce qui peut passer pour une subtilité des plus adroites.

Et d'abord il va au-devant de l'objection qu'on ne manquera pas de lui opposer :

« Je ne doute pas qu'on ne me puisse objecter que ce que j'ai avancé » ci-devant semble se contredire en ce qu'ayant dit que les armes et » tout ce qui les remplissoit étoit la marque et le caractère de la » noblesse et de la vertu : que cependant ceux qui portent en leurs » armes de tels animaux et autres semblables qui dénotent des qua- » lités vicieuses, ont de très mauvaises démonstrations pour la mar- » que et principe de leur famille. Il est aisé de parer à ce coup

Digitized by Google

» d'estocade : Je réponds donc que véritablement les armes et tout ce » qui les compose ont été données et prises pour les raisons ci-dessus » et que pour cela on se sert de ce qui y entre, pour mieux faire enten- » dre en considération de quoy on a été annobly, et que bien souvent » une victoire ou quelque service important en a été la cause. Bien » souvent on la désigne par la chose vaincue, terrassée, surpassée et » surmontée ; comme par exemple, lorsqu'un capitaine ou comman- » dant a abattu ou désarmé son ennemi, ou conquis quelque place » sur un prince ou un seigneur vicieux, et lorsqu'il voudra perpétuer » cet exploit dans l'éternel souvenir des hommes ; pour lors il pren- » dra pour armes un animal ou autre chose qui marquera les habi- » tudes vicieuses de celui qu'il aura vaincu ; s'il a passé pour un » voluptueux et adonné à l'intempérance, il pourra mettre pour » mémoire un porc dans ses armes. »

Ainsi voilà qui est entendu : en ce cas le porc ne désigne pas l'anobli — mais bien son ennemi.

Ce n'est pas généreux, après avoir vaincu quelqu'un, de faire peindre un porc dans ses armes pour *perpétuer dans l'éternel souvenir des hommes* la mémoire de son adversaire !

Il serait véritablement fâcheux d'ailleurs qu'on personnifiât l'image grossière d'un porc dans un écusson. — Quand il y figure, c'est généralement par allusion au nom de famille — ou en raison de quelqu'événement particulier — ou enfin par caprice royal — mais nous ne saurions trop le répéter, il serait absurde de se fonder sur les figures meublant un écu pour en tirer une analogie avec le caractère ou les défauts ou qualités — de celui qui en obtint la concession.

H. Gourdon de Genouillac.

(La suite paraîtra prochainement.)

Digitized by Google

UN MIRACLE A JÉRUSALEM

ARRIVÉ EN 1587

EN PRÉSENCE DE COMTES, VICOMTES, CHEVALIERS ET BARONS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Revue Nobiliaire* doit être consacrée à la Noblesse; c'est là sans doute une vérité que M. de la Palisse n'aurait pas reniée pour sienne. Permettez-moi cependant de vous adresser une relation assez curieuse et complétement inédite, qui, si elle n'a pas trait aux matières dont vous vous occupez le plus particulièrement, ne sera peut-être pas, néanmoins, dénuée de tout intérêt pour les lecteurs de votre savant et utile recueil.

Il s'agit d'un miracle.....

D'un miracle! direz-vous: la tranquillité serait-elle donc rendue au monde politique? donnerait-on gain de cause aux honnêtes gens? ou verrait-on l'hypocrisie céder enfin la place à la franchise?

Rien de tout cela, et pourtant c'est un miracle.

Le ton de ce début va vous sembler peu convenable pour un sujet aussi sérieux; j'ose espérer toutefois qu'il ne me fera classer par personne dans la catégorie de ces incrédules qui nient quand même l'existence de prodiges si évidemment accomplis par l'intervention divine, que leur authenticité ne pourrait être révoquée en doute. Mais sans entrer ici dans une discussion qui n'est en rien de mon ressort, je vais simplement observer qu'à côté des miracles sérieux, que tout chrétien, que tout homme religieux doit croire, il se rencontre souvent des prodiges plus ou moins merveilleux, uniquement dus au charlatanisme, à la fourberie, et dont maints esprits de bonne foi s'engouent trop aisément. Or, le miracle dont je veux vous entretenir aujourd'hui, est précisément un de ces faux miracles.

Digitized by Google

Tout le monde connaît l'histoire de *Malchus*, serviteur du grand-prêtre Caïphe, qui ayant donné un soufflet au Sauveur, eut l'oreille coupée par saint Pierre au jardin des Oliviers, et fut immédiatement guéri par Jésus. Cet épisode du martyre de l'Homme-Dieu est un des plus populaires, si j'ose m'exprimer ainsi ; car s'il montre d'un côté que saint Pierre se laissa emporter par un mouvement de colère bien naturel après tout, de l'autre il laisse voir le Christ dans l'éclat de sa mansuétude et de sa bonté ; le Christ essayant une dernière fois de ramener à lui, sous l'empire de son inaltérable douceur, les cœurs endurcis qui venaient l'arrêter.

Mais ce que certainement chacun ignore, c'est l'étrange, c'est l'éternelle punition que Dieu a infligée à ce valet, insulteur de son Fils. Cette punition a été rapportée dans une légende que le hasard a mise entre mes mains. Je fouillais les volumineux manuscrits du chanoine Afforty (1), manuscrits appartenant à la bibliothèque de Senlis, lorsque mon attention fut éveillée par le nom de Malchus, perdu au milieu de cette interminable collection de titres du moyen âge. Intrigué, je lus cette pièce inédite, bizarre, et pensant que peut-être elle vous paraîtrait digne de publicité, je la copiai textuellement. Présentement donc, je vous l'envoie, en l'accompagnant de quelques notes et de quelques réflexions.

CERTIFICAT *de sœur* MARIE DE LA SALLE, *humble abbesse de Saint-Remy, au sujet de la pénitence du soldat nommé* MALCHUS, *qui donna un soufflet à Notre-Seigneur.*

» Certifions de celuy qui donna le soufflet à N. S. J. C. à la maison d'Annas, appelé Malchus, faisant pénitence jusqu'au jour du jugement ;

» J'ay, frère Dominique de l'ordre de Saint-François, bachelier en théologie du couvent des Frères Mineurs d'Albertonne, certifié être vray ce qui s'ensuit sur la foy chrétienne, sur ma part de paradis, et ainsy l'ay dit et presché être chose véritable, pour ce que je l'ay vu moy-même étant en la Sainte Cité de Jérusalem, l'an de grâce de

(1) *Afforty* (Charles-François), doyen de Saint-Rieul de Senlis, né à Montagny-Sainte-Félicité, le 5 février 1706, fut l'un des commissaires nommés par Louis XV pour la recherche des chartes ; il a laissé sur Senlis et le Valois, une volumineuse compilation d'autant plus précieuse aujourd'hui, que presque tous les originaux en ont été détruits à la Révolution. Cette compilation, qui forme 25 volumes in-folio d'une écriture très-serrée, appartient à la bibliothèque de Senlis.

Digitized by Google

Notre-Seigneur 1587, le propre jour de l'Assomption Notre-Dame, quinzième jour d'aoust, environ une heure après-midi, en la maison de Pilate, lieu dit Golgotha. Le principal homme et gouverneur de la ville de Jérusalem, lequel étoit rénégat et natif de Mascon en Bourgogne, nommé en son nom baptismal Jean Verdun, et depuis avoir renoncé à la foy chrétienne fut appelé Soldon, voyant que je connoissois sa femme, ses enfants et luy, luy en disant des nouvelles, il me dit :

« Viens ça ; pour ce que tu es de mon pays, je te veux montrer un » secret, lequel tu ne révéleras à personne sarrasin, et me jureras » que tant que tu seras en cette terre tu ne le révéleras, sinon qu'à » ceux de ta loy ; et amène avec toi les plus gens de bien de ta com- » pagnie et je te montrerai chose que il y a quarante ans que » homme n'a veu. »

» Alors j'appelay le révérend père en Dieu Monseigneur l'évêque de Novembourg, avec autres personnes, tant *Comtes*, *Vicomtes* et *Chevaliers*, que *Barons*, et ensemble lui jurasmes tous que nul de nous ne révéleroit le secret tant que nous serions en cette ditte cité de Jérusalem. Ledit serment fait, nous entrasmes en la maison de Pilate par une petite rue en la main senestre, où nous trouvasmes le lieu nommé atrium où Notre-Seigneur fut attaché et battu ; et après ledit lieu, nous ouvrismes une petite porte de fer, puis l'on nous fit descendre quarante-trois degrés en bas, puis entrasmes en un cloître si long, que l'homme en deux coups de boule ne sauroit porter de l'un à l'autre bout, et là nous ouvrismes une porte de fer, puis passans par un treillis de fer, là y avoit un puits guère profond, environ demy-toise. Dans iceluy puits trouvasmes un homme nommé Malchus, lequel frappa Notre-Seigneur, en la joue et aux mâchoires, d'un grand soufflet, disant : « *Sic respondes Pontifici*, » lequel homme est *vaisseau*, ayant le visage long et portant la barbe longue et rousse, et en âge de 35 ans ou environ, étant vêtu d'une robbe de laine blanche, faite à l'aiguille, lequel est en iceluy puits jusqu'au milieu du ventre et ne parle, sinon aux chrétiens. Le révérend père lui demanda ce qu'il faisoit là ? Auquel il répondit en frappant sa poitrine : « *Sic respondes Pontifici*, » et plusieurs autres parolles, et dict audit sieur évêque de quels parents il étoit, nous nommant chacun par nos noms, et nous disant de quel lieu nous étions natifs, et de quelle nation, et parloit aucunes fois latin, autrefois allemand ; puis nous demanda quand ce seroit le jugement ? En

Digitized by Google

quoi nous répondismes que Dieu seul le savoit, et non pas nous. Alors il commença à frapper sa poitrine, comme il fait sans cesse, avec la main de laquelle il frappa Notre-Seigneur en la joue, et il a toujours la vue baissée sans regarder ceux auxquels il parle. C'est une chose épouvantable à voir et un cas des plus merveilleux de Jérusalem. De là nous entrasmes par une autre porte et nous montasmes quarante degrés, puis nous entrasmes au Temple de Salomon. Et moy frère Dominique d'Alberton (*sic*) certifie de rechef estre vray ce que dessus, sur ma foy, sur ma loy et sur la part que je prétends en Paradis. »

« Cette année 1601, est venu en notre monastère deux pauvres marchands de Bretagne, de la ville de Saint-Brieuc, dévots, lesquels passoient pour aller à Notre-Dame-de-Liesse rendre grâces à Dieu et à la Belle Dame de ce que, pour rançon, ils avoient été délivrés des mains des Turcs où ils avoient été détenus esclaves l'espace de cinq ans. L'un d'eux avoit été en Jérusalem avec M. d'Estein d'Auvergne, auquel le seigneur Jacques, rénégat et gouverneur de la ville, les conduisant au lieu où Malchus fait sa pénitence, après avoir descendu les degrés, fit arrêter ledit seigneur d'Estein d'Auvergne et tous les chrétiens qui le suivoient, affin d'écouter les coups de poing que ledit Malchus se donne contre la poitrine, et en comptèrent jusqu'à vingt coups, de quoi ledit seigneur fut étonné, et sans vouloir aller plus avant, dit audit gouverneur qu'il ne doutoit point des jugements de Dieu, et qu'il se contentoit de les avoir entendus sans en vouloir voir davantage. Voilà ce qu'il nous en apprit. Pour plus grande certitude de ce que dessus, ce dernier d'aoust, 1601, par nous sœur M. de la Salle, humble abbesse de Saint-Remy. (Afforty, t. II, p. 808.) »

Je laisse aux lecteurs le soin de démêler le secret de ce prétendu miracle ; mais n'est-il pas quelque peu intéressant, ce bon moine, qui « sur sa part de paradis » vient nous certifier qu'il a vu la pénitence « d'ung nommé Malchus, lequel frappa Notre-Seigneur, en la » joue et aux mâchoires, d'un grand soufflet ? » Et voyez quels détails : l'année, le jour, l'heure, les témoins, rien n'est oublié ! Et la recommandation du renégat qui, « natif de Mascon en Bourgogne, » nommé en son nom baptismal Jean Verdun, et depuis avoir » renoncé à la foy chrétienne, fut nommé Soldon, voyant que je

Digitized by Google

» connoissois sa femme, ses enfants et luy, etc. » Ainsi donc, c'est comme à un compatriote et à un ancien ami, que Soldon montre « ce cas des plus merveilleux de Jérusalem, » à frère Dominique. La description de la visite à Malchus est réellement curieuse par sa minutie et la bonne foi qui règne dans toutes les phrases. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant ce « bachelier en théologie » nous affirmer qu'on lui a montré un homme, « lequel homme est » *vaisseau*, ayant le visage long et portant la barbe longue et rousse, » et en l'âge de 35 ans ou environ, étant vêtu d'une robbe de laine » blanche faite à l'aiguille, lequel est en iceluy puits jusqu'au milieu » du ventre, et ne parle, sinon aux chrétiens. » Je ne sais quel pouvait être le but de cette jonglerie du gouverneur de Jérusalem, mais il a dû bien rire de la naïveté de ses visiteurs !

L'attestation de sœur M. de la Salle, abbesse de Saint-Rémy (1), nous apprend que cette comédie fut jouée plusieurs fois à Jérusalem, puisqu'en 1601 le seigneur Jacques, renégat et gouverneur de la ville (probablement le successeur de Jean Verdun), la répéta pour la plus grande édification de M. d'Estein d'Auvergne, qui ne se laissa pas aussi grossièrement duper que le bon frère Dominique.

Mais quels motifs poussaient les gouverneurs de la Ville Sainte à tromper ainsi les pieux pèlerins qui la visitaient ? Peut-être serait-il facile de s'en rendre compte ; et nous l'essaierions si nous ne sentions pas qu'ayant rempli le but que nous nous étions proposé, faire connaître une curieuse pièce inédite, il ne nous reste plus, Monsieur le Directeur, qu'à laisser la parole à vos doctes Collaborateurs, après, toutefois, vous avoir remercié de votre bienveillante hospitalité.

AMÉDÉE DE CAIX DE SAINT-AMOUR.

Château d'Ognon (Oise), le 24 janvier 1863.

(1) L'abbaye de Saint-Rémy, dont il est ici question, appartenait au diocèse de Soissons. Elle suivait la règle de S. Benoît et rapportait, lors de la Révolution, 10,000 livres.

Digitized by Google

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

SOMMAIRE : I. *La Noblesse d'Armagnac en 1789, ses Procès-Verbaux et ses doléances,...* par le vicomte de Bastard d'Estang. — II. *Armorial départemental de la France,* par MM. H. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc. — III. *La Noblesse de Bourgogne, ou Armorial des Gentilshommes qui ont assisté aux États généraux de cette province;...* par deux Membres de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — IV. *Revue indépendante,* publiée sous la direction de M. G. Véran. — V. *Armorial historique des Comté et Principauté de Neuchâtel;* par M. le colonel de Mandrot. — VI. *Armorial général de la Noblesse du comtat Venaissin,...* par MM. Paul de Faucher et Edgard de Banières.

C'EST un devoir bien doux qu'aujourd'hui nous venons accomplir, en rendant compte dans cette *Revue Nobiliaire* fondée par nous, d'ouvrages, de publications périodiques appartenant au domaine de nos études les plus chères. Puis aussi, nous sommes heureux de payer par là certaines dettes de bonne, de franche confraternité littéraire, comme jadis nous soldions sans ministère d'huissier nos engagements d'écrivain politique.

En lançant au mois de mai 1862 le numéro spécimen qui devait être le précurseur du présent Recueil, nous disions de la Noblesse : « Jamais on ne l'a mise plus fortement en scène, que depuis son » abolition. » Or, s'il était besoin d'apporter ici quelque argument irréfutable en faveur de l'absolue nécessité d'une hiérarchie sociale, nous le trouverions dans ce fait contradictoire; il parle effectivement plus haut que toute démonstration.

Il est des hommes justement célèbres, qui, jouissant souvent des honneurs de la presse, se sont vus enterrés plusieurs fois, sans pitié comme sans remords, par Messieurs les Chroniqueurs, alors pourtant que leur santé ne laissait rien à désirer.... Eh bien! ne vous semble-t-il pas, en l'état actuel des choses, que cette malheureuse Noblesse ait fourni depuis 1789 maint feuillet de copie à ces Chroniqueurs-là? qu'en un mot ils se soient trop empressés de rédiger des lettres de décès à son intention, quand, alerte et forte, elle se portait

Digitized by Google

à merveille, malgré ses huit ou neuf cents ans, malgré les proscriptions et les révolutions?

Ma foi! pour nous, c'est là notre avis. Et comment voulez-vous que nous en changions, lorsque de tous côtés nous constatons que le mort — si mort a été — s'est fait revenant; que cette Classe si riche de gloire, si profondément enracinée dans le cœur de notre France, a offert un pendant à la fable du Phénix : ne l'a-t-on pas vue renaître, puissante et nombreuse, des cendres du bûcher?

Oui, nous sentons la vie circuler à nouveau dans ce grand corps, et peu de mois se passent sans qu'on n'élève en son honneur quelque monument historique ou littéraire; disons tout : sans que le sommeil, sans que la léthargie qui semblait avoir envahi quelques-uns de ses membres, ne disparaisse, cédant la place à la plus louable activité, aux inspirations les plus hautes.

Tant mieux, car l'isolement provoque l'oubli, car la catalepsie c'est la mort, ou peu s'en faut!... Et puis, qui ne préfère le cours du ruisseau le moins rapide, au calme, à la surface à peine ridée du lac le plus immense? Si faible qu'il soit, le courant du ruisseau fera mouvoir usine ou moulin, et jouera ainsi un rôle utile à la famille humaine. Mais le lac?... Son immobilité, son repos fatiguent; il en impose un instant par sa majestueuse grandeur; puis il est délaissé; et parfois même on se dit en le quittant : Desséchons-le, afin qu'au moins son limon engraisse les champs d'alentour; afin que le fond qu'il occupe vienne, cultivé, accroître nos richesses agricoles.....

Le courant auquel se livrent confiamment, aujourd'hui, nombre des meilleurs esprits de la Noblesse, les porte surtout vers la littérature, la science ou les beaux-arts. C'est bien! Et quand certaines mains croient ne pas pouvoir ceindre l'épée pour paraître sur les champs de bataille, tout au moins faut-il applaudir aux luttes plus pacifiques, et presque aussi glorieuses, qu'elles soutiennent. C'est notre devoir, à nous qui comptons déjà parmi les Collaborateurs de notre *Revue*, plusieurs de ces esprits cultivés et sérieux. Mais les ouvrages dont nous allons maintenant nous entretenir, mais ceux dont nous parlerons prochainement, montreront à nos Lecteurs que nous ne saurions être seul à féliciter les écrivains, les érudits, les travailleurs de la Classe Patricienne.

1. *La Noblesse d'Armagnac en* 1789, *ses Procès-Verbaux et ses Doléances, avec une Introduction Historique et une Table raisonnée*

Digitized by Google

des Familles et des Armoiries des Electeurs (1). — L'auteur de ce livre plein de recherches et destiné à jeter de vives lumières sur l'histoire générale de l'Armagnac, sur le passé de ses plus anciennes familles, est M. *le vicomte de Bastard d'Estang*. Pour arriver à réunir tous les précieux documents qu'il a fait imprimer, quelle persévérance ne lui a-t-il pas fallu, à quels fatigants labeurs ne s'est-il pas condamné ! Nous le savons, nous dont la vie s'use en de telles investigations. Aussi disons-nous hautement qu'il est difficile de rencontrer, sur pareille matière, ouvrage plus intéressant, plus consciencieux et surtout plus méthodique. Il offre trois grandes divisions : 1° une Introduction historique, sobrement, élégamment écrite, où de sages pensées, où d'utiles vérités s'unissent à l'exposition de ce qu'eut à faire la Noblesse en 1789, en vue de la convocation des Etats généraux ; et où l'on trouve également un précis complet du passé féodal de ladite province. — 2° les Procès-Verbaux, classés par sénéchaussée, des diverses séances que tinrent alors en cette contrée le Clergé, la Noblesse et le Tiers ; pièces suivies de *Cahiers de Doléances* de la Noblesse, témoins irrécusables des sentiments patriotiques et libéraux que professait cet ordre, des réformes qu'il souhaitait, du progrès social qu'il appelait. Quelle belle réponse à opposer à ceux qui sans cesse l'accusent d'illibéralité, d'absolutisme, que ces Doléances ! Jamais lecture ne fut si instructive ; c'est pourquoi nous demanderons à M. le vicomte de Bastard d'Estang, la permission de reproduire en notre *Revue*, tout ou partie desdits Cahiers. — 3° Les Noms et Armoiries des Membres de la Noblesse d'Armagnac, présents ou représentés aux assemblées de Lectoure et d'Auch, en mars 1789. Classés par ordre alphabétique, ces noms sont presque toujours accompagnés de renseignements biographico-généalogiques, de notes historiques de nature à empêcher toute confusion homonymique. Bien décrits, les blasons des Familles complètent cette troisième et dernière partie, qui pourrait parfaitement porter un titre moins modeste, car nous connaissons bon nombre de prétendus Armoriaux et Nobiliaires, qui sont loin d'avoir son mérite. Là, rien n'est avancé sans preuve, rien n'est cité sans indication de source ; aussi croyons-nous qu'on reprocherait difficilement à M. le vicomte de Bastard d'Estang, de s'être montré partial pour quelques Maisons. Et c'est le plus bel éloge qui lui puisse être adressé, car il

(1) Un volume grand in-8° jésus, édité par Dentu, et imprimé par Simon Raçon ; Paris, 1862.

Digitized by Google

est rare, lorsqu'on s'aventure en pareil sujet, de ne pas se heurter contre l'écueil des susceptibilités ou des fausses prétentions.

II. *Relevé général de la Noblesse contemporaine, ou Armorial départemental de la France* (1). Jusqu'ici, et depuis même la division de notre pays en départements, tous les Nobiliaires publiés, l'ont été par provinces. Avec l'organisation territoriale actuelle, cette classification de la Noblesse offrait de trop graves inconvénients pour qu'il ne vînt pas à l'esprit de quelques-uns de nos héraldistes, de couper court à cet état de choses, en composant un Armorial départemental. Ce projet, présentement en cours d'exécution, ce sont MM. *de Genouillac et le marquis de Piolenc*, qui l'ont conçu. Il ne pouvait être en de meilleures mains, pour inspirer confiance aux intéressés, arriver à bonne fin, et rejeter bien loin le moindre soupçon d'un renouvellement de ces tristes spéculations, comme en essayèrent parfois certains industriels se disant généalogistes. Et du reste, ces honorables auteurs se sont empressés de le déclarer : « Ils » n'accepteront de leurs souscripteurs, que le coût du livre, payable » après livraison. » Nous avons là, sur notre bureau, le plan de cet immense travail, et nous voyons que le nombre de ses volumes sera de quatre-vingt-neuf. Ainsi chaque département aura le sien, et il contiendra : une notice historique sur la contrée ; — le nom des familles y résidant ; — l'indication de leur province native ; — la désignation de leurs armoiries ; — les prénoms et titres des membres qui les représentent, et enfin leur résidence. — On le voit, tout est prévu, tout répond aux désirs, aux exigeances même des familles ; le succès ne saurait alors être douteux. L'*Armorial des Bouches-du-Rhône* EST DÉJA PRÊT ; ceux de l'*Allier*, de l'*Isère* et du *Calvados* paraîtront prochainement. Avis donc aux personnes qui voudraient y souscrire.

III. *La Noblesse de Bourgogne, ou Armorial des Gentilshommes qui ont assisté aux États généraux de cette Province, précédé d'un Essai historique sur l'ancienne Noblesse Ducale, et suivi de Notices généalogiques* (2). — Il est en voie de composition, cet ouvrage dont on vient de lire le titre, et plusieurs mois encore se passeront avant

(1) Adresser les souscriptions au marquis de Piolenc, rue Chabanais, 10, à *Paris*.

(2) L'éditeur est M. Lamarche, libraire place Saint-Etienne, à *Dijon*; lui adresser les lettres et demandes.

Digitized by Google

que l'imprimeur n'en ait tiré la dernière feuille. Raison de plus alors pour le recommander à l'attention, puisque c'est essayer à la fois de lui procurer des souscripteurs, et de mettre les familles en mesure de fournir à l'auteur les renseignements dont il pourrait avoir besoin. Mais quel est-il, cet auteur? — Ici, nous nous sentons embarrassé, car pour répondre à notre propre interrogation, il faut lever un voile qu'on nous a prié de tenir baissé jusqu'à la terminaison du livre Affirmons néanmoins, tout en respectant l'anonymité réclamée, que les plumes qui l'auront écrit appartiennent à gens de bonne, de noble maison, puis présentons en raccourci le plan de ladite publication : 1° Introduction historique, traitant des Grands Feudataires du duché; des Bourguignons aux Croisades; de la Noblesse d'Épée, d'Église, d'Offices. — 2° Documents inédits, comme Preuves à fournir pour entrer aux Etats de Bourgogne; Extraits des délibérations de la Chambre de la Noblesse; Recherche des Faux Nobles; et Arrêts de maintenue. — 3° Liste des Gentilshommes ayant pris séance aux États depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789. — 4° Notices historico-généalogiques. — 5° Catalogue des Nobles convoqués aux assemblées en 1789. — 6° Et enfin, Blasons des Gentilshommes admis aux États de la province. — Devant un tel plan, on ne peut réellement souhaiter qu'une chose : c'est qu'il ne se rencontre aucun obstacle de nature à en arrêter l'entière exécution. Et ce souhait est le nôtre, lors surtout qu'il nous est assuré qu'une typographie de luxe prête son appui à cette œuvre importante, qui s'imprime sous format in-4°, avec un cortége de 90 planches et d'au moins 360 armoiries.

IV. *Revue Indépendante: Philosophie, Histoire, Sciences, Littérature, Beaux-Arts* (1). — Une *Revue* ayant obtenu l'approbation de Mgr Dupanloup, les adhésions de MM. Laurentie, Alfred Nettement, Poujoulat, Gabriel, curé de Saint-Merri, ainsi que les plus chaleureux encouragements de la Presse Religieuse, peut-elle être une *Revue* que nous ayons le devoir de recommander à nos Abonnés? — Evidemment. Et plus encore ils nous sauront gré de la leur avoir présentée, quand nous aurons cité les noms de ses principaux rédacteurs : — MM. d'Anselme de Puisaye, Gabriel de Chaulnes, vicomte Costa de Serda, A. du Cournau, H. de l'Epinois, V. de

(1) Cette *Revue* paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Son prix d'abonnement est de 12 fr. On s'abonne : à Paris, rue du Vieux-Colombier, 29; et chez tous les Libraires.

Digitized by Google

Laprade, de Lescure, marquis de Laincel, de la Rocheterie, L. de Laroque, de Lombarès, de Plasman, vicomte de Poli, vicomte Albert de Selle, C. de Tersil, prince Henri de Valory, etc., etc. — puisqu'en effet ils reconnaîtront là des amis, de vaillants cœurs dévoués à la cause du Bien, au triomphe des Vérités Morales et Chrétiennes. Fondée au mois de juillet 1862 par M. G. Véran, la *Revue Indépendante*, arrivée actuellement à son 17e numéro, compte déjà de nombreux lecteurs. Puisse leur nombre s'accroître rapidement, elle le mérite par le talent de ses collaborateurs, par la noblesse et la franchise de son Programme, dont voici le plus saillant passage :

« Il n'existe pas une *Revue* à la fois sérieuse et intéressante, qui, » embrassant l'ensemble des connaissances humaines : philosophie, » histoire, sciences, littérature, beaux-arts, s'attache à préciser dans » les jeunes intelligences un corps de doctrines où la Vérité uni- » verselle se montre dans sa majestueuse unité ; il n'y a pas une » œuvre pour la jeunesse studieuse et savante, une œuvre qui, s'éle- » vant dans la sphère des principes, plane au-dessus des dissensions » contemporaines, et prépare ainsi les jeunes générations à l'appré- » ciation exacte des grands événements qui doivent marquer la » seconde moitié de ce siècle. Telle est cependant l'œuvre que nous » avons voulu fonder : œuvre de polémique et d'exposition, tribune » intellectuelle où tous les problèmes philosophiques, littéraires et » artistiques de notre temps sont abordés par des hommes soumis à » l'autorité de la tradition, mais pleins d'une juste admiration pour » les découvertes scientifiques modernes ; par des hommes qui sau- » ront élever leur raison jusqu'aux sommets qu'illumine la foi chré- » tienne pour y chercher les seules solutions rationnelles et véritable- » ment satisfaisantes pour l'esprit humain. »

En ces temps d'erreur et de scépticisme, où la Foi, martyrisée, subit jusqu'aux portes des consciences les plus déplorables attaques, réconforter les faibles, prêter main-forte aux courageux, était une admirable tâche. En l'acceptant, M. G. Véran et les siens se sont montrés dignes de tous éloges, de tout appui. Qu'ils la poursuivent énergiquement, et leur voix, toujours l'organe des sentiments, des principes les plus purs, les plus élevés, trouvera le chemin des cœurs : c'est le propre des vérités catholiques, de ne jamais s'égarer en route !

Digitized by Google

V. *Armorial historique de Neuchatel* (1) — Ici, nous sommes en Suisse, et en présence d'un ouvrage qui, comme celui de M. de Genouillac annoncé plus haut, a pour auteur un des Collaborateurs de la *Revue Nobiliaire.* Nous voulons parler de M. *le colonel de Mandrot*, attaché à l'état-major fédéral. Depuis longues années, profitant des loisirs que lui fait la paix dont jouit sa patrie, il a composé cette œuvre, et nous l'a décrite en sa correspondance. Elle paraîtra au cours de 1863, et contiendra les Armoiries : 1° des Maisons ayant régné sur le Comté de Neuchatel ; — 2° des Gouverneurs de la Principauté ; — 3° des Familles Nobles ou Anoblies ; — 4° des Chanoines du Chapitre de Neuchatel ; — 5° des Abbés ou Prieurs des maisons religieuses ; — 6° des Officiers civils des Princes ; — 7° des familles ayant occupé les principales charges dans les quatre grandes Bourgeoisies qui se partageaient le pays. — Et à l'égard de ces derniers chapitres, M. de Mandrot nous observe que les Magistrats des puissantes Corporations dont il y est question, avaient la même position sociale que nos Echevins de la Rochelle, de Lyon, d'Angers, que nos Capitouls toulousains. C'étaient des membres des plus anciennes maisons du comté, qui remplissaient ces charges, et non-seulement ils s'honoraient du titre de Bourgeois de Neuchatel ou de Valengin, mais encore ils s'alliaient aux familles désignées alors sous le nom de familles du Conseil. — Nous ajouterons qu'il est un point, surtout, par lequel le travail de M. le colonel de Mandrot se recommandera à la sérieuse attention des Français ; et ce point, le voici : c'est qu'à la désolante époque où les guerres religieuses ensanglantèrent le sol de notre chère patrie, bon nombre de nos Gentilshommes qui avaient embrassé le Calvinisme, se réfugièrent en Suisse, ainsi que plus tard, lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Et comme aujourd'hui plusieurs de ces familles subsistent encore, quand beaucoup d'entre nous les croient éteintes, il sera fort intéressant d'en retrouver la trace dans l'*Armorial* de notre érudit Collaborateur. Aussi en attendons-nous impatiemment l'apparition.

VI. *Armorial général de la Noblesse du Comté Venaissin, Cité d'Avignon, Principauté d'Orange, etc.* (2) — Jaloux d'imiter M. Louis

(1) Écrire à Neuchâtel, à M. le colonel de Mandrot, pour toute souscription, pour tout renseignement à envoyer.

(2) Adresser les documents ou les demandes d'abonnement, à M. Edgard de Banières, rue Calade, n° 23, à Avignon.

Digitized by Google

de Laroque, dont les recherches sur la Noblesse du Languedoc ont eu un si grand succès, MM. *Paul de Faucher* et *Edgard de Banières* ont songé à refaire, et particulièrement à compléter, le recueil généalogique du vieux Pithon-Curth, le d'Hozier du Comtat. Résolument ils se sont mis à l'œuvre, rejetant loin d'eux la spéculation, ne voyant que l'intérêt des Familles, ne désirant que le triomphe de l'histoire. Ces sentiments les honorent; mais nous croyons que la satisfaction si naturelle qu'ils éprouveront d'avoir ainsi rendu service à la Noblesse de leur province, et à leur province elle-même, les récompensera amplement de tous leurs travaux. « Nous possé-
» dons — disent-ils en leur Prospectus — de nombreux et intéres-
» sants documents manuscrits sur une grande partie des familles de
» nos pays, et nous espérons qu'*avec le concours de nos amis et de*
» *nos compatriotes intéressés*, nous pourrons, d'ici à quelque temps,
» publier un premier volume sur l'histoire des familles du Comté
» Venaissin. » L'appel de MM. de Faucher et de Banières sera entendu; et nous nous en réjouissons, puisque leur *Armorial* apportera une pierre de plus à ce splendide monument historique que de tous côtés nous voyons élever, depuis quelques années, à la gloire, à la mémoire de la Noblesse française.

Mais nous arrêtons là notre Causerie Bibliographique, non pas qu'il ne nous reste plus de publications à annoncer, bien au contraire! seulement nous craindrions, en la prolongeant, de fatiguer nos Abonnés. Puis nous avons conscience que l'exposé de tout ce qui précède aura suffi pour justifier, aux yeux de chacun, nos assertions du début : que la Noblesse ne se porte pas trop mal pour une agonisante; et qu'en admettant même qu'elle soit morte, il faut au moins lui accorder un dernier privilége : celui d'entretenir, de l'autre monde, de bonnes et nombreuses relations avec les vivants.

Quant à notre dire sur le réveil d'une foule de ses meilleurs esprits, sur leur participation au mouvement religieux, scientifique et intellectuel qui gouverne actuellement la société, on ne le contestera pas non plus, devant les noms de tous ces écrivains-gentilshommes que nous avons cités — sans compter tous ceux que nous serons heureux de citer encore!

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés en Janvier 1863 :

— *Le général comte d'Andlaw* (Joseph-Félix), à Schélestadt (Bas-Rhin). Il avait commencé sa carrière militaire en 1799, à la bataille de Zurich, gagnée par Masséna. Depuis il continua de servir, et devint écuyer de Napoléon Ier. En 1813, Louis XVIII, désireux de se l'attacher, le nomma major d'un régiment des gardes d'honneur ; et peu après, colonel des cuirassiers d'Angoulême. Décédé à plus de 80 ans, il était membre des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Nous ignorons à quelle époque il fut promu au généralat.

— *M. de Barthélemy* (Jean-Joseph-Hippolyte), 62 ans, à Lyon. Né à Lauterbourg (Bas-Rhin), il exerça de 1825 à 1830 la profession d'avocat, puis entra dans la magistrature à cette dernière date. Procureur du roi à Béthune, il passa vers 1840 conseiller à la cour de Poitiers, et reçut, lors des événements de 1848, la mission de représenter le département de la Vienne à l'Assemblée constituante. Sa carrière politique s'arrêta là, mais il se vit appelé plus tard de la cour de Poitiers à la cour de Lyon. Il avait été décoré en 1849.

— *Le comte de la Béraudière*, 95 ans, au château de Beauvais (département de .. ?). Ce fut un des cœurs les plus chevaleresques et les mieux trempés de son époque. Page de Louis XVI, quand il eut vu ce noble et vertueux Roi assassiné par la Convention, il passa en Vendée, où sa bravoure éclatante le fit promptement chef de division. A la rentrée des Bourbons, appelé dans l'armée régulière, il n'en sortit qu'en 1830, portant alors les épaulettes de colonel, ainsi que les croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

— *M. Bourguignon de Fabregoule*, à Aix, où il était né et avait rempli avec la plus grande honorabilité les fonctions de conseiller. Passionné pour la peinture, il s'était appliqué à former une nombreuse galerie de tableaux, dont plusieurs jouissaient d'une véritable célébrité ; il en a fait don à la ville d'Aix.

— *Le baron de Caunan*, à Versailles. Gendre du maréchal Oudinot, duc de Reggio, il fut d'abord maître des requêtes au conseil d'État, puis ensuite préfet sous le gouvernement de Juillet.

— *Mme de Courbonne*, à Paris. Voici dans quels termes M. Emile de Girardin annonçait dans la *Presse* du 15 janvier, le décès de Mme de Courbonne, dont le nom, nous l'avouons en toute humilité, nous est complétement inconnu : — « Encore un salon que la mort vient de fermer ! Il y avait, dans le faubourg Saint-Honoré, un salon qui fit longtemps le pendant de celui de l'Abbaye-aux-Bois, dans le faubourg Saint-Germain ; un salon où se retrouvaient chaque soir les plus agréables causeurs du monde diplomatique et parlementaire, les plus charmantes causeuses du monde le plus élégant ; un salon où avant 1848 se rencontrèrent souvent M. Guizot et la princesse Mathilde. Ce salon, où la mort avait déjà tant moissonné de hauts épis, de longtemps au moins n'entendra plus que les regrets douloureux de trois femmes désolées, la mère et les deux filles,

Digitized by Google

douées toutes les trois d'autant de grâce que de bonté : Mme de Courbonne est allée tenir compagnie à Mme Récamier, son émule, et à une grande muse, son amie... Cette femme qui mettait tout son esprit, et elle en avait beaucoup, à faire valoir l'esprit des autres, a voulu mourir comme elle avait vécu : en s'effaçant. Elle avait prescrit que son convoi fût modeste, et qu'on donnât à la misère affamée ce qu'on épargnerait sur les pompes funèbres; elle avait interdit qu'on envoyât aucun billet de faire part; aussi beaucoup de ses amis n'apprendront-ils sa mort que par ces lignes de profonds regrets, signées d'une constante amitié de quarante ans. »

— *Le comte Picault des Dorides* (Malo), 80 ans, au château de la Chaslerie, près Condé. Ce prénom de Malo donné au comte des Dorides, semblera sans doute étrange; mais on comprendra qu'il put être fier de le porter, quand on saura qu'il le reçut en 1763, lors de son baptême, de la ville de Saint-Malo, dont son père était gouverneur. Ce gentilhomme avait servi sous l'Empire, et figuré avec éclat dans plusieurs batailles, notamment à celle d'Austerlitz, où il remplit les fonctions de premier aide-de-camp du général Valhubert. Il était officier de la Légion d'honneur.

— *Le général de division baron de Hatry*, 74 ans, à Strasbourg, où naquit son père, qui lui aussi avait été l'un des premiers généraux de Napoléon Ier.

— *M. de Juge* (Auguste), au château de Piéculet (Savoie). Entré fort jeune dans la magistrature, il a été longtemps président de cour à Chambéry. Joignant aux connaissances du légiste, une érudition variée, il entra dans la Société Académique de Savoie, et devint un de ses travailleurs les plus méritants.

— *M. le Bault de la Morinière* (René-Marie), 77 ans, à Angers. Il appartenait à la maison de ce nom qui du Poitou, où elle florissait au XVe siècle, vint plus tard s'établir en Anjou.

— *M. de Montuchon* (Louis), à Rennes. Officier distingué, il servit sous la Restauration, et rentra dans la vie privée en présence des événements de 1830.

— *Le duc d'Otrante*, 70 ans, à Paris. Fils de Fouché, ancien ministre de la police sous Napoléon Ier, il vécut très-retiré et n'occupa, croyons-nous, d'autre position officielle que celle de colonel d'état-major dans la garde nationale de la Seine, poste qu'il dut au Gouvernement de Juillet, qui nécessairement avait obtenu toutes ses sympathies. Décédé sans héritier, en lui s'éteint la lignée des ducs d'Otrante; on voit qu'elle aura peu duré.

— *M. de Prudhomme*, au Mexique. Lieutenant au 99e de ligne, ce jeune militaire, qui récemment encore remplissait à Caen, auprès du général de Courson de Villeneuve, les fonctions d'officier d'ordonnance, est tombé l'un des premiers sous les balles mexicaines. Aide-de-camp du colonel l'Heriller, c'est au moment même où sur les ordres de son chef il venait, à la tête d'un escadron de chasseurs, de surprendre et d'enlever une grand'garde ennemie, qu'il a été tué.

— *La comtesse douairière de Riocourt* (née de Bourcier de Montureux), 72 ans, à Nancy, où sa bienfaisance et ses vertus lui avaient mérité la vénération publique. Son corps a été inhumé à Aulnois, dans le caveau de sa famille.

— *Le comte de Russel, capitaine de vaisseau*, 52 ans, à la Vera-Cruz. Quand à 19 ans M. de Russel recevait son diplôme d'avocat, il était loin de songer qu'il serait un jour proposé, comme il l'a été peu de mois avant sa mort, pour le grade

Digitized by Google

de contre-amiral. Voilà souvent, cependant, ce que sont les destinées : la loi qui les gouverne, c'est toujours l'inconnu ! — Donc, ce futur avocat, mû par de secrets pressentiments sans doute, laissa la toge pour saisir l'épée, et bientôt on put constater qu'il y avait en lui l'étoffe d'un marin de premier mérite, car, embarqué comme novice en 1831, on le vit enseigne de vaisseau en avril 1837; lieutenant en novembre 1843; chevalier de la Légion d'honneur en février 1846; capitaine de frégate en juin 1853; officier de la Légion d'honneur en août 1854, puis capitaine de vaisseau en février 1861. Et de plus, des missions importantes lui furent confiées : par l'amiral Bruat, en avril 1854, pour venir rendre compte à l'Empereur de l'état des choses dans la Baltique; — par le ministère de l'Algérie et des colonies, en 1859, pour accomplir un voyage d'exploration dans la mer Rouge;—par le ministre de la marine en avril 1861, pour accompagner le capitaine anglais Carnégie, commandant le *Great-Eastern* (le *Leviathan)*, dans la campagne d'essai que ce vaisseau colossal allait tenter aux Etats-Unis, et nous renseigner ainsi sur les défauts ou les qualités d'un pareil bâtiment ; — et enfin, depuis l'ouverture des hostilités au Mexique, deux fois il partit pour ces lointains parages; la première sur le *Montézuma*, qu'il ramena vers le mois de mai 1862; et la seconde sur la frégate cuirassée la *Normandie*, à bord de laquelle, emporté par la fièvre jaune, il devait mourir en prononçant ces sublimes paroles : « LA MARINE MEURT, ET NE SE PLAINT PAS ! » — Remarquable écrivain, autant que brillant, qu'énergique officier, le comte de Russel a publié de nombreux articles qui tous témoignent d'une science profonde, d'un esprit chevaleresque, éclairé, ainsi que d'un ardent patriotisme. Il laisse surtout, d'un voyage qu'il fit en Abyssinie, une relation qu'on dit douée du plus haut intérêt, et dont le texte comme les dessins sont entièrement de sa main. Elle devait être livrée à l'impression à son retour du Mexique; mais le Gouvernement va la faire paraître à ses frais. Cet éminent marin avait un fils, aspirant sur notre flotte; l'Empereur vient de le décorer; puis, nouveau témoignage de reconnaissance pour la mémoire du père, le ministre de la marine s'est empressé d'écrire, le 24 janvier, la lettre suivante à Mme de Russel :

» MADAME,

» Il est des pertes que rien ne répare, il est des malheurs dont rien ne console! » Aussi je ne viens rien vous apporter qui soit capable de diminuer votre douleur; » mais je veux vous dire toute la part bien sincère que j'y prends, et quelle pro- » fonde amitié j'avais pour le commandant Russel, qui me paraissait si sûr d'un » brillant avenir. Je veux aussi vous dire, et c'est par là que j'aurais dû commencer, » combien l'Empereur est touché de votre malheur, et avec quel empressement il a » nommé votre fils chevalier de la Légion d'honneur.

» Sa Majesté a voulu, dans cette circonstance, donner à ce brave jeune homme » une marque d'estime pour le courage qu'il a déjà montré au milieu de bien rudes » épreuves, et un dernier témoignage de sympathie à l'excellent officier qu'Elle vient » de perdre. — Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT. »

— *Le docteur C. de Saint-Laurent*, à Paris, où il était médecin de l'hôpital Cochin, et inspecteur général du service de la vérification des décès.

— *Le comte de Semallé* (Jean-René-Pierre), 91 ans, à Versailles. L'*Union* (de Paris) annonce en ces termes le décès de ce digne gentilhomme, à ses nombreux lecteurs : — « Nous apprenons avec une vive affliction la mort de M. le comte de Semallé, l'un des plus anciens et des plus vénérés serviteurs de notre cause. M. de Semallé joua un rôle considérable à la rentrée des Bourbons ; il avait conservé dans

Digitized by Google

son grand âge une vigueur d'esprit et une chaleur de dévouement qu'on ne saurait trop admirer. Le souvenir de ce noble vétéran de l'antique fidélité, vivra longtemps parmi nous. Que cet hommage, plein de douleur, puisse adoucir le chagrin de la famille qui le pleure, et en qui restent les vertus héréditaires dont il laisse l'exemple ! » — Ajoutons : que le comte de Semallé était né à Mamers, d'une ancienne famille originaire de Normandie ; qu'il émigra en 1790 ; fut arrêté plusieurs fois en remplissant, au péril de sa vie, des missions royalistes ; et qu'il reçut en 1814 pleins pouvoirs du comte d'Artois pour se rendre à Paris traiter au nom du Roi, qui aussitôt rentré le nomma colonel et chevalier de Saint-Louis.

— *Le général comte de Séran, baron d'Audrieu* (Camille-Léonard), 93 ans, à sa terre de Chérêt, près Laon. Ce vénérable gentilhomme, issu d'une très-ancienne famille normande dont le nom patronymique, pensons-nous, était Pigousse, passa ses premières années à Paris, au Palais-Bourbon, où son père occupait une haute position. Entré à l'école d'artillerie de Brienne, il y obtint les galons de caporal, et dans sa jeune escouade vit longtemps figurer un sien condisciple qui devait être un jour le maître du monde : *Napoléon Ier*. Au sortir de Brienne, il fut attaché à la personne du duc d'Enghien, l'accompagna plus tard à l'étranger, et lui servit d'aide-de-camp. Louis XVIII le nomma général en 1815 et l'envoya commander le département de l'Aisne, dans lequel il nous de si agréables relations, qu'il continua d'y vivre lorsqu'en 1830 il eut refusé de servir l'Élu des Barricades. Il était membre des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

— *Le marquis de Tallenay*, à Francfort-sur-le-Mein. Ancien envoyé français près la Diète Germanique, il est décédé subitement, au moment de monter en voiture pour se rendre chez l'ambassadeur russe, dont c'était le jour de réception.

— *M. de Villeneuve* (Marcel), à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). En nous annonçant ce décès, on nous a prié de reproduire les lignes suivantes, où les regrets les mieux sentis sont joints aux louanges les plus précieuses :

» M. le baron de Villeneuve, ancien officier de la garde royale, et ancien préfet d'Orléans, vient d'avoir le malheur de perdre son quatrième enfant ! La guerre d'Orient lui avait enlevé le cadet de ses fils, qui a laissé dans la marine un glorieux souvenir ; son aîné, Marcel de Villeneuve, s'est éteint après une maladie qui a révélé que la société perdait dans un seul homme ce qu'elle ne saurait trouver en beaucoup d'autres..... Marcel de Villeneuve avait à un haut degré les premières qualités du militaire : le sentiment de la discipline et celui de l'honneur. Brillant officier, et le meilleur des camarades, il avait conquis dans son régiment une situation toute particulière d'estime et de considération. Allié depuis peu d'années à l'une des plus illustres maisons de la Belgique, celle des Vilain XIII, il était aussi avide de faire du bien sans bruit dans sa province de Berry, que d'autres le sont de courir bruyamment à la destruction de toute joie intime, de toute noble énergie et de toute naïve espérance. Son intérieur allait être un modèle du respect de la famille, des habitudes religieuses jointes à la plus douce effusion d'esprit et de cœur ; Dieu a voulu que Marcel de Villeneuve, en prenant sur nous un peu d'avance, nous fût surtout un nouvel et éclatant exemple de courage et de résignation. — *Prince* AUGUSTIN GALITZIN. »

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

FAMILLES NOBLES

RÉSIDENTES A VALLOGNES EN 1698

MANUSCRIT INÉDIT

DE PIERRE MANGON DU HOUGUET

VICOMTE DE VALOGNES

Note sur ce Manuscrit

ALOGNES était une des villes de France les plus célèbres par sa noblesse. Elle comptait dans ses murs, ou aux environs, plus de cent familles nobles dont le dévouement aux Rois était bien connu.

Il n'y avait point, disait Hervieux (1), dans toute la généralité de Caen, de ville où tant de gentilshommes fissent leur demeure; et tous, à défaut de murailles et de fortifications, ont toujours été prêts à lui servir de remparts, en cas d'attaque, comme ils étaient disposés à le faire en 1758, lors de la prise de Cherbourg. Aucun ouvrage spécial n'était cependant connu sur cette noblesse, et il fallait recourir aux travaux généraux sur la province de Normandie pour y trouver des renseignements.

Le manuscrit que nous publions pourra donc avoir un certain intérêt, tant à cause de la nouveauté de cette matière, que du mérite de son auteur.

Ce n'est point l'œuvre d'un généalogiste soldé, mais celle d'un magistrat consciencieux, de *Pierre Mangon du Houguet, vicomte de Valognes* pendant plus de quarante ans (2), mort dans cette ville en 1705, et qui avait utilisé les loisirs de sa charge à réunir plus de trente volumes manuscrits de notes sur son pays, qui malheureusement sont presque tous perdus.

(1) Mémoire sur Valognes, impr. dans les Nouvelles recherches sur la France. 1766.

(2) Dans les provinces situées au-dessus de la Loire, le titre de vicomte n'avait pas du tout la même signification que dans le midi, où les vicomtes, égaux aux comtes et aux ducs, avaient souvent un immense territoire sous leur domination. Dans

Digitized by Google

Outre ses manuscrits, Mangon du Houguet a annoté un grand nombre de volumes de sa riche bibliothèque aujourd'hui disséminée, et dont on rencontre des ouvrages dans quelques bibliothèques de Normandie, et même à la Bibliothèque Impériale, où se trouve un exemplaire d'une édition fort ancienne des Coutumes de Normandie couvert de ses notes.

Le manuscrit qui renferme le Nobiliaire de Valognes est le seul qui existe encore aujourd'hui à Paris. Il se trouve à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (manuscrits, L. f. 33), et nous ne l'aurions pas découvert sans la bienveillance du général Mangon de la Lande, qui a bien voulu nous le signaler. C'est un recueil in-4° de 445 folios, qui contient un certain nombre de pièces et ordonnances imprimées sur la Normandie, et autant de notices manuscrites de Mangon et de transcriptions de pièces faites par lui sur l'histoire de Valognes et des environs (1).

A la page 129 commence le Nobiliaire, intitulé : *Maisons nobles résidentes à Vallognes en 1698*. On voit que pour le composer l'auteur a eu entre les mains les enquêtes faites à différentes époques par les Commissaires Réformateurs de la Noblesse et les arrêts rendus à l'égard de la plupart des familles. Quelquefois il a laissé en blanc des notices, en ne mettant que les noms des familles (2).

Bien que n'étant pas très-ancien (1698), ce manuscrit est d'une écriture assez difficile à lire, et c'est surtout pour rétablir les tableaux généalogiques, qui ne pouvaient être imprimés, que nous avons éprouvé des difficultés. Nous avons conservé partout l'orthographe originale.

ARTHUR DE MARSY,

Elève de l'Ecole Impériale des Chartes, et Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Compiègne, 2 février 1863.

le nord, le vicomte était le lieutenant du roi ou du comte, chargé de l'administration d'un pays et dont les fonctions pourraient être avec raison comparées à celles qu'ont aujourd'hui les sous-préfets.

(1) Il donne lui-même dans son Nobiliaire quelques renseignements sur sa famille, que l'on trouvera à l'article Mangon. M. de Pontaumont prépare depuis plusieurs années une notice sur la vie et les travaux de Mangon du Houguet.

(2) S. E. M. le Ministre d'Etat a autorisé la publication de ce fragment, par lettre du 27 février 1863.

Digitized by Google

FAMILLES NOBLES

RÉSIDENTES A VALLOGNES EN 1698

AIGREMONT.

Porte d'or, à l'eschiquier de huit pièces d'argent, surmonté d'un lion passant, de gueule.

M. Chamillard (1) :

I. Guy, lieutenant du vicomte de Valognes.
II. François (son fils).
III. Lovice.
IV. Jean, S. de Pepinvast.
III. Vincent.
IV. François, S. de Banneville.
Et Jacques, mort lieutenant de Roy à Lisle en Flandres.

Il y a un arrest du Conseil du 26 may 1574, pour.... Daigremont, qui maintient les descendans de Guy Daigremont au titre de noblesse, au profit de....

Cette famille a changé son nom, qui estoit Esgrimont, et qui estoit riche dès le commencement du 15e siècle. Estoient aucuns de cetted. famille tabellions en 1494 par acte du 14 oct. aud. an; et estoient originaires de la Pernelle et s'estant enrichis, l'un d'eux nommé Guy et qui avoit des frères, devint lieutenant du vicomte de Vallognes, au commencement du 16e siècle, et par le crédit de sa charge, qui en ce temps-là estoit fort considérable, prist la qualité d'escuyer, par une usurpation ordinaire aux gens de robe de faire de cette qualité, et il s'escrivoit et signoit encore Esgrimont, comme il se voit en un inventaire de biens de mineurs du 17 apvril 1540, intitulé : Par Nous Guy d'Esgrimont, esc., lieut. gal de M. le vic.

(1) L'auteur a généralement soin d'indiquer les noms des Commissaires auxquels furent présentées les généalogies: M. de Roissy en 1598, M. de la Poterie en 1624, et M. de Chamillard en 1670.

Digitized by Google

de Vallognes ; et peu après ses descendans ont pris le nom d'Aigremont.

M. Chamillard :

Réné et Artur Daigremont de la Pernelle ont esté declarez roturiers le 12 jan. 1667 et condamnez en 300 l. et 200 l. d'am., et Guillaume leur cousin dispensé de l'amende pour le mauvais estat de ses affaires ; et dans les motifs de condamnation, usé de pièces fausses sur les premier et second dégré.

Leur oncle, qui a commencé d'usurper, estoit esleu et controolleur des tailles à Vallognes, a esté condamné par arrest de la Cour des Aydes de Normandie en 1665, fondé sur l'arrest de 1574.

AUGER SAINT-LUC.

Porte d'azur, au lyon d'or rampant.

I. Edmund Auger, escuier, S. de Saint-Luc, annobly par charte du (1).....
Rétably par lettres du mois de mars 1667 et taxé de 3,000 livres.
II. Hyacinthe Auger, esc., S. de Saint-Luc.
Et Félix Auger, esc., S. de Memont.

BASAN.

Porte d'azur, à deux jemelles d'argent, au lion passant de mesmes en chef, armé, lampassé et couronné d'or.

I. Jean Basan, vers 1501.
II. 1. Gaulbert. — 2. Guillaume. — 3. François. — 4. Michel.
III. 1. Réné. — 2. Nicolas. — 3. Payen (2).
1. Robert. — 2. Réné (3).
IV. 1. André (4). — 2. Pierre (5). — 3. Nicolas (6).

Les descendants desdits André, Pierre et Nicolas, ont vérifié et produit par un même.

Il est en l'autre part cy après, et les aisnez de la famille de Basan dont le chef, qui est le marquis de Flamanville, demeure à Paris, ont

(1) Lachenaye Desbois (t. Ier, p. XXIV, éd. in-4°) le dit gouverneur de Valognes.
(2) Tous trois fils de Gaulbert.
(3) Fils de Michel.
(4) Fils de Réné (petit-fils de Gaulbert).
(5) Fils de Nicolas.
(6) Fils de Payen.

Digitized by Google

vérifié devant l'Intendant et Commissaire de Paris, et leur généalogie sera rapportée dans la suite, avec ses divisions en branches.

I. Jean Basan, fils puiné de Robert Basan.
II. 1. Gaultier. — 2. François. — 3. André (1).
III. Réné (2).
IV. André.
V. Réné.
VI. 1. Roulland, S. de Tonneville, pr. (3), extaint. — 2. François, S. de Hautot, pr. — 3. André, S. du Taillis, pr., extaint.
IV. Antoine (4).
V. François, S. de la Sahurdière, pr.
III. Nicolas, lieut. du bailly à Carentan (2).
IV. Pierre, vicomte de Vallognes.
V. Guillaume, vicomte de Val., puis lieut. du bailli, pr. (5).
VI. Pierre, lieut. du B. et sénéchal.
V. Robert pr. extaint (5).
III. Payen (2).
IV. 1. Robert, S. de Lespine, des Perques, pr. — 2. Jean, pr. — 3. Leonor, pr.

BASAN BRIQUEBEC.

I. Jean etoit fils de Jean et frere de Gaultier.
II. André.
III. Robert.
IV. Guillaume, pr.

Branche Aisnée.

I. Robert Basan, vers 1456.
II. 1. Jean. — 2. Jean, branche des Basans de Tonneville, Vallognes et les Perques.
III. 1. Thomas. — 2. Jean. — 3. Jacques. — 4. Pierre.
IV. 1. Jean. — 2. Nicolas (6).
V. Thomas (7).
VI. Guillaume, baron de Flamanville, 1611.
VII. 1. Hervieu, pr., marquis de Flamanville et bailli de Cotentin, marié à D. Molé, d'où sont sortis :

(1) Ses descendants sont les Basan-Briquebec.
(2) Tous fils de Gaultier.
(3) *Pr.*, pour produisant.
(4) 2me fils de Réné.
(5) Fils de Pierre, vicomte de Vallognes.
(6) Fils de Thomas.
(7) Fils de Jean.

Digitized by Google

VIII. Jean Réné Basan, marquis de Flamanville, marié à D... le Camus.
IX. ..... Basan.
X. ..... Basan.
VII. Guillaume, aussi prod., sieur de Baubigny, extaint (1).

Monfault, 1463, sergenterie de Tollevas :

Robert Basan des Pieux, etc.
Richard Basan de Quierqueville, etc.
Collin Basan de Martinvast, etc.

EXTRAIT *de la Chambre des Comptes à Paris, baillé par M. le marquis de Refuge, lieutenant général des armées du Roy, en l'année 1695, lorsqu'il servoit à la Hogue, et après en 1695-96-97.*

Nicolaus dictus Basan, balliviæ Constantiensis, nobilitatus mense februari 1391.

Les lettres d'annoblissement sont registrées au reg. trois des annoblissemens, commençant le 1er janvier 1387 jusqu'en 1408.

Il m'a donné le nom de tous les annoblis dont les lettres sont en ce règne, où est :

Nicolaus Basan, du bailliage de Constant.

Au rolle des annoblis et taxés aux francs fiefs de la vicomté de Vallognes, année 1470, dont il m'a aussi baillé copie, se trouve :

Richard ou Robert (2) Basan, S. de Flamanville, 10 liv.

GÉNÉALOGIE DES BASANS, *seigneurs de Flamanville, Gatheville Tonneville, Syonville, Piereville et autres lieux.*

Colin Basan est dit Pierre Colin, fils (de) Robert, de la paroisse de Virandeville, fut marié à damoiselle Jeanette de Gatheville, fille et héritière de Me Jean de Gatheville, seigneur du lieu ; et appert dudit mariage par lettres dattées de l'an 1375 le 16 mars, comme les parens et amis de ladite fille, lors soubz aage, estant en la garde du Roy de Navarre, seigneur et jouissant du pays de Costentin, implorant faculté et permission de Me François d'Aieux, conseiller et gouverneur dudit Roy de Navarre en ses terres de France, en Normandie, afin de marier ladite Jeanette de Gatheville, nonobstant

(1) Frère d'Hervieu.

(2) Les deux noms sont dans le ms.

Digitized by Google

son bas aage, audit Colin Basan, dit Pierre Colin ou Colinet, fils du susdit Robert. Lequel Colin et Robert son père, suivant le mandement du Roy de France pour l'émotion de guerre dessus les Anglois, s'estoient rendus en la ville et forteresse de Cherbourg, avec les hommes et vassaux et tenans le party du Roy de France ; laquelle ville de Cherbourg estoit tenue et possédée par les Navarrois, et pour ce après, lesdits Navarrois s'estoient tous levés contre le Roy de France et pris le party des Anglois, et que ledit Robert Basan et Colinet son fils n'avoient voulu tenir le party des Anglois et Navarrois, il furent arrestés et enclos par lesdits Navarrois et Anglois en ladite ville de Cherbourg, dont s'estoit eschappé ledit Robert, et avoit esté ledit Colin ou Colinet pris et mené en prison obscure par lesdits Navarrois, où il avoit esté longtemps tenu et s'en estoit sorty moyennant les plèges qu'il avoit baillés ; et pour ce que durant ladite occupation, ledit Colin n'avoit peu faire le service du Roy de France au fort de ses guerres, comme son vassal, avec les autres nobles du pays, le roy Charles, lors règnant en France, adverty de l'occupation de Colin ou Colinet, luy avoit remis et pardonné ladite faute, et l'avoit remis à son service en considération aussy que ledit Colin, au précédent, l'avoit loyaument servy au fort de ses guerres.

Les choses susdites attestées par deux lettres, l'une de Me Guillaume de Bordes, chevalier, seigneur dudit lieu, chambellan du Roy de France et capitaine d'une roulebande et compagnie de gensdarmes, et archers arbalestriers au pays de Costentin, estant au chasteau de Nehou, et atteste les choses susdites lui avoir esté témoignées de vérité par M. le connestable de France et par Me Bertrand de la Vieurre, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Luthumière, capitaine dudit Nehou ; ladite lettre dattée du 29 juin 1368 ; la deuxième de l'an 1379, au mois de janvier, donnée par le roy Charles, insérée dans une lettre donnée par le..... de Montreweul, bailly de Costentin.

Dudit Colin et d'icelle Jehennette de Gatheville sortit en loyal mariage Colin Basan, autrement dit Nicolas Basan, et lequel Colin ou Nicolas avoit pris alliance et esté marié à Guillemette de Beuseville, fille de Me Jean de Beuseville, chevalier, seigneur de Beuseville..... Ce que dessus paroist par lettre passée le 15e jour d'ottob. 1393, devant Raoul le Maistre, tabellion à Carentan, comme pour ce que ledit Nicolas avoit acquis ledit fief et seigneurie noble de

Digitized by Google

Carneville de Me Jean de Mesran et de Richard Loir, et avoit iceluy Colin délaissé ledit marché à ladite Guillemette sa femme. Ladite terre et seigneurie de Gatheville avoit esté adjugée audit Colin Basan, fils et héritier de ladite Jeannette damoiselle de Gatheville, à l'encontre de Jehan le Boutellier et de la damoiselle sa femme. D'ailleurs ledit Colin Basan, escuyer, fist hommage au roy Charles des fiefs nobles de Tonneville, Gatheville et de la vavassourie de Beaurepaire, comme il appert par lettres datées du 8e octobre 1398. Ensuite aux assises de Vallognes tenues par Thomas de Hetehou, lieutenant général de Mre Robert de Pelletot, chevalier, bailly de Costentin, ledit Colin y fist apparoir avoir rendu par adveu et dénombrement au Roy N. S., les fiefs de Gatheville, Tonneville et la vavassourie de Beaurepaire le 12 mars 1405.

Dudit Colin Basan et de ladite Guillemette de Beuseville sortit en loyal mariage, cinq fils :

L'aisné, nommé Me Richard Basan, chevalier ;

Le second, Me Guillaume Basan, chevalier ;

Le tiers, Me Jean Basan, prêtre et abbé de Cherbourg (1) ;

Le quart, nommé Robert ;

Le cinquième, nommé Colin.

Mre Richard fut lieutenant soubs hault et puissant seigneur Mre Louis, sire d'Estouteville, chevalier, capitaine du Mont Saint-Michel ; et pour ce qu'après le décès de son père il estoit l'aisné et jouissoit totalement de la succession de sondit père, cela se montre par lettres et adveus à luy baillés par les hommes desdites sieuries, et pour ce qu'ainsi après la descente des Anglois, en l'an 1417, en Normandie, et qu'ils occupèrent le pays du Roy de France, ledit Mre Richard Basan s'estoit retiré audit lieu du Mont Saint-Michel avec les seigneurs d'Estouteville tenans le party du Roy de France, au moyen de quoy le Roy d'Angleterre avoit donné les terres et seigneuries dudit Mre Richard Basan, comme à luy désobéyssant, à Mre Gaultier Charleton ou Challeton (2) et Thomas de Clamorgan, chevaliers, tenans le party des Anglois, qui les avoient occupées et tenues par l'espace de 32 ans, jusques en l'an 1450 que lesdits Anglois furent chassés du pays, durant lequel temps ledit Mre Richard Basan

(1) Voir Gallia Christiana, t. XI, p. 943.

(2) Les deux noms sont dans le manuscrit.

Digitized by Google

avoit été tué devant la ville et chasteau de Grenezey ou Gauray (1) par les Anglois, et y est inhumé.

Ledit Mre Guillaume Basan, chevalier, fils second, autrement dit Barbasan, parce qu'il avoit longue barbe de son jeune aage, fut mis au service du Roy de France et fut capitaine de Melun, tint le party de France et y fut pris prisonnier, et fut mené à la Bastille Saint-Antoine à Paris, en l'an 1420, après que le Roy d'Angleterre eut espousé Madame Catherine, fille du Roy de France, à la division dudit royaume, couronnant Mre Charles, Dauphin du royaume de France, ainsi qu'il est parlé par les chroniqueurs de Normandie, et depuis fut envoyé ledit Basan prisonnier en Angleterre, où il mourut sans hoers et ne demeura de la succession de leur père que lesdits Robert et Colin.

Lequel Robert, durant le temps desdits Anglois, s'estoit retiré en France, soubs lesquelles lettres ci-devant nommées y sont de la saisine de Richard Basan, esc., S. de Gatheville.

Lesdits Robert et Colin, en 1452 firent entre eux partages de la succession de Colin leur père, desquels partages estoit demeuré audit aisné les fiefs, terres et seigneuries de Flamanville, Tonneville et Syonville, Pièreville, Gideville et autres lieux.

A Colin comme puisné estoit demeuré par son partage les terres et seigneuries de Gatheville, Carneville, Vavenoville, Virandeville, la vavassourie de Beaurepaire et autres choses.

Robert Basan espousa damoiselle Marguerite de Hetehou, fille et héritière en sa partie de N. H. Robert de Hetehou, seigneur du fief, terre et seigneurie du Saussay, les Pieux et la Hague.

Dudit Robert et de ladite de Hetehou sa femme, estoient sortis en loyal mariage Jean et Jean dits Basan, frères, qui avoient partagé entre eux la succession de leur père et mère le 12 apvril 1482, devant Guillaume et Jacques le Pellé, tabellions des Pieux.

Jean Basan l'aisné eut par son partage les fiefs, terres et seigneuries de Flamanville, le Saussay et les Pieux ; il fut marié à damoiselle Jeanne le Marchand, fille de Jean le Marchand, escuier, seigneur de Sotheville et Croix en la Hague, du quel mariage sont sortis Thomas, Jean, Jacques et Pierre Basan, frères.

A Jean Basan, fils puisné de Robert, demeurèrent par partage

(1) Les deux noms sont dans le manuscrit.

Digitized by Google

les fiefs, terres et seigneuries de Tonneville, Syonville, Piereville et autres choses.

Ce fils puisné se maria en l'an 1488 à damoiselle Anne le Tellier, fille de Mre Guillaume le Tellier, chevalier, baron de la Luthumière, et de dame Jeanne des Moulins, fille de Mre Guillaume des Moulins, chevalier, et de Jenne le Arponne, sa femme; du quel Basan et de ladite de la Luthumière en loyal mariage est descendu Gaultier Basan, escuier, seigneur de Tonneville.

Et ledit Jean, après le décès de ladite de la Luthumière, sa femme, fut marié en secondes nopces à damoiselle Marie d'Anneville, fille de noble homme Guillaume d'Anneville, seigneur de Montaigu et de Chiffrevast, et de Guillaumette de la Rocque, fille de Pierre de la Rocque, seigneur de Flothle près Vallex; et de ce second mariage sont sortis nobles hommes M. Guillaume Basan, prêtre, curé de Saint-Paul des Sablons et seigneur de Syonville, François Basan, seigneur du Saussey, et André Basan, frères.

De Gautier Basan et de Gabrielle d'Anneville, fille de Robert et de Jeanne de Loubes, sont descendus René, Nicolas ou Colin, et Payen Basan, frères.

De René Basan, seigneur de Tonneville et Quierqueville, sont sortis André, François, prêtre, et Antoine Basan.

De Nicolas Basan est descendu Pierre Basan, escuier, seigneur de Quierqueville, vicomte de Vallognes.

Dudit Payen Basan est sorty Nicolas Basan, escuier, seigneur de Lespiney.

D'André Basan, escuier, seigneur de Tonneville, fils de Réné, fils de Gautier, est sorty Réné Basan, seigneur de Tonneville.

D'Antoine Basan, fils Réné, seigneur de la Suhardière, sont sortis François et Jacques Basan, frères.

Et dudit Colin Basan, seigneur de Gatheville, et de Thierrye des Moulins, fille de Guillaume, sont descendus Gauthier Basan, seigneur de Gatheville.

Dudit Gauthier et de Jeanne de Belleval, fille de Jean, seigneur de Morfanville, est sorty Richard Basan.

Dudit Richard et de Marthe de Gauvry, fille de Julien, seigneur de Barn, d'Alix d'Annebaut, fille du seigneur d'Annebaut, Julian.

Dudit Julian, Marthe Basan, dame de Gatheville, mariée à Mre Antoine, baron de la Luthumière.

Digitized by Google

BARBOU. [1]

Porte d'azur, aux estoiles d'or, trois en chef et une en pointe, et chevron d'argent chargé de trois hermines de sable.

Barbou, eleu de Valognes, annobly en 1644. Restabli en ... par l'edit de ... et par ses lettres de restablissement du ... A changé d'armoiries.

Porte.....

DE BAUDRE.

Porte..... (2).

Mre Guillaume de Baudre, chevalier, seigneur de Baudre, vers 1278.
Geffroy, vers 1337.
Jean, vers 1352.
Jean, vers 1362.
Jacques, vers 1414.
Eustache.
Jean-Jacques.
Anthoine, S. de la Jugannière.
Jean.
Jacques.
Charles-Pierre.

BEAUGENDRE.

Porte de gueule, à deux chevrons d'argent, accompagnez de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe (3).

Monfault, sergenterie de Sainte-Marie du Mont, 1463 (indique) :

Richard et Collin dits Beaugendre, dudit lieu.
Perrin Beaugendre, dudit lieu.
Raoul Beaugendre, dudit lieu.

M. Chamillard :

I. Charles Beaugendre.

(1) Deux feuilles sont consacrées à cette famille : la page 140 ne porte que le nom, et est restée en blanc ; le texte mentionné est au folio 146.

(2) Lachenaye Desboys leur donne : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de six merlettes de même, trois en chef, une à chaque flanc, et une en pointe.

(3) Lachenaye Desboys ne met qu'un chevron au lieu de deux.

Digitized by Google

II. 1. Jean François. — 2. François Ier. — 3. Charles, présenté en l'autre part (1). — 4. Jacques Ier.
III. Pierre (2).
IV. Jean.
V. 1. Jacques II, prod., S. Georges (3), advt. — 2. François II.
VI. 1. Julian, advocat du Roy à Vallognes, et Pierre (4). — 2. Claude-François, pr., les Essarts, Sainte-Marie du Mont, et Robert (5).

M. de Roissy, 1598 :

Jean Beaugendre, fils Pierre, de la paroisse de la Haye d'Estot, sergenterie de ... elect. de Vall. ; Jacques et François ses fils. — Une de leurs filles jouira.

BELLEVILLE.

Porte d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aigles esploiés de mesme.

M. Chamillard :

Jean.
Annebert.
Clair.
Noel, pr., advt.
Balthasar... de Mesnildot.

BRÉAUTÉ.

Porte d'argent, à une quinte feuille de gueule. — (Vraye science des Armoiries, par Geliot et Palliot, f. 560. — Supports ou tenans : deux sauvages au naturel, feuillez de synople, ayant chacun une massue à la main, posée en bas. Cimier ou timbre : une barbe d'or liée de gueules. Lambrequins d'argent et de gueules.)

On a imprimé en 1635 la généalogie de l'illustre maison de Bréauté, justifiée par titres, histoires et autres bonnes et certaines preuves, par le sieur d'Hozier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, faisant profession de la connoissance des maisons illustres de France, dédiée à haut et puissant seigneur M. Adrian, sire de Bréauté, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur de Saint-Valery.

(1) On ne voit pas où il se retrouve.
(2) Fils de François.
(3) Indication de seigneurie.
(4) Fils de Jacques II.
(5) Fils de François II.

Digitized by Google

Bréauté est au pays de Caux, à 15 lieues de Rouen, 7 de Caudebec et du Hâvre.

Dans l'ouvrage de M. d'Hozier, les illustres alliances, les belles actions, les dignités et les belles qualités y sont rapportées fort nettement et sur de bons titres. Depuis :

I. Jean, sire de Bréauté, marié avec Alix de Bournonville. 1220-1230.
II. Guillaume, S. de B., Ier du nom, et Jeane de Neuille. 1275.
III. Guillaume II, S. de B., et Catherine de Crequy. 1325.
IV. Roger Ier, S. de B., et Jeane de Leon. 1364.
V. Roger II, S. de B., et Marguerite d'Estouteville. 1404.
VI. Jean II, S. de B., et Louise des ... 1461.
VII. Jean III, S. de B., et Antoinette de Maunoury. 1484.
VIII. Adrian Ier, S. de B., et Jeane de la Haye. 1520.
IX. Adrian II, S. de B., et Susanne de Monchy. 1567.
X. Adrian III, S. de B., et Françoise de Roncherolles. 1603.
XI. Pierre Ier, S. de B., et Marie de Fiesques. 1633. (Il fut tué au siége d'Arras en 1640.)
XII. Pierre II, S. de B., et N. Arbaleste, fille du vic. de Meleun, et de N. de Montmorency. 1660.
XI. Alexandre, S. de B. (deuxième fils d'Adrian III), et ... Dunot.
XII. Charles Claude, S. de B., et .. Symon. Il est bailli de Cotentin et gouverneur de Vallognes.

DE CAMPSERVEUR.

Porte d'azur, à trois lions d'argent, au chevron de gueule brochant sur le tout.

M. de la Poterie :

I. Guillaume de Campserveur, vers 1432.
II. Guillaume II, 1523; Jean Ier.
III. Jean II (1).
IV. Guillaume II.
V. Jean III.
VI. François Ier.
VII. Jean IV.
VIII. François II. Le Sauvage.
IX. Hervieu, pr.; Julian, pr.; Henry, pr.

Monfault, 1463 :

Serg. de Tollevast, Jean de Campserveur de Baseville, à Saint-Vastreville.

(1) Jean II, fils de Jean Ier.

Digitized by Google

M. de Roissy, 1598 :

Georges de Campserveur, seigneur de Ruye sous Vallognes, justifiera estre fils de Jean, et ledit Jean, fils Guillaume, qui obtint l'arrest aux Aydes de l'an 1526.

Et Jean, nepveu dudit Georges, justifiera estre fils de François, et ledit François estre fils de Jean.

Ce Jean estoit fils dudit Guillaume, qui estoit seigneur de Becqueville.

Jean de Campserveur, fils François, mineur, de la paroisse des Pieux, serg. de Tollev., élect. de Vallognes, vû ses titres, jouira.

M. de Becqueville m'a justifié que lui François estoit fils Jean, fils Guillaume, fils Jean, fils Jean, fils Guillaume, fils Richard, fils Guillaume, en 1222, fils Guillaume, chevalier en 1182.

Avec les plus illustres alliances et dignités de cette famille.

Georges de Campserveur, oncle dudit Jean, demeurant audit lieu, a pareillement justifié, jouira ; estoit seigneur de Ruye, fils Jean ; mort sans hoers, aagé de 96 ans.

M. Chamillard :

I. François.
II. Jean.
III. François.
IV. Hervieu, Julian (les Pieux), Henry, pr.

CAMPROND.

Porte d'argent, au raiz de gueule.

Monfault, 1463 :

Constances, seigneur de la Halle, escuier.
Jean, et Jean de Campront de Lorroy, ou Lorey.
Fouques de Campront, de S. Nicolas des Villages.

M. de Roissy, 1598 :

Jacques, Michel, Jean et Pierre de Camprond, parr. du Vertot, serg. de Tollev., élect. de Vallognes, ont justifié, jouiront.

M. Chamillard :

I. Foucques de Camprond.
II. Jacques.

Digitized by Google

III. Jean.
IV. Guyon.
V. Michel ; Jacques.
VI. Guyon (1); Guillaume, pr.; Jacques, pr., S. du Buisson (2).
VII. Jacques, pr., S. de Glatigny et de Crosville (3); N... Camprond, S. de Lanquetot, ... et Camprond, S. de Sothevast, demeurant à Vallognes (4).

CLEREL.

Porte d'argent, à la fasce de sable, accompagné en chef de trois merlettes de sable et de trois tourteaux d'azur, en pointe, deux et un.

Tabula monasterii de Bello, f. 1024 : Clarell. — Brampton : Clarell. — Monast. anglic., t. II : Joa. Clarell. — Monfault, 1463, élect. de Carentan, serg. de S. Lo : Jean Clerel.

Roissy, 1598 :

André et Charles Clerel, sergenterie de S. Lo, élect. de Carentan, paroisse Saint-Georges de Montcoq ; et Charles, au Valdesaire, élect. de Vallognes, paroisse de Tocqueville, ont justifié, jouiront anciens nobles.

M. de la Poterie :

I. André Clerel, S. de Rampan.
II. Robin.
III. Lo, ou Lau.
IV. Guillaume.
V. André ; Nicole ; Georges.
VI. Michel (5); André (6).
VII. André ; Charles ; Pierre ; Michel (7) ; André (8).
VIII. Jacques ; Guillaume (9).

M. Chamillard :

I. André.
II. Michel.
III. André ; Pierre.

(1) Fils de Michel.
(2) Tous deux fils de Jacques.
(3) Fils de Guyon.
(4) Fils de Jacques, S. du Buisson.
(5) Fils d'André.
(6) Fils de Nicole.
(7) Tous quatre fils de Michel.
(8) Fils d'André.
(9) Tous deux fils d'André.

Digitized by Google

IV. Jacques, S. de Rampan; Guillaume, S. du Breul (1); Hervé-Charles, pr., S. de Tocqueville; Jacques, S. de Fontaine, grand prévot de Normandie; et Robert, extaint (2).

CROSVILLE ou CROVILLE.

Porte d'argent, à la croix de neuf careaux de gueule.

Monfault, 1463, serg. de Pont-l'Abbé : Jean de Crosville.

Roissy :

Gilles et Jacques de Croville, S^rs du lieu, frères, demeurans ledit Gilles à Crosville, et ledit Jacques à S. S. de Piereport, serg. de Brave, élection de Vallognes, veu leurs titres, jouiront

M. de la Poterie :

I. Jean de Crosville, *autrefois Bondot*, vers 1429.
II. Jean.
III. François; Raoul; Pierre; Jacques.
IV. Nicolas; Guillaume (3).
V. Gilles; Jacques (4).
VI. Jean; Jacques (5).
VII. Jean, père du conseiller au Parlement, S. de Crosville; Hervieu de Gouberville, et Jacques, mort sans enfans (6).

M. Chamillard :

I. Nicolas.
II. Gilles.
III. Jean; Hervieu Ier.
IV. Hervieu II, conseiller au Parlement (7); Jean, seigneur de Gouberville; Pierre, seigneur de Linguehou, et François (8).

DE CUSSY.

Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une molette d'esperon de mesmes.

M. de la Poterie :

I. Laurens de Cussy, vers 1452.
II. Jacques.

(1) Tous deux fils d'André.
(2) Tous trois fils de Pierre.
(3) Tous deux fils de François.
(4) Tous deux fils de Nicolas
(5) Tous deux fils de Gilles.
(6) Tous trois fils de Jean.
(7) Fils de Jean.
(8) Tous trois fils d'Hervieu Ier.

Digitized by Google

III. Roger
IV. Guillaume.
V. Jean; Antoine et Baptiste.

M. Chamillard :

I. Roger.
II. Guillaume.
III. Jean, m.; Antoine; Baptiste.
IV. Henry (1); Jean, S. des Escures, pr., Huberville ; Jacques, S. d'Armanville, (marié à) dame Barbe Martin; Hervieu-Lisandre, m. ; et N..., curé de Gatheville (2).
V. Hervieu, pr., de Bricqueville (3); Jean, m., et Jean-René, S. d'Armanville, (marié à) N... Varin, demeurant à Vallognes (4).

LE CAOUF [5].

DANIEL.

Porte d'or, à une fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion naissant de gueule, et de trois trèfles de sinople, en pointe.

M. de Roissy, 1598 :

François Daniel, fils Gilles, de la parr^e de Guineville, él. de V., led. Gilles annobly par chartre d'apvril 1574, registrée aux Comptes à Paris, le 20.... 1575, sans vérification aux Aydes.

Ordonné que dans le cours d'année ils vérifieront aux Aydes, et nous en feront apparoir. Frères : Jacques, Gilles, André et Louis, soubs aages ; autrement seront imposés Jacques et Louis, majeurs.

M. Chamillard :

Gilles, lieuten. gen. au B. de Costentin, et prés. au Présidial, annobly 1574, en tant que besoin, pour titres perdus durant la Ligue.

I. Gilles.
II. François ; Jacques ; Louis; Adrien.
III. Guillaume, S. de Guineville, extaint (6); Jacques, S. de Saint-Laurent, et François, S. de Virandeville (7) ; Gilles, S. de Thury, extaint, et Louis, S. de Vieusaint (8) ; Gilles, Jacques et Guy (9).

(1) Fils d'Antoine.
(2) Tous quatre fils de Baptiste.
(3) Fils d'Henry.
(4) Tous deux fils de Jacques.
(5) La notice sur cette famille est restée en blanc.
(6) Fils de François.
(7) Fils de Jacques.
(8) Fils de Louis.
(9) Fils d'Adrien.

Digitized by Google

(Dans un contrat avec le receveur de Gonneville, le 1er Gilles ne se disoit pas escuyer.)

Cet annoblissement dudit Daniel, L. G., S. de Guineville et Saint Aubin, du mois d'apvril 1574, est fait à prix d'argent. Les deschandans cy dessus et leurs enfants fondant aujourdhuy uniquement leur noblesse sur ce titre ; et au défaut de la verification dudit annoblissement en la Cour des Aydes, Jacques et Louis furent imposez aux tailles, suivant jugement cy dessus, en la parroisse de Guineville, dont ils estoient originaires, et furent obligés de prendre des lettres de relèvement, fondées sur leur minorité, et faute à Gratien Daniel, leur oncle et tuteur, frère dudit Gilles ; et après avoir payé la taxe des nouveaux annoblys depuis 1573, ils furent maintenus en leur noblesse en la recherche de 1634, sur cet annoblissement, qui fut produit avec lettres de relèvement et arrest de verification du 15 décembre 1501.

Les descendans de Gratian, demeurans à Tourlaville, ont prétendu estre nobles de race, et après avoir eu quelques arrest en leur faveur, enfin sur le contredict et poursuite de Me.... de la Fontaine et.... la Noe, adjoints, par un arrest solennel du Conseil, et après une poursuite de plusieurs années et dans la connoissance et recherches les plus exactes de cette famille, ils ont esté déclarez roturiers et usurpateurs de noblesse. L'arrest est du.....

DANNEVILLE.

Porte d'argent, semé d'hermines, à la fasce de gueule.

Monfault, 1463 :

Constances Danneville.
Jean de Anneville, dudit lieu.
Vall. Guillaume Danneville, de Montaigu.

M. de la Poterie :

I. Colin Danneville, S. de Chiffrevast, vers 1430.
II. Robin.
III. Guillaume.
IV. Robert ; Guillaume. (Ce Robert est dit de S. Marcouf. 1510.)
V. Guillaume.
VI. Guillaume.
VII. Hervieu.

Digitized by Google

M. Chamillard :

I. Guillaume.
II. Guillaume.
III. Hervieu.
IV. Guillaume ; Jacques, m.
V. François (1).— N. Poerier.

Monastic. anglic., t. II, 905 : vic. de Aneville.

Cette famille s'est élevée par la robe au service de M. l'admiral de Bourbon et de Mad. Jeane de France.

Il paroit par divers actes que Robert Danneville, esc., estoit bailly de Vallognes et maistre des eaux et forest, pour M. ladmiral en 1509-12, et autres années; que Jean Danneville estoit lieut. gén. du bailly de Costentin en 1525, jusqu'en 1545 ; que Guill^e Danneville, esc., et encore Gilles, furent aussy lieutenans generaux en 1553 et autres.

Il y a une famille Danneville à Morville, qui porte armes différentes, savoir : d'argent à la croix de S. André de gueule.

DAGIER.

Porte. . . . . .

Pierre Dagier, annobly par chartre du mois de... 1651.
Verifié Chambre des Aydes.—Retably par certificat.

DOUVILLE.

Porte d'azur, à six boucles d'argent autour d'un escu d'or, trois desdites boucles en chef, deux aux costés, et une en pointe.

Recherche faite de la noblesse par Pierre Poter, Jean Pinart et Gratian Daniel, éleus à Vallognes en 1576.

Vraille. — En la dite paroisse sont demeurans Robert Douville et Hervé de Hennot, lesquels ont usé et usent du privilège de noblesse comme tous leurs prédécesseurs, ainsi que les paroissiens nous ont asseuré et accordé, et qu'ils n'en ont aultre connoissance.

En l'original il y a l'escu de Douville portant d'azur a sept boucles d'or, 2, 2, 2 et 1.

(1) Fils de Guillaume, ainsi que deux autres restés en blanc. N. Poerier est le nom de sa femme.

Digitized by Google

Roissy, 12 décembre 1598 :

François, fils Robert Douville, S. de la Motte, sergenterie de Pontlabbé, élect. de Vallognes, a justifié.

I. Robert Douville.
II. Jean. — (Jeane Dourssoy.)
III. Pierre Douville.
IV. Julian.

A espousé ma fille ; malheureusement n'est rien qui vaille. Je l'ay fait séparer de biens et de corps.

Devant M. Chamillard :

Porte d'azur, à six boucles d'argent, et un escu d'or parmy.

DE FORTESCU.

Porte d'argent, à trois bandes d'azur.

M. de la Poterie :

I. Monsieur Jean Fortescu, chevalier.
II. Guillaume ; Jean, chevalier, et Richard.
III. Tristan (1).
IV. Jacques ; Jean et Nicolas.
V. Richard et Pierre (2) ; Jacques (3).
VI. Jacques (4) ; Pierre (5) ; Nicolas (6).
VII. Guillaume (7) ; Anthoine et Jacques (8) ; François (9).
VIII. Nicolas et Michel (10) ; Charles et Jacques (11).

Jean Fortescu, chevalier, garde des sceaux de Vallognes, devant Jallot, contract du 17 janvier 1424.

M. Chamillard :

I. Nicolas Fortescu
II. François.
III. Nicolas ; Michel et Charles.
IV. Michel, pr. ; Léonor, pr. ; Taneguy, pr. (12), Jean Nicolas, pr. (13) ; Jean, pr. (14).
V. ... (15).

(1) Fils de Jean.
(2) Fils de Jacques.
(3) Fils de Nicolas.
(4) Fils de Richard.
(5) Fils de Pierre.
(6) Fils de Jacques.
(7) Fils de Jacques.
(8) Fils de Pierre.
(9) Fils de Nicolas.
(10) Fils d'Anthoine.
(11) Fils de François.
(12) Fils de Nicolas.
(13) Fils de Michel.
(14) Fils de Charles.
(15) Deux fils de Taneguy dont les noms ne figurent pas.

Digitized by Google

LE FEBVRE.

Porte d'azur, à la fasce d'or accompagnée de deux croix fleurdelisez d'or, en chef, et une rose d'argent, en pointe.

I. Jean, receveur des tailles à Vallognes, annobly par chartre du mois nov. 1543. — Reg. Chambre des C. 19 dud., avec 25 l. d'indemnité. — Cour des Aydes, 28 mars 1545, avec indemnité. — Arrest 29 nov. 1548.
II. Nicolas; Thomas; Robert.
III. Jean et François (1); Jacques (2); Robert (3).
IV. Hervé, pr. (4); Louis; la Bordure, pr., et Jean, pr.; Fortosville (5). Jean-Baptiste, pr., la Héronnière (6); Jean-Antoine, pr., la Brimonnière, et François-Hyacinthe, pr. (7).
V. Une fille (8) ..... (9) .... (10).

Nota. — Christophe le Febvre, S. de Grainteville, annobly par autres lettres, quoique mesmes armes et famille.

FROLANT.

Porte d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef de deux roses d'argent et d'un croissant de mesme, en pointe.

I. Nicolas, annobly en l'an 1598, vérifié Chamb. des Ayd., 30 juin 1610 et 22 nov. 1611. Fin. 550 l.
II. Jacques, produist, Vallog., S. du Genestre; Nicolas, pr., Yvetot.

Autre FROLANT [11].

FOLLIOT [12].

GIGAULT.

Porte d'azur, au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent.

M. de la Poterie :

I. Helion Gigault, S. de Bellefons, vers 1501.

(1) Fils de Nicolas.
(2) Fils de Thomas.
(3) Fils de Robert.
(4) Fils de Jean.
(5) Fils de François.
(6) Fils de Jacques.
(7) Fils de Robert.
(8) De Jean.
(9) N..., fils de Jean-Antoine.
(10) N..., fils de François-Hyacinthe.
(11) et (12) Ces notices sont restées en blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google

II. Jean I.
III. Jean II.
IV. Jean III; Bernardin, gouverneur de Vallognes.
V. Louis (1); Henry-Robert (2).
VI. Bernardin (3): c'est le mareschal.

M. Chamillard :

I. Jean.
II. Jean; Bernardin (branche de mareschal); Honoré; Charles.
III. Louis (1).
IV. Jacques, pr.; Hyacinthe-Robert, pr.; Charles-François, pr.; Bon-Thomas, pr.

Thaumas, S. de la Thaumassière, advocat, a donné chez de Brey (ou de Bury), impr. à Bourges, in-fol. 1609, où il y a un Nobiliaire fort ample, où la famille de Gigault, qu'on dist originaire de ce pays, n'est point employée.

Traité du P. Anselme, de la Généalogie de la Maison de France, t. II, in-4°, f° 288, n.156, à Paris, chez Loyson, 1674. Ains y sont : Bernardin de Gigaut, marquis de Belfons et premier maistre d'hostel du Roy, fut fait lieut. gén. des armées de Sa Majesté et créé mareschal de France le 8 juillet 1668. Il est fils de Henry-Robert de Gigault et de Marie Davaines, et petit-fils de Bernardin de Gigaut, gouverneur de Caen, et de Jeanne aux Epaules. Il a espousé Magdeleine Fouquet, fille de Jean Fouquet et de Renée Latemert, de laquelle il a eu :

Jean-Baptiste-Bernardin de Gigaut, mort à l'âge de 8 ans (20 sept. 1660) et enterré dans l'église des Carmelites du faux bourg S. Jacques à Paris.
Christophe-Louis, marquis de Belfons, marié à N... Mazarin, mort en.....
Marie-Magdeleine.
Armande-Marie.
Jeanne-Susanne de Belfons.

GRIP.

Porte un escu d'azur, à une foy d'argent vestue de mesme et posée en fasse, et un chef d'argent chargé d'une estoille de sable, accostée de deux croissans de mesme. —(Cet escu timbré d'un casque de profil, armé de ses lambrequins d'azur, d'argent et de sable.)

I. Guill^e Grip, S.de Savigny, cons. assesseur à Vall., annobly par lettres patentes,

(1) Fils de Jean III.
(2) Fils de Bernardin.
(3) Fils d'Henry.

Digitized by Google

déc. 1643. — Reg. ch. des Comptes, 10 nov. 1644 ; Cour des Aydes, 17 oct. id.

II. Guill^e Grip, S. de Savigny, confirmé par chartre de janvier 1698 et l'édit des 500.—Certificat d'Hozier dudit janv.1698.— Reg. Parlement, 23 ap. 1698. — Ch. des Comptes, 29 dud. — Cour des Aydes, 7 may suiv. — Thrésoriers de France, 16 juin 1698.

HARCOURT.

Porte de gueule, à deux fasces d'or.

La plus illustre famille de Normandie.

La Roque a fait l'histoire de cette maison, en 4 vol. in-fol., à Paris, chez Cramoisy, 1662.

M. Chamillard :

I. Jacques.
II. Charles.
III. Pierre.
IV. Pierre.
V. Nicolas; Jean, S. de Lougé, pr ; Jacques, S. d'Olonde, pr.; Guill^e, S. de Fierville, pr.; Pierre, pr.
VI. Pierre (1).

Tab. monasterii de Bello : Harecord. — Brampton : Harecourt. — Milit. Bann. : Fr. de Harecourt. — Monast. anglic., t. I : Harecur. —Id., t. II : Harcourt ; et f° 509 : W. de Harcourt et Darecurt.

Dans Burton, soubs Chrestre et Leyestre, Schire dit Harcourt, mais austres armes et estre sortis de Jean de Harcourt, maistre de France soubz Philippe le Bel, 1286. Est dit Harcourt, et non de Harcourt.

LA HAYE.

Porte d'argent, chargé d'un quartier de gueules accompagné d'hermines, au chef d'azur chargé de deux sautoirs d'argent.

M. de la Poterie :

I. Robert de la Haye, vers 1551.
II. Nicolas.

(1) Fils de Jacques.

Digitized by Google

III. François.
IV. Philippe

M. Chamillard :

I. Nicolas.
II. François.
III. Philippes; Geffroy; Guillaume.
IV. Jean-Nicolas, pr., d'Aleaume (1).

DU HECQUET.

Porte coupé d'or et de gueule; au premier, d'or chargé de deux haches de gueule; au second, au hachet d'or en pointe.

M. de la Poterie :

I. Jean du Hecquet, vers 1491.
II. Guillaume.
III. Raoul.
IV. Estienne; Guill^e et Jacques.
V. Raoul et Gilles (2).

M. Chamillard :

I. Raoul.
II. Estienne
III. Raoul et Gilles.
IV. Richard, pr., S. de Hauteville (3); Jacques, S. des Vaux, pr.; Gilles, pr.; et Loüis, pr. (Vallognes) (4).

Monfault : Estienne du Hecquet, de Nehou, serg. de Beaumont. Contract du 12 mars 1402, devant Raoul du Hecquet, tabell. à S. S. le Vic. (5).

Tabula monasterii de Bello : Hecket.

DE HENNOT.

Porte de gueule, au croissant d'argent posé en cœur, accompagné de trois estoilles d'or, deux en chef et une en pointe.

M. de la Poterie :

I. Nicolas de Hennot, annobly par Louis XII, estant à Milan, la charte est latine de 1510.

(1) Fils de Guillaume.
(2) Fils d'Etienne.
(3) Fils de Raoul.
(4) Tous trois fils de Gilles.
(5) Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Digitized by Google

II. Jean et Gaultier.
III. Christophle, Ambroise et Jean (1).
IV. Jean (2); Jean (3); Guillaume et Olivier (4).
V. Nicolas; Guille; Guille; Christophle et Louis (5); Guillaume; Jean; Thomas et Jacques (6); René; Jacques et Louis (7); Olivier (8).
VI. Jean (9).

M. Chamillard :

I. Gaultier.
II. Jean.
III. Ollivier et Guillaume.
IV. Jean, pr., S. de Brillevast (10); René, S. de Theville, et Louis, pr., S. du Rosel (11).

DU HAMEL.

Porte d'or, à un chevron de gueule, accompagné de trois testes de limiers de sable, lampassés de gueule et posés de profil, deux en chef et une en pointe. — (L'escu timbré d'un casque de profil, orné de lambrequins de sable, d'or et de gueule. — Edit de 1696.)

Estienne du Hamel de Grouville, recepveur des tailles à Vallognes, et au précédent procureur du Roy en l'élection; annobly par lettres du mois d'aoust 1697.

Son père avoit été aussi proc. du Roy en l'élection. — N... Morel, fille du recepveur des tailles (12).

JALLOT.

Porte d'azur, au chevron d'argent chargé de trois merlettes de sable, accompagnées de trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe.

M. de la Poterie :

I. Jean Jallot, vers 1440, annobliss. francs fiefs, 1477.
II. Pierre.

(1) Fils de Gaultier.
(2) Fils de Christophle.
(3) Fils d'Ambroise.
(4) Fils de Jean.
(5) Fils de Jean.
(6) Fils de Jean IIe.
(7) Fils de Guillaume.
(8) Fils d'Olivier.
(9) Fils d'Olivier.
(10) Fils d'Olivier.
(11) Fils de Guillaume.
(12) C'est le nom de sa femme. Ils eurent cinq enfants.

Digitized by Google

III. Jean, Philippe.
IV. Thomas (1); Pierre (2).
V. Jacques (3); Jean; Pierre; François et Charles (4).
VI. Charles (5).

M. Chamillard :

I. Jean, S. Remy.
II. Thomas.
III. Jacques.
IV. Nicolas, pr., S. Remy; et Pierre, pr., S. Remy : extaints.

I. Philippes Fallot.
II. Pierre.
III. Jean.
IV. Charles, S. de Sonneville, pr., extaint, et Pierre, S. de Beaumont, pr. (5 enfants).

JULLIEN.

Porte d'azur, à deux lions rampans d'or, tenans une espée d'argent.

I. Jacques Jullien, annobly 1584. — Conf. 1597. — Reg. Ch., 14 juillet 1611. — Ayd., 22 nov.
II. Jacques, adv. du Roy à Vall., extaint; et Georges, vic. d'Alençon, pr., en Costentin.
III. Jacques, vic., demeurant à Aleaume, S. d'Arpentigny, et son frere, aud. lieu.

LA LUTHUMIÈRE.

Porte d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lions de sable, armés et lampassés de gueules.

La famille est amplement descrite en mes recueils de noblesse (6).

Mre François de la Luthumière est le dernier de ce nom. Il a fondé le Seminaire de Vallognes, où il a rétably sa demeure et y mène une vie exemplaire et toute abstraite.

Décédé en odeur de sainteté le 15 septembre 1699, dans un regret général de toute la ville (7).

(1) Fils de Jean.
(2) Fils de Philippe.
(3) Fils de Thomas.
(4) Fils de Pierre.
(5) Fils de Jean.
(6) Je ne sais si l'auteur désigne ainsi d'autres manuscrits perdus, ou les livres de sa bibliothèque.
(7) Ce dernier paragraphe est de la même main, mais d'une écriture postérieure.

Digitized by Google

LAILLIER.

Porte de gueule, à trois allerions d'argent, deux en chef et un en pointe.

Arrest du Conseil d'Estat, 3 mars 1661, signé Bechameil, par lequel Réné de Laillier, marquis de S. Lieu, gouverneur du Crotoy, mareschal de camp des armées du Roy, ses enfants, successeurs et postérité, nés et à naistre en légitime mariage, a esté maintenu et gardé en sa qualité de noble et chevalier, et ordonne qu'il jouira des privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les anciens gentilshommes dudit royaume, avec deffenses à toutes personnes de l'y troubler tant et si longtemps qu'il vivra noblement et ne fera acte de dérogeance; et que pour cet effet il sera inscrit dans le Catalogue des Anciens Gentilshommes, qui sera arresté au Conseil et envoyé dans les Tall. et élections du royaume, en conséquence de l'arrest du Conseil du 22 mars 1666, sans dépens. Au Conseil d'Estat, le Roy y estant, tenu à S. Germain en Laye.

Ledit arrest a esté déclaré commun pour Jean, Pierre et François de Laillier, chevaliers, seigneurs de S. Lieu, d'Enq., et Montrocher, par arrest du C. d'Estat tenu à Paris, 27 mars 1669.

Jean est le propre frère dudit S. de S. Lieu; Pierre et François sont ses cousins, sortis de Nicolas Laillier.

Généalogie en l'arrest :

I. Jean de Laillier, 2 requestes, 1513.
II. Jean, 2 contracts (1529) dev. Jean du Moustier, tabell. à Mont.
III. Pierre, 12 pièces : Baptesme, 1550.—Prest. et serment entre nobles, 1589. — Actes de Cherbourg et Vallognes, considérables.
IV. Louis et Nicolas.
V. Réné (S. Lieu), extaint; Pierre (Herouville), ext.; Guille (Ganelu), ext., et Jean, S. de S. Lieu, colonel de cavalerie; Pierre, L. du B. d'Al.; Julian, cur. et official de Vallog., et François, adv. du Roy.
VI. N... et N..., fils de Jean, et N...., fille de Pierre (d'Alençon).

MANGON.

Porte d'or, au chevron de gueule, accompagné de trois gonds de sable; au chef d'azur, chargé d'une main d'or sortant de nuages de mesme, accostée de deux estoilles d'or.

M. de Roissy, 1598 :

Michel Mangon, dit de Brix, annobly par chartre d'octobre 1576, jouira.

Digitized by Google

M. de la Poterie :

I. Michel Mangon, annobly, 1576.
II. Pierre; Thomas; Robert; Guill^e, ext.
III. Jean (1); Jean (2).
IV. Jean (3).

M. Chamillard :

I. Michel Mangon, annobly par chartre d'octob. 1576, suivant l'édit. — Verifié Ch. des Comptes, 12 nov. ensuiv., aud. an. — Cour des Aydes, 30 janv. 1577. — Finances, quinze cents escus d'or sol.
II. Pierre; Thomas; Robert; Guill^e, ext.
III. Jean (4); Michel, extaint (5); Jean, S. d'Emery, pr. (6).
IV. Jean (7).
V. Pierre, pr., vic. de Vall.
VI. Julian.

La famille Mangon est assurément très-ancienne, et elle n'a pris de chartres d'annoblissement en 1576, que *ad melius esset*, et par crainte d'estre inquietez par la perte de leurs titres, arrivée à cause des ligues et guerres précédentes qui furent dans le pays, où cette famille fut bruslée par de puissants ennemys. Il y a assurance que les chefs de cette famille noble passèrent anciennement en Italie avec les seigneurs et gentilshommes normands qui conquirent le royaume de Naples et la Sicile, comme d'autres passèrent cy après à la conqueste d'Angleterre soubs le duc Guill^e.

Cette noblesse normande s'habitua en Italie, particulièrement au royaume de Naples, où la plus part des grandes et illustres familles se glorifient d'estre normandes. Entre ces maisons de distinction, celle des Mangon se trouve en la province de Calabre Citérieure.

MARTIN [8].

(1) Fils de Pierre.
(2) Fils de Robert.
(3) Fils du Ier Jean.
(4) Fils de Pierre.
(5) Fils de Thomas.
(6) Fils de Robert.
(7) Fils de Jean.
(8) Deux pages consacrées à cette famille, aux folios 173 et 178, sont restées en blanc.

Digitized by Google

DU MOUSTIER.

Porte de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonné de quatre roses de mesme.

M. de la Poterie :

I. Pierre du Moustier, vers 1454.
II. Richard. — *Pièces fausses.*
III. Jean.
IV. Richard ; Robert ; Louis et François.
V. Artur, L. du B. de Cost., à Vallognes.
VI. Louis, aussy L. du B., à Vallognes.

Autre DU MOUSTIER.

I. Roger du Moustier, vers 1494.
II. Jean.
III. Richard et Jean.
IV. François (1) ; François (2).
V. Jacques (3).

M. Chamaillard :

I. Jean du M.
II. Robert, ext.; Richard ; François, ext. ; et Louis, ext.
III. Artur.
IV. Louis.
V. Jacques, L. du B., à Vallognes, (marié à) N... Plessard.
VI. Deux enfants.

M. de Roissy :

François du Moustier, demeurant à Vauville-la-Bigot, veu ses titres, jouira, mais non son prétendu oncle, attendu qu'il ne justifie avoir esté frère de Richard, ne fils de Jean, ancien noble. Rendra ses pièces. — Depuis, led. oncle a justifié.

S. MEREGLIE ou MEREGLISE.

Porte d'azur, à six angles d'or, trois, deux et un.

M. de la Poterie :

I. Guillaume de S. Mereglise, vers 1521.
II. Jean et Pierre.

(1) Fils de Richard.
(2) Fils de Jean.
(3) Fils de François, petit-fils de Richard.

Digitized by Google

III. Guillaume (1).
IV. Louis ; Guillaume et Gilles, vers 1624.

M. Chamillard :

I. Jean.
II. Guillaume.
III. Louis.
IV. Pierre, pr., S. d'Omontville-la-Rocque.

Monfault :

Marin Mereglise, de Osmonville.

S. MARIE.

Porte. . . . . .

M. de la Poterie :

I. M. de S. Marie.
II. Mre Guillaume ; Michel ; Raoul et Jean.
III. Raoul (2).
IV. Jean.
V. Jean.
VI. Nicolas.
VII. Jacques ; Louis et Jean.
VIII. Jacques, S. d'Aigneaux ; Philippes Dobraille (3) et René de S. d'Outrebeau (4).

MEURDRAT (ancien).

Porte de gueule, à deux jemelles d'or, au léopard en chef, de mesme métail.

Monfault, sergenterie de Vallog. :

Guillaume Meurdrat, de Greneville.
Jean Meurdrat, de la Pernelle.

Idem, sergenterie de Beaumont :

Philippot Meurdrat, dud. lieu d'Ivetot.

Roissy : rien.

MM. la Poterie et Chamillard :

I. Guillaume *Muldrat*, vers 1543 ; fut au droict des Pairs de S. Mereglise, S. Marcouf et Fontenay en 1510.

(1) Fils de Jean.
(2) Fils de Raoul.
(3) Tous deux fils de Jacques.
(4) Fils de Jean.

Digitized by Google

II. Robert, S. de Coues, et Jean.
III. Robert et Guillaume (1).
IV. Guillaume; Jean; Robert; Nicolas.
V. Bon-René; Antoine; Jacques et Nicolas.

MARTIN.

(Voir ce qui en a été dit ci-devant.)

MOREL.

(Cette généalogie est restée en blanc.)

OSBER.

Porte d'argent, à la croix de gueule, cantonnée de quatre lions de sable.

Monfault :

Pierre Osber, de S. Marie du Mont.

M. de la Poterie :

Osber, folio 242.

M. Chamillard :

Jean-François Osber, Carentan, sergenterie de S. Marie du Mont.

OGIER.

Porte de sable, au bois de cerf d'or, surmonté d'une rose, et un croissant d'argent, en pointe.

M. Chamillard :

I. Artur.
II. Louis.
III. Guillaume.
IV. Georges, verdier G. marteau de Vallognes, pr. — Role et certificat, 12 may 1671.

(1) Fils de Robert.

Digitized by Google

POERIER.

Porte d'azur, au chevron d'or accompagné de deux estoilles d'argent en chef et d'un croissant de mesmes en pointe.

I. Thomas, S. de Vaux et du Theil. — Arrest du Conseil, 9 aoust 1575, registré au Parlement à Rouen.

II. Jacques, S. d'Anfreville, vicomte de Vallognes, L. G. et Pr. au B. de Costentin, puis président au Parlement de Rouen ; Julian, S. de Sotoville, président des éleux à Vallognes, extaint ; et Gilles, S. de la Duquerie, vicomte de St-Sauveur-le-Vicomte.

III. Adrien, baron d'Anfreville ; Jacques, advocat au Parlement, S de Lysle, extaint ; Nicolas, S. de Lysle, et Vercingetorix, S. de Taillepied (1) ; N..., S. de la Duquerie (2).

IV. Marie, comtesse de Beuvron (3) ; François, S. de Franqueville, tué au siége, 1641 ; Adrian, président au Parlement ; Gilles, S. de Franqueville, et Jacques, S. de S. Michel, extaint (4) ; N... (Calleville) ; N..., fille ; Jacques, bailly de St-Sauveur (qui eut 3 filles) ; N...; N..., curé de S. Sauveur (5) ; Jacques, S. de Porbail (6).

V. N..., S. d'Anfreville, et N..., S. de Franqueville (7).

POUPET.

Porte d'azur, à la croix patée d'or, accompagnée de trois croissants de mesme, deux en chef et une en pointe.

I. N..., charte febvrier 1509. — Finances, 200 escus vall. 350 l. — Arrest C. de Par. — Maintenue 9 aoust 1596.

II. Pierre I et Pierre II.

III. Louis, extaint ; Thomas et Guillaume (8) ; Jacques (9).

IV. Pierre (10) ; Vercingetorix (11) ; Louys (12).

V. Julien (Vauville-Fresville) (13) ; Jacques, pr. (Velly), et François, pr. (14) ; Gilles, pr. (la Roche-Anfreville), et François, pr. (15).

(1) Tous fils de Jacques.
(2) Fils de Gilles.
(3) Fille d'Adrien.
(4) Fils de Nicolas.
(5) Fils de Vercingetorix.
(6) Fils du sieur de la Duquerie.
(7) Fils de Gilles.
(8) Fils de Pierre Ier.
(9) Fils de Pierre II.
(10) Fils de Thomas.
(11) Fils de Guillaume.
(12) Fils de Jacques.
(13) Fils de Pierre.
(14) Fils de Vercingétorix.
(15) Fils de Louys.

Digitized by Google

POTIER.

Porte de gueule, au chevron d'or accompagné de deux lions affrontés de mesme, en pointe une rose d'argent.

I. Richard (épousa) Françoise d'Ameville.
II. François, extaint; Ursin, qui épousa Marie du Chemin, 22 juillet 1560; Pierre, extaint, et Jean.
III. Jean (1), (épousa) Jacqueline Jullien; Robert, ext. (2).
IV. Pierre-Antoine (3), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, (épousa) Catherine Poérier, sœur du baron d'Anfreville.

M. de la Poterie, annob. aux francs fiefs:

V. Adrian, pr., (épousa) N... Lefebvre, et Jacques-Antoine, pr., non marié.
VI. 4 enfants.

LE PRÉVOST.

Porte d'azur et de gueules, à trois soleils, deux en chef et un en pointe.

I. François, ann. de l'édit de 1594. — Aud. an, Ch. 23 déc. — Finances, 700 escus et 25 escus rente. — Lettres de maintenue, décembre 1610. — Vér. aux Aides, 17 septembre 1611.
II. Jacques et François.
III. Jacques, pr., S. de Grasmonts (Mont P.) (4), et Jacques, pr. (Neuville) (5).

PIQUENOT (noblesse génoise).

Porte un escu d'argent, à un noyer de synople, posé sur une terrasse de mesme. — (L'escu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'argent et de synople.)

Nicolas Piquenot, S. de Lislemont, assesseur à Vallognes, a espousé damoiselle Simon, fille de M. Charles Simon, receyveur et controlleur du d' à Vallognes, fils de M. Thomas Piquenot, advocat, lieutenant à la H. C. de Briquebec, et de damoiselle N... Hamon,

(1) Fils d'Ursin.
(2) Fils de Jean.
(3) Fils de Jean.
(4) Fils de Jacques.
(5) Fils de François.

Digitized by Google

sœur de M. Hamon, prestre, mort en odeur de sainteté au Port-Royal, et qui a fait divers ouvrages pieux et savans. — (Famille de Vallognes.)

L'un des 500 de l'édit de 1696. Créé par lettres du mois de juin 1697. — Certificat des armoiries, registrées au registre des Armoiries, par M. d'Hosier, 17 juin 1697. — Vérifié Parlement, 27 novembre 1697. — Chambre des Comptes, 5 décembre 1697. — Cour des Aydes, 20 décembre 1697. — Thrésoriers de France, 12 may 1698. — Baille à Vallognes... — Election...

LE ROUX.

Porte de gueule, au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

I. Jacques.
II. Jean et Guillaume.
III. Jean (1) et Jacques (2).
IV. Jacques; Gilles; Pierre; Adrian et Thomas (3); Jean, pr. S. de Villepry (4);
V. N..., S. de Villepry; N..., (Gofortaine) et N... (5).

Aultre.

I. Aubin.
II. Richard.
III. Nicolas.
IV. Nicolas, pr., S. d'Ozeville, Tocqueville.

Pierre le Roux obtint arrest contre les paroissiens d'Affreville, le 4 aoust 1579, par le quel lui et ses consanguins, après avoir justifié l'annoblissement de Jean le Roux, par charte de septembre 1475, (al. 76) des francs fiefs, dont ils sont descendus.

I. Selon M. de la Poterie, Jean estoit seigneur d'Ozeville (Meaux).
II. Richard et Jacques.
III. Jean et Aubin (6); Jean et Guillaume (7).
IV. Pierre (8).
V. Charles (*c'est Bricheville*).

(1) Fils de Jean.
(2) Fils de Guillaume.
(3) Fils de Jean.
(4) Fils de Jacques.
(5) Fils de Jean.
(6) Fils de Richard.
(7) Fils de Jacques.
(8) Fils de Jean.

Digitized by Google

ROSETTE.

Porte d'azur, à trois fasces d'argent, au chevron de gueule brochant sur le tout.

I. Jacques, S. de Valleville, annobly en novembre 1543, par 600 escus vallant 1462 l. — Vérif. Ch., 19 novembre. — Aydes, 12 décembre 1555.
II. Pierre.
III. Jean et Louis.
IV. Robert, pr. (Grouville) (1); Jean, pr., et Thomas, pr. (2).
V. Jean-François (Valleville), S. de Sourlasville, demeurant à Vallognes (3).

LE SAUVAGE.

Porte d'azur, au tronc d'or de chesne à trois chicots, deux à droite et une à gauche accompagné en chef de deux glands, le fruit d'argent et escorce d'or, et de deux feuilles d'argent en pointe.

Arrest 2 may 1482, quy maintient les Sauvage, sans restitution des impots perceus.

M. de la Poterie :

I. Robert.
II. Guillaume, (marié à) Phil. de Pierrepont.
III. Jean.
IV. Renault, — Jeane d'Auy.
V. Pierre, — P. de Coneust.
VI. Pierre, — Marie Faucon.
VII. René, — Marie Hamon.
VIII Pierre; Jean et Henry.
IX. Julian. — Femme Marie, femme de feu César de Cosville (4); Marguerite, femme Gilles du Pry, esc., et Antoinette, femme Pierre le Coutesc (5). Philippes. — Fille Me du Breuil et Charles, advocat du Roy à Vallognes, pr. — Roberte Jullien (6).
X. Claude et Thomas (7); Pierre, S. de Cléville; Vincent, S. de Candart; Jean, pr., S. de S. Germain, et Georges, S. de Valmesnil (8).

S. SYMON.

(Cette généalogie est restée en blanc.)

(1) Fils de Jean.
(2) Fils de Louis.
(3) Fils de Jean.
(4) Fils de Pierre.
(5) Filles de Jean.
(6) Fils d'Henry.
(7) Fils de Marguerite.
(8) Fils de Charles.

Digitized by Google

DU TERTRE.

Porte d'argent, à un croissant d'or surmonté de deux tourterelles d'argent, lesquel est onglées de gueule, et trois estoilles d'or en chef.

I. Pierre, S. de Grouville et Benoistville, annobly de l'édit de 1573. — Charte d'apvril 1574. — Reg. Ch., 15 juin ensuyv. — Aydes, 15 juillet 1575, par 1000 escus.
II. Philippes.
III. Jean ; Thomas et Pierre, pr.
IV. Louis ; Charles; Jacques ; Pierre ; Hervé ; Jean ; Hervé, tous prod. (1) ; Hervieux, pr., et Philippes, pr. (2). — (Les Pieux et Benoistville.)

TOURAINE.

Porte d'or, au chevron de gueule accompagné de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe, et une bordure d'azur.

Jacques Touraine, natif de Vallognes, S. des Roches, ann. de l'édit 1696, par ch. de septembre 1697. — Vérif. Parl., 14 décembre. — Chambre des Comptes, 20 dud. — Aydes, 23 desd. mois et an 1697.

VIREY (famille extainte).

Porte de gueule, à deux espieux croisez, ferrez d'or, emmanchez d'argent, accompagnez de deux testes de lion d'or, une en chef, l'autre en pointe, et accostés de deux molettes d'espéron de mesme.

I. Jean, lieutenant au gouvernement de Cherbourg, fils de Jean Virey, advocat, annobly par lettre et sans finances, en décembre 1582.
II. Adrian.
III. Thomas, décédé en aoust 1699.

(1) Fils de Jean. (2) Fils de Thomas.

Digitized by Google

LES ARMOIRIES

Sont-elles l'Apanage exclusif de la Noblesse ?

oila une question plus difficile à résoudre, qu'elle n'en a l'air ; et cependant la plupart des lecteurs de cet article y répondront affirmativement, sans hésiter.

Il me paraît néanmoins que cette opinion n'est pas juste, et qu'elle appartient à la catégorie de ces préjugés historiques dont il est temps de se débarrasser.

Je suis loin de vouloir affirmer qu'au moyen âge ce qui s'est passé dans un pays, ou dans une province de ce pays, a dû se passer de même dans les autres parties dudit territoire, ou dans la contrée voisine. Mais il me semble qu'on peut, sans témérité, admettre que des faits qui étaient légalement établis dans deux contrées en rapports constants avec un centre limitrophe où l'on parlait la même langue, il me semble, dis-je, que ces faits ont bien pu se reproduire au sein de ce dernier pays ?

Dans la Suisse romande, surtout dans le canton de Vaud, soumis jusqu'en 1536 à la domination de la maison de Savoie, les armoiries ne paraissent guère qu'au XIIIe siècle, et même à cette époque divers actes prouvent que la petite noblesse allodiale n'avait point de sceaux ; que lorsqu'il fallait sceller un contrat quelconque, on priait l'abbé, le prieur ou un grand seigneur voisin, d'apposer son scel au pied de l'acte en question. Si tel était alors le cas de la petite noblesse allodiale, il va sans dire que la noblesse ministérielle ne possédait non plus ni sceaux ni armoiries.

Au XIVe siècle, la noblesse ministérielle prend une position plus relevée ; elle finit par s'égaler à la petite noblesse allodiale, par se confondre avec elle ; plusieurs de ses membres obtiennent la

Digitized by Google

chevalerie. Or, les chevaliers, qui marchaient de pair avec les *sires* ou *hauts barons,* puisque dans les actes on leur donne, comme à ces derniers, la qualification de *Dominus*, prirent des armoiries. Les autres membres de leurs familles, bien que n'étant point chevaliers, les imitèrent, et vers la fin du susdit siècle la petite noblesse eut généralement armes et sceaux.

Mais pendant que la noblesse ministérielle montait pour ainsi dire en grade, et se fondait avec la noblesse allodiale, une autre classe de la société s'était fait aussi sa place au soleil. Du IXe au XIe siècle, il est évident, par plusieurs chartes, que dans la Suisse romande se trouvait un nombre considérable d'hommes libres qui possédaient leurs biens en franc-alleu. C'est cette classe qui approuvait (*laudabat*) l'élection des rois de la Bourgogne transjurane, élection qui était faite par les grands du royaume. Ces hommes ne devaient autre chose que le service militaire, et même au souverain du pays seulement; aussi se regardaient-ils comme fort au-dessus des ministériaux. Et ils avaient raison, car ces derniers n'étaient pas libres de leur personne. On voit par exemple, dans les partages que les différents membres de la maison de Neuchatel font de leurs domaines, les ministériaux être répartis absolument comme des serfs; et cependant, parmi les noms de famille de ces individus, il en est qui plus tard sont devenus illustres.

Les hommes de franc-alleu (*homines liberi*), aussi nommés hommes du roi, ou hommes royés (*homines regii*), étaient donc, au point de vue social, supérieurs aux ministériaux; quant à leur position matérielle, elle devint fort précaire après l'extinction de la famille royale de Bourgogne transjurane, et pendant les troubles qui suivirent ce fait si désastreux pour la Suisse romande.

Les dynastes ou hauts barons cherchaient à soumettre les hommes libres à leur domination, et les ducs de Bourgogne, représentants de l'Empereur, avaient une peine infinie à protéger efficacement cette classe d'individus, alors très-disséminée dans la campagne.

Dans cette extrémité, et pour se créer ainsi des points d'appui contre la haute noblesse, les recteurs de Bourgogne de la maison de Züringhen favorisèrent les agglomérations d'hommes libres sur des points généralement choisis par ces princes; et on les vit se réunir dans des lieux entourés de murailles, et nommés *burgs* (prononcez *bourgs*); de là leur nom collectif de *burger* (bourguer); en français, Bourgeois. Les villes de Fribourg, en Suisse, de Berne, etc., etc.,

Digitized by Google

n'ont pas été peuplées différemment; il ne faut donc pas s'étonner si dès le XIe siècle les Bourgeois de ces villes siégeaient, dans leurs conseils, à côté d'individus appartenant aux familles de la meilleure noblesse du pays. Ils étaient hommes libres, ne devaient obéissance qu'à l'Empereur, et jouissaient du privilége d'administrer leur communauté de la manière la plus indépendante; à part une redevance assez faible, et le droit de haute justice dévolu à l'empire, le gouvernement de la cité leur appartenait.

Lorsque la maison de Savoie eut étendu sa domination sur tout le pays de Vaud, au commencement du XIVe siècle, elle trouva déjà bon nombre de ces communautés libres; et, suivant en cela la politique des Züringhen, elle en fonda de nouvelles.

Parmi ces dernières, on remarquait surtout les *quatre bonnes villes* du pays de Vaud : *Moudon*, *Yverdun*, *Morges* et *Nyon*. Ces villes avaient des priviléges encore plus étendus que les autres cités libres du pays : les hommes siégeant dans leurs conseils appartenaient souvent à la meilleure noblesse, et les autres familles *du Conseil*, comme on les appela plus tard, s'allièrent bientôt à la noblesse des environs, soit en épousant des filles de gentilshommes, soit en donnant aux fils de ces gentilshommes leurs filles en mariage. Ces *Bourgeois* eurent encore la faculté de posséder des fiefs nobles; il est donc assez naturel qu'ils aient *pris* des armoiries comme les nobles.

Je me suis servi à dessein de l'expression *prendre* des armoiries, et l'ai répétée plusieurs fois, parce qu'en maints pays nombre de personnes croient que les gentilshommes eux-mêmes ne peuvent porter que les armes qui leur ont été concédées par le Souverain. Il est certain que diverses familles anoblies pour des faits honorables ont reçu, avec leurs lettres de noblesse, des armoiries; mais l'opinion citée plus haut n'en est pas moins entièrement fausse, en particulier pour la Suisse et la Savoie, et probablement aussi pour la France, en ce qui concerne, surtout, la Bourgogne et la Franche-Comté, c'est-à-dire les provinces limitrophes de la Suisse, les seules dont je connaisse un peu les us et coutumes. Sur cent familles *nobles* de la Suisse romande, on n'en trouverait pas dix qui tinssent leurs armoiries d'un Souverain. Non; ces familles adoptèrent les armes qui leur convenaient, et même en changèrent quelquefois sans qu'aucune autorité supérieure eût l'idée de s'en préoccuper. Ce que je viens de dire s'applique aux maisons de Savoie, de Genève, de Neuchatel, lorsqu'elles n'étaient pas encore souveraines,

Digitized by Google

puis aux sires de Granson, de Druins, de Blonay, etc., qui faisaient partie de la haute noblesse du pays de Vaud.

Il s'agit maintenant de voir si, tout en admettant que les nobles avaient le droit de prendre des armoiries, on peut concéder ce même droit aux hommes libres des villes, aux Bourgeois ?

Ma réponse, *affirmative sur ce point*, est contenue clairement dans l'extrait qui va suivre, provenant de la Charte des franchises de la ville de Nyon, sur le lac de Genève. Nyon était la *dernière* des quatre *bonnes villes* du pays de Vaud, et ses franchises étaient identiques avec celles des trois autres *bonnes villes*, toutes calquées sur celles de Moudon, rédigées en 1293.

Voici l'extrait en question, il est tiré des *Documents historiques relatifs à l'histoire du pays de Vaud*, par le baron de Greuns, pages 59-64, et notes :

« *Item*, que les Bourgeois puissent acquérir, tenir et entrer en » possession d'un fief noble ou autre, comme les nobles et autres » capables de telles choses, en payant le laod au septième denier s'il » est dû.

» *Item*, qu'entre les nobles (Bourgeois), les premiers nés succè- » dent aux *armoiries* paternelles, et à la maison du père laquelle ils » aimeront le mieux, avec les choses qui l'attoucheront tout autour, » les murs et les fossés d'icelle, de la longueur de quarante toises, » et chaque toise de neuf pieds, outre la rate-part à eux compétente » dans le reste. Que cependant entre les Bourgeois non nobles, ledit » privilége n'ait pas lieu, et que l'*écu* soit à celui à qui appartiendra » la maison même dans laquelle le père faisoit sa résidence dans le » temps de sa mort. »

On voit, par ce court extrait, le droit reconnu aux Bourgeois d'acquérir et de *tenir* des fiefs nobles, en payant le laod au septième denier (les nobles le payaient au cinquième). On voit de plus que les Bourgeois avaient, aussi bien que les nobles, le droit de porter des armoiries. Quelques pages plus haut, le droit de chasser *comme les nobles* (termes de la charte) leur est aussi reconnu. On voit enfin qu'au XIIIe siècle les armoiries n'étaient pas encore irrévocablement fixées, puisque chez les nobles c'est l'aîné qui continue l'écu du père, et chez les autres Bourgeois, celui des fils qui retenait la maison où le père avait demeuré lors de sa mort. Il faut remarquer que dans nos villes suisses, la *Bourgeoisie*, comme corps, comprenait bon nombre de familles nobles et qui prenaient cette qualification dans

Digitized by Google

tous les actes publics et privés. Ces familles appartenaient souvent à un corps de métier, ainsi que de nos jours, en Angleterre, le duc de Wellington fut, comme bourgeois de Londres, de la corporation des marchands de poisson.

Je crois avoir suffisamment démontré que dans la Suisse romande (ce qui doit s'entendre des cantons de Genève, Vaud, Neuchatel et Fribourg) les Bourgeois des villes libres avaient le droit de porter des armoiries. Eh bien! les Bourgeois des villes si considérables et si puissantes, au moyen âge, de Besançon, Dôle, Bourg-en-Bresse, Lyon, etc., etc., eurent-ils aussi ce même droit?

Le fait paraît *probable*, lorsqu'on voit que les charges d'échevins de bon nombre de villes françaises (de Lyon entre autres), conféraient la noblesse héréditaire. Les familles influentes de ces villes, celles parmi lesquelles on élisait les échevins, auront certainement alors porté des armoiries, et cela sans aucune opposition.

Dans la Suisse allemande, toute famille *regiments fähig*, c'est-à-dire dont les membres avaient le droit de faire partie du conseil souverain de la république, portait *de droit* des armoiries. Ces armoiries étaient enregistrées dans le *Livre des Bourgeois*, déposé aux Archives de l'État. Et maintenant encore, bien que ces sortes de priviléges aient été abolis, toute personne qui obtient son aggrégation aux Bourgeoisies de Berne, Bâle, Zurich, Saint-Gall, etc., etc., doit se choisir, lorsqu'elle n'en a pas, des armes, et les faire enregistrer.

Dans l'origine, il était aisé de distinguer, en Suisse, les armes nobles des armes bourgeoises. Les premières étaient timbrées d'un casque grillé; les autres, d'un casque ouvert. Mais à partir de la fin du XVIIe siècle, et surtout depuis que les capitulations militaires avec la France amenèrent pour les officiers suisses des séjours prolongés sur ce territoire, cette distinction ne fut plus observée que chez les Suisses allemands, où des règlements sévères la maintinrent jusqu'à la révolution de 1798. Dans la Suisse romande, chacun finit par s'affubler d'une couronne de marquis ou de comte, abandonnant sottement les vieux cimiers historiques de la famille. Et l'on dit qu'en cela nos officiers suisses romands suivirent le mauvais exemple que leur donna une très-grande partie de la noblesse française.....

Dans la Suisse actuelle, prend des armoiries qui veut; mais, à défaut de règlements de police ou autres, *le ridicule fait vite justice*

Digitized by Google

de ces usurpations innocentes, car des Recueils officiels d'Armoiries existent dans presque tous les cantons, et plusieurs Dictionnaires historiques reposant sur ces bases, ont été publiés par des hommes impartiaux et parfaitement indépendants. Ces Armoriaux font foi dans les cas douteux, et l'opinion publique les accepte comme documents officiels, par cela même que leurs auteurs ont prouvé qu'ils les avaient rédigés en dehors de tout esprit religieux ou politique, de tout intérêt préconçu.

Mais qu'il me soit permis de dire encore quelques mots sur le droit que l'on conteste aux Familles Bourgeoises, de pouvoir légalement porter des armoiries :

Est-il juste que les membres d'une famille honorable, marquant dans l'histoire du pays, et qui pendant cinq ou six générations a fourni des magistrats ayant pris part au gouvernement de la chose publique, ayant occupé des charges élevées, est-il juste que ces personnages soient privés d'un droit *honorifique* dont jouit, par exemple, le descendant d'un seigneur de six ou sept chaumières, quoique portant un nom parfaitement ignoré, si ce n'est des registres baptistaires ou matrimoniaux de sa paroisse?

La noblesse d'*origine* ne peut, suivant moi, que gagner beaucoup à faire une place à côté d'elle à la noblesse du mérite; et, pour ma part, je suis fier d'appartenir à une nation où depuis CINQ SIÈCLES le Gentilhomme de Race ne croit point déroger en accordant de plein gré les droits honorifiques dont il jouit, à la Bourgeoisie qui a *bien mérité du pays*.

Colonel DE MANDROT (de l'État-Major fédéral).

Neuchatel, 8 mars 1863.

Digitized by Google

ÉTUDES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Sur les Ouvrages des Principaux

ÉCRIVAINS APPARTENANT A LA NOBLESSE

II

François de Scépeaux, Maréchal de Vieilleville.

Au XVIe siècle, un prélat romain, désirant flageller les jaloux et les sots, leur prêta ces paroles : « Qu'est-il » besoin de célébrer dans des œuvres écrites et la vie et » la mort des hommes, de consacrer par un souvenir impérissable » les événements divers de ce monde et les phénomènes variés qu'il » présente ? (1) »

C'est bien là, en effet, le langage des envieux, des détracteurs et de ceux qui se complaisent dans leur égoïsme et leur nullité. Peu soucieux du mérite des autres, ils font volontiers litière de celui qu'ils croient posséder, à la condition d'ensevelir dans le silence les renommées qui les offusquent, en les immolant à leur impuissance.

L'auteur que je viens de citer, pour leur répondre emprunte au divin Platon ce beau passage : « Puisque l'homme, par nature, a » soif de science, l'ignorant sans mémoire des choses du passé » tombe dans l'abrutissement animal ; il vit, c'est vrai, mais comme

(1) Quid necesse est vitas vel mortes hominum, diversasque mundi casus litteris commendare, prodigia rerum scriptis impressa perpetuare ? — (Joan. della Casa.)

Omnis si quidem homo naturaliter scire desiderat et homo sine litteris et præteritorum reminiscentia, in bestialem dilabitur stoliditatem et ejus vita vivi hominis reputanda est sepultura..... Et si tu mortuorum antiquorum præcellentium contemnendo oblivisceris, quis tui reminiscetur ? — (Idem.)

Digitized by Google

» dans un tombeau..... Si vous oubliez, en les méprisant, ces grands » morts antiques, qui se souviendra de vous? »

Magnifique apostrophe, à l'adresse de ceux qui, à la piste des œuvres de l'intelligence sur le passé, s'exclament dans un éternel refrain : *Cui bono?*

— A quoi bon?

— D'abord, je répondrai: Quand ces sortes d'études n'auraient pour effet que d'exercer l'esprit et la plume, en donnant à la pensée une forme précise, lumineuse, élégante, noble, qualités précieuses qui ouvrent à l'intelligence des horizons nouveaux, ce serait déjà un grand bien.

Mais j'irai plus loin : Je prétends que la raison, le goût et le jugement y gagnent. Le beau appelle le beau; la vérité, par ses incitations, provoque la vérité; et la vertu est contagieuse.

J'ai cette foi profonde, que les méditations sur les hommes et les choses du passé vous rendent meilleur. Et malheur à celui qui ne sait pas profiter des enseignements qu'il y rencontre, pour gouverner dans le présent et l'avenir son cœur et son âme.

Ces études laborieuses, et attrayantes pour qui sait s'y appliquer, sont comme une moelle éternelle dans des os desséchés par le temps, et qui par un acte d'assimilation merveilleuse constitue la substance de l'humanité.

Arrière donc, vous tous qui criez : — A quoi bon?

De ta noble pensée,
Par l'art éternisée,
Redis-nous les splendeurs.
Si ta plume est savante
Et ta phrase élégante,
Qu'importent les frondeurs!

Quel que soit le sort que la fortune vous ait départi, sous les lambris dorés ou dans une chaumière, vêtu de soie ou de bure, si vous avez la flamme sacrée, opulent voyageur ou humble pèlerin, osez :

Qu'un plomb obscur l'enchâsse,
Le diamant que n'efface
Nul astre au firmament,
Est-il moins une étoile
Devant qui l'œil se voile;
Est-il moins le diamant?

Osez donc, vous que la fièvre du lucre n'a pas contagionnés; et si vous ressentiez cette soif de renom qui fait vivre dans la mémoire

Digitized by Google

des hommes et qui cause d'indicibles jouissances, ne vous en plaignez pas :

Laisse un monde trop vil boire au Sacramento !

Allez, si votre œuvre se recommande par quelque bon côté, soyez sûr qu'il se rencontrera toujours quelqu'un pour la comprendre et l'approuver. Pour moi, voué par inclination aux travaux sérieux, et afin aussi d'atténuer peut-être de douloureuses obsessions, j'ai consacré mes loisirs à l'étude des hommes d'autrefois qui surent honorer la France et la servir. Pareille école veut des disciples impartiaux et fervents; on a pu voir, dans notre article sur Montluc, si nous méritions ce titre; aujourd'hui, occupons-nous d'un maréchal non moins célèbre, de François de Scépeaux de Vieilleville.

Quand Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de Brantôme, et le plus indiscret, le plus naïvement scandaleux des chroniqueurs, parle du maréchal de Vieilleville, il le fait en termes qui, tout en rendant justice à son mérite, dénotent un penchant à la critique. Ce qui frappe surtout dans son récit de deux phases de la vie du maréchal, c'est l'esprit d'intolérance, qui décèle l'ami des princes lorrains.

François de Scépeaux, le compagnon d'enfance du roi François Ier, vivement recommandé par ce monarque à son fils Henri II, venait de succéder à la charge du maréchal de Saint-André, qui avait été son ami et son rival de gloire. L'écrivain courtisan dit que « on trouva estrange qu'il fust ainsi paracheyé en grandeur et » faict mareschal de France, et le fust plustôt que pensé ; d'autant » qu'on le tenoit lors pour fort suspect, à cause de la religion nou- » velle, et qu'il luy avoit donné trop grand pied et accroissance à » Metz, dont il s'en fust bien passé ; et s'il eust voulu il l'eust bien » mise à plus petit pied et bassesse ; mais il la favorisoit, jusques là » aussi qu'il marya sa seconde fille avecques le sieur du Lys, de » Lorraine, qui estoit fort de la Religion; ce que de ce temps fut » trouvé fort estrange, car lors ces maryages n'estoient communs » en France. »

Voilà donc ce grand seigneur, ce brillant soldat, véhémentement soupçonné d'hérésie. Pourquoi ? Parce qu'il a donné sa fille en mariage à un protestant ?... Non pas seulement pour ce fait, mais pour une chose qui l'honore singulièrement aux yeux de tout homme sans prévention, sans partialité. Le soin que met Brantôme à l'incriminer me rend sa narration suspecte.

Digitized by Google

En 1568, Condé et Coligny, fort peu accompagnés, et suivis de leurs femmes et enfants, passaient à quelques lieues de Poitiers, où commandait Vieilleville, pour aller gagner la Rochelle. Des empressés comme il s'en trouve partout, pour faire leur cour au chef de parti, pressèrent vivement le maréchal d'attaquer le prince et l'amiral. Le gouverneur de la ville s'y refusa, prétextant qu'il n'avait pas d'ordres du Roi. Des gentilshommes se proposèrent pour y aller, mais il s'y opposa formellement. « Lequel, dit Brantôme, n'en fut pour » un longtemps trop bien voulu du Roy ni de Monsieur pour avoir » perdu la si bonne occasion ; et attribuoit-on toute la faute à ce qu'il » favorisoit fort soubs main le party huguenot..... Ceux qui le vou- » loient excuser, disoient qu'il estoit plus politicq que religieux, et » qu'il ne vouloit rien troubler, mais pacifier tout. »

Quiconque aura à juger un pareil fait, assurément ne pourra se montrer sévère. Je dis plus : on ne peut avoir assez d'éloges pour louer un acte d'humanité aussi rare dans ces temps de discordes civiles. Et voyez le beau malheur! « il vouloit pacifier » tout! » En vérité, avouons-le, il fallait que les hommes de cette époque fussent bien aveugles ou bien privés de sens moral, pour oser manifester de tels sentiments, et les écrire. On dirait que le jugement, la morale, la mansuétude étaient lettres mortes pour ces guerroyeurs à outrance. Aussi quand on rencontre un de ces hommes pleins de sentiments généreux, applaudissons-le et considérons-le comme un héros.

Un autre fait où l'orthodoxie de Vieilleville fut aussi compromise, est celui qui se passa lorsqu'il était gouverneur de Rouen. Il lui arriva dans une querelle violente au sujet de la religion, de se battre en duel avec un sieur de Villebon, bailli de la ville, auquel il coupa le bras. « C'étoit, dit notre chroniqueur, un fort catholique » séditieux, qui par ses instigations et poussements entrettenoit en » la cité de petites séditions et tumultes. » Mais cette affaire devint fort grosse : le peuple de Rouen se souleva et vint assiéger Vieilleville. Toutefois le maréchal fit bonne contenance avec ses gardes, et par ses discours apaisa cette sédition, qui menaçait de devenir sérieuse. Son influence fut telle dans la ville, où il avait mis si bon ordre, que depuis lors aucun tumulte ne s'éleva.

Il avait acquis la réputation d'un brave et vaillant capitaine, aussi disait-on à la cour :

Digitized by Google

Chastaigneraye, Vieilleville et Bourdillon,
Sont les trois hardis compaignons.

L'homme dont nous essayons d'esquisser la silhouette, a laissé des *Mémoires* rédigés par Vincent Carloix, son secrétaire, qui pendant trente-six ans l'a suivi partout et fut le dépositaire fidèle de toutes ses pensées, dans ses diverses ambassades et à l'armée. C'est d'après les papiers et les notes qu'il lui remit, que ces *Mémoires* ont été publiés tels que les trouva manuscrits le Père Griffet, jésuite, au château de Durtal, vers le milieu du XVIIe siècle.

Cette œuvre, il faut bien le reconnaître, sent un peu le panégyrique. Quoiqu'elle aît été écrite quelques années après la mort du héros, l'auteur n'a pu se défendre d'une prévention bien légitime et bien excusable. Si l'on ne peut lui reprocher d'avoir altéré la vérité, au profit de la gloire de Vieilleville, on sera peut-être en droit de lui refuser toute approbation, quand pour faire valoir son maître il cherche à rabaisser le mérite des hommes éminents de ce siècle.

Ce livre a une certaine valeur quant au fond et quant à la forme. Carloix, qui fut pendant deux ans (1569) secrétaire du Roi, devança ses contemporains par son style et sa manière. On y sent le langage plus pur de la cour de Henri II et de Charles IX; on y reconnaît des italianismes que notre langue française, malgré sa pruderie, a pu avouer et adopter. Nul n'en sera étonné, quand on saura que Scépeaux vécut longtemps en Italie, dans l'intimité des plus grands personnages de ce pays, alors dans toute sa splendeur littéraire. Conteur attrayant, et souvent spirituel sans prétention, il sème son livre d'anecdotes curieuses, piquantes et de bon aloi, où son illustre patron a toujours le beau rôle.

On y trouve une foule de mots qu'on ne rencontre pas dans les autres chroniqueurs de cette époque. La phrase est conçue autrement que dans Brantôme et Montluc, avec un caractère d'originalité qui lui est particulier; et l'histoire eut beaucoup à puiser dans ces *Mémoires*, qui paraissent si personnels et si intimes. A chaque page on y remarque en effet des aperçus nouveaux, des considérations propres, qui viennent infirmer ou détruire les assertions de certains publicistes de ces temps-là. On lira ces récits, je ne dis pas seulement avec intérêt, mais avec une sorte de plaisir; et pour prouver ce que j'avance, il me suffira de citer quelques passages de cette œuvre éminemment originale.

C'était en 1547, M. de Vieilleville revenait de son ambassade

Digitized by Google

d'Angleterre, quand il fut visité par M. de Saint-André, qui nourrissait l'espoir d'être promu maréchal de France, ainsi que Henri II lui en avait fait la promesse par écrit. Mais ce Roi galant s'était déjà engagé d'honneur à accorder à la duchesse de Valentinois, pour son gendre le duc de la Marck (1), cette haute dignité. Aucune place n'était vacante; il fallait obtenir du connétable de Montmorency qu'il consentît à se démettre de son maréchalat. Ce n'était pas chose facile, et pour qui connaissait le caractère violent de ce personnage, la commission devenait périlleuse. Vieilleville s'en chargea néanmoins :

« ..... Et s'étant tous deux retirez à l'escart, M. de Vieilleville, » s'aidant d'une très subtille ruse, en accort courtisan, l'aboucha de » cette façon :

— » Monsieur, vous me voulez bien promettre, en foy de seigneur » plain de vérité et d'honneur, que vous ne me déclarerez point » de ce que je vous diray, ni ne me demanderez le nom des per- » sonnes qui ont parlé de ce que je veux vous descouvrir en très » fidelle serviteur que je vous suis ?...

» Et le luy ayant promis M. le connestable, mettant la main sur le » pis il recommença ainsi :

— » Monsieur, je viens de veoir disputer devant le Roy de l'in- » compatibilité des deux estats de connestable et de mareschal de » France que vous tenez, et a été la chose si bien débattüe, qu'ils » ont fait veoir au doigt et à l'œil de Sa Majesté, que vous ne les » pouvez exercer ensemble.

» A ce propos, M. le connestable s'emeut, et comme à demy en » collere, va dire :

— » Vertu de Dieu ! jamais le feu Roy ne m'en recherchea de si » près ! et quand il me commanda de me retirer en ma maison, il ne » m'envoya de sa vie, en six ou sept ans que je fus absent de la cour, » demander ny l'ung ny l'aultre... Je voudrois bien sçavoir qui sont » ces entrepreneurs qui me galopent ainsi effrontément en mes » estats, encore devant le Roy !..... Madame de Valentinois y estoit- » elle poinct ?

— » Cela ne vous puis dire, respond Vieilleville; mais il y a bien » plus : le Roy a résolu de vous demander l'estat de mareschal aussi- » tost qu'il vous verra, et fust-ce dès cette heure, et je sçay que » vous aimeriez mieux mourir, que de l'en reffuser. »

(1) La devise des la Marck était celle-ci : *Si Dieu ne me veult, le Diable me prye.*

Digitized by Google

Scépeaux, sans attendre sa réponse, se retira, laissant le connétable avec les sieurs de Gordes et de la Guiche. Alors il commença à « fantastiquer une foule de considérations, dont la plus prégnante » estoit de ne plus s'attérer contre les femmes, saichant bien à quoy » s'en tenir. Comme aultrefois l'amiralle de Bryon l'avoit désan- » cré du cœur et de l'amitié du feu Roy son maistre..... Mais l'ami- » ralle tournant son jüé (1), moyenna si bien envers le feu Roy » par secrettes menées en ses larmes, que son mary fut rappellé et » remis dans ses estats. Enfin, tous trois furent d'advis, la chose bien » pesée, suivant le conseil de M. de Vieilleville, d'aller remettre » entre les mains du Roy l'estat de mareschal. Encore il se trouva » un incident qui fit une merveilleuse espaulle à cette délibération, » car il n'y avoit que deux jours que ung cordelier, docteur en » thélogie, nommé Hugonis, avoit fait un sermon devant le Roy, » des quatre plus grandes forces du monde, sçavoir : le vin, le Roy, » la femme et la vérité, contenues au livre IIIe d'Estras, et qu'il » amplifia d'une si admirable doctrine, principalement sur la force » de la femme, que tous trois s'imaginèrent et tombèrent en cette » opinion, que Madame de Valentinois luy avoit servy de portho- » cole, c'est-à-dire luy avoit fait dilater ce thème pour intimider » tous ceux qui voudroient entreprendre contre elle, encores que la » pauvre dame n'y eust jamais pensé. »

Par cette citation, un peu longue peut-être, on se fait une idée de l'esprit d'intrigue qui régnait dans les cours; mais on verra aussi par ces détails, qui doivent nécessairement échapper à l'histoire, combien il y a d'intérêt à compulser tous ces Mémoires qui dévoilent les secrets mobiles des actions des hommes dans les circonstances les plus importantes de leur vie. Et quelles réflexions ne font pas naître ces compétitions de places, de charges et d'honneurs auprès d'un jeune Roi ballotté entre une maîtresse et un favori!

Ces volumes sont émaillés, nous l'avons dit, d'anecdotes variées, attrayantes, qui offrent un certain charme à la lecture. Le style est clair, naïf, par conséquent sans prétention d'aucune sorte. Carloix ne voit que son maître partout; et partout il faut qu'il le mette sur le premier plan. Vieilleville, qui a vécu sous quatre Rois, a été leur guide, leur mentor, leur confident. Ses actes comme ses paroles sont la raison même, la suprême sagesse; c'est le type du

(1) Tournant son jeu.

Digitized by Google

courtisan, mais du courtisan grand seigneur, fier, et qui dédaigne. Il veut s'élever par des gestes d'éclat, méprisant les manœuvres vulgaires qui font la fortune des autres. On le voit refuser le maréchalat en faveur de Saint-André. Pourquoi?..... C'était agir en homme habile : le favori dont il aurait pris la place, serait devenu son ennemi éternel, tandis qu'il resta son constant ami, par ce désintéressement calculé.

Ce n'est pas seulement comme homme de guerre que Vieilleville est recommandable, c'est encore comme diplomate qu'il brille dans ce siècle, où la ruse déjouait souvent la ruse Il rendit d'importants services à son pays dans les diverses missions qui lui furent confiées. Un titre à nos yeux, c'est qu'il sut, vis-à-vis des Anglais, soutenir bravement l'honneur national par la noble réponse qu'il fit au duc de Somerset, en plein conseil (1), alors que ce régent d'Angleterre insultait grossièrement la France. Le Roi en demeura si pénétré, que sa première parole, en l'abordant à son retour, fut : « Somerset! »

Son ambassade près les Cantons Suisses eut un résultat des plus satisfaisants ; car, las de servir le Roi, qui les payait mal, ils étaient sur le point de s'attacher à l'Empereur, qui les soldait mieux. Néanmoins, Vieilleville fit tant et si bien, qu'ils nous restèrent ; ce dont le Prince lui sut un fort bon gré.

Cet illustre capitaine eut une fin malheureuse, comme on sait. Toute sa vie il s'était appliqué à prendre le chevalier Bayard pour modèle ; il avait en effet, avec ce guerrier sans peur et sans reproche, plus d'un rapport ; et Henri II et Charles IX le tenaient en si haute estime, que ce dernier surtout venait le visiter dans son château de Durtal, et l'appelait familièrement : « Mon maréchal. »

Sa mort étrange, subite, arrivée une année avant les troubles de la Saint-Barthélemy, fut une calamité. Qui sait effectivement jusqu'à quel point il n'eût pas influé sur l'esprit de Charles IX, pour le détourner de cette horrible exécution, ou pour faire, tout au moins, qu'on n'eût pas à déplorer un si grand nombre de victimes?

LÉONCE D'AVENEL.

Les Charmoises, 20 mars 1863.

(1) Nous demanderons à M. Léonce d'Avenel, de vouloir bien nous permettre d'ajouter à son intéressant article, la note ci-dessous, où le

Digitized by Google

lecteur trouvera le texte de la patriotique réponse de Vieilleville, réponse si piquante et si digne, qu'on ne saurait jamais trop la reproduire :

VIEILLEVILLE (interpellé en conseil par le duc de Somerset). — Oui ! les François ont tousjours fait connoistre aux Anglois ce qu'ils sçavent faire...

SOMERSET. — Vrayment !... Vous avez eu beaucoup de Normandies, de Guyennes, et de Calais en Angleterre, et vos Roys se sont fait couronner à Londres, comme les nostres à Paris ?

VIEILLEVILLE. — Ha, Monsieur ! ne le prenez pas là, car il n'estoit pas en la puissance de six Roys d'Angleterre, de faire de telles conquestes en France, s'ils n'eussent eu les ducs de Bretaigne et de Bourgoigne pour confederez, parens et amis.

SOMERSET. — Et de Bouloigne, depuis que ces deux princes-là sont esteints, que vous en semble ?

VIEILLEVILLE. — Il me semble que vous ne la devez appeller conqueste, mais plustost *achapt*, car nous tenons prisonniers à la Bastille de Paris les *trahistres qui la vous ont vendue !...*

Devant cette rude apostrophe du maréchal de Scépeaux de Vieilleville, l'orgueilleux Anglais se tut, et le rouge lui monta au visage. C'est qu'en effet Somerset avait été le négociateur de ce honteux marché, que ne craignirent pas d'exécuter le maréchal de Biez, et Vervins, son gendre, mais qu'ils payèrent : le premier, de la détention perpétuelle ; le second, de sa tête.

B. DE ST-D.

Digitized by Google

VARIÉTÉS HÉRALDIQUES

(Suite) [1]

II

HARLES d'Anjou, qui fit la conquête de Naples, étant un jour à la chasse, fut renversé de cheval en luttant contre un ours. Le prince se trouvant ainsi en danger de mort, soudain un des officiers de sa suite, **Horace Bonfigli,** accourut à son secours, abattit d'un coup de sabre une patte de l'animal et donna sa monture au prince français, qui l'embrassa, et, par un jeu de mots gracieux, l'appela son *bon fils.*

En souvenir de ce fait, les descendants d'Horace, devenus de Bonfils, échangèrent le griffon qu'ils portaient dans leurs armes pour une patte d'ours, et leur blason devint *de gueules, à une patte d'ours d'or, onglée de sable; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Les familles **de Bouillane** et **de Richaud** doivent leurs armoiries à un fait semblable. François Bouillane était un bûcheron de la forêt de Vercars, en Diois, qui avec Michel Richaud, un autre bûcheron de la vallée de Quint, sauvèrent la vie au roi Louis XI, encore Dauphin, un jour qu'il chassait à Vercars, et cela en abattant un ours blessé qui grimpait, à la poursuite du royal personnage, le long d'une roche où il s'était réfugié.

L'ours mort, le Dauphin descendit de la roche, et après avoir embrassé Michel Richaud et François Bouillane devant toute sa suite, il leur présenta son épée, en disant :

— A l'avenir, vous porterez le glaive en place de la cognée, et pour armes je vous octroie un écu d'argent, à deux épées croisées,

(1) Voir, pour le § Ier, le n° 7 de la *Revue Nobiliaire*, pages 263 à 267.

Digitized by Google

à la poignée desquelles sera suspendue la patte emblématique de l'ours que vous avez si vaillamment occis.

Ce blason fut simplifié plus tard, car les Bouillane portent *d'azur, à la patte d'ours mise en bande.*

Les armes anciennes des **de Sèze** étaient *d'azur, à trois tours d'argent rangées en fasce, et accompagnées en chef de 2 étoiles d'or et d'un croissant de même en abîme.*

Ce fut un membre de cette famille qui défendit Louis XVI. — En souvenir de ce service, le roi Louis XVIII autorisa en 1817 le comte de Sèze à substituer « au croissant et aux trois tours qui s'y trouvaient, des fleurs de lis sans nombre et une tour figurant la tour du Temple. »

La maison **d'Orsanne** portait jadis *d'argent, au chevron de gueules.* — René d'Orsanne fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, et resta trois ans captif en Angleterre. Le roi Jean, pour perpétuer le souvenir de la valeur qu'avait déployée René, ajouta à ses armoiries un chef d'azur chargé de trois macles d'or, emblême de trois anneaux de chaîne, en mémoire de ses trois années de captivité, et lui composa cette devise : *Spes captivos alit.*

La maison de **Las Cases** porte *d'or, à la bande d'azur et à la bordure de gueules.* La tradition dit ceci : Un ancêtre de cette famille, compagnon d'armes d'Henry de Bourgogne, fondateur du royaume de Portugal, s'était vu confier, dans une bataille livrée aux Maures, la bannière de ce prince. Après avoir fait des prodiges de valeur, il ne lui resta plus, à l'issue du combat, qu'un lambeau de cette bannière. Henry voulut alors que ce glorieux débris, entouré d'une bordure rappelant le sang que son porte-étendard avait versé pour lui, devînt l'emblême héraldique du vaillant chevalier, auquel il donna pour cri de guerre, les mots : *Semper paratus*, et pour sa part de butin les habitations (en portugais, *las casas*) des Maures qui se trouvaient en vue du champ de bataille.— Les armes, la devise et le nom de cette famille, viennent donc de là.

Jean d'Avesnes, fils de Marguerite de Flandre, ayant injurié sa mère en présence du roi saint Louis, le monarque exigea qu'à l'avenir le lion qu'il portait dans ses armoiries fût privé de sa queue, de ses griffes et de sa langue. Ce lion ainsi mutilé devint en effet la principale pièce de l'écu de la maison d'Avesnes.

Le frère d'**Herbert comte de Vermandois** ayant trahi la cause royale, fut obligé d'échanger ses armes, qui étaient : *échiqueté*

Digitized by Google

d'or et d'azur, en celles *de gueules, à la panthère d'argent*, la panthère étant considérée comme le symbole de la félonie.

La fée Mélusine, moitié femme et moitié serpent, que la poésie a immortalisée et dont la crédulité du vieux temps a pris l'histoire au sérieux, naquit à Lusignan. C'est la raison qui fit prendre à la famille **de Lusignan** un cimier qui se compose d'une sirène sortant à mi-corps d'une cuve d'argent cerclée d'azur, et qui d'une main arrange sa chevelure et de l'autre tient un miroir ovale.

Vers 1145, Henry le Libéral, comte de Champagne, était destiné à mourir sous les coups de trois gentilshommes qui avaient conspiré sa perte ; les meurtriers attendaient leur victime dans un couloir obscur du palais. Une femme nommée **Anne Meunier,** qui les vit et put entendre leurs paroles sinistres, n'écoutant que la voix de sa conscience — elle n'avait pas le temps nécessaire pour aller chercher de l'aide — appelle le chef du complot, l'éloigne de ses compagnons, et soudain s'élançant sur lui, le terrasse avant même qu'il ait pu se mettre en défense ; puis elle attaque les deux autres, et malgré des blessures reçues dans la lutte, elle parvient à maintenir les assassins jusqu'à ce qu'on soit venu les arrêter.

En récompense de cette héroïque action, Anne Meunier, ainsi que son mari, **Gérard de Langres,** fut anoblie et dotée d'un écu *d'azur, au lion d'or*, emblême de la force virile qu'elle avait déployée dans cette circonstance, et de la devise : *Vincit omnia.*

La famille **d'Estaing** porte les armes de France, avec un chef d'or pour brisure. Ces armes lui furent concédées par Philippe-Auguste comme témoignage de sa reconnaissance envers Dieudonné d'Estaing, l'un des vingt-quatre gentilshommes commis à sa garde, en raison de ce qu'à la bataille de Bouvines ce noble combattant s'était élancé au-devant d'un coup qui le menaçait, et lui avait ainsi sauvé la vie au péril de la sienne.

L'empereur Robert, de la maison de Bavière, guerroyait de concert avec le duc **Sforce,** dont les drapeaux étaient ornés d'une pomme de coing garnie de ses feuilles. — L'empereur dit à ce sujet, que si cette pomme de coing était entre les pattes de son lion, il ne ferait pas bon venir la lui tirer des ongles ; et dès ce moment la maison de Sforce ajouta un lion à ses armoiries.

Digitized by Google

Les **ducs de Milan** portaient *d'argent, à une guivre d'azur, couronnée d'or, halissante de gueules.* — Boniface, comte de Pavie, se maria à Blanche de Milan, et le premier enfant qu'il eut d'elle fut étranglé au berceau par un serpent d'une grandeur démesurée. — Boniface était alors en guerre en lointain pays; lorsqu'il revint sa douleur fut grande, et il jura de venger la mort de son enfant en faisant une chasse acharnée aux serpents. — Il trouva, tenant un autre enfant à la gueule, celui même qui avait mangé son fils; il courut à lui : le serpent lâcha l'enfant, et à son tour menaça Boniface. Mais celui-ci coupa la bête en deux; ce qui n'empêcha pas le serpent de réunir les tronçons de son corps et de jeter tant de venin sur le comte, qu'il en faillit mourir.

Ce fut en souvenir de ce fait que les souverains de Milan portèrent une guivre, c'est-à-dire un serpent de la gueule duquel sort un enfant.

Il existe une seconde version, mais moins accréditée que la première :

Un Visconti, duc de Milan, nommé Othon, aurait défait un géant appelé Volux, qui se vantait d'être issu d'Alexandre le Grand, et qui en raison de cette descendance portait pour armoiries un serpent vomissant un enfant.

La maison **de Lopis,** venue d'Espagne au Comtat Venaissin, porte *de gueules, au loup d'or passant au pied d'un château d'argent*, avec la devise : *Salutem ex inimicis nostris.*

Un loup avait dérobé quelque chose à la porte d'un château que le chef de cette maison possédait; toute la famille s'apprêta à courir après le loup ravisseur, mais en même temps une partie du château s'écroula, et sous les ruines furent ensevelis la plupart des gens qui se disposaient à sortir.

Ce fut à l'occasion de cet événement que le seigneur de Lopis se crut obligé de prendre le loup et le château dans ses armoiries.

Nous avouons ne comprendre guère la nécessité de perpétuer le souvenir d'un pareil accident.

Les armoiries de la ville d'**Orléans** sont *de gueules, à trois cailloux d'argent;* elles ont donné lieu à un proverbe du pays : *Trois cailloux valent mieux que six pierres;* proverbe qui doit son origine à un jeu de mots qu'on fit sous le règne de Henri IV, à l'occasion du gouverneur d'Orléans, qui était alors M. *Cypierre.*

Le Mans porte *de gueules, à la croix d'or chargée d'une clef*

Digitized by Google

contournée, en pal, et cantonnée de quatre chandeliers d'église, de sable ;

Le gueules est l'indication de la couleur rouge de ses murailles de briques :

Bourges, Lyon, le Mans avec Limouges,
Furent jadis les quatre villes rouges.

La clef rappelle qu'après avoir ouvert ses portes une des premières à Henri IV en 1589, le Mans fut visité par Louis XIII à qui l'on présenta les clefs de la ville.

Enfin les chandeliers figurent en mémoire d'une apparition de saint Julien, qui, dit-on, se montra aux Manceaux, la nuit, à la lueur des flambeaux.

Les armes de **Valenciennes** étaient anciennement : *Parti, au 1er de gueules au lion d'or, au 2 d'azur au cygne d'argent, nageant sur une onde de sinople.* — Le lion est celui des comtes de Flandre ; quant au cygne, c'est une allusion au nom de Valenciennes, qui s'est jadis appelée Vol-aux-Cygnes ! — Jeu de mots peu sérieux.

Nous préférons de beaucoup la signification des armes de **Douai,** qui sont : *de gueules, au cœur saignant d'or, percé d'une flèche posée en bande, mouvant de dextre, surmonté d'un D gothique, d'or.* — Au XIIIe siècle, Douai portait pour armoiries, *de gueules plein ;* mais ayant perdu l'élite de ses enfants au combat de Mons-en-Puel, ce fut pour en perpétuer le douloureux souvenir, qu'elle changea son blason. Sur le champ de gueules, elle traça une flèche perçant un cœur d'où jaillissent des gouttes de sang, et plaça au-dessus la première lettre de son nom.

Cherbourg a pour armes : *d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois étoiles d'or, accompagnée de trois besants de même.* — Quelques auteurs prétendent que l'azur du champ et l'argent de la fasce sont les couleurs de la Vierge, et que les étoiles d'or, placées là contrairement aux règles du blason, sont le symbole de la Mère de Dieu (*Stella maris* : Étoile de la mer). Quant aux besants, ils feraient allusion au mot *Cher Bourg*, et leur nombre rendrait hommage à la Trinité.....

C'est pousser trop loin la manie du symbolisme ; mais les premiers héraldistes expliquaient tout — même ce qu'ils ignoraient ; et quand on feuillette les anciens Traités de Blason, on demeure frappé de la facilité avec laquelle on symbolisait les pièces héraldiques et toutes celles qui entrent dans la composition des écus. Ainsi,

Digitized by Google

en prenant au hasard, nous voyons que, selon l'opinion de graves héraldistes dont les noms faisaient autorité :

Le *Griffon* est le symbole de la force jointe à la vitesse et à la diligence.

Le *Lion* et le *Léopard* indiquent la force, la magnanimité et la vaillance.

Le *Cerf* est habituellement concédé à un homme adonné au plaisir de la chasse et qui, dans le temps d'une paix tranquille ou d'une retraite glorieuse, s'occupe à cette guerre innocente. — Mais le *Cerf* indique aussi le succès et la rapidité.

Le *Bœuf* et le *Taureau* signifient le labeur et l'agriculture, la patience et l'assiduité au travail. Et à l'appui de cette opinion, on cite les monuments antiques décorés de têtes de bœuf désarmées, enlacées de festons et couronnées de fleurs qui, selon Pierrus, symbolisent la récompense des longs travaux.

Les *Brebis* et autres *Bêtes à laine* qui sont l'image de la douceur et de la mansuétude, marqueraient aussi les pays riches et abondants en pâturages.

Le *Bouc* et la *Chèvre* dénotent la pétulance ou désignent un terroir montagneux, plein de roches et d'escarpements.

Par le *Cheval* on a toujours indiqué l'image de la guerre, à l'exception cependant des chevaux nus et paissants, qui figurent le repos.

La *Licorne* représente l'amour.

Le *Chien*, la vigilance, la fidélité et l'affection.

Le *Chat*, l'indépendance.

Le *Loup*, l'homme cruel et sanguinaire — un conquérant enclin au meurtre et au pillage.

Le *Renard*, un esprit malicieux, fin et rusé.

Le *Lièvre*, un cœur pusillanime.

L'*Ane*, le travail et la patience.

L'*Ours*, un homme trop adonné aux choses terrestres.

Le *Castor*, l'adresse et la persévérance.

L'*Aigle* symbolise la puissance, la domination, de même que l'*Arc* et le *Chêne* ; — les *Aiglons* et les *Lionceaux*, la volonté qu'ont les descendants d'une famille, de suivre les traces de leurs ancêtres.

Les *Alérions* et les *Merlettes* représentent les ennemis désarmés et mis hors de combat.

Le *Vautour* et les autres *Oiseaux de proie* et de *Fauconnerie* sont le partage des hommes de guerre.

Digitized by Google

La *Colombe* est l'image de la société conjugale, de l'humanité, de la douceur et de la fécondité, de la clémence, de la simplicité et de l'union.

Le *Cygne* démontre une vieillesse glorieuse et honorable.

Le *Perroquet* marque l'éloquence.

Le *Corbeau*, la médisance, la dissension et la discorde.

Le *Paon*, l'opulence pompeuse et éclatante.

Le *Coq*, la bravoure et la hardiesse, la fierté et le courage.

Le *Pélican*, le dévouement.

La *Grue* et le *Héron*, la vigilance.

La *Chouette*, la science.

La *Cigogne*, la reconnaissance et la piété filiale.

Le *Dauphin* exprime le commandement sur mer.

L'*Olivier* est le symbole de la paix ; — le *Cyprès*, celui de la mort et de l'affection ; — la *Vigne*, c'est la joie et la récréation ; — le *Figuier*, la douceur et la tranquillité de la vie.

Le *Pommier* et son fruit représentent l'amour.

La *Grenade*, l'union.

La *Rose*, la grâce et la beauté.

Le *Lys*, l'espérance — comme toutes les *Fleurs*, d'ailleurs — et les *Fruits*, la fécondité.

Le *Chou* indique la joie troublée.....

Faut-il encore citer la *Balance*, comme signe d'équité et d'impartialité ; — le *Caducée*, comme un gage de paix et de concorde ; — le *Chandelier*, qui montre la foi orthodoxe ; — le *Chérubin*, la science religieuse ; — une *Foi*, la sincérité et la réconciliation ; — le *Cœur*, la ferveur religieuse ; — la *Comète*, la renommée ; — les *Etoiles*, le bon et le mauvais destin ; — la *Palme*, la victoire ; — le *Chapeau*, la liberté.....

Mais c'est assez, nous craindrions, en poussant plus loin cette nomenclature, de lasser la patience du lecteur, qui sait parfaitement que tous ces emblèmes s'emploient aussi en dehors de la langue du blason, et du blason lui-même, auquel nous avons hâte de revenir.

H. Gourdon de Genouillac.

Digitized by Google

ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

ASSEMBLÉE DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE SAINTES

Procès-Verbal du 3 Aout 1789

Il nous arrive sous le titre de : *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis* (1), le premier numéro d'une collection qui ne manquera pas d'intéresser les amateurs de notre histoire provinciale ; ce numéro contient :

1° Le procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres de la Sénéchaussée de Saintonge convoqués et réunis à Saintes, le 16 mars 1789, pour l'élection des Députés aux États généraux ;

2° Celui de l'élection des Députés de la Noblesse, du 26 mars ;

3° Celui de la révocation de leurs mandats impératifs, du 1er août suivant ;

4° La déclaration des Députés du même Ordre sur le décret du 19 juin 1790 ;

Et 5° en appendice, la liste des Émigrés des provinces de Saintonge et d'Angoumois réunis en cantonnement à Munster-Maienfeld en 1792.

Dans la Préface placée en tête de cette collection et signée T. de B. A., l'auteur — dont le nom facile à compléter appartient à la haute aristocratie de la province — a bien voulu s'exprimer de la manière la plus flatteuse sur notre ouvrage : *la Noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les Etats généraux de* 1789 (2). Sa voix est la seule voix saintongeaise qui ait publiquement rompu le silence

(1) Saintes, Fontanier, 1863, broch. in-8° de 68 pp.
(2) Paris, Dumoulin, 1861. 1 vol. in-8° de xxxix et 343 pp.

Digitized by Google

gardé jusqu'à ce jour à l'endroit de notre livre. Que M. le vicomte Théophile de Bremond d'Ars — je le nomme en toutes lettres — nous permette de lui offrir nos remercîments pour son aimable appréciation, en même temps que nos vœux pour le succès de sa collection de documents.

Abordons maintenant deux points de la Préface sur lesquels nous avons quelques observations à présenter.

Voici le premier point : Il est dit que la publication du procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres de la Sénéchaussée de Saintes est faite dans le but de combler une lacune de notre ouvrage. Elle la comble effectivement en ce sens, qu'avec les électeurs de la Noblesse — dont nous nous sommes seulement occupé — elle donne ceux du Clergé et du Tiers-Etat ; mais elle la comble, comme nous aurions pu le faire nous-même, si nous avions voulu nous contenter de publier des listes de noms. Tel n'était pas notre but. Nous avions préparé pour les électeurs du Clergé et du Tiers-Etat un travail identique à celui qui a paru pour ceux de l'Ordre de la Noblesse ; mais des obstacles sont venus entraver notre publication. L'étude particulière consacrée à chaque électeur, comme nous l'avons conçue, oblige à une série de recherches, à une compulsion de matériaux de toute nature, dont il est difficile de se faire une idée. La chance des découvertes diminue en raison proportionnelle de la notoriété moindre des familles au point de vue historique. Ce qui a été possible, après un travail considérable pour la Noblesse ; ce qui l'est pour les hauts dignitaires du Clergé ; ce qui l'est aussi pour certains électeurs du Tiers-Etat, tels que ceux appartenant à la Magistrature dont les familles formaient un corps à part, ayant priviléges particuliers, portant armoiries, s'alliant le plus ordinairement avec la Noblesse ; ce qui, disons-nous, est praticable pour les électeurs de ce rang, ne l'est plus pour ceux d'une condition relativement moins élevée. Alors les documents font défaut. Ainsi nous l'avons éprouvé, et réduit bien souvent au simple nom de la liste électorale nous avons suspendu notre travail, refusant de livrer au jour une œuvre qui ne nous satisfaisait point complétement, dont les lacunes nous irritaient, attendant du hasard l'apparition inespérée de documents qui vinssent mettre en lumière des parties jusqu'alors demeurées dans l'ombre (1).

(1) Nous avions comme exemple notre livre sur l'Ordre de la Noblesse : depuis son impression des matériaux nouveaux sont tombés sous les chercher, par le fait du

Digitized by Google

Il nous reste à examiner un second point de la Préface de M. de Bremond d'Ars : celui-là est le principal et c'est véritablement lui qui fait l'objet de cette note.

Nous avons annoncé dans notre ouvrage « que l'élection des » députés suppléants pour ce qui est de la Sénéchaussée de Saintes » eut lieu le 3 août 1789 ; mais le procès-verbal de la délibération » du 1er août pour la révocation des mandats impératifs de l'Ordre » de la Noblesse établit implicitement que ces Députés suppléants » avaient été élus antérieurement, puisqu'ils sont dès lors mention- » nés avec cette qualification. » Ainsi s'exprime M. de Bremond, et à l'appui de son assertion il offre la réimpression d'une plaquette in-12 de 2 pages, sans lieu et sans nom d'imprimeur, qui donne le texte du procès-verbal de cette séance du 1er août.

Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer la différence des dates que fait ressortir la comparaison de ce document avec celui que nous avons cité dans notre livre.

Faut-il croire que les Députés suppléants élus, soit à la suite des députés titulaires dans une des séances du mois de mars, soit postérieurement, ont subi une seconde fois les épreuves du scrutin, le 3 août ?

Comment se fait-il que le procès-verbal de la séance reste muet à cet égard ?

Après cette simple interrogation qui n'a aucunement l'arrière-pensée de mettre en état de suspicion la plaquette et la date qu'elle patronne, nous croyons devoir publier en entier le procès-verbal dont nous nous sommes servi. Que ce soit une preuve de l'exactitude que, à défaut de toute autre qualité, nous nous faisons scrupule d'apporter dans nos travaux.

Le document en question, conservé aux Archives de l'Empire (B. II. 72), est écrit sur papier in-folio ; il remplit le verso et le recto du premier feuillet et la moitié du recto du second feuillet ; au bas de chaque page il offre un parafe, et son authenticité est certifiée par la signature originale du Président de l'assemblée et du Greffier.

En voici le texte ; nous avons fidèlement reproduit l'orthographe,

hasard, entre nos mains ; nous les utiliserons dans le supplément qui doit bientôt paraître. Ce supplément contiendra aussi un erratum destiné à corriger certaines fautes typographiques dont la plus saillante est celle-ci : page XVI : *la direction directe*, au lieu de : *la députation directe*, et une interversion à l'article *de Vallée*, page 141.

Digitized by Google

nous bornant, suivant notre habitude, à régulariser la ponctuation et les lettres capitales :

3 Août 1789.

Nouveaux Pouvoirs de la Noblesse, et Nomination de Deux Suppléants.

AUJOURD'HUY trois du mois d'aoust mil sept cent quatre-vingt-neuf, sur les deux heures de relevée, l'Ordre de la Noblesse de cette Sénéchaussée de Saintonge assemblée en la salle d'exercice du colége royal de Saintes, en exécution du règlement fait par Sa Majesté le vingt-sept juin dernier et de l'ordonnance par forme d'invitation rendue par Monsieur Le Berthon, Lieutenant général du quinze juillet dernier, Nous Pierre-Ignace Methé-Fonremis de la Mothe, conseiler du Roi, Lieutenant particulier principal de la Sénéchaussée de Saintonge et Présidial de Saintes, MM. le Grand Sénéchal de la Province et Lieutenant général absents, nous étant rendus sur l'invitation de MM. de la Noblesse en la salle d'exercice dudit colége royal de cette ville, assisté de Me Joseph Brunet, Greffier du siége de cette Sénéchaussée, aurions procédé à la connaissence et dénombrement de tous les membres composant laditte assemblée dont l'état suit, SAVOIR :

M. le marquis d'Aiguière, président élu dudit Ordre, M. le vicomte de St-Legier, secrétaire, M. le comte de Blois de Roussillion, M. le comte de Livenne, commissaire, M. le comte de Bremond, idem, M. le vicomte de Turpain, idem, Mr. le vicomte de Turpain de Jouhé, idem, Mr. le vicomte du Minil-Simon, MM. de Vassoigne, le chevalier de Guinot, Pichon, Faucher de la Ligerie, le chevalier d'Aiguière-Chanteloup, le chevalier de la Martonnie, Pichon de la Gord, Henry d'Aiguière, de la Tour de Geay, d'Abzac, le chevalier de Cours, le comte de St-Legier, Boudon de la Combe, Badif-Vaujombe, le comte de Beaumont-Gibeau, Huon de Ronne, Couvidou de St-Palais, Guenon des Menars, de Guerin, le barron de St-Marsault, Bidet de Morville, Dupond du Chembon, de Montalembert de Sers, de Bouet du Portail, le comte de Brie, chevalier de Fleurian, chevalier de Luchet, le vicomte de Bendin-Venderbourg, Mossion de la Gontrie, Vallet de Salignac, Aubert du Petit-Touhars, Martin de Bonsonge, Delaage, Dubreuil comte de Guitaud, Compagnon de Thezac, de Richier, de la Rochetollay, de Beaucorps l'Epineuil, de Vassellot, le comte de la Rochecourbon, Le Moisne de Fléac, d'Aiguière de Richemon, de l'Isle de Bonlieu, le marquis de la Chambre, de la Fitte, Dubois de Lande, Vigoureux de la Roche, Pichon de Richemon fils, le comte de Villedon, le comte de Mornac, Froger de la Rigaudière, Ancelin de la Garde ;

Desquels présents nous avons donné acte et donné deffaut contre les absents ; et, sur la demende faitte par MM. de Richier et de la Tour du Pain, députés de l'Ordre de la Noblesse aux États généraux, pour l'obtention de nouveaux pouvoirs généraux et illimités relativement à l'intention et au règlement fait par Sa Majesté, a été délibéré et arrêté par mesdits sieurs présents, tant pour eux que pour les absents, ce qui suit : que « constament occupés du bonheur de la nation, et bien

Digitized by Google

» convaincus que le premier et le plus honorable de tous les titres est incontesta-
» blement celui de citoyen, nous ordonnons à nos députés de concourir avec les
» autres représentants du peuple français à accélérer le grand ouvrage de la régé-
» nération de l'État; de prendre pour y parvenir les moyens que leur sagesse et
» leur lumière leur indiqueront, déclarant nous en rapporter à leur honneur et à
» leur zèle pour la conservation des droits respectifs de tous les membres de la
» grande famille. En conséquence, nous révoquons et annullons les précédents
» mendats que nous leur avons donné, et qui pouvaient ne pas seconder le patrio-
» tisme qui nous anime et le désir si vrai qu'aura constament la Noblesse de
» Saintonge de cimenter l'union précieuse qui a toujours régné entre les trois
» Ordres de la province accoutumés à se regarder comme frères. Signé : le marquis
» d'Aiguière, président, vicomte de Turpain, comte de Livenne, comte de Bremond
» d'Ars, vicomte de Turpain de Jouhé » et autres Messieurs dont les noms sont établis ci-dessus.

Ensuitte, l'assemblée ayant jugé nécessaire de procéder à l'élection de deux députés suppléeants pour représenter ses députés actuels aux États généraux en cas de mort, maladie, ou autre cause survenant, conformément à la faculté qui lui est accordée par le règlement de Sa Majesté, a nommé préalablement trois scrutateurs par la voie du scrutin, dont l'ouverture a fait connaître que la majorité des suffrages s'était réunie en faveur de MM. le comte de Livenne, le comte de Roussillion et le vicomte de Turpain ; d'après quoi on a procédé par la même voie du scrutin à l'élection des deux députés suppléeants.

Le premier scrutin a fait connaître la réunion des suffrages en faveur de M. le comte de Bremond, et le second a désigné la pluralité des voies en faveur de M. le comte de Turpain de Jouhé; et au même instant mesdits sieurs députés suppléeants ont prêté le serment en nos mains, la main levée en tel cas requis; moyennant lequel ils ont chascuns en droit soy promis et juré de bien et fidèlement remplir le dhu de leur commission, le cas y échéant, conformément aux instructions et pouvoirs qui leur sont donnés par leurs comettants par le présent que nous avons cotté et paraphé en chasque page et signé à la dernière avec notre greffier.

FAIT, CLOS ET ARRÊTÉ le présent procès-verbal par nous conseiler du Roi, Lieutenant particulier susdit, les même jour, mois, lieu et an que dessus, sur les sept heures du soir; signé à la minutte : Fonrémis de la Mothe, lieutenant particulier, et Brunet, greffier.

FONREMIS DE LA MOTHE, *L. pr.* BRUNET, *Gffr.*

Et maintenant, dans le but d'éviter toute confusion de signature auprès de celle de l'infortuné M. de Fonremis, l'une des victimes de l'échafaud révolutionnaire, plaçons au bas du procès-verbal, la formule :

Pour copie conforme,

LA MORINERIE.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LE DUC DE NORFOLK

OU LE COUP DE L'ÉCHAFAUD

Le duc de Norfolk, qui aimait Marie Stuart, tenta, pour l'arracher à son implacable ennemie, tout ce qu'un cœur ardemment épris, tout ce qu'une âme chevaleresque sait oser en pareil cas.

Vains efforts! il échoua dans son entreprise, et la hache du bourreau, obéissant à la plus sanguinaire des femmes, à la plus fanatique des Reines, le décapita... Et Marie, sous cette même hache, sous cette même haine, succomba peu après, unie ainsi par le martyre au cœur dévoué que, libre, elle eût récompensé par le don de sa main.

Mais en marchant au supplice, le malheureux duc eut au moins une suprême satisfaction : celle de s'arrêter auprès de sa nourrice, et d'en recevoir, pour y tremper ses lèvres, la coupe patriarcale qu'enfant ses pères lui avaient léguée.

Il but, remercia tendrement, puis impassible se courba devant le fatal billot.....

C'est cet épisode, digne des temps héroïques, que l'auteur de la *Ballade* ci-dessous a retracé avec une simplicité qui ne fait que le rendre plus touchant encore. Poëte dramatique souvent applaudi à Paris, M. D***, fatigué du bruit et des luttes de la Thèbes moderne, s'est retiré dans une charmante campagne qu'il possède sous les murs de Sablé. Là, tombés de sa plume en un jour de rêverie, les vers qu'on va lire sont venus jusqu'à nous, grâce à l'obligeance d'un ami. Autorisé à les reproduire, nous n'avons garde d'y

Digitized by Google

manquer, et désirons être à même de puiser souvent à cette source, que nous savons aussi pure qu'abondante.

B. DE ST-D.

Le Coup de l'Échafaud.

(BALLADE.)

Au hasard d'y perdre la vie,
Le duc de Norfolk avait fait
Le serment d'arracher Marie
D'entre les mains d'Elisabeth.

Vains efforts, inutiles peines!
Que peut l'homme contre le sort?....
Le noble duc, chargé de chaînes,
N'eut plus qu'à marcher à la mort.

Un bruit facile à reconnaître
Eveilla la Tour en sursaut:
Pour la millième fois peut-être
Elle vit dresser l'échafaud.

A la suite des hommes d'armes,
Un long cortége à chaque pas
S'arrêtait, essuyait ses larmes.....
Un homme, un seul ne pleurait pas.

C'était le duc..... La tête haute,
Le front ceint de sérénité,
Heureux de mourir par sa faute
Il s'avançait avec fierté.

Il a soif; il demande à boire....
Une femme qui le suivait
Couverte d'une robe noire,
Versant tous les pleurs qu'elle avait,

Lui tend d'une main tout émue
Une coupe chère à ses yeux:
C'était sa coupe bien connue,
La coupe où buvaient ses aïeux.

La femme, c'était sa nourrice,
Qui toujours prête à le servir,
A l'heure même du supplice
Prévoyait son dernier désir!!

Elle emplit la coupe: il la porte
A ses lèvres et la lui rend.
La pauvre femme, à demi morte,
Lui baise la main en pleurant.

Digitized by Google

— « Que Dieu, qui m'entend, te bénisse,
Dit le mourant; et qu'à jamais
Nos fils te vénèrent, nourrice,
A cause de ce que tu fais. »

Et puis craignant, quoique intrépide,
Que sa force lui fit défaut,
Il s'élança d'un pas rapide
Sur les degrés de l'échafaud.....

F. D***

Sablé, février 1863.

PROCÈS-VERBAL
DU CONVOI ET ENTERREMENT
De M. de Fages de Chaulnes

MEMBRE DES ÉTATS DE LA PROVINCE DU LANGUEDOC

Décédé le 19 décembre 1783 à Montpellier, pendant la session de cette Assemblée.

Le hasard nous a fait découvrir, au milieu d'une liasse de papiers inédits, relatifs aux événements historiques du dernier siècle, la curieuse pièce qui va suivre.

C'est un extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée de Nosseigneurs des États de la province du Languedoc, tenue à Montpellier en novembre et décembre 1783. Il a trait au décès de l'un des membres de ladite Assemblée, et rend officiellement et minutieusement compte du cérémonial déployé pour les obsèques de ce Représentant de la Noblesse, ainsi mort en cours de session.

Le publier est donc utile, puisqu'il montrera en quelle estime on tenait alors les Députés des divers Ordres du Royaume.

Mais nous nous félicitons aussi de le pouvoir insérer, en ce sens que le personnage qui en fait l'objet, appartient précisément à la famille de l'un de nos Collaborateurs les plus bienveillants et les plus dévoués. — B. DE ST-D.

« L'AN mil sept cent quatre-vingt-trois, et le samedi vingtième du mois de décembre, M. de Fages, envoyé de Tour du Vivarais, pour la Baronnie de Vogué, étant décédé hier matin, et Monseigneur l'Archevêque de Narbonne en ayant informé les États, et

Digitized by Google

chargé en même temps les sieurs Syndics Généraux de faire faire les dispositions nécessaires pour l'enterrement dudit sieur de Fages, MM. les Vicaires Généraux, MM. les Envoyés de la Noblesse, et MM. les Députés du Tiers-État se sont rendus à huit heures du matin dans la salle ordinaire de l'assemblée, pour aller ensuite en corps audit enterrement; et ayant été avertis que tout était disposé pour cette cérémonie, ils sont allés en corps et par Ordre, ayant les Officiers du pays à leur tête, à l'église Notre-Dame-des-Tables, où ils ont jeté de l'eau bénite sur le corps dudit sieur de Fages, qui avoit été mis en dépôt dans la chapelle Saint-Roch, laquelle étoit tendue de noir avec six cierges sur l'autel, et un pareil nombre autour du corps, avec les armes du défunt; après quoi le convoi a été fait, en sortant par la grande porte de l'église, dans l'ordre suivant :

» Les Valets de livrée des sieurs Consuls de Montpellier marchoient à la tête ; — après eux les Pénitens-Blancs, les Religieux du couvent de la Merci, des Augustins, des Carmes, des Cordeliers, des Récollets; — ensuite, les Prêtres de la paroisse, au nombre de trente, le Premier Vicaire en l'absence du curé, portant la chape ; — après le Clergé venoient MM. les Envoyés d'Alais, de Polignac, de Tour-de-Gévaudan et de Mérinville, portant le drap d'honneur ; — après le drap, marchoient autour du corps cinquante-sept Pauvres de l'Hôpital Général, vêtus d'une canne de drap gris, portant chacun un flambeau de cire blanche, du poids de trois livres, avec les armes du défunt; — après lesdits Pauvres, marchoient un détachement des Gardes de la Maréchaussée, commandé par un Exempt, puis les Huissiers des Etats, précédant lesdits Vicaires Généraux, lesdits sieurs Envoyés de la Noblesse et lesdits sieurs Députés du Tiers-Etat, distingués par Ordre ayant les Officiers du pays à leur tête ; — et les sieurs Consuls de Montpellier, en robes rouges, menoient le Deuil.

» Le convoi a passé d'abord sur la place de l'Hôtel de Ville, dans la rue de l'Argenterie, dans la Grand'Rue et dans celle des Pénitens-Blancs, jusqu'à la chapelle desdits Pénitens ; le corps du défunt a été posé au milieu de ladite chapelle; la messe a été ensuite chantée par la musique des États et par les Prêtres de la paroisse, et célébrée par M. l'abbé de Rochemore, Vicaire Général d'Alby, lequel, après ladite messe, a fait les absoutes et prières ordinaires ; et le corps a

Digitized by Google

été enterré sous la sacristie ; lesdits sieurs Vicaires Généraux se sont placés sur les bancs de ladite chapelle, du côté de l'Évangile ; lesdits sieurs Envoyés de la Noblesse se sont aussi placés sur les bancs de ladite chapelle, du côté de l'Épître ; et lesdits sieurs Députés du Tiers-Etat étoient placés à la suite desdits sieurs Vicaires Généraux et desdits sieurs Envoyés ; tous ces bancs étoient couverts de drap noir, ainsi que les agenouilloirs, de même que les chaises adossées aux agenouilloirs ; les Officiers de la province étoient placés sur lesdites chaises, du côté de l'Évangile, et celles du côté de l'Épître étoient occupées par le Deuil et par les Consuls de Montpellier ; lesdits Consuls ont été à l'offrande avec le Deuil.

» On avoit placé sur l'autel de ladite chapelle six cierges et un pareil nombre autour du corps, aux armes du défunt ; il régnoit un cordon de drap noir de deux pans de largeur du côté de l'Évangile, et un pareil du côté de l'Épître, sur lesquels étoient aussi arborées les armes du défunt, de distance en distance.

» *Signé :* † DILLON,

» Archevêque et Primat de Narbonne, Président. »

LES POÉSIES D'EUSTACHE DESCHAMPS

ET SA BALLADE DU BACHELIER D'ARMES

(XIVe SIÈCLE)

Eustache Deschamps, poëte champenois, est un des plus charmants esprits de la fin du XIVe siècle. Ses œuvres, tout inspirées par la religion et l'amour des grandes choses, exhalent un délicieux parfum de candeur et de chevalerie, de morale et de patriotisme. Aussi leur ferons-nous parfois quelques emprunts, imitant en cela ceux qui, comme nous, ont voulu vivre au milieu des hommes du moyen âge, qu'on se prend à aimer — et à défendre — aussitôt qu'on les connaît bien.

Charles Nodier, l'éminent philologue qui nous a légué tant de notes précieuses sur le moyen âge, avait un respect tout particulier

Digitized by Google

pour ces siècles d'énergique civilisation, et il a voulu en témoigner avec opportunité. C'est ce qui lui a fait dire dans la remarquable Introduction qu'il a écrite en 1829 pour les *Mémoires* de la Curne de Sainte-Palaye *sur l'ancienne Chevalerie*, c'est ce qui lui a fait dire, en parlant des derniers moments de cet auteur estimé : « Les Bio-» graphes nous apprennent qu'ils s'écoulèrent dans une profonde » tristesse, et on conçoit aisément que l'écrivain qui avoit passé » près d'un siècle à méditer sur les mœurs des âges d'innocence et » de loyauté, n'ait pas vu la société moderne sans quelque mélange » d'amertume. Il avoit les ans de Nestor, et, à meilleur droit que » Nestor, il pouvoit se flatter d'avoir vécu parmi de meilleures » générations d'hommes, car toutes les générations antérieures lui » appartenoient. »

Les poésies d'Eustache Deschamps, demeurées manuscrites, font partie de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; mais leur véritable mérite les a signalées depuis si longtemps à l'attention, que chacun s'empressant d'y puiser, elles finiront bientôt par se trouver complétement éditées. Il est évident, toutefois, qu'elles s'en iront de côté et d'autre; ce qui nous est un motif de plus de les saisir au passage, pour leur donner un lieu commun de réunion.

Voici donc notre première prise, sous la forme d'une *Ballade* originale et naïve. Relative à la *Chevalerie*, à cette noble Institution dont les membres avaient pour « principal office de maintenir » femmes veuves et orphelins, et hommes més-aisés et non puissans,» elle est un parfait abrégé de la loi vraiment évangélique qui régissait ladite Institution; aussi nous a-t-elle paru doublement intéressante.

B. De St-D.

Le Bachelier d'Armes.

(BALLADE.)

Vous qui voulez l'Ordre de Chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Devotement en oroison veillier,
Pechié fuir, orgueil et villenie.
L'Eglise devez deffendre,
La vefve aussi, l'orphenin entreprendre;
Estre hardis et le peuple garder;
Prodoms, loyaulx, sans riens de l'autrui prendre;
Ainsi se doit Chevalier gouverner.

Digitized by Google

Humble cuer ait, toudis (1) doit traveillier
Et poursuir faiz de chevalerie,
Guerre loyal, estre grant voyagier,
Tournois suir (2), et jouster pour s'amie.
Il doit à tout honnour tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme reprendre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doit tenir le mendre (3);
Ainsi se doit gouverner Chevalier.

Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus tous garder sa seigneurie;
Largesce avoir, estre vray justicier;
Des prodommes suir (4) la compaignie,
Leurs diz oïr et aprandre,
Et des vaillans les prouesces comprendre.
Afin qu'il puist les grans faiz achever,
Comme jadis fist le roy Alixandre;
Ainsi se doit Chevalier gouverner.

(1) *Toudis :* toujours.
(2) *Suir :* suivre.
(3) *Mendre :* moindre.

LES ARMOIRIES
DE LA REINE MARIE DE MÉDICIS
ET LA FONTAINE DU JARDIN DU LUXEMBOURG.

— La lettre ci-dessous était adressée ces jours derniers, par M. Galouzeau de Villepin, architecte et savant héraldiste, à la *Revue des Beaux-Arts*. Nous la reproduisons, parce qu'elle signale une erreur regrettable, en fait de blason, et qu'elle renferme en outre d'intéressants détails historiques :

« *Paris*, 10 *mars* 1863.

Monsieur le Directeur,

» Voici le texte des armes de Marie de Médicis, reine de France, d'après l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, par Scévole et Louis de Sainte-Marthe, historiographes du Roy (1647) :

Digitized by Google

» Parti de France et de Médicis-Toscane. France : d'azur à trois » fleurs de lis d'or. Médicis-Toscane : écartelé ; aux 1 et 4 d'or, à » cinq tourteaux (1) de gueules, 2, 2 et 1, le sixième en chef d'azur » à trois fleurs de lis d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à la fasce d'argent, » qui est d'Autriche. »

» Marie de Médicis écartelait ses armes de celles d'Autriche, parce qu'elle était fille de Jeanne, archiduchesse d'Autriche.

» En comparant l'écusson de Médicis, fait d'après le texte ci-dessus, à celui que l'on vient de rétablir sur la fontaine du Jardin du Luxembourg, on y constatera des différences notables.

» D'abord, ce dernier est *parti de Médicis et de France*, au lieu d'être parti de *France et de Médicis ;* c'est une transposition qui a une grande importance, attendu que d'après les règles héraldiques, qui placent toujours les armes du mari *à dextre*, ce blason semble être celui d'un prince de la famille de Médicis, qui aurait épousé une princesse de la Maison de France.

» Si maintenant l'on examine séparément l'écusson de Médicis, qui est ici *coupé* au lieu d'être *écartelé*, on verra que l'on a oublié d'indiquer les trois fleurs de lis sur le tourteau d'azur *en chef*. Ce tourteau aux armes de France a été ajouté par le roi Louis XI aux armes de Pierre de Médicis, en 1465, pour le récompenser de ses bons services ; et depuis cette époque la Maison de Médicis l'a toujours porté dans ses armes.

» Enfin, sur l'écusson qui nous occupe, le quartier d'Autriche n'est pas complet, puisqu'il ne présente pas la *fasce d'argent* qui devait s'y trouver.

» Telles sont, Monsieur le Directeur, les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, afin que par la voie de votre intéressant journal on puisse à l'avenir éviter de semblables erreurs ; légères, à la vérité, si l'on ne regarde que l'ensemble de ce joyau d'architecture parfaitement restitué, mais plus graves, si l'on veut en examiner l'ornementation dans tous ses détails. Du reste, je m'empresse de reconnaître le talent des différents artistes qui ont conduit et exécuté la restauration de ce gracieux monument.....

» GALOUZEAU DE VILLEPIN. »

(1) A l'exception de Ménestrier, les historiens français ont eu le tort de nommer *tourteaux*, les boules de cet écusson. Les monuments construits à Florence et à Rome par les Médicis, présentent dans leurs écussons des BOULES, et non pas des tourteaux.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE NOBILIAIRE

SOMMAIRE. — I. *Les comtes de Blottefière, seigneurs de Grécourt* (Somme) : Revendication de leurs nom et titre devant le tribunal de Saint-Malo, et touchants détails à ce sujet. — II. *Recherche de paternité nobiliaire* : M. Cartier, dit de Villemessant, est autorisé à porter le nom de sa mère. — III. *Rectification des actes de naissance, en matière de titres* : Arrêts divers, et moyen qu'on peut employer, en voyage, en justice ou devant un officier ministériel, pour prouver qu'on est titré.

I. **Les comtes de Blottefière. Revendication de leurs nom et titre.** — Il y a quelques mois, un procès en revendication de nom et titre nobiliaires se dénouait, à la pleine satisfaction des demandeurs, devant le tribunal de Saint-Malo. Sans les faits touchants et particuliers que cette revendication a mis au jour, peut-être ne l'eussions-nous pas signalée, car dans l'espèce elle n'offre rien d'inaccoutumé. Si nous en parlons, c'est donc uniquement en raison de la position pleine d'intérêt des revendicateurs, position ainsi décrite par une feuille nantaise, *le Phare de la Loire :*

« Il y avait en 1748, dans l'ancienne province d'Artois, une illus-
» tre famille dont le chef portait les titres et noms de comte *de Blot-*
» *tefière*, seigneur *de Grécourt* et autres lieux. Le noble sire était en
» outre capitaine au régiment de Cambrésis et chevalier de l'ordre
» militaire de Saint-Louis.

» La révolution éclata, et la Terreur emporta, avec tant d'autres,
» dans une tempête furieuse, la maison de Blottefière et la seigneurie
» de Grécourt ; titres et richesses furent dispersés comme la paille
» au vent. Les enfants du haut et puissant seigneur de l'Artois, s'en
» allèrent à la grâce de Dieu, pauvres, délaissés de tous en ces temps
» tumultueux. Ils arrivèrent à Saint-Malo, et l'un d'eux était
» humble cultivateur à Saint-Servan, en l'année 1806.

» Bref, le dernier descendant des seigneurs de Grécourt, Hippo-
» lyte-Raoul, comte de Blottefière, ayant préféré les filets à la char-
» rue, se fit pêcheur à Paramé, où il vivait maigrement de cette
» industrie.

Digitized by Google

» Ce pêcheur, que l'on nommait *la Blottefière* tout court, con-
» naissait-il depuis longtemps sa noble extraction? Nous ne saurions
» dire; ce qu'il y a de certain, c'est que le petit-fils des sires de
» Grécourt, tombé dans l'indigence, a réclamé l'assistance judi-
» ciaire, qui lui a été accordée, et qu'il est autorisé aujourd'hui à
» reprendre et à porter le nom de ses pères, les *comtes de Blotte-*
» *fière*, sinon leur couronne comtale.

» Le 23 octobre 1862, les sœurs de ce même pêcheur, dont
» l'une est alliée au célèbre voyageur et peintre Garneray, reven-
» diquaient à leur tour, devant le tribunal de Saint-Malo, la parti-
» cule, qui leur a été rendue sans nulle contestation, tout aussi bien
» qu'à leur frère. »

C'est une triste histoire, on le voit, que celle qui a rendu nécessaire la revendication du nom et titre des comtes de Blottefière, par leur descendant direct actuel, et par ses sœurs. Aussi croyons-nous que le *Phare de la Loire*, organe républicain, eût dû laisser de côté, en rédigeant l'article que nous venons de reproduire, la fâcheuse ironie qu'on y sent à chaque ligne. *Res est sacra miser :* le malheur est chose sacrée! Voilà ce dont il importait au *Phare* de se ressouvenir. Et cela, pour lui, était d'autant plus obligatoire, qu'il sait mieux que personne d'où sont venus les désastres, la ruine des « *sires de Grécourt*, » et de tant d'autres infortunés membres de la Noblesse....

Pour nous, admirant ce profond amour de la famille qui a poussé le pêcheur « *la Blottefière* » à réclamer, malgré l'infimité d'une position qu'il ne s'était pas faite, le nom *glorieux* de ses ancêtres, nous rendons hommage à sa filiale conduite et la donnons en exemple!

Ce que l'avenir réserve à ce descendant d'une illustre maison, illustre surtout par les services qu'elle a rendus à la France, nous l'ignorons; mais dût-il continuer à vivre du produit de ses filets, que nous applaudirions encore à sa conduite ; car s'il ne faut pas rougir d'une origine de basse extraction, il ne faut pas, non plus, renier l'antique nom de ses pères, par cela seul que le proverbe *Cent ans bannière, cent ans civière*, vous est malheureusement applicable.

Pour nos Lecteurs, ajoutons que la maison de Blottefière, de l'Artois s'établit en Picardie, au début du XVIIe siècle, et que parmi ses principales branches, on distingue : 1° celle des marquis de Vauchelle, dont l'un était, en 1755, lieutenant de Roi en Picardie ;

Digitized by Google

2° la branche des la Vieuville; et 3° celles des Grécourt et des Voyenne, qui sous Louis XV et sous Louis XVI étaient représentées, dans l'armée, par deux généraux et par divers officiers supérieurs.

Les Blottefière, portent : *Ecartelé; aux* 1 *et* 4 *d'or à trois chevrons de sable, aux* 2 *et* 3 *d'argent à six fusées de sable posées en bande.*

II. **Recherche de paternité nobiliaire. Affaire de Villemessant.** — Une question assez intéressante était tranchée, au début de février dernier, par le tribunal civil de Blois, en faveur du directeur du *Figaro*, M. de Villemessant, dont tout l'esprit ne saurait effacer parfois la fâcheuse impression que cause aux natures loyales et généreuses, la lecture d'un grand nombre de ses articles. Certains membres de la famille de Villemessant refusaient à cet écrivain le droit de porter le nom de Mademoiselle Launay de Villemessant, sa mère, se fondant sur ce qu'il avait été connu, jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans, sous celui de Cartier, provenant de son père. Or, « après avoir rejeté les exceptions d'incompétence et de litispendance, le tribunal, jugeant au fond, a décidé que, de toutes les circonstances de la cause, des présomptions graves, précises et concordantes, et des commencements de preuves par écrit, il résultait la certitude que l'enfant né à Rouen en 1810, et inscrit sur les registres de l'état civil de cette commune, n'était autre que le demandeur;

» Qu'en conséquence M. de Villemessant avait le droit de porter ce nom comme lui appartenant.

» Le tribunal a ordonné que mention de son jugement sera faite en marge de l'état civil de Rouen.

» En ce qui touche les dépens, le tribunal a ordonné qu'ils seraient supportés par M. de Villemessant. »

III. **Rectification des actes de naissance, en matière de titres; et moyen de prouver, en toute circonstance, qu'on est titré.** — On nous adresse, sur ce point épineux, quelques questions. Nous nous empressons d'y répondre en transcrivant le passage ci-après d'un opuscule spécial, récemment publié :

« Bien des personnes sont embarrassées en ce moment pour savoir » comment devant les tribunaux, et pour la rédaction des actes, » elles peuvent prouver l'existence de leurs titres, quand cependant » ce titre existe bien réellement sans qu'on ait besoin de le faire » confirmer. On ne peut pas, en effet, voyager avec ses archives ou

Digitized by Google

» même ses lettres patentes dans sa poche, et cependant on peut » avoir à faire des productions pour la moindre chose. Il suffit par- » faitement de présenter son acte de naissance, pourvu qu'il soit » régulier, et comme ce document fait foi jusqu'à inscription de » faux, il coupe court nécessairement à toute contestation. L'acte de » naissance, en effet, s'il est régulier, doit mentionner M. Louis, » fils du comte G. de M., et il faut seulement comme complément y » joindre la constatation qu'on est fils aîné, puîné ou cadet de son » père, ce qui est facile à faire par un acte notarié : ces deux pièces » résument tout. Il est à désirer, pour établir un ordre définitif » dans la matière, que l'acte de naissance devienne la preuve prin- » cipale, comme en réalité cela doit être, et qu'on s'applique à le » rédiger ou à le corriger soigneusement..... La Cour de Metz, par » un arrêt du 31 juillet 1860, et le tribunal de Laon, par un juge- » ment postérieur, a décidé qu'un tribunal civil peut compé- » temment, et sans empiéter sur les attributions du Conseil du » Sceau, ordonner la rectification d'un acte de naissance en ce » que le père de l'enfant n'y a pas été qualifié avec son titre, » quoique ayant la possession de ce titre bien antérieurement à » 1789 ; mais l'arrêt ajoute que ce jugement n'a nullement pour » effet de décider si ce titre appartenait à celui qui le possédait, » question qui ressort uniquement du Conseil du Sceau. C'est » encore une simple correction graphique : j'ai deux frères men- » tionnés dans leurs actes de naissance fils du marquis de X ; mon » père figure comme fils du marquis de X ; ce titre est omis à mon » père dans mon acte de naissance, et je demande au tribunal le » rétablissement du *mot omis.* »

Le petit traité auquel nous avons fait cet emprunt est intitulé : *De la procédure en matière nobiliaire devant le Conseil du Sceau des Titres et des Tribunaux, depuis la loi du 28 mai 1858 et le décret du 8 janvier 1859.* — Edité par M. E. Dentu, libraire à Paris, il a paru en 1861, sans nom d'auteur. Mais nous qui connaissons l'anonyme si compétent qui l'a composé, nous engageons fortement nos Abonnés à se procurer sa brochure, car en 36 pages il a trouvé la possibilité de renseigner clairement les familles sur toutes les questions de la jurisprudence nobiliaire.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés — 1° en Février 1863 :

— *M. d'Auzas*, à Avignon, où il était président du tribunal civil.

— *M. Betting de Lancastel* (Nicolas), 65 ans, à Paris. Né dans le Bas-Rhin, à Saar-Union, il fut, sous la Restauration, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar, puis directeur général de l'intérieur, à l'île Bourbon. Les événements de 1830 le ramenèrent en France, et alors il vint habiter Nantes, où bientôt il s'occupa d'armements maritimes. Littérateur, ou plutôt économiste, il a laissé plusieurs ouvrages estimés. Deux fois il siégea dans nos assemblées législatives : comme délégué de la Réunion, d'abord ; comme représentant des Nantais, ensuite.

— *M. de Cambefort*, à Orléans. Magistrat d'une rare distinction, il était, depuis 1840, président du tribunal civil de cette localité.

— *Le comte de Chabrillan*, à Paris. Décédé dans un âge fort avancé, ce gentilhomme, originaire du Dauphiné, avait fait partie de la Cour de Charles X, et servi, comme officier supérieur, aux hussards de la Garde Royale. Démissionnaire en 1830, il ne reparut plus dans la vie publique. C'est son fils aîné qui siége actuellement au Corps Législatif.

— *M. de Champvans* (Amey), au château de Champvans (Doubs). Il avait administré pendant plusieurs années, comme sous-préfet, l'arrondissement de Pontarlier.

— *M. de Courçays*, 69 ans, au château de la Touratte, près Saint-Amand-Mont-Rond (Cher). Chevalier de la Légion d'honneur, et membre du Conseil général de ce département, il s'appliqua surtout à améliorer, par de sages conseils et d'utiles applications, l'agriculture dans sa contrée.

— *Le général marquis de Cramayel* (René-Fontaine), *sénateur*, 74 ans, à Paris. Élève de l'École Militaire de Fontainebleau, on le voyait, dès sa dix-huitième année, faire, comme sous-lieutenant de dragons, la guerre en Italie, de 1805 à 1809. En 1813 il était chef d'escadrons, et pour gagner ce grade il avait, aide-de-camp de Macdonald, figuré sur les champs de bataille de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Russie. Louis XVIII le maintint dans l'état-major. Louis-Philippe le nomma colonel en 1831, et général de brigade en 1839. Sept ans plus tard, le 12 juin 1848, Cavaignac, alors ministre de la guerre, l'élevait au rang de général de division, et le plaçait à la tête de l'Ecole d'Application d'Etat-Major, position qu'il conserva jusqu'en 1850. Napoléon III l'appela en 1852 à la présidence du Comité Supérieur d'Etat-Major, lui donna la croix de grand-officier, puis, le 19 juin 1854, un siége au Sénat, où l'on peut dire qu'il est mort dans l'exercice de ses fonctions ; car la veille même de son décès — il a été frappé d'apoplexie — il rendait compte, à cette Assemblée, d'une pétition sur la chasse. Le marquis de Cramayel était né à Moissy-Cramayel, près Melun.

— *Mme de Fouçaud* (Ludovic — née de la Lande de Calan), à Saint-Brieuc. Elle vécut presque toujours à la campagne, au château de Launay, répandant au loin

Digitized by Google

ses bienfaits, et secondant ainsi les efforts de son mari, auquel l'agriculture doit beaucoup, en ce canton.

— *Mme de Grimouville* (Louise-Cécile-Delphine), 78 ans, à Bayeux. Veuve du chevalier de Grimouville, et née de Couvert de Coulons, elle appartenait ainsi à deux des plus anciennes familles de la Normandie.

— *M. de Kerhallet*, 56 ans, à..... Capitaine de vaisseau et commandeur de la Légion d'honneur, il laisse, comme marin et comme hydrographe, un nom des plus estimés sur notre flotte, où ses nombreux et importants ouvrages sont entre les mains de tous les officiers. Il était au service depuis 1825, et c'est en accomplissant les divers commandements qui lui furent confiés, qu'il recueillit les notes à l'aide desquelles il composa ses Manuels, ses Instructions, ses Descriptions. Son premier écrit date de 1840.

— *M. Lachaud de Logueynie*, à Angoulême, où il était juge au tribunal civil.

— *M. de Lartigue*, 72 ans, à Toulouse. Entré fort jeune dans la magistrature, il en sortit, il y a quelques années, atteint par la limite d'âge, et revêtu du titre de vice-président honoraire du tribunal de première instance de Toulouse, sa ville natale. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— *La comtesse de Latour-Maubourg* (Anastasie), 91 ans, à Turin. C'était la fille cadette du général marquis de la Fayette.

— **Le duc de Lévis** (*Gaston-François-Christophe*), 69 ans, décédé au palais Cavalli, à Venise, le 9 février, et inhumé provisoirement au cimetière de Picpus, à Paris, le 21 dudit mois.

Ce noble personnage est trop connu de nos Lecteurs, pour qu'il nous vienne à l'esprit de tracer ici, même sommairement, sa biographie. Tous l'ont lue, d'ailleurs, et dans les colonnes de l'*Union*, et dans celles des autres feuilles catholiques de la capitale ou des départements.

C'est donc uniquement en notre *Dictionnaire des Hommes illustres de la Noblesse française*, que nous aurons à raconter sa vie, les dévouements, les sacrifices, les vertus dont il donna le continuel, le généreux exemple. Et, ce jour-là, nous saurons rappeler quel concert *unanime* de louanges et de regrets s'est élevé en France, à l'annonce de cette mort imprévue.

Devant le cercueil du fidèle conseiller d'un Prince que chacun plaint et respecte, que tant chérissent et vénèrent, la passion s'est tue, les consciences seules ont parlé, rendant hommage à ce cœur chevaleresque, qui ne cessait, ici-bas, d'aimer et de servir, que parce qu'il cessait de battre.

De tels faits honorent un peuple, et l'on est fier, quand on lui appartient, de les mettre en lumière. Mais ce qui, surtout, nous porte à attacher un prix extrême à l'universalité de cet hommage, c'est la conviction qu'il aura pu adoucir l'amère douleur du Royal Exilé.

Digitized by Google

— *Le marquis de Montholon-Sémonville, prince d'Umbriano del Becetto* (Louis-Désiré), 82 ans, à Versailles. Gentilhomme de la chambre, sous Louis XVIII et Charles X, il était issu de Mathieu, marquis de Montholon, colonel des dragons de Penthièvre, mort en 1788, et d'Angélique-Aimée de Rostaing, qui, remariée au marquis de Sémonville, et n'en ayant aucun enfant, l'engagea à adopter son fils aîné, Louis-Désiré. Cette adoption fut approuvée le 8 novembre 1815, et pour lors l'adopté ajouta à son nom, celui de Sémonville, puis hérita de la pairie dont jouissait son beau-père. Après la chute de Charles X, le marquis de Montholon-Sémonville alla habiter Rome, où son dévouement aux intérêts du Saint-Siége lui mérita, de la part du vénérable Pie IX, le titre de *prince romain*. Désireux de racheter la terre de Montholon, sise près d'Autun, et qui, berceau de sa famille, se trouvait en mains étrangères depuis plusieurs siècles, il était venu traiter cette affaire, quand la mort l'a surpris. Son corps a été déposé dans les caveaux de l'église Saint-Louis de Versailles, en attendant que le lieu de la sépulture définitive soit fixé. Le marquis de Montholon-Sémonville était officier de la Légion d'honneur. Il laisse plusieurs enfants.

— *La princesse-duchesse de Poix* (née de Talleyrand-Périgord), 77 ans, à Versailles. Sous la Restauration, la duchesse de Berry l'avait appelée près d'elle comme dame d'atours. En 1832, quand l'illustre captive de Blaye tomba aux mains de Louis-Philippe, plusieurs de ses anciennes Dames sollicitèrent vivement l'honneur de se rendre auprès d'elle. La princesse de Poix fut de ce nombre, et regretta toujours que l'on ait cru devoir repousser sa demande.

— *Le marquis de Prunelé* (Ernest), 64 ans, à..... Descendant de l'une des plus antiques familles seigneuriales de la Beauce, il se prépara, dès sa jeunesse, à prendre rang dans l'armée. D'abord page de Louis XVIII, il passa ensuite au 17e chasseurs, et de là en Espagne (1823), où il eut l'occasion de se faire remarquer de ses chefs. Plus tard, lorsque Charles X dut retourner en exil, le marquis de Prunelé, alors sur le point d'être nommé capitaine, donna sa démission, malgré les instances du général de Castellane, qui ayant été à même de l'apprécier, désirait le retenir sous les drapeaux. Depuis, il s'est tenu en dehors des affaires publiques, entretenant une nombreuse correspondance littéraire, et s'occupant surtout d'étudier les grands écrivains catholiques.

— *Le duc de Rauzan* (Henri-Louis de Chastellux), 80 ans, à Paris. L'enfance de cet homme éminent fut attristée par les sanglants excès de la Révolution et par les douleurs de l'exil. Le général comte de Chastellux son père ayant émigré en 1791, l'avait en effet, malgré son jeune âge, emmené avec lui. A sa rentrée en France, il se voua à la diplomatie, et devint successivement : secrétaire de légation à Berlin, en avril 1817 ; secrétaire d'ambassade à Vienne, en 1822, à la suite du duc Mathieu de Montmorency ; ministre plénipotentiaire à Lisbonne, en 1826, puis ambassadeur à Berlin. Il avait épousé, le 1er septembre 1819, la fille du duc et pair de Durfort-Duras, et le Roi, le jour même de ce mariage, lui conféra le titre de *duc de Rauzan*. Enfin, quelques années plus tard, en 1825, Charles X, voulant à son tour le récompenser de ses excellents services, le substitua aux rang, titre et qualité de pair de France, dont était en possession le duc de Duras, son beau-père. Le duc de Rauzan vivait dans la retraite la plus complète depuis la révolution de Juillet.

Digitized by Google

— *Le marquis de la Roche-Lambert* (Henri-Michel-Scipion), *sénateur*, 73 ans, au château de Thévalles, près Chemeré-le-Roy (Mayenne). D'une famille originaire d'Auvergne, mais actuellement établie dans le Maine, le marquis de la Roche-Lambert, qui avait été gentilhomme de la chambre du Roi, sous Charles X, et chef d'escadrons au 6e cuirassiers-Condé, se retira complétement de la vie publique, en 1830. Afin d'utiliser ses loisirs, et de venir en aide aux populations de son canton, il entreprit l'exploitation des mines de la Bazouge-de-Chemeré, et réussit à la mener à bien. C'est au milieu de ces honorables occupations qu'il apprit, le 9 juin 1857, qu'un décret de l'Empereur le nommait sénateur. Il accepta, et se montra, dans ces hautes fonctions, plein d'indépendance et de loyauté. Il était également officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil général de la Mayenne. Il laisse, comme héritier de son titre, un fils, présentement secrétaire d'ambassade à Madrid.

— *La duchesse d'Uzès* (née de Talhouët), à Paris. Jeune encore, puisqu'elle n'avait pas atteint, croyons-nous, sa cinquantième année, cette femme si chrétienne et si bonne est morte instantanément d'une congestion cérébrale, lorsque la veille même elle figurait, souriante et animée, dans un bal!... Cruelle fin, et doublement triste, en ce que sa terrible rapidité rend beaucoup plus affreuse la douleur des parents, qui souvent accourent contempler un cadavre, quand ils espèrent au moins fermer les yeux d'un époux, d'un fils ou d'un frère....

— *Le comte de Villeneuve de Chenonceaux* (François-René Vallet), *sénateur*, 85 ans, au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire). Possesseur de cette magnifique résidence royale qui fut si chère à François Ier, à Catherine de Médicis et à Henri II, René Vallet l'avait reçue en dot de Mlle Guibert, à laquelle il se maria vers 1802. D'abord officier supérieur, il fit en partie les campagnes de la grande armée, servit aussi lors de la guerre d'Espagne, puis, bien vu de Napoléon, en obtint, *sous le nom de Villeneuve, le titre de comte*. Peu après, attaché comme chambellan à la reine Hortense, il conserva cette position jusqu'à la chute de l'Empire, dont le rétablissement lui valut, en 1852, un fauteuil au Sénat, la croix de commandeur, et le titre de chambellan honoraire de Napoléon III. — On assure que par suite de sa mort, Chenonceaux va être mis en vente.

2° En Mars 1863 :

— *La comtesse d'Agoult* (Foulques — née O'Connor), à Paris. Enlevée presque subitement, alors que les qualités de son cœur et de son esprit étaient le plus nécessaires à ses tout jeunes enfants, cette pieuse mère est morte, nous dit une feuille parisienne, en leur adressant, ainsi qu'à son mari, des adieux déchirants, et en conservant jusqu'au dernier soupir la plénitude de sa raison.

— *Mlle d'Arnouville* (Eugène), 39 ans, à Caen. C'est aussi un coup soudain, complétement imprévu, qui est venu frapper, entre son époux et son fils, cette autre jeune femme; et sa famille en aura été d'autant plus saisie, que la mort l'a déjà douloureusement éprouvée, ces derniers temps.

— *Le comte de Bois-le-Comte* (André-Olivier-Ernest), 64 ans, à Paris. Il fut doué d'un esprit ardent et inquiet qui le porta à embrasser diverses carrières, et à professer plusieurs opinions politiques. Ainsi, garde du corps en 1816, officier

Digitized by Google

d'état-major en 1819, il quitte l'armée sous le ministère Polignac, le 25 juillet 1830, pour se lier avec les chefs du parti républicain, et tenir, dans l'*Européen*, la plume de journaliste. Puis 1833 le voit revenu sous les drapeaux, comme capitaine d'état-major, comme aide-de-camp du général Harispe, et 1840 le trouve en Afrique, chargé d'une mission. Mais l'épée, il la dépose de nouveau, et définitivement, en 1846, pour les lettres, pour la politique; et alors, se jetant dans une opposition fort avancée, il est choisi pour chef de cabinet, en 1848, par M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères. C'est de cette façon qu'il devint diplomate, ambassadeur, et qu'il représenta la France à Naples, à Turin, aux Etats-Unis, dernier poste qu'on lui confia et dont il fut dépossédé le 20 mars 1851, pour des motifs demeurés inconnus. Depuis, il n'a pas reparu sur la scène politique. Il était né à Tours.

— *La comtesse douairière de Galard-Béarn* (née Catherine de Malet), à Paris. Décédée dans un âge fort avancé, elle fit de la charité son œuvre journalière, et joignit aux charmes d'une éducation distinguée, les vertus les plus précieuses. Sa famille, originaire du Périgord, occupe parmi la noblesse de cette province un des premiers rangs.

— *La comtesse de Circourt*, à Paris. — Pour dire quelle était cette femme d'élite, laissons la parole à M. Edouard de Barthélemy; il eut l'honneur de fréquenter assidûment son salon, il saura donc, mieux que tout autre, payer à la mémoire de la digne amie de Madame Swetchine, le tribut de regrets et d'affection qui lui est dû :

« Mme la comtesse de Circourt est morte presque subitement, à un âge peu avancé; avec elle se ferme un des salons les plus recherchés que Paris ait possédés. Elle appartenait à une famille noble de Russie, les Klustine, et avait épousé le comte de Circourt, dont tout le monde connaît l'érudition inépuisable et la parfaite affabilité. Victime d'un terrible accident il y a quelque dix ans, elle ne pouvait plus se mouvoir et devait attendre chez elle des amis qui ne lui ont jamais fait défaut, dont les rangs au contraire grossissaient incessamment. Depuis nombre d'années, elle avait tous les jours un cercle également choisi, quoique sans cesse renouvelé, qu'elle charmait par une grâce exquise, une causerie toujours aimable, un accueil sympathique, un mot affectueux. Sans pouvoir faire un autre mouvement que tendre la main à ceux qui entraient, elle voyait ainsi passer tout ce que la société parisienne possédait de membres distingués.

» C'était un salon neutre, d'où la politique était bannie, où l'on causait avec une entière indépendance, une sécurité absolue, où toutes les fractions sociales se rassemblaient. Peu d'étrangers venaient ici sans se faire présenter chez Mme la comtesse de Circourt, qui, depuis la mort de son amie, Mme Swetchine, avait hérité d'une grande partie des intimes de ce dernier cercle.

» Mme de Circourt était instruite, sans être savante : elle lisait prodigieusement, mais seulement les livres qu'on lui offrait; elle en causait d'une façon charmante, et très-souvent tous se taisaient dans ce petit salon, sobrement orné, doucement éclairé, rempli de fleurs, pour bien écouter la voix un peu affaiblie de la comtesse, qui appréciait avec un tact exquis les hommes et leurs œuvres. Sa mort laisse un grand vide dans la société parisienne.

» Mme la comtesse de Circourt, depuis plusieurs années déjà, avait embrassé la

Digitized by Google

religion catholique; elle édifiait tous ceux qui la voyaient par sa piété profonde et par son inaltérable patience au milieu de douleurs qui ne lui ont jamais laissé une seule heure de repos.

» ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY. »

— *Mlle de Clinchamp* (Louise-Constance), 85 ans, au Mans. L'une des dernières représentantes de l'antique et glorieuse maison de Clinchamp, connue au Maine et en Normandie dès le commencement du IXe siècle, cette vénérable demoiselle montra sans cesse, par le charme de son esprit, la bonté de son cœur et la noblesse de ses sentiments, qu'il ne lui manquait rien des dons qui furent héréditaires chez ses ancêtres.

— *Mme Dracy d'Arcelot* (née d'Hugon de Riollet), 75 ans, à Bray-le-Fort (Côte-d'Or). Elle fut, par sa charité, la providence, le constant soutien des pauvres de sa petite commune.

— *M. de Laboulie* (Auguste), 27 ans, à Pélisanne (Bouches-du-Rhône). Lieutenant au 55e de ligne, et momentanément en congé, ce jeune officier, qui avait fait avec distinction la campagne d'Italie, et auquel ses bons services allaient mériter sous peu les épaulettes de capitaine, est mort en trois jours, au moment même où il se préparait à rejoindre son régiment, désigné pour tenir garnison à Oran. Il avait pour oncle l'ancien député de Marseille, M. Gustave de Laboulie, cet avocat si distingué, si sympathique à tous ses concitoyens.

— *M. de Lacroix*, à Montpellier, où il occupait un siége de conseiller à la Cour impériale. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— *Mme de Lamothe-Dreuzy*..... Une plume amie nous adresse, sur cette digne et vertueuse personne, l'article nécrologique suivant, que nous nous empressons de publier :

« *Orléans, le 20 mars 1863.*

» Monsieur le Directeur,

» Permettez-moi de me servir de votre excellente *Revue* pour déposer quelques fleurs sur la tombe d'une femme incomparable qui vient de s'éteindre au château de Challement (Nièvre).

» Issue d'une ancienne famille d'Auvergne, et mariée au représentant d'une grande maison du Nivernais, *Mme de Lamothe-Dreuzy*, née *Dutour de Salvert*, semblait destinée à mener une vie douce et facile, mais la Providence en avait autrement décidé, et Dieu lui envoya de terribles épreuves. Ces épreuves ne l'étonnèrent pas, elle sut les supporter avec une patience évangélique, et son égalité d'humeur ne laissa jamais apercevoir au public la moindre impression des angoisses morales qui parfois agitaient son âme, sans l'abattre. Heureuse dans ses enfants, dignes à tous égards de la tendresse d'une pareille mère, elle se plut à façonner leur cœur, et à diriger leur esprit vers la pratique d'une piété exacte, mais douce et tolérante.

» Esclave du devoir, ne transigeant jamais avec lui, Mme de Dreuzy s'étudia à le dépouiller de cette austère physionomie, pour le faire aimer et le rendre populaire autour d'elle. Que de fois l'avons-nous vue entourée de jeunes hommes qui

Digitized by Google

venaient chercher auprès d'elle cette sage direction qui influe sur toute la vie. Avec quelle bonté son âme s'associait à leurs espérances, compatissait à leurs faiblesses, et leur prodiguait les marques d'une affection qui était d'autant plus précieuse, qu'elle était pleine de délicatesse.

» Oui, je le répète, son admirable sang-froid, son jugement exquis et sa franche gaieté lui avaient acquis une influence incontestable sur les jeunes amis de ses fils. Que cette prépondérance a été salutaire pour quelques-uns!... Hélas! pourquoi la Providence ne prodigue-t-elle pas des femmes si conformes aux préceptes évangéliques?

» Il semble qu'une intelligence aussi élevée et qu'une volonté aussi pure devait éprouver un profond mépris pour les frivolités du monde. Il en aurait été ainsi, si Mme de Dreuzy eût été exclusive; mais non, sa piété, au contraire, était aussi large qu'éclairée.

» Un jour, la maladie vint l'atteindre et la torturer, et cette chrétienne des premiers âges resta calme; il ne sortit de ses lèvres que cette parole: *Fiat voluntas tua*. A mesure que ses souffrances redoublèrent, sa tendresse pour les siens augmenta; il semblait que sentant sa mort prochaine, elle leur voulait prodiguer les trésors d'affection dont ils allaient être privés. Oh! que ne pouvons-nous soulever un coin du voile qui sépare la vie privée de la vie publique! Que ne pouvons-nous parler de ces vertus cachées qui fuient la lumière comme l'humble violette! Que ne pouvons-nous redire à tous cet héroïque courage qui a soutenu jusqu'à la fin cette âme d'élite, mais l'affection qui nous unit à cette famille éplorée, nous oblige à refouler au fond du cœur nos sentiments d'admiration.

» Lorsque les habitants de Challement accompagnaient à la dernière demeure leur sainte châtelaine, on entendait dans tous leurs rangs l'éloge de sa charité et de sa piété, et des pleurs coulaient de tous les yeux: ce sont ces larmes naïves et vraies du paysan, que nous voulons recueillir et déposer sur la tombe de Mme de Dreuzy.

» Tel est l'imposant spectacle que nous offre le catholicisme; il ne s'agit pas d'une histoire arrangée: tout est réel. Voilà comment on vit, comment on combat, comment on meurt, comment on est honoré dans le christianisme!

» Puissent ces quelques paroles alléger de bien cruelles douleurs — c'est notre vœu le plus cher!

» G. DE CHAULNES. »

— *La comtesse de Mac-Mahon* (Joseph), au château de Riveaux, près d'Autun (Saône-et-Loire). Elle avait épousé le frère du maréchal duc de Magenta.

— *Le marquis de Monbrun* (Alexandre-Nicolas Bunault), 80 ans, à Angers. La carrière des armes devait sourire au fils d'un colonel de cavalerie; le marquis de Monbrun suivit donc l'exemple de son père, et ce fut de la main de nos princes émigrés, qu'émigré lui-même il reçut l'épaulette de sous-lieutenant, en 1798, et celle de lieutenant en 1799. Rentré en France vers 1802, il se résolut, en 1809, à servir dans l'armée de Westphalie. En 1812, il y était sous-inspecteur aux revues, mais alors il renonça à ce grade pour passer, comme simple adjoint provisoire aux commissaires des guerres, de cette armée dans la nôtre. Au cours de la Restauration, nous le trouvons sous-intendant de 3e classe, et quand en 1845

Digitized by Google

il prend sa retraite à Angers, où il avait épousé (1816) Mlle Henriette de Contades-Gizeux, il appartient à la 1re classe. Officier de la Légion d'honneur dès 1838, le marquis de Monbrun avait fait les campagnes d'Allemagne (1810), de Russie (1812) et d'Espagne (1823).

— *Le marquis de Montferrier* (Alexandre-André-Victor Sarrazin), 70 ans, à Argenteuil. Mathématicien du plus grand mérite, il est connu par de nombreux ouvrages, dont voici les principaux : Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées ; — Précis de physique et de chimie ; — Dictionnaire universel et raisonné de marine ; — Cours élémentaire de mathématiques pures ; — Encyclopédie de mathématiques, etc. Il fut l'un des premiers défenseurs du magnétisme comme adjuvant médical, et fonda en 1814 une Revue pour en démontrer les éléments et les procédés. Royaliste dévoué, il se mêla après 1830 aux luttes de la presse, créa l'*Ère nouvelle*, puis géra longtemps le *Moniteur parisien*, dans les colonnes duquel il écrivit souvent, et toujours avec tact et talent.

— *Le comte de Neuilly* (Brunet), 86 ans, au château de Rigny, près Thouars (Deux-Sèvres). L'*Union* de Paris lui a consacré les lignes suivantes :

» Ancien colonel de cavalerie, écuyer cavalcadour de Louis XVIII et de Charles X, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et d'Hohenlohe, M. de Neuilly, né à Versailles en 1777, était fils du comte de Neuilly, écuyer du Roi, commandant le manége de Versailles sous Louis XV, et maréchal-des-logis de M. le comte d'Artois. Sa mère, Mlle de Beauchamp, avait été lectrice de Marie-Antoinette.

» M. de Neuilly, à l'âge de 14 ans, suivit les princes en émigration ; il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé et s'y distingua par la plus brillante valeur. En 1797 sa qualité de gentilhomme lorrain, et son nom bien connu des princes de la maison de Lorraine, le firent admettre dans l'armée autrichienne, où il obtint bientôt un grade élevé. Rentré en France après la paix de Lunéville, et rayé de la liste des émigrés, M. de Neuilly, au retour du Roi en 1814, reçut des marques nombreuses de la bonté de Louis XVIII et du comte d'Artois, qui gardaient le souvenir des services de M. de Neuilly le père et des brillantes actions militaires du fils.

» M. le comte de Neuilly reprit alors auprès du Roi le service d'écuyer cavalcadour, qu'avait autrefois rempli son père. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1830, et vécut depuis cette époque dans sa terre de Rigny. Il laisse plusieurs filles, alliées à des familles distinguées.

» Dans les loisirs de la retraite qu'il s'était imposée, il a composé de curieux *Mémoires* sur l'époque de l'émigration. Ces *Mémoires*, qui sont entre les mains du fils de sa sœur, M. de Barberey, seront un jour publiés.

» MAC-SHEEHY. »

— *M. de la Pouméroulie* (Fleurat), 77 ans, à Cognac, dont il avait été maire. Ancien officier de cavalerie, il servit avec distinction sous l'Empire et la Restauration, et reçut les croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

— *M. de Provigny* (André), 42 ans, à Thiers, près Chantilly. Fils unique d'un ancien officier d'artillerie de la Garde Royale, ce gentilhomme, que ses excellentes qualités faisaient aimer de tous, est mort victime d'un navrant accident. Il chassait dans la forêt de Chantilly, quand soudain, en traversant le village de Thiers, son

Digitized by Google

cheval prit peur, s'emporta, et, furieux, alla se précipiter contre un mur. Violemment désarçonné, M. de Provigny tomba sur la tête, eut le crâne ouvert, et succomba peu d'instants après, ayant pu, cependant, recevoir encore les secours de la religion.

— *M. Rouvellat de Cussac*, à Paris. Ancien chef de bataillon, il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

— *M. du Saulx*, 72 ans, au château de Morizès, près la Réole. Il fit longtemps partie, comme député du département de la Gironde, de la Chambre, sous le Gouvernement de Juillet, et vota toujours avec la Droite.

— *La comtesse de Vallin* (née de Chapuys), à Valenciennes. Le journal l'*Echo de la Frontière*, qui annonce ce décès, ne donne aucun renseignement sur cette dame. Nous croyons toutefois qu'elle était fille du baron de Chapuys-Montlaville, actuellement sénateur, et alliée, par son mariage, aux Vallin de Saint-Didier, établis en Dauphiné.

— *M. de Vauquelin de la Brosse*, 72 ans, à Pont-l'Évêque. Magistrat distingué, il présida longtemps le tribunal civil de cette localité, fut conseiller d'arrondissement et membre de la Légion d'honneur.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE DE LA NOBLESSE

ET

DES ANOBLISSEMENTS

(Suite) [1]

III

Noblesse Inféodée, ou Anoblissements par les Fiefs.

Telle *terre sans Seigneur* est l'axiome qui dans le vieux droit coutumier français témoigna le mieux des priviléges, des avantages de toute sorte dont les fiefs gratifièrent leurs possesseurs, du XIIIe au XVIe siècle particulièrement. Il est naturel, alors, de le rencontrer sous notre plume, quand nous venons constater qu'on put dire assez longtemps, sous les premiers Capétiens : *Terre noble anoblit Villain.* Mais ce qu'on ne rencontrera pas ici, c'est une interminable discussion sur les fiefs, car ayant suffisamment parlé de leur origine, dans nos précédents chapitres, nous rouvrirons le moins possible, en vue de l'agrément du lecteur, les volumineux Traités des Feudistes.

L'époque précise à laquelle la roture fut autorisée à tenir à foi et hommage, un fief noble, n'est pas connue. Nos recherches, qui ne nous ont appris rien d'exact à cet égard, nous ont prouvé, cependant, que ce ne put être avant 1067, ni plus tard que 1270. En 1067, les *Assises de Jérusalem* (2) défendent effectivement le legs, la cession,

(1) Pour les chapitres précédents, voir les nos 1 et 7 de la *Revue nobiliaire.*

(2) Voir de la Thaumassière, chapitres CXLVII et CXCVIII du recueil d'usages et coutumes qu'il a fait imprimer sous le nom d'*Assises de Jérusalem.*

Digitized by Google

la vente de tout fief, à un roturier; en 1270 on trouve au contraire ce droit pleinement consacré par S. Louis, dans ses *Établissements* (1).

Ainsi, il ne fallut pas moins de deux siècles pour amener ce progrès social, pour affaiblir quelque peu chez les gentilshommes le souverain mépris que leur inspirait la roture, qu'ils jugeaient indigne, incapable de porter la lance, de chausser l'éperon. Et ce sentiment était encore si vif en 1260, que les *Olim* (2) citent entre autres faits se rapportant à l'espèce, les suivants, dont le caractère est bien propre à donner une idée de l'esprit exclusif, altier, intraitable, des patriciens d'alors, en pareil cas :

— Un sieur Laurencin, de Lyon, commerçant puissamment riche, voulut, comme le geai de la fable, se parer des plumes d'un paon. La baronnie de la Rivière était à vendre, il l'acheta; puis, comme dit le bonhomme la Fontaine,

Puis après se l'accommoda;
Puis parmi d'autres paons tout fier se panada,
Croyant être un beau personnage.

Mais voici qu'au moment même où le malheureux marchand pensait jouir des honneurs, des priviléges de sa baronnie, soudain se soulevèrent contre lui, furieux, menaçants — et là nous traduisons textuellement — tous les gentilshommes vassaux de cette seigneurie :

— Quoi! s'exclamèrent-ils, nous irions nous agenouiller devant un pareil sire! quitter, en lui rendant hommage, nos braves épées! mettre nos mains entre les mains de ce vil acquéreur! lui promettre le service, lui jurer l'obéissance!... Jamais, jamais!!

Et le *baron* Laurencin, ainsi reconnu sous son travestissement,

. . . . . Se vit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, joué,
Et par messieurs les paons plumé d'étrange sorte.

En un mot, il dut renoncer à ses prétentions, disent les *Olim*, sans nous apprendre cependant si le vilain

. . . . Vers ses pareils s'étant réfugié,
. . . . Fut par eux mis à la porte.

Ce qui est assez probable, toutefois, car rarement on réserve, à

(1) Livre Ier, chap. CXLIII.

(2) Les *Olim* : on a ainsi nommé, jadis, la collection des registres renfermant les plus anciens actes et jugements du Parlement et du Châtelet.

Digitized by Google

quelque classe de la société qu'on appartienne, un bon accueil aux gens qui se sont éloignés de vous sous l'attraction d'une sotte vanité.

Quant au second fait, il concerne un bourgeois appelé Jean de Tronge, qui « extrait de race ignoble » — c'est le mot du registre — subit la même humiliation que Laurencin. Propriétaire, par la grâce de ses écus, d'un fief noble, il crut aussi pouvoir exercer les droits de seigneur dominant, et forcer certain messire Amaury, chevalier, à lui rendre hommage. Pure illusion ! Un arrêt intervint, et le quidam, débouté de ses prétentions, se retrouva Gros-Jean comme devant....

Ce ne fut donc que vers 1270 qu'il devint loisible aux bourgeois, aux commerçants, d'acquérir de semblables domaines ; et dire par quelle suite de circonstances, est important :

Déjà lourdement obérée avant les Croisades, la Noblesse, pour aller combattre les Sarrasins, contracta de nouveaux emprunts qui l'amenèrent à engager ses principales seigneuries. Louis IX, jaloux de donner à ses compagnons la facilité de se libérer, promulgua bien, en 1254, une Ordonnance accordant aux Croisés un long délai pour rembourser leurs créanciers. Seulement, comme nombre de chevaliers, lorsque expira le terme fixé, n'avaient même pu solder les intérêts arriérés, force leur fut de s'exécuter. Vendre quelques fiefs, afin d'éviter la ruine, était le seul parti qu'ils eussent à prendre. Ils le comprirent, et dès lors saint Louis ouvrit aux roturiers le chemin de l'anoblissement, en inscrivant au livre Ier de ses *Établissements*, les prescriptions suivantes, relatives au partage des successions provenant d'*homes coustumiers* investis d'un fief :

Chapitre CXLIII : D'HOME COUSTUMIER QUI ACQUIERT FRERAGE (FRANCHISE). — Se aucuns *home coustumier conqueroit ou acheloit chose qui feist à mettre homage*, il porchase (traite) envers son Seingnieur comment il le mette en foy ou en homage en tous ses heritaiges, ou une partie, en tele foy comme est la chose qui seroit pourchaciée..... Et si auroit li des enfans, auroient autant li uns comme li autres, fors li aisné, qui feroit la foy si auroit la moitié selon la grandeur de la chose, et pour faire la foy et pour garir (garantir) les aultres en parage. Et tout ainsi departira toujours, *més jusques en la tierce foy ;* et dileques en avant *si aura l'aisné les deux parties*, et se départira toujours, més *gentiment*.

Ce chapitre des *Établissements* éclaire doublement la question, puisqu'il montre « l'home coustumier » admis légalement, dès 1270, à posséder, à desservir un fief ; et qu'en outre il déclare qu'*à la tierce foy*, c'est-à-dire à la troisième génération, les petits-fils de ce roturier, devenus nobles, opèreront désormais leurs partages « gentiment, » comme, en un mot, les opèrent châtelains et barons.

Digitized by Google

Ainsi devinrent nobles, alors et par la suite, une infinité de familles qui sans cela n'eussent probablement jamais sorti de la classe inférieure où Dieu les avait fait naître.... Qui voudrait blâmer, ou ridiculiser, le principe de leur élévation? Ce n'est pas nous, assurément; car si l'or, au lieu de l'épée, leur fraya la route, cet or vint de sources pures et honorables : du négoce, de l'agriculture, des arts, de l'industrie. Et comme en ces temps, pas plus qu'aujourd'hui, la France n'eût pu vivre que de gloire; se civiliser, grandir que par la force et les conquêtes extérieures, s'inscrire contre ce mode d'anoblissement serait injuste et peu patriotique. Peu patriotique, surtout, en ce sens qu'on vit les anoblis marcher à leur tour, le glaive au poing, sous la bannière fleurdelisée, et qu'ils ne frappèrent ni moins fort ni moins courageusement l'ennemi, que ne le frappaient les chevaliers d'antique extraction.

Mais nos anciens Monarques n'accordèrent pas de tels avantages, une distinction aussi enviée, à la roture, sans établir au profit de la Couronne maintes obligations financières. Le paiement de la seigneurie effectué, l'acquéreur non noble dut rouvrir sa bourse; s'il avait le fonds, la forme — l'anoblissement — lui restait à obtenir. On la fit dépendre d'une taxe qu'on nomma droit de franc-fief; et ce fut logique, équitable après tout, car les preux ne jouissant de leurs terres, de leurs priviléges, qu'en récompense de leurs brillants services, les vilains ne pouvaient, sans sacrifice aucun, être appelés à partager ces honneurs, ces immunités. Le Roi, en exigeant leur argent à défaut de leur sang, qu'ils n'avaient encore pu verser pour lui, se montra donc, selon nous, consciencieux et sage.

De 1270 à 1579, époque à laquelle l'acquisition, la possession d'une châtellenie cessa de procurer la noblesse, diverses Ordonnances royales réglèrent ce point important de la hiérarchie sociale et modifièrent les droits à payer par les nouveaux feudataires. Voici, chronologiquement, les principales, dont nous éliminons, bien entendu, tout ce qui n'est pas d'un intérêt direct pour notre sujet :

1275. PHILIPPE III. — Il signa, lors de son Parlement de Noël, une Ordonnance où il est dit : *Article* 6. Les non nobles qui auront acquis des fiefs à la charge de les desservir, ne seront pas inquiétez. — *Article* 7. Au cas que hors des terres des Barons ils ayent fait de telles acquisitions, si entre le Roy et celuy qui a fait l'aliénation, il ne se trouve pas trois Seigneurs, et s'ils possedent les fiefs acquis avec abregement de services, ils seront contraints de les mettre hors de leurs mains, ou de *payer la valeur des fruits de* DEUX ANNÉES. — *Article* 8. Et si la

Digitized by Google

feodalite a esté müée, ou changée en cens, les choses seront remises en leur premier estat, à moins que les possesseurs ne veüillent *payer l'estimation des fruits de* QUATRE ANNÉES (1).

1291. PHILIPPE IV. — On lit ce qui suit dans l'Ordonnance qu'il promulgua le jour de la Toussaint : *Article* 9. Les non nobles qui ont acquis des fiefs, ou des arriere-fiefs du Roy, hors des terres de ses Barons, et sans son consentement, s'il n'y a pas entre le *Roy* et la personne qui a fait l'aliénation, trois Seigneurs intermediaires, soit qu'ils tiennent à la charge de desservir les fiefs ou non, *ils payeront la valeur des fruits de* TROIS ANNÉES; et s'il y a abregement de services, *ils en payeront le dedommagement* au dire de Prud'homes. — *Article* 10. Les Commissaires *pourront augmenter ces taxes, et ne les pourront diminuer* (1).

1315. LOUIS X. — Il accorde aux Estats de Languedoc, au cours de janvier, des Lettres par lesqueles il est *permis aux nobles de donner en pur don* leurs fiefs et leurs alleus *aux roturiers* pour récompenses de leurs services (2).

1320. PHILIPPE V. — Une Ordonnance du mois de mars, arrête que.... Si personne ignoble a acquis possessions en nos fiefs ou arriere-fiefs depuis soixante ans, *sans le consentement de nous ou de nos predecesseurs*, et si l'acquisition a esté faite à la charge d'un servis suffisans, *elle payera* l'évaluation de TROIS ANNÉES *de revenu;* et le servis n'estant pas suffisans, *elle payera le revenu de* QUATRE ANNÉES, eû esgard à sa finnance (3).

1324. CHARLES IV. — Dans son Instruction de lever finances des acquests faitz par les personnes non nobles en France, on lit : Et est l'entente que *les plus grandes finances qui pourront estre prises, soient prises* sur icelles personnes acquesteurs de fiefs (4).

1372. CHARLES V. — Ses Lettres du 8 janvier, adressées aux habitants de la Rochelle, donnent : *Liberté* aux gens non nobles de ladite ville qui auroient cinq cents livres de biens, *d'aquerir des fiefs nobles dans tout le royaume, sans être tenus de payer aucun droit de franc-fief* (5).

1373. — Un Règlement publié par le même Souverain, le 18 mai, stipule que : Toutes personnes non nobles qui avoient acquis des fiefs depuis quarante ans dans les fiefs ou arriere-fiefs de Sa Majesté, ou des personnes nobles, *seront tenues, même les anoblies depuis ledit temps, de payer finance*, tant pour leurs anoblissemens qu'à cause des acquisitions par eux faites avant leursdits anoblissemens (5).

1385. CHARLES VI. — Le 11 février, paraît une Ordonnance où l'on trouve ce passage : Les non nobles qui, *sans le consentement de nous ou de nos predecesseurs*, auront aquis, depuis le tems de quarante ans ença, des fiefs et arriere-fiefs dans notre censive, *seront contraints de les mettre hors de leurs mains*, sans fraude, *dedans un an*, pendant lequel ils en jouiront sans prejudice de nous ; et celui an

(1) De Laurière, *Ordonnances des Roys de France de la troisième race*, tome Ier.
(2) Caseneuve, *Traité du Franc-Aleu*, livre Ier, chap. XIII, n. 7, p. 122.
(3) D'Hozier, *Armorial général*, registre Ier, p. 724 de l'édition in-4° de 1821.
(4) Chambre des Comptes de Paris, registre *Noster*, fos 42-43.
(5) D'Hozier, *loco citato*, pp. 725-726.

Digitized by Google

passé, s'ils ne les ont mises hors, les choses demorront et demeurent dès maintenant pour lors en nostredicte main, sans que lesdictes gens non nobles en puissent rien prendre..... (1).

1470. Louis XI. — En juillet, il envoie de Tours, aux Orléanais, une Charte ainsi libellée :..... Nous octroyons par la presente, aux bourgoys, manans et habitans de nostre cité d'Orléans, que eux et leurs successeurs demourans en ladicte ville, cité et faulxbourgs, puissent d'ores en avant aquerir et achepter en nostre royaulme, où bon leur semblera, fiefs, heritaiges et choses nobles tenues en fief ou en alleuz..... et les tenir et posseder plainement et paisiblement à tousiours, sans qu'ilz puissent estre contrains à les mectre hors de leurs mains, *ne, pour ce, payer à nous ou nos successeurs aucune finance ou indempnité* (2).

1470. — De Montilz-les-Tours, ce même Souverain rend au mois de novembre, en faveur des Normands, une Ordonnance, où entre autres priviléges féodaux, il leur accorde les suivants : .... Et au regard des fiefs nobles acquis par gens non nobles jusqu'à present en icelluy pays de Normandie, et lesquels iils tiennent à present hereditablement, ou en quoy ils ont droict heredital propriétaire et foncier, et qui sont tenus noblement à gaige-pleige (3)..... *voullons que lesdicts non nobles les tiegnent*, puissent tenir et posseder *d'ores en avant paisiblement..... et voullons que iceulx non nobles soient tenus et reputez pour nobles, et* dez maintenant *les avons anoblis et anoblissons, ensemble leur posterité et ligne née et à naistre en loyal mariage.....* Et voullons qu'ils joyssent des privilaiges de noblesse comme les autres nobles de nostre royaulme, *pourveu qu'ils vivent noblement, suivent les armes*, se gouvernent comme les autres nobles dudict pays, *et ne fassent chose derogeant à noblesse*; auquel cas, durant qu'ils feront le contraire, ils seront tenuz et contrainz à payer les tailles comme les autres contribuables..... Et pour toutes les finances qui nous sont ou seroient dues à cause des admortissemens et anoblissemens, les subjects à ce ont finé (financé) 47,250 livres tournois..... (4).

Tels sont les documents qu'il nous a paru indispensable de réunir ici, pour démontrer sans réplique, qu'aux siècles passés l'anoblissement par les fiefs fut longtemps, dans toute la France, chose usuelle et de droit commun. Et nous ne commentons pas ces pièces, leur contenu n'offrant rien qui, comme texte ou comme interprétation, soit de nature à embarrasser le lecteur. Mais nous disons, afin de contribuer à détruire une erreur générale, que c'est à tort qu'il a été prétendu que saint Louis, si méritoirement surnommé le Juste, ne frappa d'aucune taxe les roturiers acquéreurs de biens nobles. Nous avons rencontré en effet une Ordonnance de Charles IV, de

(1) D'Hozier, *loco citato*, pp. 725-726.

(2) *Trésor des Chartes*, registre 196, pièce 180. Cette charte est textuellement reproduite par de Laurière, dans ses *Ordonnances des Roys de France*, t. XVII, p. 318.

(3) *Gaige-pleige* doit s'entendre ici d'une garantie, d'un cautionnement auquel on s'était soumis devant l'autorité du lieu.

(4) *Registres du Parlement*, volume E, p. 224. Voir aussi de Laurière, *loco citato*, t. XVII, p. 337.

Digitized by Google

laquelle cela résulte péremptoirement. Édictée à Paris le 18 juillet 1326, et relative aux amortissements féodaux, elle débute ainsi : « *A l'exemple de nos predecesseurs, et surtout de l'illustre et bien-* » *heureux saint Louis, nostre bisaïeul, nous prelevons finance sur* » *les vilains autorisez à aquerir fiefs nobles....* (1). » Pareille pièce lève donc tous les doutes; et ce qui nous surprend, c'est qu'on ne l'ait point invoquée plus tôt, quand il était si facile, à défaut de l'original, d'en trouver copie chez de Laurière, au tome Ier de ses *Ordonnances des Roys de France de la troisième race.*

Il est à regretter, toutefois, que le Règlement émané de Louis IX, touchant ladite taxe, soit perdu, puisqu'il eût peut-être justifié les successeurs de ce Monarque, d'un reproche qu'on leur a souvent adressé. Ça été d'avoir tellement élevé le droit de franc-fief, qu'à le payer beaucoup d'individus se ruinèrent, ou se virent expulsés de leur châtellenie, faute de le pouvoir verser.

Nous ignorons quelles ont été, à cet égard, les exigences de Louis IX; mais les saurions-nous plus dures que celles dont on s'est plaint, que la pensée de les désapprouver ne nous viendrait pas. Si l'on eût, effectivement, trop abaissé la taxe, noblesse et roture s'en fussent mal trouvées. Les patriciens, rencontrant aisément acquéreurs, à la longue auraient fini par se dépouiller de leurs terres; et les hommes de poôté, désertant avec leur capitaux, qui le commerce, qui l'industrie, pour vivre noblement, eussent paralysé les affaires. Comme aussi le prestige, alors si urgent et si grand, des seigneurs et des chevaliers, n'eût pas manqué de s'affaiblir en présence d'intrusions nobiliaires chaque jour sanctionnées.

Et ces considérations nous semblent d'autant plus justes, que malgré les sacrifices énormes imposés aux gens du commun, pour leur permettre de jouir d'une telle prérogative, le nombre des anoblis s'accrut si rapidement, qu'une sage politique conseilla à la fin d'abroger à tout jamais les arrêts royaux sources de l'abus.

Henri III s'en chargea, et promulgua pour y parvenir l'Edit fameux connu depuis sous le nom d'Ordonnance de Blois. Il parut au début de mai 1579, et contint la déclaration ci-dessous :

Article 258. — Les roturiers ou non nobles achetans fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis ny mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux aquis.

Maintenu avec une extrême sévérité, ledit article, qui n'eut du

(1) Archives de la Chambre des Comptes de Paris, registre *Croix*, f 130.

Digitized by Google

reste aucun effet rétroactif, porta un coup sensible à la roture. Elle essaya d'en éluder les prescriptions; mais comme elle s'aperçut qu'il en coûtait considérablement pour le tenter — on écrasait d'amendes les « usurpateurs du tiltre de noblesse » — elle se résigna dès lors à ne plus compter *uniquement* sur ses écus pour obtenir des parchemins.

Et ainsi fut fermée cette voie commode d'anoblissement ouverte par saint Louis. Si l'on réfléchit qu'elle demeura libre pendant trois cent neuf ans, on croira facilement que des milliers de vilains aient dû s'y engager sans hésitation. Mais si la nobilité du sol leur valut la noblesse, qu'on n'oublie pas à quelles conditions, sous quelles réserves :

— A la troisième génération seulement des descendants directs d'un acquéreur, en tant que chez eux la possession du fief acquis avait été continue;

— Au prix de taxes sans cesse augmentées, payables au Souverain et aux principaux Seigneurs dominants;

— Sous l'obligation expresse de desservir le fief par service compétent, de l'habiter, d'y vivre noblement;

— Enfin avec la certitude absolue de ne pouvoir posséder baronnie, terre titrée, en pleine jouissance et privilége, sans permission royale, permission dont on se montra toujours excessivement avare;

— Puis aussi devant l'appréhension du retrait, sans indemnité aucune, de la seigneurie achetée, le prince pouvant, à son gré, en refuser l'investiture au nouveau propriétaire.

Si maintenant, à tout ce qui précède, nous ajoutons, par corollaire, que l'acquisition de certains fiefs procura également la noblesse chez nos voisins les Anglais, il ne nous reste plus rien à dire pour compléter notre démonstration. — Passons alors à l'historique des *Lettres d'Anoblissement*.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

(Le Chapitre IV, traitant des *Lettres d'Anoblissement*, paraîtra sous peu.)

Digitized by Google

EXTRAIT

DU ROLLE DU DENOMBREMENT

Fait par authorité du Roi notre sire, en la cité de Mende

L'AN M. D. XXIX, EN JANVIER

Note de la Rédaction.

La Rançon des deux Fils de François Ier.

Préciser les faits qui rendirent nécessaire le *Dénombrement* ci-dessous transcrit, est chose essentielle, cette pièce pouvant perdre de son intérêt, si l'on ignore qu'elle touche à l'un des points à la fois les plus tristes et les plus consolants de notre histoire. Avant d'insérer ce document, que nous devons à la constante obligeance de M. Gabriel de Chaulnes, disons donc brièvement quelle fut son origine :

— La bataille de Pavie (24 février 1525), de si désolante mémoire, eut pour principal résultat de priver la France de son Roi, d'abord, puis de deux jeunes Princes, ensuite. Prisonnier du vainqueur, de Charles-Quint, François Ier dut effectivement demeurer captif en Espagne ; y signer, contraint par la force des choses, un traité non moins onéreux qu'humiliant ; et ne quitter son royal geôlier qu'après lui avoir remis, en otage, le Dauphin et son frère Henri, ses fils.

Rentré dans son royaume (16 mars 1526), ce monarque essaya vainement de se soustraire aux obligations du traité. Ni les armes ni la politique ne lui furent favorables ; et sans l'appui de l'Angleterre, il est assez probable, même, que la rançon des Fils de France

Digitized by Google

aurait de beaucoup dépassé le chiffre de *deux millions d'écus d'or*, auquel elle fut enfin fixée, et payée le 6 juillet 1530.

Alors écrasée d'impôts, par suite des guerres nombreuses qu'elle avait soutenues depuis quinze ans, la Nation, appauvrie, se trouvait en de mauvaises conditions pour fournir une telle somme. Sans hésiter, tellement il connaissait l'affection profonde que lui portait son peuple, François Ier convoqua néanmoins les Notables, et termina ainsi l'exposé de situation qu'il leur fit :

« Si vous jugez que l'Etat ne puisse subvenir à cette dépense, il » faut ou rendre la Bourgogne, ou trouver bon que je retourne me » constituer prisonnier à Madrid ; car de croire que les choses puis- » sent rester dans l'état où elles sont, et que j'achette ma liberté au » prix de celle de mes enfans, qui sont ceux de la chose publique, » ce seroit me faire outrage. D'ailleurs, quel seroit le fruit de cette » barbare politique ? Je puis mourir demain ; et, au lieu d'un Roi, » vous en aurez deux à racheter. Si, par les arrangemens qui peu- » vent être pris, ma présence cesse d'être nécessaire, je repars pour » Madrid : écartez de vos délibérations tout ce qui me touche person- » nellement, et ne consultez que l'intérêt de notre commune patrie » à qui nous devons tous également, lorsque ses soins l'exigent, le » sacrifice de notre vie et de notre liberté. »

Si jamais plus nobles paroles ne furent adressées, par nos Rois, aux trois Ordres de l'Etat, jamais également une Assemblée politique ne se montra, chez nous, plus patriotique et chevaleresque, que celle-là. Qu'on en juge par les réponses suivantes :

— La *Magistrature* et la *Bourgeoisie* parisiennes, déclarèrent à François Ier : « Que les Fils de France leur appartenoient à un titre » plus spécial qu'à tout le reste du Royaume, puisqu'ils étoient » enfans de Paris ; qu'ils vouloient donc contribuer à leur rançon » dans une proportion plus forte que les autres villes du Royaume, » et qu'ils supplioient Sa Majesté d'avoir toujours pour recomman- » dée sa bonne ville de Paris. »

— Au nom du *Clergé*, le cardinal de Bourbon s'exprima de la sorte : « A l'unanimité des voix, l'Église gallicane, dans un besoin » aussi pressant, où il s'agit du salut de l'Etat, dépose à vos pieds, » Sire, sans attendre la permission du Saint-Siége, une partie des » biens qu'elle tient de la libéralité de vos glorieux prédécesseurs.

Digitized by Google

» Elle vous offre, à titre de don gratuit, la somme de *treize cent* » *mille livres....* »

— Puis vint le duc de Vendôme, qui tout ému s'écria : « Je parle » pour la *Noblesse*, Ordre qui sait mieux agir, que discourir !... » Sire, nous vous offrons *la moitié de nos biens*. Si la moitié ne » suffit pas, *la totalité*, et par-dessus nos épées et jusqu'à la dernière » goutte de notre sang ; mais je n'engage que ceux qui sont ici, les » autres ne peuvent l'être que par leur consentement libre. Envoyez » dans les provinces des hommes accrédités, ou donnez commission » aux baillis d'assembler la noblesse de leur district ; qu'ils lui expo- » sent votre harangue, et *soyez assuré qu'il ne se trouvera pas un* » *Gentilhomme, en France, qui pense autrement que nous !* »

Or, la pièce qui maintenant va suivre, fut précisément une de celles qui justifia le mieux la confiance si complète que professa dans cette circonstance, pour le patriotisme de la Noblesse, le duc de Vendôme. Voilà pourquoi nous sommes heureux de la publier ; voilà pourquoi, surtout, nous disions au début, qu'un tel document gagnerait beaucoup à se retrouver placé sous le jour historique où jadis il se produisit. — Notons aussi qu'il donne sur les familles nobles de Mende, et sur leur fortune, les plus précieux renseignements.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

PAR DEVANT *puissans seigneurs Messieurs les barons d'Apchier et de Seneret, commissaires à ce par lesdits Seigneurs deputés, et ce par les Seigneurs Nobles du diocese de Mende, de la valeur, par une commune année, de leur bien noble, pour la dixiesme partie d'iceux cueillir et employer pour subvenir à la rançon de nos seigneurs les Princes, enfans du roy François, estant pour lors en ostage en Espagne.*

Il a été, par lesdits seigneurs Gentilshommes, ou par d'iceux, denombré particulierement comme s'ensuit. — Et premierement :

Le seigneur de Cauillac, par son procureur juré, a affirmé la valeur du bien noble dudit seigneur en la senechaussée de Beaucaire, par commune année valoir la somme de . . . . . 326[l]

Digitized by Google

Germain de Foix, ecuyer, pour la baronnie de Thoras et dependances d'icelle, a denombré pour Jacques de Diene, administrateur desdits biens nobles, en valeur de commune année. . . . . 700[l]

Le sieur de Trelan, son bien noble commune année valoir. 120

Le seigneur de Bessonade a dit son bien noble valoir . 60

Le seigneur du Bessel et du Queilar, tant pour lui que pour sa femme, ont declaré ce qu'ils possedent en Rouergue, son bien noble valoir. 80

Le seigneur du Roure, par son procureur le seigneur de Choisinet, a été constitué et denombré. 300

Le seigneur de Choisinet en son propre a denombré. . 200

Le seigneur de Saint-Étienne-de-Valfrancesque, de Cadoene, a denombré 300

Le seigneur de Meyoné a denombré. 50

Le seigneur de Martinet, aussi pour la Roche-du-Martinet, pour Louis de Mongesin, duquel il se dit curateur, le bien noble d'iceux en commune année a denombré 120

Le seigneur de la Garde, Charles d'Apchier, pour Louis d'Apchier, ecuyer, son procureur, a denombré, compris le bien qu'il a engagé au sieur de la Fare 345

Le sieur de la Brousse, Gilebert de Vergerac, tant de son propre que de feu Pierre Pelisson, au nom de sa femme a denombré. 30

Le sieur de Chamouse, Antoine de la Tour, a denombré 200

Le seigneur de Roquelaure, par son procureur à ce constitué, a denombré 30

Le seigneur de Sainte-Colombe a denombré. 40

Le seigneur de Malevieille.... a denombré. 50

Louise de Pierre, damoiselle, a denombré par la bouche dudit sieur de Sainte-Colombe, son oncle. 11

Le seigneur d'Anette a denombré. 120

Le seigneur de Gabriac a denombré, compris celui de sa femme 300

Le seigneur d'Aubepeyre, Antoine Chambon, ecuyer, a denombré. 30

Digitized by Google

Le seigneur de Monteil a denombré. 30,15s
Le seigneur de Maribal, Claude de Mongros, a denombré 60
Le seigneur de la Sale, Jean Regnaut, non compris ce qu'il a aliené à Tinel de Barre, François Chastal dit Boudon et François Chailar de Quesac, a denombré 30
Le seigneur du Champ a denombré outre la liève. . . 160
Le seigneur de Sales, Aldebert de Fredan, compris ce qu'il a de plusieurs à rachapt, a denombré. . . . 200
Le seigneur de Cohosac a denombré. 40
Le seigneur du Villaret, Étienne Falcon, a denombré. 40
Le seigneur de la Vigne et moitié de Monrodat, aussi pour et au nom de noble damoiselle sa femme, a denombré 300
Me André d'Anton, ecuyer, a denombré. 15
Le seigneur de Montesqieu, outre un village nommé Primeroles, alienè au clergé de Mende, avec jurisdiction moyenne et basse, et un autre village nommé Ruississe, au collége des Cinq-Plaies, de Mende, a declaré pour. 100
Le seigneur du Fau a declaré pour. 30
Le seigneur d'Ombret, Lionet de Lignac, a declaré pour 30
Le seigneur de Combettes, outre les pensions qu'il donne, a declaré pour 50
Le seigneur de Pailleres, Pierre de la Panouse, a declaré pour. 120
Le seigneur de Mirandol a declaré pour. 200
Le seigneur de Boisiers a declaré pour. 30
Jean de Planchau, ecuyer, a declaré pour. 30
Le seigneur de Saliac a declaré pour. 40
Le seigneur de Benistan, Jean Auzeran, a declaré pour. 35
Privat Chivalrion, ecuyer, a declaré pour. 5
Le seigneur de Pujol, marquis de la Fare, a declaré pour. 70
Le seigneur de Rochevalien a declaré, outre l'engagé, pour. 22,10s
Le seigneur de Saint-Remesy, tant pour lui que pour dame Gabrielle Guérine, sa mère, a declaré pour. 500
Le seigneur de Pompeyran a declaré par son procureur. 70

Digitized by Google

Le seigneur de la Garde, gouverneur de Saint-Laurent de Ribesdol, a declaré . . . . . 35[l]
Le seigneur d'Aurial en Auvergne, pour son bien noble dans la senechaussée de Beaucaire,.... a declaré pour. . . . . 11, 6[s] 8[d]
Damoiselle Anne de Lastic, conseigneuresse de Monrodat, a declaré pour 50
M. Guillaume de Gramont, archidiacre de Mende, tant pour lui que pour noble Robert, son frère, a declaré pour. 30
Le seigneur de Pelouse, ou l'heritier de feu Pons Jourdain, ont declaré pour chacun an, pour 50
Le seigneur de Lignac. . . . . »
Le seigneur des Abris a declaré pour 30
Le seigneur de Saint-Julien.... dit de Folaquete, a declaré pour. 80
Le seigneur d'Albrigeac a declaré pour 15
Monseigneur Antoine Talaniac, pour de Salmon, a declaré pour. 120
Le seigneur de Salabusset, Gui Jourquet, ecuyer, a declaré pour damoiselle Louise, fille de Raymond Peyre, pour 140
Le seigneur de Rocheblave a declaré pour. 60
Eymeric de Roquelongue a declaré pour. 100
Le seigneur baron de Peyre, non compris la baronnie de Cheyras et la chevance d'Andrujol, par son procureur a declaré desduites les charges du bien noble dans la presente senechaussée de Beaucaire, et pour 2000
Le seigneur de Basset a declaré pour 50
Le seigneur de Brig a declaré pour. 50
Le seigneur de Quelar, François de Pelamorgue, a declaré 45
Le seigneur de Montiolons, Jean Guerin de Cordaillac, ecuyer, conseigneur du Tournel, a declaré pour. . 150
Le seigneur du Besset a declaré pour 111
Bernard de Molins, ecuyer, a declaré 90
Le seigneur de Malaval a declaré pour. 35
Le seigneur de Fontane a declaré pour. 50
Le seigneur de Saint-Junin a declaré pour 50

Digitized by Google

Le seigneur de Ventajol a declaré pour. . . . . 10[l]
Damoiselle Anne de Lignac a declaré pour. . . . . 32, 15[s]
Le seigneur de Cofort, Antoine de Rochedragon, a declaré pour. . . . . 32, 15[s]
Le seigneur de Marmont et Solage a declaré pour. . . . 120
Le seigneur de Montheyron a declaré pour. 120
Le seigneur de Gorsac, outre sa lieve-à rachapt à Etienne Alger, Me Guillaume Moubel, clergé de Mende, et chapelle St-Michel et Ste-Anne, a declaré pour 100
Le seigneur de Calvisson et Saint-Alban a été assigné, a declaré sur peine de confiscation . . . . . »
Le seigneur de Janillet a declaré, outre aucuns fiefs par lui rachetés, pour 20
Le seigneur de Marcasol a declaré pour. 10
Damoiselle Isabelle de Paileyrs, veuve à feu Antoine Guerin Veility, a declaré pour . . . . . 4, 7[s]
Me Guillaume Moubel, pour ledit seigneur du Sel, son frère, et pour ce a declaré le bien noble valoir en commune année. 200
Les heritiers de Jean Borsac, par ledit sieur du Sel leur procureur, a declaré pour 5
Antoine de Rei, ecuyer, tant pour lui que pour le seigneur de Cheminade son frère, Jean Litard son cousin, compris le bien noble de feue la femme de Bressole, a declaré pour. 27
François d'Albignac, ecuyer, a déclaré pour 6
Le seigneur de Pade et de Cheminade, François de Rei, a declaré pour 12
Le seigneur de Barret a declaré par son procureur. . . 300
Le seigneur de Loupiac, pour son bien noble en la senechaussée de Beaucaire, a declaré par son procureur 130
Le seigneur de Recmesse, par Etienne de Reoles son fils, outre ce qu'ils ont aliené à rachapt, pour 100
Le seigneur de Florac, par procureur a declaré pour . . 1040
Le seigneur de la Bastide, Leonard Plantavi, a declaré pour 110
Le seigneur de Solage, Antoine Gaudrac, a declaré pour 10
Les heritiers de feu Jean Amargier, seigneur de Beauregard, par leur tuteur ont declaré 80

Digitized by Google

Le seigneur de Bellières, Jacques d'Anchien, a declaré pour . . . . . 100[l]
Le seigneur de Recolete a dit et declaré avoir pour le service du Roi engagé assez de son bien noble, et outre ce qu'il en a en Rouergue a declaré pour. . . 100
Le seigneur de Verdun, noble Antoine de Tignac, par son procureur a declaré pour. 150
Le seigneur de Villeneuve a declaré pour. 53
Le seigneur de Colai a declaré pour. 20
Le seigneur de Rochebaron ou ses hoirs, et par M. de Brion, leur tuteur, par son procureur a declaré pour 500
Le seigneur de Busarenque a declaré pour. 65
Damoiselle de Monjesieu, tutrice des enfans et hoirs de feu noble Pierre de Maury, sieur de la Chapelle, par son procureur a declaré 5
Le sieur de Monteils et Martias, pour Mauziçot, par M. de Larery, son frère, a declaré pour 100
Le seigneur de Soleyrol, Pierre de la Fare, outre la borie de Moline, par lui engagée à Antoine Tinel, de Barret, et une pièce de castanet à Jean Rodien, dudit Barret, et un autre castanet à Antoine Gras, de Meliou, plus autre castanet à Claude et Raymond Comberbale, plus à Jean Malsa, de Barret, autre castanet de la borie, noble a declaré 8
Le seigneur de Verniac a declaré pour 40
Le seigneur de Roquefeuil a declaré pour sa veuve et pour son fils, par procureur. 340
Le seigneur de Moissac a declaré par son procureur. . 120
Noble André de Bayac, paroisse de Saint-Martin-de-Beaubal, a declaré pour . . . . . 7,10[s]
Noble Jean de Crema, paroisse de Saint-Martin-de-Beaubal, a declaré pour 25
Le seigneur de Calrib a declaré pour. 50
Le seigneur de Laudieres a declaré pour 25
Le seigneur baron de Senaret, comte de Montferrand, a declaré pour. 1000
Monseigneur le duc de Lorraine, pour la baronnie de Mercœur en Gevaudan, par ses officiers a declaré pour 1400

Digitized by Google

Le seigneur de Mongon, noble Jean del Rostein, dit Desclany, par son procureur a declaré pour . . . 30[l]
Le seigneur de Ligones a declaré pour. 30
Le seigneur d'Orfeuilletu a declaré pour. 28
Le seigneur de Calvisson et de Saint-Alban a declaré, par son procureur, pour 1000
Le seigneur de Blavignac a declaré pour. 13
Le seigneur baron d'Apchier et de la Gorce a declaré pour 3000
Le seigneur de Sinzelle, noble Pierre de Sinzelle, a declaré pour. 50
Le seigneur de Laubrande, noble Jean Gregoire, a declaré pour. 60

Ce Dénombrement est extrait des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, avec des notes historiques et géographiques*, tome Ier, seconde partie, page 64 des mélanges; livre attribué au marquis d'Aubais; mais il est évident qu'il n'y a pas seul travaillé, car dans le *Manuel du libraire*, de Brunet, nous lisons à l'article Ménard :

« Léon Ménard a été le principal éditeur d'un recueil de pièces » fournies en grande partie par M. de Baschi, marquis d'Aubais, et » qui a paru sous le titre suivant :

» *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (*de* 1546 » *à* 1653), *avec des notes historiques et géographiques. Paris*, » *Chaubert*, 1759, 3 *vol. in-4°*.

» Il se trouve des exemplaires de ces trois volumes avec un nou- » veau titre daté de 1768, et où se lit le nom de Ménard; ces exem- » plaires ont de plus que les autres (au premier vol.) une préface en » six pages où l'éditeur donne le plan de la collection, laquelle devait » être continuée et ne l'a pas été. Les trois volumes publiés sont assez » recherchés : 18 à 30 francs. »

C'est dans l'édition de 1759, que possède la Bibliothèque d'Orléans, que nous avons copié ce Dénombrement.

GABRIEL DE CHAULNES,
Membre non résidant de la Société Académique de Mende.

Digitized by Google

L'ÉTAT

DE SAN-MARINO

SES CHEVALIERS ET SON HISTOIRE

Nous devons à l'obligeance d'un zélé collaborateur (1) la communication d'un document que nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs. Quoique d'origine étrangère, il saura, nous l'espérons, les intéresser, car il ne se crée pas en Europe un Ordre de Chevalerie sans que l'opinion ne s'en préoccupe, sans que la curiosité ne soit stimulée.

La *Revue Nobiliaire* veut bien ouvrir à deux battants les portes de son hospitalière publicité aux *Statuts de l'Ordre Equestre de la République de Saint-Marin*, révisés depuis peu : grâces lui en soient rendues. Pour notre part, nous l'en remercions vivement, puisqu'elle nous fournit ainsi l'occasion toute naturelle de dire un mot de cet Eldorado des gouvernements, où si tout n'est pas or et pierreries, tout est paix, bonheur et simplicité.

Dans nos études sur l'Italie, nous avions caressé *con amore* cette perle du golfe de Venise, incrustée comme un camée antique aux flancs des Apennins ; aussi possédons-nous sur elle des notes assez nombreuses pour établir comme suit les divisions de cet article :

I. Statuts de l'Ordre de Chevalerie. — II. Légende de saint Marin. — III. Géographie et Topographie. — IV. Histoire politique.

(1) M. Gourdon de Genouillac.

Digitized by Google

§ I. — Statuts de l'Ordre de Chevalerie.

L'Ordre civil et militaire de Saint-Marin, n'est pas nouveau, puisqu'il existe depuis trois siècles ! C'est donc en raison de son grand âge qu'on a tout récemment rajeuni, modifié, refondu ses Statuts; voilà pourquoi l'attention s'est reportée sur lui. Sages, religieux et philanthropiques, les Règlements de cet Ordre se sentent de l'origine des hommes qui les ont publiés. Ajoutons, avant de les traduire, que l'Ordre lui-même a été peu prodigué, puisqu'en tout l'Empire Français onze personnes seulement en sont décorées : réserve pleine de tact, qui fait attacher plus de mérite à sa possession, et arrête en même temps l'élan des solliciteurs.

STATUTO *dell' Ordine Equestre di San-Marino.*

Il Consiglio Sovrano della Repubblica di San-Marino, correndo il secolo decimoquinto dalla fondazione della medesima essendo Reggenti di Essa Giuliano Belluzzi e Michele Ceccoli, la prima volta, nei Generali Comizî del giorno tredici di agosto dell'anno di nostra salute mille otto cento cinquanta-nove,

Compreso dalla più viva gratitudine verso la Provvidenza di Dio O. M. verso il santo autore della Repubblica Marino; verso quei Sovrani che hanno sempre favorito con predilezione la Repubblica stessa;

Compreso eziandio dalla necessità di mostrarsi riconoscente verso quelli che hanno cooperato efficacemente con segnalati servigî alla salute e al decoro della Repubblica, o che si resero grandemente benemeriti dell' umanità, delle scienze, delle arti,

HA DECRETATO :

Art. I. — È instituito ad onore e gloria di Dio O. M. un Ordine Equestre per il merito civile e militare, sotto

STATUTS *de l'Ordre Équestre de Saint-Marin.*

Le Conseil Souverain de la République de Saint-Marin, laquelle compte bientôt quinze siècles d'existence, sous la Régence de Julien Belluzi et de Michel Ceccoli, dans la première séance des Comices Généraux du treize août de l'an de grâce 1859,

Pénétré de la plus vive gratitude envers la divine Providence, envers saint Marin fondateur de la République, et envers les Souverains ses perpétuels et bienveillants protecteurs;

Egalement pénétré de la nécessité de se montrer reconnaissant envers ceux qui ont coopéré efficacement par leurs services signalés à la conservation et à la gloire de la République, ou qui ont bien mérité, à tous les titres, de l'humanité, des sciences ou des arts ;

A DÉCRÉTÉ :

Art. Ier. — Il est fondé en l'honneur et glorification du Dieu tout-puissant un Ordre de chevalerie pour le mérite civil

Digitized by Google

l'invocazione di san Marino, Protettore della Repubblica.

Art. II. — L'Ordine ha cinque gradi, cioè :

Cavalier Gran-Croce,
Cavalier Grand-Ufficiale,
Cavaliere Ufficiale-Maggiore,
Cavaliere Ufficiale,
Cavaliere.

Art. III. — La facoltà di conferire l'Ordine risiede esclusivamente nel Consiglio Sovrano.

Art. IV. — I tre gradi superiori sono destinati specialmente a ricompensare i segnalati servigi resi alla Repubblica : gli ultimi due sono destinati a ricompensare i segnalati servigi resi all' umanità, alle scienze, alle arti.

Art. V. — Il primo grado dell' Ordine si conferisce ordinariamente ai Sovrani, agli alti funzionarî di uno Stato, ai membri delle famiglie Regnanti, e straordinariamente anche a quelli, i quali abbiano, per servigi straordinarî, altamente meritata una tale ricompensa.

Il secondo grado si suol conferire d'ordinario ai Diplomatici ed agli Ufficiali generali.

Il terzo grado si può conferire ad ogni altra classe di persone.

Art. VI. — Il quarto poi ed il quinto grado si conferisce secondo i meriti delle persone, per i motivi espressi nell' ultima parte dell' art. IV.

Art. VII. — La Reggenza nel presentare al Consiglio Sovrano gli individui da decorarsi, è in obbligo di presentare nello stesso tempo una memoria scritta da trascriversi negli atti di quella tornata : nella qual memoria dopo aver constatato la posizione sosciale dell' individuo, si dovrà dettagliatamente render ragione : 1° dei meriti personali che lo distinguono ; 2° dell' importanza dei servigi che ha resi alla Repubblica,

et militaire, sous l'invocation de saint Marin, patron de la République.

Art. II. — L'Ordre a cinq classes, savoir :

Chevalier Grand-Croix,
Chevalier Grand-Officier,
Chevalier Officier-Major,
Chevalier Officier,
Chevalier.

Art. III. — Le droit de conférer l'Ordre est dévolu exclusivement au Grand Conseil.

Art. IV. — Les trois grades supérieurs sont destinés spécialement à récompenser les services signalés rendus à la République ; les deux derniers ont pour but de reconnaître les services éminents rendus à l'humanité, aux sciences et aux arts.

Art. V. — Le premier degré de l'Ordre se confère ordinairement aux Souverains, aux hauts fonctionnaires d'un État, aux membres des familles régnantes, et par exception à ceux qui ont rendu des services hors ligne.

Le second degré s'accorde le plus souvent aux Diplomates et aux Officiers généraux.

Le troisième peut se donner à toute personne quelconque.

Art. VI. — Le quatrième et le cinquième se décernent suivant le mérite des individus, et par les motifs exprimés en l'article IV.

Art. VII. — La Régence, en présentant au Conseil Souverain les candidats, est obligée en même temps de produire un mémoire écrit, qui est enregistré au procès-verbal de la séance. Ce mémoire, après avoir constaté la position sociale de l'impétrant, devra exposer en détail : 1° les mérites personnels de l'individu ; 2° l'importance des services qu'il a rendus à la République, ou l'énoncé de ceux qu'il a rendus à l'huma-

Digitized by Google

ovvero dell' estensione dei servigi che ha resi all' umanità, o alle scienze, o alle arti. In seguito di ciò, il Consiglio Sovrano non viene immediatamente alla deliberazione, ma bensì nella tornata successiva, e secondo le norme che regolano le deliberazioni del Consiglio stesso.

Art. VIII. — La Reggenza non potrà far leggere nelle tornate del Sovrano Consiglio petizioni o memorie dirette a conseguire il conferimento dell' Ordine, sia per il petente, sia per altri indicati dal petente stesso in forma diversa da quella voluta nell' Art. precedente.

Art. IX. — Il Diploma verrà sottoscritto dai Reggenti, dal Segretario dell' Interno, e da quello degli Affari Esteri.

Art. X. — La Croce dell' Ordine è d'oro smaltata in bianco, pomata d'oro nel centro delle estremità birostrali delle aste, accantonata da quattro torri d'oro, caricate da un' aureo scudo rotondo cerchiato di azzurro, coll' Effigie di San Marino nel centro da un lato, e l'epigrafe « *S. Marino Protettore* » nel suo cerchio, collo stemma Sammarinese dall' altro, e il motto « *Merito Civile (o Militare)* » nel cerchio, cimata da una corona chiusa d'oro, e appesa ad un nastro di seta ondeggiata, tagliata longitudinalmente da liste alternate quattro azzurre e tre bianche e cogli orli bianchi.

La Croce del primo grado è di 60mm di diametro, e va appesa al nastro a tracolla largo 100mm da destra a sinistra; quella del secondo e terzo ha 45mm di diametro, e si porta al collo appesa al nastro largo 55mm; quella del quarto e quinto grado ha 35mm di diametro; e si porta appesa alla parte sinistra del petto ad un nastro largo 40mm. La differenza fra questi due ultimi gradi sta in ciò, che il quarto richiede il nastro piegato a rosetta.

nité, aux sciences et aux arts. Mais cependant le Conseil Souverain ne peut en délibérer immédiatement; ce n'est qu'à la séance suivante qu'il statue, et selon les règles habituelles de ce même Conseil.

Art. VIII. — La Régence s'abstient de laisser donner lecture, dans les séances du Conseil Souverain, des pétitions et mémoires ayant pour but d'obtenir la décoration, soit par le pétitionnaire lui-même, soit par quelque autre personne chargée par lui, sinon dans les formes prescrites par l'article précédent.

Art. IX. — Le Diplôme est signé par les Régents, le Secrétaire de l'Intérieur et celui des Affaires Étrangères.

Art. X — La Croix de l'Ordre est d'or, émaillée de blanc; relevée d'or en ronde bosse, dans la bifurcation de ses branches; cantonnée de quatre tours d'or chargées d'un écusson arrondi, également d'or, et cerclé d'azur, avec l'effigie de saint Marin au centre de l'une des faces, et cet épigraphe en exergue : *S. Marino Protettore*; sur l'autre face, les Armoiries de la République, avec ces mots aussi en exergue : *Merito Civile* (ou *Militare*); enfin elle est surmontée d'une couronne fermée, en or, et suspendue à un ruban de soie moiré, marqué de bandes longitudinales alternes — quatre bleu de ciel, trois blanches — et bordé de blanc.

La Croix de 1er ordre est de 60 millimètres de diamètre, elle se pose en bandoulière, de droite à gauche, au moyen d'un ruban de 100 millimètres de large; celle du 2e et du 3e a 45 millimètres et se porte en sautoir à l'aide d'un ruban de 55 millimètres; celle du 4e et du 5e a 35 millimètres et se place sur la poitrine, à gauche, attachée à un ruban de 40 millimètres. La différence entre ces deux derniers degrés, est que le ruban, pour le 4e, forme la rosette.

Digitized by Google

I Cavalieri poi del primo grado avranno una placca del diametro di 80mm, composta della bianca croce, caricata da un azzurro scudo rotondo coll' epigrafe : *Relinquo vos liberos ab utroque homine*, accantonata da rami di quercia e di ulivo smaltati al naturale, e addossata ad una raggiera di quattro fasci di raggi d'oro a punta di diamante, alternati da altri quattro fasci di raggi d'argento scanellati e pomati. — I Cavalieri del secondo grado porteranno anch' essi un' eguale placca, ma di soli 65mm di diametro.

Art. XI. — È lecito pure ai Cavalieri di portare all' asola dell' abito una piccola croce di 20mm somigliante alla grande, appesa ad una sottile catena d'oro, od anche il semplice nastro.

Art. XII. — I Cavalieri di primo, secondo, terzo, quarto, e quinto grado, senza pregiudizio di altro grado onorifico o attivo che avessero conseguito, o potessero conseguire nelle Milizie Sammarinesi, sono facoltizzati ad indossare rispettivamente l'uniforme di Generale, di Colonello, di Luogo Tenente Colonello, di Maggiore, e di Capitano delle Milizie stesse, colla differenza che non avranno la ciarpa, e invece delle mostreggiature di panno bianco, le avranno di velluto in seta bianco, e su di esse un aureo ricamo rappresentante una corona di foglie d'ulivo e di quercia.

Art. XIII. — La degradazione o sospensione di un insignito avrà luogo dietro le norme prescritte nel Codice Penale di questa Repubblica agli art. 218 e seguenti, quand'anche il reato corrispondente alla pena considerata nei detti articoli sia stato commesso all' estero, e all' estero sia stato irretrattabilmente condannato il colpevole. La Reggenza a questo fine dovrà presentare al Sovrano Consiglio un voto in proposito redatto dall' Avvº Fiscale.

Les Chevaliers du premier ordre ont une plaque de 80 millimètres de diamètre, formée d'une croix blanche chargée d'un écusson rond, d'azur, avec cette devise : *Relinquo vos liberos ab utroque homine*, cantonnée de branches de chêne et d'olivier, émail naturel, flanquée d'un faisceau de rayons d'or par quatre, à pointes de diamant, alternant avec quatre faisceaux d'argent, cannelés et relevés en bosse. — Les Chevaliers du second ordre, porteront cette même plaque, mais son diamètre sera seulement de 65 millimètres.

Art. XI. — Il est permis aux Chevaliers de suspendre à la boutonnière de leur habit une petite croix de 20 millimètres, modèle de la grande, fixée à une chaînette d'or, ou de porter le simple ruban.

Art. XII. — Les Chevaliers des cinq degrés, nonobstant tout autre grade honorifique ou effectif obtenu dans l'armée de Saint-Marin, ont la faculté de porter, suivant le cas, l'uniforme de Général, de Colonel, de Lieutenant-Colonel, de Major et de Capitaine de cette milice, avec cette différence qu'ils ne prendront pas l'écharpe, et qu'au lieu de revers de drap blanc, ils auront des revers en velours de soie de cette couleur, sur lesquels seront brodés en or une couronne de feuilles de chêne et d'olivier.

Art. XIII. — La dégradation ou la suspension d'un décoré aura lieu suivant les prescriptions du Code Pénal de la République, article 218 et suivants; et lors même que le délit aurait eu lieu à l'étranger, le coupable n'en serait pas moins condamné, sans rémission aucune, aux peines portées audit article. La Régence, à cette fin, devrait alors présenter au Conseil Souverain une requête particulière, rédigée par l'avocat fiscal.

Digitized by Google

Art. XIV. — Si spedisce gratuitamente il Diploma ai Decorati. Il Sovrano Consiglio, quando vorrà dare al Decorato una manifestazione particolare di affezione in caso di straordinarî servigî ricevuti, unirà al detto Diploma ancora il dono della Croce relativa, il che verrà pure menzionato nel Diploma.

San-Marino, 1860.

Art. XIV. — Le Diplôme est adressé sans frais aux décorés. Le Conseil Souverain, quand il voudra accorder à un nouveau membre une marque particulière d'affection pour des services éminents, joindra au Diplôme le don de la Croix, quelle qu'elle soit, et il en sera fait mention dans ce même Diplôme.

Saint-Marin, 1860.

§ II. — La légende de saint Marin.

Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam,
et finem illorum sine honore :
Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter
Sanctos sors illorum est. (*Sap*, c. v, v. 4 et 5.)

Le hasard, cette petite providence des bibliophiles, des publicistes, des dépisteurs de légendes, et *di tutti quanti*, nous servit à souhait le jour où, furetant à la recherche de Jacques de Voragine (1) nous fîmes rencontre de Pierre de Natalibus (2), un homme curieux, ma foi ! et plaisant au superlatif, malgré ou plutôt à cause de son grand âge (il date du XIVe siècle). Pardon, lecteur bénévole, Dieu nous garde de vous induire en erreur ! cet homme est un livre, vous l'avez deviné, mais pour nous c'est tout un. Un livre, c'est un homme qui n'a pas voulu mourir au moins tout entier, et qui aime à causer avec vous à travers les siècles. — Or, ce jour-là même, par une faveur spéciale, nous tombait entre les mains le *Statuto dell' Ordine Equestre di San Marino*. Saint Marin ! per Cristo ! nous allons vivre dans la délectation pendant quelques bonnes heures ; causons.

Le bonhomme Pierre de Natalibus de Venetiis—qu'en son vivant, et pour le vulgaire, on appelait de Natalis ou simplement Natali, à Venise *la belle* — ce bonhomme, au livre VIII, chap. 36, de l'édition de 1519 publiée à Lyon, parle ainsi de saint Marin, confesseur par vocation divine, et maçon de son état.

Ecoutez donc son récit, que je vous livre non comme un *traditore*, mais comme un *traduttore* révérencieux et fidèle, sans le déflorer, j'ai presque dit dans sa virginité.

(1) Auteur de la *Légende d'Or*.
(2) Auteur du *Florilegium Sanctorum*.

Digitized by Google

Marin, confesseur, s'illustra à Arimini, sous les règnes de Dioclétien et de Maximien. Ces empereurs ayant fait un appel à tous les artistes et les ouvriers pour reconstruire la ville d'Arimini vers l'année 220, il arriva de la Dalmatie deux maîtres tailleurs de pierre, appelés Marin et Léon, qui, nés dans la ville d'Arben, professaient dès leur enfance le christianisme avec ferveur, faisant du travail de leurs mains des aumônes aux pauvres. Ces deux hommes, venus pour coopérer à la reconstruction de cette ville d'Arimini, virent plusieurs chrétiens de leur pays qui, par la haine portée à la religion divine par les préposés aux travaux, et aussi par l'ordre des empereurs, étaient indignement surchargés de fardeaux. Ils s'empressèrent de leur porter aide et assistance. Mais bientôt Marin acheta un petit âne, afin de pouvoir ainsi alléger ses frères en faisant porter les pierres par cet animal. Ensuite, ayant gravi le mont Titan pour tailler le roc, ils y restèrent trois ans avec d'autres ouvriers. Ces trois années écoulées, Léon, suivi de quelques compagnons, se rendit au mont Feliciano, qu'on appelle le mont Ferretri (Montefeltro), s'y bâtit une cellule, et se consacra à Dieu en menant la vie d'anachorète.

Marin, lui, resta, avec les autres chrétiens, attaché aux travaux de réparation d'Arimini jusqu'à leur entier achèvement ; aidant, plein de charité et de tout son pouvoir, ses coreligionnaires dans leurs pénibles labeurs. Mais ces occupations corporelles ne l'empêchaient pas de se livrer à la prière et au jeûne, et plus il éprouvait de fatigues physiques, plus il semblait devenir robuste.

L'œuvre de réédification de la cité terminée, voulant se bâtir dans le Ciel une cité non faite de main d'homme, il s'adonna avec ardeur aux exercices de la prédication, et convertit au Christ une foule de gentils et même des prêtres des idoles. Cependant l'antique ennemi du genre humain essaya de le troubler dans cette mission divine, par l'entremise d'une femme venue de la Dalmatie, et à qui il avait ôté le sens et la raison. Cette possédée osait revendiquer Marin comme son époux légitime. L'ayant rencontré, elle le supplia avec instance de l'accueillir comme sa femme. Marin demeura stupéfait ; elle s'adressa au juge pour réclamer et obtenir celui qu'elle considérait comme son mari ; elle l'accusait en même temps d'être chrétien. Quand l'homme de Dieu eut connaissance de ce fait, il se hâta, pendant la nuit, de se dérober par la fuite, et trouva un refuge dans une grotte étroite et profonde située au pied du mont Titan. Il y

Digitized by Google

séjourna une année entière sans voir une face humaine, ne mangeant chaque jour que des herbes sauvages, et ne buvant que de l'eau du rocher, et encore après nones. Le démon, pour l'effrayer, produisait devant lui mille espèces de bêtes féroces et de monstres poussant des hurlements; mais l'homme de Dieu, ferme dans son dessein, tint bon.

Après une année donc, il fut rencontré et reconnu par des bouviers qui paissaient leurs troupeaux dans la montagne. Le bruit de sa découverte parvint à la ville, et la femme possédée s'achemina aussitôt pour le trouver ; il était en ce moment occupé dans son jardin ; elle se mit à renouveler ses instances pour l'engager à la prendre pour femme. Marin fit sur elle le signe de la croix, puis, fermant la porte de sa cellule, il se mit en prières pendant six jours, sans prendre de nourriture, après quoi cette femme fut délivrée de l'esprit immonde. Eclairée sur la malice du diable, elle implora son pardon, et de retour à la ville elle confessa publiquement tous les péchés qu'elle avait commis par les artifices de Belzébuth.

Comme la renommée de l'homme de Dieu allait croissant, nombre de personnes le venaient visiter. Il bâtit une église en l'honneur de saint Pierre, apôtre.

Quelqu'un de la cité vint le voir ; cet homme, plein du fiel de l'envie, aurait voulu l'expulsion du saint. Marin se mit aussitôt en prières et ce malheureux perdit sur-le-champ l'usage de tous ses membres ; sa langue devint muette, ne pouvant exécuter aucun mouvement ni articuler une seule parole. Mais sa mère, comprenant par signes la cause de cet état, s'approcha de Marin, et obtint par ses supplications la grâce de son fils et sa guérison. Ces gens étaient païens, Marin les convertit, eux et leur famille, et les baptisa au nombre de cinquante-trois.

En ce temps là, Gaudens, envoyé comme évêque d'Arimini par le Pontife romain, ayant entendu parler de la sainteté de Léon et de Marin, leur écrivit de se rendre auprès de lui ; il fit de Léon un prêtre, et de Marin un diacre.

A leur retour, un ours dévora l'âne de Marin, qui passa le licol à l'ours, et l'emmena ainsi à son ermitage, lui faisant exécuter tout ce qu'il commandait, et l'ours lui obéissant avec la plus grande douceur.

Martian, prêtre de Rimini, en ces jours-là fomentait une hérésie qui troubla singulièrement l'Église. Les hérétiques persécutaient sans cesse les chrétiens. Gaudens, avec quelques fidèles, fut obligé

Digitized by Google

de s'enfuir. Marin resta paisiblement dans sa cellule. Ne partageant en aucune façon la frayeur des chrétiens qui émigraient, il ne voulut pas consentir à s'éloigner.

Jusqu'à la fin de sa vie il persévéra dans sa pieuse conduite, et se reposa dans la paix du Seigneur la veille des nones de septembre de l'année 257.

Il fut enseveli dans sa cellule du mont Titan, appelée la pénitence de saint Marin : *la pena di san Marino.*

Cette légende, la voilà dans toute sa naïveté....

L'Italie a un apophthegme d'une application très-répandue, issu des légendes, *mezzo termine* entre l'imagination et le jugement, compromis entre les épanouissements de la verve et les rigueurs de la logique ; ce mot est celui-ci : *Se non è vero, è ben trovato;* pardon facile, accordé par l'esprit indulgent et charmé, malgré les protestations du vrai, en faveur du *bien trouvé.*

Il est un livre dont le titre singulièrement me plaît, c'est la grâce même : *Florilegium Sanctorum* — Bouquet de saints ! — Il en est un autre que toujours j'admire, c'est la grandeur : *Gesta Dei per Francos.*

— Que vous en semble ?... Avouons-le, c'est bien trouvé !

Je m'attache aux légendes, qui ne sont pas en fin de compte de pieux romans comme les mécréants le disent, parce qu'elles portent avec elles de précieux enseignements. Je les aime non pour y croire, mais pour profiter de leurs leçons. Je les révère non comme le dogme, mais comme la morale du christianisme.

Voyons un peu :

Quand le fils du Très-Haut, qui fut aussi sur la terre le fils du charpentier, appelle à lui les petits et les humbles, il proclame et prépare la glorification de l'homme réhabilité par sa grâce. L'obscurité du rang et de la naissance fut-elle jamais un obstacle à l'accomplissement des desseins du Tout-Puissant dans la fondation des Etats et des Empires? Il est aisé de le nier, l'histoire à la main (1).

Ce serait une erreur de croire que la force des armes et la puissance des conquérants suffisent pour fonder ; la foi et les croyances, le mérite et la vertu, qui *transportent les montagnes*, valent bien mieux pour édifier.

(1) Si quelqu'un s'avisait de traiter avec un dédain superbe, saint Marin et son humble profession, nous le renverrions à Neptune qui, avec Apollon, faisait de la brique et bâtissait les murs de Troie.

Digitized by Google

Regardez le christianisme dans son ensemble et dans ses détails, comparez et jugez.

Que sont devenues les Républiques d'Athènes, de Sparte, de Rome même? Combien de temps ont-elles vécu?

Considérez d'un autre côté les républiques italiennes du moyen âge : Venise, Florence, Pise, etc. ; troublées, déchirées, ensanglantées, tour à tour victorieuses ou asservies, elles sont en définitive devenues la proie des tyrans qui les ont ruinées.

Que fut Rome, la plus illustre et la plus puissante de toutes? Un repaire de brigands fondé par un plus brigand, voleur et assassin! et cette République, qui dura à peine cinq siècles, paya chèrement sa gloire.

Les origines de saint Marin reconnaissent une source plus pure. La légende, à travers sa forme parabolique, nous fait voir un homme dont les vertus simples, animées d'un esprit ardent de charité, devaient, par un singulier contraste, le signaler à l'attention et au respect des populations lassées du vieil empire romain en travail de sa régénération. Ce n'était pas une petite chose, alors, qu'un pieux ermite, grandi par son humilité même, à l'exemple de son Divin Maître commandant à la nature, qui semblait lui obéir, imposant, par un signe, un châtiment sévère à quiconque essaie de l'entraver dans sa voie.... Puissance d'un genre nouveau, qui, le merveilleux aidant, devait enfanter un monde nouveau comme elle. Le prodige de la théogonie antique allait s'effacer devant le miracle de la théodicée moderne. Celui-ci se multiplie à profusion, suivant les besoins, celui-là perd son prestige et meurt brisé sous la main d'un Polyeucte. Dans ces temps de foi courageuse, le miracle est au service de quiconque fait le signe de la croix.

Etudiez la biographie de Marin, et comptez les dérogations aux lois de la nature, vous y verrez des mystères de science profonde, et en même lieu des préceptes de saine morale. Plus il travaille, dit notre hagiographe, plus il devient robuste, tout en jeûnant. Ce fait physiologique, qui n'a pas besoin de commentaire, s'est vulgarisé aujourd'hui : tout le monde sait que l'exercice développe les forces, que la sobriété, la frugalité entretiennent, sans avoir recours à d'autre merveilleux qu'à l'harmonie des organes et des fonctions. Ce miracle se renouvellera tous les jours, si vous voulez : soyez laborieux, soyez tempérant, vous serez fort!

Marin eut occasion d'exercer son pouvoir surnaturel dans une

Digitized by Google

occasion bien capable de frapper les esprits. Cette femme qui de la Dalmatie s'acharne à sa poursuite, il la fuit d'abord ; elle insiste, il fait sur elle le signe de la croix, s'enferme pendant six jours, jeûne et prie, et voilà cette malheureuse délivrée de son obsession. L'affabulation est celle-ci : la continence surmonte les obstacles et vous fait opérer des merveilles pour votre salut. Chasser les démons était un miracle de premier ordre, dans les idées de ce temps là ; il fallait être bien avant dans l'intimité et la confiance de Dieu, pour agir sur les puissances de l'enfer. Dès lors, le maçon dalmate était transfiguré, il devenait le ministre du Christ avec le droit de lier et de délier comme il l'exerça d'une façon si évidente sur ce jeune homme qui osa médire de lui, critiquer son œuvre et proposer son expulsion. Voyez comme il le punit : il le paralyse, il le prive de l'usage de la parole—sage et précieuse leçon à l'adresse des bavards, des médisants et des envieux — et puis ne voulant pas la perte du pécheur, mais sa conversion, il se laisse toucher par les supplications de la mère de cet étourdi, il le guérit, le convertit et le baptise avec cinquante-trois membres de sa famille.....

C'était ainsi que se préparait dans un avenir prochain le règne du christianisme : les peuples, dans leur ardent désir de croire, acceptaient avec enthousiasme le merveilleux des faits qui, en les plaçant directement et d'une façon si ostensible sous la main de la Divinité, les remplissait de vénération et d'amour pour ces hommes que Dieu semblait choisir pour être la manifestation vivante de sa volonté et de sa puissance. Est-il surprenant, après cela, que de simples chrétiens, dans les conditions les plus infimes, mais continuateurs des apôtres et missionnaires inspirés, aient influé sur le monde et dominé les consciences au point de se substituer, dans l'admiration et l'estime des hommes, aux héros amoindris des âges écoulés!

Il y eut une époque où les miracles étaient si fréquents, que, devenus vulgaires, on ne s'en étonnait plus : c'était dans le temps des persécutions exécutées sous Dioclétien, la dixième et la dernière.

Il fallait des prodiges partout. Voyez, Marin perd son âne, dévoré par un ours : le saint ne trouve rien de mieux que de brider l'ours et de s'en servir en guise de monture obéissante et douce. Comment ne pas se rendre, quand on croyait que la nature tout entière était asservie à ces hommes de Dieu ? C'était plus que de l'admiration qu'on leur devait, c'était un culte. Ainsi arriva-t-il pour Marin ; et si l'on ajoute foi à la tradition conservée dans les chroniques

Digitized by Google

immémoriales du moyen âge, on voit qu'une princesse (sans doute de Rimini), à cause de ses vertus lui donna la montagne (le mont Titan) en toute propriété.

Nous avons dit la légende, parce que nous tenions à prouver que la République de Saint-Marin, assise sur une base séculaire, bravant les révolutions, offrait un spectacle assez intéressant pour en retracer les origines et marquer son point de départ comme une garantie de son avenir.

Nous voulions autre chose encore : montrer que ce peuple si digne d'estime avait trouvé et imité dans son fondateur et patron le modèle et le type des vertus et des qualités qui le recommandent à la sympathie universelle. Nous présentons l'esquisse de son histoire, non comme un pur objet de simple curiosité, mais pour rendre hommage à la conduite noble, ferme, courageuse, d'un État qui sut toujours faire respecter sa dignité, exempt d'ambition, mais jaloux de conserver ses priviléges et sa liberté, sous le plus sûr et le plus saint des patronages — *la Papauté!*

§ III. — Géographie et Topographie.

Le territoire de San-Marino, dans la péninsule italique, situé par 10° 8' de longitude orientale, et 43° 58' de latitude nord, sur une montagne escarpée qui portait avant la fondation de cet Etat le nom de mont Titan, est enclavé au midi, dans les deux tiers de son étendue, par le duché d'Urbin ; et dans le reste, au nord, par la Romagne (provinces usurpées de l'Église), au confluent de deux petites rivières, le Tanaro et le Calore, entre la légation de Forli et la délégation d'Urbin et Pesaro.

Son étendue est de 9 kilomètres sur 7 ; sa superficie, de 62 kilomètres carrés.

En 1845, sa population était de 7,000 habitants ; un auteur moderne (1861) lui en accorde 8,000. La ville seule en compte 6,000 ; le reste, répandu sur les collines qui environnent le mont Titan, forme quelques villages. Cependant, depuis plusieurs siècles, la population paraît se maintenir entre six et huit mille âmes.

Sa distance de Rome est de 225 kil. N. ; de Rimini, 8 kil. S. ; de Florence, 85 kil. E. N. E.

La base de la montagne forme la limite de l'Etat ; au sommet, le

Digitized by Google

froid occasionné par les neiges y est fort vif, tandis qu'à peu de distance au-dessous, la chaleur est assez intense.

Le sol de San-Marino est un terrain calcaire, mêlé de schistes friables, que les pluies torrentielles produites par la fonte des neiges ont raviné. L'aspect de ce sol est uniformément grisâtre. Il existe un certain nombre de carrières où l'on exploite le calcaire propre à la construction, calcaire assez recherché dans les Romagnes, et qu'on nomme *marmo di San-Marino*. La hauteur de ce pic est de 350 toises (700 mètres) environ; on y trouve un grès tendre appelé *pierre de sable*. Cette montagne de Saint-Marin, isolée entièrement de la chaîne qui forme les Apennins, et séparée du versant oriental de ces monts par de belles et profondes vallées, dans l'antiquité portait le nom de *mons Titanus*, qu'elle a conservé pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, pour prendre celui qu'elle gardera sans doute à perpétuité.

Il n'existe aucune fontaine dans tout le territoire. Les eaux pluviales et celles provenant de la fonte des neiges sont reçues dans des citernes où elles se conservent bien.

De profondes excavations ont été creusées dans les flancs de cette montagne, elles donnent une fraîcheur de glacière très-propre à conserver les vins qu'on récolte dans la région inférieure.

Une chose singulière, c'est que Mercator, qui a fait sa projection en 1512, ait oublié Saint-Marin, qu'il n'indique même pas sur sa carte, si détaillée du reste.

La ville capitale et unique de ce petit Etat n'offre aucun monument bien digne de remarque. La République possède trois châteaux ou pour mieux dire trois tours qui dominent la ville. On peut juger, du haut de ces forteresses inexpugnables, combien la situation de Saint-Marin est heureuse. Cette montagne tout entière est, pour ainsi parler, une citadelle à l'abri d'un coup de main, et que ses habitants abandonnés à leurs seules ressources pourraient défendre pendant fort longtemps ; elles sont situées vers le nord, un peu au-dessus des pentes les plus abruptes de la montagne. Un des plus beaux panoramas de la Péninsule Italique, qui en est si riche, est celui dont on jouit du haut de l'esplanade de ces tours.

Qu'on se figure le mont Titan comme une immense vertèbre détachée et séparée, par de vastes et profondes vallées, de la longue chaîne de l'Apennin, qui est comme l'ossature dorsale de la presqu'île, à l'endroit même où ses sommets formant comme un renflement sont

Digitized by Google

le plus élevés. De là l'œil plonge sur les plus belles provinces et les villes les plus florissantes du versant nord-est et sud-ouest de l'Emilie. Rien n'est saisissant comme cet horizon grandiose, un des plus beaux de l'Europe! Au nord, l'Adriatique, qui a pour limites les monts bleuâtres de la Dalmatie, qu'on aperçoit quand le ciel est serein et forme comme un demi-cercle dont Rimini est le centre. On distingue Ravenne, Forli, Cesena, le mont Pesaro, Gradara et son vieux castel qui le domine, et dans le sud-est Ancône et sa crête de rochers, et Sinigaglia, qui eut l'honneur de voir naître Pie IX. Au midi, la chaîne apennine, dont les sommets pressés ressemblent aux flots tumultueux de l'Océan. Bien près on découvre San-Lio et sa citadelle, la Perticara et ses solfatares, la roca di Simone, le point le plus élevé de la crête des Apennins. Plus loin, vers l'ouest, les montagnes de la Toscane, appelées Alpi della Luna, où le Tibre, la Marecchia et le Savio prennent leur source. Rien n'égale la majesté de ces aspects! Le mont Titan est comme un Thabor où l'on se sent transfiguré, tant est puissante et profonde l'émotion que produit la vue de ces villes, de cette mer et de ces montagnes! Spectacle ravissant qui dédommage les simples et heureux habitants de cette contrée privilégiée, vivant entre ciel et terre, isolés de tout contact étranger et corrupteur. Cet admirable panorama, comme le dit un écrivain voyageur (M. Noël des Vergers), mériterait qu'on fît le voyage.

Un seul chemin conduit à la ville; il est défendu sous les plus grandes peines de chercher à pénétrer dans la cité par un autre côté.

Il n'y a dans tout l'Etat que ces trois châteaux; de plus, on y compte trois couvents et cinq églises.

L'église principale, de construction nouvelle, n'est remarquable que par l'élégance de ses colonnes de calcaire extrait des carrières du voisinage. On montre encore la grotte où saint Marin se retirait la nuit, et la pierre sur laquelle il se couchait. Cette pierre a conservé, dit-on, la vertu de guérir les malades qu'une foi profonde y conduit pour y implorer à genoux la fin de leurs maux. — (Noël des Vergers.)

La salle du Conseil possède un tableau représentant la Sainte Famille, digne du pinceau de Jules Romain, auquel on l'attribue.

Voilà les seules merveilles de ce petit Etat, merveilles peu comparables toutefois à ce site ravissant dont nous avons parlé plus haut. — (*Idem.*)

Digitized by Google

Les productions de ce pays sont peu variées, non plus que l'industrie n'y est florissante.

La culture la plus importante, principalement dans la zone inférieure et sur les versants oriental et méridional, est celle de la vigne, dont les vins sont estimés dans les Romagnes. Le père Labat, qui visita cette contrée en 1707, dit que les vins de Saint-Marin sont excellents : « Le rouge, qui est couvert et qui a de la liqueur, ne plaît » pas tout d'abord aux Français, qui aiment mieux ceux qui ont un » peu de pointe, mais bientôt ils les trouvent fort bons pour la » poitrine et d'une délicatesse veloutée. »

Les autres produits végétaux qu'on y cultive sont diverses espèces de chênes, dont les fruits nourrissent une certaine quantité de porcs. Quelques oliviers rabougris, et par conséquent peu productifs, végètent sur les contre-forts de l'ancien mont Titan. De maigres céréales, insuffisantes pour alimenter la population, occupent quelques hectares de terrain.

Le premier village qu'on rencontre en quittant cette magnifique route de Rimini, est Serravalle, peuplé de 250 habitants environ, où l'on arrive par une montée rapide ; c'est l'un des trois bourgs de la République. A trois milles de là, à peu près, en suivant des pentes abruptes et d'un accès difficile pour les voitures, se montre le village le plus considérable par sa population (700 âmes) et parce qu'il est le centre des transactions commerciales du pays. C'est là, au Borgo, qu'à diverses époques de l'année se tiennent des foires ou marchés de bestiaux que les populations voisines, à dix lieues à la ronde, viennent alimenter.

Le Borgo, que l'on peut considérer comme un faubourg de la ville, en est séparé par un rocher taillé à pic, de la hauteur de 300 pieds environ, et sur le sommet duquel la ville se trouve posée comme un nid d'aigle. Une pente moins rude, et qui promet de devenir meilleure encore par les travaux entrepris récemment, conduit à Saint-Marin en un quart d'heure.

La route circule sur le flanc nord du rocher jusqu'à la porte de la ville, établie sur la pente du midi. Les voitures parviendront peut-être un jour à pratiquer cette voie, mais jamais elles n'iront au delà, car il faut renoncer à gravir les escarpements supérieurs, franchissables seulement pour les piétons.

Les rues de la cité sont tellement abruptes, qu'on a été obligé d'y pratiquer des escaliers comme dans certaines villes de France on en

Digitized by Google

rencontre, à Blois et à Angers, par exemple. Jamais on ne parviendra à leur donner une pente moins roide, à cause de l'absence de plateaux.

Le peuple qui habite ce roc inaccessible passe pour être vertueux, très-attaché à la justice. Il est plus heureux, dit Addisson, dans les rochers et les neiges de Saint-Marin, que les autres peuples dans les vallées fertiles et délicieuses de l'Italie. Rien ne prouve mieux les avantages de la liberté et l'aversion naturelle des hommes pour le gouvernement arbitraire, que de voir cette montagne couverte d'habitants et la campagne de Rome dépeuplée. — (*Remarks on several parts of Italy in the years* 1701, 1702, 1703, *by the late right honourable J. Addisson, esq. Lond.* 1745.)

Quoiqu'il n'y ait jamais de guerre, les sujets de la République sont tous aguerris ; on les exerce de très-bonne heure pour qu'ils soient prêts à prendre les armes au premier signal, et il paraît que ce peuple vendrait cher sa liberté, s'il était jamais attaqué.

L'armée, si l'on peut appeler ce corps militaire une armée, est composée de 89 hommes et de 900 miliciens ou gardes nationaux. Le général Buonaparte donna en 1797 quatre pièces de canon à ce gouvernement, qui fut, par un louable scrupule, sur le point de les refuser, alléguant pour motif que la portée de ces pièces d'artillerie dépasserait les limites du territoire de la République, et violerait ainsi celui des États voisins.

Le budget des recettes, s'élève à 40,000 francs.

Le pouvoir souverain réside dans un Conseil général, appelé Arengo, où chaque maison a un représentant. Mais comme ce Conseil général serait trop nombreux pour les délibérations ordinaires, il y a un Conseil de quarante personnes appelé cependant le Conseil des soixante, qui exerce l'autorité de la République dans les affaires courantes.

On n'assemble l'Arengo que dans les cas extraordinaires; alors, si quelqu'un manquait à s'y rendre, il serait condamné à une amende.

Le petit Conseil est tiré moitié des familles nobles et moitié des familles plébéiennes, au contraire des trois autres Républiques d'Italie, qui sont purement aristocratiques; tout s'y règle par scrutin et le Conseil nomme les officiers de la République.

Aucun jugement ne passe à moins qu'il n'ait pour lui les deux tiers des voix. Il n'y a jamais dans ledit Conseil deux personnes de la

Digitized by Google

même famille, on n'y est point admis avant vingt-cinq ans, et l'on n'y entre que par l'élection.

Le Conseil des soixante choisit tous les six mois deux officiers appelés capitaines, qui sont à peu près comme étaient les Consuls de Rome; on ne les réélit pas deux fois de suite, mais ils peuvent l'être de nouveau quelque temps après qu'ils sont sortis de charge. Il y en a qui l'ont été six et sept fois.

Le troisième officier est le commissaire, qui juge les causes civiles et criminelles conjointement avec les capitaines. Il est toujours étranger, et l'on a soin de prendre un homme qui soit d'une intégrité reconnue et revêtu du titre de docteur en droit. On le fait venir de Rimini ou de quelque autre ville voisine. Addisson dit que ce commissaire est en place pendant trois ans, mais son élection se fait tous les six mois, et il peut être continué pendant cette période triennale.

La quatrième personne de l'Etat est le médecin, qui doit être aussi un étranger, et qui est entretenu aux frais de la République; il est obligé d'avoir un cheval pour faire ses visites, d'être âgé de trente-cinq ans au moins, et docteur en médecine; on le nomme tous les trois ans, de peur que la République n'ait à souffrir trop longtemps d'un mauvais choix.

Le maître des écoles est encore une personne distinguée de l'Etat, et Addisson assure que de son temps celui qui remplissait ces fonctions lui parut fort capable et très-instruit.

Les lois de Saint-Marin forment un volume latin, in-f°, imprimé à Rimini, et qui a pour titre : *Statuta illustrissimæ Reipublicæ Sancti-Marini.*

Au chapitre des ministres de la République, il est dit que lorsqu'elle sera obligée d'envoyer quelqu'un en pays étranger, on lui versera vingt-quatre sous par jour aux dépens de l'Etat. — (*Voyage d'un Français en Italie, en* 1765 *et* 1766.)

Le père Labat, de l'Ordre des Frères prêcheurs, qui, nous l'avons déjà observé, vit Saint-Marin en 1707, en a dit tout simplement : « Petite République dont les habitants sont pauvres, avec l'orgueil » de se croire l'égale de Venise, à laquelle elle écrit, *Carissima* » *Sorella.* » Ce bon Père fut fort étonné de trouver pour arbitre d'une discussion qu'il avait eue avec son guide, un homme du peuple, un cordonnier, faisant alors l'office de juge de paix. Il fut d'ailleurs fort satisfait de l'équité de la sentence, et cet ouvrier

Digitized by Google

lui dit : « Vous voyez, mon Père, que la République de Saint-
» Marin sait rendre à chacun ce qui lui est dû, quoiqu'elle soit pauvre
» et qu'elle ait aujourd'hui à sa tête un humble savetier. »

§ IV. — Histoire politique.

> Populus inter Germanos nobilissimus, quique magnitudinem suam malit justitia tueri : sine cupiditate, sine impotentia, quieti secretique, nulla provocant bella, nullis raptibus, aut latrociniis populantur... ut superiores agant, non per injurias adsequuntur. Prompta tamen omnibus arma, ac, si res poscat, exercitus... et quiescentibus eadem fama. (Tacit., *Germania*, XXXV.)

Quand Tacite exhibait aux Romains dégénérés son immortel chef-d'œuvre, les *Mœurs de la Germanie*, et qu'il passait en revue les nations diverses qui peuplaient cette vaste contrée, il s'arrêta avec complaisance à décrire dans son mâle langage, la tribu des Chauques. « Parmi les Germains, dit-il, ce peuple est le plus
» recommandable, et l'équité seule fut le soutien de sa grandeur.
» Sans cupidité, sans ambition, tranquille et renfermé dans ses
» frontières, il ne provoque aucune guerre, s'interdit toute dévas-
» tation et tout brigandage ; et ce qui prouve à la fois et sa vertu et
» sa puissance, c'est qu'il ne doit cette supériorité à aucune espèce
» d'injustice. Tous cependant sont prêts au combat, et si le besoin
» l'exige, une armée sera sur pied.... et la paix n'affaiblit pas leur
» renommée. »

Nous ne prétendons point établir entre les Chauques et les citoyens de la République de Saint-Marin une similitude parfaite, mais il y a des points de ressemblance qui frapperont tout homme habitué à saisir les rapports de peuple à peuple. Dans cette étude ethnologique, il ne s'agit pas de tenir grand compte du chiffre de la population ou de l'étendue du territoire, pas plus qu'on ne doit estimer un homme d'après sa taille. C'est le caractère, ce sont les mœurs qu'il faut considérer. Ainsi parmi les nombreuses tribus germaines, les Chauques avaient leur physionomie propre, tout comme parmi les peuples de l'Italie les habitants de Saint-Marin ont conservé la leur, pendant près de quinze cents ans : c'est là ce que nous voulons faire ressortir.

Si la colonie fixée depuis le IIIe siècle sur le mont Titan avait son Machiavel ou son Guichardin, nous n'aurions qu'à enregistrer ou

Digitized by Google

à annoter ces histoires sanmarines, ou ces annales particulières. Notre tâche serait bien facile, et nous tiendrions à grand honneur d'être le Muratori de cette heureuse et paisible démocratie. Mais les documents indigènes nous font défaut ; nous sommes donc forcé de puiser à des sources exotiques pour constituer l'histoire d'un peuple qui tout en se rattachant par son origine, sa position géographique, à la grande race italique, en diffère cependant par des points essentiels. Si nous y perdons d'un côté, nous y gagnons d'un autre des garanties d'impartialité et d'indépendance.

Dans sa préface de l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, Sismondi prétend que ce n'est point le climat ou la latitude qui forme ou change les mœurs d'une nation, mais bien son gouvernement ; et il en donne des preuves péremptoires en montrant les Etrusques, puis les premiers Romains de la République, ensuite ceux de l'Empire, et enfin les Italiens du moyen âge, avec des caractères si différents et si opposés, que ses assertions se trouvent justifiées. « La nature, dit-il, est restée la même pour tous les Ita- » liens, le gouvernement seul a changé. »

Les Etrusques jouirent de l'âge d'or : ne dirait-on pas que les habitants de Saint-Marin sont des Etrusques oubliés !

Si les chroniqueurs s'évertuaient à chercher dans les siècles qui suivirent la mort de saint Marin, des événements capables d'intéresser, ils perdraient leur peine. L'histoire ne dit pas un mot de ces hommes simples et modestes groupés autour de la grotte du maçon dalmate, et tous occupés à vivre, en travaillant, loin d'un monde corrompu qu'ils avaient fui, menant l'existence non de religieux réguliers adonnés uniquement au culte et aux pratiques de la dévotion, mais comme des citoyens et des chefs de famille élevant leurs enfants dans la foi et leur donnant l'exemple des vertus chrétiennes.

Telle est, d'après la tradition, l'origine de ce petit peuple. Il faut arriver jusqu'au VIIIe siècle pour trouver une mention faite de ce faible Etat dans l'acte de donation accordée au Souverain Pontife par Pepin le Bref. Donation illusoire : car on sait qu'un grand nombre de villes et de principautés octroyées à cette époque au Saint-Siége, purent se soustraire à son autorité et conserver pendant longtemps leur autonomie.

Dans cette courte notice, nous ne pouvons signaler qu'en passant les faits qui se rapportent directement à l'Etat de Saint-Marin. Il faudrait, pour être plus explicite, relier son histoire à celle de

Digitized by Google

l'Italie. Nous ne le ferons pas, réservant pour un autre travail plus étendu les documents que nous avons recueillis.

Ainsi nous ne pouvons qu'indiquer un épisode fort curieux de la révolution qui s'opéra vers le milieu du xe siècle (960) dans la haute Italie, à savoir la réunion de la Lombardie à l'empire d'Allemagne. Béranger II, qui avait usurpé le trône sur Lothaire, roi des Lombards, vaincu par Othon le Grand, vint chercher un refuge sur les hauteurs du mont Titan. « Il existe, dit M. Noël des » Vergers, il existe de lui un diplôme daté de Saint-Marin : *Actum* » *in plebe Sancti-Marini....* Bientôt toutefois il se retirera dans la » forteresse de San-Leo, où il fut assiégé et pris par son rival. »

Un point important de l'histoire de ce pays, c'est la part qu'il prit aux querelles si longues et si terribles des Guelfes et des Gibelins, et le trouble qu'elles entretinrent dans sa population, sans néanmoins porter atteinte, chose remarquable, à la constitution de son gouvernement.

Laissons parler M. Noël des Vergers :

« Les habitants de Montefeltre, au XIIe siècle, avaient pris » parti pour l'empereur Frédéric II. Les habitants de Saint-Marin, » qui sous le rapport spirituel dépendaient de l'évêque de Monte- » feltre, se laissèrent entraîner par la voix de leur prélat et combat- » tirent sous sa bannière. Presque toute la Romagne était alors » gibeline, et le succès semblait assuré ; toutefois, l'influence papale » se releva et les principaux chefs ayant été convoqués à Saint-Marin » par Philippe, archevêque de Ravenne, on y convint d'une trêve » que les Saint-Marinais, retranchés sur leur rocher, observèrent » fidèlement alors qu'elle était rompue par les autres parties contrac- » tantes. Toujours fidèles à leur évêque, cependant, ils lui donnèrent » asile quand il fut chassé de son siége, et s'attirèrent la haine for- » midable des Malatesta, seigneurs de Rimini, auxquels Jean XXII » concéda plus tard les droits qu'il prétendait avoir sur le mont » Titan. »

Il faut connaître les discussions de cette malheureuse époque au sujet des territoires de Montefeltre et de Rimini, où les Malatesta régnèrent en tyrans pendant plusieurs siècles, pour se faire une idée de cette tumultueuse et sanglante période du moyen âge, dont Sismondi a retracé de main de maître l'histoire dramatique.

Mais une ère nouvelle commence pour ce peuple naturellement tranquille, ère d'apaisement et d'indépendance qui a duré jusqu'à

Digitized by Google

nos jours, et qui n'a été troublée que par deux tentatives bientôt réprimées par l'autorité des Souverains Pontifes, comme nous le dirons en quelques mots.

A l'avénement d'Alexandre VI au trône pontifical, son fils César Borgia s'empara des petits États de la Romagne. « C'est ici, dit » M. Sismondi, l'une des occasions assez rares où l'existence de la » République de Saint-Marin est remarquée par les historiens. Les » habitants, effrayés de la ruine de leur protecteur (Guy d'Ubaldo, » duc de Montefeltro), offrirent aux Vénitiens de se donner à eux, » s'ils voulaient les défendre contre César Borgia, mais les Véni- » tiens n'osèrent pas les accepter. Borgia, d'autre part, lui demanda » seulement de recevoir un podestat de ses mains, et les citoyens de » Saint-Marin y consentirent. Ils profitèrent ensuite des premiers » soulèvements de la Romagne pour se mettre en liberté, protégés » par François-Marie de la Rovère, neveu du pape Jules II, et chargé » de remettre à la République une lettre ainsi concue : — Voulant » ne m'écarter jamais des antiques usages consacrés dans l'illustre » maison dont je me glorifie de sortir (1), je serai, ainsi que mes » ancêtres, prompt et vigilant pour les intérêts de votre chère liberté, » à la conservation de laquelle vous me verrez toujours prêt à consa- » crer mes armes. »

Ce protecteur si zélé fut bientôt obligé de céder ses droits à la puissante famille des Médicis. Mais ce ne fut pas sans coup-férir. Léon X, qui avait donné à Laurent de Médicis le duché d'Urbin et le protectorat de Saint-Marin, mit ses malheureux habitants dans la triste nécessité, ou de se tourner contre leur bienveillant protecteur, ou de combattre le Saint-Siége. Il restait un troisième parti à prendre, c'était de garder la neutralité. Mal inspirés, ce fut celui-là qu'ils adoptèrent. On peut croire que le Souverain Pontife fut très mécontent, et cette prudence exagérée leur aliéna sa bienveillance.

« C'est dans cette conjoncture, en 1542, dans la nuit du 4 juin, » que Fabiano da Monte, neveu du cardinal-légat des Romagnes, » espérant surprendre les habitants de Saint-Marin au milieu de » leur sommeil, escalada avec 500 fantassins les pentes du Titan, et » s'approcha des remparts de la ville. Mais, soit ignorance des loca- » lités, manque d'accord parmi les assaillants, ou accident imprévu, » le silence ne fut pas si bien observé qu'un chien, plus avisé que

(1) Les comtes de Montefeltre.

Digitized by Google

» ceux du Capitole, n'éveillât par ses hurlements quelques habi-
» tants moins profondément endormis que les autres. On sonna la
» cloche d'alarme, on courut aux murailles, et les assaillants,
» repoussés, ne remportèrent que la honte de leur expédition
» avortée. »

Cette tentative ouvrit les yeux à Saint-Marin, qui reconnaissant l'imminence du danger qu'il avait couru, et les ennemis puissants qu'il avait devant lui, se hâta d'opérer sa réconciliation avec le Pape.

On ne cite qu'une autre tentative à main armée, environ sept ans après, contre la liberté de Saint-Marin, et elle ne fut pas couronnée de plus de succès. Un certain Leonardo Pio, aventurier, et qui s'était fait seigneur de Verruchio, risqua un coup de main contre les rochers du mont Titan, dont il se vit repoussé avec perte. Ce ne fut cependant pas le dernier danger sérieux qu'eut à courir la République de Saint-Marin. C'est à dater d'Urbain VIII que l'indépendance de cet Etat fut reconnue d'une façon solennelle, et que la protection du Saint-Siége lui fut promise de manière à lui assurer une perpétuelle sécurité. Une preuve de la sollicitude du Souverain Pontife pour cette République, c'est l'octroi du privilége d'introduire sur le territoire de l'Eglise, tous les produits du sol et de l'industrie, sans être soumis aux droits du fisc. C'est à partir de ce moment que, enclavée dans les Etats du Pape, au lieu de confiner à plusieurs principautés ou seigneuries toujours en guerre entre elles, elle jouit sans trouble de la paix la plus parfaite. Ainsi la guerre qui désola l'Italie pendant la première moitié du XVIIIe siècle, laissa le mont Titan dans le calme le plus complet. « Il fallut l'esprit inquiet et
» remuant de l'ancien ministre de Philippe V, le cardinal Albéroni,
» devenu légat des Romagnes, pour attenter à l'innocente indépen-
» dance d'un petit Etat bien mieux protégé encore par sa faiblesse
» que par les rochers qui lui servent de remparts. » (Noël des Vergers.)

Voici comment Muratori, au tome XII de ses *Annales*, rapporte, en témoin impartial et bien renseigné, l'incident qui faillit devenir une révolution, lorsque le cardinal s'empara par surprise de la République de Saint-Marin. Ecoutons l'historien de Modène raconter les faits :

« Petite est la République de Saint-Marin, dit-il, mais grande et
» digne d'envie est la liberté dont elle jouit. Cet Etat, indépendant

Digitized by Google

» de tout prince ou seigneur, se gouverne lui-même, sous la » protection du Saint-Siége, qui n'y exerce aucun droit de » souveraineté.

» En cette année 1739, cette République occupa l'attention géné- » rale, à l'occasion d'un coup de main tenté pour changer la forme » de son gouvernement. Le cardinal G. Albéroni était pour lors » légat de Ravenne. Il représenta à la cour de Rome que ce peuple » se trouvait mécontent de sa liberté, parce que le gouvernement » était tombé dans une espèce d'oligarchie où quelques personnes » puissantes ayant accaparé le pouvoir, en usaient despotiquement; » que dans cette conjoncture, le peuple aspirait à se soustraire à cette » tyrannie, et à vivre sous la domination douce et bien réglée de » l'Eglise romaine; et qu'enfin une foule d'habitants étaient venus » adresser au cardinal des instances réitérées pour cet objet.

» Les réponses pleines de sagesse de la Cour Sacrée furent que, » en cas d'oppression bien prouvée, et suivant le désir bien mani- » feste des Sanmarinais, le cardinal (il Porporato) se portât sur les » frontières de l'État, et que là il attendît ceux qui volontairement » viendraient implorer sa protection, et qu'alors la majeure et la » plus saine partie du peuple de Saint-Marin se trouvant là pour » passer librement sous la domination immédiate du Saint-Siége, » il en fût dressé un acte authentique, et qu'il allât prendre posses- » sion, avec le droit d'exercer l'autorité et de confirmer tous les » priviléges dont jouissait ce peuple. »

Il n'en fallut pas davantage au fougueux prince de l'Eglise. Sans plus de cérémonie, et sans s'astreindre à la formalité d'attendre aux confins des deux Etats, il entra à l'improviste dans Saint-Marin, ayant mandé deux cents hommes de troupe à Rimini et toute la police de la Romagne, et s'empara du pouvoir et du pays, qui était dépourvu de tout. Puis le 25 octobre, pendant une messe solennelle, il appela les représentants de la commune, c'est-à-dire de la cité et des autres centres de population, pour leur faire prêter le serment de fidélité au Saint-Siége. Un certain nombre le prêta, mais la majorité le refusa ouvertement; quelques-uns même abandonnèrent la ville pour ne pas se soumettre à un pareil sacrifice.

Nonobstant ce refus, le cardinal prit officiellement possession de l'Etat, institua un gouvernement, et établit des règlements pour l'avenir. Sur ces entrefaites, quelques notables se hâtèrent d'aller rouver le pape pour protester et se plaindre, en représentant à

Digitized by Google

Sa Sainteté que cette donation n'avait pas été faite par le consentement libre du peuple, mais par fraude et par menace; en un mot, par la toute-puissance et la violence du cardinal, qui les avait surpris par les armes, avait incarcéré un grand nombre de citoyens et livré au pillage plusieurs maisons de récalcitrants. Ils prétendirent, enfin, que toute cette persécution était le fait des passions et des intrigues de cette Eminence.

Ce recours et ces doléances firent une profonde impression sur l'esprit du sage Pontife et sur celui des plus recommandables cardinaux; et d'autant plus vive, que le légat Albéroni n'avait pas exécuté les ordres qui lui avaient été prescrits dans les lettres du cardinal Firrao, secrétaire d'Etat; et qu'aussi, dans sa relation de cette affaire au Pape, il n'avait pas toujours été véridique, comme on le lui fit sentir dans une dépêche du 14 novembre. En conséquence, le Saint-Père, ennemi de toute domination et de tout ce qui ressemblait à l'ombre d'une usurpation, désapprouva ce qui avait été fait jusque-là. Mais comme un grand nombre d'habitants de Saint-Marin désiraient sincèrement être soumis au Saint-Siége, « il » députa, dit Muratori, en qualité de commissaire apostolique, » Mgr Enriquez, gouverneur de Macerata, personnage remarquable » par son savoir et sa haute probité, avec l'ordre de se rendre à » Saint-Marin, d'y recueillir les votes librement exprimés, et d'an- » nuler tout ce qui avait été fait précédemment, quand même il se » trouverait quelque chose de contraire aux intentions pleines » d'équité de Sa Sainteté; de promulguer incontinent des règle- » ments sages et capables d'assurer le bonheur de cette population » si digne d'intérêt, et surtout de la mettre désormais à l'abri de » toute surprise de la part de quiconque chercherait à y imposer sa » loi aux autres. Enfin les habitants de Saint-Marin publièrent, » après le départ d'Albéroni, un manifeste où ils exposèrent l'injus- » tice et la violence de cet envahissement du Porporato, qui lui non » plus ne resta pas muet, et s'efforça, par ses écrits, d'atténuer ou » d'étouffer les plaintes de ces Républicains. »

Quelques historiens prétendent que le bouillant cardinal fut porté à agir aussi cavalièrement envers les Sanmarinais, parce que ceux-ci avaient emprisonné quelques malfaiteurs que protégeait Albéroni. Celui-ci ayant demandé leur élargissement, la République s'y opposa, se fondant sur les lois et la justice. *Inde iræ;* et dès lors le cardinal résolut de se venger. Il obtint d'abord de la cour de Rome le droit

Digitized by Google

de représailles, et fit arrêter d'inoffensifs citoyens de Saint-Marin, qui se trouvaient alors dans les Romagnes pour leurs affaires. Non content de cette violation du droit des gens, il fit bloquer la République et essaya de la prendre par famine. En même temps, il ne cessa de l'accuser auprès du Souverain Pontife : il la lui dépeignait comme une autre Genève, ennemie de Dieu et des saints. Voyant que toutes ces raisons n'étaient pas suffisantes pour émouvoir le Pape, il corrompit quelques habitants de Saint-Marin, pétitionnaires achetés, qui devaient demander au nom de leurs compatriotes la réunion de leur République aux Etats de l'Eglise. Ce fut le coup décisif. La Bulle de réunion fut dressée, et l'exécution confiée au cardinal Albéroni, qui, le 24 octobre 1739, entra dans la ville de Saint-Marin à la tête de sept à huit cents soldats. Les citoyens furent convoqués dans l'église du saint fondateur de la République, et invités, au milieu de l'office divin, à prêter le serment de fidélité au Saint-Siége; deux citoyens seulement y consentirent; tous les autres, encouragés par le capitaine Grangi, Giuseppe Onafri et Giralde Gazi, firent entendre les protestations les plus énergiques. On sait le reste.

Benoît XIV, successeur de Clément XII, à propos de cette affaire de Saint-Marin, disait de son légat, en la comparant aux anciennes opérations de l'ex-ministre d'Espagne : « Albéroni ressemble à un » gourmand qui après avoir bien dîné aurait envie d'un morceau » de pain bis. »

Cet événement est consacré par une inscription mise au bas du buste de Clément XII, érigé en 1740 et placé devant la maison de ville.

Chaque année, depuis lors, on célèbre à Saint-Marin, dans une fête publique, l'anniversaire de cet heureux événement; et, « dit » M. Noël des Vergers, ce n'est pas un des spectacles les moins » curieux de l'Italie, que d'aller entendre ce jour-là, au milieu des » Etats du Saint-Siége, au centre des légations toujours agitées, le » panégyrique obligé des bienfaits de la liberté, prononcé en grande » pompe par quelque orateur appelé *ad hoc* de Bologne ou de Forli. » Il est probable que si leur puissant voisin a permis aux habitants » de Saint-Marin de vanter ainsi les charmes de l'indépendance, » c'est qu'à une si grande hauteur la voix n'a plus d'échos. »

Après cet événement capital dans l'histoire de notre République, un demi-siècle se passe sans qu'aucun fait saillant traduise au

Digitized by Google

dehors l'existence de ses paisibles citoyens. Il faut arriver à la fin du XVIIIe siècle, en 1797, pour voir encore une fois sur la scène cette petite République. Bonaparte, qui caressait beaucoup, à cette époque, les idées de liberté, ne dédaigna pas, étant en Italie, d'entretenir avec Saint-Marin les relations les plus amicales; il députa vers la République le savant Monge, qui adressa aux habitants la proclamation suivante :

« Citoyens, l'armée d'Italie, pour conquérir la paix, est obligée » de poursuivre ses ennemis et de passer près de votre territoire. » Je viens de la part du général Bonaparte, au nom de la Répu- » blique française, assurer l'ancienne République de Saint-Marin » d'une inviolable amitié. Citoyens, la constitution politique des » peuples qui vous environnent peut éprouver des changements; si » quelques parties de vos frontières étaient en litige, ou même si » quelque partie des États voisins, non contestée, vous était absolu- » ment nécessaire, je suis chargé par le général en chef de vous » prier de lui en faire part. »

Quelques jours après, parut un décret ainsi conçu :

« Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux repré- » sentants de la République de Saint-Marin :

« Le citoyen Monge m'a rendu compte, Citoyens, du tableau » intéressant que lui a offert votre petite République. Je donne » ordre que les citoyens de Saint-Marin soient exempts de contribu- » tions, et respectés dans quelque endroit des États de la République » française qu'ils se trouvent. Je donne ordre au général Sahuguet, » qui a son quartier général à Rimini, de vous remettre quatre » pièces de canon de campagne, dont je vous fais présent, au nom » de la République; il mettra également à votre disposition mille » quintaux de blé, qui serviront d'approvisionnement jusqu'à la » récolte. Je vous prie de croire, Citoyens, que dans toutes les » circonstances je m'empresserai de donner au peuple de Saint- » Marin des preuves de mon estime et de ma considération. »

Les habitants de Saint-Marin se montrèrent fort sensibles à la protection et aux marques de bienveillance du jeune et grand général; ils acceptèrent avec reconnaissance son amitié et ses mille quintaux de blé, mais ils refusèrent tout agrandissement de territoire, et même se demandèrent longtemps, ainsi qu'on l'a déjà vu plus haut, s'ils devaient accepter les quatre pièces de canon.

C'est cet esprit de modération et de sagesse qui a constamment

Digitized by Google

guidé les Sanmarinais, au milieu de l'agitation toujours croissante de l'Italie.

Leur territoire a bien souvent servi de refuge aux proscrits, dans les troubles de 1820, de 1831, et les événements de 1849.

Ils les ont accueillis avec bienveillance, mais ils n'ont jamais souffert que leur cité devînt un foyer de désordre, un centre de conspirations.

Avec tous ces événements, avec tous ces faits examinés pour ainsi dire à vol d'oiseau, on peut trouver matière à composer l'histoire de cet Etat, qui réclame une place à part dans l'ethnologie des nations. Cette tâche, si beaucoup l'ont entreprise, peu l'ont amenée à bonne fin : on nous a donné des études, des précis, des remarques, mais personne encore n'a présenté une œuvre complète. Et nous le regrettons vivement.

LÉONCE D'AVENEL.

Digitized by Google

VOYAGE

DE

JERUSALEM ET AUTRES LIEUX SAINCTS

EFFECTUÉ ET DÉCRIT EN M.D.C.XLIV

PAR FRANÇOIS-CHARLES DU ROZEL

SEIGNEUR DU GRAVIER, SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY

Publié et annoté par M. Bonneserre de Saint-Denis

UBLIER le présent Voyage, complétement inédit, était pour nous un double devoir, puisque ce fut un Gentilhomme qui l'accomplit, qui le rédigea, et que le pays parcouru et décrit, est précisément la PALESTINE..... La Palestine, patrie du Rédempteur et de la Vierge, berceau du Christianisme et de la Foi ! Terre sacrée, terre des miracles ! où dorment, glorieusement couchés, tant de martyrs, tant de cœurs religieux et vaillants partis, la lance au poing, de leurs castels, de leurs manoirs, pour arracher aux mains infâmes qui le souillaient, le Tombeau de Jésus !

Non certes, aucun sujet ne pouvait mieux nous plaire ; et grand serait notre désappointement, si les Lecteurs auxquels nous venons l'offrir n'allaient pas éprouver, à le recevoir, une partie de cette satisfaction que nous ressentons en secouant, pour l'étudier, pour l'annoter, la poussière deux fois séculaire qui le recouvre et le macule.

Mais avouons-le vite, là n'est point notre crainte. Parfumé des souvenirs de Jérusalem, du Liban, du Thabor, de Nazareth, de Bethléem, il recevra de nos Abonnés, ce vieux, ce modeste Manuscrit,

Digitized by Google

l'accueil qui lui est dû... Où règne la piété, ne voit-on pas aussi régner toujours l'indulgence et la bienveillance, le respect des choses saintes et la vénération de ce qui les rappelle à la mémoire ?

Dénué de toute prétention littéraire, le *Voyage* de du Rozel est écrit à la hâte, sans art, sans afféterie. En le lisant, on comprend qu'on a sous les yeux les tablettes, non d'un cosmographe ou d'un homme de lettres, mais celles, uniquement, d'un Patricien érudit, religieux, et plutôt naïf que crédule. C'est à dessein, du reste, que nous nous servons ici du mot *tablettes*, car notre pèlerin s'est borné à résumer chaque jour, en de courtes notes, ses impressions, ses remarques, les renseignements qu'on lui donnait. Faire un livre ! jamais il n'y songea : il a planté quelques jalons afin, plus tard, de remettre en bonne route sa mémoire, si l'âge venait à l'affaiblir sur ces courses lointaines — et voilà tout.

Eh bien ! avouons-le, nous préférons, et de beaucoup, de telles notes aux phrases élégantes, aux digressions poétiques de maints voyageurs. Elles ont en effet, dans leur déshabillé, dans leur incorrection, un naturel, un piquant, un accent de vérité qu'on trouve rarement sous le fard, sous les métaphores dont les écrivains de profession se croient obligés d'user, si ce n'est d'abuser. Puis aussi leur concision fait mieux retenir, mieux classer ce qu'elles contiennent.....

Mais soyons concis nous-même, à leur exemple, en n'étendant pas outre mesure les limites de cette Préface.

Pour en finir avec notre Manuscrit, nous dirons donc que du Rozel l'a divisé en trois parties : la première a trait aux villes de France et d'Italie que ce Gentilhomme rencontra sur sa route, avant de s'embarquer à Venise ; — la seconde décrit la Palestine ; — la troisième concerne l'Egypte.

De ces parties, nous n'insérons que la seconde, la seule qui appartienne à notre cadre ; et nous l'insérons en l'annotant, l'auteur ayant commis quelques erreurs, ignoré, ou passé sous silence, des faits historiques importants à signaler.

Digitized by Google

Quant à la source qui nous a fourni ce *Voyage*, elle émane de l'obligeance extrême de M. *Félix le Joyant*, érudit voué de cœur aux études généalogiques. Issu d'une famille d'extraction chevaleresque, originaire du Maine, mais établie en Franche-Comté depuis le XVIIe siècle, il l'a découvert en classant les archives des diverses branches de sa maison, et s'est empressé — nous lui en témoignons de nouveau notre gratitude — de le mettre à notre disposition. Il y a joint deux volumineux recueils généalogiques, rédigés par lui ces derniers temps, et fort précieux pour l'histoire du Maine, si pauvre en dossiers nobiliaires. Nous leur emprunterons, de temps à autre, quelques pages, remplis qu'ils sont de pièces rares, d'observations, de critiques neuves, justes et savantes. Et dès maintenant, ce sont eux qui vont nous permettre de compléter ce que nous avions à dire sur du Rozel, au point de vue biographique. A la page 25 du cahier relatif aux *Aubert* du Maine, vieille lignée dont s'est occupé d'Hozier, nous lisons effectivement ce qui suit :

« Charles-François du Rozel, écuyer, seigneur du Gravier (Orne), » secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, avait des liens de » parenté avec les de Prullay, etc., etc. ; nous possédons sur lui un » document curieux : c'est la relation *originale, et par conséquent* » *manuscrite et autographe*, d'un pèlerinage qu'il fit en Terre-» Sainte, en l'année 1644, dans laquelle il décrit tout ce qu'il a vu » et fait tant en Palestine qu'en Italie et en Egypte. Ce carnet de » voyage est accompagné : 1° d'un passe-port délivré à Venise, le » 4 août 1644, signé du sieur des Hameaux, ambassadeur du Roy » de France près la République, et revêtu du sceau de ses armes ; » 2° d'un certificat de présence aux Saints-Lieux, daté de Jérusa-» lem, le 17 octobre 1644, délivré par Pierre de Montpileux » (*Petrus de Montepiloso*), commissaire apostolique, gardien de » toute la Terre-Sainte, signé de sa main et revêtu du sceau du » couvent du Saint-Sauveur.

» Dans les divers titres que nous avons sur lui, ce Charles-Fran-» çois a son nom de famille écrit Rozel, de Rozel, et du Rozel » (comme David Rivault, seigneur de Fleurance, gouverneur de » Louis XIII, qui s'est fait appeler du Rivau). Il habitait Paris,

Digitized by Google

» rue et paroisse Saint-André, mais il était originaire du lieu de
» Pervenchères (Orne), et était fils de Mathieu de Rozel, seigneur
» du Gravier, etc., demeurant au château de Vauvineux, dite loca-
» lité de Pervenchères..... »

On le voit, M. Félix le Joyant tient à être précis, exact ; il utilise les moindres matériaux ; il consigne tout ce qu'il sait sur un personnage, mais rien de plus, l'hypothèse — et combien il a raison ! — lui semblant inadmissible, en loyale généalogie. Il n'a pas, évidemment, connu les armes des du Rozel, autrement il les eût blasonnées dans l'article ci-dessus. A nous alors, qui les avons cherchées, et rencontrées, de les ajouter ici :

Les du Rozel portaient : *D'argent, à trois tiges de* ROSEAU *feuillées, de sinople ; au chef dentelé, de gueules, chargé de trois besants d'or.* — Ils avaient donc des armes parlantes. Cette famille est-elle éteinte ?...

— Voilà ce que nous ignorons. Dubuisson, en l'*Armorial* duquel nous avons puisé leur écu, les montre, à son époque (1757), fixés en Touraine ; et depuis lors on perd leur trace. A moins qu'on ne croie l'avoir retrouvée dans l'*Armorial Universel* publié ces dernières années par M. Jouffroy d'Eschavannes. On y lit en effet : « ROSELLE (en Bretagne). *D'argent, à trois roseaux de sinople,*
» *2 et 1 ; au chef denché, de sable, chargé de trois besants d'or.* »

Ce sont bien là les armoiries de nos du Rozel, sauf une très-légère différence, qui indique peut-être une brisure ? Mais le nom de cette famille est tellement défiguré, qu'on doit hésiter à le reconnaître. Quelques investigations, cependant, y suffiraient ; aussi conseillons-nous à M. Félix le Joyant, auquel un pareil doute devra peser, de débrouiller encore cette question, qui l'intéresse directement.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

VOYAGE DE JÉRUSALEM

I

De Venise à Saint-Jean-d'Acre.

RAGUSE. — CORFOU. — ZANTE. — CANDIE. — CHYPRE. — TRIPOLY. — HUS. — MONT LIBAN. — KANOBIN. — BAIROUTH. — GIZ. — SAIDE.

Av nom de Jesvs et de Marie!

LE 7 aoust 1644 je me suis embarqué à Venise dans le nauire de *la Croix-d'Or*, flamant, nolizé par la Republique pour mener le signor Francesco Errico, nepueu et heritier du Doge et Prince, enuoyé pour consul en Alep. Ce nauire auoit pour conserue celui de *Nostre-Dame-de-Lorette*, venitien.

Le 9 nous auons faict voille et suiuy la coste de l'Esclavonye et auons pris langue aux ports de Raguzes et Corfou, où il y a vne forteresse imprenable (1) sur vn roc qui garde le port. C'est en cette Esclavonye que croissent ces bons vins de Romanye et de Maluoisye.

Le 21 nous auons pris port à Zante, où l'on nous a dict qu'il y auoit huict vaisseaux de corsaires d'Alger et de Thunis qui nous attendoient aux ports de Coron et de Modon, de l'Estat du Turc, deuant lesquels il nous falloit passer. C'est pourquoy l'on y a

(1) La forteresse « imprenable » qu'on signale ici, c'est celle de *Cattaro*, qui a donné son nom au golfe qui la baigne. Le baron de Beauvau l'avait également admirée en 1615, et l'on en voit même un assez bon dessin dans son ouvrage, intitulé : *Relation jovrnalière d'vn voyage dv Levant* (1 vol. pet. in-4°). Située sur le sommet de la Pella, roche excessivement escarpée, elle commande la rade ; mais, quoiqu'elle soit munie, à sa base, d'excellents bastions, il ne s'ensuit pas, néanmoins, qu'aujourd'hui surtout la qualification d'imprenable lui puisse appartenir.

Digitized by Google

envoyez vne barque armée pour recognoistre, et on a mandé l'armée naualle venitienne, qui nous est venu trouuer. Cependant nous sommes restez audit Zante, qui n'est que comme vn grand village, où l'on ne parle que grec, non plus qu'en Esclavonye. Il est encores de l'Estat de Venise, comme aussy l'isle de Cephalonye, qui est tout vis à vis, où croissent les meilleurs muscats du monde. Ils sont clairets, mais il y en a peu, aussy sont-ils fort recherchez. A Zante est le lieu où croissent les raisins de Corinthe, dans vne grande campagne du mesme nom, où ils disent que, proche, l'antienne Corinthe estoit bastye. C'est vn des grands proffits de cette isle, qui en charge quantité de vaisseaux. Ils les font seicher sur le lieu et dans la vigne mesme, à platte terre; les vins en sont aussy fort excellents, comme les autres de Zante, qui n'est fertille qu'en cela (1). L'on y conte de Venise, 900 milles.

Le 30, appres que nostre barque armée a esté arrivée et qu'elle nous a rapporté que les corsaires estoient partis le jour preceddent, nous auons faict voille avecq nostre conserue, accompagnée de douze galleres, dont chacun trois nous remorquoient, et de six autres vaisseaux de l'Archipelle et des enuirons, en sorte que nous estions vingt voilles. Et suiuy la coste de la Morée, qui est le premier pays du Turc; passé pres desdicts ports de Modon et Coron, et sommes entrez dans l'Archipelle où nous auons pris langue en l'isle et royaume de Candye de l'Estat venitien, au port de Retimo, où nous auons laissé nostre conserue, qui y menoit vn proveditеur et vn conseiller en la citté de Candye, qui est la principalle et mestropolitaine du royaume. Les habitans y sont grecs; il y croist d'excellens vins. L'on commence à voir de ces chevres membrannes (qu'ils appellent) auecq les grandes oreilles pendantes; la chair en est bien

(1) *Zante :* cette île de la mer Ionienne a vu naître la jacinthe, l'une des plus jolies fleurs, d'où vint que les Latins appelèrent ledit lieu, *Zacinthus*. Notre voyageur l'ignora sans doute; mais Châteaubriand le savait, car lorsqu'à son tour il vogua vers Jérusalem, il écrivit sur son carnet, en quittant Zante : « Ses habitants passoient dans l'antiquité pour avoir une origine troyenne... ils donnèrent » souvent asile aux Romains proscrits; on veut même avoir retrouvé chez eux » les cendres de Cicéron. Si Zante a réellement été le refuge des bannis, je lui » voue volontiers un culte, et je souscris à ses noms d'*Isola d'oro*, de *Fior di* » *Levante*. Ce nom de fleur me rappelle que l'hyacinthe étoit originaire de l'île » de Zante, et que cette île reçut son nom de la plante qu'elle avoit portée : c'est » ainsi que pour louer une mère, dans l'antiquité, on joignoit quelquefois à son » nom, le nom de sa fille. »

Digitized by Google

meilleure que des nostres, et peu se manque du mouton (1). Cette isle s'appelloit Crette antiennement ; elle a deux cens mil de long et cinquante de large, mais l'on y comprend celle de la Canée, qui joint ; et appres auoir costoyé Rhodes en l'Azye-Mineure et suiuy le long d'icelle, sommes passez par le golphe de Satalye (2), où nous auons pris langue. Là sont les plus grands orangiers et cytronniers qu'on puisse voir, qui portent des fruicts admirables pour leur grosseur.

Le 6 septembre auons pris port en l'isle et royaume de Cypre, au port des Salines. Ce pays est du Turc ; c'est là que nous auons commencé à entendre parler sa langue et vivre soubz ses loys, quoyque la pluspart des habitans soient grecs, et à n'entendre plus de cloches, n'estant permis d'en avoir en tout l'Estat du Turc. Ils ne s'en servent point à leurs mosquées. Il y a des tours à touttes, sur lesquelles il va un d'eux crier à haulte voix et de sa force, et appellent ainsy le

(1) *Candie*, plus favorisée que Chypre, dont notre voyageur signalera bientôt le climat malsain, mérita, dit en sa *Cosmographie universelle* (2 vol. in-f°) André Thevet qui la parcourut en 1575, « d'estre appelée *Macarie*, ou la Fortunée, pource » que l'air y est si bon et attrempé, que beste venimeuse quelconque n'y » sçauroit viure, si on y en portoit : car d'y en naistre, il ne s'en parle point. » — Quant à ces « cheures auecq les grandes oreilles pendantes, » remarquées par du Rozel, le même Thevet les décrit ainsi : « Il s'en trouue d'vne espèce, » que le vulgaire nomme *Strepsicheros*, que l'on nourrit par grands troupeaux » aux montaignes : differentes aux nostres, en ce qu'ils portent les cornes touttes » droictes contremont, et canelées en façon de viz... Et a aussy des Boucs, bestes » monstrueuses à les contempler auecq leurs cornes, desquelles i'en ay veu de » *quatre coudées* de long... » Quatre coudées — *deux mètres !!* — voilà des cornes qui eussent dû ne jamais demeurer inaperçues ; cependant Buffon ne les a pas signalées !... Le divin Horace, passablement satirique à l'occasion, y fit peut-être allusion, lui, lorsqu'un jour il s'écria : — Garde à vous ! méchants, car j'ai des cornes à votre service !

Cave, cave ! namque in malos asperrimus
Parata tollo cornua...

Toutefois, quoique de telles cornes soient bien de nature à effrayer tous les « méchants, » qu'il reste entendu, Lecteur, que nous ne garantissons nullement qu'Horace, les connaissant, ait eu dessein de les immortaliser.

(2) *Golphe de Satalye* : c'est Satalieh, qu'il faut lire. Le baron de Beauvau, dont la mémoire garda un trop fidèle souvenir des fabuleux récits qu'il entendit en parcourant l'Orient, nous a laissé, sur ce golfe, la naïve légende que voici : « Il estoit anciennement fort dangereux, et ny pouuoit-on passer sans péril de la » vie, y ayant mesme vn Monstre, qui laisoit perir les vaisseaux. Mais l'on dict » que Saincte Helene retournant de Jerusalem, y ietta un des cloux de Nostre » Seigneur, et rendit par ce moyen ce Golfe plus paisible et plus asseuré. »

Digitized by Google

monde au seruice. Il y a un consul françois, nommé Claude Janssan, vers lequel on se doibt adresser pour touttes choses, comme en tous les autres ports du Levant ; l'on loge ordinairement chez eux, y estant contrainct, ny ayant d'autres logis chrestiens, et les Mores ne vous vouldroient recepvoir.

Cette isle est tres fertille en touttes choses; les beaux bledz et bons vins et la viande y sont à meilleur marché qu'en nulle autre part. Le gibier y est tellement commun, que les perdrix, liepvres, sangliers et gazelles ny vallent pas tant que le bœuf en France. Les moutons y ont la queue merueilleusement grosse ; il s'en trouve qui pezent quelquesfois plus de trente livres ; ilz sont sy gras qu'ilz en sont moingts bons ; les nostres de France ont meilleur goust. L'on recueille quantité de cottons en cette isle ; ilz viennent en des petits arbres, quasy comme des gadelliers ou groiseilliers rouges, et la fueille presque semblable, mais ils ne sont pas du tout sy haults. C'est aussy le pays des bonnes capres. Il y croist du muscat rouge que l'on garde bon vingt et trente ans ; l'on ne le boit ordinairement qu'à quatre ou cinq ans. Enfin ce seroit un pays de delices, que celuylà, sy l'air y estoit bon, mais il y est tres-mauuais, et c'est la cause pour laquelle il n'est pas peuplé (1). La principale ville est Nicosia, et principal port Famagouste (2). L'on commence à sy servir de

(1) *Chypre* manquant de rivières, et possédant au contraire d'immenses et nombreux étangs, ne jouit pas en effet d'un air très-pur ; d'où vient que les étrangers ont peine, d'abord, à s'y acclimater. Les indigènes eux-mêmes sont souvent malades ; aussi la population de Chypre a-t-elle considérablement décru. Anciennement de deux millions d'habitants, elle n'est plus que de trente mille environ. — L'apôtre Barnabas et l'évangéliste saint Marc, sont nés dans cette île.

(2) *Famagouste* : lorsque Thevet, dans la seconde moitié du XVIe siècle, séjourna en ce petit port de l'île de Chypre, il y rencontra une pierre tumulaire d'un haut intérêt pour l'histoire des Croisades, puisque les noms des chevaliers étrangers décédés et enterrés audit lieu, y étaient gravés. « Or — lisons-nous au livre VII, » page 202 du tome Ier de sa *Cosmographie* — or, voicy ces noms, sans y rien » changer du langage, ains en la sorte que ie les ay veuz contre marbre blanc, » au Palais de la ville de Famagoste, sçavoir : Robert, comte de Normandie ; » Estienne, comte de Bourgongne ; Estienne de Valois ; Raymond, comte de » Thoulouse ; Anselme, dict Richemont ; Robert, comte de Flandres ; Eustache, » duc de Lorraine ; Balduin de Burcho, son cousin ; Hugues, comte de Sainct-» Paul ; Jourdan, son fils ; Regnauld, comte de Selles ; Estienne, comte de Carnotte » et de Blesance ; Guydo, comte de Calende, seneschal du Roy de France ; Guil-» laume de Montpeslier ; Gaulthier Dannebault ; Gaulthier de Dampierre ; Jaques » de Dampierre, son cousin ; Guillaume Charpentier ; Girard de Roussillon ; Pierre

Digitized by Google

chameaux, au lieu de nos cheuaux ou mulets de somme. L'on y conte de Zante 400 m.

Le 11, j'ay laissé le navire de *la Croix-d'Or* et me suis embarqué sur celuy de *Saint-Joseph*, venitien, pour aller de droicture à Tripoly en Sirye, et nous sommes mis à la voille ledict jour.

Le 13 sommes arriuez audict Tripoly, qui est le principal port de Sirye, et qui a autresfois esté le meilleur de tout le Levant; mais, à cause d'vne mauuaise action commise par le Bacha du lieu contre les nostres, le Roy de France a faict deffences dy plus aller. Ce Bacha sceut qu'vn nauire françois auoit apporté beaucoup d'argent, et pour l'auoir fist vne avanye au capitaine, le faisant accuser par ses gens d'estre corsaire, et par vne trahison manifeste manda ledict capitaine en son hostel, qui l'alla trouuer assisté de quarante mariniers que ledict Bacha fist tous esgorger et jetter dans vn puits (1). C'est pourquoy l'on a depuis transporté l'eschelle en Alep, qui est vne

» de Lautier; Jaques de Lusignan; Pierre, comte des Ardennes; Jaques du » Brueil; Rogier de Barneuille; Henry Dascot; Gilbert de Montcler; Robert de » Sordeualle; Aubert de Montignon; Josselin de Courtenay; Godiac, comte de » Montagu; Thomas de la Fere; Girard de Sanzé; Gilles de la Roche; Yves de » Chasteaubriant; Gaston de Rahoul; Geoffroy de Chasteauroux..... et quelques » autres qui estoient effacez par l'iniure du temps. » — Nous n'avons extrait de la liste de Thevet, que les noms de nos compatriotes, car ceux-là seulement devaient nous intéresser. Observons, en les insérant, que si notre prétention n'est pas de publier un document à peu près inédit, nous pensons toutefois reproduire une pièce fort rare. Le vieux cosmographe d'Henri II est en effet l'unique auteur que nous ayons vu, jusqu'ici, mentionner cette pierre tumulaire.

(1) *Tripoly* possédait en 1575 un pacha moins cruel et moins ennemi des chrétiens, que celui dont parle du Rozel; c'est Thevet qui nous l'apprend, et sa version est si intéressante, qu'on la lira avec plaisir : « Je n'oublieray icy à vous » dire, que estant à Tripoly, vn premier iour de may, ie fus rencontré du Bascha » et de sa troupe de Janissaires, hors la ville : lequel voyant que i'avois vn liure » entre mes mains, s'arresta tout court deuant moy, me demandant si c'estoit » l'*al Coran*, ou bien le *Zeburth*, ou *Teurapt*, qui sont les liures du Vieil Tes- » tament, comme sont les Psalmes de Dauid et autres Prophètes. Auquel comme » ie disse que c'estoit l'Euangile, il n'eust pas si tost entendu le nom d'*Ingil*, » qu'il baisa mondict liure, et le meit sur sa teste : comme aussi en feirent de » mesme plusieurs des siens, disans que c'estoit vne saincte chose, si les hommes » ne la corrompoient point. » — Ce trait méritait d'autant mieux de trouver place ici, qu'il est fort rare de rencontrer, chez des Turcs, une semblable tolérance religieuse, et qu'en maintes circonstances l'auteur de notre manuscrit s'en plaindra amèrement, heureux même quand il n'aura pas à avouer que ses épaules ont eu à recevoir, des sectateurs de Mahomet, quelque brutale bastonnade !

Digitized by Google

des plus belles villes et plus marchandes qu'aye le Grand-Seigneur, estant l'abord de toutes nations (1). C'est là qu'est le consul des François pour la Sirye, nommé Ange Bonnin, qui a son vice-consul en Tripoly, lequel s'appelle Louis Gautier; aussi est-elle la principalle de cette prouince de Sirye. C'est au terrouer d'entour Alep que croissent les pistaches dans de pettits arbrisseaux; elle a son port esloigné de trois journées, qui est Alexandrette ou autrement Scandaronne (2), dans la Natolye ou Petite-Asye. Nous avons commencé à voir en Tripoly les villes bastyes à la turquesque, auecq de petites rues estroictes et les maisons mal basties et plattes par le dessus, et couvertes que de terre. La ville est pourtant assez grande pour le pays : elle a bien deux mil de tour, et quoy qu'ils tiennent la loi turquesque, ils n'en parlent pas la langue et ne l'entendent pas mesmes, ains l'arabesque, qui est leur naturelle. Ce pays est abondant en soyes, qui y sont tres-bonnes et plus estimez qu'es lieux voisins. Il y a de Cypre 150 m.

A Hammeso (3), anciennement Huz, pres Tripoly, est la ville et sepulchre de Job, où l'on auoit basty vne esglize à present mosquée de Turcs. Ils permettent neantmoings que les chrestiens y aillent faire leurs prieres, quoy qu'ils deffendent absolument aux chrestiens d'entrer en leurs mosquées, à peine d'estre ampalez ou se faire Turc.

Le 14 au matin je suis allé au mont Liban, à quinze mil de Tripoly, du plus mauuais chemin qui soit au reste du monde, n'estant que

(1) *Alep* a toujours passé, aux yeux des Turcs, pour avoir été pendant plusieurs années la résidence du prophète Elisée. Sur quelle autorité reposa leur croyance ? Nous l'ignorons; mais il n'en est pas moins certain que, remplis de vénération pour ce prophète, ils construisirent sous l'une des portes de la ville, au lieu même où sa demeure se serait élevée, un habitacle mystérieux dans lequel, à la fin du XVIIIe siècle, ils entretenaient encore, nuit et jour, deux lampes allumées.

(2) Ce n'est pas Scandaronne, que s'appelait jadis Alexandrette, mais *Scanderona*, ou mieux *Iskanderoun* ; et c'est dans l'Anatolie, et non en Natolie, qu'elle est située.

(3) *Hammeso* : ce nom géographique nous est complétement inconnu ; aussi n'eussions-nous pu deviner quelle ville il cachait, sans l'érudition de l'auteur, qui en nommant Hammeso, a eu soin de préciser que c'était « l'ancienne Huz. » Rappelons-ici que Hus est une cité biblique, dont les saintes Ecritures ont dit — *Vir erat in terra Hus, nomine Job, et erat vir ille simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo :* Un homme habitait la terre de Hus ; on l'appelait Job ; simple, droit, et craignant Dieu, il fuyait le péché. — Passage qui confirme l'opinion généralement admise, que ce patriarche si patient fut inhumé à Hus.

Digitized by Google

rochers et precipices (1). Et appres auoir disné au couuent des peres Carmes qui y sont establys, où ils nous ont faict boire de tres-excellent vin et manger des fruicts exquis qui se recueillent sur lieu, comme figues et autres, sommes allez voir les cedres, qui sont encores à une lieue de là, desquels l'on ne peult faire conte asseuré, se trouuant tous diuers en nombre. Et les ayant voullu conter, deux fois je ne me suis rencontré, en trouuant la premiere fois vingt et quatre et l'autre vingt et trois, les autres vingt-six, et quelques vngs que dix-neuf et vingt. Il semble que ce soit par un miracle, chacun en estant de mesme, comme nous ont asseuré les peres (2). Ce sont de grands arbres assez gros, qui portent leurs fruicts sur la branche, au contraire des autres arbres. Ils sont assez haults sans branches. Le soir sommes retournez au logis des peres ou auons couché, et le lendemain passé par le village de Canobin, à la maison du patriarche des Maronites, qui estoit depuis peu deceddé. Ils n'en avoient point encores esleu d'autre. Il y a une cloche à leur esglize, qui est seulle dans tout le Levant, mais c'est à cause que le pays d'allentour est tout

(1) *Le Liban :* les chemins qui conduisent au sommet de cette montagne, sont effectivement des plus dangereux; et Lamartine ne les trouva pas moins effrayants que du Rozel, si l'on en juge par les notes spéciales qu'il leur a consacrées en son *Voyage en Orient* (1832-1833; 4 vol. in-8°) : « Dans les flancs des rochers, » la patience des Arabes a creusé quelques sentiers en gradins de pierre, qui » pendent presque à pic sur le fleuve, et qu'il faut cependant gravir et descendre » à cheval. Nous nous abandonnâmes à l'instinct et aux pieds de biche de nos » chevaux ; mais il était impossible de ne pas fermer les yeux dans certains passa- » ges, pour ne pas voir la hauteur des degrés, le poli des pierres, l'inclinaison du » sentier, et la profondeur du précipice. C'est là que le dernier Légat du Pape » auprès des Maronites fut précipité par un faux pas de son cheval, et périt il » y a quelques années. » — Et plus loin il ajoute : « La montée devient enfin si » rapide, sur des rochers nus et glissants comme du marbre poli, qu'il n'est pas » possible de comprendre comment les chevaux arabes parviennent à les gravir, et » surtout à les descendre;... plusieurs roulèrent sur le rocher, mais sans accident » grave;... cette route, ou plutôt cette muraille presque perpendiculaire, est » horrible..... »

(2) *Les Cèdres du Liban :* c'est en vain que nous avons interrogé les auteurs anciens et modernes, au sujet de cette espèce de mirage toujours ressenti, prétend du Rozel, par ceux qui ont essayé de compter ces beaux arbres; aucune confirmation dudit fait ne nous est apparue. Aujourd'hui, le vérifier sur les lieux, serait difficile, puisqu'en 1832 M. de Lamartine disait des mêmes cèdres : « Ils dimi- » nuent chaque siècle; les voyageurs en comptèrent jadis trente ou quarante; plus » tard, dix-sept; plus tard encore, une douzaine : *il n'y en a plus que sept,* que » leur masse peut faire présumer contemporains des temps bibliques. »

Digitized by Google

peuplé de ces gens, qui sont catholiques, et y a peu de difference de nous. Ils disent leur messe en langue siriaque; neantmoings leur parler naturel est arabe. Ils sont soubz la domination de l'emir Thirbé, Arabe, successeur de l'emir Fuardin, non pas de tous ses Estats ny de sa loy, estant Maronite. Et de là sommes retournez à Tripoly, en tout 40 m.

Le 16 je me suis embarqué dans la barque d'un Maronite pour Sainct-Jean-d'Acre, mais auparauant que de sortir de Tripoly, il m'a fallu habiller à la turquesque et me faire coupper les cheueux ; prendre l'aube ou doliman et le turban, auecq des souliers à la mode du pays, sans chausses ny chaussons, seullement un simple canneçon sans autre habit, et incontinent auons faict voille et suiuy le long de la coste, et passé par Barut, qui est aussy vn port où nous auons pris langue.

Pres dudict Barut, du costé de Tripoly, est le lieu où sainct Georges desliura la fille du Roy de Thir de la gueulle du dragon, où l'on a basty une esglize au nom dudict sainct, deseruye par des Grecs ou autrement Georgiens. Contre cette esglize est vn petit fleuue où l'on dict qu'estoit ledict dragon dans vne fosse que l'on a nommé depuist du nom dudict sainct (1).

(1) Nous sommes ici, il faut bien l'avouer, en présence d'une fable, racontée depuis des siècles par la crédulité, et souvent acceptée des voyageurs qui, comme du Rozel, ont le respect des pieuses légendes. On peut les en féliciter, mais on doit, en cas pareil, à côté de la fiction placer la vérité, lorsqu'elle vous est connue. Jean Thevenot et André Thevet, deux savants, deux géographes estimés, ne l'ont sans doute pas soupçonnée, car dans le *Voyage du Levant* imprimé par le premier en 1656, et dans la *Cosmographie universelle* du second, publiée, nous l'avons déjà dit, en 1575, se trouve également cette fameuse histoire de saint Georges et du dragon. Thevet, le plus loquace à son endroit, la raconte en ces termes :

« A Baruth, il s'y voit vne fort belle église fondée de S. Sauueur, bastie par les » Chrestiens Latins, qu'ils tiennent encores à present. C'est vn lieu de grande » deuotion, et où il fut vn iour fait vn si grand miracle par la volonté de Dieu, » que tous et chacuns les Juifs qui demeuroient dans la ville, furent conuertiz, » et receurent nostre saincte Foy, auec le Baptesme. Mesmes l'on dit qu'il y auoit » vne antiquaille dressée, representant S. George combatant contre le Dragon, et » deliurant la fille du Roy : mais ie ne sçay où ce fut, et ne s'en voit vne seule » enseigne ou marque : combien que l'on tient pour tout asseuré, que le miracle » aduint à demie lieuë de la ville, au pied d'vne montaigne, qui lors estoit peu- » plée de bois. »

Voilà mot pour mot la version de notre gentilhomme. Donnons maintenant la nôtre, qu'il nous a semblé bon d'emprunter aux meilleures sources, aux *Vies des*

Digitized by Google

Et suiuant nostre chemin le long de la coste auons passé au village de Giz, par le lieu où le prophete Jonas fut vomy par la balayne qui l'auoit englouty, dans le ventre de laquelle il fut miraculeusement conserué (1). L'on y a basty vne petite chappelle en forme de dome, fort basse, deseruye par des Maronites y venant de la montaigne.

Le 17 auons pris port à Sayde, antiennement Sidon, qui est encores un port de Sirye des plus hantez du Leuant, à present. Il y a quantité de marchands françois, c'est pourquoy le consul de la nation pour la prouince de Palestine et Galilée, qui en sont proches,

Saints que le R. P. Jean Croiset, de la Compagnie de Jésus, faisait paraître à Lyon (2 vol. in-f°), en 1723 :

« On peint d'ordinaire saint George en Cavalier qui attaque un Dragon pour la » défense d'une fille qui craint d'en être dévorée; *mais c'est plûtôt un symbole,* » *qu'une histoire,* pour dire que cet illustre Martyr a purgé sa Province, repré- » sentée par cette fille, de l'idolâtrie, qui est figurée par ce Dragon. Comme pres- » que tout a dégénéré chez les Grecs, la vénération singuliere qu'on avoit à ce » grand Saint, s'est changée en certains endroits en des *superstitions tout-à-fait* » *ridicules : c'est dans ce sens qu'on doit lire les fables grossieres que racontent* » *certains voyageurs visionnaires, à l'occasion de nôtre Saint.* »

La vérité est là, et l'éminent jésuite se montre sage, en le déclarant. Que gagnerait donc la Judée, à voir se perpétuer de telles imaginations?... N'a-t-elle pas un fonds historique assez riche en faits religieux et militaires, pour qu'il soit utile de lui conserver encore un domaine au pays des chimères?... Marcher vers l'absurde, c'est marcher vers le doute; et rien n'est aussi dangereux, quand on foule, surtout, cette terre privilégiée.

Ajoutons que *Barut*, dont le nom, pour être correctement orthographié, doit s'écrire Baïrouth, jadis fut appelée *Julia* : l'Heureuse ! et à juste titre, car elle était puissante, agréable, forte. Mais actuellement il n'en est plus ainsi : la main de Dieu a comblé son port, la main des hommes a renversé ses monuments, ses murailles. Disons enfin, au grand déplaisir des amateurs du merveilleux, qu'il deviendrait inutile, en visitant Baïrouth, de s'enquérir « du *chien taillé en marbre,* » qui, y voyant venir les nauires estrangers, *abbayoit,* » nous affirme Thevet, pour avertir les gardiens du port. Ce vigilant Médor n'appartient que trop, en effet, au règne animal d'où nous est sorti le dragon de saint Georges. — Lecteur, n'est-ce pas votre avis?

(1) *Giz* a pu être « le lieu où le prophète Jonas fut vomy par la baleine; » nous ne disons pas non. Seulement, nous rappelant parfaitement le texte saint — *Et dixit Dominus pisci, et evomuit Jonam in aridam :* Dieu parla aux poissons, et Jonas fut rejeté sur la plage — nous sommes étonné qu'on ait essayé de l'annoter, de le compléter. L'Ecriture n'offre effectivement aucun passage qui puisse donner un semblant d'autorité à l'opinion émise ici. Mais d'ailleurs, les traditions du pays ne sont pas d'accord elles-mêmes, sur ce lieu, puisque le baron de Beauvau, lui, prétend que les « Mores croyent Jonas estre sorty de la baleine à Asot. »

Digitized by Google

y reside au lieu de Saint-Jean-d'Acre, lequel s'appelle Philbert de Bermond. Il y a quantité de soye en ce lieu. Sainct Paul y demeuroit quant il alla en Jerusalem. Ils sont les premiers inuenteurs des galleres et vaisseaux de rame (1). Zabulon, fils de Jacob, y est enterré; son tombeau est dans vne mosquée où les Turcs permettent qu'on entre.

Le 19 nous nous sommes rembarquez et auons suiuy nostre chemin le long de la coste jusques en Acre, où nous sommes arriuez le lendemain. J'ay esté contrainct y rester quelques jours au logis du vice-consul, qui est nommé Jacques Vantibergne, pour me faire medicamenter d'une fiebvre continue qui m'avoit pris par les chemins. On y compte de Tripoly, 200 m.

II

De Saint-Jean-d'Acre à Nazareth.

SAINT-JEAN-D'ACRE. — CAÏPHA. — MONT CARMEL.

Saint-Jean-d'Acre, antiennement Ptolemaïde, a esté belle et grande ville, et bien bastye, où les cheualiers de Jerusalem, dont l'Ordre est à present à Malte, faisoient leur residence (2). Il sy void encores de belles ruines de leurs logis et de celuy du Grand-Maistre, mesmes des esglizes de Sainct-Jean et Sainct-André, qu'ils y auoient faict edifiier. La ville estoit bien cloze de bonnes murailles, mais tout est à present ruiné; le consul ny demeure mesmes pas, comme j'ay dist : il ny a qu'vn vice-consul. Ce port est le principal de la prouince de Galilée, quoy qu'aucuns veullent dire qu'il est de la Palestine. Il est vray qu'il en est bien proche; les bledz y sont à extresmement bon marché, y abordant en quantité de touttes ces deux prouinces, mais plus de Galilée, qui a la plaine de Nazaret et la campagne de Genin qui

(1) *Sayde :* on attribue également aux Saïdoniens l'invention du verre.

(2) *Saint-Jean-d'Acre :* ce fut en ses murs que mourut (1144) Foulques V, roi de Jérusalem et comte d'Anjou. « Courant un lieure aux plaines de ceste ville, il » tomba de cheval et se rompit le col, » nous dit le baron de Beauvau.

Digitized by Google

en produisent monstrueusement. La principalle ville de cette Galilée est Jaffet, qui est bien loing en terre, vers le Jourdain.

Le 23 septembre j'ay quitté la mer et me suis resolu d'aller, Dieu aydant, en Jerusalem par terre, afin de voir quantité de lieux saincts qui sont sur et es enuirons des chemins, quoy qu'il y aye grand danger (et en effet je ny vouldrois pas retourner, veu celuy que j'ay encouru). Et ayant laissé mes hardes et petit bagage au logis dudict vice-consul pour les faire tenir à Rama (1), en celuy du procureur du conuent de Jerusalem, où il me falloit passer en retournant, j'ay pris vn truchement sans quoy l'on ne peult marcher en ce pays, et me suis acheminé sur un sommare, qu'ils appellent, et nous un asne (ce sont là les monteures ordinaires des chrestiens), vers le mont Carmel, suiuant le riuage de la mer. Et approchant du pied dudict mont d'enuiron un mil, auons passé par Caypha, qui estoit autresfois vn bon port de mer, mais à present tout y est ruiné (2). C'est là que j'ay commencé à sentir vn eschantillon des tyrannyes que les Turcs et Mores exercent contre les chrestiens, des caphares (*tributs*, *droits de passage*) qu'ils leur font payer en chaque lieu. Ils en exigent là vne piastre par homme qui vient par terre, et deux de ceux qui viennent par mer, lesquelles ils vont recepuoir au mont Carmel, aux grottes des religieux, qui sont tenuz leur en faire bon, en cas que les pelerins n'eussent de quoy payer ou qu'ils ne les eussent veu passer. Et enfin sommes arrivez audict mont auecq lesdicts caphariers ou caphargis, qui nous y ont suiuys, vers lesquels je me suis acquitté de ce droit deuant les peres, affin qu'ils ne leur peussent plus demander. L'on y conte d'Acre par terre, 12 m.

Le mont Carmel est sur le bord de la mer, fort long, qui a enuiron vn mil de saillye. Ça esté de toust temps vn refuge et demeure

(1) *Rama* : souvent aussi appelée Ramla et Rhamata. Ville assez importante, elle s'élève sur la route de Jaffa à Jérusalem, ce qui la rend très-passagère; quarante kilomètres la séparent seulement de la Cité Sainte. Mme de Lamartine — que la mort vient d'enlever — a dit, dans le *Voyage* de son mari : « On y voit encore quelques tombeaux du temps des Croisés ; mais la nuit m'empêcha de les visiter. » Nous regrettons vivement de n'être pas à même de donner ici, comme nous l'avons fait page 421, les noms des personnages enterrés en ce lieu, surtout si ces preux chevaliers appartenaient à notre nation.

(2) *Caïpha* : divers géographes affirment que ladite ville, détruite alors qu'elle se nommait Porphyria, fut reconstruite par le grand-prêtre qui condamna Jésus à être crucifié — par Caïphe. Version assez croyable, eu égard au nom que porte encore cette localité.

Digitized by Google

des prophetes et anciens seruiteurs de Dieu, aussy ne sont-ce que deserts et precipices et grottes en quantité de lieux. Sur le hault, au bout qui borde la mer, est celle de sainct Elye, prophete. Il y entroit par vn trou qui est dessus, mais depuis l'on y a faict vne porte, et au lieu où il se couchoit vn autel où l'on dict la messe. Au deuant est la place où, par deux fois, les soldats que le Roy de Tyr envoyoit pour prendre sainct Elye ont esté bruslez par le feu du ciel, qui tomboit miraculeusement sur eux. La Vierge venoit souuent en ce lieu, suiuant les relations qu'on trouue dans le pays, à laquelle l'on a, premier en ce lieu qu'en tout autre, dedié vne chapelle, que l'on auoit faicte sur la grotte de sainct Elye, estant l'an 7 de la resurrection de Nostre-Seigneur, à present ruinée; les murailles y sont encores. Pres de là est le conuent et esglize qui y auoient esté bastys par les religieux de l'Ordre, à present en ruine, depuis que saint Louis emmena les religieux qui y estoient, en France, à cause des persecutions des infidelles (1). Les religieux qui sont maintenant audict mont n'ozent encores à present y faire d'habitations, crainte de la course des Arabes; c'est pourquoy ils ont faict de petites grottes en terre, comme au milieu de la saillye dudict mont, du costé de la mer, où les cheuaux desdicts Arabes ne peuuent aller, et ils ne vont gueres qu'où leurs cheuaux les peuuent porter; auquel lieu il habite quatre pauures religieux dudict Ordre des Carmes, dans chacun vne grotte, comme des hermites; aussy vivent-ils de mesmes et ont de plus

(1) *Le mont Carmel et les Carmes :* saint Louis, ainsi que l'avance du Rozel, n'emmena pas en France, pour les soustraire aux persécutions des Mahométans, *tous* les religieux qui habitaient le couvent du mont Carmel. Non. Touché de leur piété, de leur abnégation, il en choisit simplement quelques-uns, et les mit à même, en 1238, de s'établir convenablement dans son royaume. Pour les autres, ils demeurèrent en Palestine, et continuèrent d'y accueillir avec dévouement les pèlerins de toutes les nations. — Doubdan, qui dans son *Voyage de la Terre-Sainte* (1651) s'est longuement occupé du Carmel, dit que « Sa cime est une » grande campagne de cinq lieuës de traverse, toute couverte d'arbrisseaux, de » bocages et de bois taillis; et que les Religieux qui y demeurent lui ont assûré » qu'elle avait de circuit, par le pied, soixante et dix milles, soit vingt-trois » lieuës, et appartenoit jadis à leurs predecesseurs, avec tous les villages des » environs. » Ajoutons que la hauteur de cette montagne est de 1,000 mètres, et que la création dudit Ordre remonte à la fin du XIIe siècle. Il y avait bien antérieurement, et depuis l'an 400, de pieux frères sur le Carmel; mais, simples ermites, aucun lien ne les rattache, comme règle ou discipline, à ces derniers, qui les y remplacèrent, et furent peu après, en 1227, reconnus par le pape Honorius III.

Digitized by Google

l'austerité des Chartreux, ne se parlent que le dimanche, et ne mangent point de viande, ny boyvent vin; neantmoings ils nous ont assez bien accommodez, estans la nuict restez auecq eux dans leurs grottes.

Le lendemain matin, appres m'estre reconcilyé et mis au meilleur estats qu'il me fust possible, et avoir entendu la messe dans leur petite chappelle, qu'ils ont faicte aussi dans une grotte en terre, le pere Prospere me donna leur petit habit ou scapulaire, en commemoration de celuy que la Vierge a donné à l'instituteur de leur Ordre, aux charges dudict institud, lesquelles obsmettant, il m'a dict ny avoir aucun peché, et les faisant je participperois aux prieres de tout ledict Ordre, et aux indulgences y attribuées.

Ce mesme jour, qui est le 24, je suis party avecq mon truchement et un guide que j'ay pris là pour nous conduire à Nazaret, et avons passé le long dudict mont par les grottes où ces quatre religieux vont le caresme faire leur quarantaine, portant avecq chacuns d'eux ce qui leur faict de besoing. Ce sont des deserts, je croy les plus affreux qui soient au monde, où les tigres et lions sont fort communs. Lesdicts religieux disent y voir encores d'autres bestes bien plus hideuses. A l'autre bout dudict mont est le conuent où ledict Ordre a esté institué, qui estoit fort bien basty. Il y avoit plus de 400 grottes remplyes de religieux. De là, avons suiuy nostre route, et environ à moityé chemin, dans une campagne, à une fontaine où nous nous estions arrestez pour boire, neuf Arabes, dont quatre bien montez, les autres de pied, tous armez de flesches, lances et arquebuzes à mesche, sont venus à nous, feignans nous demander la caphare d'un vilage là aupres, où ils disoient que nous auions deub passer. Et ayant saisy la bride de nos monteures, ont commencé à charger mon truchement d'une vingtaine de coups de baston, et mon guide d'aultant, ausquelz ils ont demandé que je leur donnasse cent piastres. Mais le truchement leur ayant dict que je ne portois aucuns deniers et que j'estois un pauvre pelerin qu'ils menoient par charité à Nazaret, ils auoient recommencé à luy charger les espaules; ce qu'ayant continué, sur ses responses, jusques à une troisiesme fois, il leur ouvrit sa bourse et donna trois piastres qui y estoient; et voyant venir du monde, et considerant qu'ils estoient trop proche d'un vilage pour faire leur coup, ils conclurrent entr'eux de nous laisser et nous aller garder dans un bois et desertz, là proche où estoit nostre chemin. Puis ayant pris la poste et s'estans un peu destournez, ils nous firent feinte; de quoy nous fusmes advertys par une pauvre femme grecque

Digitized by Google

que nous rencontrasmes, outre le soupçon que nostre truchement en avoit. C'est pourquoy il nous a faict prendre un autre chemin où nous avons passé des desertz et precipices où il nous falloit porter nos monteures, au lieu qu'ils nous portoient auparavant. Et ainsy nous auons, avecq l'ayde de Dieu, esvité la fureur de ces voleurs, et n'auons laissé d'arriuer le soir un peu tard à Nazaret, où incontinent estre descenduz, nous l'en avons remercyé, et la bonne Vierge, que j'avois tousjours invocquée, les peres nous ayant dict un *Salve* en sa chapelle, au lieu où estoit sa propre maison, et de là nous ont menez en chacun une celule pour nous reposer, en attendant qu'ils nous accommoderoient à soupper; et là j'ay rendu les trois piastres à mon truchement, n'estant raisonnable qu'il eust souffert tant de coups pour moy, puis desbourcé son argent sans luy rendre. Je l'ay outre payé de son voyage, et nostre guide, et leur ay donné congé. L'on conte 20 m. du mont Carmel à Nazaret, mais par le chemin qu'avons faict il y en a bien 24.

III

De Nazareth à Jérusalem.

NAZARETH. — MONT THABOR. — MONT DES BÉATITUDES. — MER DE GALILÉE. — MONT NAÏM. — GENIN ET SA MONTAGNE. — SÉBASTE. — NABULOZE. — PUITS DE LA SAMARITAINE. — BÉTHEL. — BIRRA.

Nazaret a esté autresfois une des plus belles villes de Galilée; elle estoit scituée sur une montagne; mais à present il ny a plus qu'vn chetif vilage dont les maisons ne sont la pluspart que grottes faictes sur le costeau dudict mont, au bas duquel vilage est le conuent des religieux, mesmes qu'en Jerusalem, d'où ils sont tirez, qui a esté fort grand, où estoient quantité de religieux qui auoient une fort belle esglize bastye sur la mesme place où estoit la saincte caze de la Vierge, où le mystere de nostre redemption s'est operé, qui est l'incarnation du Verbe; mais à present tout est ruiné, et ny a plus qu'vne petite chappelle sur la place de la dicte saincte caze, où y a trois autels. Il sy void encores deux belles colonnes de marbre fort rare, qui sont l'une au mesme lieu où estoit l'ange, quant il fist la

Digitized by Google

salutation, et l'autre à l'endroict où estoit la Vierge, luy faisant responce; et dans la place où estoit la fenestre par laquelle l'ange entra, il y en a encores une autre. Les Turcs ont rompu à environ deux piedz de la terre celle du lieu où estoit la Vierge, croyant qu'il y eust de l'argent dedans, et le hault s'est merueilleusement tenu suspendu par le chapiteau à la voulte. Le conuent est aussy presque tout abattu, et ny a plus que trois pauvres religieux qui sont journellement persecuttez par les Turcs, qui leur viennent tout rompre et emporter ce qu'ilz ont (1). L'on void encores dans ce vilage deux sinagogues où Nostre-Seigneur a presché, de l'une desquelles les Turcs ont faict une mosquée et de l'autre une maison. Il n'est permis aux chrestiens dy entrer. Au haut dudict vilage, quasy sur le mont, y a une grosse pierre où Nostre-Seigneur a plusieurs fois mangé avecq ses apostres, et aupres y a une fontaine où ils beuuoient. Et tout au bas et à l'autre bout dudict vilage est la

(1) Presque tous les voyageurs qui ont foulé la terre d'Orient, ont flétri avec énergie, dans leurs ouvrages, les déprédations, les mauvais traitements dont les Turcs se sont montrés prodigues envers les religieux de la Palestine; nous avons donc été fort surpris de voir M. de Lamartine, parlant précisément du couvent de Nazareth, qui excite ici la pitié de du Rozel, tenir le langage suivant :

« Les pères Latins y exercent aussi librement, et avec autant de sécurité et » de publicité, les cérémonies de leur culte qu'ils pourraient le faire dans une » rue de Rome, capitale du Christianisme. *On a, à cet égard, beaucoup calomnié » les Musulmans. La tolérance religieuse, je dirai plus, le respect religieux, sont » profondément empreints dans leurs mœurs.* Ils sont si religieux eux-mêmes, et » considèrent d'un œil si jaloux la liberté de leurs exercices religieux, que *la religion » des autres hommes est la dernière chose à laquelle ils se permettent d'attenter.* »

En présence d'un passé attesté par l'histoire; en présence des flots de sang chrétien versés ces derniers temps, dans le Liban et la Syrie, par le fanatisme turc, qui pourrait ne pas s'inscrire contre une telle appréciation?..... La poésie a ses licences; le chantre d'*Elvire* le sait, et nul n'a trouvé mauvais qu'il en usât à l'occasion; mais quand il oublie que l'histoire exige un jugement froid, impartial, uniquement basé sur les faits, il faut bien le lui rappeler..... Châteaubriand, lui, ne prit pas des Turcs, en 1806, une aussi bonne opinion; écoutez-le les accuser :

« Parmi les ruines de Jérusalem vivent des religieux chrétiens que rien ne » peut forcer à abandonner le tombeau de Jésus-Christ, *ni spoliations, ni » mauvais traitements, ni menaces de la mort..... Dépouillés le matin par un » gouverneur turc*, le soir les retrouve au pied du Calvaire..... *Pressés par le » bâton et par le sabre*, les femmes, les enfants des chrétiens se réfugient dans » les cloîtres de ces solitaires, qui se privent des dernières ressources de la vie » pour racheter leurs supplians. »

Et ailleurs l'illustre écrivain consigne cette autre note en son *Itinéraire* :

« La veille même de mon arrivée à Jaffa, le Père Procureur de l'Hospice *avoit*

Digitized by Google

fontaine où l'on dict que la Vierge alloit laver ses linceuls. Elle sert encores au public et l'eau en est fort bonne.

Ce pays est fertille en bons bledz qui y sont à grand marché. Il le seroit bien aussy en fruicts et autres choses, mais les Mores et Arabes rompent tout, et ne peult-on rien edifyer. Le gibier y est fort commun; les perdrix ny vallent qu'un maidin, qui sont sept liarts de France, et le plus souuent moingts. Il sy paye un quart de piastre de caphare par pelerin, dont les peres sont responsables au caphargy. L'on ne mange point de bœuf, vache ny veau dans tous ces pays, quoy qu'il y en aye grande quantité. Les Mores et Arabes tiennent que c'est grand peché d'en tuer; c'est pourquoy ils le deffendent. Ils ayment mieux les laisser mourir de vieillesse et manger aux chiens, et ne les escorchent mesmes pas.

Le 25 je suis allé avecq les peres et truchement du conuent au lieu où les Juifs voulurent precipiter Nostre-Seigneur, à deux mil de Nazaret, entre deux montagnes (1). Sur le bord de la campagne il sy void plusieurs ruines d'un conuent que saincte Heleyne (2) y avoit

» *été menacé de la corde par un domestique de l'Aga*, en face de l'Aga même. Celui-
» ci se contenta de rouler paisiblement sa moustache, sans daigner dire un mot
» favorable au *chien*. Voilà le véritable paradis de ces moines qui, selon quelques
» voyageurs, sont de petits souverains en Terre-Sainte, et jouissent des plus grands
» honneurs. »

Il reste donc parfaitement avéré que de du Rozel à Châteaubriand, c'est-à-dire en tout le cours d'un siècle et demi, la haine, les rapines, les cruautés des Turcs envers les Chrétiens, n'ont en rien diminué. Et nous tenions d'autant plus à le constater, qu'à la louange de notre civilisation, la tolérance, la liberté religieuses, ainsi méconnues en Orient, sont, au contraire, noblement respectées chez les Occidentaux.

(1) C'est bien là le récit de saint Luc — *Et venit* (Jesus) *Nazareth..... Et ejecerunt illum extra civitatem; et duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum. Ipse autem transiens per medium illorum, ibat; et descendit in Capharnaum :* Et Jésus vint à Nazareth... et ils (les Juifs) l'en chassèrent; puis, le conduisant sur le sommet de la montagne aux flancs de laquelle se voyait leur ville, ils eurent dessein de l'en précipiter. Mais lui, passant au milieu d'eux, s'en alla, et descendit en Capharnaüm. — Un voyageur qui a eu la manie de vouloir tout expliquer (c'est Doubdan ou Thévenot) a dit, en parlant de ce fait : « La plus commune opinion est que Jésus, » ayant aveuglé les Nazaréens, se laissa ensuite couler doucement le long de la » roche, qui est droite comme un mur, et se retira dans une petite grotte qu'on » trouve au bas du précipice... » Ne voilà-t-il pas un ingénieux commentaire ?... Ah! présomption humaine, qui ne reconnaît ici ton langage!

(2) *Sainte Hélène*. Cette femme célèbre, à laquelle Jérusalem et la Galilée

Digitized by Google

faict bastir, et sur le mont y a eu un conuent de filles où y a apparance dy avoir eu une grande esglize que ladicte saincte Heleyne y avoit faict bastir à cause, dict-on, que la saincte Vierge y alloit souuent faire oraison. De là sommes revenus au conuent; 4 m.

Le 26 j'ay pris ledict truchement et un guide pour me mener au mont Tabor, où Nostre-Seigneur se transfigura avecq Moyse et Elye (1). Les chemins sont fort dangereux, c'est pourquoy nous sommes party une heure appres minuict, affin de passer devant le jour les camps des Arabes pour esuiter leurs courses, portant avecq nous ce qui nous faisoit besoin pour boire et manger. Sommes arrivez au pied dudict mont à la pointe du jour, et ayant laissé nos monteures au vilage qui y est, sommes montez bien enuiron deux bons mil de chemin fort difficille, ny en ayant point de battu, estant le plus souvent besoing se servir des mains et des pieds; et enfin, estant arrivez au hault dudict mont, j'ay trouvé qu'il est en forme ronde, scitué dans la campagne de Nazaret, et quantité de bocage

doivent tant de pieux et remarquables monuments, naquit en 247, en Bithynie. Issue de parents païens, qui tenaient, dit saint Ambroise, une hôtellerie à Drepani, sous les murs de Nicomédie, elle gagna, par les charmes de sa personne et de son esprit, le cœur de Constance Chlore, qui l'épousa vers 266, et se vit obligé de la répudier plus tard, lorsque Dioclétien l'eut nommé césar. Mais elle en eut un fils, Constantin Ier, dont le respect et l'amour lui furent à jamais acquis. Aussi, parvenu à l'empire, voulut-il que sa mère habitât la cour et jouît des honneurs dus à une impératrice. Ce fut alors qu'à l'exemple de cet illustre souverain, elle embrassa le christianisme, protégea les chrétiens, et l'an 325 visita la Terre-Sainte. Là, pleine d'un noble zèle, elle éleva des couvents, des églises, fouilla Jérusalem, y retrouva la croix, le sépulcre de Jésus, enfouis, profanés par les idolâtres, et sous ses yeux fit bâtir, pour les recevoir, le grandiose édifice qui renferme encore aujourd'hui le Tombeau du Christ. Puis peu après, en 327, se sentant mourir et se rappelant qu'elle était née loin de Jérusalem, Hélène quitta la Palestine pour gagner Nicomédie, où l'empereur son fils accourut la rejoindre. Elle s'y éteignit doucement, âgée de 80 ans, en recommandant à Constantin ses pieuses fondations. On vit donc ainsi — témoignage manifeste de l'instabilité des choses humaines — son cercueil entouré des pompes de la royauté, là précisément où son berceau n'était apparu, lui, qu'infime et obscur.

(1) *Le mont Thabor :* M. de Lamartine ne croit pas que cette montagne ait été témoin de la transfiguration, si grandiosement peinte par Raphaël, il dit : « C'est » une chose improbable, parce qu'à cette époque le sommet du Thabor était » couvert par une citadelle romaine. La position isolée et l'élévation de cette char- » mante montagne, qui sort comme un bouquet de verdure de la plaine d'Es- » draëlon, l'aura fait choisir, dans le temps de saint Jérôme, pour le lieu de » cette scène sacrée. »

Digitized by Google

sur ses costeaux. Il y a eu une petite ville dessus, où saincte Heleyne avoit faict bastir de beaux conuents d'hommes et filles avecq de magnifiques esglizes dont il se void de belles ruines. Tout estant desmoly et sans aucune habitation de personne, l'on descend soubz ces ruines, où l'on void trois niches voultées, aux mesmes endroictz dict-on qu'estoit Nostre-Seigneur lorsqu'il se transfigura, et ceux où Moyse et Elye apparurent. Saincte Heleyne les auoit faict bastir en memoire des trois tabernacles que sainct Pierre dict à Nostre-Seigneur qu'on y bastit. Le lieu où il estoit auecq sainct Jean et sainct Jacques se remarque aussy. Il y a apparance d'avoir eu sur ces lieux une grande esglize bastye et bien eslabourée. Il se trouve encores quantité de pierres eslabourées en beau relief. Pres de là est une belle cisterne, entaillée dans le roc, où il y a quantité d'eau. Il y en a encores deux autres sur ledict mont, outre des estuves encores touttes voultées avecq les cuves et canaux, touttes presque en leur entier. Et appres avoir un peu desjeusné sur le bord de ladicte cisterne, où nous avons, ayant porté une corde et un vaisseau à cet effet, tiré de l'eau, qui est fort bonne, nous sommes descenduz audict vilage, qui porte le nom de Tabor, comme ledict mont, où il nous a fallu payer la caphare, qui est la demye piastre par pelerin.

Ayant repris nos monteures, sommes allez au mont de Beatitude (1), ainsy nommé parce que Nostre-Seigneur y a institué les sept beatitudes ; et est encores la qu'il a miraculeusement rasasyé cinq mil hommes de cinq pains et de deux poissons. Ce mont est aussy scitué en platte campagne, mais non sy hault ny difficille à monter que celuy de Tabor. Il est tout descouvert, l'on void facillement de dessus la mer de Galilée où les Apostres peschoient quant ils ont esté appelés à l'apostolat. Neantmoings j'ay eu la curiosité dy aller jusques sur le bord. Les Apostres demeuroient en des vilages dont ils estoient natifs, autour de cette mer. C'est là que Nostre-Seigneur a esleu sainct Pierre chef de l'Esglize. Cette mer est petite ; il y a dict-on assez de poisson ; mais les Mores ne peschent point, ny Arabes. Le fleuve du Jourdain, où Nostre-Seigneur a esté baptysé par sainct Jean, sy vient rendre.

De là nous sommes revenuz par le mont Nain, appellé en ces pays

(1) *Les sept béatitudes* : notre voyageur en oublie une, car Jésus en énuméra *huit*, ainsi que le rapporte l'Evangile, aux versets 3-10 du cinquième chapitre de saint Matthieu.

Digitized by Google

Zain, au pied duquel est un chetif vilage où Nostre-Seigneur resussita l'enfant de la veufve (1). Nous nous y sommes un peu arrestez, pour manger quelques viures qui nous restoient, sur le bord d'une fontaine, puis avons repris le chemin de Nazaret, où nous sommes arrivez bien tard. L'on paye une piastre audit truchement, demye à l'homme de pied, et demye pour vostre monteure. L'on conte en tout le chemin, 45 m.

Le 27 je suis party, enuiron sur le midy, de Nazaret pour Jerusalem avecq le truchement ordinaire du conuent et un moucle (2) ou homme de pied, ausquelz l'on donne seize piastres, tant pour vous fournir de monteures, porter vos hardes et payer les caphares, portant avecq nous les viures que nous croyons nous faire besoin, tant du boire que du manger, mesmes de l'eau, n'en trouvant que rarement sur les chemins, ny de lieux pour coucher, estants contraincts de reposer la nuict soubz un arbre, sy vous en trouvez, sinon en platte campagne ou dans les hams (3), quand vous en rencontrez,

(1) *Le mont Nain, ou Zain :* ici, l'auteur se trompe; mais la rectification sera facile, saint Luc, en son chapitre VII, disant que ce fut aux portes d'une ville nommée *Naïm*, qu'eut lieu la résurrection du fils de la veuve.

(2) *Moucle :* c'est *moukre*, qu'il faut lire.

(3) *Dans les hams :* du Rozel a voulu dire, bien évidemment, dans les *kans*, étranges auberges de l'Orient décrites comme suit par M. de Lamartine : « Un kan, c'est » une cabane dont les murs sont de pierres mal jointes, sans ciment, et laissant » passer le vent ou la pluie; ces pierres sont généralement noircies par la fumée » du foyer, qui filtre continuellement à travers leurs interstices. Les murs ont à » peu près sept à huit pieds de haut; ils sont recouverts de quelques pièces de » bois brut avec l'écorce et les principaux rameaux de l'arbre; le tout est ombragé » de fagots desséchés qui servent de toit. L'intérieur n'est pas pavé; et, selon la » saison, c'est un lit de poussière ou de boue. Un ou deux poteaux servent d'ap- » pui au toit de feuilles, et on y suspend le manteau ou les armes du voyageur. » Dans un coin est un petit foyer exhaussé sur quelques pierres brutes; sur ce » foyer brûle sans cesse un feu de charbon, et une ou deux cafetières de cuivre » toujours pleines du café épais et farineux, rafraîchissement habituel et besoin » unique des Turcs et des Arabes. Il y a ordinairement deux chambres semblables » à celle que je viens de dépeindre. Un ou deux Arabes sont autorisés, au prix » d'une redevance qu'ils paient au pacha, à faire les honneurs de cette hospitalité, » et à vendre du café et des galettes de farine d'orge aux caravanes..... Le plus » souvent on ne trouve ni riz ni mouton à acheter dans ces kans, et l'on se con- » tente des galettes et de l'eau excellente et fraîche qui ne manque jamais dans » leur voisinage... » — Voilà qui doit réconcilier avec nos hôtelleries, dont on a souvent médit, les touristes, les étrangers en cours d'exploration sur le sol français, car le plus chétif village possède, chez nous, un logis quelconque où le

Digitized by Google

mais bien peu (ce sont comme des cours carrées entourées de murailles), ny en ayant qu'un seul de Nazaret en Jerusalem, où l'on compte 90 m.

Le soir sommes restez au vilage de Genin (1), où il nous falloit payer la premiere caphare. Ils ne se soucient pas là de vous laisser passer, car sy vous ne payez, ils en rendent le conuent de Nazaret responsable; ce n'est pas comme es autres lieux, où ils font garder sur les chemins toutte la nuict. Pres de ce vilage est un mont du mesme nom, sur lequel y a eu un vilage où Nostre-Seigneur a guary les douze lepreux (2); mais je ny ay esté pour estre trop tard, craignant la course des Arabes, et aussy que l'on ny peult voir que des ruines. Nous avons attaché nos monteures à un olivier, ny ayant aucun lieu où nous nous peussions mettre, les Mores et Arabes ne nous voullans retirer, et appres avoir faict un peu de refection nous nous sommes un peu reposez aupres.

Le lendemain 28 sommes partis enuiron deux ou trois heures apres minuict, pour cheminer du matin et se reposer un peu pendant la grande chaleur, qui est vehemente en ces pays, et sommes allez disner à Sebaste, esloigné du chemin enuiron d'un quart de mil. Ce vilage, qui est sur une montagne à main droicte dudict chemin, a esté autresfois grand et bien basty. Là est le lieu où l'on a trenché la teste à sainct Jean-Baptiste, precurseur de Nostre-Seigneur, à l'extremité dudict vilage, tirant vers le chemin, dans un lieu sousterrain comme en forme de grotte (3), où l'on dict qu'il estoit prisonnier, sur

voyageur est toujours sûr de trouver le vivre et le couvert, et généralement la propreté.

(1) *Genin* : le nom de ce village, ainsi orthographié, est complétement défiguré ; c'est *Genni*, que l'ont appelé tous les autres pèlerins.

(2) *Les douze lèpreux* : nous avons là une double erreur à relever, car l'Ecriture parle de *dix* lépreux, et non de douze — *Occurrerunt ei* DECEM *viri leprosi* — et se tait sur le lieu qui fut témoin de leur guérison. Elle dit qu'allant à Jérusalem, et passant à travers la Samarie et la Galilée, Jésus rencontra ces malheureux comme il entrait dans un village; mais rien, dans le texte sacré, ne permet de préciser le nom de cette localité. N'amplifions donc pas sa version, en acceptant la géographie fantaisiste, et probablement *intéressée*, que MM. les Turcs ont composée pour l'usage de ces nombreux visiteurs qu'ils savent si bien rançonner.

(3) *Saint Jean-Baptiste* : du Rozel, à propos de la prison où ce saint fut décapité, n'est pas aussi complet qu'il l'est habituellement en ses descriptions. Thevenot, qui vit ce même lieu treize ans plus tard, le dépeint beaucoup mieux : « C'est — dit-il — présentement une chapelle sous terre, où l'on descend par

Digitized by Google

lequel saincte Heleyne avoit faict bastir une belle esglize à present ruinée. Et l'apres disnée la chaleur estant vn peu accoisée (1), avons continué nostre route jusques à Nabuloze, principalle ville de la prouince de Samarye, qui est grande et assez peuplée pour le pays; il y a mesmes d'assez beaux logis, mais la pluspart sont antiques et bastys par les chrestiens; mesmes les mosquées sont quasy touttes faictes d'esglizes. Nous auons pris nostre repos soubz vn porche, à la porte d'vne esglize de Grecs, qui ne nous ont pas mesmes voullu recepuoir dans leurs maisons.

Le 29, continuant nostre chemin, auons trouvé sur iceluy, vn peu à main gauche, enuiron à demy mil de la ville, le puy où Nostre-Seigneur a conuerty la Samaritaine (2), sur lequel l'on auoit basty une esglize qui est toutte abattue; mesmes le puy est quasy tout remply des ruines d'icelle, ny ayant plus d'eau, ny que peu de forme de puy. Et comme nous sommes arrestez pour disner soubz vn oliuier pres d'une fontaine, six Arabes sont venus à nous, de cheual, auecq lances, arquebuzes et flesches, feignans de nous demander caphare d'vn vilage là aupres ; et s'estant emparez de nos monteures nous voulloient, disoient-ils, mener prisonniers. Mais c'estoit pour nous faire descendre dans vn desert et precipice qui estoit là proche, affin de faire mieux leur coup; ce qu'ils eussent faict, sans qu'à l'heure il est passé une compagnye de la garde du Bacha de Jerusalem, et nostre truchement s'estant allé plaindre au capitaine, il nous a desliurez de ces brigans. Ce na pourtant pas esté sans souffrir des

» vingt-trois degrez, et qui servit aussi de sepulchre à saint Jean, comme il en » avoit servi aux prophètes Elisée et Abdias. On y voit les trois tombes, qui sont » ceintes de murailles et relevées de quatre pans de haut; mais on ne les voit que » par trois ouvertures de la grandeur d'un pan, avec de la lumière qu'on a coû- » tume d'y entretenir. » — La ville de *Sebaste*, où cette chapelle est située, portait, au temps du Christ, le nom de *Samarie* ; et c'est ainsi que dans le Nouveau Testament on l'a désignée.

(1) *Accoisée* : apaisée. Au XVIIe siècle, le mot *accoisement*, qu'on employait pour exprimer la cessation d'un mouvement intérieur, soit physique, soit moral, était déjà très-vieux, et fort peu usité. De nos jours, il est totalement oublié.

(2) *Le puy de la Samaritaine* : saint Jean, au chapitre IV de ses Evangiles, précise exactement l'endroit où se trouvait ce « puy. » L'écrivain sacré le place en Samarie, aux portes de la ville de *Sichem*, et près de la terre que Jacob donna à son fils Joseph : Là, dit-il, était la fontaine de Jacob, sur laquelle Jésus, fatigué, s'assit vers la sixième heure, et demanda à boire à une Samaritaine qui vint y puiser de l'eau.....

Digitized by Google

opprobres et indignitez, et quelques coups de ces gens. Et appres auoir cheminé enuiron deux ou trois mil, auons passé par le lieu où Jacob veid descendre et monter des anges au ciel, par vne eschelle, lieu qui est sur le bord du chemin, à main droicte (1). L'on y auoit basty un conuent et vne esglize, quasy toutte ruinée; les murailles sont encor en leur entier, et la voulte, où se voyent encores quelques peintures.

A six ou sept mil de la mer, sur le mesme chemin, est le vilage de Birry (2), où nous a esté monstré la sinagogue où la Vierge et sainct Joseph s'apperceurent d'auoir perdu Nostre-Seigneur, qu'ils trouuerent, apres l'auoir cherché trois jours et trois nuicts, dans le temple de Jerusalem, disputant et preschant les docteurs, quoy qu'il n'eust que douze ans.

Et enfin le soir sommes arriuez à Jerusalem.

IV

Jérusalem : Aspect général et principaux Monuments.

Porte de Rama. — Couvent des Pèlerins et son Cérémonial. — Ruines de la Ville. — Ses Portes de Fer. — Mosquées d'Omar et de Notre-Dame. — La Maison du Mauvais Riche.

C'est donc le 29 septembre, que nous voici es-murs de Jérusalem, à la porte de Rama, autrement des Pasteurs, qui est celle des

(1) *L'eschelle de Jacob* : les premiers livres de la Bible indiquent l'endroit même où Jacob vit en songe cette échelle symbolique, qui, de la terre touchant au Ciel, portait des anges : ce fut à trois heures de marche de Jérusalem, près de *Luza*. Luza était alors une ville; le fils d'Isaac, en mémoire de ce songe, la nomma Bethel (Maison de Dieu); plus tard, Jéroboam y ayant établi le culte du veau d'or, on l'appela Bethaven (Maison d'Iniquité). Aujourd'hui, plutôt village que cité, c'est sous le nom de *Sargoreg*, qu'elle est connue.

(2) *Birry* : cette localité, où l'on suppose effectivement, ainsi que le rapporte du Rozel, que la Vierge s'aperçut de la disparition de son Divin Enfant, est généralement nommée *Bira*, et non Birry. Pierre d'Avity, gentilhomme du Vivarais qui publia en 1626 un ouvrage in-f° intitulé : *États ou Empires du Monde*, dit qu'elle est située à trois lieues de Jérusalem, et que son nom vient du mot arabe, *bir* : puits; étymologie ne portant pas à faux, attendu qu'un puits immense, servant à abreuver la majeure partie des troupeaux des environs, se trouve réellement en ses murs.

Digitized by Google

Pelerins, ne leur estant permis d'entrer par autre, quoyque vous y arrivassiez, autrement l'on vous mettroit en prison et feroit payer vne grosse amende, de laquelle, en deffault de suffisance du pelerin, l'on rendroict le conuent responsable. Et quoyque la porte fust ouuerte, il ne nous a esté licite d'entrer qu'au prealable nous ne l'ayons faict sçavoir au conuent pour le denoncer au Bacha et Cady, qui ont enuoyé un janissaire auecq le truchement dudict conuent nous prendre à la porte, où ils nous ont faict attendre bien vne heure et demye, pendant quel temps il nous a fallu souffrir quantité d'injures et opprobres des Turcs et Mores, mesmes plusieurs coups de pierre et de baston, lesquels ledict janissaire a faict cesser en nous faisant descendre, car nul chrestien n'entre, et ne luy est permis de marcher, qu'à pied dans la ville, pour laquelle entrée le truchement ma faict bailler deux piastres (1). Et m'ayant mené au conuent, en

(1) *Jérusalem :* Il ne saurait être hors de propos, en regard du récit que fait du Rozel, de son entrée dans la Sainte Ville, le 29 septembre 1644, de placer celui, plus coloré mais non moins religieux, qu'à son tour le vicomte de Châteaubriand traça de son arrivée en cette cité, le 4 octobre 1806. Des lignes que nous allons emprunter à l'*Itinéraire* de ce grand génie, il ressortira d'ailleurs, outre le charme continuel du style, une nouvelle preuve que la tyrannie, l'insolence, la piraterie des Musulmans envers les Chrétiens, loin de s'affaiblir sous l'action du temps et des relations internationales, s'accroît au contraire — comme nous l'avons observé déjà, page 431 :

« Nous sortîmes de Rama le 4 octobre à minuit — dit l'auteur d'*Atala* — le » Père Président nous conduisit par des chemins détournés à l'endroit où nous » attendait notre guide, et retourna ensuite à son couvent... Nous gardions tou- » jours la robe et la contenance de pauvres pèlerins latins, mais *nous étions armés* » *sous nos habits*..... Tout-à-coup, à l'extrémité d'un plateau nu, semé de pierres » roulantes, j'aperçus une ligne de murs gothiques flanqués de tours carrées, et » derrière lesquels s'élevoient quelques pointes d'édifices. Au pied de ces murs » paroissoit un camp de cavalerie turque, dans toute la pompe orientale. Le guide » s'écria : *El Cods!* la Sainte! — (Jerusalem) — et il s'enfuit au grand galop, » ayant peur d'être *avanisé et bâtonné* par le Pacha de Damas, dont nous aperce- » vions les tentes.

» Je conçois maintenant ce que les historiens et les voyageurs rapportent de la » surprise des Croisés et des Pèlerins, à la première vue de Jérusalem. Je puis » assurer que quiconque a eu comme moi la patience de lire à peu près deux » cents relations modernes de la Terre-Sainte, les compilations rabbiniques et les » passages des anciens sur la Judée, ne connoît rien du tout encore. Je restai les » yeux fixés sur Jérusalem, mesurant la hauteur de ses murs, recevant à la fois » tous les souvenirs de l'histoire, depuis Abraham jusqu'à Godefroy de Bouillon, » pensant au monde entier changé par la mission du Fils de l'Homme, et cher- » chant vainement ce temple, dont IL NE RESTE PAS PIERRE SUR PIERRE. Quand

Digitized by Google

arriuant j'ay esté remercier Dieu dans l'esglize et saluer le gardien pour me recepuoir et donner sa benediction, puis l'on ma mené en vne chambre des pelerins et donné un lict, qui estoit la chose qui m'estoit la plus necessaire, estant extresmement fatigué, et ayant une fiebure continue qui ma duré encores là huict jours sans me laisser, et incontinent l'infirmier m'est venu trouuer pour recognoistre mon mal affin dy donner remede.

Le 3 octobre l'apres disnée, veille sainct François, je me suis leué pour voir les ceremonyes de vespres, que le gardien dict pontificalement comme le Pape, et à la messe le lendemain, ce qu'il a droict de faire sept ou huict fois l'année.

Le 6, appres complye, tous les religieux s'estant mis en ordre de procession à la porte de l'esglize, auecq la croix et banniere, l'officiant, diacre et soudiacre vestus d'habits sacerdotaux, le president du conuent, aydé de deux autres aussy vestus, ma laué les piedz dans vne petite cuuette faicte exprez, remplye de fleurs et d'herbes de senteurs, les religieux chantans pendant ce, et deux acolites des

» je vivrois mille ans, jamais je n'oublierai ce désert, qui semble respirer encore la » grandeur de Jehova et les épouvantements de la mort.

» Les cris du drogman qui me disoit de serrer notre troupe, parce que nous » allions entrer dans le camp, me tirèrent de la stupeur où la vue des Lieux-» Saints m'avoit jeté. Nous passâmes au milieu des tentes... Notre mince équi-» page et nos robes de pèlerins excitoient la risée des soldats. Comme nous » approchions de la porte de la ville, le Pacha sortoit de Jérusalem. Je fus obligé » d'ôter promptement le mouchoir que j'avois jeté sur mon chapeau pour me » défendre du soleil, dans la crainte de m'attirer une disgrâce pareille à celle de » mon domestique à Tripolizza — (*de se voir refuser l'entrée de la ville*).

» Nous entrâmes par la porte des Pèlerins... Nous payâmes le tribut et nous » suivîmes la rue qui se présentoit devant nous ; puis, tournant à gauche, entre » des espèces de prisons de plâtre qu'on appelle des maisons, nous arrivâmes au » monastère des Pères Latins. *Il étoit envahi par les soldats d'Abdallah, qui se » faisoient donner tout ce qu'ils trouvoient à leur convenance.*

» Il faut être dans la position des Pères de la Terre-Sainte pour comprendre le » plaisir que leur causa mon arrivée. Ils se crurent sauvés par la présence d'un » seul Français... — Monsieur, me dit le Gardien, c'est la Providence qui vous » amène. Vous avez des firmans de route, permettez-nous de les envoyer au » Pacha ; il saura qu'un Français est descendu au couvent, et il nous croira spé-» cialement protégés par l'Empereur. L'année dernière, *il nous contraignit de » payer soixante mille piastres;* d'après l'usage, nous ne lui en devions que quatre » mille, et encore à titre de simple présent. *Il veut cette année nous arracher la » même somme, et il nous menace de se porter aux dernières extrémités, si nous la » refusons...* »

Digitized by Google

deux costez donnant de l'encens; puis m'ont offert un cierge blanc que ledict president a beny et sur iceluy conceddé des indulgences par permission du Pape; et portant iceluy allumé, m'ont mené en procession allentour du cloistre, chantans le *Te Deum*, et à la reuenue dans l'esglize le *Veni Creator* en musique et auecq les orgues. Depuis, l'on ma faict manger au refectoire comme les religieux, à la table des pelerins, qui est aupres celle du gardien, et on m'a mené voir la ville et lieux sainctz.

Jerusalem est la premiere et plus antique ville du monde, mais il ne sy trouue plus rien de cette antiquité, que quelques tombeaux, ayant esté par trop de fois ruinée. Sy elle est remarquable pour son antiquité, les prerogatifues quelle a eues la rendent encores plus estimable, estant la ville capitale de la terre de promission que Dieu donna aux fidelles de l'antien Testament, du nom desquelz la prouince de Judée, dont elle est mestropolitaine, a pris le sien. L'on dict encores par tradition commune des antiens du pays, que ça esté la premiere terre habitée et cultiuée par Adam et ses enfans; aussy estoit-ce vn terrouer extresmement fertille, tous fruicts y venant en telle abondance, qu'il s'est trouué des grappes de raisin tellement grosses, qu'il falloit deux hommes pour les porter (1).

Mais ce qui nous la doibt tenir plus en consideration, est sa

(1) *Le royaume de Jérusalem, son importance et sa rare fertilité* : l'abbé Guénée, si connu par ses remarquables et consciencieux travaux sur les Juifs et la Judée, a laissé à cet égard de bien précieux témoignages. Châteaubriand les a surtout invoqués pour combattre l'opinion complétement erronée, émise par quelques hommes anti-religieux, que le royaume de Jérusalem ne fut qu'un misérable petit vallon, indigne du nom pompeux dont on l'avait décoré. En dehors de l'Ecriture, l'étendue de la Judée nous est, ainsi que sa fertilité, attestée par les païens eux-mêmes : Théophraste, Strabon, Pausanias, Dioscoride, Tacite, et beaucoup d'autres, en font foi dans leurs écrits. Si maintenant cette terre a changé d'aspect, a perdu beaucoup de son excellence, faut-il s'en étonner devant la dévastation qu'elle n'a cessé de subir depuis des milliers de siécles? — « Jérusalem, » dit éloquemment le vicomte de Châteaubriand, a été prise et saccagée *dix-sept* » *fois*; des millions d'hommes ont été égorgés dans son enceinte, et ce massacre » dure pour ainsi dire encore... Dans cette contrée, devenue la proie du fer et de » la flamme, les champs incultes ont perdu la fécondité qu'ils devoient aux sueurs » de l'homme; les sources ont été ensevelies sous des éboulemens; la terre des » montagnes, n'étant plus soutenue par l'industrie du vigneron, a été entraînée » au fond des vallées; et les collines, jadis couvertes de bois de sycomores, n'ont » plus offert que des sommets arides... » Triste tableau, dont les sombres couleurs n'ont malheureusement rien d'outré.

Digitized by Google

saincteté, estant la principalle de la Judée, où le Sauueur a faict tant de miracles, et mesmes en icelle operé le mystere de nostre redemption, nous ayant racheptez de son sang precieux, qu'il y a espandu et es enuirons, et par ça qu'il a expyré pour les crimes du genre humain.

Encor que cette ville aye esté tant ruinée, sy na-t-elle laissé d'auoir esté rebastye, mais non pas proprement au mesme lieu où elle estoit, ce qui est facille de recognoistre, estant certain que le mont de Caluaire estoit hors de l'enclos d'icelle, et aujourd'huy il est quasy au millieu; aussi se void-il du costé de leuant encores plusieurs ruines de l'antienne (1). Elle est pourtant encores assez grande, ayant plus de trois mil de tour, bien cloze de bonnes murailles la pluspart reuestues auecq sept portes de fer (2). Les maisons sont bastyes à la turquesque; il ne laisse d'y en auoir d'assez belles, et s'en trouue encor beaucoup d'antiennes. Les rües sont grandes pour le pays, et la ville bien peuplée. Vne des plus belles choses qui soict au monde, est le temple basty au mesme lieu de celuy de Salomon, dict-on, par saincte Heleyne, et en la mesme forme, où il n'est permis aux chrestiens d'entrer, quoyque les portes soyent tousiours ouuertes, ny seullement dans l'enclos. Il ny va que du feu ou estre ampalé, ou bien se faire Turc (3).

(1) *Emplacement et étendue de Jérusalem* : tout ce qu'en dit ici du Rozel, est exact et confirmé en ces termes par Châteaubriand, qui apporta dans ce genre de critique la plus consciencieuse et la plus minutieuse érudition : « D'Anville a » prouvé par les mesures et les positions locales, que l'ancienne Jérusalem n'étoit » pas beaucoup plus vaste que la moderne : elle occupoit quasi le même emplace- » ment, si ce n'est qu'elle enfermoit toute la montagne de Sion, et qu'elle laissoit » dehors le Calvaire. On ne doit pas prendre à la lettre le texte de Josephe, » lorsque cet historien assure que les murs de la cité s'avançoient, au nord, jus- » qu'aux Sépulcres des Rois : le nombre des stades s'y oppose; d'ailleurs, on » pourroit dire encore que les murailles touchent aujourd'hui à ces sépulcres, car » elles n'en sont éloignées que de cinq cents pas. »

(2) *Les sept portes de fer de Jérusalem* : elles sont encore debout actuellement, et nommées — *Bab el Kralil* (porte du Bien-Aimé ou d'Abraham) — *Bab el Nabi-Dahoud* (porte du prophète David, ou de Sion) — *Bab el Maugrarbé* (porte des Maugrabins ou des Barbaresques) — *Bab el Darahie* (porte Dorée) — *Bab el Sidi-Mariam* (porte de la Vierge Marie, ou de Saint-Etienne) — *Bab el Zahora* (porte de l'Aurore ou du Cerceau) — *Bab el Hamond* ou *Bab el Cham* (porte de la Colonne, ou de Damas, ou de Rama, ou des Pasteurs).

(3) *Le temple de Jérusalem* : ce que notre voyageur nomme ainsi, c'est la fameuse Mosquée bâtie par Omar Ier, en 638, alors qu'il venait, après un siége de deux ans, de prendre Jérusalem. La difficulté, pour les chrétiens, d'en visiter

Digitized by Google

Mais je l'ay quasy aussy bien veu que sy j'eusse esté dedans, de la maison d'un Turc qui est contre et qui a sa veue sur icelluy, et de laquelle on void par vne des portes dudict temple et par les fenestres. Il est comme en forme ronde, orné de marbre partout, et paué de mesme en compartimens. Il y a dessus comme vn dome, tout peint à la mosaïque en dedans, comme aussy touttes les murailles, mesmes par le dehors. Les fenestres sont en ouurages de pierre au lieu de vitre, aussy touttes peintes à la mosaïque dedans et dehors. Il est eslevé d'enuiron demye picque (1). L'on y monte par des grands degrez de marbre; dessoubz sont des voultes touttes de marbre en leur entier, qui est ce qui reste du temple de Salomon. Tout allentour est vne grande place où il y a sept portes vis à vis des sept du temple, sur touttes lesquelles il y a quantité de lampes et en plusieurs autres endroicts d'iceluy temple; et tant, qu'il y en a, dict-on, plus de deux mil. Dans cette place sont encores les arbres soubz lesquels estalloient leurs marchandises, les marchandz que Nostre-Seigneur fist sortir, leur disant qu'il ne falloit faire vn marché des lieux destinez au temple, et qu'ils allassent vendre leurs denrées hors les portes. De cet enclos l'on entre dans le temple de Nostre-Dame, que saincte Heleyne avoit aussy faict bastir, mais de celuy-là l'on n'en peult bien parler, ny ayant lieu d'où l'on en puisse approcher; l'on dict qu'il est aussy fort beau, et a encores vn dome couuert de plomb. Il y a aussy dans la ville plusieurs antiens bastimens remarquables, comme la maison du Mauuais Riche, qui est à main gauche comme l'on va au Bazar, au bas de la ville; elle a vne porte comme

l'intérieur, n'a pas diminué depuis du Rozel, car M. de Lamartine ne put non plus y pénétrer, quoique le gouverneur de la Ville Sainte eût reçu d'Ibrahim-Pacha l'ordre d'obtempérer à toutes les demandes de notre illustre compatriote : « — Si vous exigiez de moi cette entrée, lui répondit ce haut fonctionnaire, je » m'exposerais, en vous l'accordant, à irriter profondément les Musulmans de la » ville : Ils sont encore ignorants; ils croient que la présence d'un chrétien dans » l'enceinte de la mosquée, leur ferait courir de grands périls, parce qu'une pro- » phétie dit : Que tout ce qu'un chrétien demanderait à Dieu dans l'intérieur » d'El-Sakara, il l'obtiendrait; et ils ne doutent pas qu'un chrétien n'y demandât » à Dieu la ruine de la religion du Prophète, et l'extermination des musulmans.» — Il reste donc avéré que la Peur, le Fanatisme et la Superstition veillent aux portes de la mosquée d'Omar. C'est peu flatteur pour le courage et la philosophie des Turcs, mais c'est navrant surtout pour notre curiosité, qui court ainsi grand risque de ne jamais tromper la vigilance de pareils gardiens!

(1) *Demye picque :* la longueur de la pique était de quatorze pieds.

Digitized by Google

cochere sur la rue, par laquelle on entre en vne petite cour qui est deuant le logis, où il ny a rien de remarquable que l'antiquité; elle est occupée par un Turc; l'on vous monstre le lieu où estoit le Lazare lors que les chiens du Mauuais Riche lui vindrent lecher ses playes, au lieu de le mordre (1). Je feray mention des autres antiquitez en cottant les stations, y en ayant à la pluspart.

(1) *Le Lazare :* ce serait à tort qu'on prendrait pour une parabole le récit, donné par l'Evangile, du dénûment, des souffrances de ce pauvre hère, que rongeaient les ulcères et la faim ! Trois pères de l'Eglise, entre autres autorités, déclarent qu'ils regardent sa lamentable histoire, comme fait réel : ce sont les saints Ambroise, Chrysostome, Cyrille. Et nous les croyons d'autant mieux, que les Juifs ont pris soin de transmettre à la postérité le nom de l'être dénaturé qui laissait, à sa porte, mourir ainsi de besoin le pauvre Lazare ; le nom du Mauvais Riche. Il s'appelait Nabal.—Pourquoi, mon Dieu, lorsqu'aujourd'hui ce nom n'est plus porté, l'avons-nous, cependant, si souvent encore sur les lèvres?... Hélas ! c'est que la Charité, sublime vertu, suprême élan de l'âme véritablement chrétienne, pénétrera toujours difficilement chez l'égoïste, chez l'avare... Et des plaies de l'Humanité, voilà bien la plus hideuse !

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

SOMMAIRE : I. Réimpression du *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chenaye-Desbois et Badier; par MM. Schlesinger frères. — II. *Nobiliaire Orléanais*, par M. C. de Vassal, Archiviste honoraire du Loiret.

I

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, *contenant les Généalogies, etc., par* la Chenaye-Desbois et Badier. (3e *édition, tome* Ier, *première partie; in-4°. Paris, chez Schlesinger frères.*)

DANS cet ouvrage que nous avons sous les yeux, les Éditeurs ont refondu les douze volumes in-4° donnés par la Chenaye, les trois autres supplémentaires, rédigés par Badier, et ont, en outre, collationné ensemble les deux éditions du *Dictionnaire* de la Chenaye : celle en 7 volumes in-12, et celle in-4°. Les Editeurs ont, du reste, adopté pour leur texte la disposition en deux colonnes, numérotées séparément, afin de pouvoir plus aisément renvoyer au texte lorsqu'ils publieront la table générale des noms et alliances.

Nous n'avons pas découvert d'omissions, mais l'examen assez rapide auquel nous nous sommes livré, nous a permis de reconnaître quelques erreurs que nous prenons la liberté d'indiquer à MM. Schlesinger, persuadé qu'il suffira d'attirer leur attention sur ce point, pour qu'elles ne se renouvellent pas à l'avenir. Ces quelques notes, d'ailleurs, leur seront utiles pour l'*Errata* indispensable dans un ouvrage de ce genre et de cette étendue.

On a quelquefois omis le Sigle typographique destiné à indiquer que la généalogie est extraite des *Suppléments* de Badier. Voyez : ALEN DE SAINT-WOLSTONS, ALZATE, ANDRÉ DE MONTFORT.

Et puisque nous en sommes sur ce point, nous pensons qu'il eût peut-être été utile d'indiquer de quel volume de Badier étaient

Digitized by Google

extraites les généalogies intercalées, car, dans certains cas, elles se trouvent dans deux desdits volumes.

Pour les familles Abbé, Andresel, la Chenaye a donné, en deux articles pour chacune, les armoiries seules, mais avec de légères différences où l'on reconnaît sans peine les brisures des branches d'une même famille. N'eût-il pas été préférable de mettre ces branches à la suite l'une de l'autre, au lieu de les séparer par une troisième famille Abbé ou Andresel qui n'a aucun rapport avec les deux autres?

Nous avons vu quelques erreurs d'attention ou mieux de révision : la notice armoriale des d'Aché est répétée deux fois sous une forme différente, car chevronné d'or et de gueules de six pièces, donne le même blason, mais mieux blasonné que celui-ci : d'or, à deux chevrons de gueules à la pointe de même.

Les familles Alagni, Aldogni, et Aglenin-le-Duc n'existent pas : ce sont trois fautes d'impression de la Chenaye, qu'il ne fallait point servilement copier. Pour les deux premières, c'est Aloigni, et la généalogie se trouve à ce mot. Pour la dernière, c'est Aguenin-le-Duc; et la preuve, c'est qu'au mot Aguenin, on trouve les mêmes armes, mais sans écartelure. La Chenaye a écrit Anasune, en Provence; il fallait corriger, et mettre Ancezune, la généalogie est à ce mot; et d'ailleurs, les armes sont assez singulières pour être reconnaissables. Il en est de même pour la famille Alvin-Chomber, dont l'orthographe donnée par la Chenaye, est ridicule à force d'être fautive, car la lecture seule des armes nous a fait reconnaître la famille ducale d'Hallwin-Schomberg.

Amerancourlanoy, en un seul mot, est encore une faute due à la Chenaye : il s'agit de la famille de Lannoy, qui possédait la terre d'Amérancourt (Voy. le Père Anselme, t. VIII, p. 86 B). Qui reconnaîtrait, dans les Aillon, du Maine, la famille de Daillon du Lude, qui fournit un grand maître de l'artillerie, etc., et dont la généalogie viendra plus tard? — Pourquoi n'avoir pas mis une note ou un renvoi après avoir inséré la généalogie des Aimar?—Pourquoi refaire un nouvel article pour mettre leurs armes seules? — Des Alrics, seigneurs du Rousset, et Alries, en Dauphiné, portent mêmes armes. Ce dernier mot est une erreur orthographique de la Chenaye ou de son imprimeur; le supprimer, puisqu'il fait double emploi, n'eût-ce pas été rectifier l'erreur? — Les Amiot, de Boisrayer, ont leurs armes blasonnées de deux manières différentes, dans la Chenaye. Par quel motif n'en a-t-on indiqué qu'une, dans la

Digitized by Google

réimpression ? — Au mot ACHARD, nous voyons les mêmes armes, sans généalogie, quoique un peu différemment blasonnées, que celles des JOUMARD-DES-ACHARDS; pourquoi donc, alors, répéter l'article ?

Quelques fautes d'impression ont défiguré certains noms : la Chenaye écrit ALLES, en Dauphiné; la réimpression met ALLÉS. Il en est de même pour la famille AMELINE DE GUINCY, il faut Quincy; — ADY D'AIMERIES, et non d'Armeries; — ACHARD-FERRUSE, et non Ferrus dans l'article. — ACHARD DES MORTIERS de Saint-Auvieux, il y a une virgule qui sépare les deux noms de terre; omise, le sens change complétement: ils deviennent en quelque sorte des noms patronymiques.

Sans modifier le texte de la Chenaye, on aurait pu faire remarquer que certains noms, qu'il répète en les orthographiant différemment, désignent la même famille. Ainsi : ALLEMAN, seigneurs du Pasquier, est le même qu'ADEMAN, en Dauphiné; leurs noms, leurs armes sont identiques.

Certains blasons, inintelligibles dans la Chenaye, ont été malheureusement rendus plus obscurs encore dans la réimpression. Tel est celui de la famille AMICO; ne faut-il pas lire : d'azur, au sautoir d'or; en chef, trois étoiles de même, soutenues d'un écot de sable ? — Puis, pour la famille AMILLY, pourquoi écrire *un aigle éployé*, ce qui n'est pas héraldique? La Chenaye avait mis : *une aigle éployée*.

Les remarques que nous venons de faire sont, en somme, peu importantes, et ne portent que sur des points de détail; il est facile de les éviter à l'avenir, avec un peu d'attention. Nous ne devons pas, néanmoins, passer sous silence une rectification que nous nous attendions à rencontrer, mais que nous avons vainement cherchée :

La famille D'ALÈGRE, et non d'Alaigre, fournit un maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, ce qui lui valut l'honneur de voir sa généalogie insérée dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*. On chercherait inutilement dans la troisième édition de la Chenaye, le personnage qui reçut ces hautes distinctions · la phrase a été omise. Je cite textuellement, colonnes 290 et 291 : « Yves, marquis d'Alègre, Lieutenant-général des armées du Roi, » Gouverneur de Saint-Omer, et Lieutenant-général du Haut-Lan- » guedoc (créé maréchal de France en 1724, et chevalier des Ordres » en 1728), a épousé, en 1679, Jeanne-Françoise de Garaud de » Caminade, etc..... »

La phrase entre parenthèses est omise par la troisième édition ;

Digitized by Google

il est vrai qu'elle manque dans la seconde, celle in-4°, où elle devrait se trouver, et former, soit la dernière ligne de la page 155 du tome Ier, soit la première de la page suivante; c'est ce qu'on appelle, en imprimerie, une ligne tombée, mais elle existe dans la première édition in-12, p. 66, 6e, 7e et 8e lignes; — on n'a donc pas collationné, du moins pour cette famille, les deux éditions données par la Chenaye?

Puis pourquoi, au mot Alas d'Anisi, qui est un nom de terre, insérer la généalogie des Waroquier? Il eût été préférable, selon nous, de renvoyer le lecteur et la généalogie à ce mot. Les Éditeurs ont ainsi agi pour d'autres familles — voyez au mot Ambres — et nous ne pouvons que les en féliciter.

Enfin, pourquoi n'avoir pas rectifié, d'après l'*Errata* que la Chenaye avait lui-même donné, les armes de la famille d'Alès?...

La plupart des erreurs que nous venons de relever, démontrent une fois de plus, qu'une édition nouvelle ne doit pas être une réimpression servile; qu'il faut réviser avec soin le texte ancien, collationner entre elles les éditions précédentes, et, lorsqu'il s'agit de noms propres et terriens, avoir toujours à sa portée les savants ouvrages du Père Anselme, de d'Hozier, etc., afin de pouvoir vérifier si des erreurs, dues presque toutes à l'imprimeur de la Chenaye, ne se sont pas glissées dans son ouvrage. Ces critiques, qu'il nous a paru utile de présenter aux Lecteurs de cette *Revue*, n'enlèvent rien, du reste, à l'opportunité de la réimpression de MM. Schlesinger.

A. Duleau.

II

NOBILIAIRE ORLÉANAIS, *par* C. de Vassal, *Archiviste honoraire du département du Loiret.* (*Herluison, libraire-éditeur. In-4°, Orléans*, 1863.)

Mon cher Directeur,

Mon premier devoir étant de vous faire connaître les livres héraldiques édités dans ma province, je vous annonce la publication du *Nobiliaire Orléanais*, par M. de Vassal. Je mets d'autant plus de

Digitized by Google

plaisir à vous communiquer cette nouvelle, que l'œuvre m'a paru sérieuse et consciencieusement entreprise. Rien n'a été épargné pour satisfaire le paléographe le plus exigeant. M. Herluison, l'éditeur, en adoptant le format in-4° et une grande perfection typographique, a pris le bon moyen pour lui donner accès dans tous les salons de la province et de la capitale.

Pour composer un recueil semblable, il fallait un homme compétent, un travailleur impartial. Ces deux qualités se trouvent réunies chez M. de Vassal. Vieilli au milieu des archives départementales du Loiret, nul, mieux que cet antiquaire, ne pouvait posséder le flair nécessaire pour séparer l'ivraie du bon grain, c'est-à-dire les pièces fausses ou équivoques, des documents authentiques; nul, mieux que lui, ne pouvait faire la chasse à ces intrigants qui essaient de greffer une famille nouvelle sur la tige d'une race antique parfaitement éteinte. Dans le premier volume du *Nobiliaire Orléanais*, les filiations sont rigoureusement établies par des contrats de mariage, des donations, des actes de baptême, commissions ou autres pièces importantes. M. de Vassal a fait passer tous les documents au creuset de la plus sévère critique, et nous l'en félicitons ; en procédant de la sorte, les écrivains qui ont le courage d'entreprendre une pareille besogne, se feront ouvrir les archives des châteaux et des maisons particulières, et rendront aux études généalogiques le prestige mérité qu'un vil mercantilisme leur avait justement enlevé.

Le premier volume des *Généalogies Orléanaises* a 318 pages, et contient la notice de deux familles : celle des d'*Orléans*, que vous vous garderez bien de confondre avec la race issue du frère de Louis XIII — et celle des *Gauvignon*, seigneurs de Bazonnière.

Ces deux maisons, qui possèdent encore des représentants mâles à Orléans, ont mis à la disposition de M. de Vassal leurs chartriers ; la plupart des pièces ont été publiées. Je suis loin de regarder comme inutile la reproduction de ces chartes : n'est-il pas important de tirer de l'obscurité, ou d'enlever aux ravages de la poussière et des insectes, des documents presque toujours méprisés par leurs propriétaires? Quel chapitre intéressant on pourrait faire sur le vandalisme des représentants des plus antiques familles! Combien de parchemins précieux se sont transformés, entre les mains d'une cuisinière illettrée, en infâme torchon servant aux usages les plus vulgaires! Du reste, vous le savez tout aussi bien que moi, autant les Vadius et les Trissotins modernes sont à l'aguet de tous les

Digitized by Google

Nobiliaires nouveaux pour y glisser subrepticement une généalogie habilement fabriquée, autant les descendants des Croisés sont insouciants à exhumer des titres que personne ne leur conteste, mais que dans deux ou trois siècles des magistrats ignorants ou jaloux réclameraient en vain.

M. de Vassal adopte une méthode que je vous recommande :

Il commence par indiquer les généalogistes qui se sont occupés d'une famille, et discute leurs opinions ;

Dans un second chapitre, il indique les filiations ;

Dans le troisième, il mentionne les personnages isolés ;

Dans le quatrième, il cite les pièces justificatives.

En adoptant une pareille méthode, il me paraît difficile de commettre de notables erreurs.

J'adresserai cependant, à l'écrivain, un léger reproche : Pourquoi n'a-t-il pas fait précéder son livre, d'une Introduction? Ces prolégomènes, que de graves généalogistes se sont bien gardés d'omettre, sont extrêmement précieux pour le lecteur, en ce qu'ils le mettent au courant du volume qu'il a sous les yeux. A part cette petite imperfection, je considère l'œuvre de M. de Vassal comme digne de tous nos encouragements. N'oublions pas que cette tentative provinciale est une éloquente protestation contre la centralisation intellectuelle, qui par sa réclame scandaleuse cherche à étouffer toute œuvre qui se produit en dehors de son foyer.

Tel est le rapport impartial que j'ai cru devoir vous faire, sur le *Nobiliaire Orléanais*. Son premier volume nous donne le droit d'être difficile pour les suivants. Espérons que M. de Vassal ne faillira pas à la tâche qu'il a entreprise.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de ma constante affection.

GABRIEL DE CHAULNES.

Orléans, le 15 mai 1863

Digitized by Google

VARIÉTÉS

DOCUMENTS INÉDITS

Se rattachant à l'Histoire Nobiliaire du Maine

MARTIN OURCEAU DE LA ROCHE-D'ORTON

CURIEUX DÉTAILS SUR LA LIGUE ET LE PARLEMENT

LETTRES D'HENRY IV

Et du Maréchal de Laval-Montmorency, Marquis de Boisdauphin.

Les documents que nous allons analyser, ou reproduire ici *in extenso*, sont très-certainement inédits, puisque, possédés en originaux par la personne qui nous les a confiés, ils n'avaient encore jamais sorti des archives de sa maison.

Noble Martin Ourceau, seigneur de la Roche-d'Orton, des Hayes, et autres lieux, naquit vers 1545 dans le Maine, probablement dans le Perche-Gouet, où étaient situés plusieurs des fiefs de sa famille. Il était fils de François Ourceau, seigneur des Hayes, et de Jehanne Fournier (1), et avait pour bisaïeuls, Jehan le Bec et Françoise le Boindre. Il épousa au Mans, suivant contrat du 20 novembre 1571,

(1) *Fournier :* famille originaire du Berry, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1669, portant : *De sable, au chevron d'argent.*

Digitized by Google

Louise Dagues, fille de noble Pierre Dagues, avocat en Parlement, fait bailli de la prévôté du Mans et juge ordinaire du Maine (charges réunies en 1531) par François Ier en 1543, et de Marie Barré, fille d'Etienne Barré, juge de Saint-Calais, et de Jacquine Trouillard, fille de Pierre Trouillard, juge ordinaire du Maine en 1526. La famille Dagues est une des plus anciennes familles patriciennes de la ville du Mans. Pierre était fils de Denis Dagues, seigneur de la Vassorerie, et de Gilette de Beauvoisin, et frère de Louis Dagues, seigneur de Beauverger, connétable de la ville du Mans en 1562. Les armes de cette maison, qui n'ont été données ni par le Paige, ni par Cauvin, sont : *D'argent, à la dague de sable, posée en pal, la pointe en haut, accostée de deux licornes affrontées de sinople, dont la corne est à moitié cachée derrière un chef d'azur à trois croissants montants d'argent, rangés en fasce.* Nous devons la connaissance de ces armoiries intéressantes, dont nous avons pu depuis vérifier l'exactitude sur d'anciens cachets de lettres du XVIe siècle, à Mme de Beauregard, du Mans, si riche en documents héraldiques qu'elle sait apprécier ; — qu'elle veuille bien en agréer ici nos remerciements.

Par son contrat de mariage de 1571, Martin Ourceau reçut de son beau-père l'office de bailli de la prévôté du Mans et de juge ordinaire du Maine, dans lequel il fut confirmé par lettres de Henri III données à Paris le 20 mars 1575 ; et, revêtu de cette charge, il fut député, en 1588, aux Etats de Blois et de Paris ; nos documents se taisent sur la part qu'il put y prendre aux affaires.

Il signa la ligue, comme l'on disait alors, et fut très-lié avec Urban de Laval, maréchal de Boisdauphin, qui, par lettres que nous avons sous les yeux, datées d'Ancenis, le ... juillet 1591, et signées de sa main, alors qu'il était encore gouverneur, pour les princes de la Sainte-Union, ès pays d'Anjou et du Maine, le nomma lieutenant général de la sénéchaussée et siége présidial du Maine, avec la somme de cent écus pour chacun mois, sous forme de pension, afin de le dédommager des grandes pertes qu'il avait souffertes (ses biens avaient été confisqués) et lui donner moyen de s'entretenir auprès dudit gouverneur pour l'assister d'avis et de conseils en toute occasion. Il exerça cette charge, car nous avons une quittance de lui, datée du 26 septembre 1591, dans laquelle il se qualifie lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial du Mans, et « reconnoît avoir reçu comptant, de Me Julian Fontaine, conseiller du Roy,

Digitized by Google

recepveur général des finances de la généralité de Touraine, la somme de trois cens escus sol pour trois moys de l'estat à lui accordé par monsieur du Boysdauphin. » (Il ne figure pas sur la liste des lieutenants généraux du sénéchal du Maine donnée par Cauvin, liste sur laquelle il devrait prendre rang entre René le Maire et François le Vayer.)

Et remarquons-le en passant, ces lettres de 1591 nous prouvent que Pesche, en son *Dictionnaire historique de la Sarthe*, s'est trompé lorsqu'il a dit que le maréchal de Boisdauphin fit sa soumission à Henri IV après la prise du Mans. Le Mans fut pris en décembre 1589, et la soumission de Boisdauphin n'a dû avoir lieu qu'en 1594 ou 1595.

Après l'abjuration d'Henri IV, Martin Ourceau usa de toute son influence sur Boisdauphin pour l'amener à reconnaître le Béarnais; et nous voyons par des lettres sur parchemin, signées de la main du Roi, données à Paris le 29 décembre 1601, et relatives au remboursement des dépenses que ledit Ourceau avait faites lors de certains voyages exécutés en Franche-Comté et ailleurs, « pour faire rentrer en l'obéissance du Roy plusieurs villes, chasteaux, seigneurs et gentilshommes, et principalement nostre très cher cousin le sieur de Boisdauphin, maréchal de France, » qu'il avait reçu plusieurs missions de la Cour à cet effet. Aussi, en outre des clauses du traité de capitulation que Boisdauphin souscrivit avec Henri IV, qui portèrent abolition de la mémoire et recherche de tout ce qui avait été fait pendant les troubles par ledit Boisdauphin et ceux qui avaient suivi sa fortune, depuis les barricades de Paris, Martin Ourceau obtint des lettres particulières du Roi qui le rétablirent dans la jouissance de ses estats (charges) et de ses biens. De plus, en reconnaissance spéciale de ses bons services, il fut gratifié par Henri IV d'un « estat de conseiller et maistre des requestes ordinaires de son Hostel; » et le Parlement ayant refusé de le reconnaître en cette qualité, il y fut contraint par lettres de jussion du 28 janvier 1596, datées de Follambray, dont nous avons l'original.

Aussitôt après la prise du Mans, divers habitants de cette ville entamèrent des poursuites contre Martin Ourceau et Charles Chartier, seigneur de Saint-Chereau, au sujet du meurtre qui avait eu lieu, pendant les troubles, des sieurs Girard, Pousset, Barbault et autres citoyens du Mans. Le Parlement, qui siégeait alors à Tours, fut saisi de l'affaire et rendit, le 3 juillet 1589, un arrêt portant

Digitized by Google

prise de corps contre Ourceau. Mais Ourceau était loin, il était entré en intelligence avec Henri IV, pour les intérêts duquel il exécuta de longs voyages, et ce ne fut qu'en 1596, lorsque, se croyant suffisamment protégé par la capitulation de Boisdauphin, il fut revenu au Mans, qu'il se trouva de nouveau inquiété. Le Roi, en ayant été informé, rendit une ordonnance, datée d'Abbeville, le 12 juin 1596, pour faire cesser ces poursuites. Mais le Parlement n'en tint aucun compte, et malgré les termes formels de la capitulation souscrite avec Boisdauphin, dont ledit Parlement avait du reste cherché à modifier les clauses après coup, ce qui avait nécessité une lettre de jussion du Roi, datée d'Ancenis le 18 octobre 1595, lettre que nous posssédons, il reprit l'affaire, et fit assigner Ourceau; puis, comme celui-ci s'était dispensé de comparaître, d'après l'autorisation qu'il en avait reçue du Roi, il le fit appréhender au corps et incarcérer dans la prison de la Conciergerie de Paris. Boisdauphin intervint immédiatement et écrivit la lettre dont voici copie exacte, faite sur l'original, présentement en notre portefeuille :

« MONSIEUR,

» Vous pouvez scavoir le trouble que lon apporte au sieur Ourceau, » bailly de la prevosté du Mans, pour le restablissement de son estat » et de ses biens, qui est une chose toute contraire à la vollonté du » Roy et de l'ecdict qu'il luy a pleu faire en ma faveur. Je m'asseure » que vous aurez tant d'affection a l'entretien d'iceluy que vous ne » souffrirez aucunement qu'il sy fasse rien au préjudice. Cest pour- » quoi particullierement je vous supplieray avoir pour recommandé le » bon droist dudit sieur Ourceau, aveq lequel je me suis joinct pour » demander l'entiere execution dudit ecdict, et luy ay envoyé ma » procure pour cest effect. Outre l'obligation qu'il vous en aura, je » vous en auray une particuliere pour vous faire tous les services » que vous scauriez desirer de personne du monde; vous baisant bien » humblement les mains, pour demeurer,

» Monsieur,

Vôtre plus humble et affectionné
à vous faire service.

Signé : DE LAVAL.

» Du Boisdaulphin, ce dernier aoust 1596. »

Nous ne savons à qui cette missive fut adressée, parce qu'elle fut envoyée sous enveloppe, et l'enveloppe nous manque ; mais cette

Digitized by Google

démarche n'eut aucun effet, et Henri IV, qui suivait la chose avec beaucoup d'intérêt, interposa de nouveau son autorité, et, par ordonnance du 13 octobre 1596, donnée à Gallion, enjoignit au Parlement de cesser toute poursuite et de mettre immédiatement Martin Ourceau en liberté; disant que ces procédures très-étranges, exercées au mépris de la capitulation, étaient de grande conséquence; qu'elles forçaient ceux qui avaient été compris dans ladite capitulation à se retirer de son service, et retardaient et empêchaient la soumission de ceux qui étaient en volonté de se soumettre en son obéissance, et de le reconnaître. Le Roi écrivit en outre au président de Harlay une lettre particulière, dont nous avons l'autographe, et dont voici la copie exacte :

« M. le PRESYDANT, l'emprysonnement quy a esté fet au preju-
» dyce du treté du sieur de Boysdaufin, par le decret et ordonnance
» de ma Court de Parlement, de la personne de Me Martyn Ourceau, est
» de sy grande concequance au byen de mes aferes, comme vous verrès
» par mes lettres patantes que jan ay fet espedier a madyte Court, que
» ie vous ay voullu fere ce mot pour vous pryer yncontynant de
» donner ordre que ledyt Ourceau soyt mys promtemant hors des
» dytes prysons, sans y user d'aucun refus ne dyfyculté. Je vous an
» prye ancores de rechef sur tant que vous desyres fere chose quy
» me soyt agreable. Cete cy n'estant a autre fyn, Dieu vous ayt,
» M. le Presydant, en sa garde. Ce xxe octobre, à Rouan.

HENRY.

« (*Au dos.*) A MONSIEUR LE PRESYDANT
« DE HARLAY. »

(Papier d'assez grand format, doré sur tranche; point de sceau; la lettre devait être pliée petite et renfermée dans quelque paquet.)

Le Parlement ne se presse pas d'obéir; nouvelle ordonnance, signée Henry, que nous avons également, donnée à Rouen le 29 novembre 1595, rappelant celle du 13 octobre précédent, résumant l'affaire, insistant fortement auprès des gens tenant sa Cour de Parlement pour que ses volontés soient exécutées, et prescrivant au procureur général d'y tenir rigoureusement la main. La résistance du Parlement continue; alors, ordre du Roi au sieur Austrude, exempt d'une compagnie des gardes du corps, de se transporter incontinent

Digitized by Google

à la prison de la Conciergerie, et de mettre Martin Ourceau en liberté; et, dans le cas où il rencontrerait de la résistance, de faire faire ouverture et bris des portes, ordonnant au prévôt des maréchaux, échevins, capitaines, bourgeois, habitants, hommes de guerre et toutes autres personnes de quelque qualité qu'elles soient, de lui donner aide et assistance, et d'exécuter cet ordre en toute diligence. Cette dernière pièce, datée de Rouen, le 12 janvier 1597, est également dans nos archives.

Toute cette grande procédure est très-curieuse; le caractère du Roi s'y dessine d'une manière loyale et tout à la fois patiente et énergique. La résistance qu'on y remarque de la part du Parlement, prouve qu'à cette époque ce corps était doué d'une puissance considérable et tenait en échec l'autorité royale, lorsqu'il croyait de son devoir d'en agir ainsi.

Martin Ourceau, mis en liberté, put enfin s'occuper de régler ses affaires, et il commença par intenter une action à Théodore le Tourneur, qui s'était fait pourvoir de son office de bailli de la prévôté du Mans, après l'arrêt du Parlement du 3 juillet 1589, qui l'avait décrété de prise de corps. Un arrêt du conseil privé du Roi, du 16 janvier 1598, le rétablit dans ledit office, bien que, aux termes dudit arrêt, messire Claude d'Angennes, évêque du Mans, le maire et les échevins de cette ville, eussent soutenu les droits ou prétentions de son compétiteur. Nous avons aussi une ordonnance signée de Henri IV, datée de Paris le 29 décembre 1601, par laquelle le Roi enjoint aux gens de ses comptes de payer la somme de 9,280 écus, savoir : « 6,280 écus à Me Martin Ourceau, dont 2,280 pour les frais faits » aux Etats de Blois et de Paris, esquels il avoit été député; et » 4,000, sous le nom de lui et des sieurs de Mesbouton, des Hayes » et de Villeboudier, pour frais par lui déboursés au parti du duc » de Mayenne; 3,000 écus au sieur Charles Chartier, sieur de Saint-» Chereau, pour pareille considération, sous les noms de lui et des » sieurs de la Mahotière et Ribarbot. » (Le paiement de ces sommes avait été stipulé par la capitulation de Boisdauphin.) Enfin, comme nouvelle marque de reconnaissance, Henri IV le nomma, par lettres du 6 juin 1602, official de l'église cathédrale du Mans.

Martin Ourceau de la Roche-d'Orton laissa six enfants, dont un seul fils, François Ourceau, seigneur de la Roche-d'Orton, de la Bionnière, etc., qui succéda à son père comme bailli du Mans, et épousa dans cette ville, le 27 septembre 1604, Marie d'Anguy,

Digitized by Google

fille de noble François d'Anguy, seigneur de Goidres, et d'Anne Aubert. La bénédiction nuptiale fut donnée par Me François le Pelletier, grand doyen des Églises du Mans et de Meaux, conseiller-clerc au Parlement de Paris, et doyen de la grande chambre (fait conseiller d'Etat en 1618, † en 1621). Il vendit sa charge à René le Vayer, le 8 juin 1608, et mourut en 1630, laissant pour enfants François, Anne et Marie. Anne épousa Mathurin le Boindre de Binières; Marie épousa François II de Courtarvel ; quant à François, il mourut au service du Roi, en 1652, sans avoir contracté d'alliance, et nous trouvons sur lui des renseignements qui pourraient donner matière à un épisode assez piquant :

Alors qu'il était cavalier dans le régiment de Châtillon, il contracta intime amitié avec un gentilhomme du Maine nommé Nicolas le Paintre, seigneur de la Ferrière, et ils firent ensemble, à bourse commune, un voyage en Angleterre, Hollande, Brabant et Pays-Bas. Enfin ils étaient grands amis, quand un beau jour, s'étant rencontrés à Saint-Calais chez un parent de Nicolas le Paintre, le sieur le Fèvre, où ils séjournèrent quelque temps, François Ourceau, en faisant ses paquets pour s'en aller, s'aperçoit qu'il lui manque un bas de soie de la valeur de deux pistoles, que son valet lui dit avoir été emporté par son ami. Ourceau court aussitôt après son bas, rattrape le Paintre sur la place, et le lui réclame incontinent. Le sieur de la Ferrière reçoit très-mal la réclamation, fait le personnage, et saisit au collet le cavalier français, qui se fâche, dégaîne, et vous campe un bon coup d'épée à son ami, lequel en reste estropié et lui intente procès en Parlement.....

Satisfait d'avoir pu donner quelques renseignements sur les d'Ourceau, dont aucun historien du Maine n'avait encore parlé, nous terminerons cet article par le blason de leurs armes, que nous venons de rencontrer dans les *Manuscrits généalogiques du chanoine Hubert*, documents précieux possédés par la Bibliothèque publique d'Orléans. Ce savant historien constate qu'ils portaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même ;* — ce qui, du reste, concorde bien avec les cachets de diverses lettres des d'Ourceau, datées de 1603 et de 1605.

FÉLIX LE JOYANT.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

Sont décédés — 1° en Avril 1863 :

— *Le comte d'Aure*, au palais de Saint-Cloud. L'Ecole de Cavalerie de Saumur le compta longtemps comme directeur de son manége, qu'il quitta vers 1860 pour remplir les fonctions d'écuyer de l'Empereur et d'inspecteur général des haras. Il laisse, sur la race chevaline et sur l'équitation, de savants ouvrages qui lui ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

— *M. de Bengy* (Philippe), 65 ans, à Bourges. Nommé président de la Cour royale de cette ville, au moment où l'on touchait à la Révolution de Juillet, ce digne magistrat, lorsqu'elle eut éclaté, rentra volontairement dans la retraite. Mais, nous dit-on, aussi religieux qu'obligeant et bienfaisant, « il vit sans cesse, depuis lors, venir frapper à la porte de son cabinet de travail tous ceux qui avaient besoin d'un bon conseil pour leurs affaires du temps et de l'éternité, d'un adoucissement à leurs peines, d'un secours pour leurs misères. » — Il eut deux fils, qui tous deux se sont consacrés à Dieu, l'un chez les Carmes, l'autre chez les Jésuites.

— *M. de Boisvillette*, à Chartres. C'est à l'instant même où, bien portant, il se disposait à monter en wagon sous la gare de cette localité, que la mort l'a frappé, provoquée par la rupture d'un anévrisme. Ingénieur d'un grand mérite, il avait été placé, pendant d'assez longues années, à la tête de l'administration des ponts et chaussées du département d'Eure-et-Loir.

— *La comtesse de Chastenay-Lanty*, 76 ans, à Paris. Elle appartenait par son père, qu'enfant elle vit gravir les marches de l'échafaud révolutionnaire, à la noble maison de la Guiche. Veuve depuis plus de vingt-huit ans, et sans enfants, ce fut à la religion, aux lettres et aux arts, qu'elle demanda consolation et distraction. Aussi son salon fut-il le rendez-vous continuel d'une société d'élite, au milieu de laquelle tous les genres de mérite se rencontrèrent, et qu'elle présida avec un tact et un esprit parfaits.

— *La comtesse de Chevigné* (née Cliquot), à Paris.

— *M. de Colombe*, à Besançon. C'était un ancien page du comte d'Artois.

— *Mme de Colombe*, à Besançon. Femme du précédent personnage, la douleur qu'elle a ressentie de la perte de son mari, l'a conduite au tombeau peu de jours après lui. Elle était proche parente de M. de Lamartine.

— *Le prince d'Essling*, 51 ans, à Saint-Etienne. Il a succombé aux atteintes de l'apoplexie. Seul fils qu'ait eu Masséna, nous ignorons si, marié, il est mort ou non sans postérité.

— *M. de Gélis* (Henri), 63 ans, à Castres. Officier de marine sous la Restauration, il refusa de servir Louis-Philippe ; plus même, il le combattit, en 1832, dans les rangs de cette poignée de braves qui tint à elle seule en échec, au milieu de nos provinces de l'Ouest, les nombreux bataillons envoyés pour la réduire. Il

Digitized by Google

avait épousé, peu après ces événements, Mlle de Lastours, dont le père fut vice-président de la Chambre des Députés, de 1825 à 1830.

— *Le colonel Girard de Charbonnière*, 55 ans, à Paris. Placé à la tête de la 1re légion de la Gendarmerie Impériale, il était commandeur de la Légion d'honneur, et ce fut lui qui exerça, dans l'armée de Sébastopol, les fonctions toujours si délicates, de grand prévôt.

— *M. de la Grange*, à Lyon. Jeune encore, il occupait le fauteuil de premier président à la Cour impériale de Riom, et portait la croix d'officier de la Légion d'honneur. Son mérite, généralement reconnu, l'avait seul conduit à cette haute position.

— *M. de Guernon* (Frédéric-Léon), à Epinay-sur-Odon (Calvados). Sa famille, l'une des plus honorables de la Normandie, forme la branche cadette, croyons-nous, de la maison d'où sont sortis les Guernon de Ranville.

— *M. de Lavaissière de Lavergne* (Edouard), 24 ans, à Shang-Haï (empire d'Annam). Récemment sorti de l'Ecole de Saint-Cyr, et désigné pour faire partie de l'expédition envoyée dans la Cochinchine, il a, comme plusieurs autres de ses braves camarades, subi les mortelles atteintes du choléra. Au mois d'août dernier, on ne l'a peut-être pas oublié, nous enregistrions à la page 98 de notre n° 3, le décès d'un autre Lavaissière, qui, capitaine de vaisseau, était mort à Suez, des suites d'une fièvre épidémique, au moment où il se disposait à rentrer en France. C'était le père de ce jeune officier !... Destinés tous deux à mourir loin du sol natal, et, soldats, à ne pas tomber sur le champ de bataille, si leur fin n'en a été que plus triste, elle n'en a pas été, pour cela, moins glorieuse, et surtout moins digne de regrets, puisque c'est en servant héroïquement leur pays, que tous deux ont perdu la vie. Mais leur famille n'en reste pas moins bien cruellement éprouvée !

— *M. de Marien* (Théodore), 75 ans, à Bar-le-Duc.

M. le comte DE WIDRANGES, un de nos abonnés, a eu l'extrême obligeance de nous adresser la note suivante, sur ce gentilhomme, décédé le 31 mars, et non pas le 1er avril, comme nous le supposions. Nous lui en sommes bien reconnaissant, ainsi que de son autre communication, qu'on lira plus bas.

« D'une ancienne famille barroise, M. Théodore de Marien naquit à Bar-le-Duc, le 23 juin 1788, de messire Philippe-Joseph de Marien, chef de bataillon en retraite, chevalier de Saint-Louis, et de Dame Anne-Joséphine Regnault de Raulecourt. Il avait épousé, le 23 avril 1817, Mlle Angélique-Jeanne de Bourges. Il est décédé sans postérité, et en lui s'éteint complétement sa famille. Jean Marien, l'auteur commun de cette maison, avait été anobli en 1567, par lettres patentes datées du 19 mars, de Charles III, grand duc de Lorraine. »

— *Mme de Monfoy de Bertrix*, 92 ans, à Avallon (Yonne). Le journal le *Tonnerrois* a parlé assez longuement de cette femme distinguée, qui depuis soixante ans habitait Avallon. « Elle avait tant d'esprit, qu'elle en donnait aux autres — dit cette feuille. — Née le Prince de Valory, elle eut pour père le dernier subdélégué du comté de Tonnerre, lequel périt sur l'échafaud, en 1793. Son mari, franc et loyal chevalier de Saint-Louis, chaud partisan des Bourbons, avait fait la guerre de la Vendée, puis émigré en Angleterre. »

Digitized by Google

— *Le marquis de Montécot* (Théophile-Charles Doynel), 76 ans, au château de Boucéel, près d'Avranches. Ancien page de Louis XVI, ce gentilhomme se consacra tout entier au service de ses Princes. En 1815, garde du corps, il suivait Louis XVIII à Gand, et un an plus tard on le désignait pour accompagner, au Brésil, notre ambassadeur, le duc de Luxembourg. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sous Charles X, il prit en 1830 le chemin de ses terres, et ne les quitta plus. Nous nous trompons. Toujours dévoué, toujours fidèle, il en sortit à une certaine époque : ce fut pour aller offrir, en compagnie de ses deux fils, dans les salons de *Belgrave-Square*, ses hommages et ses vœux au Noble Exilé qui visitait alors (1843) l'Angleterre. Il était chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis.

— *Le marquis de Moynier-Chamborant* (Elzéar-Félicité), 64 ans, à Paris. Entré fort jeune dans les rangs de l'armée, il était capitaine de dragons et chevalier de la Légion d'honneur à 25 ans, en 1829, lorsqu'il donna sa démission et se maria. Le département du Gard l'a compté longtemps parmi les membres les plus actifs et les plus estimés de son conseil général.

— *Le comte de Mulinem*, à Rio-Janeiro. Nommé tout récemment secrétaire de la légation de France, au Brésil, ce jeune diplomate est mort à son poste, qu'il a occupé deux mois à peine.

— *Le marquis de la Rochefoucauld* (Gaëtan-Frédéric), 84 ans, à Paris. Député du Cher avant 1848, ce noble personnage cultiva les lettres et la poésie avec un véritable succès. Outre plusieurs écrits sur l'économie politique, nous connaissons de lui, deux tragédies : *Agrippine* et *la Mort d'Hector*, jouées, la première à Paris, à l'Odéon, et la seconde à Lyon. Ce fut à sa louable initiative qu'on dut la fondation de la Société de la morale chrétienne, Société qui s'appliqua à propager dans la classe ouvrière les meilleurs ouvrages. Il était officier de la Légion d'honneur.

— *Le vicomte de Sparre*, 28 ans, à Puebla. Fils du général comte de Sparre, ce jeune officier servait, comme lieutenant, dans un des régiments de Zouaves actuellement au Mexique.

— *Le général Tardif de Moidrey*, à Shao-Shing. Capitaine d'artillerie, ce militaire distingué avait obtenu l'autorisation d'aller combattre en Chine, où bientôt il fut nommé général et placé à la tête d'une armée. C'est en assiégeant la ville de Shao-Shing, qu'il a été tué (le 19 *février*), non par les rebelles, mais uniquement par suite de la maladresse d'un soldat chinois, qui, suivant en cela l'habitude des gens de sa nation, fit feu sans épauler, et lui fracassa la tête. Douze heures après, notre compatriote expirait. Il avait organisé, dans le Tché-Kiang, une École de mandarins militaires (officiers), dont il était sorti déjà d'excellents chefs. Le *Moniteur de la Flotte*, qui nous fournit ces détails, dit que l'activité d'esprit du général Tardif de Moidrey était si bien appréciée, qu'on ne doutait nullement qu'il ne se rendît maître de la ville de Shao-Shing : or, comme elle n'a pas moins de quinze kilomètres de tour, et qu'elle est assez bien fortifiée, une telle prise n'eût pu manquer de donner à ce vaillant Français un renom égal à son mérite.

— *La comtesse de la Valette* (Adrien), à Paris. Femme d'un rare mérite, elle est morte bien jeune encore, et après une maladie aussi longue que douloureuse. Ancien publiciste d'un grand talent, son mari, qui déposa sa plume en 1858, faute d'une liberté suffisante pour soutenir ses principes monarchistes, est actuellement administrateur du chemin de fer de la ligne d'Italie.

Digitized by Google

— *Le général Vernhet de Laumière*, à Puebla. C'est à l'assaut donné le 29 mars, pour la prise du fort San-Xavier, qu'il a été frappé, alors que placé dans la quatrième parallèle, à soixante mètres seulement de la brèche, il observait les résultats de l'attaque. Tombé sous le coup, lorsqu'on le releva on s'aperçut qu'il avait une balle dans la tête ; toutefois, on conserva d'abord l'espoir de le sauver. Revenu à lui, sa première parole fut celle-ci : « Avant de me laisser conduire à l'ambulance, je veux voir, de mes yeux, porter de nouvelles cartouches à l'infanterie. » On lui obéit, et alors il consentit à ce qu'on s'occupât de sa blessure. Jusqu'au 4 avril, nul danger ne se manifesta, mais le 5 au matin un violent délire, accompagné de fièvre, s'étant déclaré, il succomba dans la nuit. Ce brillant militaire, qui n'était général que depuis le 12 avril 1862, avait été nommé colonel du régiment d'artillerie de la garde le 22 mars 1856. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

— *M. Villetard de Languérie*, à Auxerre. Retraité il y a longtemps déjà comme chef de bataillon, ce personnage fut, en 1848, l'un des commissaires du département de l'Yonne.

— *M. de Wailly* (Armand-François-Léon), 59 ans, à Paris. Littérateur, et traducteur estimé, il a fait passer en notre langue les chefs-d'œuvre des écrivains anglais Sterne, Fielding, Lingard, Walter Scott, Burns et Thackeray. L'*Illustration*, qui depuis 1857 lui avait confié la rédaction de sa principale chronique, trouvera difficilement une plume plus fine et plus élégante que la sienne.

2° En Mai 1863 :

— *La baronne de Carlowitz* (Aloyse-Christine), 66 ans, à Gallardon (Loiret). Autrichienne de naissance, elle avait épousé à Paris un M. du Tertre (probablement l'auteur dramatique de ce nom). Elle aborda tous les genres de littérature : romans, voyages, comédies, drames, traductions ; et l'Académie lui décerna deux prix, en 1841 et 1842, à l'occasion de la *Messiade* (de Klopstock) et de la *Guerre de trente ans* (de Schiller), ouvrages allemands qu'elle avait admirablement interprétés.

— *Le général vicomte de Champagny*, 74 ans, au château de Kerduel, près Lannion (Côtes-du-Nord). La carrière des armes, qu'il choisit, s'ouvrit pour lui par les campagnes de Wagram, d'Espagne et de Russie, sous l'Empire. Brave entre tous, il conquit en quatre ans le grade de capitaine et la croix de la Légion d'honneur. Mais Napoléon Ier tomba, et sa chute, en ramenant les Bourbons, permit au vicomte de servir son Roi par affection, et non plus uniquement par devoir. Nommé chef de bataillon au 10e de ligne, il montra pendant les Cent-Jours tant d'énergique loyauté, qu'il fut fait colonel, chevalier de Saint-Louis, et envoyé, avec les pleins pouvoirs du Monarque, dans l'Aube, révolutionné. Quoiqu'il n'eût alors que vingt-cinq ans, il sut déployer un tact si parfait, en cette délicate mission, qu'il ramena tous les esprits au gouvernement. Choisi comme aide-de-camp par le duc d'Angoulême, il conserva cette haute position jusqu'en 1830, ce qui ne l'empêcha pas, tellement il fuyait le repos, de commander, de 1822 à 1826, le 6e régiment de la Garde. Promu au généralat vers la fin de cette dernière année, il épousa alors la fille du général de la Fruglaye, pair de France (Mlle Caroline), et entra, dix-huit mois après, au ministère de la guerre, avec le

Digitized by Google

titre de sous-secrétaire d'Etat. L'exil de Charles X fut aussi pour lui l'exil. Il se démit de ses fonctions, se retira à Kerduel, et là, dans sa Bretagne, qu'il aimait par dessus tout, il ne vécut plus que pour ses souvenirs, ses serments, et pour l'agriculture, dont il a été le constant, l'intelligent protecteur.

— *M. de Chemerault* (Guilhaud), à Melle (Deux-Sèvres), où il était président du tribunal de première instance.

— *Mme de Collot de Saulx*, 81 ans, à Ligny (Meuse).

Voici la notice qu'on a eu l'attention de nous transmettre sur cette personne, d'origine maltaise :

« Dame Vicentia-Marcella-Manna-Aloysia *Curmi*, née à la Vallette (île de Malte), le 27 octobre 1782, épousa à Messine, le 10 novembre 1806, messire César-Louis-Auguste *de Collot de Saulx*, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre du Croissant. Ce gentilhomme était issu d'une ancienne famille du Barrois, anoblie en 1585, par Charles III de Lorraine, et confirmée le 22 mars 1663 par le duc Charles IV.

« De ce mariage sortirent trois enfants : 1° Joseph-Paul, né à Messine le 30 août 1809, mort à Ligny le 7 février 1831 ; — 2° Marie, née en Portugal, à Belem, près Lisbonne, le 30 octobre 1811, et mariée à Ligny, le 19 mars 1833, au comte de Widranges (Louis-Charles-Hippolyte), baron libre du Saint-Empire Romain, habitant actuellement Bar-le-Duc ; — 3° et Marie-Charles-Louis, né à Ligny le 2 août 1815, mort à l'Ecole militaire de la Flèche le 26 décembre 1830.

« Le lieutenant-colonel de Collot de Saulx se retira à Ligny-en-Barrois, au début de 1814, et y décéda le 30 juillet 1816.

« Sa veuve, qui n'a cessé, depuis, de résider dans cette même localité, y a terminé ses jours le 24 mai 1863.

« Des deux enfants mâles issus de leur mariage, aucun n'ayant survécu, le nom de cette famille se trouve complétement éteint. — Comte de WIDRANGES. »

— *Le général baron Dupin*, 90 ans, à Paris. Nous ignorons absolument quel peut être ce général. C'est en vain que nous avons consulté, pour obtenir quelques renseignements à son endroit, les *Annuaires militaires*, les *Almanachs Royaux* et *de la Cour*, ainsi que les modernes biographes : tout est muet sur ce vieux soldat, né en 1773. Peut-être bien, aussi, que l'*Union* (de Paris), qui nous a fait connaître ce décès, aura défiguré, sans le vouloir, le nom du défunt ? — S'il se trouvait un de nos Lecteurs qui pût nous fournir une note quelconque sur ce général, nous serions heureux de l'insérer dans notre plus prochain numéro, en raison même de l'oubli où le nom dudit général paraît être tombé.

— *La comtesse douairière de Fiquelmont*, à Venise.

— *La comtesse douairière de la Frégeolière*, 79 ans, au château de Varrins, près Saumur. Le *Mercure de France* annonçait en ces termes la mort de cette femme d'élite : « Mme la comtesse de la Frégeolière, dont les hautes qualités et les vertus étaient l'objet du respect et de la vénération de sa province, appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles du Poitou. Issue de la maison des comtes de Moulins de Rochefort, elle tenait à ce qu'il y a de plus illustre en France, et comptait les Montmorency parmi ses ancêtres. Son mari, décédé depuis quelques années, avait fait ses premières armes en Vendée, sous les ordres de son père, commandant d'une division de l'armée catholique et

Digitized by Google

royale. Mlle de Moulins de Rochefort, sa tante, avait épousé le comte du Viguier de Mirabal, capitaine de dragons attaché à S. A. R. Mgr le comte d'Artois, et célèbre par sa beauté et par sa mort héroïque au 10 août, racontée d'une manière si pathétique par M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins.* »

— *La comtesse de Lallemand*, 76 ans, au château de Malans, près Besançon. Elle était, dit l'*Union Franc-Comtoise*, un des derniers représentants de ces traditions de conversation, de littérature, d'art et de bon goût, chez qui les plus jeunes cherchaient des conseils et des exemples.

— *Mme de Lamartine*, 75 ans, à Paris. D'origine anglaise, et fille du major Birch, de l'antique maison de Churchill, elle connut à Naples l'auteur des *Méditations*, alors attaché à la légation française. Douée d'une remarquable éducation, de goûts artistiques et littéraires des plus purs, elle fit une vive impression sur le jeune poëte, dont le nom retentissait déjà parmi l'Europe. En devenant sa femme, elle lui apporta, outre une immense fortune, un cœur profondément dévoué, qui s'appliqua constamment à l'entourer de ses sollicitudes. Au milieu de la vie accidentée qui lui fut réservée, sa noble, sa généreuse nature se développa; l'adversité la trouva calme, forte, par cela même que le triomphe, que les ovations n'avaient pu ni la séduire ni diminuer sa foi vive et sincère. Pratiquant toutes les vertus, elle s'attira toutes les bénédictions, toutes les sympathies, et sa mort a montré à quel point l'estime publique lui était acquise, à quel point on rendait justice à son rare mérite. Il n'est en effet aucune feuille parisienne qui n'ait déploré la perte de cette pieuse et digne femme : « Elle fut un ange de dévouement et de charité, » ont dit les unes; « Le génie de la consolation, de la douceur, des hautes et sereines inspirations, » ont dit les autres; ou bien encore : « La Sœur des vieillards, la Mère des enfants, des infortunés! » — Quels éloges! quelle noble couronne déposée sur un cercueil! Mais aussi quelle perte, quelle inguérissable blessure pour notre illustre écrivain! — Le corps de Mme de Lamartine, embaumé, a été déposé au chemin de fer de Lyon, dirigé sur Mâcon, puis transporté à Saint-Point, dans le caveau de la famille. Il repose maintenant auprès du cercueil de cette gracieuse enfant, qui nommée Julia — l'heureuse! — mourut néanmoins à Beyrouth, à la fleur de l'âge, laissant dans l'âme de ses parents un deuil éternel, des regrets inénarrables!

— *La marquise de Lamorélie*, 66 ans, à Paris. Alliée aux premières maisons de la Normandie, sa perte sera vivement ressentie par les pauvres de la commune de Meslay (Calvados), dont elle était la Providence. On l'a inhumée dans la chapelle de son château, qui s'élevait auprès de cette localité.

— *Mme de Ligny* (Tascheron), à . . . . Le *Moniteur de la Flotte* nous apprend qu'elle était arrière petite-fille de JEAN-BART. Son père, le chevalier de Ligny, capitaine au régiment Dauphin, eut pour aïeul François de Ligny, lieutenant-colonel du régiment d'Agenois, lequel épousa en 1717 *Jeanne-Marie Bart*, issue du célèbre marin. Mme de Ligny, veuve depuis longtemps, n'avait eu qu'une fille, qui fait actuellement partie de la famille du général baron Urbain de Vaux, ancien serviteur du premier Empire.

— *Le marquis de Loraille* (Alain Chartier), à Rouen. Les Alain Chartier sont connus en Normandie depuis un temps immémorial; on les trouve inscrits aux premières pages de son histoire. C'est un des membres de cette antique maison,

Digitized by Google

qui poëte, orateur et ambassadeur renommé sous Charles VI et Charles VII, fut embrassé sur la bouche par Marguerite d'Ecosse, femme du Dauphin (depuis Louis XI). Il s'était endormi pendant une fête, et la Dauphine en profita pour « baiser ainsi, dit-elle aux seigneurs de sa suite, non l'homme, car il a laide figure, mais la bouche d'où sortent tant de jolies choses. » Le frère de ce poëte, Guillaume, occupait alors le siége épiscopal de Paris. Le titre de marquis de Coraille, donné à l'une des branches de ladite maison, n'est pas ancien : il date de 1760, et fut la récompense de services éminents rendus au pays par l'aïeul du gentilhomme dont nous annonçons le décès, dans la guerre du Canada. Ce glorieux nom d'Alain Chartier n'est pas éteint, il en reste encore, au diocèse de Bayeux, berceau de la famille, plusieurs représentants.

— *M. de Malmain* (Charles), à Rouen, où il était conseiller à la Cour impériale ; il est mort subitement, frappé d'apoplexie, et lorsqu'il se rendait au palais.

— *La vicomtesse de Mérinville* (des Moustiers), 59 ans, à Paris. « Raconter l'histoire de la noble défunte, écrit M. Ph. de Montenon dans l'*Union*, consisterait à dire qu'elle sut remplir chaque heure par une bonne action, et que les moindres détails de sa vie, hélas ! trop courte, resteront à la fois gravés et dans mille cœurs ici-bas et dans le livre des cieux. »

— *Mme de Puniet de Parry* (Anne-Stéphanie-Chérie), 20 ans, à Paris. Cette jeune femme, qui portait un nom fort honorablement connu parmi la noblesse, douée des plus douces vertus, s'était consacrée à Dieu. On l'appelait, en religion, la *mère du Bon-Pasteur*. L'Ordre qu'elle avait choisi, c'était celui des Augustines hospitalières, servantes des malheureux, consolatrices des affligés ; et la mort l'a surprise alors même qu'avec un dévouement sans égal, elle soignait, à l'hôpital de la Charité, les malades confiés à sa sollicitude. — C'est mourir bien jeune, mais que c'est bien mourir !

— *La comtesse de la Roche-Tulon* (née de Grente), 27 ans, à Paris. Elle était alliée aux premières familles de la Normandie et du Poitou. Un décès prématuré est toujours plus douloureux que tout autre ; celui-là le devient davantage encore, puisqu'il prive quatre enfants au berceau du tendre appui, des soins vigilants d'une mère aussi chrétienne que bonne et distinguée.

— *M. de Surian* (Alfred), 59 ans, à Marseille, ville qu'il représenta longtemps comme député et comme conseiller municipal.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

VOYAGE

DE

JERUSALEM ET AUTRES LIEUX SAINCTS

EFFECTUÉ ET DÉCRIT EN M.D.C.XLIV

PAR FRANÇOIS-CHARLES DU ROZEL

SEIGNEUR DU GRAVIER, SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY

Publié et annoté par M. Bonneserre de Saint-Denis

(Suite [1])

V

Les Stations des Saints Lieux.

Roc du martyr Étienne. — Sépulcre de la Vierge. — Jardin des Oliviers. — Roc de l'Assomption. — Grotte du Symbole. — Roc de l'Ascension. — Ruines de Betphagé. — Roc du Lazare. — Maisons de Madeleine et de Marthe. — Béthanie. — Sépulcre et Maison de Lazare. — Maison de Simon le Lépreux. — Le Figuier maudit. — Sépulcres de Josaphat et d'Absalon. — Grotte de saint Jacques.

Le 7 octobre, j'ay commencé à visiter les Saincts Lieux et faire les Stations ordinaires, à chascune desquelles l'on gaigne des indulgences y disant vn *Pater noster* et vn *Aue Maria*. L'on faict ordinairement celles du dehors de la ville, les premieres, d'aultant que lors que vous auez faict celles du dedans et entré dans le Sainct Sepulchre, à la sortye vous trouuez vne monteure preste pour vous en aller. Il va tousiours vn Pere auecq vous, qui vous dict la messe sur le Sepulchre de la Vierge, et vn Frere pour l'accompagner, auecq le truchement de la porte du conuent pour vous conduire, et empescher

(1) Pour les chapitres précédents, voir les pages 413-444 de ce volume.

Digitized by Google

que les Mores et Arabes ne vous rendent desplaisir; pourquoy l'on luy donne demye piastre. Il vous fault garnir de chandelles ou cierges pour entrer en plusieurs lieux, et de maydins pour y payer les caphares.

Premierement, estant sortys par la porte.....(1), auons passé au lieu où le dict Sainct a esté martyrisé fort proche de ladicte porte, qui est vn roc à fleur de terre, sur lequel on passe descendant à la vallée de Josaphat, où nous auons faict les prieres requises pour y gaigner l'indulgence concedée.

Estant parvenuz en ladicte vallée, nous sommes allez au Sepulchre de la Vierge (2), sur lequel notre Pere nous a dict la messe. Il est dans vne esglize sousterraine en forme de grotte, comme en croix voultée, dans l'aisle de main droicte comme on entre; il est couuert de marbre blanc tout vny. Crainte que quelques vngz n'en voullussent rompre par deuotion, ou curiosité, l'on a faict dessus comme vne pettite chappelle carrée et platte par le hault, où il ne peult que le prestre, le diacre et soubz-diacre. L'on y entre par deux endroictz. Dans cette mesme aisle est dans le roc vn grand trou comme vne pettite grotte, où les Turcs disent : « que Nostre Seigneur se cacha lorsque les Juifs le cherchoient pour le crucifier, et que lorsqu'ilz s'en furent retournez il sortit et s'enuola au ciel par vne pettite fenestre qui est au bout de ladicte aisle, en forme de souspirail de caue;

(1) *Estant sortys par la porte.....:* Quoique du Rozel oublie de nommer cette porte, il est aisé de suppléer à son silence, puisqu'il dit aussitôt que « un sainct a esté martyrisé fort proche de là. » C'est alors de la porte Saint-Étienne qu'il s'agit. Elle fut, en effet, témoin de la mort du diacre Étienne, qui, lapidé par les Juifs neuf mois seulement après la résurrection du Sauveur, devint ainsi le premier de ces milliers de martyrs dont l'inébranlable courage, dont la sublime foi allaient, au prix de tout leur sang, gagner au christianisme les païens mêmes les plus endurcis.

(2) *Le Sepulchre de la Vierge :* De l'opinion des historiens catholiques les plus anciens et les plus accrédités, la Vierge mourut dans sa soixante-douzième année, à Éphèse, et non point à Jérusalem. Il pourrait donc, au premier abord, paraître extraordinaire que la Mère du Rédempteur ait son sépulcre en cette dernière ville, si l'on ne savait — ainsi que l'observe le vicomte de Châteaubriand — « qu'elle fut (selon l'opinion de plusieurs Pères) miraculeusement » ensevelie à Gethsémani, par les Apôtres. Euthymius raconte l'histoire de ces » merveilleuses funérailles. Saint Thomas ayant fait ouvrir le cercueil, on n'y » trouva plus qu'une robe virginale, simple et pauvre vêtement de cette Reine de » gloire, que les Anges avaient enlevée aux cieux. »

Digitized by Google

que depuis cette heure on ne l'a veu, et que les Juifs ne le trouuant, prirent vn de ses disciples qui luy ressembloit, croyant que c'estoit luy, et le crucifierent. » Tous les Turcs et Mores croyent qu'il estoit vn grand Prophete, voire aultant que Mahommet. Ilz disent que la loy qu'il auoit faicte, estoit vn peu trop rude, et que Dieu leur a enuoyé leur prophete Mahommet pour la mitiger. Neantmoingtz ilz le reverent fort, comme aussy la Vierge et tous ses Apostres, qu'ilz estiment de grandz saincts. Aussy se sont-ilz emparez de tous les Saincts Lieux où Nostre Seigneur a operé tant de miracles, dans la pluspart desquelz ilz ont faict des mosquées.

Au milieu de l'autre aisle de ladicte esglize, est vne fontaine; l'on entre en cette esglize par le bas, par vn bel escalier de trente-huict degrez de la largeur d'icelle; le dessus est à raze terre, sur lequel il y a apparance d'y auoir eu vne belle esglize. On paye là vn maydin de caphare, qui vault vingt et vn deniers de France.

Sortant de cette esglyse l'on entre dans le Jardin de Gethsemany, autrement des Oliues, qui n'est plus que comme vn champ, ny ayant aucune closture. Il y a neuf vieilz oliuiers, que l'on dict estre encores du temps de Nostre Seigneur.

A vn bout dudict Jardin, à main gauche, comme l'on y entre de ladicte esglize, est la grotte où Nostre Seigneur sua sang et eau, faisant oraison et demandant à son Pere qu'il destournast de luy le calice de sa passion. L'on vous monstre le mesme lieu où il estoit agenouillé, deuant lequel est vne colomne dans le roc où l'ange lui apparut et le consola. Cette grotte est assez grande (1), soustenue par six pilliers du mesme roc; mais il y a apparence que la pluspart ont esté taillez depuis.

A l'autre bout dudict Jardin est le lieu où Nostre Seigneur auoit laissé ses trois Apostres, sainct Pierre, sainct Jean et sainct Jacques, près d'vn rocher sur lequel ilz s'endormirent. Vn peu plus bas, à main droicte, est le lieu où les Juifs prirent et lyerent Nostre Seigneur, lieu qui est entouré de petites murailles basses, des deux costez et par vn bout, comme en forme de ruelle ou cul de sac. Vn Juif qui a de la terre aupres, l'a voullu achepter d'vn Turc auquel il appartient; et pour payement a offert le luy couurir de piastres, non pas seullement

(1) *Grotte du jardin des Oliviers :* Le baron de Beauvau dit qu'elle est longue de vingt-trois pas, large de douze, et qu'on descend neuf marches avant d'en toucher le sol.

Digitized by Google

pour accommoder sa terre, ains pour oster et empescher la deuotion des chrestiens en ce lieu, dont ilz sont curieux. Mais le Turc ne l'a voullu bailler pour quoy que ce soict, ce qui rend vn tesmoignage de la reuerence qu'ilz portent à Nostre Seigneur.

Reuenant à main gauche pour prendre le chemin du mont d'Oliuet, l'on passe pres d'vne pierre sur laquelle Nostre Dame estoit lors qu'on martyrisoit sainct Estienne priant pour sa perseuerance. Il se void facillement de là le lieu dudict martyre. En chascun desdicts lieux y a indulgence particuliere.

A la sortye dudict Jardin, entrant quarante ou cinquante pas dans ledict chemin du mont d'Oliuet, est vne grande pierre de roc, sortant de terre, sur laquelle estoient assis les Apostres, lors que la Vierge monta au ciel; et aucuns la voyant en l'air, luy demanderent quelque relique d'elle; et elle leur jecta sa ceinture (1), qui tomba sur ledict roc, et fist vne marque, comme sy elle se fust enchassée dedans, qui se voict encores.

Ayant suiuy ledict chemin enuiron vne portée de mousquet, sommes passez à l'oliuier où Nostre Seigneur pleura sur Jerusalem (2), pres duquel vn santon (3) faict sa demeure et y a mosquée.

(1) *La ceinture de la Vierge :* Ce récit qui montre la Mère du Christ « jectant sa ceinture aux Apostres, » à l'instant où, montant au ciel, elle est priée par eux de leur laisser « quelque relique, » ce récit doit appartenir au domaine de la légende. D'un tel fait, l'Évangile ne dit rien ; et si de rares auteurs en parlent, chacun d'eux le rapporte à sa manière. Le baron de Beauvau, par exemple, assure que ce fut à saint Thomas seulement que la Vierge accorda pareille relique. Or, on a vu ci-dessus, note 2 de la page 466, que Thomas ayant ouvert le sépulcre de Marie, « n'y trouva plus qu'une robe virginale. » Comment admettre alors cette première version, pourtant si confirmée, si l'on adopte celle de la ceinture?... Mais l'adopter est difficile, devant le silence de l'Église. Regardons-la donc comme une fiction, sans blâmer néanmoins ceux qui l'ont imaginée, propagée, car elle est aussi touchante que le serait la vérité.

(2) *L'olivier où Nostre Seigneur pleura sur Jerusalem :* Ceci n'est pas complétement exact; pour être précis, l'écrivain aurait dû dire : L'olivier sous lequel Jésus, entouré de ses disciples, qui lui demandaient quels seraient les signes de la consommation des siècles, leur prédit, en un long discours rempli de paraboles, le jugement universel, avec ses suprêmes récompenses, avec ses terribles châtiments. (*Voir* saint Matthieu, chap. XXIV et XXV.)

(3) *Un santon :* C'est un prétendu saint, un prétendu prophète, se prétendant inspiré de Mahomet. La bêtise humaine est bien grande, en Orient, puisqu'on y entoure d'une complète vénération la caste santonienne, dont les membres rivalisent entre eux d'abrutissantes pratiques et de repoussante saleté ; témoin ce

Digitized by Google

Arriuant sur ledict mont, auons passé à la grotte où les Apostres ont composé leur Simbole, nostre *Credo*, lieu qui est vn peu à main droicte, hors dudict chemin. Nous y sommes descenduz auecq peine, ny ayant que vn trou au hault, par lequel vous entrez. Elle est longue et estroicte ; l'on y a faict douze arches en voulte de pierre de taille au nom des douze Apostres ; il y a apparance dy auoir eu vne esglize dessus. Montant encores vn peu à la mesme main, se trouue le lieu où Nostre Seigneur a composé l'Oraison Dominicale, nostre *Pater noster* ; il y reste encores quelques ruines d'vne esglize que saincte Heleine y avoit faict bastir.

Estant paruenuz sur l'eminence dudict mont, auons esté au lieu où Nostre Seigneur monta au ciel, où se void encores la marque d'vn de ses piedz graué dans vne pierre. Il y auoit laissé la marque de tous deux, mais les Turcs ont faict porter l'autre, qui estoit la mieux marquée, au temple de Salomon (1). Il y a vne petite esglize en forme

passage de Duloir, qui fut à même, en 1654, d'assister à leurs hideux exercices : « Ils laissent croître leurs cheveux et ne les peignent jamais, pour être plus mal-» propres. Deux fois la semaine, à trois heures de la nuit, après avoir fait leur » prière, ils tournent quelque temps, puis, se prenant la main, comme s'ils vou-» laient danser un branle, ils se déménent en criant d'une horrible façon : *Allahou* » (Dieu est grand), jusqu'à ce que l'haleine leur manquant il ne puisse sortir de » leurs poumons épuisez qu'une voix heurlante et meuglante, comme d'une bête » qui expirerait étant assommée... Ils ne sont point conversables, et on ne lit » jamais dans leurs yeux que la fureur et l'égarement. »

(1) *Le mont où Nostre Seigneur monta au ciel* : Le vicomte de Châteaubriand, qui dans son livre sur Jérusalem a si bien décrit, poétisé les lieux, les monuments témoins des actes, de la vie du Fils de Dieu, n'a pas su le préserver cependant de l'atteinte funeste du doute. Écoutant les suggestions du rationalisme, il s'est inscrit, à propos de l'Ascension du Rédempteur, contre un fait attesté par des Pères de l'Église. Ce doute, chez l'auteur des *Martyrs*, est pénible à rencontrer, malgré la façon révérencieuse avec laquelle on l'a produit. Il est ainsi formulé :

« On distingue, à l'endroit même où Jésus-Christ monta au ciel après sa Résur-» rection, l'empreinte, sur le rocher, du pied gauche d'un homme. Le vestige du » pied droit s'y voyait aussi autrefois. La plupart des pèlerins disent que les » Turcs ont enlevé ce second vestige pour le placer dans la mosquée du Temple ; » mais *le P. Roger affirme positivement qu'il n'y est pas. Je me tais, par res-» pect, sans pourtant être convaincu*, devant des autorités considérables : saint » Augustin, saint Jérôme, saint Paulin, Sulpice Sévère, le vénérable Bède, la » tradition, tous les voyageurs anciens et modernes, assurent que cette trace » marque un pas de Jésus-Christ. »

Eh quoi donc! la superbe du vicomte de Châteaubriand ne peut se résoudre à

Digitized by Google

ronde, sur ce lieu, dont les Turcs ont faict vne mosquée; ilz le tiennent en grande veneration et permettent aux chrestiens d'y aller, payant vn maydin de caphare. Il y a vne autre belle et grande esglize sur ledict mont, où ilz ne veullent laisser entrer; c'est encores vn des bastiments de saincte Heleyne, tres magnifique.

A main gaulche est vn autre mont, sur lequel estoient les Apostres et la Magdelaine, lorsque Nostre Seigneur monta au ciel, lesquels le regardant en l'air, il leur dist : « *Viri Galilei, quid aspicies?* (1) »

Suyuant nostre chemin le long de la coste, auons trouué à vn quart de lieuë dudict mont, l'endroict où Jesus monta sur l'asnesse, le jour des Rameaux, pour aller en Jerusalem Il y auoit du temps vne ville nommée Betfagé (2), dont se void encores quelque peu de ruines. Le lieu où les Apostres allerent destacher ladicte asnesse, est en descendant de ladicte coste, à main droicte. Le Gardien du conuent de Jerusalem y va tous les ans, ledict jour des Rameaux, auecq tous les religieux, et monté sur vne asnesse, en commemoration du mystere de Nostre Seigneur, et s'en reuient ainsy en procession en Jerusalem, au Sainct Sepulchre. Et pendant tout le chemin les religieux, pelerins et autres chrestiens, tant Grecs, Armeniens, Coftes, Abissins, Suriens, Georgiens et Maronites, jectent leurs manteaux, vestes, aubes ou dolimans soubz les piedz de ladicte asnesse, les vngs

croire ce qu'ont cru, ce qu'ont affirmé — lui-même le proclame ici — des autorités considérables?..... Cette défaillance momentanée d'un esprit éminent et religieux, montre que les plus forts, parfois, deviennent les plus faibles. Aussi du Rozel, dont le cœur se complaît dans la tradition, dans les récits des Apôtres, des Docteurs, et qui, sur cette terre de Judée, sans cesse humilie sa raison sous l'effusion de sa foi, du Rozel est-il, en cette circonstance, de beaucoup supérieur au grand génie qui doute, là précisément où de plus grands génies que lui n'ont jamais douté!

(1) *Nostre Seigneur leur dist : Viri Galilei, quid aspicies?*... Du Rozel met dans la bouche du Sauveur, des paroles qu'il n'a pas prononcées, puis il tronque, puis il estropie le texte sacré. Venons donc à son secours, en ouvrant les Actes des Apôtres, qu'évidemment il n'avait pas sous les yeux, quand il rédigea cette note. Nous y lisons : Et, comme les Disciples contemplaient Jésus montant au ciel, voilà que deux hommes vêtus de blanc se présentèrent devant eux, et qu'ils leur dirent : — *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?*..... Hommes de Galilée, pourquoi demeurez-vous là, regardant le ciel?.....

(2) *Betphagé* : Ce lieu, dont le nom signifie Maison de bouche de vallée, faisait partie de la tribu de Benjamin; il était environné de plusieurs vallons, d'où vint qu'on l'appela ainsi.

Digitized by Google

appres les autres; et s'en trouue ordinairement si grande quantité à ceste feste, qu'il ny peult pas auoir assez de chemin pour que tous les y jectent, encores qu'il y ayt vne grande demye lieuë de Jerusalem.

Continuant nostre chemin vn bon quart de lieuë plus loin, auons esté à la pierre sur laquelle Nostre Seigneur se reposoit en reuenant du Jourdain, lors que Marye-Magdelaine et Marye-Marthe, sa sœur, le vindrent trouuer pleurant la mort du Lazare, leur frere. Cette pierre est sur le bord du chemin, à main droicte, comme on vient de Jerusalem. Elle est d'vn roc fort dur, et sort enuiron vn pied de hault hors terre.

Pres de là, à la mesme main droicte, se voyent les ruines des maisons desdictes Magdelaine et Marthe (1), esloignées l'vne de l'autre d'vn

(1) *Les ruines des maisons de Magdelaine et de Marthe*. Depuis des milliers d'années, on s'étudie à persuader aux pèlerins, à Jérusalem, que nombre de monuments bibliques, que les logis des principaux personnages cités dans l'Évangile, sont demeurés debout, narguant le Temps, narguant sa faux, qui cependant n'épargne pas plus les œuvres de l'homme, que l'homme lui-même. Cet innocent mensonge, perpétué d'âge en âge, et qui n'abuse, après tout, que qui veut bien être abusé, a pris sa source, croyons-nous, dans un sentiment d'intérêt local, de cupidité mahométane. Le Turc en aura commercé, comme il a commercé, comme il commerce encore du Tombeau du Christ... Et la piété chrétienne, tout entière aux souvenirs de la vie du Sauveur, en se prosternant quand même devant des édifices dont le nom seul lui rappelait déjà tant de miracles, tant de précieux actes, la piété chrétienne aura, sans y songer, favorisé la supercherie historique de messieurs les Sarrasins?... Mais, nous le répétons, et quoi qu'il en soit de notre supposition, on sait généralement, aujourd'hui, ce qu'il faut penser de l'authenticité de ces prétendues ruines, de ces prétendus monuments; Châteaubriand et Lamartine n'ont pas, à cet égard, dissimulé leur opinion; écoutez plutôt ce dernier :

« En circulant dans les rues de Jérusalem, toutes semblables, l'interprète du » couvent latin m'arrêtait de temps en temps, et me montrant une maison turque » en décombres, une vieille porte en bois vermoulu, les débris d'une fenêtre mo- » resque, il me disait : — Voilà la maison de Véronique, la porte du Juif-Errant, la » fenêtre du prétoire — paroles qui ne faisaient qu'une faible impression sur moi, » sur nous, démenties qu'elles étaient par l'aspect évidemment moderne et par » l'invraisemblance parlante de ces démonstrations arbitraires; pieuses fraudes » dont personne n'est coupable, parce qu'elles datent de je ne sais qui...

» Au sortir de l'Église du Saint-Sépulcre, nous suivîmes la Voie Douloureuse. » Là, rien de frappant, rien de constaté, rien de vraisemblable : des masures de » construction moderne, données partout pour des vestiges incontestés des diverses » stations du Christ. L'œil ne peut avoir même un doute, et toute confiance » dans ces traditions locales est détruite d'avance par l'histoire des premières

Digitized by Google

ject de pierre. A celle de Marthe est vne cisterne. Ce lieu est eminent, estant sur vn petit mont où il y a apparance dy avoir eu vn village. L'on void facillement, de là, la montagne et desert de la Quarantaine, où Nostre Seigneur jeusna quarante jours, en memoire de quoy nous faisons nostre Caresme. Elle est à main gauche, esloignée d'enuiron cinq ou six mil; et quasy deuant vous, encores vn peu à main gauche, est la mer Morte, qui est dans la place de ces malheureuses villes de Sodome et Gomhorre, que Dieu permist estre abismées pour leurs meschancetez. Cette mer ne sert à rien, qu'à faire du sel qui est tout blanc. Il n'y a point de poisson ny aucune nauigation, estant aussy trop pettite. L'on dict qu'il en sort souuentes foys des vapeurs et exhalaisons sy puantes, qu'elles infectent ceux qui en sont voisins; elle n'est esloignée que d'vne lieue, et se void toutte, de ce lieu là, comme qui seroict dessus.

De là nous sommes allez à Bethanye (1), qui est esloignée d'enuiron deux portées de Jerusalem, vn peu à main droicte, tirant vers cette derniere. C'estoit anciennement vne ville, mais tout y est ruiné; il y a pourtant encores plusieurs maisons, seulement elles ne sont que comme des grottes. Là est le sepulchre de Lazare, que Jesus y ressuscita; c'est comme vn petit caueau voulté de pierre de taille, soubz vne autre caue qui est sur le bord du chemin, à gauche. Il se void les ruines de la maison, qui estoit bastye dessus; tout auprès y auoit vne petite esglize dont les Turcs ont faict vne mosquée; l'on paye là vn maydin de caphare. La maison ou chasteau dudict Lazare (2)

» années du christianisme, où *Jérusalem ne conserva pas pierre sur pierre*; » où les chrétiens furent ensuite bannis de la ville pendant de nombreuses années. » *Jérusalem*, à l'exception de ses Piscines et des Tombeaux des Rois, *ne conserve* » *aucun monument d'aucune de ces grandes époques* : quelques sites seulement » sont reconnaissables, comme le site du Temple, dessiné par ses terrasses, » et portant aujourd'hui l'immense et belle mosquée d'Omar-el-Sakara; le » mont de Sion, occupé par le couvent des Arméniens, et le tombeau de David ; » mais ce n'est même que l'histoire à la main, et avec l'œil du doute, que la » plupart de ces sites peuvent être assignés avec une certaine précision. Hormis » les murs de terrasses sur la vallée de Josaphat, aucune pierre ne porte sa date » dans sa forme et dans sa couleur; tout est en poudre, ou tout est moderne...»

(1) *Bethanye, esloignée d'enuiron deux portées de Jerusalem :* Notre voyageur veut dire, probablement, que Béthanie n'est distante que d'environ *deux portées de fusil*, de Jérusalem; mais il se trompe, car ce bourg, dont il ne reste présentement qu'une vingtaine de maisons, en était éloigné d'au moins un kilomètre et demi.

(2) *Le chasteau de Lazare :* Doubdan, qui visita sept ans plus tard (1651) ces

Digitized by Google

estoit vn peu plus auant dans le village, sur vn petit mont; c'estoit comme vne forteresse dont les murs estoient fort larges et bastys de sy bonne matiere, qu'il y en a encores vne partye en nature. Il y a dedans vne cisterne.

Enuiron deux ou trois cens pas de là, prenant le chemin droict vers Jerusalem, sommes passez à la maison de Simon le Lepreux, qui auoit conuyé Nostre Seigneur à disner, où la Magdelaine l'alla trouuer et où il la conuertit. Les murailles de ceste maison sont la pluspart encores entières, estant de grosses pierres de taille; elle est à main droicte.

Suyuant tousiours ledict chemin, estant approchez de Jerusalem à demye lieuë pres, sommes passez contre le figuier que Nostre Seigneur maudit, y ayant enuoyé vn de ses Apostres pour querir des figues, affin d'appaiser vn peu la soif qu'il auoit, passant par ledict chemin, lequel ny en trouva aucunes, quoy qu'il en fust beaucoup ceste année là. Depuis, il n'a point creu ny grossy, estant fort bas, et pas plus gros que le bras. Il est seul, à main gauche dudict chemin, sur vn costeau descendant dans vne grande vallée (1).

mêmes lieux, a dit du présent « chasteau » : « Les grandes ruines qu'on nomme » de la sorte sont plutôt les restes de quelque autre grand bâtiment qui a été » réédifié à la place où étoit la maison du Lazare, qui vray-semblablement n'a » pas duré si longtemps sur pied. Les fossez en sont encore revêtus de pierres, » mais presque tout à fait remplis. »

(1) *Le figuier maudit par Jesus :* Ce bon du Rozel parle de l'épisode du figuier maudit comme en parlerait un homme qui depuis longtemps n'aurait relu l'Évangile. Le Seigneur n'envoya pas en effet « vn de ses Apostres pour querir des » figues, » il alla lui-même fouiller l'arbre; et non point pour « appaiser vn peu » sa soif, » mais uniquement, sa faim. De plus, nul besoin n'était d'ajouter « qu'il » fust beaucoup de figues ceste année là, » le texte sacré demeurant muet sur un pareil détail. Voici du reste la traduction des versets 11, 12, 13 et 14 du chapitre XI de saint Marc, celui des évangélistes qui a le mieux précisé lesdits faits : « Jésus entra dans Jérusalem... et comme l'heure était avancée, il s'en alla en Béthanie avec les douze Apôtres. Et le lendemain, lorsqu'ils sortaient de Béthanie, *il eut faim*. Et, voyant de loin un figuier qui avait des feuilles, *il vint pour chercher quelque fruit;* et quand il fut près, il ne trouva que des feuilles : *car ce n'était pas le temps des figues*. Et Jésus dit au figuier : Que jamais personne ne mange plus, de toi, aucun fruit! » — Maintenant, comme du Rozel observe que, depuis lors, ce figuier « n'a point creu ny grossy, » nous lui donnerons gain de cause, en ce sens que saint Marc complète son récit en constatant que le figuier maudit *se dessécha jusqu'aux racines*. Seulement, prenant acte de cette constatation, nous nous permettons de trouver que notre gentilhomme a eu grand tort de supposer qu'on l'ait véritablement mis en présence de ce même arbre!

Digitized by Google

Comme sommes arriuez au bord de la vallée de Josaphat, y descendant, auons passé au lieu où estoit l'arc où Judas se pendit, qui estoit de bois, reste des ruines de quelque maison, et non pas à vn arbre de sureau, comme l'on a dict (1). Il est à main droicte du chemin, quasy sur le bord.

Au bord de ladicte vallée, tirant vers le Jardin des Olives, est le sepulchre de Josaphat, qui est vne belle chose, estant taillé dans le roc, poly tout autour, large d'vne picque (2), et d'vne et demye de long, et aultant de hault, auecq quatre piliers du mesme roc au long, et trois au large, ornez de leurs corniches et d'vne bordeure tout autour, en figures de bas relief; le dessus est comme en voulte tirant en poincte

Pres d'icelluy est la grotte où se retirerent les Apostres, appres que les Juifs eurent pris et lyé Nostre Seigneur, et où l'on dict que sainct Jacques a faict penitence (3). Un peu plus hault est le sepulchre d'Absalon (4), qui est aussy fort beau; mais l'on tient qu'il n'y a pas esté mis.

Ce sont là les stations ordinaires d'vn jour.

(1) *L'arc où Judas se pendit :* L'auteur de ce manuscrit veut que Judas se soit pendu, « non pas à vn arbre de sureau, comme l'on a dict, » mais « à vn arc de » bois, reste des ruines de quelque maison? » Nous ignorons à quelles sources ces deux versions contraires ont été puisées, et nous en inquiétons peu, en présence de l'Écriture, qui rapporte ceci : Aprés avoir jeté l'argent dans le Temple, Judas s'en alla, et se pendit... Et sa peau se rompit, et ses entrailles se répandirent sur la terre. — Chercher à en savoir davantage est donc complétement inutile, et maints écrivains ont justement mérité le sarcasme et les reproches de la critique, pour l'avoir tenté.

(2) *Picque :* La longueur de la pique, nous l'avons déjà précisé, était de quatorze pieds.

(3) *La grotte où sainct Jacques a faict penitence :* C'est en vain que nous avons relu les vies de Jacques le Majeur et de Jacques le Mineur, pour y trouver trace de cette grotte et de la pénitence qu'y fit l'un de ces deux disciples de Jésus; rien de semblable ne nous y est apparu. Du Rozel a donc, probablement, commis là une erreur.

(4) *Le sepulchre d'Absalon :* Thevet, en 1575, disait de ce monument : « Il est » hors Jerusalem à main droite, allant du mont Sion à la vallée de Josaphat, et » iceluy tout entier est faict presque en forme de pyramide, auquel y a quelques » feuestres où les Turcs, Mores et Arabes, passans par là, comme i'ay veu, ruent » des pierres, en detestant celuy qui y a été enterré, à cause qu'il s'estoit revolté » meschamment contre son pere, à qui il devoit tout honneur, reverence et » service. »

Digitized by Google

VI

Les Stations des Saints Lieux (Suite).

VALLÉE DE JOSAPHAT. — TORRENT DU CÉDRON. — FONTAINES DE LA VIERGE ET DE SILOE. — ARBRE D'ISAÏE. — PUITS D'ANANIAS. — CHAMP DU SANG. — CIMETIÈRE DES CHRÉTIENS. — MONTAGNE DE SION. — ÉGLISE DU SAINT-CÉNACLE. — SÉPULCRES DE DAVID ET DE SALOMON. — CROIX-CHEMIN DE LA VIERGE. — MAISON DE CAÏPHE. — COLONNE DU COQ. — PIERRE DU SAINT-SÉPULCRE. — CACHOT DE JÉSUS. — GROTTE DE SAINT PIERRE, OU DE LA PÉNITENCE.

Au lieu de retourner en Jerusalem, comme l'on faict generallement, j'ay voullu, apres ce que j'ay dejà dict avoir visité, paracheuer les Stations d'entour la ville, ce premier jour; et sommes alors descenduz le long de la vallée de Josaphat (1), et esté au torrent de Cedron (2), proche les murs de Jerusalem, qui est vn petit ruisseau

(1) *La vallée de Josaphat :* Notre pèlerin a le tort de ne pas la décrire, ce qui nous engage à reproduire la saisissante page que Lamartine lui a consacrée : « La » vallée de Josaphat — dit-il — c'est un fossé naturel creusé entre deux monti» cules de quelques cents pieds d'élévation, dont l'un porte Jérusalem et l'autre » la cime du mont des Olives... Son aspect est conforme à la destination que les » idées chrétiennes lui assignent. Elle ressemble à un vaste sépulcre, trop étroit » cependant pour les flots du genre humain qui doivent s'y accumuler. Dominée » de toutes parts elle-même par des monuments funèbres; encaissée à son extré» mité méridionale dans le rocher de Silhoa, tout percé de caves sépulcrales » comme une ruche de la mort; ayant çà et là pour bornes tumulaires les tom» beaux de Josaphat et d'Absalon, taillés dans le roc vif, et ombragés d'un côté » par les noires collines du mont des Offenses, de l'autre par les remparts du » temple écroulé; ce fut un lieu naturellement imprégné d'une sainte horreur, » destiné de bonne heure à devenir les gémonies d'une grande ville, et où l'ima» gination des prophètes dut placer sans efforts les scènes de mort, de résurrection » et de jugement..... »

Appelée d'abord vallée de Savé, du Roi, puis de Melchisédec, la vallée de Josaphat reçut ce dernier nom de celui du prince Josaphat, qui régna sur Jérusalem, mourut 880 ans avant Jésus-Christ, et voulut être enterré en ce lieu, près du tombeau d'Absalon. C'est lui qu'a célébré Racine dans *Athalie*, dans cette sublime tragédie que Châteaubriand voulut relire au pied même du tombeau de Josaphat, et qui lui arracha ce cri d'admiration : « Quelle poésie, puisque je la trouvais » digne du lieu où j'étais! La plume tombe des mains : on est honteux de bar» bouiller encore du papier, après qu'un homme a écrit de pareils vers!! »

(2) *Le torrent de Cédron :* il roule, aux époques des pluies, une eau presque roussâtre. Cédron est l'équivalent, en hébreu, de nos termes deuil, noirceur, tristesse.

Digitized by Google

où il passe en temps de pluye quantité d'eaux. Pour l'heure que nous y auons esté, il estoit à sec. Il se void au bord, sur vne pierre de roc, quatre ou cinq marques des piedz de Nostre Seigneur, qui entrerent miraculeusement dedans, lors que les Juifs le tiroient et le battoient, l'amenant du Jardin des Oliues et le voullant faire passer au trauers dudict torrent, par meschanceté, y ayant vn pont vn peu plus hault.

Estant descenduz le long de la vallée de Josaphat trois ou quatre cens pas, auons trouué à main droicte la fontaine de la Vierge (1), où elle prenoit de l'eau et lauoit ses linceulz, pres de laquelle les Turcs y ont faict vne mosquée, ce qui tesmoigne la deuotion qu'ilz y ont. Nous sommes descenduz à ladicte fontaine, qui est comme soubz vn roc, où nous auons pris de l'eau pour faire vn peu de refection de quelques viures que nous auions portez.

Apres estre encores descenduz en ladicte vallée enuiron deux cens pas, auons pris à main droicte par vn chemin qui nous a conduictz à la Fontaine de Natatorio Siloë (2), qui est aussy dans vn roc fort

(1) *La fontaine de la Vierge :* Elle se nomme actuellement encore Fontaine de Marie, est située en face du village de Siloan, et va grossir souterrainement les eaux de la fontaine de Siloë, dont une centaine de mètres la séparent à peine. On y descend « par trente degrez, » dit le baron de Beauvau.

(2) *La fontaine de Natatorio Siloë :* Source biblique, source miraculeuse et de tout temps sacrée, c'était son onde que répandaient, chez le peuple de Dieu, les Lévites, au jour de la fête des Tabernacles, chantant avec Isaïe — *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris :* Joyeux, vous puiserez les eaux des fontaines du Sauveur. — J'ai lu, je ne sais plus dans quel ouvrage, que ladite source doit son existence à la mort du plus éloquent des prophètes, du fils d'Amos, qui, scié en deux pour satisfaire la vengeance d'un roi de Juda, Manassez, dont il avait gourmandé les vices, éprouva pendant son supplice une soif tellement ardente, qu'afin qu'il l'apaisât, Dieu fit sourdre, à l'endroit où l'on martyrisait ainsi son serviteur, la fontaine de Siloë..... Quand le Tout-Puissant, répondant aux cris de détresse de Moïse, antérieurement lui avait dit au désert : Frappe la pierre d'Horeb, je serai devant toi, et l'eau en jaillira, pour que mon peuple boive — il pouvait certes, en faveur d'Isaïe, renouveler pareil prodige. Mais il ne l'a pas fait ; témoin ce passage d'Isaïe lui-même — *Abjecit populus iste aquas Siloë, quæ vadunt cum silentio* : Ce peuple a rejeté les eaux de Siloë, qui coulent en silence — passage détruisant complétement la pieuse légende dont nous nous sommes souvenu....

Un miracle que rien ne saurait infirmer, par exemple, et que ce lieu vit s'accomplir, fut celui ainsi rapporté dans l'Écriture : Jésus, apercevant un aveugle-né, crache à terre, frotte, de la boue de sa salive, les yeux de cet homme, et lui

Digitized by Google

eslevé au dessus de l'eau, de laquelle Jesus illumina vn aveugle né, du mesme nom. Il faut aussy descendre vn peu pour auoir de l'eau, qui est fort bonne à boire; les Mores et Arabes en viennent querir de tres loin.

Retournant à ladicte vallée par vn autre chemin, sommes passez soubz l'arbre soubz lequel fut martyrisé et scyé le prophete Isaïe, par le milieu du corps, comme vne piece de bois. Cet arbre est fort large, auecq quantité de branches. Ne pouuant dire de quelle sorte il est, ceux du pays disent qu'il n'apporte point de fruict. Il y a entour comme vn petit enclos en forme de haye, remply de terre, pour en conseruer le pied. Et reuenuz dans ladicte vallée, sommes descenduz quasy jusques au bas, au puits d'Ananyas le prophete, tres profond, où il fut enfermé et retenu fort longtemps par les Infidelles, qui ly voulloient faire mourir, et où il a faict plusieurs merueilles, mesmes conserué du feu dans l'eau par vn longtemps (1). Les Turcs ont

dit : Va dans la piscine de Siloë, et t'y laves. — Et peu après, ce malheureux, tout émerveillé d'apercevoir le ciel, expliquait aux Juifs, incrédules, comment s'était opérée sa guérison : Je suis allé à Siloë, je m'y suis lavé, et je vois!!

Cette piscine, encore intacte aujourd'hui, s'élève à l'entrée de la fontaine de Siloë, que du Rozel appelle *de Natatorio*, mot synonyme de *piscina*, et que les Évangélistes ont effectivement employé pour désigner ce lieu. Lamartine, en le visitant, a jeté ces lignes sur son carnet :

« Voici la fontaine de Siloë, la source inspiratrice des rois et des prophètes... » La voilà tout entière, pleine d'eau *limpide et savoureuse*, creusée de vingt mar- » ches dans le rocher dont la cime portait le palais de David..... Ces marches, » usées par le pied des femmes qui viennent du village de Siloha y remplir leurs » cruches, sont luisantes comme le marbre... C'est le seul endroit des environs » de Jérusalem où le voyageur trouve à mouiller son doigt, à étancher sa soif, à » reposer sa tête à l'ombre du rocher rafraîchi et de deux ou trois touffes de » verdure. C'est là que finit la vallée de Josaphat. »

Châteaubriand fut loin, comme Lamartine, de vanter la saveur et la limpidité des eaux de cette fontaine. Il les trouva, dit-il, « saumâtres et assez désagréables » au goût. » Des deux illustres écrivains, lequel est dans le vrai? — Nous ne savons; mais si nous désirons vivement une chose, c'est de ne pas mourir avant d'avoir pu juger du fait, au pied même de la précieuse source.

(1) *Le puits d'Ananyas le prophete :* Aucun « Ananyas » n'existe parmi les prophètes; du Rozel a donc fait là quelque confusion de nom. Si nous avions rencontré dans les *Vies des Saints*, ou dans les *Actes des Martyrs*, mention de ce « feu conserué vn longtemps au fond de ce puits, » nous eussions pu rectifier en partie l'erreur de notre pèlerin. Mais nos recherches, nous sommes bien forcé de l'avouer, ont été vaines. Ce qui, pourtant, ne veut pas dire que nous supposions que le récit de du Rozel soit formellement à repousser.

Digitized by Google

basty vne mosquée aupres. De là, sommes retournez vers Jerusalem ; et prenant à main gauche, comme tirant vers le mont Sion, sommes allez à la Terre Saincte (1), qui estoit vn champ qui fut achepté des trente deniers dont Judas vendit Nostre Seigneur, lesquels il rendit auant que se mesfaire. En ce champ, on a faict comme vne grande caue toutte muraillée ou taillée dans le roc, et voultée de pierre de taille, pour seruir de monument aux chrestiens. Il y a dessus plusieurs ouuertures ou fenestres faictes expres dans la voulte, par lesquelles l'on descend les corps. Il ny a pourtant, à present, que les Armeniens qui y soient mis, chascune sorte de chrestiens ayant son cymetiere separé. Il ne laisse dy auoir beaucoup de corps, qui se voyent facillement, mais je croy qu'ils sy conseruent long temps.

Nous auons continué de cheminer vers ledict mont Sion, auquel nous sommes enfin arriuez, et l'auons sailly (2). Ce mont ne nous doibt

(1) *Sommes allez à la Terre Saincte :* C'est HACELDAMA, le Champ du Sang, que du Rozel, nous ne savons pourquoi, nomme ainsi. L'évangéliste Matthieu a dit : Les trente pièces d'argent, prix de la trahison de Judas, et rendues par lui, servirent, ne pouvant être remises dans le trésor, à acheter, d'un potier, un champ pour la sépulture des étrangers. Par le récit de notre auteur, on voit donc qu'en 1644 ce lieu n'avait pas changé de destination. Thevet, qui soixante-dix ans auparavant s'était trouvé retenu prisonnier à Jérusalem, le visita souvent, et en parla plus tard, dans sa *Cosmographie universelle*, d'une façon intéressante et neuve. Sa note, complétant précisément le passage ci-dessus de du Rozel, nous allons la reproduire :

« *Acheldemach*, autrement le champ du Potier, fut achepté des trente deniers » dont fut vendu Iesus Christ. Les Chrestiens Leuantins ont dans leurs histoires, » que c'est où se retirerent les Disciples de Nostre Seigneur, durant sa passion. » Ceste place fut acheptée pour la sepulture des pauures Pelerins : mesmement » elle est encores auiourdhuy close de murailles, qui furent faictes par la dili- » gence de sainte Heleine. Et me souuient, que lors que la peste estoit parmy les » Chrestiens, tous les morts furent conduicts en ce champ, les vns sur chameaux » et asnes, et les autres sur des siuieres à braz : chose autant pitoyable que l'on » eust pu voir. Au-dessus de la Masure, faite en quarré, y a sept pertuiz ouuerts, » ausquels les Mahometans ne font iamais mal. Quelques uns ont escrit, que les » corps qui y estoient mis, se pourrissoient et consumoient en vingtquatre heures : » mais à cela on doit autant adiouster de foy, qu'à ceux qui disent, que les morts » que l'on enterre à S. Innocent à Paris, sont au bout de neuf iours reduits en » cendre. »

(2) *La montagne de Sion :* C'est, dit Châteaubriand, un monticule d'un aspect jaunâtre et stérile, ouvert en forme de croissant du côté de Jérusalem, à peu près de la hauteur de Montmartre, mais plus arrondi au sommet. — André Thevet, en nous apprenant que « le mont de Sion estoit le lieu de sa residence ordinaire,

Digitized by Google

pas estre en moindre consideration que celuy du Caluaire, puisque Nostre Seigneur y a operé de sy haultz mysteres pour nostre saluation. Premierement, c'est en ce lieu où il a institué le tres sainct et tres auguste sacrement de l'Eucharistye, où il a faict la Cesne à ses Apostres; la cuisine où se rostit l'aigneau, y est encores. C'est là aussy où il laua les piedz à sesdicts Apostres; où il entra, apres sa resurrection, dans la chambre en laquelle estoient assemblez ces derniers, les portes et fenestres estant fermées, et sans les ouurir; où sainct Thomas le toucha à sa playe du cesté, et recogneut que c'estoit luy; et où le Sainct-Esprit descendit sur la Vierge et les Apostres, le jour de la Pentecoste, en forme de colombe. C'est enfin le lieu où demeura la Vierge, appres la passion de son cher Filz, et où elle est morte (1). Et en ce lieu mesmes sont encores les sepulchres de Dauid (2) et de Salomon. Les religieux de Jerusalem y faisoient ordinairement leur demeure, dans vn beau conuent et vne belle et rare esglize, sur laquelle est vn dome couuert de plombs, que aincte Heleyne y auoit basti au lieu où toutes ces merueilles ont esté faictes, mais les Turcs en ont chassé lesdicts religieux et font habiter le conuent par vn de leurs santums (3), et de l'esglize du mont Sion (4)

» du temps qu'il estoit pardelà, » ajoute, en forme de renseignement sur l'élévation de la sainte montagne : « Munster, en sa *Cosmographie*, prétend que qui vou- » droit en perspective prendre la hauteur du mont Syon, il trouveroit que certes » elle excederoit plus de trois bonnes lieuës la ville, et autant distante : chose » mal considerée à luy, veu que le mont n'est point de quinze à dixhuict pieds » plus hault que ladite ville : voire si peu, qu'allans de l'vn à l'autre, on ne s'en » apperçoit quasi point, n'y ayant de distance que quelques deux iects de pierre. »

(1) *Lieu où la Vierge est morte :* Voir plus haut, page 466, note 2, ce que nous disons à ce sujet.

(2) *Le sepulchre de David :* Mme de Lamartine ne put obtenir l'autorisation de le visiter, ainsi qu'elle le raconte dans le *Voyage* de son mari. « Lorsque nous » voulûmes, dit-elle, voir le souterrain où la tradition place les os du roi-prophète, » les Turcs s'y opposèrent, et nous déclarèrent que l'entrée en était absolument » interdite. Ils supposent que des richesses immenses ont été ensevelies dans ce » caveau royal, que les étrangers en possèdent le secret, et viennent pour les » découvrir et les dérober. »

Il faut croire, cependant, que Châteaubriand ne s'en était pas vu, lui, refuser l'entrée, puisqu'il en a donné cette description : « C'est une petite salle voûtée, » où l'on trouve trois sépulcres de pierre noirâtre. »

(3) *Santums* : lisez santons. (*Voir* page 468 la note consacrée à ce dernier mot.)

(4) *L'esglise du mont Sion :* Cette église, aujourd'hui mosquée, porta dès sa fondation le nom de Saint-Cénacle, pour rappeler qu'en son enceinte avait eu

Digitized by Google

en ont faict vne mosquée où ilz ne permettent à aucuns chrestiens d'entrer, non plus que dans le temple.

Pres de là est le cymetiere des Francs, qu'ilz appellent, soubz lequel ilz comprennent les Italiens, Espagnolz et autres chrestiens, qu'ilz nomment tous de ce nom, ny ayant que le Roy de France de veritable et utile protecteur de Terre Saincte. Estant encores vn peu aduancez, auons trouué à main gauche vne sente ou petit chemin entre deux hayes, au bout duquel est la demeure de Cayphe, l'vn de ceux qui jugerent Jesus, et chez lequel il fut mené. Il y a vne petite cour entourée de vieilles maisons basses; ce sont religieux armeniens qui les occupent, qui disent sçauoir par tradition que la pluspart sont encores du temps de Cayphe. Ils montrent le lieu où sainct Pierre renia Nostre Seigneur, et la colomne sur laquelle le coq chanta, comme Jesus le luy auoict predict, le hault de laquelle est à Rome, dans l'esglize Sainct-Jean-de-Latran, et qui a en effet du rapport à la coulleur de la pierre. Aupres de cette colomne est vne petite esglize deseruye par lesdicts Armeniens, dans l'autel de laquelle est la pierre qui estoit sur le Sainct Sepulchre de Nostre Seigneur, dont ilz ont laissé vn coin descouuert pour exciter la deuotion des chrestiens. A main droicte dudict autel, comme l'on entre dans l'esglize, est vn cachot dans la muraille, où Cayphe mist Jesus en prison la nuict precedente sa passion, appres luy auoir faict souffrir beaucoup de tourmentz. L'on ny void point, et ne sy peult-on coucher, ny mesmes qu'à peine agenouiller, tant il est serré. Et allant en Jerusalem auons passé par vn carrefour, ou croix chemin, qui est le lieu où les Juifs voullurent oster le corps de la Vierge aux Apostres, qui le portoient à son sepulchre, apres son decedz; et par la violence

lieu la dernière pâque du Christ, et que là étaient également réunis les Apôtres, quand Dieu leur envoya l'Esprit de Science et de Force. Cénacle vient du latin *cœnaculum*, qui veut dire salle à manger, et aussi pièce retirée, élevée, propre à la prière, à la méditation. Au moyen âge, le mot cénacle fut presque inusité; on lui préféra le terme cénaille; mais à la longue le sens étymologique prévalut, et cénaille tomba dans l'oubli. Le Saint-Cénacle fut le *premier* monument consacré par les chrétiens au culte du Seigneur, puisque Pierre y rassembla les Apôtres, et qu'avant de se séparer pour évangéliser les nations, tous ces disciples de Jésus y implorèrent l'appui de leur Divin Maître. Enfin, Jacques le Mineur, ou le Juste, neveu de la Vierge, voulut que ces mêmes voûtes entendissent les vœux qu'il adressa au Ciel, lorsqu'après l'Ascension de l'Homme-Dieu on le chargea de gouverner l'Église de Jérusalem; il reçut donc en ce lieu les insignes de la dignité épiscopale.

Digitized by Google

desdicts Juifs, ce sacré corps estant tombé par terre, il ne leur fut pas possible de le pouuoir releuer, quoy qu'ilz fussent grand nombre; et l'ayant quitté, vn seul desdicts Apostres l'enleua deuant eux, lesquelz voyant apparemment le miracle, ne leur donnerent plus d'empeschement (1). Sortant de là, nous nous sommes retirez; mais auparauant que rentrer dans la ville, sommes descenduz à main droicte, le long des murailles, à la grotte où sainct Pierre a pleuré amerement son peché, et faict penitence. Cette grotte est souterraine et fort petite, proche lesdicts murs, où appres auoir faict nos prieres comme es autres lieux d'indulgences, sommes retournez au conuent.

(1) *Les Juifs voulurent oster, par la violence, le corps de la Vierge aux Apostres :* Ce fait a quelque chose de si pénible, de si blessant pour un chrétien, que nous sommes surpris qu'en le rapportant, du Rozel n'en ait pas au moins démontré la fausseté... Eh quoi! le corps sacré de la Vierge serait ainsi demeuré sur la voie publique, souillé, tiraillé par les Juifs! Ces mécréants, pour s'en rendre maîtres, eussent soutenu contre les Apôtres un véritable pugilat, foulant aux pieds, peut-être, pendant la lutte, les restes mortels de la Mère du Christ; du Christ, qui, Dieu, pouvait d'un signe foudroyer les profanateurs!!... Ah! si nous lisons toujours avec plaisir, et les légendes et les naïfs récits que nous ont légués les premiers siècles du christianisme, il ne s'ensuit pas, cependant, que nous les acceptions sans examen. Notre foi, quand le dogme lui manque, en appelle à la raison. C'est donc la raison qui nous conseille, ici, de refuser créance à cette ridicule histoire. Que peut-elle être, en effet, sinon l'écho affaibli, ou plutôt dénaturé, d'une lointaine, d'une pitoyable tradition?

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

JURISPRUDENCE NOBILIAIRE

SOMMAIRE : — I. *Grandesse d'Espagne et Nom Patronymique y attaché :* Peut-elle être portée ou transmise par les femmes, et à quelles conditions ? — II. *Titre de noblesse; demande en rectification d'actes d'état civil :* Arrêt; défaut de motifs.

I. **La Grandesse d'Espagne peut-elle être portée ou transmise par les Femmes ?** — La Cour de Cassation (chambre civile) a rendu le 15 juin 1863 un arrêt qui met fin à la procédure intentée depuis 1858, par les divers membres de la famille de Brancas, à M. *Hibon de Frohen*, qui s'était indûment approprié la Grandesse, et, de plus, le nom et le titre de *duc de Brancas*.

Voici les questions que la Cour Suprême avait à examiner :

— Peut-on être admis à contester à une autre personne un titre de Grandesse auquel on n'a et on ne prétend soi-même aucun droit ?

— L'interprétation des titres et lettres qui peuvent donner droit à la Grandesse d'Espagne et autoriser à s'en prévaloir en France, est-elle de la compétence de l'autorité administrative? N'appartient-elle pas, au contraire, à l'autorité judiciaire?

— Une femme, Grande d'Espagne, peut-elle porter la Grandesse à son mari, et la transmettre à son fils ? Le peut-elle de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une autorisation gouvernementale?

— Les effets de la communication et de la transmission de la Grandesse par la femme iraient-ils, d'ailleurs, jusqu'à permettre au mari et au fils de porter, en France, le titre sous lequel la Grandesse dont s'agit est désignée en Espagne, alors que ce titre renferme un nom patronymique qui ne leur appartient pas personnellement, et que le gouvernement français ne les a pas autorisés à prendre ?

Après un long délibéré en chambre du conseil, la Cour a rendu l'arrêt suivant, conforme aux conclusions qu'avait formulées M. de Marnas, premier avocat général :

« Sur le premier moyen de cassation, pris de la violation du principe : pas d'intérêt, pas d'action :

» Attendu que, portant le nom de Brancas ou unis par mariage à des personnes à qui ce nom appartient, les défendeurs au pourvoi avaient intérêt et qualité pour s'opposer à ce que Ferdinand Hibon et

Digitized by Google

son fils prissent, sous prétexte d'une qualification nobiliaire, un nom auquel ils n'auraient pas droit ;

» Sur le deuxième moyen, pris de la violation du principe de la séparation des pouvoirs et de la règle *ejus est interpretari cujus est condere :*

» Attendu qu'à l'autorité judiciaire seule il appartient de décider si, d'après les titres produits et la législation tant espagnole que française, les demandeurs en cassation ont droit à la Grandesse d'Espagne et au titre de duc de Brancas, et de prescrire, s'ils n'ont pas ce droit, les mesures nécessaires pour les empêcher de s'en prévaloir en France ;

» Sur le troisième moyen :

» Attendu que, si quelques-uns des motifs de l'arrêt attaqué ne sont relatifs qu'à Hibon père, il en est d'autres qui s'appliquent en même temps à son fils, et qui suffisent pour écarter la prétendue violation de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810 ;

» Sur les moyens du fond :

» Attendu qu'en demandant l'autorisation de transmettre sa Grandesse à Louis-Marie Buffile, vicomte de Brancas, Louis-Paul de Brancas, duc de Cereste, a déclaré qu'il voulait que cette dignité ne sortît pas de sa famille ;

» Que c'est en effet audit Louis-Marie Buffile, vicomte de Brancas, à ses enfants et à ses successeurs en sa maison, qu'elle a été accordée par les diplôme et brevet du Roi d'Espagne des 7 janvier et 10 mars 1787, à charge par eux de rendre compte au Roi de leur succession, suivant l'usage, et avec la condition de prendre le titre « de duc ou de marquis de Brancas ; »

» Que Brancas est un nom patronymique, et que cette condition supposait le droit de le porter de la part de ceux qui étaient appelés à recueillir la Grandesse ;

» Que lesdits enfants et successeurs en la maison de Louis-Marie Buffile de Brancas ont seuls été dispensés d'autres mandat, permission ou patente du Roi d'Espagne ; et qu'une nouvelle autorisation a été déclarée nécessaire chaque fois que la Grandesse passerait à des lignes collatérales, en ajoutant qu'à défaut de cette autorisation la transmission ne serait pas valable ;

» Qu'en présence de ces clauses et conditions, il faut reconnaître qu'à plus forte raison cette dignité n'a pas pu, sans la permission du Roi d'Espagne, passer dans une autre famille par le seul effet du mariage de la fille de Louis-Marie Buffile de Brancas avec Ferdinand Hibon ;

» Que l'arrêt attaqué déclare, d'ailleurs, qu'il est certain qu'aujourd'hui la loi espagnole ne reconnaît le titre de Grandesse ou autre,

Digitized by Google

qu'autant qu'il a été confirmé par l'autorité souveraine; et que cette décision, fondée sur l'appréciation des lois d'un pays étranger, ne pourrait donner ouverture à cassation qu'autant qu'elle serait en opposition avec les lois de France, ce qui n'existe pas dans la cause;

» Que l'arrêt déclare en outre que la prétention d'Hibon père et fils n est pas mieux justifiée au point de vue de la législation française;

» Que, pour le prouver, il se fonde notamment sur l'édit de mai 1711, relatif à la transmission par les femmes, à leurs maris, des duchés et des pairies auxquels les Grandesses ont été assimilées en ce point, et qui n'admettait pas que ces dignités pussent changer de famille sans l'autorisation du Roi;

» Que l'arrêt ajoute que, loin d'être tombées en désuétude, ces dispositions sont en parfaite conformité avec toute notre législation tant ancienne que nouvelle, et qu'en effet la nécessité de l'autorisation du gouvernement pour ces transmissions de titres a toujours été considérée en France comme un principe de droit public;

» Que ces déclarations de l'arrêt empruntent une nouvelle force aux clauses et conditions ci-dessus rappelées du brevet du Roi d'Espagne, du 10 mars 1787, qui a transporté la Grandesse de Louis-Paul de Brancas, duc de Cereste, à Louis-Marie Buffile de Brancas, et des lettres-patentes du Roi de France, du 13 mai 1787, qui ont agréé ce transport;

» Que, par ces lettres, le Roi de France n'a pas entendu déroger à l'édit de 1711, ni consentir à ce que, si la Grandesse accordée à Louis-Marie Buffile de Brancas venait à échoir à Ghislaine Yolande sa fille, elle passât, sans une nouvelle autorisation royale, dans une autre famille, par le seul fait du mariage de ladite Ghislaine Yolande avec une personne étrangère à la maison de Brancas;

» Que le fils né de son mariage avec Ferdinand Hibon fait partie de cette nouvelle famille; que, dès lors, il ne peut, comme son père, recueillir la Grandesse qu'avec l'autorisation du Souverain, et sous la condition de prendre le titre de duc ou de marquis de Brancas;

» Qu'ils ne peuvent donc, ni l'un ni l'autre, se dire Grands d'Espagne avant d'avoir obtenu cette autorisation, ni se qualifier ducs de Brancas, quand la permission d'ajouter à leur nom celui de Brancas leur a été refusée par le gouvernement français;

» Qu'en le décidant ainsi, l'arrêt attaqué n'a contrevenu à aucune loi,

» Rejette le pourvoi. »

II. **Titre de noblesse; demande en rectification d'actes d'état civil.** — En 1860, *M. de Marguerie* (Evrard-Henri) voulant faire figurer, dans son acte de naissance, le titre de *marquis*, qu'on avait omis d'y donner à son père, auquel il appartenait, disait-il, saisit de sa demande le tribunal civil de Metz.

Digitized by Google

Elle fut accueillie ; mais, sur l'appel du ministère public, la Cour impériale de Metz dut à son tour se prononcer.

Sa réponse fut la confirmation pure et simple du jugement du tribunal.

Toutefois, le procureur général de cette Cour s'étant également pourvu contre l'arrêt rendu, la Cour de Cassation a dû trancher la question ; ce qu'elle a fait le 1er juin 1863, donnant *gain de cause aux moyens invoqués par ledit procureur général*, moyens ainsi résumés dans la *Gazette des Tribunaux* du 11 juin :

« Fausse application des articles 57 et 99 du Code Napoléon, et violation du décret du 8 janvier 1859. L'acte de naissance de M. de Marguerie contenait toutes les énonciations prescrites par la loi ; aucune disposition législative ne faisant une nécessité de l'énonciation des titres nobiliaires sur les registres de l'état civil, la demande en rectification, fondée seulement sur l'émission d'un titre nobiliaire, était irrecevable.

» Subsidiairement et au fond, le demandeur en cassation soutient que, sous l'apparence d'une demande en rectification d'acte de l'état civil, M. de Marguerie, qui ne produisait point d'acte de collation régulier, avait en réalité demandé à l'autorité judiciaire, incompétente à cet effet, la reconnaissance ou la confirmation du titre de marquis dans la personne de son père. »

La Cour, nous le répétons, adoptant ces moyens, cette doctrine, et conformément, du reste, aux conclusions de M. de Raynal, avocat général, a prononcé l'arrêt qui suit :

» Sur les deux moyens :

» Vu les articles 57 et 99 du Code Napoléon, et le décret impérial du 8 janvier 1859, rendu pour l'exécution du statut du 1er mars 1808, et pour l'application du principe de droit public qui attribue à l'Empereur seul le droit de conférer, de reconnaître ou de confirmer les titres de noblesse ;

» Attendu que l'article 57 du Code Napoléon, énumératif des énonciations substantielles que doivent contenir les actes de l'état civil, n'est pas, par ses termes, exclusif d'autres mentions complétives qui peuvent concourir à mieux constater l'identité des personnes dénommées dans ces actes, lorsqu'elles sont justifiées par une notoriété incontestable ;

» Attendu que cette règle est également applicable aux demandes en rectification d'actes de l'état civil, formées à l'effet d'y faire

Digitized by Google

introduire des mentions de cette nature qui y auraient été omises, ou que l'officier de l'état civil aurait refusé d'y consigner ;

» Attendu, toutefois, que lorsqu'il s'agit d'un titre nobiliaire, la propriété doit en être établie par un titre régulier, et que, s'il manque de cette condition, les demandes en rectification des actes de l'état civil qui ne le relatent pas, n'ayant en réalité pour objet que la reconnaissance ou la confirmation de ce titre par justice, les tribunaux de droit commun doivent s'abstenir d'en connaître, tant qu'il n'a pas été statué sur cette reconnaissance ou cette confirmation, conformément aux dispositions du décret du 8 janvier 1859 ;

» Attendu que, dans l'espèce du pourvoi, il résulte du point de fait et des motifs de l'arrêt attaqué, qu'Henri-Evrard de Marguerie ne produisait, à l'appui de sa demande en rectification de son acte de naissance afin d'y faire insérer le titre de marquis entre les prénoms et le nom patronymique de son père, le général de Marguerie, aucun acte de collation ni de confirmation de ce titre en faveur de son père, de son aïeul ou de son bisaïeul, mais uniquement des papiers de famille, et une articulation de faits de possession plus ou moins discutable ; que cependant l'arrêt attaqué, au lieu de déclarer cette demande non-recevable en l'état, y a fait droit en se fondant sur l'appréciation de ces pièces et de ces faits ;

» Attendu que vainement la Cour de Metz a prétendu distinguer entre le fait et le droit, réservant au Conseil du Sceau des Titres de faire l'application des principes du droit aux circonstances de fait qu'elle aurait constatées ; que cette distinction n'empêche pas qu'elle n'ait, en réalité, reconnu et confirmé dans la personne du père du défendeur le titre de marquis, dont la propriété n'était pas prouvée d'une manière légale, et qu'il n'avait pas pris, non-seulement dans l'acte de naissance d'Henri-Evrard de Marguerie, mais encore dans d'autres actes relatifs à l'état civil de sa famille ;

» Attendu que la Cour de Metz a ainsi tout à la fois faussement appliqué les articles 57 et 99 du Code Napoléon, et violé le décret impérial du 8 janvier 1859,

» Casse, etc. »

B. DE ST-D.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LES PORTRAITS DES MEMBRES DU PARLEMENT DE PARIS

Insérés dans la Revue Nobiliaire (T. Ier, pp. 105-190).

M. Louis Raimbault, conservateur de la Bibliothèque de Saumur, et qui a bien voulu nous promettre l'appui de sa plume érudite, nous fait parvenir la Note suivante. Nous nous empressons de l'insérer, car elle ajoute de nouveaux et intéressants renseignements à l'important travail récemment produit, dans notre recueil, par M. A. Duleau, sur les Membres du Parlement, vers le milieu du XVIIe siècle. — B. de St-D.

41. Canaye. — La famille Canaye a possédé la terre de Grandfond, dans la commune de Brezé (Maine-et-Loire), aux XVIIe et XVIIIe siècles. Plusieurs de ses membres sont cités dans la *Notice historique sur le château et la commune de Brezé*, rédigée par moi, et publiée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* (1863, p. 227).

92. Gallichon de Courchamps. — Cette famille possédait encore la terre de Courchamps, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en 1789.

174. Le Fèvre de l'Aubrière. — Plusieurs membres de cette famille ont habité Saumur, aux XVIe et XVIIe siècles.

218. Davy de la Fautrière. — Laurent Davy, seigneur de la Fautrière, dans la commune de la Jumellière (Maine-et-Loire), maître des requêtes, avait épousé Elisabeth de la Guette, d'après Ménage, dans la *Vie de Pierre Ayrault*, page 220.

René Davy leur fils, seigneur de la Fautrière, conseiller au Parlement de Paris, est sans doute celui qui épousa N. Allegrin.

Louis Raimbault.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

AVIS ET ERRATUM.

La lettre suivante nous est adressée par M. le baron de Sartiges-d'Angles. Elle vient rectifier une filiation inexacte qui existe dans le Nécrologe d'*Avril* dernier, à l'article — DE LAVAISSIÈRE (ÉDOUARD). — En remerciant vivement notre honorable et bienveillant Abonné, de nous l'avoir écrite, nous prions les Lecteurs de ce Recueil, de suivre un aussi bon exemple.

Rien n'est plus fâcheux que les erreurs généalogiques. Nous le savons, et contrôlons avec soin les matériaux à l'aide desquels nous rédigeons cette partie de la *Revue Nobiliaire*. Néanmoins, comme ils nous sont généralement apportés par les *feuilles publiques*, et pour l'ensemble de la France, on comprendra qu'il soit facile d'y rencontrer la négligence ou l'inexactitude.

Un seul moyen nous mettrait à même d'être mieux renseigné : ce serait l'*envoi, par les familles intéressées, des Lettres de Mort*. Nous serions donc heureux qu'on voulût bien, parmi nos Abonnés surtout, observer à notre égard cette excellente mesure.

Voici la rectification annoncée :

« *Clermont-Ferrand, le* 10 *juillet* 1863.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Permettez-moi de relever une erreur qui, des journaux mal informés, est passée dans la dernière livraison de la *Revue Nobiliaire*, nos 10 et 11, p. 459.

« M. Edouard de Lavaissière, mort en Cochinchine, n'était pas le fils du capitaine de vaisseau décédé à Suez, dont l'article nécrologique se trouve à la page 98 du n° 3 du même Recueil ; il était seulement son neveu à la mode de Bretagne : Édouard était fils de

Digitized by Google

Charles-Henry-Jules de Lavaissière, habitant au château du Châtelet, commune d'Ydes (Cantal), dont il est maire, et de dame Zélie de Ribier du Châtelet.

« Veuillez croire, Monsieur, que mes relations anciennes et intimes avec la famille du jeune officier dont il s'agit, me permettent parfaitement d'affirmer l'exactitude des renseignements que j'ai l'honneur de vous transmettre.

« Agréez, etc.

« Baron DE SARTIGES-D'ANGLES. »

Supplément au mois d'Avril 1863.

— *Le comte de Raymond*, 80 ans, décédé à Agen. Peu d'existences ont été mieux remplies que celle de ce digne gentilhomme, qui pendant sa longue carrière a constamment mis au service de ses concitoyens, sa fortune, son temps, son intelligence. Il fut successivement, en effet : maire d'Agen, conseiller général, président de la Caisse d'Épargne, membre de la Commission des Hospices et de la Société de Secours Mutuels, président du Cercle des Amis-Réunis, et, de plus, le perpétuel soutien des Pauvres. A tous ces titres, il méritait donc bien ce bel éloge que nous lisons de lui, dans une feuille de son département : « M. le comte » de Raymond avait toutes les qualités précieuses du cœur, les manières distin- » guées de l'homme du monde, la bienveillance de l'administrateur, les vertus » du père de famille, les sentiments les plus nobles et les plus élevés. » — Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Supplément au mois de Mai 1863.

— *La marquise de Poterat* (née de la Villarmois), décédée à Cannes (Var).

L'article ci-dessous, qui lui est consacré, eût très-certainement paru à sa date, sans un oubli typographique dont on ne s'est aperçu qu'après le tirage du n° 11. Empressons-nous de le réparer, en l'insérant aujourd'hui :

« Le 6 mai l'antique basilique de Cléry (Loiret) avait caché ses guirlandes du mois de Marie sous des draperies lugubres, et les voûtes retentissaient de chants funèbres. La laborieuse population, quittant ses travaux habituels pour entourer un cercueil, venait rendre les derniers devoirs et verser des larmes de reconnaissance sur les dépouilles d'une femme qui avait été la providence du pays. Ces larmes étaient d'autant plus touchantes, qu'il s'agissait d'une épouse jeune encore, d'une mère de famille tendrement aimée des siens, décédée à Cannes, après une longue et cruelle maladie.

» *Mme la marquise de Poterat* (née de la Villarmois), pendant les courtes années où elle avait habité son opulente demeure de Mardereau, s'était constituée

Digitized by Google

la mère des pauvres, la consolatrice des affligés et la bienfaitrice du sanctuaire de Cléry. Aussi les indigents, pieusement agenouillés au milieu des chemins ruraux, lorsque le convoi se dirigeait vers la chapelle sépulcrale, témoignaient-ils, par leurs larmes, de la perte irréparable que faisait le pays. La foule nombreuse accourue de toute la contrée, a prouvé que les vertus de la pieuse marquise étaient populaires.

» Puissent ces paroles adoucir la douleur d'une mère et d'un époux si grandement éprouvés, puissent-elles verser le baume de la consolation dans le cœur de deux fils éplorés.

» GABRIEL DE CHAULNES. »

Ajoutons à ce Supplément, les trois décès suivants, dont l'annonce n'est parvenue qu'en Juin, quoiqu'ils aient eu lieu en Mai. Ils se sont accomplis au loin, sur la terre mexicaine, devant Puebla, et concernent de glorieuses victimes tombées face à l'ennemi — comme toujours tombent nos héroïques soldats!

— *Le commandant de Foucauld* (Aymard), 37 ans, à San-Pablo (Mexique). Une plume compétente a payé à la mémoire de ce vaillant officier, le noble et douloureux tribut qui lui était dû. Empruntons-lui la majeure partie de son article, en regrettant de ne pouvoir le donner *in extenso :*

« Issu d'une famille où la gloire militaire est un héritage, *Aymard de Foucauld* avait été élève de Saint-Cyr. Nommé sous-lieutenant, puis capitaine dans un régiment de hussards, les loisirs de la garnison avaient bientôt fatigué son bouillant courage, et il avait été demander à la terre d'Afrique un apprentissage militaire plus conforme à ses goûts.

» La campagne contre la frontière du Maroc, celle d'Italie, l'avaient trouvé plein d'audace, mais l'objet de son ambition avait été de faire briller au Mexique le courage des chasseurs d'Afrique.

» Le 25 octobre 1862, jour de l'arrivée du général Forey à Orizaba, le général de Lorencez lui présenta le capitaine de Foucauld comme lui ayant rendu les plus grands services depuis le commencement de l'expédition, et demanda pour lui une récompense. Le général Forey, qui avait su apprécier cet officier, qui faisait partie de son corps d'armée en Italie, le décora devant toutes les troupes assemblées, en lui adressant les paroles les plus flatteuses.

» Par décret du 14 mars 1863, le capitaine de Foucauld fut nommé chef d'escadrons en récompense de sa brillante conduite dans différentes rencontres contre la cavalerie mexicaine. Nous avons tous lu dans le rapport du général Forey le récit du brillant combat de San-José, où une poignée d'hommes de notre brave cavalerie d'Afrique, commandée par le capitaine de Foucauld, culbutait trois fois des escadrons entiers.

» Le 5 mai, le commandant de Foucauld, qui venait d'obtenir son brevet de chef d'escadrons, reçoit l'ordre d'empêcher la cavalerie ennemie de ravitailler la place. Il s'avance avec son entrain ordinaire, la culbute dans le village de San-Pablo, la charge à trois reprises différentes, chaque fois qu'elle essaie de se

Digitized by Google

reformer, et c'est à la troisième charge, qui a lieu corps à corps, que ce brave commandant est atteint d'un coup de lance à la poitrine, dont il meurt peu d'heures après.

» Digne descendant des héros des Croisades, la devise de ses aïeux était : *hardimalys* (hardi à ma lance); aussi, toujours au premier rang, il a succombé de la mort des plus braves. Fils d'un père qui ne connaissait que Dieu et son Roi, élevé par une mère chrétienne, Foucauld savait prier aussi bien que se battre. Aussi la divine Providence, en le marquant comme une victime, lui a-t-elle accordé d'expirer chez le curé de San-Pablo, aidé à ses derniers moments des secours de la religion, comme un vrai chevalier chrétien.

» Comte de St-P. »

— *De la Haye Saint-Hilaire*, lieutenant au 1er zouaves;

— *De Marcilly* (Commines), capitaine au 1er zouaves;

Sur ces deux compagnons d'armes du commandant de Foucauld, morts comme lui au champ d'honneur, sous les murs de Puebla, nous ne possédons aucun renseignement, le *Moniteur*, ainsi que les divers journaux, ayant simplement mentionné leur décès. Si plus tard quelque notice vient parler d'eux, nous aurons soin de la reproduire.

Sont décédés en Juin 1863 :

— *M. de Bay* (Jean-Baptiste-Joseph), 61 ans, à Paris. Sculpteur d'un rare talent, il naquit à Nantes en 1802, et remporta dès 1829 le premier grand prix de Rome. Son ciseau se complut dans les sujets religieux, et créa entre autres œuvres de ce genre : Jésus au milieu des docteurs, saint Jean-Baptiste enfant, six statues d'Apôtres, etc.; on lui doit aussi le monument élevé à Bar-le-Duc au maréchal Oudinot. Il était chef de l'atelier de restauration des antiques du Louvre, et chevalier de la Légion d'honneur.

— *L'abbé de la Borde*, vicaire général de Mgr l'Évêque de Dijon, à Dijon.

— *Le général de Boulancy* (Alfred-Jules-Antoine-Martin), à Avignon. Il commandait la subdivision militaire de Vaucluse, et n'avait dû parvenir au généralat que depuis deux ou trois ans, car en 1859 il était encore colonel du 1er lanciers, grade qui lui fut conféré le 19 février 1852. Il appartenait, comme officier, à l'ordre de la Légion d'honneur.

— *La baronne Cauchy* (Augustin, née de Bure), à Sceaux. Veuve de l'illustre mathématicien qui fut un des professeurs de M. le comte de Chambord, et l'un des hommes éminents les plus dévoués à la Maison de Bourbon, Mme la baronne Cauchy partagea tous les généreux sentiments de son mari. Nous en trouvons la preuve dans ce passage de l'*Union*, où M. Mac-Sheehy, annonçant à ses lecteurs

Digitized by Google

le décès de cette vertueuse femme, ajoute ensuite : « Digne de porter noblement un nom qui n'était pas seulement illustre par la science, mais qui n'était pas moins vénéré par la fidélité au malheur et le zèle chrétien de la charité, elle savait s'acquitter de tous les devoirs que ce nom lui imposait. Elle n'avait pas reculé même devant les rigueurs d'un exil volontaire. Heureuse de cultiver les illustres amitiés restées fidèles à la mémoire du grand géomètre, elle avait surtout pris pour elle la continuation de ces bonnes œuvres dont le pieux ménage s'était partagé, pendant près de quarante ans, la douce tâche. Par un effort suprême, elle s'est fait transporter, huit jours avant sa mort, dans sa maison de campagne de Sceaux, voulant rendre le dernier soupir au lieu même où le baron Cauchy avait, il y a six ans, terminé par une sainte mort sa carrière si belle et si bien remplie. »

— *Le général comte de Chalendar* (Arsène-Frédéric-Joseph-Vincent), à Paris. Grand-officier de la Légion d'honneur, il avait été nommé général de division le 28 décembre 1852.

— *La marquise de Crillon* (Caroline-Louise), à Paris. Fille du marquis d'Herbouville, pair de France, elle se maria en 1810, et n'eut de son union que deux filles.

— *M. le Denmat-Kervern*, à Morlaix, où il avait été président du tribunal civil.

— *M. Franchet d'Espérey*, à Versailles. La Restauration n'eut pas de plus fidèle serviteur. Conseiller d'État, puis directeur général de la police, il suivit son Roi dans l'exil, et ne rentra en France qu'au début de 1846. Affligé d'une complète cécité, il se retira à Versailles, où il vécut dans une entière retraite. Commandeur de la Légion d'honneur et grand-officier de l'Ordre de Charles III, M. Franchet d'Espérey aimait surtout à se rappeler qu'il était aussi grand-officier de l'Ordre *du Christ*, dernière dignité qu'avait pu lui mériter l'emprisonnement auquel il fut, en janvier 1811, condamné comme agent dévoué du pape Pie VII, alors détenu à Savone ; emprisonnement qui ne prit fin qu'à la chute de Napoléon.

— *Le baron de Gémasse* (Louis-Gilles-François Mahot), 72 ans, au château de Gémasse (Sarthe). Ancien officier supérieur de cavalerie, et membre de la Légion d'honneur, il a figuré pendant de longues années dans les rangs du conseil général de la Sarthe. Capitaine dans la 1re légion de la Gendarmerie royale, à Paris, par nomination du 13 mai 1825, il était passé, au début de 1829, dans les gardes du corps, compagnie de Croy, en qualité de maréchal des logis de 2e classe fourrier, grade équivalent au sien. A la révolution de Juillet, il sortit du service, emportant dans sa retraite le titre de commandant.

— *Le comte Gilbert de Voisins*, à Figuières (Espagne), où il était vice-consul. Il avait épousé en 1832 Mlle Marie Taglioni, danseuse alors si célèbre par son merveilleux talent.

— *M. Hay de Slade* (François-Frédéric), 90 ans, à Nantes. Il a suivi de près, dans la tombe, son fils unique, dont nous annoncions le décès il y a quelques mois (voir page 38 de ce volume). La maison de Slade, depuis longtemps illustre, est d'origine écossaise ; son chef actuel réside en Angleterre, où il siége à la

Digitized by Google

chambre des pairs. Ce fut un bien louable sentiment qui sous Louis XIV amena chez nous, où il fit souche, un membre de ladite maison, puisque ce personnage y accompagna les Stuarts, malheureux et proscrits. S'il y reçut une large hospitalité, si le droit de cité y fut acquis à ses descendants, on doit dire, à leur honneur, qu'ils s'en montrèrent aussi dignes que reconnaissants ; car ils servirent, car ils servent avec éclat dans nos armées, où l'un d'eux, jeune officier de vingt ans, présentement au Mexique, s'est vu porté à l'ordre du jour, pour son éclatante bravoure. Le vénérable aïeul de ce jeune officier avait également marché sous notre drapeau, et les croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, dont il était décoré, témoignent qu'il sut le défendre avec énergie. A la chute de Charles X, M. Hay de Slade, alors âgé de 57 ans, abandonna la carrière militaire et se retira à Nantes, où les plus vives sympathies l'ont entouré jusqu'à sa mort.

— *M. Jouslin de la Salle* (A.-F.), 69 ans, à Paris. Le barreau, le journalisme le comptèrent d'abord dans leurs rangs, mais il en sortit vers 1830 pour se vouer complétement au théâtre, et comme directeur, et comme auteur. La Comédie-Française, les Variétés l'eurent à leur tête ; il y laissa de bons souvenirs ; et de même aussi dans le monde littéraire, où ses œuvres furent toujours favorablement accueillies.

— *Le marquis de Keroman* (Charles Dodun), à Paris, où pendant dix-huit ans il avait commandé la 4e légion de la garde nationale.

— *Le général Marey-Monge, comte de Peluze* (Guillaume-Stanislas), 67 ans, à Pommard (Côte-d'Or). Elève des Ecoles Polytechnique et d'Application de Metz, il entra dans l'artillerie en 1819. Capitaine en 1826, il gagna ses épaulettes d'officier supérieur, sur la terre d'Afrique (1830), qu'il ne quitta qu'après y avoir séjourné dix ans sans interruption ; mais alors il était colonel des Spahis (1840). Renvoyé presque aussitôt en Algérie, il continua de s'y montrer brillant soldat et parfait administrateur, aussi ne lui fit-on pas attendre son brevet de général. Il le reçut le 9 avril 1843, et demeura dans notre colonie jusqu'aux événements de 1848. Appelé à Paris à cette époque, il fut promu général de division le 12 juin, et depuis placé à la tête de la 20e et de la 5e division militaire. C'est de ce dernier poste qu'il partit en 1857 pour revoir l'Algérie, et participer à l'expédition de la Kabylie, qu'on y organisait. Rentré en France après cette nouvelle campagne, il reprit son commandement à Metz, où lui parvint, il y a peu de mois, sa nomination de *sénateur*. Le général Marey-Monge était grand'-croix de la Légion d'honneur. Il a publié, sur l'art militaire, quelques ouvrages qu'on paraît avoir en sérieuse estime.

— *Le comte de Montrond* (Casimir), 29 ans, à Dôle. Ce gentilhomme, enlevé subitement, et si jeune, aux caresses d'un fils en bas âge, aux affections de tous les siens, avait épousé sa cousine-germaine, Mlle Félicie de Christen, la sœur même du malheureux prisonnier politique que traitent si misérablement les ministres de la cour de Turin. Et nul doute qu'une telle mort n'ait encore augmenté les souffrances du comte de Christen, car son beau-frère et lui s'aimaient tendrement.

Digitized by Google

— *Le général vicomte Paillhou* (Louis), 77 ans, à Paris. Depuis 1805, il appartenait à l'armée, et ses états de service nous sont ainsi présentés :

« Sorti lieutenant d'artillerie, de l'Ecole d'Application, en 1805, le vicomte Paillhou, après avoir fait toutes les campagnes du premier Empire, après avoir assisté et vaillamment payé de sa personne aux grandes batailles d'Austerlitz, d'Eylau, de la Moskowa, de Montereau, etc.; après avoir été officier d'ordonnance de Napoléon, entra en 1814, comme sous-lieutenant, dans les gardes du corps. Nommé colonel en 1815, il obtint ensuite le commandement de l'artillerie à pied de la garde royale. Aussi dévoué, aussi fidèle à Louis XVIII et à Charles X, qu'il l'avait été à Napoléon, parce qu'il était une de ces natures franches et loyales que le mot seul de trahison indigne, Paillhou, successivement maréchal de camp et lieutenant général, remplit pendant nombre d'années, avec une distinction rare, les plus hautesfonctions de son arme. En 1823, sous-gouverneur de l'Ecole Polytechnique; en 1835, commandant de l'Ecole de Toulouse; en 1840, membre du comité d'artillerie, qu'il présida en 1849, ce ne fut que deux ans plus tard qu'il passa de l'activité au repos.

» GENTY DE BUSSY. »

— *Le prince de Polignac* (Alphonse-Armand-Charles-Georges), 38 ans, à Paris. Esprit des plus cultivés, des plus érudits, des plus actifs, il eût pu prétendre à tous les succès, à toutes les gloires. Elève de l'Ecole Polytechnique, capitaine d'artillerie, historien, musicien, littérateur, polyglotte, tels furent ses titres, ses aptitudes. Les œuvres de Goëthe et la guerre d'Amérique lui inspirèrent de belles pages, qu'il publia dans les journaux, dans les revues, mais sous le voile de l'anonyme. Issu du second mariage contracté en 1824 par le prince Jules de Polignac, ministre de Charles X, avec la veuve du marquis de Choiseul-Beaupré, fille de lord Rancliff, il était l'aîné de cette branche, et semblait appelé à vivre de longues années. Malheureusement les épreuves si pénibles et si délicates qu'il eut à subir ces derniers temps, ruinèrent sa santé, et développèrent fatalement les germes de la maladie dont il est mort.

— *Le baron Reynaud de Trest*, à Marseille, où il avait été, sous la Restauration, directeur des postes.

— *Le comte de Saint-Priest* (Armand-Emmanuel-Charles Guignard), 80 ans, à Paris. Frère aîné du vaillant général, de l'habile diplomate qui, filleul du Roi-Martyr, a rendu de si précieux services aux Bourbons, ce personnage éminent hérita de la pairie le 26 février 1821, et siégea au Luxembourg jusqu'en 1848. Il était né à Constantinople, le 29 septembre 1782, alors que son père y remplissait, au nom de la France, une importante mission. Aussitôt qu'il eut l'âge de porter une épée, l'empereur de Russie l'aida à tromper les ennuis de l'émigration, en l'appelant auprès de lui. Il s'y rendit avec empressement, et quand plus tard il se vit en position de rentrer à Paris, il était déjà, chez les Moscovites, gouverneur de la Podolie, conseiller d'Etat, et père de trois enfants issus de son mariage avec la princesse Sophie de Galitzin. Le comte de Saint-Priest, à son retour en France, fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire, à Berlin, et répondit pleinement, par le succès de ses négociations, à la confiance dont Louis XVIII l'avait soudainement honoré. Il était officier de la Légion d'honneur, grand'-croix de Saint-Janvier

Digitized by Google

des Deux-Siciles, et chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie de première classe.

— *Le comte de Salvert* (Ernest), au château de Villebeton (Eure-et-Loir). Attaché comme écuyer ordinaire aux Maisons des rois Louis XVIII et Charles X, il se retira dans sa terre patrimoniale à l'issue de la révolution de Juillet. Là, s'entourant de tous les conseils qui pouvaient l'éclairer, il se livra complétement aux études, aux travaux agricoles, semant ainsi autour de lui les bons exemples et l'aisance. Il est mort, dans un âge encore peu avancé, des suites d'une attaque de paralysie.

— *La marquise de Surineau* (née Marie-Athénaïs de Coutances), 93 ans, à Luçon. Témoin de tous les excès, de tous les crimes dont se souillèrent les Conventionnels, cette vénérable personne en devint aussi la victime : longtemps suspectée, tyrannisée, elle alla grossir, dans les prisons, le nombre des infortunés, des martyrs qu'on y entassait ; et si l'échafaud ne se rougit pas de son sang, ce fut miracle, attendu qu'à son titre de noble, elle joignait celui de femme émigrée. M. de Surineau avait en effet passé la frontière à la suite des princes, et combattait pour l'affranchissement de son pays. Oubliée par le bourreau, la marquise put revoir, après ces cruelles épreuves, deux jeunes fils, qui la croyaient à jamais perdue, et s'occuper de leur avenir. L'Ecole Polytechnique, grâce aux sacrifices, aux privations que s'imposa cette bonne mère, s'ouvrit pour eux, et quand ils en sortirent, notre armée compta deux brillants officiers de plus. Sa tâche accomplie, Mme de Surineau fut habiter Luçon, d'où elle eut le bonheur de voir ses fils parvenir aux grades supérieurs; où elle est morte en laissant un renom aussi enviable qu'édifiant.

— *Le vicomte de Wismes* (Arnould-Louis-Armand), 83 ans, à Paris. Il fut doué des qualités qui font le parfait Gentilhomme, et sut répandre, au milieu de la haute société parisienne, le charme d'une conversation instructive, l'exemple de toutes les vertus. C'est dire qu'il s'était créé là de précieuses amitiés; qu'on l'y vénérait, et que son décès y a contristé tous les cœurs. — Le journal l'*Union*, se faisant l'écho d'aussi honorables regrets, a rendu dans ses colonnes un juste, un digne hommage à la mémoire de cet homme distingué. Montrons-le, en reproduisant les principaux passages de l'article qu'il lui a consacré :

« Issu d'une des familles les plus nobles et les plus anciennes des provinces de la Flandre et de l'Artois, fils du baron de Wismes, capitaine au régiment de Berry (cavalerie), et de Mlle de Rougé, sa longue vie — dit l'*Union* — s'est écoulée dans le sein de sa famille, loin des honneurs et des emplois publics, que sa modestie, que son dénuement de toute ambition lui avaient fait une loi d'éviter. Son nom, ses relations, sa fortune, un esprit et une instruction peu ordinaires, enfin l'estime générale dont il jouissait, auraient pu cependant lui offrir toutes les facilités pour y arriver, et il eût trouvé un exemple parfait de l'homme public dans sa propre famille, dans son frère aîné le baron de Wismes, un des préfets les plus distingués qu'ait comptés la Restauration. Dans la sphère moins en vue où ses inclinations lui avaient dit de rester, le vicomte de Wismes trouva cependant moyen de se faire une réputation d'autant plus enviable qu'elle était moins cherchée,

Digitized by Google

celle d'être considéré comme l'un des types les plus accomplis de l'homme d'honneur et du galant homme. . . . . Est-il bien nécessaire d'ajouter qu'il était demeuré fidèle à toutes les croyances de ses pères, religieuses aussi bien que monarchiques. Il leur avait comme rendu témoignage, dès son enfance, dans les prisons d'Amiens, où il avait été jeté par la Révolution, avec sa mère et son frère, et dont il n'était sorti que par la chute de Robespierre. Il s'était marié le 16 mai 1810, à Mlle de Polignac, fille du comte de Polignac, maréchal de camp, et de Mlle de Livry, et il avait trouvé dans cette union le bonheur et le charme de sa vie.

« MAC SHEEHY. »

M. le vicomte de Wismes laisse après lui plusieurs enfants; tous se sont inspirés de la noblesse de ses sentiments; tous marchent dans sa voie : celle de la religion, de la justice et du droit.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Digitized by Google

LISTE

DES ABONNÉS DE LA REVUE NOBILIAIRE

PREMIÈRE ANNÉE

Marquise d'Aiguirande, à Romsac (Indre).
Allard (Frédéric), Angers (Maine-et-Loire).
Comte d'Andigné de Mayneuf, au Lion-d'Angers (*Id.*).
Vicomte d'Andigné, à Périgueux (Dordogne).
Monseigneur Angebault, Évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
D'Apret de Blangy, à Villeneuve-lès-Avignon (Gard).
D'Arbaumont (Jules), à Dijon (Côte-d'Or).
Le chevalier d'Archon, à Paris.
Comte d'Argouges, à la Motte-Henry (Mayenne).
Vicomte d'Armaillé (Joseph), à la Menantière (Maine-et-Loire).
Baron d'Arthuis, à Candé (*Id.*).
Marquis d'Autichamp, à la Mabilière (*Id.*).
Ayrault de Saint-Henys, à Angers (*Id.*).

Bachelin-Deflorenne, à Paris.
Baron Barre de La Garde (Jules), à Saumur (*Id.*).
De La Barre, référendaire au Sceau de France, à Paris.
De Barthélemy (Édouard), secrétaire général du Conseil du Sceau des Titres, à Paris.
Barthès et Lowel, libraires à Londres (*Angleterre*).
Le Bault (Emmanuel), à la Haye-Prezeau (Maine-et-Loire).
Baron de Beaupoil de Saint-Aulaire, à Blaye (Gironde).
Comte de Beaussier, à la Taute (Oise).
Vicomte de Bernard de La Frégeolière, à St-Hilaire-St-Florent (Maine-et-Loire).
De Bernard du Port, à Miré (*Id.*).
La Bibliothèque d'Angers (*Id.*).
La Bibliothèque de Bordeaux (Gironde).
Comte de Boisayrault, à Boisayrault (Maine-et-Loire).
Bouhier de L'Écluse, à Paris.
Comte de Bourmont (Louis), à Bourmont (Maine-et-Loire).
Marquis de Bournazel, à Toulouse (Haute-Garonne).
Comtesse du Bouzet, à Mons (Gers).

Digitized by Google

Marquis de Breuillepont, à Coëtdihuel (Morbihan).
Brissard, libraire à Reims (Marne).
Brodin-Collet (Auguste), à Paris.
Comte de Bruc, à Bruc (Loire-Inférieure).
Comte du Buat, à la Subrardière (Mayenne).

Comtesse de Cacqueray, à Keruniou (Finistère).
De Caix de Saint-Amour (Amédée), à Ognon (Oise).
De Champeaux, à Angers (Maine-et-Loire).
Comte de Chateauvillard, à Paris.
Vicomte de Chaulnes (Gabriel), à l'Emerillon (Loiret).
Chesneau (Auguste), à Angers (Maine-et-Loire).
Chevalier de La Petite-Rivière, à Angers (*Id.*).
Comte de Civrac (Henry), à Beaupreau (*Id.*).
Comte de Clapier, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Baron de Clermont-Tonnerre, à Lormont (Gironde).
Comte de Clinchamp (Auguste), au Mans (Sarthe).
Le chevalier Du Cluzel, à Blaye (Gironde).
Comte de Coislin, à Angers (Maine-et-Loire).
Constant (J.-B.-J.), à Bordeaux (Gironde).
Vicomte de Corberon, à Bailleu (Oise).
Comte de Cussy, à Jucoville (Calvados).
Vicomte de Cussy, à Tours (Indre-et-Loire).

Dély, à Angers (Maine-et-Loire).
Mlle Desmazières, à Angers (*Id.*).
Desmé de Lisle, à Angers (*Id.*).
Domin, à Caen (Calvados).
Monseigneur de Dreux-Brezé, Évêque de Moulins (Allier).
Marquis de Dreux-Brezé, à Brezé (Maine-et-Loire).
Duleau (Alphonse), à Paris.
Durand, libraire, à Paris.

Marquis d'Escodeca de Boisse, à Paris.
D'Espaulart (Adolphe), au Mans (Sarthe).

Comte de Falloux, au Bourg-d'Iré (Maine-et-Loire).
Comte de Farcy, à Châteaugontier (Mayenne).
Le Fer de La Motte (Olivier), à Angers (Maine-et-Loire).
Monseigneur Fillion, Évêque du Mans (Sarthe).
De La Forestrie (Frédéric), à Sourdon (Maine-et-Loire).
Comte Foucher de Careil, à la Forêt-Neuve (Morbihan).
Fournerat, à Ancy-le-Franc (Yonne).
Gaignard de La Ranloue, à Angers (Maine-et-Loire).
Vicomte de Galard, à Paris.

Digitized by Google

Le Gentil, à Angers (Maine-et-Loire).
Gœthals, à Bruxelles (*Belgique*).
Gourdon de Genouillac, à Paris.
Vicomte de Grandeffe, à Paris.
De La Grange, à Soulgé (Mayenne).
Marquise de Grignon, à l'Esperonnière (Maine-et-Loire).

Duchesse d'Harcourt, à Paris.
Comte d'Héricourt (Achmet), à Paris.
Heussner, libraire, à Bruxelles (*Belgique*).

Jarret de La Mairie, à Bordes (Maine-et-Loire).
Du Joncheray (Raoul), à Grand'maisons (Maine-et-Loire).
Le Joyant (Félix), à Binic (Côtes-du-Nord).
Jubien (Alfred), à Angers (Maine-et-Loire).

De Lamarzelle (Gustave), à Keralier (Morbihan).
Comte de Lamote-Baracé, au Coudray (Indre-et-Loire).
Comte de Las Cases, à Chalonnes (Maine-et-Loire).
Leroy (André), à Angers (*Id.*).
Comte de Lescoet, à Lesquifiou (Finistère).
Lindelle, libraire, à Paris.
Logerais (Henry), à Angers (Maine-et-Loire).
Duc de Lorges, à Beaugency (Loiret).
Comtesse de Lostanges, à Angrie (Maine-et-Loire).
E. de Lozé, à Bois-Lozé (*Id.*).

Comte de Malortie, à Malortie (Mayenne).
Colonel de Mandrot, à Neuchâtel (*Suisse*).
De Marcombe, à Champigné (Maine-et-Loire).
Marquis de La Mazelière, à Paris.
Melleville, à Laon (Aisne).
Le Mercier de La Clémencière, à Nantes (Loire-Inférieure).
Comte de Méré, à Paris.
Mila de Cabarieu, à Moissac (Tarn-et-Garonne).
De Milleville (Raoul), à Paris.
Comte de Montesson, au Mans (Sarthe).
Comte de Monteynard (Albert), à Evry (Seine-et-Marne).
Mucquart, libraire, à Bruxelles (*Belgique*).

De Nadal, à Bergerac (Dordogne).
Nortier, libraire, à Abbeville (Somme).
Nyhoff, libraire, à la Haye (*Hollande*).
Comtesse de Padirac, à Angers (Maine-et-Loire).
Pasqueraye Du Temple, à Angers (*Id.*).

Digitized by Google

PAUTET (Jules), à Paris.
PAYEN DE LA GARANDERIE, à Saint-Romphaire (Manche).
De LA PLAGNE (Paul), à Paris.
Vicomte DU PONCEAU, à Vilnière (Maine-et-Loire).
Marquis DU PRAT, à Versailles (Seine-et-Oise).
PUNIET DE PARRY, à Angers (Maine-et-Loire).

Comte de QUATREBARBES, à Chanzeaux (*Id.*).

RAIMBAULT (Louis), à Saumur (*Id.*).
Comtesse de RAYMOND, à Agen (Lot-et-Garonne).
De RIANCEY (Henry), à Paris.
Comte de ROCHEBOUET (Amédée), à Angers (Maine-et-Loire).
De LA ROCHETTE (Emerand), à Nantes (Loire-Inférieure).
Baron de ROMANS, à Angers (Maine-et-Loire).
De ROSIÈRES (Ernest), à Cannes (Alpes-Maritimes).
De ROSNY, à Lozembrune (Pas-de-Calais).
Comte DU ROUZAY, à Saint-Jean-des-Mauvrets (Maine-et-Loire).

Comte de SAINT-ASTIER, à Bouris (Dordogne).
Comte de SAINT-MAURICE, à Frugères (Puy-de-Dôme).
Vicomte de SAINT-PERN, à Saint-Florent (Maine-et-Loire).
De SAINT-VICTOR, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
Baron de SARTIGES-D'ANGLES, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Le docteur SENAUX, à Toulon (Var).
De SENNECOURT, à Neuvillette (Somme).
Comte de SOULTRAIT (Georges), à Lyon (Rhône).

Vicomte de TERVES, à Gesté (Maine-et-Loire).
Vicomte de TOUSTAIN, à Vaux-sur-Aure (Calvados).
Comte de TRÉDERN, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

UNGER (W.), à Paris.

VAN BAKKNÈS, à Rotterdam (*Hollande*).
VAN TRIGT, à Bruxelles (*Belgique*).
Marquis de VEYNY, au Chailloux (Nièvre).
Baron de VEZINS, à Vezins (Maine-et-Loire).
De LA VILLEBOISNET, à Angers (*Id.*).
Vicomte de VILLOUTREYS (Paul), à Brignac (*Id.*).

Comte de WIDRANGES, à Bar-le-Duc (Meuse).
Baron de WISMES, à Nantes (Loire-Inférieure).

Digitized by Google

TABLE

Des Articles contenus dans le premier volume de la Revue

	Pages.	Auteurs des Articles.
Abonnés de la Revue Nobiliaire :		MM.
Liste générale alphabétique.....	497	Bonneserre de St-Denis.
Remerciements à eux adressés.....	5	
Demande d'articles et de documents.	73	
Demande d'envoi de lettres de mort.	488	
Antoine du Prat, chancelier de France. Ballade en son honneur, et formule du Serment prêté par lui à François Ier..	228	Le Marquis du Prat.
Armoiries des Villes. Dissertation sur leur origine.....	47	Bonneserre de St-Denis.
Armoiries. Sont-elles l'apanage exclusif de la Noblesse?.....	321	Le Colonel de Mandrot.
Ballades :		
Le Bachelier d'armes (XIVe siècle)..	352	Eustache Deschamps.
Le duc de Norfolk, ou le Coup de l'échafaud.....	348	F. D***.
A la louange de Monseigneur du Prat (1528).....	229	Ext. du *Cabinet historique*.
Bibliographie :		
Comptes rendus sur les Ouvrages ci-après :		
Armorial départemental de la France.....	276	Bonneserre de St-Denis.
Armorial général de la Noblesse du Comtat Venaissin.....	279	
Armorial historique des Comté et Principauté de Neuchâtel.....	279	

Digitized by Google

Bibliographie (*Suite*).	Pages.	Auteurs des Articles.
		MM.
Dictionnaire de la Noblesse, de la Chenaye-Desbois (Réimpression du).....	445	A. Duleau.
Nobiliaire Orléanais.....	448	Gabriel de Chaulnes.
La Noblesse d'Armagnac en 1789; ses procès-verbaux et ses doléances.....	274	Bonneserre de St-Denis.
La Noblesse de Bourgogne, ou Armorial des Gentilshommes qui ont assisté aux États-Généraux de cette province.....	276	Bonneserre de St-Denis.
Pages d'un Album.....	223	Gabriel de Chaulnes.
La Revue Indépendante.....	277	Bonneserre de St-Denis.
Boffle (Le Sire de), seigneur de Souchez en Artois, au XVIe siècle. Son Registre secret et ses Poésies.....	219	Le Comte A. d'Héricourt.
Chevaliers romains (Les).....	87	Gabriel de Chaulnes.
Collaborateurs de la Revue Nobiliaire. Remerciements à eux adressés.....	73	Bonneserre de St-Denis.
Convoi et enterrement d'un membre des États du Languedoc (M. de Fages de Chaulnes) en 1783, à Montpellier.....	350	Gabriel de Chaulnes.
Douze Vertus de Noblesse (Les), poésie *inédite* du XVIe siècle.....	221	Le sire de Boffle.
Ducs français actuels (Les). Leur nombre, leurs familles.....	233	Bonneserre de St-Denis.
Esprit et but de la Revue Nobiliaire.....	7	Bonneserre de St-Denis.
Fleur de Lis. Son origine :		Bonneserre de St-Denis.
I. Examen des opinions controuvées émises à ce sujet.....	41	Bonneserre de St-Denis.
II. Examen des opinions acceptables	205	Bonneserre de St-Denis.
III. De la Fleur de Lis de France, depuis Louis VII.....	213	Bonneserre de St-Denis.
François Ier. La rançon de ses deux fils.	377	Bonneserre de St-Denis.
Hozier (Pierre d'). Biographie de ce généalogiste, et vers écrits sur sa mort, en 1660.....	32	Bonneserre de St-Denis.
Jérusalem. Miracle arrivé dans ses murs, en 1587, en présence de comtes, vicomtes, chevaliers et barons.....	268	A. de Caix de St-Amour.

Digitized by Google

	Pages.	Auteurs des Articles.
Jérusalem. Voyage en cette ville et autres lieux saincts, effectué et décrit, en 1644, par François-Charles du Rozel, seigneur du Gravier, secrétaire de la Chambre du Roy. (*Manuscrit* INÉDIT, *annoté avec le plus grand soin*) :		MM.
Préface.....	413	
I. De Venise à Saint-Jean-d'Acre : Raguse. — Corfou. — Zante. — Candie. — Chypre. — Tripoli. — Hus. — Mont Liban. — Kanobin. — Baïrouth. — Giz. — Saïde....	417	
II. De Saint-Jean d'Acre à Nazareth : Saint-Jean-d'Acre. — Caïpha. — Mont Carmel.....	426	
III. De Nazareth à Jérusalem : Nazareth. — Mont Thabor. — Mont des Béatitudes. — Mer de Galilée. — Mont Naïm. — Genin et sa Montagne. — Sébaste. — Nabuloze. — Puits de la Samaritaine. — Béthel. — Birra.....	430	Bonneserre de St-Denis.
IV. Jérusalem. Aspect général et principaux monuments : Porte de Rama.—Couvent des Pèlerins et son Cérémonial. — Ruines de la Ville. — Ses Portes de fer. — Mosquées d'Omar et de Notre-Dame. — La Maison du Mauvais Riche.....	483	
V. Les Stations des Saints Lieux : Roc du martyr Étienne. — Sépulcre de la Vierge. — Jardin des Oliviers. — Roc de l'Assomption. — Grotte du Symbole. — Roc de l'Ascension. — Ruines de Bethphagé. — Roc du Lazare. — Maisons de Madeleine et de Marthe. — Béthanie. — Sépulcre et maison de Lazare. — Maison de Simon le Lépreux. — Le Figuier maudit. — Sépulcres de Josaphat		

Digitized by Google

Voyage à Jérusalem (*Suite*) : Pages. | Auteurs des Articles.

et d'Absalon. — Grotte de Saint-Jacques ..... 465 — MM.

VI. Vallée de Josaphat. — Torrent du Cédron. — Fontaines de la Vierge et de Siloë. — Arbre d'Isaïe. — Puits d'Ananias. — Champ du sang. — Cimetière des Chrétiens. — Montagne de Sion. — Église du Saint-Cénacle. — Sépulcres de David et de Salomon. — Croix-Chemin de la Vierge. — Maison de Caïphe. — Colonne du Coq. — Pierre du Saint-Sépulcre. — Cachot de Jésus. — Grotte de Saint-Pierre ou de la Pénitence..... 475

Jurisprudence Nobiliaire :

Les comtes de Blottefière. Revendication de leur nom et titre ..... 356 — Bonneserre de St-Denis.

Grandesse d'Espagne, et nom patronymique y attaché. Peut-elle être transmise par les femmes, et à quelles conditions?..... 482

Loi du 11 germinal an XI, relative aux prénoms et aux changements de nom 104

Nom de la femme ajouté à celui du mari 59

Noms patronymiques. Leur modification. Arrêts à ce sujet..... 60

Noms terriens. Leur revendication. Arrêts rendus dans l'espèce... 35, 59

Paternité nobiliaire (Recherche de). 358

Titres. Demande en rectification d'actes d'état civil. Arrêt; défaut de motifs 358

Titres. Moyen de prouver, en toute circonstance, qu'on est dûment titré 359

Titres. Rectification des actes de naissance, en pareille matière... 359

Digitized by Google

Lettres :	Pages.	Auteurs des Articles.
		MM.
De M. d'Avenel (Léonce), sur les principaux Écrivains appartenant à la Noblesse	75	»
Du comte P. de Chasseloup-Laubat, à Mme la comtesse de Russel	283	»
De M. de Chaulnes (Gabriel), relative à la Revue Nobiliaire	86	»
Du même, sur le Nobiliaire Orléanais	448	»
De Charles X au baron de Damas	92	»
De Henry III au sieur de Villeroy	94	»
De Henri IV au président de Harlay	455	»
Du maréchal de Laval-Montmorency, marquis de Bois-Dauphin, en faveur d'un bailli de la prévôté du Mans	454	»
Du baron de Sartiges-d'Angles, rectifiant une erreur nécrologique	488	»
Luynes (Le duc de). Détails sur sa collection d'antiquités, par lui donnée à l'État	231	Extrait du *Moniteur universel.*
Maine. Documents *inédits* se rattachant à l'histoire nobiliaire de cette province	451	Félix le Joyant.
Marat. Son blason	84	A. Duleau.
Marie de Médicis. Ses armoiries sur la fontaine du jardin du Luxembourg	354	Galouzeau de Villepin.
Mende. Rôle du dénombrement nobiliaire fait en 1529 dans cette cité	379	Gabriel de Chaulnes.
Montaigu (Jehan de), grand maître de la Maison de Charles VI. Sa décapitation	53	Louis Bellaguet et Bonneserre de St-Denis.
Montluc (Le maréchal de). Étude sur sa Vie et ses Mémoires :		
Ier article	77	Léonce d'Avenel.
IIe article	191	
IIIe article	201	
Nécrologe :		
Janvier 1862	37	Bonneserre de St-Denis.
Février	39	
Mars	64	
Avril	66	
Mai	67	

Digitized by Google

Nécrologe (*Suite*) :	Pages.	Auteurs des Articles.
Juin 1862	69	MM.
Juillet	70	
— Supplément	96	
Août	98	
Septembre	101	
Octobre	235	
Novembre	240	
Décembre	243	
Janvier 1863	281	Bonneserre de St-Denis.
Février	360	
Mars	363	
Avril	458	
— Supplément et Erratum	488	
Mai	461	
— Supplément	489	
Juin	491	
Opinion de la presse catholique sur la Revue Nobiliaire	19	Gabriel de Chaulnes.
Origine de la Noblesse et des Anoblissements :		
I. Noblesse féodale, ou de nom et d'armes	23	Bonneserre de St-Denis.
II. Noblesse utérine, ou coutumière.	249	
III. Noblesse inféodée, ou Anoblissements par les fiefs	369	
Ourceau de la Roche d'Orton (Martin). Notice historique, *inédite*, à son sujet.	451	Félix le Joyant.
Portraits des Membres du Parlement de Paris et des Maîtres des Requêtes, vers le milieu du XVIIe siècle (*inédit*) :		
Avant-propos	105	
Grand'Chambre : Présidents	111	
— Conseillers laïcs	114	
— Conseillers clercs	120	A. Duleau.
Chambres des Enquêtes. Présidents et Conseillers :		
Ire Chambre	124	
IIe —	133	
IIIe —	141	
IVe —	149	
V^e —	158	

Digitized by Google

	Pages.	Auteurs des Articles.
Portraits des Membres du Parlement (*Suite*):		MM.
Chambre des Requêtes. Présidents et Conseillers :		
Ire Chambre	167	A. Duleau.
IIe —	170	
Maîtres des Requêtes	175	
Table alphabétique des noms de tous les Membres du Parlement cités dans ledit travail	189	
Renseignements nouveaux fournis sur ces Portraits, depuis leur publication	487	Louis Raimbault.
Saintes (Sénéchaussée de). Assemblée, le 3 août 1789, de l'Ordre de sa Noblesse.	343	L. de la Morinerie.
San-Marino, ses Chevaliers et son Histoire :		Léonce d'Avenel.
I. Statuts de l'Ordre de Chevalerie.	387	
II. La Légende de saint Marin	391	
III. Géographie et Topographie	397	
IV. Histoire politique	403	
Scépeaux de Vieilleville (Le maréchal de). Étude sur sa Vie et ses Mémoires	327	
Valognes (Comté de). Armorial *inédit* des Familles Nobles qui l'habitaient en 1698.	285	Arthur de Marsy.
Variétés héraldiques :		Gourdon de Genouillac.
Ier article	263	
IIe article	336	

Fin du Premier Volume.

Angers. Imp. Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

ONE WEEK
AUG 2 1974

~~ONE WEEK~~
AUG 6 1974

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—	[illegible]	[illegible] —
[illegible]	—	[illegible]	[illegible] —

[illegible]

[illegible] (166)

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08208 4743

Digitized by Google